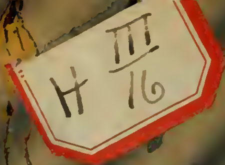



H III
16



LES ORIGINES

DE

L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

TOME PREMIER

L'OFFENSIVE POLITIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DÉJA PUBLIÉS :

N. Lenau, poète lyrique. 1 vol. in-8 .... 7 50

— 2e édition, 1 vol. in-8 .... 3 50

Recherches sur la date des poésies lyriques de Lenau. 1 vol. in-8 ... 1 50

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Introduction générale à l'histoire de l'Influence française en Allemagne. Les phases, les causes, les effets de la pénétration française. 1 vol.

EN PRÉPARATION :

Les origines de l'Influence française en Allemagne. Tome second. *L'offensive littéraire et artistique de la France.*

Louis REYNAUD
DOCTEUR ÈS LETTRES
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

LES ORIGINES DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

ÉTUDE
sur l'histoire comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150)

TOME PREMIER

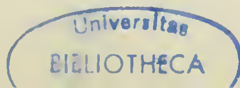
L'OFFENSIVE POLITIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE

... Quod sunt in consiliis capiendis mobiles
et novis plerumque rebus student.
César. *De bello gallico*, IV, 5.





PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1913



PRÉFACE

Si peu connue que soit chez nous l'histoire du Moyen-Age, il n'est personne qui n'ait au moins entendu parler de l'extraordinaire domination qu'exerça au XIIe et au XIIIe siècle le génie français sur tout le monde civilisé, qui ne sache que la langue, la vie de société, la poésie épique et lyrique, la philosophie, les institutions religieuses, l'art de notre pays régnèrent alors souverainement de l'Irlande et du Portugal aux rives du Jourdain, de la Scandinavie à la Sicile, et que, plus que tout autre peuple, l'Allemagne se mit à l'école de nos gens du monde, de nos littérateurs, de nos musiciens, de nos architectes, de nos sculpteurs, de nos miniaturistes et peintres verriers, de nos prédicateurs et de nos théologiens, adoptant en bloc une première fois, comme elle le fera derechef cinq cents ans plus tard, le système tout entier de notre organisation sociale, morale, intellectuelle.

Cependant, lorsqu'on cherche l'explication de ce singulier phénomène dans les ouvrages qui le mentionnent, on s'étonne de ne rencontrer partout que les mêmes faits isolés et les mêmes considérations vagues. Trop d'historiens croient avoir rempli leur tâche quand ils ont rappelé le mariage d'Henri III avec Agnès de Poitiers, la participation commune des Français et des Allemands à la seconde croisade ou qu'ils ont signalé la renaissance des études dans le Nord de la France au XIIe siècle et l'affluence des clercs allemands à nos écoles.

Il saute aux yeux que des constatations de ce genre sont insuffisantes pour rendre compte d'un événement aussi important que la main-mise totale de notre civilisation sur l'ensemble de la vie allemande. L'avenir d'une nation n'est pas livré ainsi à des

circonstances fortuites. Rien n'arrive que ce qui doit nécessairement arriver. Il n'y a pas plus de coups d'Etat dans l'histoire de la civilisation que dans l'histoire politique. De même qu'un régime, quel qu'il soit, ne succombe aux entreprises de ses adversaires que lorsqu'il s'est au préalable ruiné lui-même, ainsi une civilisation ne subit la tutelle d'une autre que lorsqu'elle a épuisé sa formule et n'a plus de forces vives à lui opposer. Les incidents qui marquent la dépossession d'une forme de gouvernement ou d'un idéal social par une puissance adverse restent intéressants à coup sûr, mais ces manifestations superficielles, qui sont le feuilleton de l'histoire, ne doivent en aucun cas masquer, pour l'homme qui réfléchit et croit à la logique des faits, la sourde lutte qui se livre dans les profondeurs de la réalité vivante entre les principes opposés qui se ruent éternellement les uns sur les autres. Car tout est lutte et tout est victoire ou défaite dans l'histoire. Les batailles du dehors ne sont que de faibles symboles des furieuses mêlées du dedans. « L'histoire universelle n'est pas le sol de la félicité », disait Hegel.

Si donc le triomphe d'une civilisation sur une autre n'est que l'aboutissement d'un conflit où s'est affirmée la supériorité de la première sur la seconde, ce qu'il importe avant tout de déterminer dans une étude comme celle que nous entreprenons, c'est la composition des forces en présence. Il faut arriver à reconnaître d'un côté les instincts et les institutions qui vont marcher à l'assaut, de l'autre, les formes de vie usées qui cèderont devant leur impétueuse aggression. C'est là le seul moyen de comprendre et de faire comprendre la nécessité et le sens de la lutte qui s'engage. Mais, en dehors de cette considération primordiale, et quand bien même on ne serait pas convaincu que tous les phénomènes historiques s'expliquent rigoureusement les uns par les autres, comment voudrait-on discerner les agents extérieurs de civilisation qui interviennent dans le développement d'une nation donnée, saisir leur orientation et mesurer l'étendue de leurs effets si l'on n'a, au préalable, assisté pour ainsi dire à leur naissance et à leurs premières manifestations d'énergie dans leur patrie primitive? Donc toutes sortes de raisons nous imposaient la méthode comparative que nous avons adoptée, c'est-à-dire

l'étude parallèle des deux civilisations en cause. Cette étude, hâtons-nous de le dire, nous ne l'avons pas conçue comme une histoire en partie double de la civilisation du Moyen-Age. Nous nous sommes bornés d'un côté comme de l'autre à déterminer aussi nettement que possible les tendances caractéristiques qui s'affirmaient en France et en Allemagne, sans prétendre épuiser toutes les conséquences d'ordre divers qui en sont résultées ni étendre notre sollicitude aux faits indifférents à la question qui nous occupait immédiatement. C'est ainsi que les forces de progrès et d'attaque de la société française nous ayant paru s'incarner au XIe siècle dans la Féodalité et la Réforme monastique, nous avons laissé de côté la Royauté, non qu'elle nous semblât jouer un rôle nul, mais parce que son entrée en scène, en tant que facteur de civilisation, se produira plus tard, et que, dans le conflit des idées françaises et allemandes, elle n'a tenu qu'une place secondaire. Au contraire la monarchie allemande, en qui se résumait toute la force de la nation, a été mise par nous au premier plan.

Telle est l'idée générale qui nous a guidé. Dans le détail notre plan a été des plus simples. Prenant successivement les quatre ordres d'activité principaux dans lesquels s'affirmera au XIIe et au XIIIe siècle la supériorité de la civilisation française sur la civilisation allemande : la politique, l'organisation sociale, la littérature et l'art ,nous avons tenté de dégager dans chacun d'eux dès l'époque antérieure les raisons de l'affaiblissement des institutions allemandes, celles du progrès des institutions françaises correspondantes pour montrer ensuite l'inévitable mouvement offensif des secondes contre les premières et signaler les obscurs succès remportés dans cette période préparatoire, qui expliquent les éclatantes victoires de l'ère « courtoise ». Et, sans que nous le demandions, de cet examen conduit avec la prudence la plus méticuleuse, s'est dégagée bientôt pour nous la notion très nette que, dans tous les domaines envisagés, c'étaient en somme les mêmes causes qui rendaient compte de la décadence d'un côté, de l'ascension, de l'autre. Ainsi il nous devenait peu à peu possible de faire planer au-dessus des factices divisions introduites par l'analyse dans l'inextricable masse des faits

pour les commodités de l'étude, l'idée d'une solidarité générale et absolue de tous les phénomènes étudiés. Cette constatation, la plus satisfaisante pour l'esprit qu'on puisse faire, nous a non seulement permis de fonder solidement l'unité de cet ouvrage, mais elle nous donne l'espoir que les conclusions en pourront paraître à certains aussi intéressantes pour la psychologie des deux peuples, dont nous retraçons le premier grand conflit moral, que pour l'histoire proprement dite de leur civilisation. C'est là un résultat auquel il serait téméraire de prétendre en toute occasion mais qu'il faut accueillir avec joie lorsque les faits l'apportent en quelque sorte d'eux-mêmes.

Le lecteur comprendra sans peine pourquoi nous avons intitulé cet ouvrage *les Origines de l'Influence française en Allemagne*. Ce n'est certainement pas à l'époque étudiée ici que, pour la première fois, notre civilisation est intervenue dans les destinées du peuple voisin. Déjà les Celtes ont été à bien des égards les initiateurs des Germains. Aux siècles gallo-francs, sous les rois mérovingiens et carolingiens, c'est encore de chez nous que la plupart des progrès, qui ont fait entrer l'Allemagne dans la communauté des nations civilisées, sont venus. Mais, si étroit que soit le lien qui rattache la France et l'Allemagne modernes aux groupes humains dont il est question dans ces deux périodes, on ne saurait vraiment parler de Français et d'Allemands avant la fin du IXe siècle. Pendant toute la durée de la monarchie gallo-franque les deux races ont constitué une seule et même nation. D'autre part, notre histoire purement française est coupée en partie de l'antiquité celtique par les invasions germaniques, l'adoption du christianisme, la conquête romaine. C'est seulement au moment de la dislocation de l'empire de Charlemagne, que tous les éléments qui devaient composer la France actuelle se sont trouvés réunis dans une formation nationale précise, livrée désormais à ses propres lois. Il en va de même pour l'Allemagne. C'est là, si nous ne nous trompons, l'heure de la naissance des deux grands peuples dont la rivalité politique et morale remplira l'histoire moderne. Nous méconnaissons d'ailleurs si peu la solidarité de la France moderne avec la Gaule franque ou celtique que nous avons essayé dans l'Introduction

de cet ouvrage, de suivre la pénétration des idées et des mœurs de notre race chez le peuple voisin depuis les origines lointaines des deux nationalités jusqu'au milieu du IXe siècle.

Le présent travail est le résultat de longues lectures et de longues réflexions. Cependant nous ne le publions pas sans hésiter. Les temps dont il essaie de pénétrer le mystère sont si complexes, si obscurs en certaines de leurs parties, et, d'autre part, l'objet de nos recherches était si vaste que nous aurons souvent besoin de toute l'indulgence du lecteur. D'autres, mieux que nous, eussent été à même de se tirer avec honneur de cette tâche. Les circonstances, et aussi de très anciennes prédilections, nous ont conduit à l'entreprendre. Nous serions satisfait si nous avions réussi à attirer l'attention sur le problème à peine effleuré jusqu'ici de l'expansion civilisatrice de la France, problème capital, qui est en somme le plus important de l'histoire morale et matérielle du monde moderne, lequel a été en grande partie créé par l'effort français. Connaître et apprécier l'étendue de cet effort, c'est d'ailleurs le seul bénéfice que retirera jamais notre peuple de ses peines passées, à moins qu'il n'apprenne, en retrouvant chez ses ancêtres les mêmes instincts fondamentaux qui le guidaient encore il y a un siècle dans sa grande Révolution, à mieux juger certaines périodes de son histoire que le parti-pris et l'ignorance ont tout fait pour lui rendre odieuses, et qui sont siennes comme les souffrances d'hier, les espoirs de demain, l'idéalisme généreux et prodigue de toujours.

INTRODUCTION

L'ŒUVRE DES CELTES ET DES GALLO-FRANCS EN GERMANIE

De tous les grands pays qui se partagent actuellement l'Europe, il n'en est aucun qui ait subi plus longuement et plus profondément l'action des civilisations voisines que l'Allemagne. Champ de bataille perpétuel des puissances militaires environnantes, ouverte de tous côtés à leur pénétration violente ou pacifique, elle a été de même le terrain de rencontre de leur expansion intellectuelle. Parmi les influences étrangères qui se sont exercées sur elle, la plus importante de beaucoup est celle de la France. Ce sera le grand mérite de l'érudition du XIXe siècle d'avoir mis en pleine lumière ce fait, que la génération romantique, obéissant des deux côtés du Rhin à des suggestions entièrement fantaisistes, avait volontairement ou non méconnu. Il n'est pas d'époque dans l'histoire de l'Allemagne où l'influence française n'ait joué un rôle considérable. Mais dans la constante action de cette force extérieure une sorte de rythme se dessine. La courbe par laquelle on pourrait en exprimer la continuité présenterait des hauts et des bas, des sommets et des dépressions. Le premier de ces sommets, en prenant notre époque pour point de départ, correspondrait à ces années brillantes et fécondes entre toutes de notre civilisation, qui sont comprises entre les traités de Westphalie et la guerre de Sept Ans. Plus loin, une nouvelle cime marquerait la seconde moitié du XIIe siècle et la première moitié du XIIIe, cette autre grande apogée de notre

évolution politique, sociale, intellectuelle et artistique, l'âge de Philippe-Auguste et de saint Louis, l'ère de la magnifique expansion de notre race à travers l'Occident et l'Orient, de la « courtoisie », de la poésie épique et lyrique d'inspiration chevaleresque, du gothique, de la philosophie scholastique, bref de la première apparition d'un monde tout entier moderne d'âme et d'aspect sur les décombres de la civilisation antique. Mais ce n'est pas là encore tout. Aux origines même de notre nationalité, dans cette rude et passionnée agitation des siècles mérovingiens, qui, avec l'époque carolingienne, leur complément naturel, forment la transition véritable entre la civilisation gréco-latine et celle du monde moderne, et auxquels, pour cette raison, il aurait fallu réserver la dénomination ailleurs absurde de Moyen-Age, une vague puissante de progrès déferle de la tumultueuse Gallo-France, où s'élabore péniblement l'ordre nouveau, sur les rivages encore arides de la Germanie et y apporte la fécondité. Plus loin encore, en ces temps reculés où il n'existait ni une France ni une Allemagne au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais où les ancêtres immédiats des deux peuples, les Celtes et les Germains, se partageaient les espaces indéfinis de l'Europe centrale, c'est le Celte tout puissant à la guerre, bâtisseur de villes, industrieux, possesseur d'une littérature mythique et héroïque abondante, déjà sensible dans la vie et dans l'art à l'attrait du beau, qui communique à ses voisins barbares de la Germanie les éléments d'une culture supérieure et les introduit véritablement dans la communauté des peuples civilisés. Donc, en somme, quatre apogées, accompagnées d'un nombre égal de dépressions. Les quatre apogées marquent autant de conquêtes intégrales de la société germanique par les mœurs et l'idéal de notre race. Du haut en bas de son organisation cette société est alors pénétrée et transformée, souvent malgré elle, par le génie celto-français. L'histoire n'offre peut-être pas d'autre exemple d'une pareille main-mise d'un peuple sur un autre, et la Grèce n'a dominé Rome ni aussi absolument ni aussi longuement. Car les dépressions elles-mêmes que nous avons constatées dans la courbe de l'influence française ne sont pas vides. Partout ailleurs on les trouverait, au contraire, extrêmement pleines et

riches. Les forces qui viennent de se signaler par leurs effets y prolongent sourdement leur travail, celles qui vont entrer en ligne y préparent leur aggression, et, surtout, le développement lui-même de la civilisation germanique ne s'y effectue que sur les bases et suivant les lois établies précédemment par l'intervention française. Celle-ci, sans doute, n'est plus, dans ces intervalles, aussi exclusivement dominatrice qu'aux époques d'apogée proprement dite et elle doit souffrir à ses côtés la collaboration de divers peuples étrangers particulièrement prospères, celle de Rome aux premiers siècles de notre ère, de Byzance et de la Lombardie sous les Othons, des Pays-Bas, de l'Espagne, de l'Italie vers la fin du Moyen-Age et au moment de la Renaissance, de l'Angleterre au XVIIIe siècle, et même il arrive que l'Allemagne, rendue plus vigoureuse, essaie à ces moments-là de contrebalancer par une action en retour l'offensive perpétuelle de notre civilisation, ainsi au XVe et au XIXe siècle, mais, aux époques même où l'influence de notre pays sur l'Allemagne semble s'atténuer, elle reste, tout compte fait, au moins égale à l'action que peuvent exercer sur cette nation les différentes civilisations voisines, et presque toujours elle surpasse encore l'effort fait par l'Allemagne pour nous imposer ses acquisitions, de sorte que, à aucun instant, il n'est possible de comprendre ni d'expliquer l'évolution de la vie germanique dans ses manifestations les plus variées sans avoir les yeux fixés sur notre pays. L'image de la France est le spectre obsédant qui hante l'histoire de la vie de société, de la littérature, de la philosophie, de l'art germaniques depuis leurs origines jusqu'à notre époque. Ce spectre se lève et attire les regards là même où l'on se croirait le plus enfoncé dans le *Deutschtum*, et il n'est pas de découverte faite depuis un siècle dans les domaines les plus divers de l'activité passée de l'Allemagne qui n'ait multiplié ses apparitions.

Sur la plus reculée des cimes que nous avons reconnues dans l'histoire de l'influence française en Allemagne plane encore la brume matinale qui recouvre les horizons de la jeune civilisation occidentale. Elle se dresse pourtant, majestueuse et distincte, dans les impressionnantes solitudes de la primitive Europe. A grands traits se dessinent les contours d'un immense empire

celtique qui embrasserait, selon la géographie actuelle, non seulement l'Allemagne centrale et méridionale, mais encore l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, le nord de la péninsule des Balkans, de l'Italie et de l'Espagne, la Gaule et les Iles-Britanniques. La fortune du peuple des Celtes, qui semble avoir commencé sept à huit siècles avant Jésus-Christ, atteignit son point culminant au ve et au ive siècle et coïncida en somme avec celle des Hellènes. Vers l'an 400 les Celtes eurent leur Alexandre dans le fameux Ambigatos, dit Biturix ou le Puissant, dont le nom redouté parvenait encore aux oreilles de Tite-Live. A ce moment-là Rome et la Grèce tremblent devant les fils audacieux de Toutatès et leur hautaine réponse étonne le vainqueur de Darius. Quant aux Germains, ils sont encore confinés, peuple obscur et faible, sur les rivages de la mer Baltique et entourés à l'ouest, au sud, peut-être même à l'est, par les masses celtiques. Pendant tout le ive siècle ils ont été soumis politiquement aux Celtes. Dans les armées, dans les palais de leurs maîtres ils remplissent les rôles inférieurs. Ils assistent à leurs sacrifices, écoutent leurs chants religieux et héroïques, vénèrent leurs dieux, parlent leur langage, adoptent leurs noms, leurs mœurs, leur organisation politique, sociale et militaire. Ce n'est guère que vers l'an 300, un siècle après le règne d'Ambigatos, que la décadence de cette redoutable domination guerrière, aussi fragile que celle du Macédonien, s'annonce par divers symptômes. Peu à peu on voit le flot celtique se retirer. Divisés entre eux les maîtres de l'Europe centrale ne savent plus résister aux nombreux adversaires qui les attaquent sur la périphérie. Les Romains au sud et les Germains au nord refoulent devant eux leurs anciens conquérants, que des migrations incessantes en Asie Mineure, en Angleterre et dans la vallée du Rhône affaiblissent encore. L'offensive presque simultanée des Latins et des Germains tend à scinder l'énorme masse celtique en deux tronçons, celui de l'ouest, qui a sont centre de gravité en Gaule et en Grande-Bretagne, celui de l'est, qui occupe les régions de la Vistule et de l'Oder supérieurs ainsi que le Bas-Danube. Mais le recul des Celtes, surtout au nord-ouest, est lent. Au iie siècle avant Jésus-Christ, ils tiennent encore de vastes territoires dans le midi et

l'ouest de l'Allemagne et toute la plaine du Danube est à eux [1]. En outre beaucoup d'entre eux ne suivent pas le gros de la nation dans sa retraite, mais restent dans leurs foyers et se mélangent avec les nouveaux arrivants [2]. Savons-nous, d'ailleurs, quels drames politiques précédèrent la dislocation de l'empire celtique et si, dans bien des circonstances, les Germains ne sont pas venus en alliés, appelés par l'une ou l'autre des tribus, comme ce sera le cas pour Arioviste en Gaule et pour les chefs anglo-saxons en Grande-Bretagne? Dans cette hypothèse, on comprendrait que les dissidents gaulois aient refusé de se joindre à la foule de leurs compatriotes en quête de nouveaux établissements et se soient laissés absorber par les Germains. Quoiqu'il en soit, la Galicie, la Silésie, le bassin central et supérieur du Danube, les Alpes d'Autriche, et surtout la vallée du Rhin, pour ne parler que des régions soumises actuellement à la domination germanique, ont été peuplés par une race mixte [3]. C'est pourquoi les traces de l'antique occupation celtique ont pu subsister si nombreuses en Allemagne et en Autriche. En vivant à côté des anciens possesseurs du pays, les Germains ont appris d'eux les noms des montagnes, des fleuves, *des petits ruisseaux eux-mêmes*, des villes, des bourgades de leur nouvelle patrie. C'est ainsi que les monts de Finne au sud de l'Unstrut, des fleuves comme le Rhin, qui fut vénéré à l'égal d'un dieu par les

1. D'Arbois de Jubainville, *Revue hist.*, 1886 (XXX), p. 1 ss. et *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, etc. Paris, Fontemoing, 1904 ; cf. *Ztschr. f. celt. Philol.* V, 189 ss. — Bremer, *Ethnographie der Germanen : Kelten in Deutschland*, dans le *Grundriss* de Paul III, p. 771-782. Notons en outre que lorsque les Romains eurent organisé leur « limes », une grande quantité de Gaulois vinrent s'établir dans les provinces germaniques soumises à l'Empire. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, I, 255, 304.

2. Quand les Celtes quittent les bords de la mer frisonne, beaucoup d'entre eux restent. Tac., *German.*, cap. 37 ; Strabon, *Geogr.*, VII, 2, 1. On sait que César et Tacite mentionnent un certain nombre de peuples celtiques fixés de leur temps encore en pleine Germanie et qui ne se sont que lentement fondus avec leurs voisins. Les Goths sur la Vistule ont longtemps vécu en contact avec des Celtes (Bremer, *loc. cit.*, p. 782) qu'ils ont fini par absorber.

3. Bremer, *loc. cit.*, p. 751, 788, 798-802, 855, 882-888, 908 ss., 932. D'où la boutade de d'Arbois de Jubainville que les Allemands auraient autant de sang celtique dans les veines que les Français. Elle ne doit pas être prise à la lettre.

Celtes, le Danube, l'Elbe, sœur de l'Aube française, l'Oder et probablement aussi la Vistule, des rivières telles que le Main, qui fut divinisé lui aussi, la Ruhr, la Leina et la Leine, l'Inn, l'Isar, frère de notre Isère, la Saale, l'Ise, la Laber, la Tauber, la Wolpe, la Wœrpe, l'Alpe, la Despe, la Wumme, la Wulfe, la Herpf, l'Ulfe et bien d'autres encore ; des régions politiques entières, la Bavière et la Bohème, pays des anciens Boïers, la Thuringe, patrie d'une peuplade germanique dont le nom était identique à celui des *Teurones* gaulois, le Wurtemberg, qui doit son nom à la petite ville de Virtenberg sur le Neckar, primitivement appelée Virodunum ; des villes illustres ou des bourgs obscurs, en tête l'heureuse capitale de l'Autriche, Vienne, qui fut la Windobona des Celtes, c'est-à-dire la « blanche » ou la « brillante cité », Brunn en Moravie, Worms, Mayence, Spire sur le Rhin, Dormagen, Neumagen, Remagen, Marmagen, Boppart dans la même contrée, Kislegg en Wurtemberg, Tegernsee, Ratisbonne (celle-ci avec le nom que nous lui avons conservé en français), Lohr, Kempten, Karnberg, Epfach en Bavière, Zarten dans le duché de Bade, Kappitz, Brieg, Liegnitz en Silésie, en laissant de côté une foule de noms géographiques devenus méconnaissables ou effacés depuis de la carte de l'Allemagne — par exemple les Burgondes, les *Chauci* et les Chattes semblent avoir été apparentés par leurs noms respectivement aux Brigantes, aux *Cauci* et aux Bajocasses celtiques —, portent encore, en tout ou en partie, les appellations qui leur ont été attribuées par les Celtes[1]. On voit donc que les noms de lieux de l'Allemagne du sud et de l'ouest expliquent dans une certaine mesure, par les renseignements qu'ils nous fournissent sur la composition ethnique de sa population, la distance morale qui sépare ces contrées de l'Allemagne du Nord plus foncièrement tudesque et le rôle politique et religieux divergent, souvent antinational, qu'elles ont joué dans l'histoire générale de l'évolution germanique, plus fréquemment rangées aux côtés de la France et du

1. D'Arbois de Jubainville, *l. cit.*, et *Les Celtes*, etc., p. 2 ss. — Much, *Die Städte in der Germania des Ptolemæus. Zeitschr. für deutsch. Altert.*, 1896, p. 97 ss. et 117. — Bremer, *l. cit.* Nous omettons l'Alsace et la Lorraine allemande où les noms celtiques abondent. — Much., *Deutsche Stammeskunde*, p. 54 ss.

monde latin que solidaires des peuples en qui s'incarnaient les destinées de la race allemande [1].

Les tribus germaniques, extrêmement barbares à l'époque où elles entrèrent dans l'histoire, ont subi l'influence de la riche civilisation celtique non seulement pendant la période où elles furent soumises à nos ancêtres et dans celle qui la précéda, mais même après qu'elles se furent libérées de leur joug. Bien plus, cette civilisation agissait encore sur elles plus fortement que jamais au moment même où les Gaulois domptés par Rome se laissaient en partie dénationaliser. Réfugiée sur les bords du Rhin et de la Moselle, la culture celtique, en plein IV[e] siècle, à la veille des Invasions, achevait de conquérir les futurs vainqueurs de l'Empire, notamment ces peuples de l'ouest que leurs origines mêlées préparaient admirablement à l'apprécier et à l'accueillir [2]. Il est fort difficile de suivre les phases diverses de la pénétration des mœurs celtiques en Germanie. Les institutions politiques et sociales ainsi que la religion furent assimilées, semble-t-il, tout d'abord, le reste vint ensuite. En tout cas les progrès des Germains paraissent avoir été très lents. A l'époque où César put observer les deux peuples, il existait encore un écart considérable entre leur degré respectif de civilisation. Comparé au Gaulois le Germain lui fit l'effet d'un pur sauvage, mal vêtu, adonné au culte primitif des éléments, occupé surtout à razzier ses voisins, à peine parvenu au stade agricole [3]. Quand Tacite, un siècle et demi plus tard, écrivit sa *Germanie*, les ancêtres des Allemands étaient encore loin d'avoir atteint le niveau de culture que l'on relève chez les Celtes du IV[e] siècle avant Jésus-Christ. S'ils possédaient une organisation politique et sociale rudimentaire, en revanche ils n'avaient pas de villes, ignoraient l'art de bâtir, ne savaient ni extraire ni ouvrer les

1. Les régions où le sang celtique s'est mélangé dans de fortes proportions — plus tard avec un appoint latin — au sang germanique ou slave sont assez bien représentées par le vaste demi-cercle que dessinent les populations catholiques allemandes, polonaises, galiciennes autour du bloc germano-protestant du nord et du centre.

2. Hettner, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica. Westdeutsche Zeitschr.*, II, 1-26. — Lamprecht, *Wirtschaftsleben*, I, 1, 75 ss.

3. César, *De bello gall.*, l. VI.

métaux. Leurs hymnes religieux et leurs chants héroïques étaient probablement de date récente, puisque César n'en parle pas. Or, les Celtes, au temps où ils occupaient l'Europe centrale, habitaient déjà des villes fortifiées, construisaient des routes, entretenaient un commerce étendu qui reposait sur une agriculture et une industrie métallurgique prospères, composaient des chants mythiques et épiques, expliquaient philosophiquement l'origine du monde [1]. Les objets trouvés à Hallstatt et à La Tène, deux foyers de civilisation celtiques, qui marquent l'un le déclin de l'âge du bronze et les débuts de l'âge du fer, l'autre le plein épanouissement de ce dernier, n'ont pu être fabriqués que par un peuple matériellement et moralement assez avancé en civilisation. Une différenciation sociale déjà très poussée est attestée par leur variété, une réelle habileté technique par leur aspect, un vif sentiment du beau par leurs formes [2].

L'influence des Celtes sur le monde germanique semble avoir été très générale et s'être étendue à tous les domaines de l'activité matérielle et morale. La maison celtique fut adoptée par les Germains du nord. C'est celle qu'on appelle actuellement la « maison saxonne » [3]. Il est probable qu'au centre et au sud les choses se passèrent de même. La « maison franco-alémannique » et la « maison rhéto-bavaroise » sont certainement d'origine celtique. La culture du sol fut enseignée par les Celtes aux Germains qui apprirent d'eux à s'installer dans des fermes isolées, et leur empruntèrent les termes servant à désigner la *plaine*, le *pays*, la *montagne*, le *gué*, le *terrain cultivé*, l'*engrais*. Les seules villes qu'aient possédées les Germains avant leur initiation à la civilisation romaine leur ont été abandonnées

1. Textes : Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celt.*, p. 132-133, 151-152, 155-156, 157-158, 160, 162-163. — Sur la poésie des Celtes, cf. C. Jullian, *Revue archéol.*, t. XI (1902), p. 304-327. Les sources mentionnent des poèmes épiques, des panégyriques, des satires en vers. Sur les instit. polit. des Celtes, cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, 37 ss. Sur leur habileté à ouvrer les métaux, *ibid.*, I, 371 ss. On possède des monnaies celtiques originaires des bords du Danube.

2. Salom. Reinach, *Introd. à la descript. raisonn. du Musée de Saint-Germain*, p. 1 ss. — Courajod, *Leçons de l'Ecole du Louvre*, éd. Lemonnier et Michel, I, p. 6 ss.

3. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Germanen*, II, p. 91-97, 625 ss. ; III, 280-318.

par les Celtes. Outre les noms de cités mentionnés plus haut, il convient de rappeler ici que les termes même de *ville* et de *village* sont venus à la langue germanique du celtique. Le travail industriel fut également révélé aux Germains par les Celtes, qui leur fournirent les mots par lesquels ils nommèrent le *fer*, le *plomb*, le *cuir*, l'*outre*, le *chariot*, la *herse*, la *hache*, le *pot*. Ce sont, d'ailleurs, les produits et les modèles de Hallstatt ou de La Tène qu'on retrouve, mêlés à quelques objets d'autre provenance, dans tous les pays germaniques et jusque dans la lointaine Scandinavie, où ils ont refoulé la technique du bronze déjà importée, semble-t-il, par les mêmes Celtes [1]. Le style décoratif dit « barbare » ou encore « germanique », qui se répandra dans les anciennes provinces romaines et particulièrement en Gaule à l'époque des Invasions, n'est, comme tant d'autres apports « germaniques », que cette ancienne ornementation celtique, conservée soigneusement par les peuples tudesques et rendue par eux à ses premiers détenteurs. La plupart des usages « germaniques » signalés par Tacite et qui ont trait à l'organisation politique, sociale ou militaire, semblent s'être développés tout d'abord chez les Celtes et avoir été communiqués par eux aux Germains à l'époque de l'assujettissement de ces derniers. Le fameux *comitatus* avec sa *treue*, la *compositio*, le duel judiciaire, la déclaration de majorité par l'armement, les assemblées en vue de décider la guerre, le rôle politique des femmes et la croyance à leurs aptitudes prophétiques, les chants héroïques précédant les combats ou retentissant dans les festins, l'habitude de confier l'éducation des jeunes gens à des chefs illustres, la personnalité attribuée aux chevaux et aux armes : bref tous les sentiments que l'on retrouve à la base de la civilisation du Moyen-Age, nous sont signalés plus anciennement chez les Celtes que chez les Germains, et Tacite les a mentionnés souvent dans les mêmes termes qui avaient été employés avant lui par d'autres écrivains pour décrire les mœurs de nos ancêtres [2]. La probabilité d'une

1. D'Arbois, *loc. cit.* — Wœrmann, *Geschichte der Kunst*, I, 465 ss. — S. Müller, *Nord. Altertumskunde*, trad. Jiriczek, I, 201 ; II, 32, ss.

2. Sur la « compositio », cf. César, *De bello gall.*, VI, 13. — D'Arbois, *Cours de Littér. celt.*, VII, p. 80-83. — Sur le duel judiciaire, cf. Tite-Live, XXVIII, 21 ;

transmission est suggérée par la souveraineté politique exercée longtemps sur les Germains par les Celtes, par la supériorité de la civilisation des seconds sur celle des premiers, par le fait que des mots aussi importants que ceux de *roi*, *royaume* ou *empire*, *puissant*, *homme libre*, *fonction* et *fonctionnaire*, *serment*, *témoin*, *héritage* et *héritier*, *serviteur* et *esclave*, *ban*, *otage*, *dommages-intérêts*, *mérite*, *médecin*, ont été empruntés aux Celtes par les Germains, adoption qui n'aurait pas de sens, si ces notions leur avaient été déjà familières. L'hypothèse d'après laquelle tous ces éléments fondamentaux de l'organisation politique et sociale ne pouvaient pas ne pas exister chez les Germains n'a plus de sens depuis qu'on s'est rendu compte par des comparaisons qu'ils correspondaient à un état de civilisation déjà relativement complexe, lequel état de civilisation paraît avoir été atteint par les Germains assez tard. « L'industrie nationale » de ce peuple, la guerre, est encore plus pénétrée, si possible, d'influences celtiques que tous les domaines que nous venons de parcourir. Les termes exprimant le *combat*, l'*art de combattre*, le *héros* (c'est le nom d'une nation celtique), le *chant de guerre*, la *victoire* (dont les Germains firent le *butin*), le *cavalier*, l'*équitation*, le *cheval de guerre*, le *javelot*, la *forteresse*, la *ville ceinte*

Valère-Maxime, IX, 11 ; Silius Ital., XVI, 56, etc. — Sur le « comitatus », Polybe, II, 17 ; César, *De bello gall.*, III, 22 ; VI, 30 ; VII, 44-48 ; Servius, *Ad Georgica*, IV, 218 ss., etc., etc. — Le mot de Tacite sur le mépris des Germains pour le travail et leur habitude d'aller moissonner en armes les champs des autres se trouve déjà dans Cicéron, *Republ.*, III, 9, 15, appliqué aux Celtes. Selon César, les jeunes Gaulois ne peuvent paraître en public avant d'avoir reçu leurs armes. Cf. ce que dit Tacite des jeunes Germains dans sa *Germania*. M. Loth (*Revue celt.*, 1895, p. 313-314) a montré que les Celtes ont connu la façon de consulter le sort par des baguettes que Tacite attribue en propre aux Germains. Sur l'origine probablement celtique des « runes », cf. le même, *Journal des Savants*, sept. 1911, p. 407. Femmes celtes conduisant des guerriers au combat : Tacite, *Annales*, XIV, 35 ; les accompagnant et les encourageant : Polybe, V, 78, 1, Tacite, *Agricola*, 15 ; combattant elles-mêmes : Plutarque, *César*, 18 ; prenant part au conseil : le même, *Vertus des femmes*, 6, et Polyen, VII, 50. L'exemple de Veleda est à citer ici, cf. d'Arbois, *Les Celtes*, p. 92 ss. Fantassins suivant les cavaliers au combat et les remplaçant s'ils tombent de cheval, d'abord chez les Celtes d'Illyrie puis dans l'armée d'Arioviste (qui est apparenté à d'illustres familles celtiques du Sud) : Tite-Live, XLIV, 26 ; César, *De bello gall.*, I, 48. Les Germains se teignent les cheveux en roux comme les Celtes et au moyen d'un savon inventé par ceux-ci : Pline, XXVIII, 191. La bière fut celtique avant d'être germanique, etc., etc.

de murs sont en germanique de provenance celtique [1], et, comme les usages militaires sont peut-être ce que nous connaissons le mieux de la civilisation des Celtes et des Germains, il est possible de constater ici que les termes cédés par la langue des premiers à celle des seconds représentent bien des institutions ou des notions familières à nos ancêtres et longtemps ignorées de leurs voisins de l'est. D'ailleurs, sous quelque face qu'on les considère, les Germains nous apparaissent partout enveloppés pour ainsi dire de civilisation celtique. Celtique est le terme par lequel on les désigne, ce fameux mot de *Germani* qu'on a interprété de tant de façons diverses et qui signifie « les voisins » ; celtiques sont les désignations de *Cimbri* et de *Teutoni* ainsi que les noms particuliers des chefs de ces peuples, qui sont parvenus jusqu'à nous ; celtiques sont encore, d'une façon générale, la plupart des noms de personnes des Germains, notamment ceux des Francs et des Goths. C'est le cas pour des appellations comme *Chlothilde*, *Dagobert*, *Siegmund*, *Siegfried*, *Theudebert*, qui contiennent, les uns certainement, les autres probablement, un élément celtique, tandis que *Dietrich* ou *Theuderich*, *Dagmar*, *Hadumar*, *Hadurich*, *Haduwalch*, *Heldrich*, *Hilde*, *Hunmar*, *Siegmar*, *Wehtur*, *Wiwilo* sont entièrement empruntés à la langue de nos pères. On a trouvé chez les Sicambres des gens portant le nom de *Biturix*. La fameuse prophétesse des Bructères, Veleda, dont Tacite fait une Germaine — il convient de noter que cet auteur prenait les Calédoniens d'Ecosse pour des Germains, ce qui indique le degré de confiance qu'il faut lui accorder — porte un nom purement celtique et qui signifie « la devineresse ». Le fameux roi des Marcomans, Marbode, avait aussi un nom celtique. Bien plus, le héros du Teutoburger Wald, le libérateur de l'Allemagne, celui que tant de drames et d'odes patriotiques ont célébré, Arminius enfin, ou comme on l'a appelé encore, Hermann, est probablement Celte par son nom qui se traduit par « le très élevé [2] ». Cet exemple est

1. D'Arbois, *Rev. hist.*, *l. cit.*, Bremer, *loc. cit.*, p. 780 ss. et 786 ss.
2. Bremer, *loc. cit.*, p. 787. — Much, *art. cit.*, p. 292. — D'Arbois, *Les Celtes*, p. 99, 205, 207-208. — Withley Stokes, *Urcelt. Sprachsch.*, p. 69. — Holder, *Altcelt. Sprachschatz*, I, col. 408, 1050, 1464 ; III, col. 145, etc., etc. Ajoutons qu'un des plus anciens noms goths connus *Catualda* (Tac., *Ann.* II, 62) est cel-

typique. Il serait difficile de demander à une influence étrangère des preuves plus nombreuses et plus décisives de son existence et de sa puissance[1]. Encore convient-il de remarquer qu'une partie seulement du vocabulaire des Celtes du continent est parvenue jusqu'à nous et qu'il n'est pas vraisemblable que tous les emprunts faits à la langue de nos ancêtres par le germanique se trouvent justement dans la liste restreinte des mots que nous connaissons. Rien qu'avec les faits que nous venons de rappeler, donc, on serait en droit de conclure à une intervention capitale de la civilisation celtique dans le développement matériel et moral des Germains. Mais ils sont cependant bien loin d'épuiser tout ce que l'on connaît à ce sujet. L'action de la civilisation celtique sur la barbarie germanique a été plus pénétrante encore que ne le laisseraient soupçonner ces exemples. Elle est descendue jusqu'à l'âme même du peuple imitateur. Nous avons déjà noté les mots nombreux et importants — véritable armature d'une civilisation primitive — qui ont passé du celtique dans le germanique. Le langage tudesque a été atteint bien plus profondément encore que par ces enrichissements de son vocabulaire. Sa structure intime elle-même a été bouleversée par le contact du celtique. Il est probable que l'ancienne mutation consonantique (*Lautverschiebung* de Grimm), qui a modifié toute l'ossature du germanique, coïncide avec le premier établissement des peuples tudesques en territoire celtique. En tout cas il est à peu près établi que deux des caractères distinctifs de l'antique idiome des Germains, auxquels on s'était hâté, cela va sans dire, de découvrir des origines psychologiques profondes : l'accentuation de la syllabe initiale et l'allitération, lui

tique. Nous verrons que les légendes épiques des Germains fourmillent de noms celtiques.

1. L'influence sociale et morale de la civilisation des Celtes sur celle des Germains est formellement attestée, d'ailleurs, par César, au moins en ce qui concerne la région du Rhin. Après avoir parlé de la rudesse des Suèves, il ajoute à propos des Ubiens, fixés dans le pays de Cologne (la future patrie des Francs) : « Ad alteram partem, succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum, et paulo quam ejusdem generis ceteri sunt humaniores, propterea quod Rhenum attingunt multumque ad eos mercatores ventitant et *ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus adsuefacti* » César, *De bello gall.*, IV, 3, ed. Holder, p. 71-72.

furent imposés par la fréquentation prolongée du celtique, que les Germains eurent souvent l'occasion de parler à l'époque où ils combattaient sous les ordres des Celtes et servaient dans leurs palais [1]. L'allitération et l'accentuation initiale étant à la base de la versification germanique, celle-ci, qui est de date relativement récente, a dû se modeler sur la métrique beaucoup plus ancienne des Celtes. Nous verrons ailleurs qu'une bonne partie des thèmes épico-mythiques de la vieille épopée germanique doivent être considérés comme ayant également une provenance celtique, ainsi le sujet du *Hildebrandslied*, le plus ancien monument de la littérature héroïque des Allemands, celui du *Walthari*, maint épisode des *Nibelungen*, etc., etc. [2] L'influence littéraire des Celtes sur les Germains est encore établie par le grand nombre de noms propres métaphoriques — nous en avons cité quelques-uns plus haut — d'origine celtique, que l'on relève en germanique. On sait, en effet, que les noms attribués aux personnes varient suivant les époques et dépendent étroitement de la mode, laquelle mode est presque toujours régie dans l'espèce par la littérature. On a des exemples de ce phénomène pour toutes les époques. Enfin la première notation de la parole qu'aient possédée les Germains, l'écriture runique — dans laquelle beaucoup d'Allemands voient un produit spécifiquement national — leur fut révélée par les Celtes, quelle que soit l'origine première de cet alphabet [3].

Etroitement rattachée à la poésie est, à ces époques primitives, la religion, qui l'inspire en grande partie. Cette autre forme de la vie morale des Germains, la plus intime de toutes, a été elle aussi profondément imprégnée d'influences celtiques. Il

1. Thurneysen, *Revue Celt.*, VI, 312. — *Verhandl. der XLIII Versamml. der Philol. zu Köln*, 1895, p. 155 ss. — Bremer, *loc. cit.*, p. 760, 788 ss. — El. Hugo Meyer, *Deutsche Volkskunde*, p. 276-277. — D'Arbois, *Revue Celt.*, 1903, p. 254. Il convient de faire remarquer que la seconde mutation consonantique correspond à l'établissement des Germains en territoire roman, à l'époque des grandes Invasions. A deux reprises donc c'est le contact d'une langue étrangère qui a fait évoluer la phonétique allemande.

2. Au tome II de cet ouvrage, chap. 1, § 1. — Noter que les termes germ. désignant la *poesie* et le *récit* viennent prob. du celtique.

3. De même que, plus tard, l'écriture « gothique » — autre produit « national » — sera importée de France en Allemagne.

convient ici de distinguer deux ordres de phénomènes que les mythologues allemands de l'école des frères Grimm n'ont pas toujours nettement séparés : les croyances religieuses et le culte d'une part, la mythologie proprement dite, c'est-à-dire les fables sur les dieux, de l'autre. Pour les Grimm, qui avaient conçu le dessein patriotique de dresser de toutes pièces une « mythologie germanique » voire « allemande » en face de la mythologie grecque [1], et que dominaient des préjugés romantiques, c'étaient là des phénomènes identiques et des produits spontanés de l'imagination populaire. Le peuple germanique s'était forgé, par un travail inconscient, une grande et belle mythologie égale en valeur morale et poétique ou même supérieure à celle des Hellènes. Or, il n'est plus personne aujourd'hui, sauf quelques mythologues attardés, qui croie encore à cette origine collective et populaire du mythe. On admet bien plutôt que, si le culte et les croyances peuvent naître ainsi et avoir par conséquent un caractère national, — encore ne faut-il rien exagérer, comme nous le verrons, — il en va tout autrement des récits mythologiques, qui sont en général des créations parfaitement conscientes, voire littéraires, ignorées d'abord du peuple, et qui n'apparaissent qu'aux époques de civilisation avancée. Notons en passant qu'on est revenu ainsi à la doctrine des hommes du XVIIe siècle, lesquels parlaient couramment des « fables inventées par les poètes » et ne voyaient là-dedans qu'un arsenal d'images poétiques, doctrine pour laquelle les Romantiques, enclins à mettre partout du « mystérieux », du « populaire » et de l' « inconscient », n'eurent pas assez de sarcasmes [2]. Il s'ensuit que, lorsqu'on rencontre chez deux peuples d'inégal développement intellectuel les mêmes thèmes mythiques, ce n'est pas chez le plus barbare, mais bien chez le plus civilisé

1. Jacob le déclare formellement à Lachmann, W. Scherer, *J. Grimm*, p. 285.

2. C'est ce postulat nationaliste et romantique qui est à la base de toutes les contructions mythologiques de J. Grimm et de son école. Quand Rühs, vers 1812-1813, dénonça le caractère littéraire et factice des sources de la « mythologie germanique », J. Grimm s'indigna et passa outre. On sait qu'il qualifiait de « germaniques » *a priori* et sans examen les contes qu'il publia avec son frère. De même le vieux Mullenhof se fâcha tout rouge lorsque le Danois Sophus Bugge entreprit de signaler les origines chrétiennes et gréco-latines des mythes eddiques.

qu'il faut en chercher la source, les nations incultes n'ayant pas de romans de ce genre sur leurs dieux. Ces précautions une fois prises, le problème des origines de la « mythologie » germanique se présente tout autrement que ne l'avaient prévu les Grimm. Le contenu de cette « mythologie » est en effet de valeur fort inégale. D'une part nous nous trouvons en présence d'un certain nombre de divinités, dont l'existence dans la religion des anciens Germains nous est attestée par une série de documents dignes de foi ; de l'autre, nous avons à faire à une mythologie, c'est-à-dire à des récits de provenance plus que suspecte et dont rien ne prouve qu'ils aient été élaborés par les Germains païens ou seulement connus d'eux. En ce qui concerne les divinités germaniques signalées par Tacite et d'autres écrivains de l'antiquité et qu'on retrouve dans les sources nordiques, elles ont été en grande partie empruntées par les Germains aux Celtes. D'une façon générale on notera que les Germains. lorsqu'ils envahirent le pays de leurs anciens maîtres, conservèrent les bois sacrés qui servaient à ceux-ci de sanctuaires, en leur laissant leur nom celtique, et continuèrent à y célébrer leur culte. En outre, il semble que le dieu *Donar-Thor*, dont le nom est celtique, *Wodan-Odin*, qui correspond trait pour trait au dieu gaulois que les Romains identifièrent avec Mercure, et qui fut vénéré d'abord uniquement chez les voisins immédiats des Gaulois, les Francs, soient de provenance celtique [1]. L'adoption de Wodan-Odin est symbolique de l'influence générale exercée par la civilisation des Celtes sur celle des Germains. Dieu de l'intelligence et des arts, conducteur des âmes dans l'au-delà, Wodan vit peu à peu son culte s'étendre des bords du Rhin inférieur jusque chez les peuples germaniques les plus éloignés, par exemple jusqu'en Scandinavie, où il détrôna le brutal Donar-Thor, qui était peut-être venu anciennement du même pays que lui. Les deux personnages divins, donc, qui ont successivement dominé l'Olympe germanique, sont fortement suspects de provenance celtique. Pro-

1. Bremer, *loc. cit.*, p. 787-788. — El. Hugo Meyer, *Mythol. der Germanen*, p. 368-369. — D'Arbois, *Revue hist.*, XXX, p. 1 ss. — Hettner, *Westdeutsche Zeitschr.*, II, p. 1-26. — W. Scherer, *Gesch. der deutsch. Litter*, p. 8 ss. Le nom de Wodan-Odin semble apparenté a l'irlandais *faïth* (devin).

bablement il faut leur adjoindre *Tiu*, le troisième dieu supérieur des Germains, qui, avec les précédents, constitue une sorte de triade, non seulement parce que le groupement des divinités par trois est une coutume spécifiquement celtique, mais encore parce que, à la triade germanique en question correspond exactement celle de *Mercure* (forme romaine), *Tanaros* et *Dia* (forme irlandaise) chez les Celtes. Ce n'est pas encore tout. Du pays gaulois s'introduisirent certainement la déesse *Nerthus* signalée par Tacite chez les Germains du nord et dont le nom est celtique [1], très vraisemblablement aussi l'*Isis* du même auteur, qui n'est pas autre chose, semble-t-il, que la *Nehalennia* des Celtes du Rhin, en outre l'*Hercules Magusanus*, identique peut-être à l'un des grands dieux déjà nommés, les *Matronæ* ou déesses-mères et une foule de dieux inférieurs. Comme les Celtes, les Germains se prétendent issus d'un dieu souterrain, le *Dis pater* de César, qui devient chez eux *Mannus* [2]. Comme les Celtes, ils divinisent les fleuves, souvent les mêmes fleuves qu'eux, le Rhin par exemple, dont le culte subsiste encore chez les teutomanes modernes, qui en ont oublié les origines « welsches ». Les *Dioscures* celtiques se retrouvent chez les Germains de l'est, qui vivaient en contact avec des tribus celtiques, même au temps de Tacite. N'oublions pas enfin que la prêtresse Veleda portait un nom celtique et que les premiers chants religieux des Germains furent probablement modelés sur ceux des Celtes. En somme, il n'est peut-être pas un seul renseignement parmi ceux que nous fournit Tacite sur la religion des Germains qu'on ne croirait extrait d'un ouvrage sur les Celtes. Comme César, qui a bien connu les Germains du Rhin, ne mentionne rien de pareil chez ces derniers, on est en droit de supposer que bon nombre de ces emprunts faits par les Germains aux Celtes eurent lieu vers le premier siècle de l'ère chrétienne. Nous savons,

1. Irl. *nert*, gall. *nerth* = force. Cf. les noms de ville ou de personne : Nertobriga, Nertomaros, etc.

2. El. Hugo Meyer, *loc. cit.*, p. 12 ss., 42 ss., 292 ss. — Leo, *Zeitschr. für deutsch. Altert.*, III, 226. — Nombreux noms de villes allemandes d'origine celtique en *Ise*, cf. Bremer, *loc. cit.*, p. 175. — Kögel, *Gesch. der deutsch. Liter.*, I, 1, 23. — Holder, *loc. cit.*, II, p. 79. — Les mots germ. signifiant *magie*, *vénérer*, *présage*, *mystère*, sont prob. d'orig. celtique.

d'ailleurs, que la religion des Gaulois, comme leur langue, se maintint très longtemps dans la région du Rhin [1]. Nulle part peut-être on n'a trouvé plus de monuments et de souvenirs de leur culte que dans cette contrée et l'Allemagne du Sud. Par ailleurs de nombreux témoignages établissent que les représentations religieuses des Celtes étaient pleinement constituées bien avant celles des Germains.

Reste la question de la mythologie proprement dite. Elle est assez obscure. Tout d'abord on peut se demander, comme nous le faisions plus haut, s'il existé vraiment une mythologie « allemande ». Les textes invoqués par les frères Grimm et par leurs continuateurs appartiennent, en effet, sans exception à une époque récente et émanent d'auteurs qui étaient familiarisés avec le légendaire chrétien, la mythologie gréco-latine et l'immense littérature des « contes » d'origine diverse qui circulaient dans le monde antique. Que les Germains de Tacite aient cru véritablement aux histoires que nous servent Jornandès, Grégoire de Tours, Paulus Diaconus et les autres, c'est plus que douteux. En tout cas il est impossible d'en faire la preuve. Il est infiniment vraisemblable au contraire que tous ces racontars ont une origine entièrement littéraire et que les écrivains en question, comme plus tard les scaldes scandinaves, ont prêté aux dieux germaniques des aventures ramassées un peu partout Si l'on voulait se contenter d'exposer ce qu'il y a de démontré en elle, la « mythologie » germanique tiendrait en quelques lignes. Ce qui lui permet tout de même de subsister avec une apparence de richesse, c'est l'exploitation des sources nordiques. Les neuf dixièmes de ce qui est présenté au lecteur sous le nom de « mythologie germanique », ou même, comme disait Grimm, de « mythologie allemande », se compose de récits empruntés aux poèmes eddiques, aux *sögur* et aux divers monuments de la littérature norvégienne du Moyen-Age. Mais c'est là encore une duperie, car ces sources nordiques, personne n'en doute plus aujourd'hui, sont des produits factices, l'œuvre de poètes ou de prosateurs en chambre, écrivant d'après des recettes

1. Lamprecht, *Wirtschaftsleben*, II, 77 ss. — Cf. Bremer, *loc. cit.*, p. 801.

connues et construisant de toutes pièces un monde surnaturel imaginaire [1], dont le peuple, en Norvège comme en Allemagne, n'apprit l'existence qu'en lisant les livres des lettrés, ou lorsque leurs romanesques histoires, degré par degré, furent arrivées oralement jusqu'à lui. Car telle est presque l'origine des « chants populaires », des « légendes populaires », des « traditions populaires ». Les poètes norvégiens qui encadrèrent les dieux de leurs ancêtres dans la chatoyante broderie de leurs « mythes », et au besoin en inventèrent de nouveaux, s'inspirèrent de sources fort diverses. Nous n'insisterions pas autrement sur ce fait, si parmi ces sources, la littérature des Celtes, sous sa forme irlandaise, ne tenait une place éminente. Les motifs les plus caractéristiques de l'épopée irlandaise se retrouvent presque sans changement dans les poèmes eddiques. La doctrine de l'anéantissement du monde par le feu et l'eau et de sa renaissance sous la forme d'un éternel printemps, la représentation enchanteresse du pays des Morts, où l'on accède en barque après une traversée mystérieuse et de la vie de délices qu'y mènent les héros, l'intervention constante des dieux ou des défunts dans les affaires des mortels, l'apparition et la disparition soudaines de visions magnifiques, la réincarnation de certains personnages illustres, les métamorphoses d'hommes en animaux, sont des croyances bien plus celtiques encore que germaniques et plus anciennement attestées chez les Celtes que chez les Germains [2]. D'une façon générale, la collaboration des Celtes insulaires à la constitution de la mythologie germanique se dégage plus nettement que celle des Celtes continentaux, parce que nous pouvons

1. C'est le résultat des travaux de Hammerich, Petersen, Sophus Bugge, H. Falk, Noreen, Schuck, E. H. Meyer, etc., qui ont renouvelé la science de la mythologie germanique en revenant, en somme, aux idées de ce bon Rühs que Jacob Grimm avait si vertement rabroué. L'ouvrage capital est celui de S. Bugge, intitulé *Studien über die Entsteh. der nord. Götter- und Heldensage* (trad. Brenner, Munich, 1881).

2. Alf. Nutt, *The celtic doctrine of re-birth*. Cf. Martin, *Anz. der Zeitschr. für deut. Altert.*, 1899, p. 206 ss. Un des peuples celtiques les plus anciennement mentionnés, les *Neuroi* d'Hérodote (IV, 105), attire déjà l'attention du célèbre historien grec par sa croyance à la transformation des hommes en loups. C'est un des motifs celtiques les plus répandus. Les *Neuroi* habitant la Scythie, on voit qu'il était connu à l'orient aussi bien qu'à l'occident du monde celtique.

ici comparer des textes. Chaque jour les recherches des mythologues en accusent davantage l'importance et on prévoit même qu'un grand nombre des représentations eddiques auxquelles Sophus Bugge assignait une provenance chrétienne devront lui être restituées. Tout compte fait, la mythologie scandinave, produit factice s'il en fut, et qu'il faudrait bien se garder de considérer comme un document de l'ancienne religion des Germains, paraît avoir été irlandaise par ses sources dans la mesure où elle ne s'est pas inspirée du légendaire chrétien et du *folk-lore* gréco-latin. Seuls les principaux dieux qui y figurent, notamment Thor et Odin, représentent peut-être un élément populaire. Mais ces dieux eux-mêmes, qui sont venus en Scandinavie du continent, sont, pour la plupart, comme nous l'avons vu, de provenance celto-gauloise ou, en tout cas, suspects de contamination celtique. Wodan-Odin ne fut certainement pas à l'origine un dieu scandinave. Toutes ces représentations s'introduisirent dans les pays du Nord avec les objets manufacturés de fabrication celtique qu'on y trouve bien avant l'ère chrétienne. Certains autres dieux, par contre, sont des créations purement littéraires. C'est le cas pour Freya, Hœnir, Hödur, Loki, Heimdall, Lothur, etc. Et ici des suggestions irlandaises sont probables. L'un d'eux, Hödur, porte un nom celtique. D'une façon générale, la constatation la plus inquiétante qu'on puisse faire pour l'authenticité populaire et nationale de toute cette mythologie germano-scandinave, c'est qu'elle ne s'est constituée et ne s'est développée que dans les régions qui entretenaient des rapports étroits avec les Celtes des Iles-Britanniques, c'est-à-dire en Norvège et dans les colonies norvégiennes d'Islande ou d'Irlande, à l'exclusion non seulement des pays germaniques du continent, mais même des autres contrées scandinaves comme la Suède et le Danemark, lesquelles étaient tournées vers le monde slave ou plus généralement vers des peuples non-celtiques. Comment une si étrange localisation serait-elle possible si la mythologie en question était d'origine germanique commune ou simplement scandinave [1] ? Et le moyen de faire abstraction de la singulière

1. S. Bugge, *Studien üb. die Entsteh. der altnord. Götter- und Heldensage* trad. Brenner, p. 5, 30, 157, 542. — Mogk, *Kelten und Nordgermanen*, p. 17 ss.

coïncidence que nous venons de signaler, lorsqu'on observe que ladite mythologie nordique ne s'est pas contentée de naître dans des pays en relations directes avec les Celtes insulaires, mais qu'elle s'est produite au jour, au moment même où toutes sortes de progrès d'ordre matériel ou moral pénétraient d'Irlande ou d'Ecosse dans les colonies norvégiennes et la Norvège elle-même ! Tout devient clair, au contraire, lorsqu'on prend la peine de noter les faits suivants, à savoir : que c'est en Irlande que la mythologie celtique a pris son expression littéraire la plus riche du VIIe au IXe siècle ; que, dès le VIIe siècle mais surtout à partir de la fin du VIIIe, les Germains de Norvège et d'Islande entretenaient des rapports étroits avec les Celtes insulaires par l'intermédiaire de leurs compatriotes établis en Irlande, en Ecosse, ou même directement, puisqu'il y avait des Celtes en Islande ; que, de très bonne heure, il y eut des unions matrimoniales entre Celtes et Norvégiens ; que les Norvégiens doivent aux Celtes des Iles-Britanniques des acquisitions aussi importantes que l'écriture, leur costume, leur style ornemental, leur architecture, leur initiation aux Lettres antiques, une foule de termes usuels et de noms propres, enfin le christianisme lui-même, ce qui indique bien, on en conviendra, une certaine dépendance de leur civilisation à l'égard de celle des Celtes ; que, plus particulièrement dans le domaine littéraire, les scaldes islando-norvégiens apprirent des « filid » d'Irlande l'art de la composition mi-partie poétique, mi-partie prosaïque, (*Grimnismal*, *Skirnisför*, *Lokasenna*, *Helgagkvitha*, *Hiörvarthssonar* ,etc.,), la rime intérieure et finale, qu'ils leur empruntèrent un grand nombre d'images, dont quelques-unes n'avaient pas de raison d'être dans leur pays, en outre « leur technique, leur style, l'esprit de leur poésie », si bien que, selon Sophus Bugge, « les poèmes irlandais du Xe siècle et de l'époque antérieure concordent si exactement pour la forme et le fond avec l'une des plus anciennes compositions des

et *Grundriss* (de Paul), III, 248, 328, 371. — Bugge, *Entstch. und Glaubwürdigk. der isl. Saga. Zeistchr. für deut. Altert.*, LI, p. 23 ss. — S. Muller, *Nord. Altertumskunde*, II, p. 30 ss. (trad. Jiriczek). — S. Bugge, *Contribut. to the history of the Norsemen in Ireland*, I-III ; *Bidrag til den ældste scaldedigtnings historie* ; *The home of the eddic poems* ; *Norsk sagafortvelling*, etc. *N. Hist. Tidsskr.*, 1901.

Scaldes, l'*Ynglingatal*, qu'on peut les considérer franchement comme la source de cette dernière » ; que la *saga*, ce produit le plus remarquable de la littérature nordique, est née en Irlande, de l'imitation directe de récits celtiques analogues bien plus anciens, et que tout le mécanisme en est pris aux Irlandais avec bon nombre de motifs essentiels et de personnages typiques ; que les poèmes où est contenue la soi-disant mythologie germanique sont l'œuvre de ces scaldes islando-norvégiens, disciples à tous égards des Irlandais, et qu'ils n'ont fait leur apparition qu'une fois le contact établi entre Celtes et Germains du Nord, alors qu'auparavant il n'existait, autant qu'on peut en juger, ni poésie, ni littérature, ni mythologie d'aucune sorte en Scandinavie ; enfin que, par la suite, le manque d'initiative intellectuelle des Germains du Nord est illustré par ce fait capital que toute leur poésie héroïque se compose de traductions de poèmes gallo-francs puis français, aussi bien mérovingiens que féodaux et « courtois ». Le lecteur voit maintenant quelle est la conclusion qui s'impose, tant au sujet des origines de la mythologie et de la religion des Germains du continent et du Nord qu'à propos de toute la civilisation matérielle et morale de ce peuple. Partout où l'on fouille, on trouve la source celtique. Historiquement il est impossible de découvrir quoique ce soit en fait de civilisation germanique primitive, une fois qu'on a retranché les emprunts contractés auprès des Celtes. Ce qui reste ce sont les déclamations sans importance de quelques Romantiques. Mais tout cela ne vaut pas le moindre grain de mil. Aux yeux de l'historien de la civilisation, le Germain du continent et du Nord n'apparaît que comme un docile élève du Celte, un Celte plus barbare, en retard de trois ou quatre siècles sur son initiateur. C'est pourquoi Strabon a pu dire que pour se rendre compte de ce qu'avait été l'ancienne civilisation celtique, il suffisait de regarder les Germains de son temps[1]. Et, déjà, dans l'attitude et les rapports lointains des deux races qui ont fourni leur contingent principal aux grands peuples dont nous allons suivre l'évolution, se manifestent distinctement les traits de caractère qui distingueront

1. Strabon, *Geogr.*, IV, 2.

le Français et l'Allemand en tant qu'ouvriers de civilisation. D'un côté, c'est un don remarquable d'invention et d'initiative, un souci constant de progrès, la « mobilité », comme disait trop dédaigneusement César, ce fils d'une race avant tout conservatrice ; de l'autre une passivité receptive qui, en dernière analyse, repose sur un manque certain de puissance créatrice et une singulière lenteur dans l'assimilation. Mais ces qualités et ces défauts ont leurs envers. La « mobilité » du Celte a trop souvent pris l'apparence d'une incroyable faculté d'oubli et d'une légèreté d'esprit, peut-être de cœur, qui, à plusieurs reprises, l'a poussé à jeter par-dessus bord, dans sa course effrénée au « nouveau », toutes les acquisitions les plus précieuses faites par ses ancêtres, bien plus, à les honnir et à les maudire. Au contraire, l'apathie du Germain se révélera comme une force de conservation infrangible, qui lui permettra de retenir soigneusement par devers lui, en dépit de tous les changements extérieurs, ses emprunts les plus anciens et de les transformer peu à peu en « biens nationaux » — les « biens nationaux » germaniques sont tous sans exception d'origine étrangère — de les approfondir, de les pénétrer de son génie, de les enrichir sans cesse.

Les considérations touchant l'influence de la mythologie irlandaise sur celle des Germains du Nord nous ont insensiblement conduit des époques voisines de la préhistoire jusqu'à une période relativement récente, la seconde de celles que nous avons délimitées plus haut dans les rapports de la civilisation celto-française avec la civilisation germanique. Elle s'ouvre par les Invasions. Le puissant empire celtique a succombé depuis longtemps. Sur les bords du Danube et du Rhin, les deux grands fleuves de la Celtique ancienne, errent des tribus germaniques. Les Gaulois eux-mêmes, c'est-à-dire la fraction la plus considérable de la race celtique, ont été subjugués par Rome. Sous cette domination étrangère, que leurs divisions intérieures avaient rendue inévitable, les Celtes ont peu à peu renoncé à mainte forme originale et précieuse de leur civilisation, à leur langue et à leur littérature en première ligne, mais aussi à leur religion et à leur mythologie, pour se modeler sur un peuple qui, non seulement n'avait jamais eu à un très haut degré le sens de la poésie

et du mystère, mais en était arrivé par surcroît à la phase sceptique et décadente de sa civilisation. Cependant il ne faudrait pas s'exagérer cette « dénationalisation » de la Gaule. Elle fut à bien des égards plus superficielle que réelle et elle ne s'effectua pas avec la rapidité qu'on lui prêtait autrefois. Les découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie celtiques ont permis de constater que le costume, les métiers, les arts décoratifs, les noms de personnes, un grand nombre de représentations morales, religieuses et sociales des Gaulois se sont perpétués longtemps encore, après la conquête, sous la romanisation officielle, notamment dans les régions du centre, de l'ouest et sur les frontières du nord-est. On aurait certainement grand tort de se figurer le paysan gaulois des montagnes auvergnates ou de la *Belgica*, que bien peu de monuments historiques nous permettent d'atteindre, sous les traits du citadin assimilé des grandes agglomérations du sud. La « vassalité » celtique, signalée par César, existe encore au ve siècle et rejoint la vassalité franque [1]. La langue celtique se parle à Trèves en plein IVe siècle et en Aquitaine au début du ve [2]. Au VIe siècle, des voyageurs venus de la Gaule racontent à l'historien Procope le mythe de la navigation des âmes vers le pays des Morts, tel que les légendes celtiques nous l'ont transmis, et, ce pays des Morts, ils l'appellent *Brittia*, c'est-à-dire la Bretagne, comme le feront tant de sources scandinaves et allemandes du Moyen-Age [3]. L'adoption du latin par la masse du peuple gaulois ne représente pas non plus, étant donné l'étroite parenté des deux langues, aussi voisines l'une de l'autre que le sont aujourd'hui, par exemple, le provençal et le français, la rupture absolue

1. Salvien, *De gubernatione Dei*, V, 38 ss. *Mon. Germ. Auct. antiq.*, I, 62. Le mot « vassus » est d'origine celtique. Cf. Windisch, *Ber. der sächs. Ges. der Wiss.* 1892, p. 152 ss.

2. Saint-Jérôme, *Comment. de l'Epitre aux Galates*, II ; Migne, *Patrol. lat.*, XXVI, col. 382. « Galatas... propriam linguam eandem pene habere quam Treviros ». Cf. Lamprecht, *Wirtschaftsleben*, 1, 1, p. 75. — Sulpice Sevère, *Dialog. fragm.*, I, 27. « Tu vero vel celtice, vel, si mavis, gallice loquere ». Cf. Babut, *Revue hist.*, CIV, p. 287 ss. Fortunat, à la fin du VIe s., emploie encore des termes celtiques (I, 9, 9 ss. ; VII, 8, 64,)

3. Procope, *De bello goth.*, l. IV, ch. 20. Cf. d'Arbois, *Les Celtes*, p. 124 ss. Claudien, à la fin du IVe siècle, connaît aussi ce mythe celtique. *In Rufinum*, I, 123-128, éd. Teubner, 1, 20.

avec le passé que tant d'historiens ont admise à la légère. Dans leurs mystérieux châteaux de la forêt ou de la lande les blondes protectrices de nos pères ont bien prolongé leur existence jusqu'à nous, sous le nom nouveau de « fées ». Néanmoins il est indéniable que l'influence de Rome sur les âmes celtiques a été considérable. Cette influence eut des conséquences favorables et défavorables. Pour la littérature et la philosophie, probablement aussi pour les arts, les Celtes étaient mieux doués que leurs vainqueurs. Il n'y a rien dans les fades traités de morale des Romains qui rappelle même de loin la grandiose cosmogonie celtique, et il ne saurait venir à l'idée de personne de comparer les médiocres exercices de style qui constituent — quelques vers de Virgile mis à part — toute la « poésie » latine classique avec le frais lyrisme, le sentiment sincère de la nature, la hantise troublante de l'au-delà, la riche féerie, la conception fataliste et mystique de l'amour qui distinguent la littérature irlandaise et galloise. En revanche les molles énergies gauloises ne pouvaient que gagner à se cimenter de force romaine, et la race, qui, de toutes celles que le monde antique nous offre, semble avoir été la plus inconsistante et la plus mobile, se fit, au contact de la rude discipline de ses vainqueurs, résistante et ferme, en même temps qu'elle acquérait peu à peu les aptitudes administratives et politiques qui lui avaient par trop fait défaut jusque-là. Le soldat et le fonctionnaire romains furent d'utiles précepteurs pour ces grands enfants vagabonds d'imagination et de volonté qu'étaient les Gaulois. Et l'existence régulière à laquelle ils se virent astreints pendant quatre siècles, sous l'égide de Rome, en suscitant chez eux ces qualités d'ordre et de sens qui ont toujours par la suite distingué l'homme des classes moyennes en France, leur fut d'autant plus salutaire que rien dans cette éducation extérieure ne menaçait l'originalité profonde du tempérament national. Car dans le nouveau peuple qui se formait, celui qu'on a appelé gallo-romain, le sang celtique l'emportait tellement sur le faible apport latin, que, du simple développement de la race on pouvait attendre avec confiance pour plus tard un réveil des facultés les plus précieuses des ancêtres, unies désormais à une perception plus nette des réalités.

Ce réveil se produisit, en effet, dès que la tutelle romaine eut pris fin.

Un jour vint, où les anciens sujets et élèves des Celtes, ces Germains dont il a été question plus haut, réussirent à rompre la barrière séculaire que Rome opposait à leurs incursions et à se répandre sur l'Empire. Dans ce désastre la puissance impériale sombra, et ce furent les nouveaux venus qui se virent chargés de restaurer l'ordre jusque-là tant bien que mal assuré par elle. La plupart des tribus germaniques, mal préparées à ce rôle difficile, s'y usèrent. Seule, au nord de la Gaule, la nation des Francs réussit à fonder un royaume durable. De tous les Germains qui avaient envahi l'Empire c'étaient les plus intelligents et surtout les plus énergiques. Ils surent apprécier la délicatesse de leur tâche et firent tous les sacrifices qu'elle exigeait. Leur roi Clovis, en se convertissant au culte catholique de ses sujets gallo-romains et en leur octroyant un statut libéral, gagna leur affection. Une fusion morale rapide s'opéra entre vainqueurs et vaincus et bientôt une nouvelle nationalité, celle des Gallo-Francs, pour reprendre le terme qu'affectionnait Augustin Thierry, se constitua. Mais, si l'union avait pu se faire aussi aisément, c'est que, sous des différences superficielles, les deux populations en présence, Francs et Gallo-Romains, s'étaient très vite découvert des affinités profondes. Aucune nation germanique, en effet, n'avait reçu plus de sang celtique dans ses veines, plus d'éléments celtiques dans sa civilisation, que les Francs saliens ou ripuaires. Les tribus qui devaient prendre, au IIe ou au IIIe siècle après Jésus-Christ, le nom collectif de Francs s'étaient établies, au terme de leur marche vers l'ouest, sur un sol primitivement welsche et avaient absorbé une partie de l'ancienne population indigène. La grande quantité de termes géographiques et de noms de personnes celtiques qu'on rencontre chez elles le prouve surabondamment. En outre, pendant des siècles, elles avaient entretenu des rapports journaliers avec les Celtes du Rhin et de la Moselle, qui conservèrent à peu près intactes, semble-t-il, leur langue et leur civilisation générale jusqu'à la veille des Invasions. Nulle part, comme nous l'avons fait remarquer, on n'a trouvé autant de traces de la religion des Gau-

lois que précisément dans ces régions. Aussi, du premier jour où ils entrent dans l'histoire, ces Chattes, Sicambres, Ampsivares et Bataves nous apparaissent-ils saturés d'influences celtiques. Leur héros national, Arminius, porte un nom gaulois. C'est une prêtresse gauloise par son nom et par ses fonctions, Veleda, qui pousse les Bructères à se révolter contre Rome. Les chefs francs que nous trouverons en Gaule, les Childéric, les Childebert, les Chilpéric, les Theodebert, les Dagobert, les Theoderic auront des noms partiellement ou totalement celtiques. Celtique est la religion des Francs dans ces grandes lignes, celtique est leur cosmogonie, celtique leur notion du paradis, celtique leur grand dieu national, Wotan, celtique leur organisation politique, sociale et militaire, avec son *comitatus* et sa *treue*, ses assemblées, son adoubement-majorité, celtique leur façon de cultiver le sol, leur industrie, leur art décoratif, leur poésie. Mais, dans tous ces domaines, ils en sont restés à une phase franchie depuis longtemps par la civilisation des Celtes indépendants et, à plus forte raison, par celle des Gallo-Romains. Ainsi on voit par leurs lois qu'ils étaient encore, à leur entrée en Gaule, très pauvres en fer et peu habiles à travailler ce métal national des Celtes. Avec ces Gallo-Germains que sont les Francs, c'est toute l'ancienne civilisation celtique qui vient battre en brèche la factice culture gallo-romaine, réveiller dans notre peuple les sentiments, les coutumes d'autrefois, faire sauter le superficiel vernis romain qui recouvrait les traditions nationales. La race celtique, prématurément vieillie, retrouvait ainsi sa vigoureuse jeunesse. Il ne saurait y avoir aucun doute à ce sujet. Les derniers travaux des mythologues, des archéologues, des philologues ont révélé une telle similitude entre les soi-disant apports des Barbares et les traits les plus caractéristiques de l'ancienne civilisation des Celtes, que, même si on se refusait à expliquer ces analogies, comme nous l'avons fait, par une influence antérieure du monde celtique sur le monde germanique [1], il n'en faudrait

1. A vrai dire il n'est pas possible d'adopter une autre solution que celle qui a été envisagée par nous d'une influence des Celtes sur les Germains. Expliquer, comme le fait M. Jullian (*Hist. de la Gaule*, I, p. 231), les concordances que l'on relève entre les deux civilisations voisines par l'origine commune

pas moins admettre que les Invasions ont eu pour résultat essentiel de rendre aux Gallo-Romains, si tant est qu'ils l'avaient complètement oubliée, la plus grande partie de leur vieille culture nationale. M. d'Arbois de Jubainville s'est donné la peine de ramener la Loi Salique à ses lointaines sources celtiques. C'est un travail qu'on pourrait faire pour toutes les manifestations essentielles de la vie mérovingienne, tant sociale que politique, artistique et littéraire. Partout, sous la couche germanique récente, on reconnaît la stratification celtique plus profonde. Non seulement les noms germaniques qu'adoptent les Gallo-Romains, pour imiter leurs vainqueurs, contiennent des racines celtiques, mais une partie des mots que le germanique introduit dans le latin vulgaire des Gaules, ceux de *lande*, de *bourg*, de *maréchal*, de *sénéchal*, de *ban*, d'*ambassadeur*, de *butin*, etc. — encore sommes-nous gênés ici par notre connaissance imparfaite du celtique continental — ne sont que d'anciens emprunts faits au vocabulaire des Celtes par les Germains, qui reviennent maintenant à leurs premiers possesseurs. Ce fait est hautement symbolique. Et, comme on s'explique, en considérant les choses de ce point de vue, que les soi-disant coutumes« « germaniques », introduites en Gaule par une faible minorité de Barbares, aient pu y pousser des racines aussi vivaces et y produire, avec un léger appoint d'institutions romaines, la civilisation tout entière sur laquelle nous vivons encore, civilisation que nous allons voir s'élaborer directement en France au cours du Moyen-Age, *en France*, notons-le bien, *et non dans les pays proprement allemands* qui eux, en puiseront chez nous tous les éléments constitutifs ! Faute d'avoir tenu compte de ce fait — qu'il leur était, d'ail- leurs, malaisé de discerner, il faut en convenir, — les anciens historiens de la civilisation française se voyaient incapables d'assigner sa véritable importance à la phase la

des deux peuples, c'est se mettre en contradiction absolue avec les constatations d'ordre philologique exposées plus haut. Les mots usuels et les noms propres signalés par nous ont bien été *empruntés* par le germanique au celtique et il est certain que la seconde de ces langues a fortement agi sur la structure de la première. A son tour ce fait implique nécessairement la réalité d'emprunts matériels et moraux importants que l'exploration des sépultures germaniques confirme de jour en jour davantage.

plus profondément nationale peut-être de notre vie politique et sociale, de notre art, de notre littérature, à ce Moyen-Age, qu'ils en excluaient purement et simplement, comme un élément étranger, pour faire commencer l'existence véritable de la France à l'époque de la Renaissance, c'est-à-dire au moment où, lasse pour la première fois de se diriger elle-même, et épuisée par l'effort considérable que lui avait coûté la création d'un idéal de sociabilité, d'une poésie épique et lyrique, d'une architecture, d'une sculpture de premier ordre, notre nationalité s'abandonnait à des directions venues du dehors. En réalité, au ve et au vi^e^ siècle, la race celto-gauloise, sans perdre le bénéfice de l'éducation romaine et tout en tirant le plus grand profit du facteur capital de progrès que représentait le christianisme, a eu la bonne fortune de recouvrer, avec la libre disposition d'elle-même, tout le trésor de sa jeunesse disparue, les facultés heureuses qui en avaient accompagné l'éveil, les rêves poétiques qui l'avaient si longtemps bercée. Grâce aux Invasions — et c'est en cela que consiste l'immense service rendu à notre pays par ces Germains que nos historiens ont appelés des intrus et des Barbares, mais qui n'étaient que les fidèles dépositaires d'un état de civilisation trop rapidement traversé par nous et dont nous n'avions pas épuisé toutes les ressources — les Gallo-Romains, abâtardis par quatre siècles de vie urbaine et décadente, ont pu redevenir des hommes et des guerriers, comme ceux qui jadis assistaient aux frémissantes assemblées politiques de la grande forêt de Chartres, ou suivaient Ambigatos, Bellovèse et Sigovèse le long du clair Danube ; les amateurs de courses de chars et de gesticulations théâtrales ont été rendus au contact réconfortant de la terre ; les élèves verbeux des rhéteurs d'Autun ou de Bordeaux, habiles à plaider successivement le pour et le contre à grand renfort de « figures de style et de pensée » ont réappris les légendes farouches et touchantes où s'étaient incarnées les robustes passions des ancêtres et qui exhalaient l'âpre odeur des landes maternelles, les romanesques expéditions nuptiales entreprises la lance à la main avec le concours des dieux, les combats sauvages contre les dragons gardiens de trésors mystérieux et de belles filles, les visites

imprévues des fées qui surgissent de l'eau profonde des lacs et s'envolent par les airs revêtues du plumage brillant des cygnes, ou encore l'appel des compagnons venus du troublant pays des Morts et dont le chant endort toutes les résistances. Libérée par l'intervention de sa sœur plus jeune, notre race a repris en quelque sorte son évolution nationale au point précis où elle l'avait laissée, est revenue sur la voie que l'histoire lui avait assignée et où elle devait encore accomplir de si grandes choses, semblable à ces héros des contes celtiques qui, après avoir passé des siècles brefs comme des jours dans un monde inconnu, se retrouvent brusquement, un matin, par le caprice souverain des fées, au seuil de leur antique demeure, devant les paysages de leur jeunesse, et poursuivent leur vie réelle d'autrefois.

Du singulier mélange qui s'établit entre les instincts celto-germaniques et les formes de la civilisation romaine, naît la complexe société mérovingienne et carolingienne, prélude du Moyen-Age, où, sous l'armature rigide de l'organisation antique, l'âme des nouvelles races s'agite tumultueusement. Dans la conception gallo-franque du pouvoir royal les anciennes attributions des chefs celtes et germains s'unissent aux prérogatives du César latin. Dans la *precaria* et le *beneficium* romains, transmis par l'Eglise, qui sera le trait d'union par excellence entre les deux époques, une vieille coutume germanique, dont le nom et les origines sont celtiques[1], la vassalité, s'insinue et fournit le principe de l'ordre social nouveau. Un art se produit au jour, qui, tout en restant fidèle dans l'architecture au type romain de la *basilica*, revient dans la décoration, la miniature et l'orfèvrerie aux entrelacs, aux méandres, aux ornements symétriques, aux couleurs vives, au travail ajouré, aux incrustations des anciens bijoux de Hallstatt ou de La Tène, si bien que Courajod a pu parler d'une véritable « explosion de sentiment personnel celtique » pendant la période mérovingienne. Enfin une poésie héroïque surgit, qui, dans sa double floraison germanique et française, presque simultanée, rend la vie aux motifs celtiques d'autrefois, retrouve l'inspiration épique et lyrique des siècles

1. Tout cela sera étudié plus loin en détail, 1re part., ch. 1, § 2.

de l'indépendance, tout en accueillant largement les thèmes romanesques en circulation dans le monde gréco-romain, où le mime, cet obscur amuseur des foules, les propage, et en s'appropriant pour sa technique les particularités distinctives de la versification latine populaire [1]. *Cette fermentation politique, sociale, intellectuelle, a lieu, comme nous venons de le dire, dans la partie septentrionale de l'ancienne Gaule, à l'exclusion des autres régions habitées ou colonisées par les Germains, notamment de l'Allemagne propre*, et c'est de là qu'elle se communique aux provinces excentriques et surtout aux pays purement germaniques, situés au delà du Rhin, qui reçoivent de chez nous les germes de leur organisation monarchique, de leur féodalité, de leur poésie épique, de leur architecture romane, de leurs arts mineurs, au cours de cette ère mérovingienne et carolingienne, où ils vivent unis à la Gallo-France. En effet, à peine installés solidement dans les vallées de la Seine et de la Loire, les Francs se sont tournés du côté de la Germanie pour y étendre leurs possessions. L'effondrement de la puissance ostrogothique en Italie vient à point les débarrasser du seul adversaire qui pouvait contrecarrer leurs desseins. Successivement ils annexent donc l'Alémannie, la Thuringe, la Bavière et la Saxe, ainsi qu'une bonne partie de la Frise, groupant pour la première fois sous une domination unique ces tribus germaniques jusque-là étrangères les unes aux autres et farouchement individualistes. Un grand monarque gallo-franc, Charlemagne, place l'empire ainsi constitué à la tête des nations occidentales issues des Invasions, et le rattache à la tradition romaine. Et cet empire a pour cœur la Gallo-France, soit la Gaule du Nord et du Centre, pays d'origine des comtes qui administrent les provinces germaniques ou italiennes, des évêques et des abbés qui civilisent l'Austrasie, la Frise, la Saxe, la Thuringe, la Souabe, l'Alémannie, des maîtres qui y fondent des écoles, foyer de la Renaissance littéraire et artistique voulue et réalisée par Charles. Déjà, d'ailleurs, les hommes qui avaient implanté le christianisme dans les solitudes germaniques, y avaient fondé les premiers évêchés et

1. Sur tout cela, cf. tome II de cet ouvrage, 1re et 2e part.

les plus anciens monastères : les Amand, les Eloi, les Hubert, les Pirmin, les Fridolin, les Columban, les Gallus, les Emmeram, les Corbinien, étaient venus de la Gallo-France, ou tout au moins, lorsqu'ils étaient étrangers, avaient été soutenus et poussés en avant par les rois mérovingiens. Les Carolingiens appuyèrent de même leur pénétration politique sur la propagande religieuse. C'est à leur époque qu'on vit intervenir dans l'évangélisation de l'Allemagne, après les Celtes d'Irlande et d'Ecosse de la période précédente, les Anglo-Saxons leurs disciples, tels Willibrord, Werenfried et surtout Boniface (Winfried), le véritable organisateur de l'Eglise germanique, le fondateur des abbayes de Fulda, de Fritzlar, d'Hersfeld, des sièges épiscopaux de Wurtzbourg, de Burabourg, d'Eichstädt. Derrière ces hommes, et souvent même devant eux, marchaient les négociants, les fonctionnaires, les agents politiques gallo-francs. Charlemagne eut le mérite d'achever la christianisation de l'Allemagne en imposant de force la religion nouvelle à la puissante tribu des Saxons, jusque-là païenne. Par là s'acheva l'annexion du monde germanique à la civilisation occidentale, car, dans toutes ses parties maintenant, il s'ouvrait à la pénétration des idées et des institutions gallo-franques, que l'Eglise et l'Etat répandaient à l'envie dans ces pays nouveaux. Chaque église, chaque abbaye fondée au delà du Rhin représentait un pas en avant des mœurs de notre pays. Le soldat, l'agriculteur, le marchand profitaient du travail du prêtre [1]. Unis désormais sous un puissant roi les Allemands firent l'expérience d'une administration régulière et s'habituèrent à vivre d'une vie nationale. Pour la première fois ils virent s'élever sur leur sol des édifices publics, symboles de cette entité jusque-là ignorée d'eux : l'Etat. De la Gallo-France, où les réformes de Charles-Martel lui avaient donné un essor rapide, l'organisation féodale passa en Allemagne, où elle devait se développer, d'ailleurs, beaucoup plus lentement que chez nous. Les évêques et les abbés français, installés au milieu des solitudes boisées d'Outre-Rhin, apprirent au rude Germain à cultiver le sol, à

1. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I et II. — R. Chélard, *Le rôle de la civilisat. franç. dans le développement de l'Allem.*, t. I, l. 1 et 2.

construire des maisons confortables, à fabriquer les objets nécessaires à l'existence courante. Bientôt même, de Tours et d'Aix-la-Chapelle, les disciples d'Alcuin, qui avait été le restaurateur des études dans la partie occidentale de la monarchie de Charlemagne, inculquaient aux moines allemands ce culte des lettres et des arts antiques que l'empereur s'était efforcé d'éveiller en Gaule, et c'est en Neustrie ou en Aquitaine que les premiers érudits allemands vinrent prendre des leçons d'humanisme et se procurer les manuscrits indispensables à leurs travaux. A Corbie, à Reims, à Tours, à Metz se fondèrent des écoles de miniaturistes qui formèrent les copistes et les enlumineurs de Reichenau ou de Saint-Gall. C'est en Gaule que l'architecture carolingienne ébaucha ses plus anciennes tentatives, dans cette Gaule où on trouvait encore ce qui manquait complètement à l'Allemagne barbare : des ouvriers sachant construire un mur et voûter une rotonde. Comme une inondation fécondante, la civilisation gallo-franque s'écoula en flots pressés de notre pays vers les régions de l'est, jusque-là stériles et nues. Et que de progrès furent transmis à cette occasion par la France à l'Allemagne, qui n'apparaissent plus dans les documents ! Qui dira le nombre d'artisans, d'agriculteurs, de moines aptes à toutes sortes de travaux, que les comtes, les évêques et les abbés gallo-francs installèrent autour d'eux dans les provinces germaniques ? Nous verrons ailleurs que, dès cette date, l'Allemagne tirait par exemple ses maçons de chez nous. La fameuse basilique d'Aix-la-Chapelle, le grand monument du règne de Charlemagne, a été édifiée par des Gallo-Francs. Presque tous les artistes et les maîtres allemands des siècles carolingiens, Tutilo de Saint-Gall en tête, avaient passé par les ateliers de la Gaule [1]. L'initiative des premiers travaux d'érudition sur la langue allemande elle-même revient entièrement aux monarques gallo-francs. C'est à la demande formelle de Charlemagne qu'on se mit à prêcher dans l'idiome tudesque et qu'on s'occupa d'en fixer l'écriture. Mais plus importante encore par ses résultats fut l'initiation de l'Allemagne à la production épique, qui eut lieu

1. Cf. sur tout cela, le tome II du présent ouvrage, 2e partie, ch. 1 et 2.

à cette même époque. En effet, le travail de création et de propagation littéraire qui s'est accompli aux siècles mérovingiens et carolingiens est véritablement prodigieux. Le monde germanique tout entier vivra sur ses résultats pendant une grande partie du Moyen-Age. C'est du nord de la Gaule que, très probablement, les Anglo-Saxons ont reçu directement ou indirectement leur légende de Beowulf, qui, d'une part, utilise des éléments de l'épopée celtique, de l'autre, se rattache à un épisode de l'histoire franque. De même les Thuringiens, Saxons, Lombards, Burgondes ont puisé la majeure partie de leurs traditions héroïques à la source gallo-franque, comme nous l'établirons en temps utile. Les Scandinaves — et c'est là un fait qui n'est plus à démontrer — ont pu, grâce aux relations de commerce qui les unissaient depuis le VIe siècle aux Gallo-Francs, transporter dans leur pays et de là en Islande ou même au Groënland, en même temps qu'une foule de produits manufacturés dont a retrouvé les vestiges dans leurs sépultures, l'épopée naissante des *Nibelungen*, qui est gallo-franque, ainsi que certains poèmes du cycle dit « gothique » qui ont, semble-t-il, la même origine. Combinés avec les mythes empruntés aux Irlandais, ces récits formeront le contenu des poèmes eddiques. Quant à l'Allemagne proprement dite, qui n'a pas le moins du monde participé à cette élaboration d'épopée, elle a été pourvue à cette époque, par les Gallo-Francs de toute la matière épique qui, un jour, lui fournira le sujet de ses poèmes dits « nationaux », lesquels poèmes, d'ailleurs, ne seront rédigés qu'à la suite d'une seconde intervention de notre littérature, soit le jour où les Allemands, à force de lire et de traduire nos chansons de geste et nos romans de chevalerie, se seront constitué une langue littéraire et auront acquis les procédés de composition et de style ainsi que les thèmes poétiques indispensables [1]. Cette intervention se produira au cours de la période dans laquelle nous entrons, la troisième dans l'histoire générale de l'influence de notre civilisation en Allemagne, mais la première qui puisse s'appeler légitimement « française ».

1. Cf. également le tome II, 1re partie.

PREMIÈRE PARTIE

LES IDÉES ET LES ARMES FRANÇAISES

A L'ASSAUT DE L'EMPIRE ALLEMAND

CHAPITRE PREMIER

Naissance d'un état politique et d'un idéal religieux nouveaux en France.

I

L'ANARCHIE-MÈRE

Rien ne pouvait faire prévoir au milieu du IXe siècle, que, parmi toutes les nations qui avaient constitué l'empire de Charlemagne, c'était à la France qu'allait échoir la glorieuse mission de fonder la civilisation du monde moderne. Tandis que l'Allemagne, en effet, après une courte période de bouleversement parvenait à se ressaisir et à s'organiser en un Etat ordonné à l'intérieur, puissant à l'extérieur, l'ancienne Gaule ne cessait de s'abîmer dans une affreuse anarchie dont il était difficile de prévoir le terme et dont les maux, aggravés par les invasions étrangères, mirent plus d'une fois en question l'existence même du pays. Et, cependant, c'est dans cette *Francia occidentalis*, comme on l'appelait alors, que s'élabora l'avenir, c'est de là que les progrès les plus divers se communiquèrent aux régions voisines, notamment au grand empire qui tenait sous sa loi toute l'Europe centrale. Phénomène surprenant au premier abord, mais parfaitement explicable ! Car, si l'anarchie pour les peuples vieillis représente les convulsions dernières de l'agonie, pour les races jeunes, au contraire, elle n'est en général qu'une de ces crises de croissance où, dans une féconde agitation, les organes se renouvellent, les forces vitales s'affirment [1]. La tranquillité relative dont jouit l'Alle-

1. « La théorie de l'anarchisme a sa part de vérité : l'anarchie spontanée est vraiment la matrice des constitutions. C'est par le libre jeu des forces, par la balance des convoitises et des intérêts avec les idées de droit et d'équité en suspens dans les âmes que s'élaborent dans la douleur de puissantes et durables organisations. » Viollet, *Hist. des instit. polit. et admin. de la France*, I, 459.

magne au xe et au xie siècle, le prestige dont elle sut s'entourer étaient dus à une sorte de prudente reculade qui ne pouvait se prolonger indéfiniment. A peine livrée à elle-même, elle s'était réfugiée, comme prise de peur devant l'avenir, dans le majestueux édifice jadis élevé par Charlemagne et qu'elle avait voulu abandonner. C'était là un expédient propre à rassurer momentanément les esprits du commun et qui pouvait même flatter les goûts des dilettantes, ce n'était pas une solution définitive. Tôt ou tard les hautes murailles lézardées, la toiture éventrée, qu'on s'efforçait en vain de remettre en état, devaient paraître inquiétantes, insuffisantes même aux générations de plus en plus nombreuses qui s'y verraient confinées. Quant à la France, hostile déjà aux demi-mesures et radicale par tempérament, elle s'était mise en marche vers l'inconnu, sous une bourrasque épouvantable de tous les éléments conjurés. Mais ce voyage, il fallait bien un jour ou l'autre l'entreprendre. Ayant été la première à s'y risquer, elle fut la première à en recueillir les fruits. Les terres nouvelles de l'avenir s'ouvrirent tout d'abord devant elle. Mais que la route, cette fois déjà, fut dure et meurtrière à la vaillante exploratrice ! Dissensions intérieures, invasions étrangères, corruption des mœurs et abaissement des caractères : rien ne lui fut épargné.

Les querelles politiques du ixe et du xe siècle sont tristement célèbres. Elles remplissent de leurs humiliantes et fastidieuses péripéties de longues pages de notre histoire. Elles commencèrent sous le règne même du fils de Charlemagne, à l'occasion des divers partages qu'il fit de ses possessions. Ce fut d'abord la révolte de Bernard d'Italie, peu dangereuse celle-là et vite réprimée. Mais après la donation de Worms qui avantageait le plus jeune des fils de Louis le Pieux, Charles, la guerre entre le faible empereur et ses enfants devint permanente. Ceux-ci étaient soutenus par l'Eglise qui ne pardonnait pas au souverain de vouloir rompre l'unité de l'empire, cette grande pensée et cette grande œuvre de Charlemagne [1]. Ils triomphent du pauvre monarque et l'humilient indignement à Compiègne en 833. Cependant, ce forfait accompli, les coalisés se divisent, jaloux les uns des autres, de sorte que Louis le Pieux peut ressaisir le pouvoir. Mais il meurt presque aussitôt. Et, de nouveau, les que-

1. Apologie de l'unité par Agobard. *Liber adversus legem Gundobadi*, 2, 3, 4, 14. Migne, *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 113-114.

relles de reprendre de plus belle entre ses héritiers. Contre Lothaire, qui a la prétention de conserver l'empire pour lui, Charles et Louis s'unissent. La bataille de Fontanet, déplorée par le poète guerrier Angilbert [1], qui avait connu les glorieux jours d'Aix-la-Chapelle, couche quarante mille Francs sur le terrain, la fleur de la race, l'espoir suprême de la nation déjà inquiète, contre les envahisseurs du dehors, sans mettre fin cependant à cette lutte impie et fratricide [2]. Par le traité de Verdun Lothaire doit consentir au premier morcellement de ce grand empire « qui s'était donné pour mission d'unir par la foi des races étrangères les unes aux autres », traité funeste, que l'Eglise, gardienne fidèle de l'idéal de Charlemagne, flétrit par l'éloquente voix de Florus. « Voici que le noble empire gît abattu dans la poussière... Au lieu d'un roi il n'y a plus qu'un roitelet, au lieu d'un royaume je n'en vois plus que les lambeaux ! [3] » Charles le Chauve avait obtenu pour sa part la *Francia occidentalis*, notre France, mais ce n'était plus le pays prospère et tranquille d'autrefois. De tous côtés il faut faire face maintenant à de redoutables ennemis : les envahisseurs étrangers dont nous parlerons plus loin, les dissidents de l'intérieur, Celtes d'Armorique, Aquitains, Septimaniens, dont le particularisme s'éveille, les Grands révoltés, qui n'hésitent pas, en 858 par exemple, à appeler l'étranger à la rescousse et à livrer les riches provinces du nord-est aux ravages épouvantables des Allemands de Louis le Germanique [4]. Si Charles le Chauve parvient, à la fin de son règne, à triompher dans une certaine mesure de ces difficultés, ce n'est que grâce à la protection de l'Eglise, c'est-à-dire au prix

1. « Maledicta illa dies, nec in anni circulo numeretur, sed radiatur ab omni memoria... » *Poetæ lat. ævi carol.*, ed. Dümmler, II, p. 139. Cf. Kleinclauz, *L'empire carol.*, p. 263 ss.

2. « Non armis dissimiles, non habitu gentis distincti, solum castris divisi. » *Adonis Chron.*, M. G. *(Mon. German.)* SS *(Scriptores)*, II, 322. — « In qua pugna ita Francorum vires attenuatæ sunt ac famosa virtus infirmata, ut non modo ad amplificandos regni terminos, verum etiam nec ad proprios tuendos in posterum sufficerent. » *Reginonis Chron.*, M. G. SS. I, 568. — « Et magna strage pugnatum et a neutra parte triumphatum. » *Annales Lobienses*, M. G. SS. II, 195.

3. Querela de divisione imperii. *Poetæ lat. ævi carol.*, II, p. 559 ss., vers 4 et 76.

4. « Quia tanta crudelia et abominanda fieri per parræchias, quas pertransitis audivimus... » Lettre du synode de Kiersy à Louis le Germanique. Krause, *Capitul.*, p. 430. De même les soldats de Louis le Jeune, fils du Germanique, se conduisent en 879 comme des « païens » et pis encore. *Ann. Bert.*, ann. 879.

d'un sacrifice moral considérable, puisque la Papauté, jadis docile aux ordres de son aïeul, s'érigeait désormais en arbitre des destinées intérieures du pays. A la mort de Charles le Chauve la décadence s'accélère encore. Son fils, Louis le Bègue, règne deux ans, ses petits-fils, Louis III et Carloman, occupent le trône l'un trois, l'autre cinq ans. Et déjà, à côté d'eux, un puissant vassal, Hugues l'Abbé, fait échec à leur autorité. Cependant la vieille Gaule se morcèle. La moitié de la Lorraine va à l'Allemagne, la Bourgogne et la Provence se constituent en royaumes indépendants. Une fois encore, à la mort de Carloman, en 884, l'empire de Charlemagne essaie de se reconstituer, sous Charles le Gros, un Carolingien d'Allemagne, que les Grands de la France occidentale ont accepté comme souverain. Mais ce n'est plus là qu'un spectre d'empire. Le Charlemagne d'occasion s'étant évanoui, on constate que la dislocation est bien définitive. Il y a désormais une Allemagne, une Italie, une France, qui ne sont plus des provinces mais des nations. Les contemporains s'en rendent compte [1]. Et de tous ces royaumes aucun n'est plus misérable que la France. Tandis qu'en Germanie une forte autorité centrale s'établit, la malheureuse Gaule devient pour plus d'un siècle le champ clos où deux maisons rivales, la dynastie carolingienne qui descend, la dynastie robertienne qui monte, vont se disputer le pouvoir les armes à la main. Comme toujours en pareil cas, l'étranger s'immisce dans nos querelles intérieures pour en tirer profit. Carolingiens et Robertiens se tournent à l'envi vers les puissants empereurs d'Allemagne pour obtenir leur protection. Ceux-ci, experts déjà à pratiquer la politique « réaliste » du Grand Electeur, de Frédéric II et de Bismarck, promettent successivement leur concours aux divers compétiteurs, qu'ils soutiennent et abandonnent sans tenir compte le moins du monde des traités, uniquement préoccupés des avantages qu'ils pourront retirer de cette rivalité qui met la France à leur merci. Notre pays perdit, à ce jeu, la Lorraine et la Bourgogne. Il aurait pu perdre davantage encore, puisque Charles le Simple, à un moment donné, promit, paraît-il, à Henri Ier de Germanie tout ce qu'il voudrait [2]. C'est une lamentable histoire que celle de cette agonie de la dynastie carolingienne. A la mort

1. *Annales Fuld. Contin. Ratisb.*, ann. 888. — *Reginon. Chronic.*, ann. 888 : « Unumquodque (regnum) de suis visceribus regem creari disponit. »
2. Tietmar, I, cap. 13, M. G. SS. III, 741.

de l'incapable Charles le Gros, les Grands ont élu roi Eudes, fils de Robert le Fort, qui s'était signalé dans la défense de Paris contre les Normands. Mais celui-ci eut à repousser pendant tout son règne les attaques du Carolingien Charles le Simple qui s'appuyait sur Arnoul de Germanie d'abord partisan d'Eudes [1]. Dès 893 Charles règne concurremment avec Eudes qui, généreusement, le désigne à sa mort comme son successeur. Mais en 922 les Grands mécontents portent au pouvoir un frère puîné d'Eudes, Robert, qui, vaincu et tué l'année suivante, est remplacé aussitôt comme prétendant, par Raoul de Bourgogne, un parent des Robertiens. Charles, emprisonné par son vassal Herbert de Vermandois, attend que les Grands se soient lassés de Raoul, ce qui ne tarde pas à se produire. Il réussit alors à reconquérir un instant le pouvoir, mais est de nouveau jeté dans un cachot où il meurt en 929. Pendant ce temps, Henri Ier d'Allemagne a fait main-basse sur la Lorraine [2], dont le duc Giselbert épousera plus tard sa fille [3]. Quand Raoul meurt, en 936, nouveau coup de théâtre. Le Robertien Hugues le Grand, fils de l'éphémère roi Robert, fait proclamer Louis, fils de Charles le Simple, espérant sans doute gouverner pendant que celui-ci régnerait. Mais Louis IV s'étant révélé comme un prince énergique, peu disposé à se laisser mettre en tutelle, le puissant vassal déçu ne tarde pas à se mettre en état de rébellion ouverte. Des deux côtés on appelle à l'aide Othon Ier d'Allemagne, qui en 946 envahit la France pour soutenir Louis [4], après avoir en 940 encouragé directement les efforts des Grands contre lui [5]. En 954 le Carolingien meurt. Grâce à la protection de l'empereur d'Allemagne, son fils Lothaire parvient à lui succéder. Mais ce prince ayant commis l'imprudence de revendiquer la Lorraine, Othon II se déclare contre lui, envahit la France et arrive jusque sous les murs de Paris [6]. Bien qu'une réconciliation fût intervenue par la suite à Margut-sur-Chiers [7] entre les deux monarques, Lothaire ne sut encore

1. *Ann. Fuld.*, ann. 894, M. G. SS. I, 410. — Auteur anon., H(istoriens) F(rançais) VIII, 231.

2. Flodoard, ann. 925, M. G. SS. III, 375, 376. Cf. 2e part, chap. 2 § 3.

3. Widukind, I, cap. 30, M. G. SS. III, 430.

4. Widukind, III, cap. 2, M. G. SS. III, 451.

5. Flodoard, ann. 940, M. G. SS. III, 386.

6. *Gesta episcop. Camerac.*, cap. 97, M. G. SS. VII, 411 ss. — Tietmar, III, cap. 6, M. G. SS. III, 761. — Richer, III, cap. 74, M. G. SS. III, 623.

7. Richer, III, cap. 78-85, M. G. SS. III, 624.

résister à la tentation de mettre à profit la mort prématurée d'Othon II en Italie pour envahir la Lorraine. Ce fut là ce qui le perdit lui et sa maison. Les Othons avaient en France de dévoués partisans, entre autres l'archevêque de Reims, Adalbéron, et son écolâtre, le fameux Gerbert d'Aurillac. Ceux-ci ne cessèrent d'intriguer contre Lothaire puis contre son fils Louis V. A la mort de ce dernier, malgré qu'il y eût encore un Carolingien, Charles de Lorraine, ils firent élire par les Grands, Hugues Capet, fils de ce Hugues le Grand qui avait été le rival de Louis IV et dont Lothaire avait acheté la neutralité par la cession de la Bourgogne et de l'Aquitaine. Hugues Capet fut sacré en juillet 987. Mais jusqu'en 990 il dut encore lutter pour conserver le pouvoir [1]. Ceci nous mène à la fin du xe siècle. Il y a près de deux cents ans, à cette date, que la France se débat dans la guerre civile. L'Allemagne, au contraire, se développait dans l'ordre et dans la paix depuis un siècle environ.

Et ce n'est là, cependant, qu'une des faces de l'anarchie qui a désolé notre pays à cette époque. « Le danger n'existe pas seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur », s'écriait dès 832 l'archevêque de Lyon Agobard, « les armées qui devraient être envoyées contre les nations étrangères pour les soumettre sont employées à fomenter la guerre civile. Où est l'antique grandeur de l'empire des Francs ? Si Dieu ne lui vient en aide, il sera bientôt livré sans défense aux coups des païens [2]. » C'est l'histoire ordinaire des pays affaiblis par les dissensions intestines. Ils deviennent la proie de toutes les convoitises du dehors. La France anarchique, incapable de se défendre [3], fut épouvantablement pillée et foulée aux pieds pendant deux siècles par des envahisseurs venus de tous les points de l'horizon : Normands, Sarrazins, Hongrois. Sans doute ces bandits se montrèrent ailleurs aussi, en Allemagne, en Italie. Mais nulle part ils ne rencontrèrent une aussi molle résistance qu'en France. Le triste privilège de notre pays de ne réagir contre les maux intérieurs ou extérieurs que lorsqu'ils ont atteint leur paroxysme et causé tous les désastres dont ils sont capables, apparaît déjà à cette date lointaine. A la tâche urgente de repousser les étrangers dont l'audace croît

1. Sur le drame final, cf. Ferdin. Lot, *Les derniers Carolingiens*. Paris, 1890.

2. Agobard, *Liber apologet.*, 3. Migne, *Patrol. lat.*, t. CIV.

3. A cause de la boucherie de Fontanet selon les contemporains. *Hincmari epist.* 21. H. F., VII, p. 551 A. *Ann. Fuld.*, ann. 853, 858.

chaque jour. les nobles préfèrent leur égoïste opposition au pouvoir central, la Royauté ses querelles de famille, ses compétitions pour des territoires dont elle ne peut plus jouir, pour des titres qu'elle est indigne de porter. Aussi les ravages des pillards furent-ils particulièrement atroces dans cette « Carlingie » aux larges estuaires, aux riches abbayes, aux villes opulentes, qui ne savait plus que gémir sous l'outrage.

De tous ces envahisseurs les plus redoutables furent les Normands, qui se montrèrent pour la première fois dans les dernières années du VIIIe siècle. Tant que Charlemagne vécut, ils se contentèrent de rôder le long des côtes, tenus en respect par le prestige du grand empereur. Mais après sa mort ils s'enhardirent. Dès 820 on les trouve occupés à piller les rivages de la Flandre. de la Picardie, de l'Aquitaine. Mais c'est surtout à partir de 830 environ, quand la guerre civile est devenue permanente en France, que leurs ravages s'étendent et se multiplient. Louis le Pieux leur en imposait encore [1]. Son abdication de 833, et surtout le traité de Verdun qui consacrait le démembrement du puissant empire de Charles, mirent le comble à leur audace. En 841, du 14 au 16 mai, Rouen est pris, pillé, brûlé. Jumièges éprouve le même sort. Saint-Wandrille se rachète [2]. En 842 une de leurs flottes dévaste la Frise. En 843 ils sont à l'embouchure de la Loire, entrent à Nantes, tuent l'évêque qui officiait dans sa cathédrale, entraînent une multitude de captifs. Quelques jours plus tard le monastère d'Indret est incendié [3]. De là les pirates se rendent en Aquitaine, où ils établissent leur quartier général dans l'île de Ré. Dès 845 une de leurs bandes, conduite par le fameux Ragnar Lodbrok, paraît devant Paris et y pénètre. L'impression causée par cet évènement fut immense. Le pieux Radbert Paschasius, qui commentait à ce moment-là les Lamentations de Jérémie, sujet d'actualité s'il en fut, mêla ses gémissements aux plaintes du vieux prophète [4]. La même année une autre flotte remontait la vallée de la Garonne qu'elle mettait à

1. *Ann. Bert.*, ann. 834. *Script. rer. germ.*, ed. Waitz, 1883. — *Ann. Fuld.*, ann. 839.

2. *Ann. Bert.*, ann. 841. — *Prudentii Ann.*, ann. 841, M. G. SS. I, 437. — *Chron. Fontan.*, ann. 841, M. G. SS. II, 301.

3. *Ann. Bert.* — Nithard, IV, 3. — *Ann. Fuld.*, ann. 843. — *Prudent. Ann.*, ann. 843. — *Chron. Namnet.*, ch. 5 et 6. Merlet, *Collect. de textes*, XIX, p. 11 ss.

4. *Chron. Fontan.*, ann. 845. — *Ann. Bert.*, ann. 845. — Migne, *Patrol. lat.*, CXX, col. 1220, livre V, lettre Lamed.

feu et à sang[1]. En 847 c'est le tour de la Bretagne[2]. En 848 l'Aquitaine est de nouveau désolée. Bordeaux, Saintes, Périgueux, sont emportés d'assaut et brûlés[3]. En 853 Nantes subit derechef le même sort[4]. Les bandits s'avancent même jusqu'en Touraine où ils sévissent affreusement. Dans le Nord, après avoir pillé la vallée de l'Escaut, le Normand Godfried, en 852, remonte la Seine. Charles le Chauve, directement menacé, veut essayer de résister. Mais ses nobles, déshabitués de la lutte et surtout de l'obéissance, refusent d'en venir aux mains et l'obligent à traiter[5]. De 856 à 862 les déprédations de ces barbares atteignent leur paroxysme. Le 18 avril 1856 Orléans est pris[6]. En 857 ils brûlent Paris et entrent à Poitiers[7]. En 858 pillage et incendie de Bayeux, de Chartres[8]. De nouveau Charles le Chauve, sous la pression de l'indignation générale, se met en devoir de les attaquer dans leur camp retranché de l'île d'Oscelles. Tout le monde le trahit. L'archevêque de Sens, Wenilo, (Ganelon) se concerte avec les Grands pour appeler en France Louis le Germanique. Un guerrier franc coupe même l'amarre qui retenait la barque royale au rivage, afin de livrer le monarque aux Normands[9]. Ceux-ci, naturellement, se sentent encouragés par tant d'impuissance. En 859 Saint-Valery, Amiens, Noyon, sont mis à sac[10]. Dès 859 ils contournent l'Espagne, abordent en Camargue et remontent le Rhône jusqu'à Valence[11]. En 861 nouveau pillage de Paris[12]. Un instant contenus par les efforts de Robert de France, ils redoublent de furie après la mort du vaillant duc, qui succombe en 866, et inondent de leurs bandes le pays de Nantes, l'Anjou, le Poitou, la Touraine. Cependant, à partir

1. *Prudent.*, ann. 845. — *Chron. Namnet.*, chap. 7.
2. *Prudent.*, ann. 847.
3. *Chron. Fontan.*, ann. 848. — *Prudent.*, ann. 848 et 849.
4. *Prudent.*, ann. 853.
5. *Ann. Fuld.*, ann. 850. — *Prudent.*, ann. 853.
6. *Prudent.*, ann. 856. — *Mirac. S^t. Bened.*, ch. 33, M. G. SS. XV, 491.
7. *Prudent.*, ann. 857. — Aimoin, *Mirac. S^t. German.*, l. II, ch. 5. *A. SS. Boll.*, 3 janv., I, 150. — Mabill, *Ann.*, III.
8. *Prudent.*, ann. 859. Cf. W. Vogel : *Die Normannen und das Fränkische Reich*, p. 162, note 2.
9. Krause, *Capit.*, II, p. 151. — *Libellus adv. Wenilonem*, ch. 5. — *Prudent. Ann.*, ann. 857 ss.
10. *Prudent.*, ann. 859.
11. *Prudent.*, ann. 860. Cf. Poupardin, *Le roy. de Prov. sous les Carol.*, p. 24.
12. *Prudent.*, ann. 861. — Aumoin, *Mir. S^t. Germ.*, l. II, ch. 5. *A. SS. Boll.*, 28 mai, VI, 792-93.

de 860 environ, un semblant de défensive s'ébauche. Charles le Chauve ordonne d'élever des châteaux et des ponts fortifiés, pour barrer les fleuves, et de restaurer les murailles des anciennes villes romaines [1]. En 867 il ose assiéger les Normands dans Angers et les oblige à se retirer [2]. La pauvre région de l'Ouest, si durement éprouvée, peut enfin respirer. Mais ailleurs les ravages continuent. En 881 les Normands attaquent Cambrai, Corbie, Amiens [3]. Cette même année, cependant, le roi Louis III réussit à les battre à Saucourt et à en tuer, dit-on, plus de 8.000 [4]. C'était la première fois qu'on fonçait droit sur eux. L'enthousiasme de la nation ne connut pas de bornes. Un chant roman et un chant tudesque célébrèrent la gloire de cette journée. Etonnés, les Normands se rabattirent sur la Lorraine germanique, évitant les domaines de l'intrépide roi des Francs occidentaux. Mais, en août 882, Louis mourait et les pillards revenaient. Malgré un succès de Carloman sur l'Aisne [5], ils s'avancent en 885 jusqu'à Rouen qu'ils prennent, remontent la Seine et mettent le siège devant Paris qui, cette fois, veut leur résister. Les opérations se prolongèrent pendant un an malgré les prodiges d'héroïsme des habitants, jusqu'à ce que l'empereur Charles le Gros, cet Allemand que les Français, en désespoir de cause, avaient accepté comme souverain, eût acheté le départ des assiégeants, au prix de 700 livres d'argent et en leur livrant la Bourgogne à piller [6]. En 888 ils apparaissent encore en Lorraine où le vaillant défenseur de Paris, Eudes, les bat. Mais le Nord de la France continua à souffrir de leurs ravages. En 903 ils incendient de nouveau Saint-Martin de Tours [7]. En 910 un de leurs chefs, Rollon, apparaît sous les murs de Paris. Repoussé, il s'en va ravager la Beauce. C'est alors que le roi Charles le Simple entame avec lui les négociations qui devaient aboutir au traité de Saint-Clair-sur-Epte et à l'établissement définitif et légal des hommes du Nord dans ces régions de la Basse-Seine qui étaient depuis longtemps en leur

1. Krause, *Capit.*, nos 272, 273, 275. Capitul. de juin 862, juin 864, juill. 869.
2. Hincmar, ann. 873. — Regino, ann. 873.
3. *Ann. Vedast.*, ann. 880-881. — *Mirac. St. Rictrudis*, H. F., IX, p. 152.
4. *Regin. Chron.*, M. G. SS. I, 593. — *Ann. Fuld.*, ann. 881.
5. Hincmar, ann. 882. — *Ann. Vedast.*, 882.
6. *Ann. Vedast.*, ann. 885. — *Reginon. Chron.*, ann. 887 : « Nil dignum imperatoria majestate... gessit. »
7. W. Vogel, p. 389, note 3.

pouvoir [1]. Mais il s'en faut que cette mesure ait marqué le terme de leurs incursions. Sous le règne de Raoul on dut acheter le départ des Normands de la Loire au moyen d'un impôt public, et en 929 ce prince en écrasait un fort parti près de Limoges. Cette fois c'était bien la fin. Il est vrai qu'à ce moment les Sarrazins étendaient le rayon de leurs déprédations au Sud et que les Hongrois commençaient à visiter la France de l'Est. Dès 842 les premiers débarquaient à l'embouchure du Rhône [2]. Quelques années plus tard ils assiégeaient Arles. Avant la fin du IXᵉ siècle on les trouve solidement établis à la Garde-Frainet, dans le golfe de Saint-Tropez [3], d'où ils entreprennent vers les régions de l'intérieur de fréquentes expéditions, qui les conduisent jusque dans les hautes vallées du Dauphiné, de la Savoie, du Piémont et même de la Suisse, partout où ils devinent un monastère, partout où il peut passer des voyageurs ou des pèlerins. Marseille, Aix, Sisteron, Gap, Embrun furent pillés par eux. En plein Valais ils saccagèrent Saint-Maurice. On vit ces démons bruns à Coire, à Saint-Gall et jusqu'en Souabe [4]. En 967 ils occupaient encore les cols des Alpes et arrêtaient, pour les rançonner, les laïques et les clercs qui se rendaient à Rome. En 972 l'abbé de Cluny, Maïeul, fut ainsi capturé par eux et dut verser entre leurs mains la somme formidable de mille livres d'argent [5]. Ils ne furent définitivement chassés de la Provence qu'en 975 par le comte Guillaume, qui détruisit leur repaire de la Garde-Frainet. Leurs dévastations avaient transformé en déserts les florissantes campagnes du Sud-Est. L'évêque de Grenoble, Isarn, dut coloniser à nouveau son diocèse en y attirant des étrangers par toutes sortes d'avantages. Les Madgyars, eux, saccagèrent la France de l'Est et du Centre pendant toute la première moitié du Xᵉ siècle. En 917 ils pillent la Lorraine [6]. En 926, venant de cette dernière province, ils débouchent en Champagne, pénètrent jusqu'à

1. W. Vogel, p. 373 ss.

2. *Vita Bobonis Viquer.*, ch. 2. *A. SS. Boll.*, mai, V, 186.

3. Rainaud, *Les Invas. des Sarraz. en France.* Paris, 1836, p. 137 ss.

4. Keller, *Der Einfall der Sarraz. in die Schweiz. Mitth. der antiqu. Gesellsch. in Zürich*, XI, p. 1 ss., 32 ss. — Flodoard, ann. 936, M. G. SS. III, 383. Mais n'était-ce pas plutôt des Hongrois ?

5. *Odilonis Vita Sᵗ Maïoli*, *Bibl. Clun.*, col. 289. — Sur des cas de ce genre, cf. Flodoard, ann. 921, 923, 929, 940, M. G. SS. III, 369, 373, 378, 388.

6. *Chron. Med. mon.* 6, M. G. SS. IV, 89. — Rud. Luttich, *Ungarnzüge in Europa*, p. 66 ss.

Vouziers et Reims [1]. Leur aspect féroce, leur étrange type asiatique, terrifiaient les populations qui croyaient voir Gog et Magog [2]. En 924 on les rencontre en plein Languedoc, où ils pillent Nîmes [3]. Ils revinrent en 935 en Bourgogne et en Aquitaine, en 937 en Champagne, d'où ils gagnèrent de nouveau les provinces du Centre, en 951 en Aquitaine, en 954 dans le Laonnais, le diocèse de Reims et la Bourgogne. La grande défaite que leur infligea sur le Lech l'empereur Othon Ier les éloigna de notre pays où ils avaient dignement continué l'œuvre des Normands et des Sarrazins [4].

Guerres civiles et invasions étrangères, tel avait été le régime de la France pendant deux siècles. Il en résulta une affreuse détresse matérielle et morale pour le pays tout entier, dont aucune partie n'avait été épargnée. Le tableau, que les chroniqueurs du IXe et du Xe siècle tracent de leur époque, est lugubre. Ce ne sont partout que sanctuaires fumants, maisons en ruines, villes saccagées et dépeuplées, cadavres abandonnés au bord des grands chemins. Les abbayes, d'où les religieux se sont enfuis à la hâte, emportant sur leurs épaules la châsse de leur saint patron et leurs manuscrits les plus précieux, à la vue des colonnes de feu qui marquaient l'approche des brigands païens, sont désertes et s'écroulent. Il y a des bêtes sauvages, des loups, des renards, des rats, des oiseaux de proie, dans les églises éventrées. Des ronces et des troncs d'arbres en obstruent l'entrée [5]. Les animaux habitent où avaient jusque-là vécu les hommes : ce détail revient partout dans les descriptions du temps. A travers le rude et pittoresque latin des pieux chroniqueurs on entrevoit la reprise du sol cultivé par la nature sauvage, on devine le pullulement de la plante et le grouillement de la bête dans les décombres de cette jeune

1. Flodoard, ann. 926, M. G. SS. III, 376. — *Contin. Regin.* 926, *Polypt. Virdun.*, M. G. SS. IV, 38. — *Ann. St Vincentii Mett.*, ann. 926, M. G. SS. III, 157.

2. Regino, ann. 889. — Otto Fris. *Gesta*, ed. Waitz, I, 32. — Widukind, ed. Kehr, III, 44. — Liutprand, *Antapod.*, II, 2 ; II, 3, etc., etc.

3. *Chron. Nemaus.*, ann. 925, M. G. SS. III, 219. — *Gallia christ.*, VI, p. 27.

4. Mailath, *Gesch. der Magyaren*, I, p. 12 ss. — Lüttich, p. 85 ss., 89 ss., 97 ss., 101 ss. — *Chron. Besuense*, ed. Bongaut et Garnier, p. 287. — *Ann. St Medardi Suess.*, ann. 937, M. G. SS. XXVI, p. 520. — *Ann. Besuenses*, ann. 933, M. G. SS. II, p. 249. — *Ann. Floriac.*, ann. 936, *ibid.*, p. 254, etc., etc.

5. *Mirac. St Wulf.* D'Achery, *Spicil*, II, col. 286, ch. 4. — *Vita St Gildæ abb. Ruyensis.* Mab., A. SS., I, 140. — Baluze, *Hist. généal. de la mais. d'Auvergne*, p. 23 (ann. 958). — Mabill., *Ann. ord. St Bened.*, IV, app., p. 716.

civilisation. Nous avons déjà dit que l'évêque de Grenoble, Isarn, dut vers la fin du xe siècle attirer des habitants dans son diocèse dépeuplé. La terre où s'établit Rollon était déserte, au dire de Dudon [1]. De même la Guyenne et la Gascogne, la Bretagne, la Provence, la Tarentaise avaient perdu la plupart de leurs habitants. Dans le pays de Toulon si cruellement dévasté par les Maures, les chartes de propriété elles-mêmes ont disparu et on ne sait plus à qui appartiennent les terres [2]. Les villes, périodiquement pillées et brûlées, se sont vidées. Dans les campagnes, sauf en quelques régions de la Haute-Bourgogne et de l'Auvergne, les paysans terrorisés n'osent plus labourer ni ensemencer. La famine exista à l'état permanent pendant tout le ixe siècle, à partir de l'année 843 environ [3]. Le peu d'argent et de provisions qu'on avait pu soustraire à la rapacité des envahisseurs étrangers, il fallait le livrer au roi, à l'évêque, au comte qui levaient à chaque instant de fortes contributions pour acheter le départ de ces visiteurs incommodes [4]. Et puis, à côté des brigands du dehors, il y a ceux du dedans. qui ne sont pas les moins dangereux. A la faveur de ces désordres une effroyable corruption morale s'est développée. Tout le monde vole ou tue plus ou moins, qui par besoin, qui par dépravation. Les écrivains du temps, les conciles, les capitulaires mentionnent sans cesse des chrétiens associés aux Normands, leur servant d'indicateurs ou de guides et partageant avec eux le butin fait sur leurs frères [5]. Louis II s'en plaignit à plusieurs reprises. Mais l'exemple venait de haut. Louis le Germanique et Pépin II ne s'étaient-ils pas servis des Normands pour la réalisation de leurs ambitions politiques? Sous le règne de Charles le Chauve « les rapines et les déprédations sont passées à l'état d'habitude », s'il faut en

1. Dudon, II, ch. 26, 28, éd. Lair, p. 166 ss. — Cf. *de statu eccles. Constant.*, 836-1093. *Gallia christ.*, X, intr., col. 217.

2. *Vita St Gildæ*, ch. 32. De Courson, *Cartul. de Redon*, Proleg., p. XLIV. — *Hist. Langued.*, nouv. éd., II. Preuves, col. 323-24. — *Hist. abbat. Codom.* D'Achery, *Spicil.*, II, col. 581. — *Cartul. St Victor de Mars.*, I, n° 104, p. 124. — *Gall. christ.*, XII, instr., col. 377. — Cf. Flach, II, 72 ss.

3. *Ann. Bert.*, ann. 843, 845, 846. — *Reginon. Chron.*, M. G. SS. I, 585.

4. *Ann. Bert.*, ann. 860, 861, 864, 866. — Krause, *Capit.*, p. 354. Hincmar, *Ann.*, ann. 861, 866, 869. — *Prudentii Ann.*, ann. 858, 860, 861.

5. Hincmar, *Epist. XII ad Nic. papam.* Migne, *Patr. lat.*, t. CXXVI, col. 90. — Krause, *Capit.*, p. 303. — M. G., *Capit.*, II, 86. — *Reginon. Chron.*, ann. 866, M. G. SS. I, 577, 611.

croire Hincmar [1]. Le bon Loup de Ferrières, qui, dans ces siècles si peu littéraires, faisait la chasse aux manuscrits précieux, ne cesse de recommander la prudence la plus minutieuse à ceux de ses correspondants qui détiennent de pareils trésors [2]. On s'étonne que des Aquitains aient pu se rendre de leur pays à Châlons sans être dévalisés [3]. Comme autrefois dans la décadence mérovingienne, l'égoïsme et la brutalité du Germain inculte, jeté en pleine civilisation, et qu'aucune autorité politique ou sociale ne retient plus, reparaît à la première occasion. Les hommes ont conservé de la barbarie primitive tous les instincts féroces. Ils en ont perdu les vertus énergiques. Ils sont lâches, jouisseurs et perfides. Les Carolingiens donnent un exemple lamentable. Après s'être partagé à chaque génération l'empire comme un champ de blé, ils ne songent plus qu'à se dépouiller et à se tromper les uns les autres. Les roitelets des diverses provinces : ducs, comtes, vicomtes, les imitent. La notion de l'intérêt général leur est devenue absolument étrangère et ils semblent même ne plus connaître la distinction du bien et du mal. Tous les moyens leur sont bons qui servent à augmenter leur richesse ou leur puissance. Quand ils suivent le roi contre les ennemis du dehors, c'est pour l'attaquer par derrière, ou pour l'obliger à traiter à prix d'argent avec les étrangers ou encore pour l'abandonner en pleine bataille. Nous parlions plus haut de l'époque mérovingienne. Elle dégage peut-être plus de férocité que celle-ci mais moins de bassesse. Il a fallu aux descendants des guerriers de Charlemagne cinquante ans pour s'habituer à regarder les Normands en face. Un grossier besoin de jouissance s'étale au milieu de ces horreurs et de ces décombres. Les Francs du IXe et du Xe siècle, poltrons et déloyaux, sont avides de vêtements somptueux et extravagants, de fourrures, de bijoux [4]. Ils mettent leur orgueil à s'entourer de chevaux et de chiens de luxe, ils entretiennent des gynécées. Les moines portent des costumes indécents qui les font ressembler de loin à des prostituées [5]. Dans les couvents où l'herbe pousse et où la

1. Lettre d'Hincmar à Charles le Chauve. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXV, col. 954. Cf. du même, *Instructio ad Ludov. Balbum* 8. Migne, *Patr. lat.*, t. CXXV, col. 987.

2. Epist. 76, 104. Dümmler, III, 656.

3. Nithard, II, 8.

4. Abbo, *De bello parisiensi*, II, v. 596 ss.

5. Richer, III, 37, 41, 49 ; IV, 33. *Odonis Coll. II. Bibl. Clun.*, col. 192 ; *III* col. 232. — *Joh. Vita Od.*, III, ch. 1.

cloche austère ne sonne plus pour le travail ou la prière, les religieux qui sont restés, banquètent et festoient avec des filles, chassent à grands fracas de cors et d'aboiements, et les biens de l'abbaye servent à défrayer ces tristes scandales. Souvent des aventuriers se joignent aux moines dévoyés et viennent s'installer avec leurs hommes d'armes dans les bâtiments claustraux. Ce sont les mêmes gens qui, à défaut de Normands ou de Hongrois, infestent les routes [1]. Le poème d'Abbon sur le siège de Paris n'est qu'une longue satire contre la corruption de ses contemporains auxquels il reproche trois vices, les vices caractéristiques de toute décadence : l'orgueil, le luxe, la débauche [2]. Les conciles du temps fulminent contre l'immoralité générale [3]. L'opinion se répand peu à peu que les incursions des Normands et des Sarrazins, les guerres civiles, la famine, les maladies contagieuses de ces tristes années ne sont que la punition infligée par le Ciel aux crimes de toutes sortes qui se commettent au grand jour. Les conciles le proclament, les rois le confessent. « La France est devenue un désert, dit Charles le Chauve, parce que nous avons arraché du champ de notre âme les fleurs et les fruits de la croyance, de l'amour, de l'espérance, de l'humilité, de la chasteté, de la tempérance et des autres vertus, et que nous avons semé de l'ivraie à leur place. Les habitants de ce pays ont été tués et dispersés parce que nous nous sommes tués nous-mêmes par le glaive du péché, parce que nous avons mis au service de nos désirs terrestres tout ce que Dieu nous avait donné en fait d'esprit, de savoir, de richesse, d'honneurs, d'alliances illustres [4] ». Et Carloman, son petit-fils, déclare de même en 884, notant la progression qui s'est faite dans le déchaînement des passions mauvaises : « Nous pillons nos frères et c'est pourquoi les païens nous dérobent nos biens. Comment pourrions-nous marcher avec sécurité contre les ennemis de la Sainte Eglise, nos adversaires, quand, dans notre propre maison, s'entasse le butin fait sur les pauvres? Et comment pourrions-nous vaincre nos ennemis,

1. Conc. Trosl. — *Mirac. St Basoli*, ch. 2. — *Letaldi Mirac. St Maximi*, ch. 23. — *Mirac. St Bercharii*, ch. 8. — Richer, II, ch. 23, etc., etc.

2. M. G. SS. II, p. 776 ss.

3. Conc. d'Aix en 836, chap. 12, de Toul en 860 (Mansi XIV, 682 ; XV, 559). — Ekkeh, *Cas. St Galli*, I, M. G. SS. II, 92.

4. Capit. Pist., 862, M. G. LL. I, 478. — Cf. Concil. meld. et paris. Krause, *Capit.*, 396.

quand le sang de nos frères coule de notre bouche, que nos mains en sont teintes, quand nos bras sont alourdis par le fardeau de la misère et du vol, quand toute notre force spirituelle et corporelle est anéantie? Nous ne sommes pas entendus de Dieu parce que les cris et les gémissements des pauvres et des orphelins, des pupilles, des veuves, couvrent nos prières [1]. » Adson de Montiérender voit dans l'arrivée des Hongrois, dont il énumère les incroyables atrocités, une vengeance du Ciel outré des désordres qui se produisent dans le royaume des Francs, « où, la charité ayant disparu, règne partout la mère Impiété, où la loi de Dieu est confondue, la justice renversée [2] ». Et au début du xe siècle le concile de Trosly porte sur son époque ce jugement désolant : « Les hommes se déchirent les uns les autres comme les poissons de la mer. [3] »

1. Capit. Vernense, 884, M. G. LL. I, 551.
2. Adso, *Translat. St Basoli*, A. SS., part. 2, sæc. IV, p. 139.
3. Conc. Trosl. Mansi XVIII, col. 263 ss.

II

LA RÉACTION POLITIQUE CONTRE L'ANARCHIE : LA FÉODALITÉ

Il est incontestable que nulle partie de l'ancien empire de Charlemagne n'a souffert au même degré que la France, au IXe et au Xe siècle, de cette anarchie qui résultait de la désagrégation de la royauté carolingienne, des invasions étrangères, de l'absence de toute autorité politique, de toute hiérarchie sociale, de toute loi morale. Mais un pays, quel qu'il soit, ne saurait s'accommoder longtemps d'un pareil désordre. Ou bien il s'y décompose définitivement, ou bien il puise dans l'excès même de ses maux le courage de réagir contre les calamités qui l'oppriment. La France à cette époque était encore jeune. Elle fit pour sortir de l'état lamentable dans lequel elle se trouvait un effort douloureux et énergique. Quel allait en être le résultat ? La libération pouvait être cherchée de deux côtés, ou bien dans un retour aux traditions éprouvées de la monarchie, telle que l'avait conçue Charlemagne, ou bien dans le développement des possibilités de réorganisation que contenait la réalité présente. Le premier moyen n'était plus applicable. La rupture avec le passé était trop complète dans notre pays pour qu'on pût songer à revenir en arrière. Si le pouvoir central avait montré aussi peu de décision aux heures les plus graves, si les envahisseurs de toutes sortes avaient rencontré si peu de résistance, cela tenait non seulement à l'incapacité personnelle de certains souverains, mais à l'usure du régime lui-même, au relâchement de toute discipline politique, à l'émancipation des puissants du royaume, à leur tendance de plus en plus marquée à se soustraire à toute espèce d'obligations envers la Royauté [1]. Là était, à n'en pas douter, la cause profonde de l'anarchie qui avait désolé la France pendant deux siècles. La

1. Richer, *Histor.*, I, 4 (ed. Waitz, p. 3-4) et II,7 (*ibid.*, p. 43).

différenciation des divers éléments politiques, résultat constant et inévitable de tout affaiblissement de l'autorité supérieure, y était plus avancée, plus irrévocable qu'ailleurs. Dans une certaine mesure l'Allemagne et l'Italie réussirent à en arrêter les progrès. Notre pays dut y renoncer. Les forces conservatrices, dès cette époque lointaine, s'y montrèrent impuissantes devant les tendances révolutionnaires. C'est donc de la révolution elle-même, c'est-à-dire de l'anarchie, qu'il fut contraint de faire surgir, au prix de souffrances indicibles, dont l'écho atténué par les siècles nous ébranle encore [1], l'ordre nouveau qui allait se substituer à l'ancien et fournir à la société le minimum de stabilité dont elle avait besoin pour subsister. Les puissances mauvaises, en triomphant, se changeront en forces bienfaisantes. Telle est, d'ailleurs, l'histoire de toutes les révolutions. De là l'originalité de la solution française et son caractère universel. Notre pays apportait ce que toute cette époque désirait obscurément et pressentait, mais ce que la logique française seule, radicale en politique comme partout, avait eu l'audace d'aller chercher au fond d'un abîme insondable de misères. Cette solution, on la connaît, c'est la Féodalité.

Les origines en sont lointaines. Déjà sous la décadence mérovingienne les guerres incessantes à l'intérieur avaient ébauché, en dessous de l'Etat politique légal, dont la protection devenait illusoire, tout un système de sauvegarde mutuelle d'ordre privé. Les hommes libres, dont la situation dans une société aussi troublée devenait incertaine, avaient pris l'habitude de se « recommander » à un puissant personnage, capable de les défendre, et qu'ils s'engageaient de leur côté à « servir ». Voilà le point de départ ; c'est l'institution qui est connue sous le terme de « vassalité ». Dans la vassalité fusionnaient une institution germanique qui avait été d'abord celtique, et un usage du Bas-Empire. L'institution romaine, dont l'importance n'a été révélée que de nos jours, était celle des soldats domestiques appelés « scholares » ou « buccellarii » [2], l'usage celto-germanique

1. Cf. Hincmar, *Instructio ad Ludov. Balbum* 8. (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXV, col. 987).

2. Sur les « scholares » et les « buccellarii », cf. Viollet, *Instit. politiques*, I, 421, et surtout Guilhermoz, *Les origines de la noblesse en France*, ch. I ss., qui a d'ailleurs exagéré leur rôle. M. Brunner fait remarquer que cette institution a été importée à Rome par les Barbares. *Deutsche Rechtsgesch.*, p. 5, note 9 et p. 262,

était celui du « comitatus » [1]. Le mot qui servait à désigner le « recommandé » dans la société mérovingienne : « vassus », était d'ailleurs d'origine celtique [2]. Comme autrefois le « comes » germanique et l' « ambacte » gaulois, le « vassus » unissait son sort à celui d'un patron puissant, qui pouvait être le roi ou un comte, un évêque, un abbé, un riche propriétaire, en lui rendant « hommage », sur quoi, en retour de l'aide qu'il s'engageait à lui apporter, il bénéficiait de sa haute protection. Ici encore, comme dans presque toute la civilisation mérovingienne, un sentiment barbare, coulé dans les formes raidies de la civilisation romaine, leur rendait la souplesse et la vie. En effet, l'aide que le seigneur exigeait de son « vassal » était surtout militaire. Par là le « vassus » se rattachait donc bien au soldat domestique romain comme au « comes » des Celtes et des Germains. Ce pacte, qui fortifiait les deux parties, reçut bientôt une base plus solide que le contrat écrit primitif et que l'hommage subséquent qui en avaient assuré d'abord la validité. Chez les Barbares il avait été d'usage que le patron partageât avec ses compagnons volontaires le butin fait à la guerre, qu'il les logeât, les défrayât en mainte circonstance, et les considérât en général comme faisant partie de sa maison [3]. Il leur fournissait leurs vêtements, leurs armes. Cette pratique se continua chez les Mérovingiens. Cependant, après leur établissement dans la Gaule, les Francs, chez lesquels cette institution se rencontrait surtout, se trouvèrent disposer de grandes étendues

note 27. Cf. Seck. *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XVII (1896), *Germ. Abteil.*, p. 105 ss. Les premiers soldats-domestiques, de l'aveu de M. Guilhermoz lui-même, ont été des Barbares. Guilh., p. 5 ss. Sur la fusion des soldats-domestiques romains et des « comites » germains, cf. Brunner, II, p. 263 ss. — Contrats de vassalité primitive dans Zeumer, *Formulæ*, p. 158, p. 94 ; Vic et Vaiss., *Hist. du Langued.*, éd. Privat, II, Preuves, col. 231, nº 111 et V, col. 67-68, nº 2.

1. Origines celtiques de la vassalité. Cæsar, *de Bello Gall.*, V, ch. 15. L'institution des ambactes se prolonge jusqu'au vᵉ siècle. Salvien, *de Gubernat. dei*, V, ch. 38 ss. M. G., *Auct. antiqu.*, I, 62. Cf. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, p. 163 et Brunner, II, p. 273. Le « comes » germanique s'engage pour une période déterminée, l' « ambacte » celtique pour la vie, comme le « vassus » franc.

2. Windisch : *Vassus und Vassallus. Berichte der sächs. Gesellsch. der Wiss.*, 1892, p. 157 ss.

3. Sur le « comitatus » germ., Tacite, *Germania*, 13-14. Même tableau dans le *Beowulf*, Köhler, *Germanische Altertümer im Beowulf. Germania*, XIII (1868), p. 148 ss. L'usage semble avoir été surtout franc et importé du pays celtique. Entre le « comes » germanique et le « vassus », l'« antrustion » mérovingien sert de transition. Dès l'époque de Grégoire de Tours, les grands ont des « antrustions ».

de terres. Il arriva donc que les libéralités du seigneur envers son vassal prirent la forme de concessions territoriales. Ces concessions furent tout d'abord accordées en propriété limitée, c'est-à-dire que le donateur se réserva le droit de les reprendre si l'impétrant manquait de son côté à ses engagements. La cession en propriété limitée se retrouve dans toutes les civilisations primitives. Elle était familière aux Germains [1]. Mais elle devenait incompatible avec un état de civilisation avancé. Elle fit donc bientôt place à un autre mode d'allocation qu'on emprunta à l'Eglise. L'Eglise, qui ne pouvait aliéner ses biens à titre définitif, avait coutume de les attribuer à des colons pour les faire cultiver, moyennant une très légère rétribution, destinée uniquement à sauvegarder son droit éminent de propriété. C'était le système de la « precaria » ou du « beneficium », système très populaire parce qu'il était des plus avantageux pour la partie prenante [2]. C'est ainsi qu'on voyait des hommes libres céder la propriété de leurs terres à l'Eglise et reprendre ces terres en usufruit, pour s'assurer la protection de la plus haute puissance morale de l'époque. Il y avait dans les préoccupations qui inspiraient de pareils accords, comme dans la teneur de ces accords eux-mêmes, de grandes analogies avec la cession de terres en propriété limitée aux « vassi ». Une confusion s'établit entre ces deux institutions parallèles [3]. Cette confusion fut favorisée par une mesure capitale de Charles-Martel. Désireux de se procurer des vassaux qui lui fourniraient le service à cheval — c'était une innovation — contre les Sarrazins, ce prince confisca une certaine quantité de domaines ecclésiastiques et les distribua à ses guerriers, pour leur permettre de subvenir aux frais considérables du nouvel équipement. L'Eglise, lésée, ne consentit à approuver ces distributions que s'il restait entendu que lesdites terres seraient concédées suivant le procédé de la précaire qui réservait

1. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, II, 184. — Schröder, p. 62. — Waitz, *Deutsche Verfassungsgesch.*, VI, 127 ss. — Kühne, *Herrscherideal*, p. 33, 36 ss. — Lamprecht, *Wirtschaftsgesch.*, I, 683.

2. D'origine romaine selon Guilhermoz, p. 107-108. Cependant il convient de remarquer que la « precaria » n'est qu'un simple usufruit qui ne confère aucun droit de propriété. Mais dans la pratique cela revenait au même.

3. Les rois mérovingiens donnent des terres d'abord en propriété limitée. Brunner, *Die Landesschenkungen der Merow. und Agilolfinger, Forschungen*, 1-39; *Rechtsgeschichte*, II, p. 244 ss.

théoriquement au moins ses droits [1]. Cette stipulation eut pour effet de généraliser l'emploi de la précaire dans les milieux laïques et d'en relever le prestige. Bref. dès l'époque de Louis le Pieux, la coutume de donner une terre en bénéfice au « vassus » qui engageait sa foi par l'hommage était déjà si répandue qu'on ne concevait plus l'hommage sans le bénéfice, pas plus d'ailleurs que le bénéfice sans l'hommage [2]. Ce fut là le second degré de l'évolution qui menait l'institution ancienne du « comitatus » à la Féodalité. Jusque-là, cependant, cette association du « senior » et du « vassus » avait conservé un caractère privé, bien qu'elle aboutît à mettre au service de certains personnages puissants une force armée qui pouvait à la rigueur être employée contre l'Etat. Un troisième et dernier élément vint s'y adjoindre, qui lui conféra une portée nettement politique : l'usurpation des droits souverains par les possesseurs du sol. Cette usurpation fut préparée de longue main par deux usages particuliers à la Royauté franque. Par le premier, les rois, afin de payer certains services éclatants, n'avaient pas craint d'attribuer à quelques riches propriétaires le privilège de l' « immunité », qui, en supprimant l'ingérance des fonctionnaires publics dans leurs domaines, leur livrait en réalité les prérogatives du pouvoir central, telles que l'exercice de la justice, la perception des impôts, le droit de lever les contingents militaires [3]. Cette faveur était très

1. Brunner, *Der Reiterdienst und die Anfänge des Lehnswesens. Zeitschr. für Rechtsgesch.*, VIII, 1-38 et *Deutsche Rechtsgesch.*, II, p. 246 ss. — Guilhermoz, 107 ss., 123 ss.

2. Guilh., p. 236 ss. Selon lui cette évolution serait un fait accompli dès le IXe siècle. L'affirmation de M. Guilh. est peut-être trop absolue, cf. Esmein, *Nouv. Revue hist. de droit franç. et étrang.*, XVIII (1894), p. 538. En tout cas, dès Charlemagne, pas de bénéfice sans hommage. Lettres d'Eginh, nos 25, 27, 28, 29, 34. M. G., *Epist. Kar. ævi*, III, p. 122, 123, 124, 126. — *Ann. Bert.* a. 837, éd. Waitz, p. 15. — Waitz, *Deutsche Verfassungsgesch.*, IV, p. 190, note 2. La première condition d'existence de la Féodalité est l'union de la vassalité et du bénéfice. Ce point n'est plus discuté. Schröder, *Lehrbuch*, 162 ss. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, p. 91 ss. Il est caractéristique cependant que l'autre condition : l'usurpation des pouvoirs publics, ait été négligée surtout par les historiens allemands. On sait, en effet, qu'en Allemagne, où la Féodalité se développa très lentement, cette usurpation n'eut pas lieu tout d'abord.

3. Maur. Kroell, *L'immunité à l'époque franque*. Paris, 1910. Elle apparaît dès le VIIe siècle. Les vassaux directs du roi l'ont en génér. Capit. d'Herstall en 779, cap. 9, dans Krause, *Capit.*, I, 48 ; capit. de 819, cap. 18, *ibid.*, I., 285 Cependant c'est surtout un privilège ecclésiastique. — Brunner, *Rechtsgesch.*, II, p. 287 ss. (290, 291, 293-295, etc.). — Schröder, *Lehrbuch*, p. 207 ss. — Sur les « advocati », cf. Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 307-308. Sous Charlemagne ce sont

appréciée à une époque où les visites des agents royaux : comtes, vicomtes, centeniers, s'accompagnaient trop souvent d'exactions insupportables. Mais elle recélait pour l'Etat un gros péril. Bien qu'il y eût dans les territoires immunisés un fonctionnaire, l' « advocatus », spécialement chargé de correspondre avec le pouvoir royal, il était évident que des exemptions aussi étendues devaient, un jour ou l'autre, amener la constitution de petites souverainetés indépendantes dans l'Etat. Il suffisait pour cela que l'Etat ne fût plus en mesure d'imposer le respect des quelques privilèges qui lui restaient. Le second de ces usages consistait à choisir les fonctionnaires royaux eux-mêmes parmi les propriétaires importants de la région qu'ils devaient administrer : pratique dangereuse à tous égards. Non content de cela, cependant, l'Etat, qui était dépourvu de numéraire en ces temps de richesse foncière, leur attribuait d'ordinaire, comme traitement, une partie des revenus du domaine public de leur circonscription. On arrivait ainsi à créer une classe de propriétaires puissants qui, outre leurs biens personnels — lesquels pouvaient être déjà immunisés — se trouvaient posséder en usufruit une certaine quantité de domaines de la couronne, et, par-dessus le marché, détenaient les droits de la souveraineté politique dans tout cet ensemble. Vienne une époque d'anarchie, et la fragile barrière qui séparait encore les droits privés des droits publics dans ces amalgames territoriaux, tombera nécessairement d'elle-même. Or cette anarchie nous savons qu'elle s'est produite, nous l'avons vue à l'œuvre.

C'est bien, en effet, au cours de cette anarchie et par elle que le mouvement se précipita. Et, tout d'abord, les causes qui poussaient à la multiplication des contrats de vasselage devinrent plus actives. A tout prix il fallait s'assurer la sécurité du lendemain. Le souci qui domine tous les esprits, au IXe comme au Xe siècle, c'est celui de se défendre contre les bandits de l'extérieur et de l'intérieur. Les grands actes politiques de cette période relèvent tous de cette préoccupation, ainsi la division de l'empire en royaumes, l'élection des souverains, la substitution de la dynastie des Robertiens à celle des Carolingiens [1]. En bas,

de vrais fonctionnaires royaux, *ibid.*, p. 310-311. Dangers de cette institut., *ibid.*, p. 311.

1. Les nobles aquitains réunis à Orléans proclament Charles, fils de Pépin II, sous prétexte que Charles le Chauve n'est pas assez énergique contre les Nor-

il en va de même. L'homme libre, exposé journellement à la violence, ne peut plus subsister[1]. Plus que jamais il a besoin de confier la défense de ses intérêts à un protecteur puissant. Ce besoin devient si urgent qu'il n'hésite pas à sacrifier ses biens pour acheter la sécurité du lendemain. Comme autrefois le précariste, il s'empresse de faire hommage de ses terres à un Grand quelconque qui les lui rend sous forme de bénéfice, et y ajoute souvent quelque chose de son propre fonds. Car celui-ci est tout disposé, de son côté, à accueillir favorablement la demande du petit propriétaire libre. Plus on possède de vassaux et de terres en ces temps troublés, mieux on est armé pour imposer le respect de sa propre liberté ou pour satisfaire ses ambitions. Voilà donc la classe des anciens hommes libres, jadis le support de la monarchie franque, qui fond à vue d'œil. A sa place on aura désormais, d'un côté, des vassaux pourvus de bénéfices, d'autre part, des seigneurs plus ou moins puissants, possesseurs de vastes domaines. La base de la société politique s'est transformée. Et cette transformation est bien définitive. Le danger, en effet, se prolongeant indéfiniment, le contrat de vasselage, jadis viager, devient héréditaire[2]. Mais c'est surtout la situation politique du seigneur qui se modifie dans le sens que nous avons indiqué plus haut. Grâce à l'effacement de l'autorité royale il étend arbitrairement ses privilèges d' « immuniste », s'il est possesseur d'une charte d'immunité, ou accapare pour son propre usage les pouvoirs qu'il tient de l'Etat, s'il est duc, comte, vicomte ou centenier. Ici encore l'hérédité s'établit. Les usurpations opérées par le père restent acquises

mands. *Ann. Bert.*, ann. 848. Plus tard les Grands appellent Louis le Germanique pour la même raison. *Ann. Bert.*, ann. 853-854. — *Ann. Fuld.*, ann. 853. La France se donne à Charles le Gros espérant qu'il la défendra contre les Normands. *Reginon. Chron.*, M. G. SS. I, 594. — Abbo, *De bello paris.*, l. I, vers 48-50 ; l. II, vers 163-166. Les Robertiens ont grandi dans la lutte contre les Normands. La Bourgogne et la Provence se sont constitués en royaumes indépendants pour résister plus efficacement aux Normands et aux Sarrazins.

1. Guilhermoz, p. 451 ss. — Un capitulaire de Charlemagne explique très nettement l'entrée des hommes libres dans la vassalité en pleine époque de paix intérieure, par la nécessité d'échapper aux exactions des fonctionnaires. M. G., *Capit.*, I, 165.

2. Guilh., p. 197. Brunner, II, 255-56. Beaucoup de terres sont prises purement et simplement par les puissants, soit au clergé, soit aux petits propriétaires. Des guerriers obscurs s'installent dans des régions dévastées et deviennent redoutables. Marchegay et Salmon, *Chron. d'Anjou*, I, 31. — Courson, *Cartul. de Redon*, nº 321. — Warnkönig et Stein, *Französ. Staats-und Verfassungsgesch.*, III, p. 128 ss.

pour le fils et le petit-fils, en l'absence de toute opposition efficace du pouvoir central. Dès la fin du IXe siècle l'évolution peut être considérée comme achevée [1]. C'est alors qu'apparaissent les châteaux, symboles visibles du morcellement de la puissance publique [2]. Les interdictions royales sont restées sans effet. Le pouvoir a capitulé lui-même trop souvent devant les intérêts particuliers pour qu'on prenne ses protestations au sérieux. De concession en concession il en est arrivé à légaliser les pires attentats contre sa souveraineté. N'avait-il pas besoin. lui aussi, de se procurer des partisans. d'acheter des concours? N'avait-on pas vu les divers prétendants pratiquer à l'envi la surenchère, Charles le Chauve, à Meersen, engager les hommes libres à se choisir un seigneur, à Thionville, reconnaître officiellement la validité du serment vassalique, à Kiersy, admettre le principe de l'hérédité des fonctions publiques, Louis le Bègue, Louis III et Carloman accorder aux Grands tout ce qu'ils pouvaient réclamer? On s'explique donc aisément qu'à l'aurore du Xe siècle la majesté royale apparaisse déjà dépossédée de la plupart de ses droits primordiaux, et que le moindre châtelain se considère comme un souverain indépendant. Le temps a travaillé pour lui et contre elle. Depuis la mort de Charles le Gros le pouvoir central n'existe plus. Les capitulaires par lesquels il manifestait son action gouvernementale ont disparu peu à peu. A la fin du Xe siècle, la dynastie carolingienne, qui se souvenait parfois d'avoir connu un autre idéal de la monarchie, succombe et cède la place à une famille de féodaux, qui consacrera le triomphe du régime nouveau, pensera et règnera féodalement. Car, désormais, par l'acquisition de la souveraineté

1. Guilh., p. 197, 236 ss., 241 ss. — Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 255-256.

2. Boutaric, *Instit. milit. de la France*, p. 132. — De Caumont, *Hist. de l'archit. milit. de la France*, II, p. 230 ss. Les châteaux apparaissent d'abord au nord vers le milieu du IXe siècle. *Vita St Romani*, ch. 13, *A. SS. Boll.*, mai, V, 158. — *Cartul. de St-Père*, I, p. 6. — Hincmar, *Ann.*, ann. 862, 866, 869, M. G. SS. I, p. 457, 471, 486. Au sud les Sarrazins ne trouvent rien devant eux. Les châteaux sont une conséquence des invasions normandes. *Ann. St Vedast.*, ann. 885, éd. Dehaisnes, p. 322. « Iterum Franci parant se ad resistendum non in bello sed munitiones construunt quo illis navale iter interdicant. » Charles le Chauve, par l'édit de Pîtres, défend d'élever des châteaux sans son autorisation, M. G. LL. I, 499. Dès Louis II les châtelains résistent au roi, M. G. C., II, 86. — Reginon, M. G. SS. I, 557, 611, peut-être même dès Charles le Chauve. Hincmar, *Ad Carol. Calv.*, Migne CXXV, 954. L'habileté des Francs à construire des châteaux étonne les Italiens. Mon. Sangall., II, 17. M. G. SS., II, 760. Richer, II, 10 ; III, 106. — Cf. encore H. F., X, p. 457. — Flodoard, ann. 938, M. G. SS. III, 451. — *Mirac. St Bened.*, ed. Soc. Hist. Fr., p. 245.

politique. la vassalité s'est muée en Féodalité, de même que le bénéfice a pris le nom de fief [1].

Tel est le changement que l'anarchie permanente du IXe et du Xe siècle a apporté dans l'état politique de la France. Quelle que soit l'importanee du travail accompli à l'époque antérieure, il n'est pas douteux que l'essentiel de cette transformation ne lui soit imputable. Si elle a trouvé devant elle l'institution du « vasselage » et du « bénéfice », c'est elle qui l'a développée et lui a donné son caractère définitif, celui d'une association militaire, exclusive de toute dépendance économique et sociale de la partie prenante. Des nombreuses modifications qu'a subies le vasselage, ce n'est pas la moins importante. Elle permet seule de comprendre la vie intérieure de la Féodalité. D'un contrat économique, l'anarchie a fait un contrat militaire, du colon serf, elle a dégagé un guerrier libre. Il est à peu près établi, en effet, qu'au début, la vassalité n'a été qu'une forme du servage [2]. On a relevé entre les caractères fondamentaux de ces deux institutions un parallélisme frappant. Les premiers hommes libres qui entrèrent dans la vassalité firent donc bien le sacrifice de leur liberté personnelle et matérielle. Or le vassal de l'époque féodale est non seulement un homme libre, mais encore l'homme libre par excellence et même le seul homme libre de l'Etat [3]. Que signifie ce progrès? Comment s'explique-t-il? D'une manière toute simple, semble-

1. Cf. Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 255-256. Le fief apparaît d'abord dans le sud. Cf. Kiener, *Verfassungsgesch. der Provence*, p. 46. Le premier « fief » mentionné date de l'an 740. Un certain Ardingus Alemannus prend des terres à l'abbaye de St-Victor et les concède à son « vassus » Adhisimbertus.

2. Sur le parallélisme primitif entre le servage et la vassalité, voir les explications décisives de Guilhermoz, p. 108 ss., 269, note 42, 322 ss. Nous tenons cette constatation pour très importante, car, en Allemagne, nous le verrons, la vassalité est restée longtemps beaucoup plus près du servage qu'en France, pour des raisons qui apparaîtront ailleurs. La grande différence entre la vassalité allemande et la vassalité française, c'est le caractère économique de la première, le caractère militaire de la seconde. A l'origine, vassalité et non-liberté se concilient, Guilh., p. 72, note 105.

3. Cf. Esmein, *Cours élément. de droit franç.*, 1re éd., p. 220 : « ...sont devenus nobles tous ceux qui, au plus fort de l'anarchie, ont pu se consacrer au métier des armes. » La terre « vilaine » ne doit ni hommage, ni ost, ni chevauchée, mais une rente. Remettre à quelqu'un les armes nobles (épée, lance, armure) c'est l'affranchir, même s'il est serf. Beauman, *Cout. du Beauvaisis*, XLV, éd. Salmon, II, p. 232-233. Seuls les nobles ont les attributions de la liberté : sceau, droit de saisie, droit d'établir des actes juridique, seuls ils ont une majorité légale fixée à l'époque de leur adoubement. « Liber », « miles », « nobilis » sont synonymes jusqu'au XIIIe siècle. Guilh., p. 350 ss.

t-il. C'est le passage de la phase économique à la phase militaire, dans l'évolution de la vassalité, qui releva la condition du recommandé. Déjà la mesure prise par Charles-Martel y avait contribué. Du jour, cependant, où il fut entendu que le vassal, auquel on concédait un bénéfice, s'engageait uniquement à fournir des services militaires, le relèvement de l'institution toute entière ne pouvait manquer de se produire. Le service militaire — et surtout le service à cheval, qui, depuis la réorganisation de l'armée par Charles-Martel, s'était substitué au service à pied — était chez les Celtes et chez les Germains, comme d'ailleurs dans l'ancienne Rome, un privilège essentiel de l'homme libre. Cette conception eut pour résultat de restituer au vassal la liberté qu'il avait perdue en acceptant d'entrer dans une association primitivement avilissante. Servir, et servir à cheval, ne pouvait être le fait d'un esclave [1]. Les serfs eux-mêmes qui reçurent des armes se virent libérés d'emblée. Donc, lorsque le seigneur dut se préoccuper de concéder ses terres en bénéfice, non plus pour en assurer l'exploitation, mais pour acquérir des guerriers, il ne les livra plus à ses nouveaux vassaux toutes nues comme précédemment, mais déjà garnies de serfs. L'impétrant, débarrassé du souci de la mise en valeur, promettait désormais au donateur non plus des redevances en nature mais des services d'ordre militaire, d'ordre supérieur [2]. Il s'engageait par exemple à venir monter la garde dans son château, à l'accompagner à « l'ost », à siéger dans sa cour de justice. De son côté le seigneur accordait à son vassal certaines garanties qui impliquaient une véritable égalité sociale entre eux deux [3]. Cette égalité sociale était fondée

1. Déjà sous les Mérovingiens les hommes libres seuls, Francs puis Gallo-Romains, servent. Contrairement à l'assertion de M. Guilhermoz, les antrustions eux aussi étaient bien des hommes libres. Lamprecht, *Etat économ. de la France*, etc., trad. Marignan, p. 86, note 2. Les non-libres sont valets d'armée. Plus tard le métier des armes annoblit. Tout « miles » est un homme libre ou, ce qui revient au même, un chevalier. Guilhermoz, p. 349 ss. et ch. 3, 3. — Par contre le fait de cultiver le sol est considéré de bonne heure en France comme impliquant la non-liberté. Lamprecht, *Etat économ. de la France*, etc., trad. Marignan, p. 199, note 2.

2. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, Prolég., p. 567. — Boretius-Krause, *Capitul.*, I, 253. — *Polypt. d'Irminon*, éd. Longnon, II, 363 ss. — *Polypt. de Reims*, éd. Guérard, p. 93, etc. C'est là un caractère essentiel de l'institution féodale, en France du moins. Lamprecht, *Etat économ. de la France*, etc., trad. Marignan, p. 172.

3. Sur les devoirs réciproques du vassal et du suzerain, cf. Guilhermoz, p. 261 ss., 302 ss., 309 ss. Sur les privilèges des nobles, p. 351 ss. et Garreau,

sur la fraternité des armes. Elle était d'autant plus naturelle que la plupart du temps le même personnage était à la fois seigneur et vassal. On aboutissait ainsi à une sorte d'association de guerriers engagés les uns envers les autres par un véritable contrat ne comportant que des services libres ou, comme on dira bientôt, « nobles ». Ledit contrat étant révocable si l'une des parties manquait à ses engagements, on voit à quel point la situation du féodal était pénétrée de liberté[1]. Cette liberté, qui n'appartint d'abord qu'à lui et se confondit avec sa noblesse, avait pour origine sa fonction de guerrier, ou, comme disait Taine, de gendarme à demeure, laquelle était une conséquence de l'anarchie qui avait sévi dans notre pays. Cette anarchie est donc bien la mère de la Féodalité.

Un autre effet de l'anarchie, fut, comme nous l'avons vu, de conférer à la vassalité des droits politiques. Quiconque, en effet, à la fin du IXe siècle, a réussi, soit par les procédés juridiques indiqués plus haut, soit par la pure violence, à s'installer au centre d'un domaine et à s'y construire un château, est devenu une sorte de petit monarque indépendant[2]. La France jadis centralisée de Charlemagne se décompose désormais en une foule de châtellenies qui sont autant d'Etats en miniature. La châtellenie est l'unité politique de ce grand ensemble qu'on appelle le royaume[3]. Elle possède en propre tous les rouages importants

Etat social de la France, etc., p. 73. Sur les armes des nobles, Beaumanoir, *Cout. du Beauv.*, LXI, 7 ; Esmein, *Cours élém. de droit franç.*, p. 220. Les guerriers eux-mêmes qui, n'ayant pas de fief, vivent au château d'un seigneur et le servent, sont nobles en France (en Allemagne ce sont des serfs qui remplissent ce rôle) tant l'identité entre le métier des armes et la noblesse est absolue chez nous. Cf. Guilhermoz, p. 242 ss., 165, note 77. Les exceptions sont peu nombreuses ; Esmein, dans le *Moyen-Age*, ann. 1903, p. 33 ss. Dans la *Chançun de Guillelme* (discours de Guillaume à ses vassaux), « demeines » et « vavasseurs » sont interpellés par le même titre : « seignur barun », vers 1567 ss.

1. Adalbéron de Laon écrit sous Robert le Pieux en parlant des « nobiles, bellatores qui pugnant ».

... quales constringit nulla potestas
Crimina si fugiunt, quæ regum sceptra coercent.
(vers 282-283, éd. Huckel, p. 155).

2. « Cascuns barons est souverains en sa baronnie », dit Beaumanoir, *Cout. du Beauv.*, éd. Beugnot, II, 22. — Les moindres châtelains sont pleinement libres. Boutaric, *Actes du Parlem.*, II, p. 382, n° 6476. Ce sont des « homines nobiles feudati ». Tout châtelain en France s'appelle « vir nobilis » ou « liber homo », « liber vir ». Cf. Flach, *Origines*, I, 447 ss. sur la naissance des petites dominations féodales, et Esmein, *Cours élém. de droit franç.*, p. 220.

3. Guilh., p. 138 ss. et 159 ss. En principe, en France, tout noble a un château

de la vie politique : finances, justice, armée, et quelques-uns même que la cité antique n'avait pas connus, comme, le jury et un embryon de parlement. Le petit Etat féodal jouit du droit de guerre [1]. Il a son sceau, son étendard, parfois même sa monnaie [2]. Il s'incarne dans une dynastie, dont la gloire est le patrimoine commun de tous ses membres, et leur inspire cette fierté qui est à l'origine du sentiment national moderne. A bien des égards la population libre de la châtellenie rappelle celle des républiques antiques. Comme le citoyen d'Athènes ou de Rome, le noble français du xe et du xie siècle jouit de sa pleine indépendance politique et sociale. Des esclaves, privés de tout rôle politique et soumis exclusivement à des obligations d'ordre économique, forment le substratum obscur de l'unique caste qui compte, la nourrissent de leur travail, la dispensent de s'absorber dans les soucis inférieurs de la vie matérielle. Pour le noble seul, qu'il soit établi dans un château dépendant du chef-lieu du fief ou habite auprès de son suzerain, les usages et les lois qui définissent les rapports des divers membres de la société politique entre eux ont toute leur valeur [3]. Mais il diffère du citoyen grec ou romain par l'intensité de sa vie individuelle. Il n'est pas comme lui un simple moyen destiné à servir aux fins de l'Etat, il existe pour lui-même et par lui-même. Ce n'est pas à une législation imposée par la cité qu'il obéit, mais à un contrat librement accepté par lui et qu'il pourra résilier quand il le voudra [4]. De plus il est dans sa vie extérieure elle-même entièrement maître de ses actes. Le plus souvent il habite seul, et sa demeure ne se dresse pas dans une voie quelconque, au centre d'une cité, mais en pleine campagne, autant que possible sur un mont superbe dont il prendra le nom. Cette demeure est toute à lui, c'est sa forteresse. Donc

et un fief, c'est-à-dire est « chasé ». Il n'en sera pas de même en Allemagne, où le suzerain paiera son vassal en libéralités de toute nature jusqu'en plein Moyen-Age. C'est là une différence essentielle entre les noblesses des deux pays. La monarchie au xie siècle n'est plus qu'une institution du passé, inefficace, inutile.

1. Beauman., *Cout. du Beauvaisis*, LIX, éd. Salmon, II, p. 356.

2. Guilh., 350 ss. — Sur le droit de battre monnaie des féodaux, cf. E. Babelon, *Mém. Acad. des Inscr.*, t. XXXVIII, en volume chez Klincksieck. Paris, 1908. Nous reviendrons là-dessus.

3. C'est la thèse si excellemment établie par M. Guilhermoz dans son ouvrage sur les *Origines de la Noblesse en France*.

4. Le contrat féodal peut être résilié dans certaines circonstances déterminées. Nous reviendrons là-dessus.

rien de cette promiscuité de la rue ou du marché, qui affine peut-être les intelligences mais use la personnalité, rapetisse les caractères, atténue les passions [1]. Dans sa forteresse il est chef d'armée, juge, administrateur. Elle est le passé, le présent, l'avenir de sa race. Il s'y sent à la fois roi et dynaste. Son intérêt et son honneur sont étroitement liés à cette domination qu'il a reçue de ses pères et qu'il doit transmettre à ses fils [2]. Il n'aura qu'une seule préoccupation, celle de la rendre plus illustre, et, pour cela, il lui faudra se montrer à la fois bon économe, diplomate habile, et surtout vaillant guerrier. C'est sur son énergie et sur son intelligence que tout repose. Qu'on veuille bien considérer cet ensemble de conditions. C'est la première fois que dans l'histoire politique de la société occidentale une part aussi grande est réservée à l'individu. Jamais la personnalité humaine n'avait été soumise à une pareille épreuve, mise dans l'obligation de tant demander à ses propres ressources. Une bonne partie des progrès qui ont élevé l'homme moderne au-dessus de l'homme antique tient, nous le verrons, à cette éducation incomparable du caractère qu'il a subie à l'époque féodale et qui s'accordait d'ailleurs avec l'approfondissement du sentiment religieux, le resserrement de la vie de famille, le contact plus intime avec la nature qui se produisirent alors. La solution féodale du problème politique posé par l'anarchie du IXe et du Xe siècle ne manque donc pas d'originalité. Nous la jugerions plus équitablement si nous consentions une bonne fois à détourner les yeux des misères de la classe servile pour ne considérer que les hommes libres, c'est-à-dire les nobles, de même que nous écrivons l'histoire d'Athènes ou de Rome en regardant l'agora ou le forum et non l'ergastule. La sentimentalité est une disposition d'esprit absolument déplacée dans l'histoire. On pourrait condamner n'importe quelle civilisation en la résumant dans le sort qu'elle a fait aux petits, aussi bien celle du siècle de Louis XIV que celle du temps de Périclès, sans oublier la nôtre. En tous cas, le Moyen-Age, au sortir des effroyables souffrances de l'époque antérieure, estima l'ordre féodal bon et légitime.

1. Voir également à ce sujet la 2e partie.

2. La solidarité de la « gens » féodale se manifeste par toutes sortes de pratiques : par exemple, l'indivisibilité des devoirs vassaliques de plusieurs frères envers leur suzerain. (Garreau, p. 76 ss.,) l'obligation où se trouve le seigneur d'un fief de faire approuver par sa famille les actes importants. (Beauman., *Cout. du Beauv.*, ch. 70.)

L'Eglise elle-même, qui pourtant s'inspirait de traditions bien différentes, s'engagea sans répugnance dans l'engrenage de la vassalité. Evêques, abbés et chapitres, en tant que possesseurs du sol, se soumirent aux devoirs du suzerain et du vassal[1]. Et quand, un jour, les bourgeois des villes s'émanciperont, ils s'empresseront d'entrer eux aussi dans cette organisation si souple. Les communes ne seront que des seigneuries collectives[2]. Le serf travaille, le clerc prie, le noble guerroie pour les protéger, telle est la formule dans laquelle l'époque se complaît[3]. De ces trois classes de la population, une seule portait le souci des affaires publiques, la classe noble. De bonne heure elle éprouva le besoin de se circonscrire. Comme sa fonction essentielle était la guerre, ce fut la consécration militaire, sorte d'ordination qui correspondait à la majorité légale, qui devint la marque distinctive de ses membres. Le vassal ne méritait le titre de « miles » ou de « chevalier » qu'une fois adoubé, c'est-à-dire investi des armes nobles : le haubert, la lance et l'épée. Avant de représenter l'entrée dans une sorte de collège idéal, l'adoubement ne fut que la déclaration de maturité politique et militaire du noble, le signe par lequel il se distinguait du vilain et du clerc qui restaient en marge de la vie politique[4].

La confusion qui s'est établie entre la capacité politique et la fonction guerrière de l'homme féodal nous montre bien quelle était l'âme de la société politique nouvelle. Issue de la guerre, elle s'était constituée en vue de la guerre. La guerre reste sa principale préoccupation. Après avoir élevé son château pour pro-

1. Sur l'Eglise féodale, cf. Luchaire, *La Société au temps de Philippe-Auguste*, chap. 4, 5 et *Hist. de France* (Lavisse), II, 2, 107 ss.

2. Flach, II, 422 ; Viollet, III, 51.

3. Cf. les textes cités par Guilhermoz, p. 348 ss., 357 et 370 ss. et surtout celui d'Adalbéron, qui est le plus ancien :

Triplex ergo Dei domus est quæ creditur una
Nunc orant, alii pugnant, aliique laborant.

4. Richer, fin du xe siècle, parle le premier d'un « ordo militaris ». C'est déjà une classe fermée, M. G. SS. V, p. 570, *ibid.*, p. 584, p. 633, 637. Elle ne comprend que des vassaux libres. Pour être considéré comme noble au xe et au xie siècle il faut avoir été adoubé, être chevalier. Guilh., p. 370 ss. Quiconque cesse de faire profession de chevalerie n'est plus noble. Il n'y a de noblesse sans chevalerie qu'à partir du xiiie siècle. A ce moment la chevalerie elle-même est devenue autre chose. Elle a perdu son caractère politique et juridique. Sur l'adoubement, *ibid.*, p. 393 ss. et Godefroy à l'article « adouber ». Sur l'adoubement-majorité, Guilh., p. 395 ss. et Gauthier, *Chevalerie*. Article : « adoubement ».

téger contre les envahisseurs du dehors ou les brigands du dedans les vilains qui cultivaient ses terres et se confiaient à sa garde, le baron féodal s'est trouvé à la tête d'une domination qui ne pouvait jouer que pour la lutte. Guerrier par tempérament et par éducation, installé dans une forteresse à la tête d'une troupe de gens armés, que pouvait-il faire sinon se battre? D'aileurs la force était le seul recours possible contre les excès de toutes sortes de ses propres collègues. Si son suzerain ou son vassal rompait illicitement ses engagements envers lui, si l'un de ses pairs lui causait du dommage, à qui se serait-il adressé pour faire respecter son bon droit, puisqu'il n'y avait plus de pouvoir central? Tout poussait donc le baron à la guerre [1]. Et personne au monde ne pouvait le gêner dans l'usage de ce droit essentiel. Il était libre d'accepter ou de refuser les conseils de son suzerain. Pour rétablir la concorde entre ses vassaux le duc ou le comte devait lui-même tirer l'épée [2]. Le règne de la Féodalité fut donc le règne de la guerre. Ce n'était plus, certes, le pur brigandage à main armée de l'époque précédente, la lutte entre pairs ayant désormais ses règles, ses usages qu'on ne violait pas impunément, mais c'était tout de même la guerre à l'état continu. Pendant plusieurs générations on se battait entre voisins pour venger une injure déjà ancienne, pour s'arracher un lopin de terre, pour établir le bien ou le mal fondé d'une réclamation. Raoul Glaber raconte l'histoire d'une « faide » qui dura plus de trente ans [3]. Orderic Vital nous montre deux familles s'acharnant l'une contre l'autre indéfiniment [4]. Les haines sont implacables. Aucun affront ne doit rester

1. Cf. Boutaric, *Le régime féodal. Revue des Quest. hist.* (1875), XVIII, p. 347; Beaumanoir, *Cout. du Beauvaisis*, ch. 59, ed. Beugnot, II, p. 354; en outre Luchaire, *Les premiers Capétiens*, II, 2, p. 12-13, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, et le chapitre intitulé : *La Féodalité pillarde et sanguinaire*, dans son ouvrage sur la *Société française au temps de Philippe-Auguste*. Le droit de guerre privée ne fut sérieusement restreint que sous Philippe-Auguste par la Quarantaine le Roi et sous saint Louis par l'asseurement. Philippe le Bel le supprima (Ordonn., t. I, p. 390). Philippe le Long en 1319, Jean le Bon en 1353, Charles V en 1367 renouvelèrent l'interdiction des guerres privées. Les mesures prises au XIe siècle par l'Eglise, et dont il sera question plus loin, n'eurent qu'une efficacité relative.

2. Eudes de Déols, « vassal *très fidèle* et très intime » du comte Guillaume est sans cesse en guerre avec ses voisins, les vicomtes de Limoges et de Bourges. Adémar de Chabannes, III, 51. — *Chron. Dolense.* Labbe, *Nova Bibl.*, 315. Autre fait analogue dans Aimoin, *Mir. St Ben.*, p. 119, éd. Certain.

3. Raoul Glab., II, ch. 10. H. F., X, p. 22, 23.

4. Ord. Vit., l. III, t. II, (histoire des fiefs de Montreuil et d'Echauffour).

impuni. Les *Loherains* et *Raoul de Cambrai* sont un tableau fidèle des mœurs féodales primitives. On y voit jusqu'à quel degré de sauvage et grandiose énergie, la conscience d'un tort subi pouvait exalter les caractères. Quand on croit l'un des adversaires épuisé, abattu, il se redresse tout à coup plus furieux que jamais et le combat recommence. Les ressources de courage, de ruse et d'imagination qui se dépensent journellement dans cette mêlée universelle sont prodigieuses. Les chansons d'*Ogier*, de *Renaud de Montauban*, la vie d'un Foulque Nerra, d'un Eudes II de Champagne [1], suffiraient à en donner une idée. On sent devant ces existences étonnantes, si différentes des nôtres, combien l' « ultima ratio ». le recours à la force, paraissait normal à ces hommes et se présentait spontanément à leur esprit. La lutte, les féodaux l'affectionnent de toute leur âme. Leurs robustes tempéraments en ont besoin. « Telle est l'habitude innée et naturelle des Français d'aimer à exercer la rage de la guerre plus qu'aucune autre nation », note un chroniqueur étranger [2].

Nous aurons ailleurs l'occasion de constater que cette terrible dépense d'énergie ne fut stérile ni moralement ni intellectuellement, malgré tout ce qu'en ont pu dire des « historiens », qui croient qu'une époque peut se résumer entièrement en quelques faits-divers d'une authenticité et d'une portée difficilement appréciables. Elle ne le fut pas non plus politiquement. Dans ce conflit de tous les instants et de tous les lieux, il était inévitable qu'une sélection s'opérât. La lutte est la mère des fortes individualités. Parmi ces féodaux, tous énergiques et ambitieux, quelques-uns se trouvèrent plus énergiques et plus ambitieux encore que les autres. Des groupements territoriaux s'ébauchèrent, puis se consolidèrent, qui dessinèrent dans le chaos des petites dominations, les lignes d'abord vacillantes, puis fermes, de principats plus étendus. C'est à cette époque seulement, soit à la fin du xe et au commencement du xie siècle, qu'on peut considérer l'organisation féodale comme terminée. Avant cette date elle se fait, après cette date elle se défait. Au moment de son apogée, elle s'étage en une hiérarchie imposante de seigneuries. En bas, on rencontre tout d'abord la châtellenie, qui,

1. Cf. Flach, *Origines*, III, p. 513 ss., 537 ss.

2. *Mirac. St Adalberti*, l. I, ch. 4. Mab., *A. SS. ord. St Bened.*, sæc. IV, I, p. 361. Cf. pour la fin du XIe s. le discours d'Urbain II à Clermont, pour le début du XIIe s. le témoignage de saint Bernard, *De laude novæ militæ*, II, 1 et 2.

cependant, nous le savons, est divisée elle-même en plusieurs fiefs. Dans le Nord de la France, chaque châtellenie abrite, outre le possesseur du château et sa famille, douze « pairs » chasés qui constituent la cour de justice du baron et forment le noyau de ses troupes [1]. Au-dessous d'eux il peut y avoir encore un certain nombre de sous-vassaux. Ce sont les simples chevaliers, les vavasseurs. Ils forment le gros de l'armée féodale. Beaucoup d'entre eux n'ont pas de « manoir » ni de « bretesche » mais vivent à la cour de leur seigneur, où ils remplissent des offices domestiques. Cependant ce sont des nobles [2]. En France, le mouvement de transformation des hommes libres ou même des serfs en guerriers libres, c'est-à-dire en nobles, a été si complet, que même ces « ministériaux » sont entrés dans la classe féodale. Nous verrons qu'il n'en fut pas de même en Allemagne. Malgré tout, c'est la châtellenie qui représente l'unité féodale [3]. Le féodal-type est le possesseur d'une de ces petites dominations qui font ressembler la France à un vaste échiquier. Mais, suzerain d'un côté, il est aussi vassal de l'autre. Au-dessus de lui vient la classe des comtes et vicomtes moyens. Ces comtes et vicomtes possèdent en général plusieurs châtellenies [4]. Ce genre de féodaux est surtout abondant dans les régions du Midi [5]. Dans le

1. Guilh., p. 175 ss., 188 ss.

2. Guilh., p. 242 ss., 244, notes 6 et 7, 251 ss., 258 ss., *id.*, p. 165, note 77. — Dans la *Chançun de Guillelme*, comme nous l'avons déjà fait remarquer, « demeines » et « vavassors » sont appelés « seigneur barun », « franc chevalier » par Guillaume leur suzerain.

3. Guilh., p. 138 ss.

4. Boutaric, *Instit. milit.*, p. 191 ss. — Suger, *Vita Lud. Grossi*, I, 21. — Richer, I, p. 21, 83 ; IV, ch. 85. Dans le *Charroi de Nîmes* le roi offre à Guillaume d'Orange « la terre au marchis Berengier » qui contient 2.000 chevaliers, vers 336 ss. P. Meyer, *Recueil d'anc. textes*, p. 251. — Cf. *Recueil des Hist. Fr.*, XXIII, p. 698, n° 434.

5. En Aquitaine ce sont les seigneurs de Déols, Châteauroux, Issoudun, Bourbon, le comte de la Marche, les vicomtes de Thouars, Châtellerault, les comtes d'Auvergne, de Périgord, d'Angoulême, les vicomtes de Turenne et de Limoges, tous à peu près indépendants. L'Auvergne seule contient les comtés de Clermont, de Tallende, de Tierluron, de Brioude, les vicairies d'Ambron, de Livradois, d'Usson, de Nonette. Le duc de Gascogne se heurte aux comtes de Gascogne, de Bordeaux, de Bigorre, d'Agen, de Fézenzac, de Lectoure, etc... Pfister, *Rob. le Pieux*, p. 290 ss. En Languedoc la situation du comte de Toulouse est identique vis-à-vis des comtes de Comminges, de Foix, de Carcassonne, de Rodez, des vicomtes d'Albi, Nîmes, Narbonne, Agde, Béziers, Minerve. Dans le Nord les seigneuries sont moins puissantes, partant plus malléables. Mais la Bourgogne à cet égard doit être assimilée au Midi. En Aquitaine et en Bour-

Nord, les petits comtes et vicomtes ont été écrasés entre les « barons » et les comtes puissants ou les ducs, vassaux directs du roi. C'est pourquoi dans les pays de langue française les titres de « comte » et de « duc » sont souvent équivalents. Les comtes de Flandre, d'Anjou, de Champagne, par exemple, sont des personnages aussi considérables que les ducs de Normandie ou de Bourgogne. Les anciens ducs étaient les chefs d'une nationalité distincte. Ils disparurent sous Charlemagne puis, à la faveur de l'anarchie, s'imposèrent de nouveau. Mais ils n'avaient plus au XIe siècle leur caractère ancien. C'étaient des féodaux comme les autres qui avaient su, à force d'énergie et d'intelligence, imposer leur suzeraineté à un certain nombre de petits comtes ou barons, en dehors de toute espèce de considérations ethnographiques [1]. Seul peut-être le duché de Bretagne — qui d'ailleurs restait en dehors de la vie française — représentait le domaine d'une race. Ni la Normandie, ni la Francie, ni la Bourgogne, ni l'Aquitaine n'étaient dans ce cas. La guerre, en effet, a été le principe de reconstitution par excellence, en France tout au moins, des domaines féodaux que les partages successoraux et les inféodations successives tendaient à diviser à l'infini [2]. Le président nominal de cette hiérarchie complexe est le roi. Sa suzeraineté toute platonique s'étend, sur un territoire qui n'est pas exactement celui de la France actuelle. La Lorraine, les royaumes de Bourgogne et d'Arles n'en font pas partie. En revanche le comté de Barcelone et le comté de Flandre sont des fiefs français. Mais ce n'est pas dans l'histoire de cette Royauté du Xe, du XIe et même du XIIe siècle qu'il faut enfermer la vie de la France féodale. La civilisation politique, sociale, religieuse, littéraire, artistique de notre pays, au début et même à l'époque la plus brillante du Moyen-Age, est nettement fédérative et décentralisée. Les ducs et les comtes sont plus puissants que le roi de Paris, qui ne possédait

gogne, les évêques et abbés sont aussi indépendants que les féodaux. Cf. Luchaire, *Instit. fr.*, p. 274 ss.

1. Cf. Viollet, I, 453 ss. — Luchaire, *Instit. fr.*, I, p. 4, 5. — Flach, I, 163 ss. ; III, 505 ss.

2. Sur le morcèlement féodal par voie d'héritage et de partage Guilh., p. 195 ss., 207 ss. — Selon Garreau, p. 76 ss., l'usage des majorats se serait montré au XIIe s., mais le partage aurait subsisté longtemps encore. — Il semble que l'usage général en France ait été de conférer l'héritage total à l'aîné qui concédait ensuite à ses puînés des portions du fief. Beaumanoir, *Cout. du Beauv.*, éd. Salmon, I. p. 223 ss,

d'abord, outre sa capitale, que Senlis, Melun, Etampes, Orléans, Dreux et Montreuil, n'acquit Sens qu'en 1055, le Gâtinais qu'en 1069, le Vexin qu'en 1076, le comté de Bourgogne qu'en 1100 [1]. C'était là bien peu de chose à côté des domaines d'un duc de Normandie, d'un comte de Blois-Champagne, d'un duc des Aquitains. Les chansons de geste les plus anciennes nous montrent le roi bafoué et bravé par les grands féodaux. Cette peinture correspond à la réalité du Xe, du XIe et même du XIIe siècle. « Regium nomen quod apud Francos pene emortuum est », écrit Gerbert à la fin du Xe siècle. Le moins que les ducs et comtes puissent faire c'est d'ignorer le roi. Au sud de la Loire, sur les terres du puissant duc d'Aquitaine et du comte de Toulouse, on ne le connaît plus. En 1004, Abbon de Fleury s'écrie en entrant dans les domaines du premier de ces princes : « Je suis maintenant plus puissant que notre seigneur, le roi des Francs, dans ce pays où personne ne craint son autorité [2]. » Le duc de Gascogne qualifie ses Etats de « regnum » [3]. On sacre le duc d'Aquitaine comme un roi [4] et il correspond directement avec les souverains étrangers. En Aquitaine on parle de la « vilitas » du roi, en Anjou on appelle Henri Ier un « regulus » [5]. Le duc de Bourgogne écrit au duc d'Aquitaine : « Celui qui nous a mis à la tête de nos peuples [6]... » et c'est Dieu, non le roi qu'il veut dire. Il ne saurait venir à l'idée de personne parmi les contemporains de comparer un Robert le Pieux, un Henri Ier, un Philippe Ier avec des princes tels que Guillaume le Conquérant, Geoffroy-Martel d'Anjou, Guillaume le Grand d'Aquitaine [7]. Lorsque les Italiens révoltés contre Conrad II voulurent se donner un monarque, ils s'adressèrent au duc d'Aquitaine, avant de songer au fils du roi de France. Par le chiffre de

1. Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 225, 226.

2. Aimoin, *Vita St Abbon.* Migne, *Patr. lat.*, CXXXIX, col. 410. Cf. Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 268. — Le mot de Gerbert est extrait de la lettre n° 165, éd. Havet, p. 148.

3. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 223, 247. Cf. Pfister, *Rob. le Pieux*, p. 228.

4. Sur le sacre des ducs d'Aquit., H. F., XII, p. 451.

5. Les deux expressions se trouvent dans la lettre 71 de Fulbert à Guillaume d'Aquitaine et dans la *Chron. Vindocin.*, éd. Marchegay et Salmon *(Chroniques des égl. d'Anjou*, p. 163). Sur l' « imbecillitas » du roi Henri Ier, cf. *Chron. Camer. et Atreb.*, H. F., X, 201.

6. H. F., XV, p. 557. — Tietmar de Mersebourg dit de lui « Miles est regis in nomine et dominus in re », VI, 30, éd. Kurze, p. 211.

7. Sur Guill. V d'Aquit., cf. lettre de Fulbert, H. F., X, 469 et Adhémar de Chabannes, III, 41. Nous parlerons ailleurs du Conquérant.

leurs soldats, leurs ressources de toute nature, leurs alliances, leurs goûts, leur culture, et on peut ajouter aussi par leurs talents, les grands féodaux du XIe et du XIIe siècle éclipsent leur suzerain de Paris. Sans doute la Royauté de cette époque ne joue pas un rôle négligeable. Elle prépare laborieusement un avenir qui sera brillant. Mais si elle travaille pour l'avenir, les grands féodaux, eux, sont les maîtres du présent. En eux la Féodalité atteint son apogée et mûrit tous ses fruits. C'est pourquoi, pendant toute cette période, ils incarnent la France. C'est par eux, par la Féodalité, que notre pays se répand sur le monde, conquiert, organise, civilise. Leur action disciplinaire a réprimé les excès de l'état de guerre permanent, tout en laissant subsister cette liberté d'action qui est le principe même de l'organisation féodale. Groupés et employés à une grande tâche extérieure, les petits barons français, rompus à la guerre, formeront la première armée du monde. Grâce à l'initiative qu'ils ont conservée, des foyers de vie littéraire et artistique vont s'allumer de tous côtés. Chaque province garde et développe son génie particulier. La Normandie, l'Anjou, l'Aquitaine s'appellent des « nations ». Les Français du Nord sont on ne peut plus différents de ceux du Sud. Les premiers valent surtout pour la guerre, l'organisation politique, les seconds fournissent des commerçants, des artistes, des poétes [1]. L'union des deux génies produira le magnifique épanouissement politique, social, intellectuel de la France au XIIe et au XIIIe siècle, épanouissement qui gardera lui-même un caractère tout féodal avec ses multiples centres de vie mondaine et poétique [2]. C'est la première et la dernière fois que l'histoire de notre pays offre cette heurense variété d'aspects, et c'est peut-être à ce régionalisme pittoresque que la grande civilisation française du Moyen-Age doit sa prodigieuse intensité de vie. Cette civilisation est l'œuvre de la Féodalité, qui fut, on le voit, aussi féconde qu'aucun autre régime politique pour le progrès général de notre race et de l'humanité toute entière. On n'aurait jamais dû oublier, en tout cas, que c'est sur cette civilisation féodale à peine complétée extérieurement

1. Cf. Raoul Glaber, l. III, ch. 9, à propos du mariage de Robert le Pieux avec Constance. Des considérations de ce genre se rencontrent souvent chez les chroniqueurs du Nord de la France. Déjà Abbo, *De bello parisiensi*, vers 470 ss. avait opposé la « superbia » des Français à la « calliditas » et à l' « acies linguæ » des Aquitains.

2. Il en sera question dans un prochain ouvrage.

par la Renaissance, que la France et l'Europe vivent encore et vivront longtemps.

La Féodalité est une création du génie de notre pays. C'est l'anarchie du IXe et du Xe siècles qui l'y a fait éclore de germes plus anciens qui s'étaient, eux aussi, développés d'abord chez nous. C'est en France, et plus spécialement en Neustrie, que s'est constituée d'abord la grande propriété laïque et ecclésiastique [1]. C'est en France que l'on rencontre d'abord l'institution des soldats domestiques [2], l'usage de la recommandation et de l'hommage [3]. C'est en France que s'est produite l'union du bénéfice et de la vassalité — deux usages français — à la suite de la transformation que Charles-Martel fit subir à l'armée et des distributions de terres qui en furent la conséquence [4]. C'est en France que l'organisation vassalique s'est militarisée par suite de l'état de guerre perpétuel et que l'absorption de l'homme libre ou même du serf par elle a été le plus absolue [5]. C'est en France que les vassaux et les fonctionnaires ont usurpé tout d'abord ces droits politiques qui ont véritablement fait d'eux des féodaux [6]. C'est en France que le fief s'est le plus subdivisé et que, par conséquent, le nombre des barons ou chevaliers a été le plus considérable [7]. C'est en France qu'il est devenu tout d'abord héréditaire [8]. C'est en

1. Steinhausen, *Geschichte der deutschen Kultur*, p. 46. — Lamprecht, *Deutsche Geschichte*, II, 87. — Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II, 248.

2. Guilhermoz, p. 77. — Brunner, II, 226.

3. Guilh., p. 77, 127. — Brunner, II, 262. Le caractère perpétuel du lien vassalique est, comme nous l'avons dit, d'origine celtique. Il ne s'est pas imposé tout de suite en Allemagne et en Italie. Brunner, II, 273, 274.

4. L'usage des libéralités en armes, chevaux, etc. persista longtemps en Allemagne. Le bénéfice y fut d'abord inconnu. Roth von Schreckenstein, *Die Ritterwürde*, p. 59. — Flach, *Origines*, II, 494. — Brunner, II, 248, 262 ss.

5. En Allemagne et en Italie, le seigneur est encore entouré de guerriers serfs. Il y a dans ces pays des « nobles » qui ne sont pas libres : « nobiles servi ». Nous reviendrons là-dessus.

6. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, 253 ; II, 255. — Lamprecht, II, 109, 160. — Schröder, III, 128. — Waitz, VII, 10. — Dümmler, II, 23. — Il ressort des ouvrages de MM. Brunner et Guilhermoz que tous les éléments de la Féodalité étaient présents dès l'époque carolingienne et que c'est la seule usurpation des pouvoirs publics qui l'a véritablement constituée telle qu'elle apparaît par la suite. Nous verrons plus loin que l'« immunité » et l'octroi des pouvoirs politiques aux évêques sont des usages français.

7. Guilh., p. 195 ss. — Que l'on songe au nombre prodigieux de « chevaliers » que la France du XIe siècle a déversés sur l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, la Palestine. Des statistiques sûres font défaut.

8. Guilh., p. 241. — En Allemagne pas avant le XIIe siècle, en Italie pas avant le XIe. *Lehnrecht der Sachsenspiegels*, chap. 71.

France que le contrat vassalique, puis féodal, a pris tout d'abord une forme juridique et a développé le plus tôt ses conséquences [1]. Nulle part les rapports du seigneur et du vassal ne devaient être plus étroits et, par suite, nulle part l'autorité du roi ne devait subir plus de restrictions [2]. Nulle part non plus les obligations féodales ne devaient être plus strictement réglées [3]. En outre c'est en France que le noble a possédé tout d'abord le droit de guerre et les attributs de la souveraineté, en France que les premiers châteaux se sont élevés. L'architecture militaire du Moyen-Age est toute française. C'est en France encore que se sont montrés tout d'abord les insignes de la puissance féodale : le sceau, la bannière, plus tard les armoiries. Les principaux termes du vocabulaire féodal, à commencer par « feodum » « hommagium », « vassus » sont nés en France [4]. Le service à cheval, le maniement de la lance et de l'écu, les exercices militaires nobles tels que le tournoi, le behourd, la quintaine apparaissent d'abord en France [5]. Bref, il n'est pas un élément important de l'organisation et de la vie féodale qui ne soit originaire de chez nous [6]. Pas à pas on suit au XIe et au XIIe siècle l'invasion des usages féodaux français en Allemagne, en Italie, en Angleterre, où les germes de la Féodalité en étaient restés à l'état de développement qu'ils avaient atteint lorsque ces diverses contrées se séparèrent politiquement de la France. Le fait que les institutions féodales ont subsisté chez certains de ces peuples plus longtemps que chez nous a longtemps égaré l'opinion sur les origines véritables de la Féodalité. Elle est française, purement française, comme la civilisation originale qu'elle engendrera. Elle est née de nos souffrances et de nos épreuves, mais surtout de la vitalité énergique de notre race, de sa logique intrépide et entreprenante. Elle est aussi une sorte de retour curieux à l'état social qui avait été celui de nos lointains ancêtres, les Celtes [7]. Française aussi jusqu'au fond

1. Brunner, II, 265.
2. Brunner, II, 265.
3. Brunner, II, 273. — Homeyer, *Des Sachsensp.* 2ter *Teil*, II, 2, 631.
4. Waitz, *Verfass.*, VI, 8-9, 112 ss. — Homeyer, 274 ss. — Schröder, 407.
5. Voir plus loin, 2e part., ch. 1, § 1.
6. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, II, 111. — Brunner, II, p. 248, 255-258, 262, 265, 267-268, 273-274, etc., etc.
7. Chez les Celtes il y a une hiérarchie d'États s'emboîtant les uns dans les autres, comme les fiefs féodaux. En haut, ce que César appelle les « civitates », au nombre d'une cinquantaine, lesquelles se groupent autour de quelques-unes

sera la force morale qui va s'opposer tout d'abord à la Féodalité, puis s'unir à elle pour entreprendre les grandes tâches qu'il fut réservé à notre pays de mener à bien à cette époque.

d'entre elles plus puissantes que les autres : celles des *Aedui*, des *Sequani*, des *Arverni*, des *Remi*, etc. Au-dessous des « civitates » sont les « pagi ». Dans chaque « civitas » il y a des nobles qui sont les « equites » et, parmi ceux-ci, des « principes », souvent même un « princeps » suprême, sorte de comte ou de duc. Les « equites » composent l'armée à eux seuls. Il sont accompagnés de leurs « clientes », hommes libres montés et armés. Des « servi » travaillent pour eux dans une condition misérable. Le « cliens » est le camarade de son « eques ». Il partage sa bonne et mauvaise fortune. Il est lié à lui pour la vie, non temporairement comme le « comes » germain. En Allemagne, au contraire, le contrat vassalique a un caractère tout pratique. C'est un marché. (Lamprecht, *D. Gesch.*, II, 184 et *Ztsch. f. Geschichtswiss.*, VII, 12.) Cf. César, *De bello gall.*, VII, 75 ; V, 39 : VII, 5 ; VI, 4 ; II, 14 ; I, 28 ; VII, 10, 75 ; VIII, 6 ; II, 3 ; I, 12 ; IV, 22 ; VI, 11 ; VII, 64. Diodore, V, 29. Polybe, II, 17 ; *De bello gall.*, VI, 30 ; III, 22 ; Nicolas de Damas, dans *Athénée*, VI, 54 ; Servius, *ad Georgica*, IV, 218 ; *De bello gall.*, VII, 40, 7. C'est presque trait pour trait l'organisation politique et sociale de la Féodalité française, surtout si on admet avec Fustel de Coulanges, *Revue des quest. hist.*, t. XLV, p. 427 ss. et Lécrivain, *Annales de la Faculté des Lettres de Bord.*, 1889, p. 182 ss., que les Celtes connaissaient la propriété privée. Ici encore les Invasions germaniques ont rapporté chez nous d'anciens ferments d'évolution nationaux.

III

LA RÉACTION MORALE CONTRE L'ANARCHIE : CLUNY

La France n'a pas réagi seulement dans l'ordre politique contre l'anarchie du IXe et du Xe siècle par l'élaboration de la Féodalité, elle a opposé au désarroi moral de cette triste période un véritable réveil d'idéalisme, une ardente protestation d'honnêteté. Cette protestation et ce réveil ne pouvaient prendre, à l'époque qui nous occupe, que la forme religieuse. La religion contenait pour les hommes du IXe et du Xe siècle l'ensemble de la pensée et de la vie morales. Et, dans la pratique de la religion, la première place revenait à l'ascétisme. L'ascétisme, c'est-à-dire le monachisme, était, selon les docteurs les plus autorisés de l'Eglise, la seule solution parfaite du problème difficile posé par la loi du Christ, parce que c'était uniquement dans le monachisme que le renoncement absolu au monde, la lutte contre les instincts charnels, trouvaient leur forme absolue [1]. Tous les autres genres de vie reposaient en dernière analyse sur un compromis avec le monde, avec les penchants coupables de l'espèce humaine. Seul le moine était ou pouvait être entièrement chaste, désintéressé, charitable, pieux, puisqu'il rompait entièrement avec les habitudes du siècle. Aussi l'institution monastique tenait-elle dans l'ancienne Eglise une place plus importante qu'on ne le croît d'ordinaire. Le moine représentant le chrétien par excellence, le modèle que l'humanité faible devait avoir sans cesse sous les yeux, pour mesurer toute la distance qui séparait sa vie de l'idéal proclamé par le Christ, la chrétienté valait à n'importe quel moment exactement ce que valaient ses moines. La réforme des monastères a préoccupé tous les pontifes et tous les souverains qui prenaient au sérieux leur rôle de pasteurs ou de protecteurs

1. On sait que jusqu'à la fin du XIe siècle les prêtres étaient communément mariés.

de l'Eglise. Cependant, malgré les efforts tentés par Charlemagne et Louis le Pieux, l'institution monastique avait rapidement dégénéré pendant la période anarchique du IXe et du Xe siècle. C'était aux couvents surtout que s'en prenait la fureur fanatique et l'avidité des Normands. Ils savaient qu'ils y trouveraient des richesses de toutes sortes, accumulées depuis des générations par la ferveur des fidèles, et que ne protégeait aucune défense sérieuse. Jusqu'à la fin du IXe siècle les couvents n'étaient même pas enclos de murs [1]. Nous avons vu avec quelle opiniâtreté les brigands s'acharnèrent sur ces pieuses retraites, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest. Les moindres calamités qui fondirent alors sur les monastères furent le pillage de leurs biens ou l'incendie de leurs bâtiments. La discipline religieuse, chose bien plus grave, ne résista pas au trouble qui résultait de ces incursions sans cesse répétées. Comment accomplir en paix les exercices religieux quand, d'un moment à l'autre, on pouvait craindre de voir apparaître ces hordes sanguinaires? Continuellement menacés par les païens, même au fond des solitudes les plus reculées, les moines vivaient dans une terreur qui les paralysait. Au premier bruit de l'approche des pillards, il fallait être prêt à quitter l'abri peu sûr du monastère, pour se réfugier dans les bois ou les rochers. Peu à peu les abbayes se vidèrent, soit que les moines eussent été massacrés, soit qu'ils eussent pris la fuite. Quand il y restait quelques religieux, les choses n'en allaient que plus mal encore. Ceux-ci, pour se défendre, étaient obligés d'invoquer le secours des nobles du voisinage [2] qui s'installaient dans les bâtiments claustraux avec leurs soldats et y menaient une vie fort peu édifiante. Les moines eux-mêmes, contraints de s'exercer au maniement des armes, adoptaient peu à peu les mœurs des camps. Comme les ressources ordinaires de la communauté avaient en général disparu, l'or ayant été emporté, les serfs qui cultivaient les terres s'étant dispersés, force était aux moines de s'en procurer de nouvelles par tous les moyens. Les uns allaient jusqu'à recourir au pillage [3], les autres cultivaient leurs champs [4].

1. Les monastères se fortifièrent à l'époque où s'élevèrent les premiers châteaux et pour les mêmes raisons.

2. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, p. 598, note 2. — Sackur, *Die Cluniazenser*, I, 29 ss.

3. Richer, *Gesta eccles. Senon.*, I, 17 ss. M. G. SS. XXV, p. 264 ss.

4. Richer, *ibid.*, II, 18.

Dans un cas comme dans l'autre c'en était fait de l'observance de la règle. Trop souvent, comme nous l'avons vu, on la violait outrageusement, en banquetant avec des filles [1], en se livrant à tous les excès habituels aux époques de désarroi général. Ailleurs les moines mariés faisaient venir leurs familles dans les abbayes et oubliaient complètement les anciens vœux [2]. Partout règne le bon plaisir des individus. On mange de la viande [3], on boit du vin, on vit à sa guise, on s'habille lorsqu'on le peut, de vêtements somptueux [4], on se taille de petits domaines dans les terres du monastère, on joue, on se livre aux plaisirs les plus coupables, on refuse l'hospitalité aux voyageurs [5], bref, on fait exactement tout ce que les statuts de saint Benoît interdisent. C'est en vain que, vers la fin du IXe siècle, l'archevêque de Reims, Hincmar, effrayé des progrès de cette décadence, s'efforce de la conjurer. Le concile de Trosly, en 909, constate que l'état des monastères est désespéré [6]. Et il ne semble pas croire lui-même à une possibilité quelconque de relèvement, tant le mal est grand. C'est à ce moment, que, du côté où on l'attendait le moins, vint le salut.

C'est en effet la classe noble, la même qui avait instauré le régime féodal sur les ruines accumulées par l'anarchie, qui entreprit cette régénération de la vie religieuse que l'histoire appelle la Réforme monastique. Ce premier fait n'est pas douteux. Les abbayes qui ont été élevées au cours du IXe et du Xe siècle, pour remettre en honneur l'antique règle de saint Benoît, sont toutes, ou peu s'en faut, des créations de la caste guerrière. En 845, c'est Raymond de Limoges qui fonde le monastère de Ruffec, en 860 le comte Badilon qui fonde Saint-Martin d'Autun, en 862 de nouveau Raymond qui fonde celui de Vabre, en 863 Girard de Roussillon qui fonde ceux de Poutières et de Vézelay, en 910 Guillaume le Pieux d'Aquitaine qui fonde celui

1. Richer, *ibid.*, II, 17, p. 278. — *Mirac. St Ghisl.*, 10. M. G. SS. XV, p. 583· — *Vita Gerardi, ibid.*, XV, p. 665 ss.
2. *Mir. St Maxim*, cap. 23. — *Concil. Trosl.*, Mansi XVIII, col. 263 ss. — *Mir. St Basoli*, cap. 11. — *Mirac. St Burcharii*, cap. 8.
3. *Statuta Risbac.*, cap. 29. — *Capit. regum Franc.*, I, 229. — Odon, *Coll.*, III, col. 234 ss.
4. Odon, *Coll.*, II, *Bibl. Clun.*, col. 192, III, col. 232. — Mabill., *Ann. Bened.*, III, 305. — Richer, *Hist.*, III, c. 37, 39, 41.
5. Syn. de Verneuil, M. G. LL. I, 383, 388.
6. *Concil. Trosl.*, Mansi XVIII, col. 263 ss.

de Cluny, le comte Gérald qui fonde celui d'Aurillac, en 914 Gérard, un noble lorrain, qui fonde celui de Brogne, en 1067 Robert d'Aurillac qui fonde la Chaise-Dieu. et un certain Gérard, gentilhomme de Picardie, qui fonde la Grande-Sauve [1]. De plus ces retraites pieuses ne grandissent et se développent que grâce à la protection constante des féodaux, grands et petits. Les débuts de Cluny ont été considérablement facilités par l'aide généreuse de Letald de Mâcon, de Gaufrey de Nevers, de Ratburn de Lyon et de son successeur Adhémar, d'Adelaïde de Bourgogne. Tulle a été réformé par Adhémar de Turenne, Sarlat par les comtes d'Angoulême et de Périgueux, Lezat par le vicomte de Béziers, Aton, Jumièges par Guillaume de Normandie, Chanteuge par les comtes d'Auvergne, Saint-Pons par Raymond Pons, comte de Toulouse, Fleury-sur-Loire par le comte Elisierne [2]. On ferait des constatations de ce genre dans toutes les régions de la France. La réforme de la Basse et de la Haute-Lorraine n'a abouti que grâce au zèle des comtes de Flandre et des évêques féodaux des bords de la Meuse. La Grande-Sauve et la Chaise-Dieu doivent le remarquable essor qu'elles ont pris aux encouragements de la noblesse locale [3]. Pas de baron, si pauvre soit-il, qui ne tienne à se proclamer le fondateur ou le restaurateur d'une abbaye, d'un prieuré. Guillaume le Conquérant énumérait avec satisfaction, dans les dernières années de sa vie, toutes les fondations pieuses qu'il avait directement menées à bien ou provoquées de la part de ses vassaux [4]. Les féodaux font plus encore. Ils veulent presque tous mourir sous l'habit monacal. Quand ils sentent approcher l'heure suprême, ils se font revêtir du froc, s'entourent les reins d'une corde et rendent ainsi leur âme à Dieu. La vie si pittoresque de Guillaume le Maréchal nous montre un exemple de ce genre. Mais, le plus souvent, ils préfèrent ne pas attendre si longtemps. Dès que l'âge a brisé la force de leurs bras et éteint le feu de leurs passions sauvages, ils entrent volontiers au monastère qu'ils ont eux-mêmes fondé, ou bien se réfugient dans quelque illustre abbaye, dont la merveil-

1. Sackur, *Die Cluniazenser*, I, 34. — Montalembert, *Moines d'Occident*, VI, p. 65 ss.

2. Sackur, I, p. 79 ss.

3. Montalembert, *Moines d'Occident*, VI, 69 ss. et *Vita S[t] Geraldi Silvæ Maj. abb. A. SS. ordin. Ben.*, IX, p. 857 ss.

4. Order. Vital, III, 241.

leuse histoire a souvent bercé leur imagination naïve. C'est là un phénomène si général que le savant historien des *Moines d'Occident* a pu remplir une centaine de pages de cas de cette espèce [1]. Nous ne citerons ici que les noms les plus connus. Les trois ducs d'Aquitaine, Guillaume Tête-d'Etoupes, Guillaume Fier-à-bras, Guillaume V, Bouchard comte de Melun et de Corbeil, l'ami personnel de Hugues Capet, le fameux Foulque Nerra, Milon comte de Tonnerre, les comtes de Vendôme et de Blois ont fini leur vie au couvent. Certains même, touchés par la grâce, renoncent dès leur jeunesse ou en plein âge mûr à la vie de guerres et d'honneurs qui les attendait, pour faire pénitence. Gérard de Brogne, Odon de Cluny et Gérard de la Grande-Sauve en sont des exemples. Avec le second de ces personnages, une foule de gentilshommes quittèrent le monde et vinrent s'enfermer dans la grande abbaye gasconne, que peuplèrent par la suite les fils des meilleures famille du Sud-Ouest. Les plus remarquables des abbés de Cluny ont été des nobles, ainsi, après Odon, Maïeul, Odilon et Hugues le Grand. Leur grand collaborateur, Guillaume de Dijon, était issu d'une illustre famille du Piémont, Poppon de Stavelot appartenait à la noblesse wallonne. On n'en finirait pas si l'on voulait nommer tous les représentants de la caste guerrière qui s'illustrèrent sous le froc. C'était là un cas si fréquent que la chanson de geste, ce fidèle miroir de la vie féodale, lui a donné une expression poétique dans ses nombreux « Moniages ». Il y a une expression courante du vocabulaire féodal pour exprimer cet acte. Cela s'appelle *arma deponere*, déposer ses armes. L'explication de ces nombreux renoncements au monde est aisée à fournir. Nos barons étaient des natures énergiques, toutes d'une pièce, chez lesquelles les sentiments atteignaient très vite leurs limites extrêmes. Capables d'une véritable férocité, d'un acharnement inouï dans la poursuite de leurs buts ambitieux, ne reculant devant rien quand il s'agissait de triompher d'un adversaire qui barrait la route à la fortune de leur maison, ils éprouvaient des réactions de repentir et de charité comparables à leurs accès de fureur, c'est-à-dire dépassant d'aussi loin les faibles regrets de nos âmes de civilisés que leurs brutales passions laissent derrière elles nos appétits domestiqués. Et, sans cesse, la religion est là, une religion faite toute entière

1. Montal., VI, p. 8 ss.

de promesses enchanteresses pour les bons, de menaces effroyables pour les méchants, une religion qui dresse devant ces esprits simples, profondément croyants, un idéal de vie on ne peut plus opposé à leur existence de chaque jour, pour leur rappeler qu'ils font fausse route, qu'ils compromettent à jamais le salut de leur âme. Et alors, il arrive, un beau matin, qu'une impression quelconque, un songe, une vision, un cri de la conscience révoltée engendre brusquement chez eux la résolution inflexible de changer de vie. Cet avertissement, ils ne le discutent pas plus qu'ils ne discutaient leurs féroces instincts. Comme de grands enfants, naïfs et droits, ils obéissent de toute leur volonté, de toute leur spontanéité, et leur énergie, retournée en quelque sorte, apporte à l'exercice du bien l'âpre passion qu'elle mettait à l'assouvissement des appétits égoïstes. Poppon de Stavelot avait derrière lui une vie de combats et d'aventures, il allait épouser une riche et belle héritière. Comme il revenait un soir de chez elle, une grande lueur l'entoure. Effrayé, il renonce à sa fiancée, à la guerre, à la gloire et se donne à Dieu [1]. Simon de Crépy, le plus riche baron de la France du Nord, qui avait triomphé du roi Philippe Ier lui-même, vient d'obtenir la main de la gracieuse Judith, fille du comte d'Auvergne. Soudain, on apprend qu'il s'est enfermé au monastère de Saint-Claude, entraînant à sa suite un grand nombre de barons. En faisant exhumer le cadavre de son père, Raoul le Grand, puissant seigneur s'il en fut, il a été atteint jusqu'en ses fibres intimes par l'horreur de la mort [2]. En plein XIIIe siècle, le comte Philippe de Namur, sentant approcher sa fin, se fait mettre une corde au cou et traîner sur la place publique. Il veut, dit-il, mourir comme un chien. On le conduit chez un de ses prévôts. Se souvenant que celui-ci l'a aidé dans ses rapines, il demande à quitter cette maison maudite et s'en va expirer dans une misérable masure [3]. Après chacun de ses forfaits, Foulque Nerra se livre à des pénitences surhumaines, parfois grotesques [4]. Voilà comment sentent ces hommes. L'ascétisme monastique est

1. *Vita Popponis*, M. G. SS., XI, p. 291 ss.

2. Guibert de Nogent, *De vita sua*, I, cap. 10. Migne, *Patr. lat.*, CLVI, 852 ss.

3. *Chron. Alb. Trium Font.*, H. F., XVIII, 761.

4. Mab., *Ann. ord. Ben.*, IV, ad ann. 996. — *Hist. mon. St Florentii Salmur.* (Chron. des Egl. d'Anjou, Marchegay et Salmon, p. 275 ss.) et *Chronic. de gestis consul. Audegav.* (Chron. des comtes d'Anjou, March. et Salm., 100).

l'envers de la page où sont inscrites les violences de l'anarchie du IXe et du Xe siècle. Devant les crimes accumulés par cette époque sanglante bien des consciences se révoltèrent. Les débuts de la Féodalité eurent la même action sur les âmes. La Féodalité ne s'établit pas sans violences, parjures, excès de toute sorte. L'ordre ne naît du désordre qu'en lui empruntant ses propres moyens d'action. Et, dans son organisation elle-même, la Féodalité conservait le principe de la lutte. Elle laissait aux ambitions les plus diverses leur libre jeu. Avant d'aboutir à la sélection de quelques caractères supérieurs, capables de fonder une paix relative, elle fut la lutte universelle des appétits déchaînés. A ces excès de la brutalité humaine, l'ascétisme opposait l'excès de la pénitence et du sacrifice. On dirait que dans le monde il y a une loi qui exige qu'à un moment quelconque la somme du bien soit égale à celle du mal. Les temps qui ont vu naître les forcenés du crime et de la débauche sont ceux aussi où des hommes d'élite ont su pousser l'héroïsme moral jusqu'aux limites de l'impossible. Epictète, Marc-Aurèle, les martyrs chrétiens compensent Néron, Caligula, Héliogabale et leur menue monnaie. A côté de ses buveurs de sang, le haut Moyen-Age a possédé ses saints. Car il ne faut pas se méprendre sur la valeur d'hommes tels qu'Odon, Maïeul et Odilon de Cluny, pour ne citer que ceux-là. A travers les exagérations de leurs panégyristes, on discerne une somme formidable de bonté et de véritable grandeur humaine. Le caractère exclusivement religieux de ces manifestations ne doit pas nous rendre plus insensibles à leur mérite immense que nous ne le sommes aux vertus d'un Spinoza par exemple. Ce sont là des types supérieurs de l'espèce, chez lesquels les instincts les plus humiliants de la nature humaine, l'égoïsme et la sensualité, semblent avoir complètement disparu pour faire place à ces vertus dont il nous est impossible, aujourd'hui plus que jamais, de nous dissimuler la haute valeur sociale : l'oubli de soi, la modestie, le mépris des richesses et des honneurs, la passion du bien d'autrui. L'origine de ces rares perfections nous montre clairement qu'ici encore c'est notre pays qui, seul, a pu et dû les produire. Là où était l'excès du mal fut aussi l'excès du bien. Là où s'agitaient les gigantesques instincts de la lutte, surgirent, par corrélation, les stupéfiants sacrifices. La Féodalité ne saurait être comprise et appréciée équitablement que si on lui adjoint la Réforme ascétique. L'une explique l'autre. Ce sont les deux aspects diffé-

rents, l'un matériel, l'autre moral, de la réaction de vie que notre pays voulut opposer à la destruction universelle. Les grandes fondations d'abbayes du IXe et du Xe siècle eurent lieu uniquement en pays français, ainsi celles de Cluny, Brogne, Gorze, la Grande-Sauve, la Chaise-Dieu qui seront les foyers de la Réforme monastique. Les héros en furent exclusivement des Français, plus particulièrement des Aquitains, des Bourguignons, des Lorrains surtout. Dans la région qui regarde l'Allemagne, la renaissance de l'ascétisme mit une sorte d'insistance frappante à ne se manifester qu'en deçà de la frontière des langues : en Wallonie, dans la Lorraine romane et sur le versant occidental des Vosges. Brogne, Stavelot, Gorze, Metz, Toul, Verdun, qui en furent les centres principaux, étaient, à cette époque comme aujourd'hui, des pays essentiellement français [1]. Il existait même dans la haute et la basse Lorraine, au XIe siècle, une violente antipathie contre les Allemands, qui se manifesta notamment par l'opposition que fit le clergé indigène aux évêques d'Outre-Rhin envoyés par Henri Ier et Othon Ier [2]. Les troubles du IXe et du Xe siècle firent surgir en Italie et en Allemagne quelques cénobites dont l'influence resta nulle. Seule la France produisit un véritable mouvement d'ensemble qui, bientôt sûr de son but, coordoné dans ses moyens d'action, aboutit à une réforme de l'institution monastique toute entière dans la chrétienté universelle et, par voie de conséquence, à la réorganisation de l'Eglise, à la transformation de la carte politique de l'Europe, grâce à l'appui inattendu que lui prêta la Féodalité, cette autre force française.

La caractéristique du mouvement français fut, dès le début, son sens de l'organisation et son instinct de propagande. En Allemagne et en Italie, les ascètes que mécontentaient les mœurs monastiques de leur époque, s'étaient retirés dans la solitude pour s'y livrer à des austérités effroyables et avaient résolument tourné le dos à leur siècle. En France, au contraire, les protestataires ne connurent pas de trêve qu'ils n'eussent ramené à la stricte discipline les monastères dégénérés, et solidement établi

1. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*. Append. II (Extension de la langue française au Xe siècle), p. 310-311.

2. Les Lorrains aveuglent un évêque, Benno, envoyé par Henri Ier et l'obligent à se retirer. *Mirac. Glodes.* 46, M. G. SS. IV, p. 337. A sa place, ils choisissent leur compatriote Adalbéron. Plus tard les évêques allemands envoyés en Lorraine par Othon Ier s'y sentiront très malheureux.

pour l'avenir l'œuvre de la Réforme. Le mouvement français eut plusieurs points de départ, deux en Lorraine, un sur les limites de la Bourgogne et de l'Aquitaine et deux autres en Aquitaine. Ces deux derniers, qui se constituèrent au cours du XIe siècle bien après les tentatives lorraine et bourguignonne, peuvent en être considérés comme des continuations tardives, et, malgré leur importance religieuse, être négligés dans une histoire générale de la civilisation. Nous laisserons donc de côté la Chaise-Dieu et la Grande-Sauve [1] pour ne nous occuper que des deux foyers lorrains : Brogne et Gorze, et surtout du foyer bourguignon : Cluny. La réforme de Brogne eut pour auteur, nous le savons, un certain Gérard, noble Franc de race illustre, qui, voué d'abord au métier des armes, avait résolu d'abandonner le monde pour se donner à Dieu [2]. Sa tentative de réforme a des racines toutes françaises. En 915, envoyé à la cour de Robert, comte de Paris, par son suzerain Béranger, comte de Namur, il visita les abbayes de Deuil et de Saint-Denis. A Deuil il acquit quelques reliques de saint Eugène, à Saint-Denis il se procura le corps tout entier du martyr, pour son chapitre de Brogne [3]. Mais Saint-Denis lui rendit encore d'autres services. Il est infiniment probable qu'il y vécut un certain temps en qualité de moine, qu'il y fit ses études, et s'y familiarisa avec la règle de saint Benoît [4]. Dès 914, il avait établi un chapitre de chanoines dans un de ses alleux, à Brogne. De retour à Saint-Denis, en 919, il transforma sa collégiale en abbaye bénédictine, et voulut y résider lui-même [5]. L'évêque de Liège, Etienne, lui prêta son concours. En 923, il s'intitule abbé de Brogne, mais ce n'est qu'en 927 qu'il fut ordonné prêtre, à Paris. Son monastère fut toujours considéré comme une dépendance de la célèbre abbaye des rois de France. Grâce à l'appui de Giselbert, duc de Lorraine, Gérard réforma

1. La Chaise-Dieu, fondée par Robert d'Aurillac en 1047 dans les forêts du Velay, compta jusqu'à 297 prieurés en France, en Espagne et en Italie. Cf. *Vita Roberti A. SS. ord. Bened.*, IX. La Grande-Sauve, fondation de Gérard, noble picard, de l'année 1079, en Guyenne, eut jusqu'à 70 prieurés en France, en Angleterre et en Espagne. Cf. *Vita St Gerardi Silvæ maj. abb. A. SS. ord. Bened.*, IX, p. 857 ss. — Montal., VI, 65 ss. et 69 ss.

2. *Vita St Gerardi*, cap. I, M. G. SS. XV, 2, 656.

3. *Translat. St Eugenii*, M. G. SS. XV, p. 646 ss. et *Ann. Boll.*, III, p. 29 ss.

4. *Vita St Gerardi*, c. 9, p. 659.

5. *Vita St Gerardi*, 13, p. 664. Des moines de Saint-Denis l'y accompagnèrent peut-être. Mab., cap. 22, p. 673.

d'après les principes appliqués à Brogne Saint-Ghislain, en 931 [1]. Le comte de Flandre, Arnoul, auquel Transmar, évêque de Noyon, l'avait signalé, lui confia, en 937, le soin de réformer Saint-Bavon et Saint-Blandain, deux monastères de Gand, puis Saint-Bertin, Saint-Amand, Saint-Omer, Saint-Vaast [2]. En descendant vers l'intérieur de la France, le mouvement bas-lorrain se confondit bientôt, surtout en Normandie, avec la réforme clunisienne, qui, plus savamment organisée, l'absorba en entier et lui fit porter tous ses fruits. Tel fut aussi le sort de la tentative ébauchée vers la même époque dans la Haute-Lorraine, où un certain Jean, Français de naissance, originaire de Vandières et ancien élève de Hildebrand, qui lui-même avait étudié auprès de Remi d'Auxerre [3], réforma, en 933, le monastère de Gorze près de Metz, avec le concours de l'évêque Adalbéron [4]. De Gorze, la réforme gagna Metz, Senones, Moyenmoutier, Saint-Dié, Stavelot, Gembloux, Saint-Viton de Verdun, et agit plus ou moins directement sur le relèvement de Saint-Evre de Toul, de Bouxières, de Saint-Mansuy, de Montiérender [5]. Mais, dès le principe, la réforme de Gorze avait été influencée par celle de Cluny [6]. D'ailleurs, tant en Wallonie qu'en Haute-Lorraine, l'organisation avait laissé à désirer. Le soin de nommer les abbés avait été abandonné au bon vouloir des comtes ou des évêques, ce qui perpétuait un des plus graves abus du régime précédent. Les divers monastères n'avaient pas su, non plus, s'unir par des liens solides. Après la disparition des premiers réformateurs, ils se détachèrent les uns des autres et retombèrent sous le joug des puissances locales. Gérard de Brogne, Jean de Gorze et leurs collaborateurs, étaient avant tout des ascètes, des idéalistes, préoccupés de relever le niveau de la vie monastique et de restaurer le règne des anciennes vertus, plutôt que d'édifier leur réforme sur des bases solides [7]. Tournés exclusivement vers le spirituel, ils manquèrent de ce talent d'organisation pratique qui est indispensable pour mener à bien les entreprises les plus désintéressées. En Haute-Lorraine la réforme

1. Sackur, I, 126 ss.
2. Sackur, I, 129 ss.
3. Hauck, III 352. — Sack., I, 146 ss.
4. Hauck, III, 356, 357. — Sack., I, 150 ss.
5. Sackur, I, 156 ss. ; I, 163 ss. ; I, 174 ss.
6. Hauck, III, 357-358, notes 1, 2.
7. Hauck, III, 356, 357.

aboutit à une recrudescence de la contemplation. On vit des moines gagner la solitude pour s'y livrer plus complètement à la pénitence. Ce n'était pas là ce qu'il fallait à ce siècle de fer. Le génie pratique de l'Aquitaine le lui apporta.

Le monastère qui devait entreprendre et accomplir la grande œuvre de la Réforme eut d'humbles commencements. Le 11 septembre de l'an 910, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc des Aquitains, cédait, pour assurer son salut, à Bernon, abbé de Beaume et de Gigny, un petit domaine, situé sur les bords de la Grosne, dans le comté de Mâcon, au milieu des collines qui marquent la ligne de partage des eaux des bassins de la Loire et de la Saône et d'où, par un temps calme, on distingue à l'horizon la ligne bleue du Jura et le scintillement des Alpes. C'était là une situation admirable, au point de rencontre de la *Francia* proprement dite, de l'Aquitaine, de la Bourgogne et de la Provence, à peu de distance de l'Italie et de l'Allemagne, dans l'angle où s'étaient élevées jadis Autun et Lyon, les grandes cités celtiques. Cependant les lieux où Bernon allait édifier son monastère n'offraient encore aux regards que des bois peuplés de sangliers et de cerfs, et dont le silence n'était que rarement troublé par la trompe des chasseurs ou les aboiements des meutes [1]. La charte de fondation, signée à Bourges, fut datée de la onzième année du règne de Charles le Simple. Jamais document plus modeste n'eut une importance aussi considérable. Le duc se proposait simplement de fournir à quelques moines, au fond de ces solitudes, la possibilité de se consacrer entièrement au service de Dieu, suivant la stricte règle de saint Benoît. Il avait fait appel à l'abbé de Beaume, parce que celui-ci passait pour l'avoir remise en honneur dans les deux monastères qu'il administrait. Bernon s'installa donc à Cluny — car tel était le nom du site choisi par Guillaume — avec six religieux de Beaume et six de Gigny [2]. Au bout de dix-sept ans d'une sage administration, il cédait la place à Odon, jeune noble originaire du Maine, qui, après avoir servi quelque temps le duc d'Aquitaine, avait brusquement renoncé au monde et, ayant vainement cherché un monastère selon son cœur, où l'observance de la règle fût le souci principal des moines, était venu finalement se réfugier

1. Rubat du Mérac, *Revue des Quest. hist.*, 1er oct. 1910, p. 442 ss.
2. Sackur, I, 40 ss.

auprès de Bernon, attiré par la réputation de ce saint abbé [1]. L'histoire de Cluny commence véritablement avec Odon, esprit tout à fait supérieur, à la fois tourné vers l'idéal et soucieux des réalités, un manieur d'hommes s'il en fut, unissant à une extrême bonté une volonté de fer, et sachant concilier le goût de la méditation philosophique avec le besoin de l'action, bref un des plus beaux types humains qui soient jamais sortis de notre race [2]. Odon eut d'ailleurs la bonne fortune de voir ses idées reprises et développées par des successeurs éminents, ses pairs en intelligence, en sagesse et en fermeté, un Maïeul, un Odilon, un Hugues, le premier, fils disert de la province romaine, le second, Auvergnat de robuste énergie, le troisième, enfant de l'audacieuse Bourgogne, gentilshommes les uns et les autres comme Odon et Bernon, comme eux aussi apôtres, diplomates, conducteurs de peuples : trois hommes dont les faits et gestes mériteraient de de tenir bien plus de place dans l'histoire de notre pays que ceux des rois de France, leurs contemporains.

Jusqu'à l'avènement d'Odon il n'y avait rien eu dans les origines de Cluny qui pût retenir l'attention. Ces établissements ou restaurations de monastères étaient un phénomène journalier, nous l'avons vu, au xe siècle. Que le fondateur prétendît remettre en honneur la règle de saint Benoît, ce n'était pas là non plus un événement insolite. A Ruffec, à Saint-Martin d'Autun, à Vabre, à Poutières, à Vezelay, à Aurillac, les préoccupations avaient été identiques. Et cependant il allait sortir de ces dispositions parfaitement normales quelque chose d'anormal : une puissance morale telle que ni Guillaume, ni Bernon ne l'avaient prévue ou même souhaitée. Elle en sortit parce que, dès le début, on s'attacha, à Cluny, à développer dans la règle bénédictine, plutôt que l'ascétisme stérile, les germes de discipline intérieure et d'organisation extérieure qui y étaient contenus [3]. C'est là qu'est le fait nouveau, le fait français, dans la Réforme clunisienne. Au milieu d'un ensemble de prescriptions connues et pratiquées depuis longtemps, le génie de notre race a trouvé son bien propre, ce que son instinct profond exige : l'ordre, la coordination des efforts, la centralisation. Ces notions n'apparurent pas tout

1. Sackur, I, 40-41. — Rubat du Mérac, *loco cit.*
2. Joh., *Vita Odon.*, I, cap. 22. Mabill., A. SS. V, 158.
3. Hauck, III, 357. — Sackur, I, 50 ss.

d'abord très nettement aux premiers abbés. Elles ne se précisèrent et ne s'imposèrent complètement que sous le quatrième d'entre eux, Odilon, après une longue période de tâtonnements. Mais, dès l'administration du clairvoyant Odon, les tendances nouvelles existaient et agissaient dans un sens déterminé. A l'intérieur du monastère, on s'appliqua essentiellement à obtenir le renoncement des individus, leur subordination complète à l'œuvre générale. La civilisation française dans son ensemble a toujours très impérieusement obéi à cette loi. Au travail manuel, qui tenait une grande place dans la règle bénédictine, même remaniée par saint Benoît d'Aniane, Cluny substitua le plus possible les occupations intellectuelles : l'étude des divers arts libéraux, la copie des manuscrits, l'enseignement. A l'ascétisme rigoureux qui enflammait les imaginations en Italie et préoccupait avant tout les Lorrains eux-mêmes, ces Français du Centre, mesurés et raisonnables, préférèrent un genre de pénitence moins élémentaire. Ils exigèrent une propreté corporelle rigoureuse, firent couler l'eau partout, adoptèrent un costume seyant et confortable, que les Allemands trouveront même élégant, une nourriture abondante et saine. Le Clunisien prit des bains, lava fréquemment ses vêtements et ses sandales, but du vin et de la bière [1]. Qu'il y avait loin de ces conceptions à celles d'un Dominique le Cuirassé qui portait sans cesse sur son corps exténué une lourde carapace de bronze, d'un Romuald qui vivait des semaines entières dans la fange des marais, d'une Wiborada et d'une Sisu qui se laissaient pourrir vivantes, à toutes les folies sublimes mais extérieures, inutiles, des anachorètes italiens ou allemands ! Ces Français apprécient surtout l'esprit de sacrifice, vainqueur de l'égoïsme, l'effort de la volonté réfléchie [2]. Ils nourrissent des armées de pauvres, répandent l'instruction autour d'eux. Ils ont foi dans l'action de l'intelligence. On les verra copier et enluminer des manuscrits, cultiver la musique, développer avec amour la sculpture, l'architecture, l'orfèvrerie. C'est d'eux, très probablement, que vient cette idée que les vérités

1. La règle ne fut codifiée que sous Hugues le Grand par le moine Bernard, puis par Udalrich, moine allemand, à l'usage de Guillaume de Hirschau. La première rédaction se trouve dans Herrgott, *Vetus disciplina monast.* Paris, 1726, la seconde dans Migne, *Patrol. lat.*, CXLIX, p. 633 ss.

2. Les ascètes et les fanatiques de l'ordre furent surtout des étrangers, par ex. Guillaume de Dijon, Hildebrand.

de la foi doivent, pour s'imposer à l'attention des foules, emprunter le secours de la représentation figurée, idée qui a fait éclore au Moyen-Age une sculpture nouvelle. Mais surtout ils ont cru à la nécessité de l'action collective. Le moine allemand se refusera toujours à subordonner ses goûts personnels à des fins abstraites, renonçant, d'ailleurs, volontiers à toute tâche supérieure d'une portée universelle. *Le moine français, au contraire, va se donner tout entier au programme audacieux et superbement désintéressé de son ordre : la régénération de l'Eglise. Il vivra pour une idée générale.* Cette conception nouvelle de la vocation monastique s'exprima plus distinctement, plus originalement encore, dans l'organisation extérieure que dans la règle intérieure. Cluny obtint du roi Raoul la propriété absolue et entière de ses biens [1], et de Louis VI la protection directe de la monarchie, ainsi que les droits de pleine souveraineté politique [2], ce qui équivalait à une totale indépendance vis-à-vis de la Féodalité ; au pape il demanda de le placer sous sa sujétion immédiate, de l'affranchir par suite du contrôle des évêques [3]. Voilà donc l'ordre définitivement libéré des ingérences qui avaient perdu tant de monastères. Il ira plus loin encore. L'innovation la plus caractéristique et la plus originale du génie de Cluny sera la constitution d'une véritable congrégation. Il fut décidé en effet que les monastères fondés ou réformés par l'abbaye resteraient sous sa stricte dépendance. La Maison-mère seule posséderait un abbé, les filiales n'ayant droit qu'à un prieur [4]. L'abbé général visiterait les prieurés — qui à leur tour, créeraient des succursales — pour s'assurer qu'ils restaient fidèles à la règle et à l'esprit général de l'ordre. De leur côté, les prieurs viendraient se réunir en chapitre général à Cluny, périodiquement, sous la présidence de l'abbé, afin de se consulter sur les intérêts généraux de la congrégation. C'étaient là, pour l'époque, des

1. Charte du 11 sept. 910. Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, I, 124.

2. Bern. et Bruel, V, p. 571.

3. Blumenstock, *Der päpstl. Schutz im M. A.*, Insbr., 1890, p. 33 ss. — Contrairement à ce que prétend Gfrörer, *Kirchengesch.*, III, 1355, Cluny n'a pas inauguré cette mesure. Cf. Sackur, I, 42 ss. Le texte de la bulle de Jean XI dans le *Bullarium s. ord. Clun.*, p. 1.

4. Certains monastères illustres réformés par Cluny conservèrent le titre d'abbayes, ainsi Vézelay, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin. Mais c'était une concession de pure forme.

principes d'administration singulièrement hardis et d'une sagesse qui étonne. Si l'on demande, maintenant, où les moines de Cluny en ont pris les idées directrices, la réponse sera aisée. Cette organisation clunisienne, c'est l'organisation féodale elle-même avec sa doctrine de la suzeraineté d'un seul personnage puissant sur une foule de vassaux, ses cours de « pairs » appelées à délibérer et à rendre la justice aux côtés du duc ou du comte, ses échanges perpétuels de visites entre le chef suprême et ses subordonnés, son groupement fédératif étagé en quelque sorte, son souci de marquer, dans les termes même, la situation hiérarchique des fiefs et de leurs titulaires. Il n'est pas jusqu'à la subordination directe de Cluny à l'autorité du pape et du roi qui ne rappelle une tendance fréquente chez les féodaux puissants. L'organisation que les Clunisiens essaieront de donner à l'Eglise toute entière sera elle-même féodale : en haut le Pape, suzerain suprême, au-dessous de lui les métropolitains investis par lui, plus bas les évêques investis par les métropolitains, enfin les simples curés investis par les évêques. Au concile de Latran, en 1139, Innocent se servira de termes nettement féodaux pour exprimer cette conception nouvelle, imposée par Cluny. A la diète de Besançon, sous le règne de Barberousse, le pape Adrien IV emploiera le terme de « bénéfice » en parlant des possessions romaines de l'empereur. Non seulement, donc, la renaissance de l'ascétisme est un phénomène parallèle à la Féodalité et un effet des mêmes causes, non seulement la fondation des nouveaux monastères est l'œuvre de la Féodalité, non seulement les hommes les plus marquants de la Réforme ont été des féodaux d'origine, mais encore et surtout l'organisation de la puissance monastique qui a fait aboutir la Réforme n'est pas autre chose qu'une adaptation des méthodes féodales. On voit que par toutes ses fibres la Réforme clunisienne est liée à cette Féodalité qu'elle va d'ailleurs combattre sans trêve pour la faire servir à ses fins, on voit à quel point elle est française.

Bien français aussi fut l'esprit de prosélytisme et d'audace qui anima Cluny. Dès sa naissance, la petite abbaye n'eut qu'un but : imposer de proche en proche à tous les monastères la constitution qu'elle venait de se donner. On reconnaît bien là les habitudes de notre race, où des minorités entreprenantes, en possession d'une idée, ont sans cesse prétendu subjuguer la masse entière de la nation, en recourant, quand il le fallait, à la violence elle-

même. Les Clunisiens furent, à cet égard, les Jacobins du xe et du xie siècle. Au début, cependant, la force de l'institution nouvelle opéra par sa seule vertu. De tous côtés, évêques et barons s'adressèrent à Cluny, pour le prier de réformer selon ses principes les maisons qui dépendaient d'eux [1]. La plupart obéissaient à des préoccupations purement religieuses. Chez d'autres le souci de faire œuvre pie se compliquait de mobiles intéressés. Une abbaye en décadence ne rapportait rien ou presque rien à son suzerain, un monastère réformé était d'un bon revenu. Car, tout d'abord, la Réforme ne se présenta pas avec le caractère intransigeant que nous lui reconnaîtrons plus tard. Les premières abbayes que Cluny entreprit de soumettre de nouveau à la règle bénédictine, sous Odon par exemple, conservèrent leur indépendance à l'égard du centre réformateur et restèrent sous la domination des évêques, barons, princes, sur le territoire desquels elles se trouvaient. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que Cluny dut « réformer » à plusieurs reprises les mêmes monastères. D'une part, en effet, les principes apportés par l'abbé Odon périclitèrent très vite, par suite de l'ingérence des puissances extérieures, si bien qu'au bout d'une génération à peine, tout était à recommencer ; d'autre part, même quand ces principes étaient restés en honneur, les Clunisiens du xie siècle, infiniment plus radicaux que ceux du xe, ne reconnaissaient plus leur idéal dans les usages établis jadis par leurs prédécesseurs. C'est ainsi que la Lorraine, l'Italie du Nord, l'Allemagne, furent « réformées » deux ou trois fois de suite, toujours plus rigoureusement. On comprend aisément qu'une entreprise, qui dérangeait tant d'habitudes invétérées et se heurtait à des intérêts si puissants, ait rencontré des résistances. Ces résistances devinrent de plus en plus acharnées à mesure que l'esprit dominateur de Cluny s'affirma davantage. Au principe ce furent les moines seuls qui firent de l'opposition. A Fleury-sur-Loire ils se barricadèrent dans leur couvent et lancèrent des projectiles de toutes sortes contre le vénérable Odon [2]. A la Réole ils tuèrent l'abbé réformateur Abbon [3]. Les prescriptions, pourtant peu rigoureuses, de la règle clunisienne avaient effrayé les frères habitués à la paresse et à

1. Sur la propagation de la réforme clunisienne, cf. Sackur, I, 64 ss. ; II. ch. 1 à 11.

2. *Vita Odon.*, III, cap. 8. Sack., I, 80.

3. Aimoin, *Vita Abbonis*, cap. 16-20.

la bonne chère. Ailleurs, comme à Saint-Martial de Limoges ou à Saint-Bertin, c'était la fierté d'une ancienne et illustre abbaye qui se défendait contre la tutelle d'une maison étrangère. Plus tard, quand la congrégation démasqua ses batteries, une bonne partie de l'épiscopat et de la noblesse se mit, en outre, en travers de la Réforme. Cluny triompha de tous ces obstacles. Dès l'époque d'Odon, les monastères de Déols, Massay, Romainmoutiers, Aurillac, Tulle, Sarlat, Genouillac, Saint-Martial, Solignac, Saint-Jean d'Angely, Chanteuge, Saint-Allyre, Saint-Pons, Saint-Chaffre, Fleury-sur-Loire, Saint-Julien de Tours, Saint-Evre de Toul, Bouxières, Montierender, Saint-Vannes de Verdun, Saint-Paul de Rome, Sainte-Marie sur l'Aventin. Saint-Laurent et Sainte-Agnès, Subiaco, Monte-Celio, Farfa, Saint-Pierre de Pavie, Salerne, Bénévent, le Mont-Cassin étaient acquis à la Réforme, qui avait ainsi envahi l'Aquitaine, le comté de Toulouse, les bords de la Loire, la Haute-Lorraine, l'Italie du Nord et Rome [1]. On voit avec quelle rapidité vertigineuse les idées de Cluny se répandaient. A leur tour les centres ainsi acquis devenaient des foyers de propagande. A peine réformés Fleury-sur-Loire et Saint-Vannes jouèrent un rôle considérable dans l'expansion de l'ordre [2]. Un instant arrêtées sous l'abbé Aymard, les conquêtes se continuèrent et s'étendirent sous Maïeul et Odilon. Maïeul, qu'on appela « l'arbitre des rois », et qui frayait avec les empereurs Othon Ier et Othon II, qui réconcilia ce dernier avec sa mère Adélaïde de Bourgogne, qui refusa l'archevéché de Besançon et même la Papauté, était déjà un des personnages les plus considérables de la chrétienté. Sous son administration la « France » proprement dite est entamée, la Champagne, la Bourgogne, l'Alsace, la Suisse allemande, la Provence entrent dans l'orbite de Cluny [3]. A Dijon, Guillaume de Volpiano, noble piémontais, fait bientôt de Saint-Benigne un centre des plus influents, qui rayonne principalement sur la Normandie, la Haute-Lorraine et l'Italie du Nord [4]. Odilon, le successeur de Maïeul, et, après lui, Hugues le Grand portent la gloire de l'ordre à son apogée, sèment de monastères clunisiens l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la lointaine Hongrie et la

1. Sackur, I, p. 71-114.
2. Sackur, I, p. 186-204 ; II, 53 ss., 133-154.
3. Sackur, II, p. 222-252.
4. Sackur, I, 257-269 ; II, 1-16, 45-51, 126-133.

Pologne. Il vient un moment, au XIIe siècle, où Cluny compte deux mille filiales, et enserre la Chrétienté toute entière dans ce réseau inextricable [1].

C'était là, sans doute, un beau résultat. Ce n'était pourtant pas le seul que la congrégation eût obtenu. Les nécessités de la conquête avaient imposé d'autres tâches, ouvert d'autres horizons à la vaillante abbaye bourguignonne. De purement *monastique* qu'elle avait été et voulu être au début, la Réforme devint *ecclésiastique* par la force des choses. Le jour, en effet, où l'idéal de Cluny se fut précisé, où il fut bien entendu que les couvents réformés seraient définitivement soustraits, comme la maison-mère, à l'autorité des évêques pour être placés sous l'obédience directe du Pape, la congrégation vit se dresser contre elle une bonne partie de ce monde de l'épiscopat qui lui avait été d'abord si favorable. Les évêques avaient le plus grand intérêt à maintenir les abbayes sous leur juridiction. Il y allait de leur prestige moral et de leur bien-être matériel. Leur objectif était, d'une part, de rester les chefs souverains de leur diocèse en matière religieuse, d'autre part, d'obliger les monastères de leur ressort à leur payer certaines redevances. Les deux points de vue se confondaient, d'ailleurs, souvent dans la pratique. Jusque-là, donc, les évêques s'étaient attribué le droit de visiter les maisons religieuses de leurs diocèses, d'y procéder aux ordinations des simples prêtres et de l'abbé lui-même, de fixer la part qui devait revenir aux moines dans la dîme et les legs faits à l'Eglise, de leur imposer une contribution annuelle. La vigoureuse impulsion donnée par Cluny à la vie monastique, la faveur dont l'ordre jouissait auprès des princes séculiers excitèrent de bonne heure la défiance de certains évêques qui n'avaient jamais aimé les réguliers [2], mais le conflit général n'éclata que lorsque les principes de la nouvelle congrégation se heurtèrent nettement aux privilèges de l'épiscopat Ce furent surtout les prélats de la France du Nord qui résistèrent. Dans le Centre et le Sud, Cluny posséda bientôt une puissance telle que personne ne put songer à y discuter ses ordres. Le Nord avait été gagné moins vite. L'épiscopat y était, on le sait, animé d'un esprit plus particulariste qu'en Aquitaine. Chez les

1. Selon Helyot, *Hist. des ordres monast.*, V, chap. 18.

2. L'état de guerre entre les évêques et les moines est très ancien, il se manifeste dès le Xe siècle par toutes sortes de conflits locaux. Sackur, I, 270-299.

grands métropolitains de Tours, Cambrai, Reims vivaient encore les anciennes traditions carolingiennes, qui assignaient dans l'ordre religieux une grande indépendance à l'évêque envers Rome, dans l'ordre politique faisaient de lui un collaborateur du pouvoir laïque, dans l'ordre littéraire et artistique tendaient à le maintenir dans le cercle d'idées de la Renaissance du IXe siècle. Cet esprit avait pour centre Reims et son école. Il s'y était perpétué par l'archevêque Hincmar, l'historien Richer, imitateur de Salluste, il y inspira, dans la seconde moitié du Xe siècle, le fameux Gerbert, qui le transmit à Fulbert de Chartres [1] et par lui à toute une école de lettrés, lesquels, au XIIe siècle, feront briller la poésie latine d'un éclat extraordinaire. Cet esprit était à tous égards hostile à la centralisation clunisienne, à l'ascétisme des moines, à leur mépris initial pour les écrivains de l'antiquité. Par là le conflit acquiert des proportions et une signification considérables, et il nous intéressera, en effet, à divers points de vue au cours de cet ouvrage. Ce qui lui donna l'âpreté qui le caractérise, ce fut l'importance des intérêts moraux et matériels en jeu. Les moines clunisiens refusaient aux évêques tous les droits que ceux-ci réclamaient. Ils leur fermaient les portes de leurs maisons, appelaient pour consacrer l'abbé et ordonner les prêtres des prélats étrangers, refusaient l'hommage et les redevances d'usage, percevaient la dîme, se faisaient attribuer des dons qui, en d'autres temps, seraient revenus à l'évêque, et, surtout, traitaient directement avec Rome, en passant par-dessus la tête de leurs diocésains et de leurs métropolitains [2]. Ces diverses questions firent l'objet d'un débat des plus passionnés au synode de Saint-Denis en 992-995, qui s'accompagna d'actes de violence inouïs [3]. Mais les incidents n'en continuèrent pas moins. Foulque Nerra, en 1003, ayant élevé un monastère à Beaulieu, le place sous la juridiction directe du Saint-Siège. C'est un légat du Pape qui le consacre. D'où fureur de l'archevêque de Tours, Hugues,

1. Gerbert de Reims et Fulbert de Chartres furent hostiles à la doctrine de Cluny sur la suprématie de la Papauté. H. F., X, 472. — Lettres de Gerbert, éd. Havet, nos 192, 193, 217, etc.

2. Lettres d'Abbon de Fleury. Migne, *Patr. lat.*, CXXXIX, col. 441. — *Mir. St Bened.*, éd. Certain, p. 124-125. — Lettres de Fulbert de Chartres. H. F., X, 448. — Pfister, *Etude sur le règne de Louis le Pieux*, p. 313 ss.

3. Certain, *Arnoul*, Bibl. de l'Ec. des chartes, XIV, 455. — *Vita Abbonis*, cap. 9. Migne, *Patrol. lat.*, CXXXIX, col. 461 ss.

qui se rend à Rome, mais voit ses réclamations écartées [1]. A Fleury-sur-Loire, la citadelle clunisienne du Centre, on affecte d'ignorer l'évêque d'Orléans. Il y a conflit à ce sujet entre le célèbre Abbon et l'évêque Arnoul, puis entre l'abbé Gauzlin et l'évêque Foulque. Un concile se réunit. Gauzlin excipe de ses privilèges. Les évêques présents veulent jeter ses parchemins au feu. Le Saint-Siège, indigné, cite les prélats les plus exaltés devant son tribunal et les condamne. Au cours de la querelle, les gens du monastère et ceux de l'évêché en sont venus aux coups [2]. En 1025 il y a, de même, lutte à main armée, à Soissons, entre le monastère de Saint-Médard et l'évêque [3]. A Vézelay, en 1026, le comte Landri de Nevers ayant remplacé les anciens moines qui menaient une vie corrompue par des Clunisiens sans en informer l'évêque Aimoin d'Autun, celui-ci lance l'interdit sur le couvent et soulève contre les moines la population laïque. Il en résulte des querelles interminables [4]. A Cluny même, la question se pose à l'état chronique. Les évêques de Mâcon ne cessent de revendiquer un droit de contrôle sur la célèbre abbaye. L'un d'eux, Gauzlin, porta le débat devant le synode d'Anse où les évêques lui donnèrent raison, et allèrent jusqu'à déclarer nulle et non-avenue la bulle papale qui instituait l'indépendance religieuse de Cluny, comme contraire aux déclarations du concile de Chalcédoine. Il fallut l'intervention énergique de Jean XIX et du roi Robert pour faire triompher les moines [5].

La congrégation sortit victorieuse de cette lutte. L'histoire même de son expansion le prouve. Elle dut la victoire à l'unité de vues de ses abbés, à la discipline de ses monastères, à l'énergie de leur résistance, mais surtout à l'appui que lui prêta la Papauté. L'alliance contractée dès le début entre Cluny et Rome se resserra au cours de ces dures campagnes. La position de l'ordre

1. Jaffé, 3962. — Glaber, II, 4. H. F., X, 16.

2. *Vita Gauzl.*, I, cap. 12, 14, 15, 16 (Jaffé, n° 3958 ss.). Sackur, I, 273 ss. et II, 85 ss.

3. H. F., X, 474 ss.

4. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, docum. 17, 18, 27.

5. Jaffé, nos 4079, 4081, 4082, 4083. — Migne, *Patr. lat.* CXLI, col. 1145. Sous Benoît VIII, déjà, un évêque retiré à Cluny ordonne les clercs. Migne, CXXXIX, col. 1629. — Jaffé, 4049. A Tours, querelles analogues entre les moines de Saint-Martin et l'archevêque Archambaud, *Lettres de Gerbert*, 190, 191. Lettres d'Abbon qui les encourage à la résistance. Migne, CXXXIX, col. 423, — Jaffé, 3870.

dans l'Eglise se précisa. Associé à l'œuvre de Rome il rencontrait l'hostilité déclarée de toute cette partie de l'épiscopat qui voulait conserver son indépendance à l'égard du Saint-Siège. Il n'en fallait pas plus pour l'éclairer sur sa tâche la plus urgente. De tous temps les moines avaient été les agents dociles de la Papauté, qui s'était servie d'eux pour établir sa suprématie sur la chrétienté entière, notamment pour faire échec à l'autorité des évêques. Cluny fut amené par la mauvaise volonté de ces derniers à reprendre pour son compte avec un acharnement jusque-là inconnu, cet antique programme du monachisme, qui s'accordait, du reste, avec ses propres conceptions centralisatrices. Pourquoi les évêques ne seraient-ils pas à la Papauté ce que les divers prieurés de la vaste congrégation étaient à la maison-mère? Il n'en pouvait résulter pour l'Eglise entière qu'un surcroît de puissance. D'ailleurs l'épiscopat était rongé de plaies hideuses qui révoltaient les pieux ascètes. La plupart de ses membres étaient mariés et vivaient en véritables seigneurs féodaux, guerroyant, chassant, festoyant. Ils tenaient le plus souvent leurs dignités des puissants du siècle, qui les vendaient cyniquement au plus offrant, et plaçaient ainsi sur les sièges épiscopaux des hommes indignes, prêts à toutes les compromissions et à toutes les complaisances [1]. Or, selon la doctrine de l'Eglise, les évêques devaient être élus par les clercs et par le peuple. Dans la pratique on tournait ces prescriptions de mille manières. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, la nomination des prélats était devenue, en fait, une prérogative des rois ou des grands féodaux. Robert le Pieux lui-même intronisait de force ses candidats [2]. Henri Ier et Philippe Ier vendaient cyniquement les évêchés, tout comme l'empereur Conrad II d'Allemagne [3]. On vit un archevêque de Reims qui était âgé de 5 ans [4]. Naturellement les ducs et les comtes imitaient la manière d'agir des rois. Dans certaines familles féodales on se transmettait le droit de nommer à tel ou tel évêché au même titre qu'un péage

1. Luchaire, *Instit. monarch.*, II, 72. — Sackur, II, 24 ss. — Pfister, *Rob. le Pieux*, 180 ss. — Imbart de la Tour, *Elect. episc.*, p. 177 ss. — Viollet, *Instit. polit.*, I, 416 ss.

2. H. F., X, 613, 105. — Pfister, 185 ss.

3. De Vic et Vaiss., *Hist. Langued.*, n. éd. v. Pfister, p. 191. — H. F., XII, p. 463. Guibert de Nogent appelle Henri Ier « cupidus et episcopatuum venditionibus assuetus » et Philippe Ier « hominem in Dei rebus venalissimum ».

4. Jaffé, nº 3570.

ou une terre [1]. C'était une opération lucrative. Silvestre II, dans un ouvrage dirigé contre la « simonie », estimait que le prix moyen d'un siège épiscopal était de cent sous d'or [2]. Mais là ne se bornaient pas les exigences des princes. Non seulement ils en étaient arrivés à exiger de leurs créatures le service féodal [3], mais encore ils croyaient pouvoir disposer des biens épiscopaux selon leur bon plaisir pour les distribuer à leurs vassaux laïques [4]. Les deux catégories d'abus s'impliquaient l'une l'autre. Traité en féodal, dépourvu de toute espèce de vocation ecclésiastique, le prélat se conduisait comme un vrai baron et s'enfonçait dans les préoccupations, voire dans les vices du siècle. Pour régénérer l'épiscopat, il importait donc, avant tout, de le soustraire au joug des rois et des princes, et de le remettre sous la dépendance directe du Saint-Siège, de faire, en un mot, pour lui ce qu'on avait fait pour l'institution monastique. Cluny s'attacha à cette œuvre. Ses docteurs prêchèrent la suprématie absolue de Rome sur les évêques, et ils réussirent à la faire prévaloir dans une série de conciles dont le plus important fut celui de Saint-Basle, en 991. Là, l'abbé de Fleury, Abbon, soutint contre Arnoul, évêque d'Orléans, champion des épiscopaux, la théorie clunisienne [5], qu'il appuya sur les « fausses décrétales », documents apocryphes du IXe siècle, d'origine française et monastique, mais que tout le monde, à cette date, tenait pour authentiques [6]. D'autre part, Cluny qualifia de « simoniaque » le trafic des di-

1. Raoul Glaber, II, 7. Luch., *Instit. mon.*, II, 72. — *Gall. Christ.*, I. Preuves, VIII.

2. *Gerberti philosophi... sermo de informatione episcop.* Mabillon, *Vetera analecta*, p. 103.

3. H. F., XI, p. 465. — Garreau, p. 375 ss.

4. Protestation d'Abbon. Migne, *Patr. lat.* CXXXIX, col. 441.

5. Certain, *Arnoul*, *Bibl. Ec. chartes*, 3e série, t. IV, p. 446 ss. — Sackur, I, 278. — *Acta conc. Rem.*, MG. SS. III, 673. — Migne, *Patr. lat.* CXXXIX 423. — Havet, *Lettres de Gerbert*, introd., XXVI et nos 193, 203-230. La papauté fit sienne la doctrine d'Abbon dès qu'elle se releva avec Grégoire. Cf. Havet, introd., XXVI. Sackur, I, 292 ss.

6. Paul Fournier, *La quest. des fausses décrétales*. Louvain, 1907. — La doctrine d'Abbon se résume ainsi : « Siquidem romana ecclesia sua super omnes ecclesias excellentia hoc habet privilegii ut sicut claviger regni cœlestis obtinet principatum apostolici culminis, ita eadem romana ecclesia auctoritatem tribuat omnibus quasi suis membris, quæ sunt per quatuor climata totius orbis. Qui ergo romanæ ecclesiæ contradicit, quid aliud quam se a membris ejus subtrahit, ut fiat portio adversarium Christi ? » *Epist. ad Heriveum*. Migne, *Patr. lat.* CXXXIX, col. 423.

gnités ecclésiastiques ou même le simple fait de l'investiture laïque des prélats. Ce furent les Clunisiens de Lorraine, sujets de l'Empire, où sévissait principalement cet abus, qui se montrèrent les plus acharnés dans cette croisade[1]. Mais l'ordre entier donna de toutes ses forces, qui étaient déjà considérables. La gravité de la lutte ne fut pas égale dans les divers pays. En France, en Angleterre, en Espagne, les princes n'avaient d'influence que sur la nomination des évêques. La puissance romaine eut vite fait de briser leur résistance par l'audacieuse action de ses légats, tous Clunisiens d'origine et Français : Gérault, Anastase, Hugues de Die, Bernard et Richard de Saint-Victor, Guittmond d'Auxerre, sortes de représentants en mission de ce Comité de Salut Public de l'Eglise qu'était la grande congrégation. Mais en Allemagne, où l'empereur revendiquait le privilège de choisir les pontifes romains eux-mêmes, la question prit une tout autre importance et se transforma en un duel à mort entre la Papauté, qui, soutenue par Cluny, ne voulait plus de cette humiliation, et le souverain germanique qui, pour toute espèce de raisons, ne pouvait y renoncer. De là la fameuse querelle des Investitures dont nous aurons à nous occuper plus loin. *Mais au moment où elle éclata « Rome n'était plus dans Rome » ou plutôt Rome avait accepté la domination de Cluny. Rome était gouvernée par des Clunisiens, installés sur le siège de Pierre et coiffés de la mître.* Ce fut là la dernière et la plus étonnante conquête purement ecclésiastique de l'ordre.

L'alliance entre Rome et Cluny datait de loin, nous l'avons vu. C'était grâce à la protection de Rome que l'humble monastère avait grandi, c'était aux côtés de Rome et pour Rome qu'il avait lutté contre les vices de l'institution monastique, puis contre les tares de l'épiscopat, qu'il avait fondé une puissante association de moines, soumis les évêques au Saint-Siège, arraché aux puissants de la terre les privilèges dont ils s'étaient servis pour opprimer et corrompre l'Église. Dans tous ces combats c'était Cluny qui était allé à l'ennemi, c'était Cluny qui avait donné et reçu les coups. Il était même venu un moment, vers la fin du x[e] siècle, où la Papauté représentée par des Pontifes indignes, n'aurait eu ni le prestige, ni l'autorité suffisante pour faire prévaloir ses vues, si en cette occurrence, Cluny n'avait couvert

1 Voir plus loin, chap. 2, § 5.

Rome, et ne s'était substitué à Rome, « *Roma celtica soror et æmula Romæ* », comme on avait dit autrefois de la fière cité d'Autun. Odon n'avait été que le conseiller écouté des papes [1]; Maïeul put refuser la tiare [2]. Il valait déjà mieux être abbé de Cluny que pontife de Rome. Dès Maïeul la tutelle de la congrégation sur le Saint-Siège est visible. C'est l'époque où la Papauté, qui est retombée sous le joug des factions romaines, se dégrade aux yeux de la chrétienté toute entière. Quand Jean XIX, circonvenu ou peut-être gagné à prix d'argent, se décide à accorder au patriarche de Byzance le titre d' « universalis », Cluny proteste énergiquement contre cette abdication volontaire de Rome par la bouche de Guillaume de Saint-Benigne, qui adresse au pape une lettre indignée, presque menaçante, où il ne ménage pas les paroles de blâme [3]. Et Richard, abbé de Saint-Vannes, cet autre représentant éminent de l'Ordre, vient à la rescousse. On prétend même qu'Odilon aurait dicté au faible Pontife, complètement dominé par lui, un mandement destiné aux fidèles, où celui-ci s'élevait contre la prétention des évêques de ne pas reconnaître la puissance universelle du Saint-Siège [4]. Les successeurs de Jean XIX jusqu'à Léon IX, furent tous plus ou moins régentés de même par Odilon. Léon IX, lui, était un partisan convaincu des idées de Cluny. Nous verrons plus loin que son rôle dans la préparation de la Querelle des Investitures fut capital et que, dès son avènement, il s'entoura uniquement de Clunisiens [5]. C'est lui qui introduisit dans la curie le fameux Hildebrand, ancien moine de la filiale clunisienne de Sainte-Marie sur l'Aventin, et peut-être de Cluny même [6], qui, en tout cas, incarna la doctrine de la

1. Sackur, I, 70 ss.
2. Sackur, I, 233.
3. Sackur, II, 172 ss. — Raoul Glaber, IV, chap. 1. — Hugues de Flavigny, II, chap. 17.
4. Sackur, II, 192-193.
5. Voir chap. 2, § 5.
6. C'est une question controversée. Cf. Martens : *War Gregor VII Mönch ?* Dantzig 1891. Selon Bonizo il aurait été moine à Cluny « Quo mortuo (Greg. VI) et in pace sepulto, Cluniacum tendens, ibi monachus effectus est et inter religiosos viros adprima philosophatus est », p. 802-803. Il aurait même séjourné antérieurement à Cluny, *A. SS. ord. Ben.*, IX, 407. Selon Otto de Freising, VI, 33, il y fut prieur. Le même auteur raconte que Hildebrand ayant rencontré Léon IX à Cluny en 1049, lui aurait adressé des remontrances sur la façon dont il avait été nommé par l'empereur, sans l'assentiment du collège romain. Léon IX aurait alors déposé ses insignes et serait allé faire régulariser son élec-

congrégation dans ce qu'elle avait de plus intransigeant et de plus combatif, c'est-à-dire dans sa forme lorraine ou dijonnaise. Hildebrand, c'est Guillaume de Saint-Benigne, c'est Richard de Saint-Vannes, c'est Halinard installés sur les marches, puis sur le siège même de Pierre. Véritable chef de l'Eglise sous Léon IX et sous les trois Papes qui lui succédèrent et qu'il avait fait nommer, il prit lui-même la tiare en 1073. Nous aurons ailleurs [1] à parler de son pontificat qui fut d'une importance décisive pour le triomphe des idées que Cluny avait imposées à la Papauté. L'abbé Hugues, entre les bras duquel déjà Etienne IX le Lorrain avait rendu l'âme, fut son ami clairvoyant et son bon génie. Aux côtés du terrible Grégoire VII, il assista, spectateur ému, au drame de Canossa. Tous les collaborateurs de Grégoire seront des Clunisiens, à commencer par ses intraitables légats. Après lui, c'est l'abbé du monastère du Mont-Cassin, l'antique citadelle de la Réforme en Italie, qui deviendra Pape sous le nom de Victor III. Et à Victor III succédera, cette fois, un Clunisien, qui sera un Français de France, non plus seulement un Alsacien comme Léon IX ou un Lorrain comme Etienne IX, et un fils de notre Féodalité. Avec ce Pontife, le premier d'une lignée de Français imbus de l'esprit de la Réforme, — tels ce Gélase II, qui vint mourir à Cluny sur la cendre, en habits de moine, ce Calixte II, qui fut élu à Cluny même et passa son anneau au doigt de l'abbé Pons, — avec le sage et ferme Urbain II, qui sut réparer les défaites de Grégoire VII et consolider ses victoires, qui entraîna — triomphe suprême de la Papauté — la noblesse française vers les Lieux Saints, c'était bien Cluny tout entier, le Cluny bourguignon, idéaliste et énergique qui affirmait son rôle aux yeux du monde étonné. Quelle singulière destinée que celle du pauvre monastère édifié par Guillaume d'Aquitaine au cœur même de la France ! Après avoir rénové l'institution monastique toute entière, l'avoir relevée moralement et réorganisée, il était parvenu à discipliner l'Eglise elle-même, à fonder en fait et en droit la suprématie de la Papauté sur les évêques, puis à dicter ses ordres à la Papauté et à lui fournir ses représentants les plus

tion à Rome, en emmenant Hildebrand avec lui. Mais d'autres témoignages s'accordent mal avec ce récit. Quoi qu'il en soit, Grégoire VII est certainement un ancien moine de Sainte-Marie sur l'Aventin, monastère clunisien, peuplé de Lorrains et de Bourguignons, et où descendaient les abbés de l'Ordre.

1. Chap. 2, § 6.

illustres ! Cela seul suffirait à immortaliser cette poignée de Français passionnés et pratiques, intolérants et intelligents, idéalistes et réalisateurs comme l'ont été les plus beaux types de notre race. Et ce n'est pourtant là qu'une faible partie de leur rôle. Comme les hommes de 1889, auxquels ils ressemblent tant, ils ont refait la carte de l'Europe. Maîtres de la Papauté, ils l'ont à son tour émancipée de l'Empereur germanique. Tâche colossale qui montre bien tout ce que peuvent accomplir des idées audacieuses, des idées françaises, quand, nées de la souffrance matérielle et morale de notre race, elles se sont levées pour la lutte, fières, intransigeantes, surhumaines. Mais pour réaliser ce programme politique si vaste — qui lui-même sera bien loin d'épuiser l'étonnante carrière de Cluny — l'idée française va s'associer à la force française, sa sœur, les apôtres vont tendre la main aux guerriers, Cluny va gagner à son œuvre la Féodalité.

IV

ASSOCIATION DE LA FÉODALITÉ FRANÇAISE ET DE CLUNY

L'union entre la Féodalité et la Réforme ne se fit pas tout de suite. Au contraire ce furent d'abord les causes de discorde qui prévalurent. De tout temps il avait existé chez les gens d'Eglise une forte antipathie contre les féodaux. L'oppression des clercs par les barons est un des thèmes favoris des chroniqueurs du xe et du xie siècle. Si les moines et les prêtres se plaignaient, il faut bien avouer que ce n'était pas sans raison. Quand un féodal voulait arrondir ses possessions, c'était le plus souvent aux biens des évêchés, des monastères, des chapitres, qu'il s'en prenait, sachant que, de ce côté, la résistance serait moins énergique [1]. Que si les hommes d'Eglise choisissaient alors, pour les défendre, un seigneur du voisinage auquel ils concédaient quelques avantages, cet « avoué » n'avait en général d'autre but que celui de profiter de sa situation pour se tailler un domaine indépendant dans les terres de ses protégés, de sorte que le remède était pire que le mal [2]. S'adressait-on au roi, celui-ci se montrait neuf fois sur dix incapable de punir les déprédateurs, mais trouvait le moyen, tout de même, de se faire payer ses services imaginaires par des redevances de toute nature qui, elles, étaient bien réelles [3]. Restaient alors les armes spirituelles : l'excommunica-

1. Flach, *Origines*, II, chap. 22 et 23. — Pfister, *Robert le Pieux*, 161 ss. Cf. pour le ixe s., Concile de Trosly, Mansi XVIII, col. 263-307. — Lettres de Jean VIII aux fidèles, H. F., IX, 162, 170. — Au xie siècle, lettre de Fulbert de Chartres au roi Robert, H. F., X, 457, 58. En outre Labbe, *Nova*, *Bibl.*, II, 732. — *Chron. Virzion.*, *ibid.*, II, 737. — Adhémar de Chab., III, 53. — *Chron. d'Anjou*, 288 ss., etc., etc.

2. Exactions des avoués. Boutaric, *Instit. milit.*, 161. — Flach, II, XXV. — Viollet, I, 372-73.

3. La lettre précitée de Fulbert en est un témoignage. Sur le coût de cette protection, H. F., X, 581, 599.

tion, l'interdit. Mais l'abus qu'on en avait fait dans des conflits purement matériels les avait discréditées. D'ailleurs les rusés barons, mettant à profit la rivalité qui existait entre Rome et les évêques, savaient fort bien se rendre *ad limina Petri*, les mains chargées de présents, et là, au moyen d'un récit fantaisiste des événements, arracher au Saint-Père un désaveu formel des procédés de l'évêque [1]. Aussi, en désespoir de cause, beaucoup de prélats et d'abbés avaient-ils pris l'habitude de résister aux barons avec les seules armes efficaces, d'endosser le haubert et de coiffer le heaume, de monter à cheval, de brûler les récoltes du voisin incommode, d'abattre son château. C'est là ce qui explique le grand nombre d'évêques et d'abbés batailleurs que l'on rencontre au xe et au xie siècle [2]. Ceux d'entre eux qui étaient à la fois seigneurs ecclésiastiques et laïques ne pouvaient guère se soustraire à cette nécessité. Mais ce n'était pas là encore une solution bien avantageuse. Car, outre que lesdits prélats casqués et gantés de fer se montraient rarement égaux à leurs adversaires dans l'art difficile de la guerre, ils encouraient le blâme formel des rigoristes de l'Eglise, qui invoquaient contre eux les textes canoniques interdisant aux prêtres de verser le sang [3]. De plus, une bonne partie des hauts dignitaires de l'Eglise se refusait à recourir à de pareils moyens qui, tôt ou tard, avaient pour résultat d'arracher aux ministres de Dieu la seule force réelle dont ils disposassent : leur prestige moral. De ce nombre étaient les évêques réformateurs qui, en Aquitaine et en Bourgogne, encouragèrent les débuts de Cluny. La congrégation naissante, en vertu de ses origines mêmes et de ses tendances, ne pouvait qu'adopter une manière de voir analogue. Elle n'en ressentait pas moins cruellement les outrages infligés à l'Eglise par les barons. Bien que certains d'entre eux eussent prodigué leurs biens et leurs services à ses humbles commencements, le mal était trop grand, trop visible, pour que Cluny, qui bientôt se crut appelé à représenter l'Eglise toute entière, n'enveloppât point la classe féodale toute entière dans une réprobation éner-

1. En Allemagne, le cas des Hammerstein. En France, Jaffé, nº 3962. — R. Glaber, *Hist.*, ch. 4.

2. Adhémar de Chab., III, 42. — Hermann. Aug., ann. 1036. — H. F., X, 499. — *Mirac. St Bened.*, II, cap. 19. — Lettre de Fulbert à Hildegaire, 112, ds. Pfister, *De Fulberti vita*, p. 56.

3. Protestation de Fulbert, H. F., X, 479. — Garreau, *Etat social*, p. 375 ss.

gique. Personne n'a jugé plus sévèrement les féodaux, que ces fils de féodaux, ces anciens chevaliers qu'étaient les abbés de Cluny. Le pieux Odon a prononcé sur eux des paroles que n'eussent pas désavouées les révolutionnaires de 1889 [1]. Et quand Cluny entama la lutte que nous venons de mentionner contre l'omnipotence des abbés et des évêques, contre leur genre de vie déréglé, il ne pouvait lui échapper que ces fils indignes de l'Eglise ne manquaient aux obligations les plus sacrées de leur état, que dans la mesure où ils s'étaient laissés gagner par l'esprit de la Féodalité. Donc la sévère doctrine que représentaient les Clunisiens, leur souci de l'ordre et de la discipline, les adversaires qu'ils trouvaient devant eux dans l'accomplissement de leurs tâches les plus diverses, et, plus encore, le spectacle des maux endurés par l'Eglise : tout devait les pousser — eux surtout qui n'hésitaient jamais devant une besogne urgente — à partir en guerre contre les excès de la Féodalité.

Le mouvement de protestation se dessina tout d'abord en Aquitaine, dans la province où les idées de la Réforme avaient trouvé l'accueil le plus favorable et où elle avait gagné les premiers monastères. Ce fut l'épiscopat qui en prit l'initiative. En juin 989, un certain nombre d'évêques, réunis en synode à Charroux, lancèrent l'anathème contre tous ceux qui s'attaqueraient aux serviteurs ou aux biens de l'Eglise. L'excommunication devait être prononcée contre les coupables s'ils ne restituaient pas les objets volés et ne faisaient pas pénitence [2]. Vers la même époque, un autre synode, réuni à Narbonne, s'exprima identiquement [3]. En 990, l'évêque du Puy, Guy, fervent Clunisien, convoqua ses confrères de Valence, Viviers, Toulouse, Lodève, Glandève, Béziers, Clermont, plus les archevêques de Vienne et de Bourges ainsi que de nombreux laïques, pour édicter des sanctions contre les voleurs de bétail et tous ceux qui molestaient les clercs, les marchands, ravissaient les biens de l'Eglise, violaient les sanctuaires et les cimetières [4]. Dès ce moment, on

1. « Nobilitatem quippe mundanam non natura sed ambitio præstitit ». *Collat.*, col. 240. Plus loin, col. 241 : « Omnes libros antiquitatum considera, potentiores semper invenies pejores. »

2. Labbe, *Nova Biblioth.*, II, 764. — Mansi XIX, 89. — Kluckhohn, *Gesch. des Gottesfriedens*, Leipz., 1857, p. 16 ss. — Huberti, *Studien zur Rechtsgesch. des Gottesfr.*, p. 34 ss.

3. Mansi XIX, 103. Labbe, *Concil.*, IX, p. 742. — Huberti, p. 36 ss.

4. Cart. de Sauxcillanges, n° 15, p. 52 : Videntes maleficia que in populo

le voit, l'Eglise prenait sous sa sauvegarde les paysans et les négociants. Bientôt l'agitation gagne la Bourgogne. En 994, à Anse, les archevêques de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, les évêques d'Autun, de Châlons, de Mâcon, de Grenoble, de Valence, d'Aoste, de Maurienne, d'Uzès, s'occupent de cette grave question de la paix, en corrélation avec le problème de la Réforme. Cluny tient une grande place dans l'assemblée. Il est représenté par Vivien, prieur de la maison-mère, Hugues, prieur de Savigny et surtout par Odilon dont le rôle, dans cette circonstance, fut très important. Le synode confirma certains privilèges importants de la congrégation [1]. Ce détail révèle très nettement la main-mise de Cluny sur le mouvement aquitain en faveur de la paix, et l'union qui s'établit entre ces tendances nouvelles et celles de la Réforme. Cependant l'Aquitaine ne se désintéressait pas non plus de sa généreuse tentative. Emus par une terrible épidémie, les évêques du Sud-Ouest se rendirent en 997 ou 998 à Limoges, où se tint un synode fameux par la qualité des gens qui y prirent part. Outre les prélats, on y remarquait les comtes de Poitiers, de Toulouse, le duc de Gascogne et le duc d'Aquitaine. Pendant trois jours on pria et on jeûna. Les reliques de saint Martial furent solennellement promenées. Il fut décidé que désormais les querelles féodales seraient soumises à l'arbitrage. Les seigneurs qui assistaient au synode durent s'engager à observer cette procédure [2]. Quelques années plus tard, l'idée était reprise au synode de Poitiers [3]. La collaboration des nobles et du clergé et l'obligation pour les nobles de porter leurs conflits devant un tribunal furent la contribution féconde et caractéristique de l'Aquitaine, où, d'une part, la Féodalité se montrait extrêmement turbulente, mais où, d'un autre côté, le clergé séculier et régulier possédait une puissance matérielle et une autorité morale sans exemple ailleurs. Excellentes pour la grande province du Sud-

cotidie crescunt ». Kluckhohn, p. 17. Huberti, *Studien zur Rechtsgesch. des Gottesfr.*, p. 121. Nous adoptons les dates proposées par M. Huberti et qui concordent en général avec celles que fournit M. Pfister dans son ouvrage sur Louis le Pieux.

1. Bernard et Bruel, *Rec. des chartes de Cluny*, n° 2255. Sack., I, 310. — Huberti, *l. c.*, p. 38. — Pfister, *Etude sur le règne de Louis le Pieux*, p. 164.

2. Adhémar de Chab., *Hist.*, III, cap. 35. — *Translat. St Mart.*, lectio VII. — Huberti, *l. c.*, p. 133.

3 Kluckhohn, 23. — H. F., X, 536. — Labbe, *Concil.*, IX, 751. — Huberti, *l. c.*, p. 135 ss.

Ouest, ces propositions auraient produit dans le reste de la France l'effet d'un paradoxe. La judicieuse Bourgogne s'en défia. A Verdun-sur-Saône, dans un synode convoqué par Hugues évêque d'Auxerre et comte de Châlons et présidé par l'archevêque de Lyon, la participation de la noblesse est conservée et on invite même les assistants, peut-être pour la première fois, à jurer individuellement un « pacte de paix »; mais on ne leur demande pas de renoncer à leur droit de guerre, dont on s'efforce seulement de limiter les effets [1]. C'est cette conception de la Paix de Dieu qui prévalut, comme étant la plus rationnelle. Cluny la fit sienne. A Héry près d'Auxerre, Odilon, Guillaume de Saint-Benigne, Gosbert de Saint-Julien, assis près de l'archevêque de Sens et du roi Robert, renouvelèrent les prescriptions de Verdun [2]. De là le mouvement gagna le Nord où les abbés clunisiens Leduin de Saint-Vaast et Roderic de de Saint-Bertin, deux disciples de Richard de Saint-Vannes, en furent les propagateurs les plus ardents. C'est grâce à leur intervention que furent vaincues les résistances de Gérard, archevêque de Cambrai, et que la Paix de Dieu put pénétrer dans l'Empire [3]. En Bourgogne, par ailleurs, les manifestations en faveur de la bonne cause se multiplièrent. Cluny avait fait sienne l'idée des Aquitains qui ne cessaient, de leur côté, de convoquer synode sur synode, toujours avec la vaine préoccupation d'interdire les guerres privées d'une façon absolue. Un instant on crut que la tentative allait réussir. Au sortir d'une famine épouvantable, en 1033 ou 1034, l'humanité apeurée « attendit les décisions des pasteurs de l'Eglise pour s'y conformer avec la même obéissance que si Dieu lui-même eût dû faire entendre sa voix [4] ». Mais, le premier moment d'enthousiasme passé, les querelles et les désordres recommencèrent avec plus d'intensité que jamais. C'est alors que, cet effort suprême ayant échoué, l'Eglise, comprenant qu'elle avait trop exigé, chercha un compromis que la Féodalité pût accepter, sans renoncer à son principe même de vie. Ce compromis ce fut la Trêve de Dieu, Au lieu de supprimer le

1. *Hist. episc. Autiss.*, H. F., X, 172. — Huberti, *l. c.*, p. 156.

2. Sack., II, 168. — Huberti, p. 178. — Pfister, p. 172.

3. *Gesta episc. Camerac*, III, cap. 27. Voir ds. Pfister, *Robert le P.*, LX, le texte soumis aux participants par Warin de Beauvais.

4. R. Glaber, IV, cap. 5. — Labbe, I, 334. — H. F., X, 268. — Migne, *Patr. lat.* CXLII, col. 1378. — Huberti, p. 210.

droit de guerre où de chercher à en rendre l'usage impossible, on essaya de le limiter à certaines époques. La Trève de Dieu fut plus nettement encore que la Paix de Dieu une institution clunisienne, la congrégation ayant reconnu tout de suite le caractère pratique de cette solution, moins ambitieuse que la première, et d'autant plus efficace. Imaginée par les Aquitains, elle aurait été répandue surtout, selon Hugues de Flavigny, par Odilon et Richard de Saint-Vannes [1]. En effet, c'est au fond du Roussillon que l'idée de la Trève de Dieu se manifesta tout d'abord. On la trouve en germe dans les stipulations du concile d'Elne en mai 1027 [2]. Mais c'est à Marseille, en octobre 1040, après l'échec des grands synodes limousins, que, dans une réunion présidée par Benoît IX et à laquelle assistait Odilon, elle s'exprima dans toute sa netteté [3]. Dès le principe, Cluny ne la préconisa que liée aux stipulations les plus raisonnables de la Paix de Dieu. C'est ainsi qu'elle fut importée en Italie, en 1041, par les efforts de l'ordre. A Montriond, nouvel effort d'Odilon pour la propager en Bourgogne [4]. Les synodes de Saint-Gilles et de Narbonne en 1042 et 1045 [5], celui de Tuluges en 1065 [6] et surtout le grand concile de Clermont, en 1096, où Urbain II prêcha la croisade [7], firent définitivement triompher les principes fondamentaux de la Paix et de la Trève, en soustrayant, d'une part, aux violences des gens de guerre, les clercs, les paysans, les négociants et, en général tous les gens désarmés, ainsi que les animaux eux-mêmes, les édifices religieux et les établissements d'utilité publique, d'autre part, en interdisant formellement les hostilités du mercredi soir au lundi matin, en outre pendant toute la période de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, ainsi qu'aux principales fêtes de l'année. Nous avons vu que non seulement ces bienfaisantes institutions étaient nées dans les régions les plus travaillées par la Réforme, mais que Cluny s'était directement employé à les faire aboutir. Le concile de Clermont, en affirmant solennellement le programme de la Réforme clunisienne en

1. *Chronicon Virdunense.* Labbe, *Nova Biblioth.*, I, 187.
2. Labbe, IX, col. 1249. — Huberti, p. 234 ss.
3. Mansi XIX, 593. — Huberti, p. 271 ss.
4. *Cononis gesta episc. Lausann.* M. G. SS. XXIV, 798. — Sack., II, note 3. — Huberti, p. 296 ss.
5. Labbe, IX, 1079. — Huberti, p. 303 ss., 308 ss.
6. Huberti, p. 327.
7. Huberti, p. 398 ss.

même temps que les prescriptions de la Paix et de la Trêve de Dieu, se chargea de montrer à la chrétienté entière d'où venait l'esprit qui avait suscité ces grandes initiatives [1].

De la défensive Cluny passa bientôt à l'offensive. L'entreprenante congrégation n'avait pas pour habitude de combattre pour le plaisir de combattre. Son but dernier était toujours de soumettre l'adversaire à ses lois. Après avoir maudit et excommunié la Féodalité, comme le voulait la tradition ecclésiastique, Cluny découvrit peu à peu qu'il vaudrait peut-être mieux la faire servir aux desseins grandioses de la Réforme. Cette évolution est visible dans l'histoire même de la Paix et de la Trêve de Dieu. Les premiers synodes de la fin du xe siècle, qui sont surtout épiscopaux, anathématisent la guerre et vouent aux peines éternelles les fauteurs de désordre. Les Aquitains voudraient même interdire aux nobles de tirer l'épée, et les obliger à soumettre tous leurs différends à une cour de justice. Cependant, comme il existe en Aquitaine une catégorie de nobles entièrement gagnés aux idées de la Réforme, on en arrive à inviter les seigneurs de bonne volonté à participer aux assemblées, et on leur fait même prêter serment sur une formule d'arbitrage. C'est là le second pas. Mais on ira plus loin encore, on demandera aux barons présents de jurer qu'ils aideront à faire respecter au besoin par la force le *pactum pacis* établi par les Pères du concile. C'est déjà admettre implicitement le principe de la collaboration de la noblesse avec le clergé. Tel est le point de vue du synode de Verdun-sur-Saône par exemple. A Bourges, en 1038, on décide même la constitution de milices diocésaines chargées de punir les infracteurs [2]. Avec ces troupes improvisées — qui, il est vrai, ne se composaient pas de féodaux — l'évêque Aimoin détruisit, nous assure-t-on, plusieurs repaires de seigneurs pillards [3]. L'idée fit du chemin, gagna le Nord et le Midi, et contribua probablement à la formation de ces compagnies paroissiales, dont Louis le Gros devait tirer un si heureux parti [4]. Cependant, armer les vilains ne pouvait répondre aux désirs de l'Eglise du XIe siècle. Plus tard elle se montrera aussi hostile au moins que la noblesse

1. Sur le discours d'Urbain, cf. le récit de Robert le Moine, l. I, ch. 1.
2. André de Fleury, *Mirac. St Bened.*, V, p. 193, Soc. Hist. Fr. — Boutaric, p. 170.
3. Boutaric, p. 170.
4. Guib. de Nogent, H. F., XII, 262 ss.

aux pauvres diables groupés sous le nom d' « Encapuchonnés [1] ». Aussi, dans certaines régions du Midi, rencontre-t-on au XIIe siècle des gentilshommes « paissiers », chargés de maintenir l'ordre, et que l'Eglise entretient au moyen d'un impôt public [2]. A ce moment là, l'alliance des clercs et des nobles est donc définitivement scellée. Mais revenons encore en arrière. Le principe de la Trève de Dieu qui, plus encore que la Paix de Dieu, fut une institution clunisienne, implique bien la reconnaissance du droit de guerre pour les nobles puisqu'il n'y est plus question que de le limiter dans le temps. Nous n'en sommes donc plus à l'ancienne conception radicale des Aquitains. L'institution de la Trève de Dieu est pleinement développée dès le milieu du XIe siècle. Peu après cette même époque, nous voyons l'Eglise et la Féodalité étroitement associées dans des expéditions guerrières comme celles des Bourguignons et des Aquitains en Espagne, des Normands en Sicile et en Angleterre. Puis, vers la fin du siècle, c'est le pape Urbain II qui entraîne la noblesse française à la Croisade. Evidemment c'est entre les deux dates extrêmes du concile de Bourges en 1038 où l'Eglise cherchait encore des défenseurs contre les féodaux pillards, et le concile de Clermont où elle réussissait à grouper la Féodalité française toute entière autour de la bannière de Pierre, que le rapprochement a dû s'effectuer, donc dans la seconde moitié du XIe siècle.

Ce rapprochement fut une conséquence de la Paix et de la Trève de Dieu d'une part, de l'autre, des expéditions guerrières contre les mécréants ou les « dissidents » dont nous allons prochainement nous occuper. On le voit lentement s'ébaucher au XIe siècle sous l'influence du premier de ces facteurs, s'accomplir au XIIe sous l'influence du second, bien qu'aux deux époques le rôle de chacun soit constatable. Dans le sillage de la Paix et de la Trève de Dieu nous rencontrons la transformation de l'institution chevaleresque, qui, semble-t-il, s'est produite, si nous interprétons convenablement certains documents, bien avant la première Croisade. Antérieurement à l'époque qui nous occupe, nous avons connu une « chevalerie » qui représentait la maturité politique et militaire du jeune baron, ou encore l'ensemble des nobles ayant reçu la consécration officielle de cette maturité.

1. Boutaric, 172 ss.
3. Boutaric, 174 ss.

Dans la seconde moitié du XIe siècle les termes de « chevalier » et de « chevalerie » prennent un tout autre sens. A vrai dire les témoignages précis manquent pour cette époque, mais ils surgissent si nombreux et si nets dès le début du XIIe siècle, et ils reproduisent si distinctement les termes mêmes des serments de paix en usage quelque cinquante ans auparavant, qu'il faut de toute nécessité admettre qu'un sentiment, qui était aussi conscient au début du XIIe siècle, a dû faire son apparition beaucoup plus tôt. Car il convient de ne pas oublier que cette transformation d'une institution politique en une sorte d'institution morale n'a pu avoir lieu en un jour. Le chevalier, nous dit-on, est le défenseur-né de l'Eglise, le champion de Dieu. Il est aussi le protecteur de toutes les faiblesses, l'adversaire de toutes les violences. Il soutient la veuve, l'orphelin, les déshérités contre les abus de la force. Ne sont-ce pas là les deux catégories de devoirs que les synodes du XIe siècle avaient essayé d'imposer aux féodaux ? Selon saint Bernard « le soldat du Christ porte un glaive pour le châtiment des méchants et l'honneur des bons [1] ». Jean de Salisbury, en 1159, écrit dans son *Polycraticus* que les obligations du chevalier sont de « défendre l'Eglise, de combattre la fraude, de faire respecter les prêtres, de protéger les pauvres contre l'injustice, d'établir la paix dans les provinces, de répandre son sang pour ses frères et, si c'est nécessaire de leur sacrifier sa vie [2] ». Vers le même temps, Pierre de Blois définit le rôle du chevalier comme il suit : « Secourir les prêtres, défendre les faibles, punir le crime, délivrer la patrie [3]. » Il explique qu'*autrefois* les chevaliers s'obligeaient par serment à garantir la paix publique, à ne pas fuir sur le champ de bataille, à faire passer l'intérêt public après le souci de leur propre vie. » Le roman en prose de *Lancelot*, un peu plus tard, racontant les origines de la chevalerie, s'exprime ainsi : « Quand les plus faibles commencèrent à tout craindre des plus forts, on établit des gardiens et des défenseurs pour prêter appui aux uns et arrêter les violences des autres... Ils durent s'attacher à défendre l'Eglise qui ne peut maintenir son droit par les armes et doit tendre la joue

1. Migne, *Patrol. lat.* CLXXXII, 923-924. Sur le rôle de Saint-Bernard dans cette affaire, cf. Vacandard, *Vie de St Bernard*, I, 235 ss.

2. Migne, *Patrol. lat.* CXCIX, 599. — Cf. Alain de Lille, *ibid.*, CCX, 185-186.

3. *Epist.* XCIV *ad J. archid.*, éd. Giles, I, 291 ss.

gauche à celui qui la frappe sur la joue droite [1]. » Dans ces textes, on le voit, il est fait allusion uniquement à la fonction de police de la chevalerie, au rôle que les promoteurs de la Paix et de la Trêve de Dieu avaient voulu lui assigner. Au XII[e] siècle, donc, on ne semble déjà plus soupçonner qu'elle ait pu en avoir un autre. Nous constaterons plus loin que les chansons de geste de cette époque qui, à tant d'égards, portent témoignage de l'alliance de l'Eglise avec la Féodalité, nous présentent des chevaliers en foule qui se considèrent comme les soldats de Dieu [2]. Peut-être faut-il considérer certains faits rapportés par les chroniqueurs du XI[e] siècle comme la première manifestation de cette métamorphose morale de l'institution chevaleresque. Vers 1080, dix chevaliers de Guienne s'unissent pour défendre et protéger l'abbaye de Notre-Dame de Sauve : « Après avoir communié, baisé la patène, fait bénir leurs épées dans l'église du moutier, ils s'engagent par serment à venger les injures faites aux religieux, à défendre leurs biens, à protéger les pèlerins qui viennent les visiter [3]. » Tanrède de Hauteville, d'après Raoul de Caen son biographe, à l'époque de la première Croisade, « éprouvait une grande anxiété en pensant que ses combats de chevalier semblaient contrarier les préceptes du Seigneur. Le Seigneur nous invite à donner notre tunique et notre manteau à qui vient nous en dépouiller : l'obligation du chevalier est d'enlever tout ce qui reste à celui auquel il a déjà pris sa tunique et son manteau [4] ». Dans le *Couronnement Looys*, qui est du début du XII[e] siècle, Guillaume, le héros, n'ose verser le sang des moines de Saint-Martin de Tours, coupables cependant de trahison envers le roi et se contente de les frapper [5]. Orderic Vital raconte qu'on méprisait et raillait les chevaliers qui se permettaient de dépouiller les moines incapables de se défendre et que d'autres, outrés de tant de lâcheté, les provoquaient au combat [6]. Le même auteur nous cite le cas d'un chevalier normand, Guillaume de Tancarville, chambellan du duc, qui, en 1114, vint à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, cinq jours après avoir été adoubé,

1. Paulin Paris, *Les Romans de la Table-Ronde*, III, 115.
2. Cf. II[e] part., chap. I, § 3.
3. Cirot de la Ville, *Hist. de l'abb. et de la congr. de N.-D. de la Sauve*, I, 292.
4. Garreau, *La Soc. franç. au temps des Crois.*, p. 180.
5. *Couronn. Looys.*, v. 1673 ss.
6. Order. Vital, I, 13.

déposer son épée sur l'autel du saint, et qui la lui racheta sur le conseil de ses compagnons, « des hommes nobles », en faisant don de plusieurs églises au monastère [1]. Ces exemples sont significatifs. Ils établissent que vers la fin du XIe siècle et le début du XIIe, l'Eglise avait réussi à gagner une partie de la Féodalité française à ses vues. N'oublions pas, enfin, que l'aurore du XIIe siècle vit se produire ce phénomène étrange qui eût stupéfié et les chevaliers et les moines d'antan : l'union du guerrier et du religieux en une seule et même personne, la cagoule et la cuirasse sur les mêmes épaules, le crucifix et la lance dans les mêmes mains. L'ordre des Templiers, qui ne devait pas, d'ailleurs, rester isolé, date, en effet, de 1119 [2].

Pour obtenir ce résultat extraordinaire d'une alliance formelle entre l'Eglise et la Féodalité, la Réforme sut faire des concessions importantes et en arracher de considérables aussi au monde militaire. La plus frappante des siennes consista à modifier son opinion sur la guerre. Ce fut de sa part un grand effort d'abnégation et d'intelligence, un de ceux qui aident à comprendre le rôle extraordinaire de ce courageux monachisme français du XIe siècle. A peu près vers l'époque où se dessine la conception nouvelle de la chevalerie telle que nous venons de l'exposer, on voit, en effet, les milieux clunisiens et français rompre délibérément avec l'antique tradition théologique qui faisait de la guerre le pire des crimes. Sans doute, à mesure que l'Eglise s'éloignait de ses origines, son attitude était devenue moins intransigeante. Après avoir condamné sans restriction l'effusion du sang par la bouche des Origène, des Lactance et des Tertullien [3], elle en était arrivée peu à peu, suivant en cela la même marche que nos révolutionnaires de 1789 et que les idéalistes de tous les temps, à la tolérer lorsqu'elle était strictement défensive, entendez lorsqu'un peuple infidèle menaçait la sécurité d'une nation chrétienne. C'est ainsi que la Législative déclarait sainte la défense du territoire républicain, quelques mois après que la Constituante eût

1. Order. Vital, VIII. — Montalembert, *Moines d'Occident*, VI, p. 26 ss., qui cite toute une série de faits analogues.

2. C'est la date proposée par Vacandard, *Vie de St Bernard*, I, 232, note 2. — Saint Bernard signale lui-même l'étrangeté du fait. *De laude novæ militiæ*, II, 2 ; IV, 7.

3. *Patrol. grecque*, XI, 1155. — *Patrol. lat.* Migne, VI, 707, 708. — Tertull., *Opera omnia*, éd. Migne, II, col. 91, 92. — Schiara, *Theologia bellica*, 3 vol. in-fol. — Cf. Vacandard. *Vie de St Bernard*, I, p. 230 ss.

« déclaré la paix » au monde : « La guerre, les combats et les querelles de toutes sortes sont le produit de l'artifice et de la ruse du démon », écrit encore en 865 le pape Nicolas Ier aux Bulgares, « c'est pourquoi si nulle nécessité ne l'impose, il faut s'en abstenir non seulement en temps de carême, mais absolument. Toutefois, si les circonstances sont telles qu'on ne puisse s'y dérober, on a le droit de la préparer sans aucun doute, même en temps de Carême, pour assurer la défense des personnes, de la patrie, des usages des ancêtres [1]. » Mais, dès le IXe siècle, le pape Léon IV promettait aux Francs, qui mourraient sur le champ de bataille en combattant contre les Infidèles, la récompense du paradis [2]. Cependant on était encore loin à cette époque de proclamer le caractère « divin » de la guerre. La distance qui séparait la simple tolérance de l'apologie formelle, fut franchie au XIe et au XIIe siècle par les Réformateurs. Cluny et les papes clunisiens, que nous allons voir recruter des guerriers pour les lancer contre les Sarrazins d'Espagne ou de Palestine, ne pouvaient pas se contenter à ce sujet d'une doctrine négative. Pierre Damien, le grand allié de Cluny en Italie, appelait infâmes les transfuges et les déserteurs [3]. Un siècle plus tard, Hildebert du Mans déclare que ce n'est pas la mort mais la honte qui fait horreur au soldat [4]. Le concile de Latran, en 1139, se borne à interdire l'usage de l'arbalète entre chrétiens [5]. Aux Templiers saint Bernard écrit : « Ils peuvent combattre les combats du Seigneur, ils le peuvent en toute sécurité, les soldats du Christ. Qu'ils tuent l'ennemi ou meurent eux-mêmes, ils n'ont à concevoir aucune crainte. Subir la mort pour le Christ ou la faire subir à ses ennemis, il n'y a là que de la gloire et point de crime. Ce n'est pas d'ailleurs sans raison que le soldat du Christ porte un glaive, mais pour le châtiment des méchants et la gloire des bons. S'il donne la mort à un malfaiteur, le soldat n'est pas homicide, mais excusez le mot, maliçide. Et il faut voir en lui le vengeur qui est au service du Christ et le libérateur du peuple chrétien. » Il fait remarquer que l'Eglise ne dit pas au chevalier « jette tes armes » et « renonce à la milice », mais qu'elle se borne

1. *Concilia*, éd. Labbe, VIII, 533.
2. *Patrol. lat.* LXXVII. p. 565.
3. *Patrol. lat.* CXLV, p. 368.
4. *Patrol. lat.* CLXXI, 1032.
5. *Concilia*, éd. Labbe, X, p. 1009.

à défendre les hostilités d'un peuple chrétien à l'autre [1]. Ainsi parlait le grand moine du XIIe siècle. Jean de Salisbury, ancien élève des écoles de Paris, allait encore plus loin que lui. Après avoir censuré les vices des chevaliers, il ajoutait : « La profession militaire est aussi louable que nécessaire et personne ne peut la blâmer sans manquer de respect à Dieu qui l'a instituée [2]. » Le *Couronnement Looys*, qui est une œuvre cléricale, fait recommander la guerre en termes très énergiques par le vieux Charlemagne à son jeune successeur [3]. Mais qu'est-il besoin de tant de témoignages ? Les appels adressés par Grégoire VII aux féodaux français, aux Normands d'Italie, aux Saxons, à l'époque de sa querelle avec Henri IV, et, plus anciennement encore, l'envoi de la bannière de Pierre par le pape Alexandre II aux conquérants de l'Angleterre et de la Sicile, enfin la prédication d'Urbain II à Clermont prouvent suffisamment que la guerre était non seulement tolérée, mais même approuvée, conseillée par les Réformateurs, lorsqu'elle représentait le seul moyen de faire triompher leurs desseins. Entre cette Eglise et la Féodalité une alliance était chose facile.

La concession que fit la Féodalité de son côté n'est pas moins intéressante. A un moment donné, elle accepta la christianisation de la cérémonie par laquelle on avait jusque-là conféré la chevalerie aux jeunes nobles : l'adoubement. L'adoubement, rite purement militaire, d'origine celtique et germanique, avait eu, dans les premiers siècles de la vie féodale, la signification d'une déclaration de maturité militaire et de majorité civile [4]. Nous sommes mal renseignés sur la façon dont il était pratiqué. Peut-être, cependant, faut-il considérer la cérémonie de l'armement de Girard, telle qu'elle est décrite par la *Chançun de Guillelme*, comme le type de l'adoubement féodal primitif. On sait, en effet, que bien des détails dans ces sortes de poèmes proviennent, sans la moindre modification, de rédactions antérieures. D'ailleurs la *Chançun de Guillelme*, couchée par écrit dans la seconde moitié du XIe siècle, peut bien avoir existé longtemps auparavant à l'état de version orale, telle que nous la connaissons. Or l'adoube-

1. *De laude novæ militiæ*, III, 5. *Patrol. lat.* CLXXXII, p. 923 ss.
2. *Policraticus*, VI. Migne, *Patrol. lat.* CXCIX, 596, 597. — Cf. Gautier, *Chevalerie*, p. 13.
3. Vers 144 ss.
4. Voir plus haut, Ire part., ch. 1, § 2.

ment de Girard ne comporte ni veillée d'armes, ni intervention du prêtre. Le jeune homme est revêtu d'un « helme », d'une broigne, on lui ceint l'épée « al flanc senestre », on lui remet une lance, puis il saute à cheval et c'est tout [1]. Les choses devaient se passer ainsi dans le nord de la France, vers le milieu du XI[e] siècle. Les chevaliers de Guillaume le Conquérant furent scandalisés quand ils virent en Angleterre certains nobles se faire adouber par des abbés [2]. Cependant, dès la fin du même siècle, il est prouvé que les Normands eux-mêmes admettaient qu'un évêque remît ses armes à l'aspirant chevalier. Un des fils du Conquérant, Guillaume le Roux, fut adoubé par Lanfranc, archevêque de Cantorbery [3]. Mais cela ne suffirait peut-être pas à établir pour cette date une main-mise du clergé sur la cérémonie qui conférait le titre de chevalier. Plus convaincants sont les témoignages explicites suivants. Jean de Salisbury, dans l'ouvrage déjà cité, écrit : « De nos jours la coutume solennelle s'est établie que, le jour où tout guerrier est armé chevalier... une sorte de déclaration patente ayant été faite, il se voue au service de l'Eglise, c'est-à-dire promette à Dieu de l'aider de son glaive ou, ce qui revient au même, de sa profession [4]. » Ailleurs il indique que l'épée avant d'être remise à l'aspirant était déposée sur l'autel [5]. Pierre de Blois, que nous avons également entendu précédemment, s'écrie, opposant l'ancienne chevalerie à la nouvelle : « Autrefois les chevaliers s'engageaient par serment à défendre la chose publique, à ne pas fuir sur le champ de bataille, à faire passer l'intérêt général avant le souci de leur propre existence. Mais aujourd'hui les jeunes aspirants à la chevalerie reçoivent leur épée de l'autel et professent par là qu'ils sont les fils de l'Eglise et ont reçu leur glaive pour faire respecter les prêtres, protéger les pauvres, punir les méchants et défendre leur patrie [6]. » Il est donc avéré que, dès le milieu du XII[e] siècle, le prêtre intervenait dans l'adoubement, et que cet adoubement avait pris la forme d'une sorte de sacrement mi-laïque, mi-reli-

1. Vers 1077 ss. C'est l'adoubement qu'on retrouve encore dans *Ogier*, *Raoul de Cambrai*, *Garin le Lorrain*, etc. (Gautier, *Chevalerie*, p. 278), à côté de l'adoubement du type postérieur.

2. Boutaric, *Instit. milit.*, p. 185.

3. Guill. de Malmesbury, *De Gestis regum Angl.*, IV, éd. Stubs, p. 360.

4. *Policraticus*, VI, ch. 10.

5. *Ibid.*

6. *Epistol.* XCIV *ad J. archid.*, éd. Giles, I, 291.

gieux. A quel moment cette métamorphose s'est-elle produite ? Si elle était achevée au milieu du XIIe siècle, tout indique qu'il en faut placer les origines vers la fin du XIe. En 1115, un chevalier nommé Thomas de Marle, excommunié pour divers méfaits par le concile de Beauvais, se voit dépouillé du baudrier chevaleresque, bien qu'absent, par le légat du Pape [1]. Comment l'Eglise aurait-elle pu retirer une dignité qu'elle n'aurait pas conférée ? Dès le XIe siècle, d'ailleurs, le Pontifical romain contenait un cérémonial pour armer les chevaliers [2]. L'innovation, comme on l'a prétendu, serait-elle venue de Rome ? Le fait aurait de quoi surprendre, étant donné que c'est en pays français que la fusion complète de l'état monastique et de l'état religieux, telle qu'elle a été réalisée par la fondation des ordres militaires, s'est opérée. Nous avons vu d'autre part, dès 1080, des chevaliers aquitains faire bénir leurs épées dans l'église d'un moûtier et promettre par serment de défendre les religieux et, un peu plus tard, un baron normand consacrer la sienne à saint Georges. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'adoubements proprement dits, c'est déjà le rite de la consécration chrétienne du jeune chevalier, telle qu'elle est décrite par Jean de Salisbury et Pierre de Blois, qui s'y dessine. Dans ces textes, comme dans ceux des deux écrivains en question, le rapport entre les engagements pris par les jeunes adoubés et les préoccupations de la Paix et de la Trève de Dieu est visible. Le nouveau chevalier promet, en effet, en recevant son épée, d'être le champion de Dieu et des déshérités. Or la Paix et la Trève de Dieu sont des institutions spécifiquement françaises. D'autre part, on voit apparaître, au XIe siècle [3], exclusivement dans notre pays, un rite caractéristique, la colée, sorte de coup de poing donné sur la nuque de l'adoubé par l'adoubeur, qui ne s'explique bien que s'il est mis en relation avec les engagements pris par le jeune chevalier ou les recommandations qui lui sont faites. Que ce geste ait une origine juridique et ait d'abord accompagné l'acte de l'affranchissement [4], c'est possible, mais pour les gens du XIIe siècle, il n'est plus que la conclusion énergique du petit sermon de l'adoubeur, le symbole d'un engage-

1. H. F., XII, p. 42.
2. Gautier, *Chevalerie*, p. 297.
3. Gautier, *Chevalerie*, p. 282 ss., 325, 806.
4. Wackernagel, *Kleinere Schriften*, III, 269.

ment tacite ou oral pris par l'adoubé [1], comme dans le sacrement de la confirmation d'où il provient, et ce n'est que compris ainsi qu'il a pu grandir en importance et se propager jusqu'à devenir le rite par excellence de l'adoubement. La colée est donc pratiquement inséparable, semble-t-il, de la main-mise de l'Eglise sur la cérémonie de l'armement chevaleresque [2]. D'ailleurs, dès le XIe siècle, il est constant que l'on choisissait en France les grandes fêtes religieuses telles que Pâques et la Pentecôte, pour adouber les jeunes « bacheliers » [3]. Ce choix prouve une liaison entre les deux ordres de cérémonies ou, du moins, entre la signification religieuse de ces grands jours et la consécration du chevalier. N'oublions pas non plus que c'est en France seulement que l'adoubement comportera, au XIIe siècle, la veillée des armes, le jeûne, la confession, la communion, et que, plus tard, c'est encore chez nous qu'il prendra tout d'abord le caractère mystique qu'on lui voit à partir du XIIIe siècle [4]. Cérémonie française avant tout pendant sa phase laïque, l'adoubement nous paraît avoir reçu sa signification religieuse d'abord dans le centre ou le sud de notre pays, peu après l'époque où s'opéra, vers le milieu du XIe siècle, ce rapprochement entre l'Eglise et la Féodalité, que nous venons de signaler et qui est un des faits historiques les plus importants du Moyen-Age. A mesure, d'ailleurs, que l'adoubement accusa son caractère moral et religieux, la chevalerie perdit son sens primitif pour se transformer en une sorte de collège idéal. Parvenue à ce degré de son évolution, elle cessa d'être le privilège des seuls nobles et s'ouvrit au roturier lui-même [5]. C'était désormais une dignité qu'il fallait mériter, et non plus la propriété d'une caste. Les féodaux eux-mêmes, effrayés des dépenses que nécessitait la cérémonie de plus en plus compliquée de l'adoubement, en retardèrent indéfiniment la date [6]. La conséquence fut que la majorité civile et politique

1. Voir les textes cités par Gautier, *Chevalerie*, 268 ss., 282 ss.

2. C'est l'opinion de Roth von Schreckenstein, *Der Ritterstand*, etc., p. 312.

3. Foulque le Réchin est adoubé à la Pentecôte. Marchegay et Salmon, *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379. Le futur Henri Ier d'Angleterre également. Guill. Malmesbury, *De Gestis reg. Angl.*, V, 391, etc. Cf. Gautier, *Chevalerie*, p. 250.

4. Gautier, *Chevalerie*, p. 271 ss., 286 ss., 296 ss. — Roth von Schreckenstein, 280 ss.

5. Gautier, *Chevalerie*, p. 21 et 135.

6. Guilhermoz, *Origines de la noblesse*, p. 467 ss.

s'en détacha, pour se fixer à un âge déterminé [1]. Du moment qu'on pouvait exercer pleinement ses droits de noble, c'est-à-dire de souverain et d'homme libre sans avoir été adoubé, la qualité de noble et la liberté même ne furent plus subordonnées à la chevalerie [2]. Mais ce sont là des effets qui se produisirent bien après le XIe siècle. La première conséquence de la transformation de la chevalerie par l'esprit de la Réforme, conséquence qui, à son tour, resserra les liens qui s'étaient noués entre l'Eglise et la Féodalité, fut de donner à Cluny la force militaire dont il avait besoin pour l'exécution de ses vastes desseins.

Ici encore Cluny eut la sagesse, comme dans la réorganisation de la vie monastique, de la hiérarchie ecclésiastique, de la chevalerie, d'utiliser des réalités données plutôt que de bâtir de magnifiques mais fragiles édifices sur le sable mouvant des théories abstraites, ainsi que l'a fait trop souvent la pensée française moderne. Le goût des aventures et des expéditions à l'extérieur s'était manifesté dans la noblesse française dès que l'ordre féodal avait été à peu près établi. Nous disons à dessein « l'ordre féodal », car, en dépit de toutes les sottes déclamations qu'une étude superficielle de cet âge lointain a pu inspirer, le régime féodal fut un régime d'ordre, au moins par comparaison avec l'âge précédent. Ce qui suffirait à le prouver, en dehors de toute autre considération, c'est l'extraordinaire accroissement de la population libre qu'il eut pour conséquence. En dépit de l'existence belliqueuse qu'elle menait, la noblesse française épaississait ses rangs d'une façon prodigieuse. Elle fut bientôt si nombreuse qu'elle dut recourir au seul remède indiqué en pareil cas: l'émigration. Au cours du XIe et du XIIe siècle, la Féodalité de notre pays a jeté des milliers et des milliers d'hommes au-delà des frontières françaises. La première Croisade, qui venait pourtant après un demi-siècle d'expéditions de toutes sortes, en a dévoré, à elle seule, plus de cent mille. On voit que les guerres intérieures n'absorbaient qu'une faible partie de l'excédent de la population. Il est vrai que la race, encore jeune, était extrêmement prolifique. Les chroniques mentionnent à chaque instant, comme une chose tout à fait normale, des familles de douze enfants [3]. Que faire de tous ces cadets ? Il vint un moment

1. Guilhermoz, *l. c.*, p. 402.
2. Guilh., p. 477 ss.
3. C'était le cas pour celle de Tancrède de Hauteville, le père des chefs nor-

où cette jeunesse vigoureuse se sentit à l'étroit dans les limites du fief ancestral et ce moment vint très vite, deux générations au plus après la fin des invasions et la cessation des grandes guerres dynastiques. La division des domaines à l'infini, la multiplication des degrés hiérarchiques dans la Féodalité, permirent tout d'abord de « chaser » ce trop plein de nobles, mais quand la limite extrême fut atteinte, ce qui eut lieu au début du XIe siècle, il fallut bien chercher d'autres débouchés. Si le régime féodal avait été ce qu'un vain peuple pense : un carnage universel et de tous les instants, l'armée des barons eût été trouée de larges brèches, dans lesquelles les nouvelles générations se seraient introduites, et chacun eût finalement possédé fief et château. Mais, sous le règne des comtes et des ducs autoritaires du XIe siècle, après l'institution de la Paix et de la Trêve de Dieu, l'exercice du droit de guerre de la moyenne et petite noblesse se trouva singulièrement limité dans la pratique. La demande fut bientôt inférieure à l'offre. C'est alors qu'on se tourna vers le dehors. Les routes de terre et de mer s'encombrèrent de féodaux français qui allaient chercher aventure. Ce phénomène social atteignit des proportions si considérables que les chansons de geste en ont conservé le souvenir, comme de tant d'autres habitudes caractéristiques de la vie féodale. Quand Guillaume d'Orange a résolu d'aller se tailler un fief en Espagne, il réunit autour de lui toute une multitude de « poures bachelers » d' « escuïers qui ont dras depanez » et, juché sur une table, il les invite à venir avec lui « Espaigne conquester ». Il leur donnera « deniers et argent cler, chasteaux et marches, donjons et fermetez, destriers d'Espaigne » et il les adoubera. Tout de suite il en trouve trente mille qui acceptent ses offres « joiant et lié » et s'engagent, s'ils n'ont cheval, à le suivre à pied [1]. On emporte des crucifix et des missels pour convertir les infidèles, mais aussi des chaudrons, des chenets et des poêles, preuve qu'on songe bien à s'établir sur la terre nouvelle [2]. Nous avons là sous les yeux, dans un tableau pittoresque, une des scènes qui devaient se répéter jour-

mands, qui conquirent l'Italie du Sud et la Sicile. On trouvera beaucoup de chiffres de ce genre dans Orderic Vital. Guillaume, frère de Giroie, a six frères. Ord. Vit., II, p. 26. Le héros de la chanson de *Gaydon* a sept fils. Aimeri de Narbonne a douze enfants, etc., etc.

1. *Charroi de Nîmes*, v. 636 ss.

2. *Ibid.*, v. 595 ss.

nellement. D'ailleurs il existe bien peu de chansons de geste qui n'aient pour sujet l'expédition d'une armée de Français en pays « païen ». Plus tard, dans les romans d'aventures, le héros pourra se rendre où il voudra, partout il rencontrera un oncle, un parent, un compatriote. Ce motif, qui nous étonne, devait paraître vraisemblable à une nation qui courait le monde depuis des siècles. Les princes étrangers qui désirent recruter une bonne armée, toujours selon nos vieux conteurs, ont bien soin de faire appel aux chevaliers de France. Ce sont là des traits absolument exacts, nous le verrons, de la vie féodale. Quand le pape Urbain II, qui, noble et Français d'origine, connaissait bien ses compatriotes, voulut, à Clermont, entraîner les barons en Orient, il eut bien soin de leur rappeler qu'ils vivaient dans un pays surpeuplé qui ne pouvait les contenir tous et où ils n'arriveraient que difficilement à trouver leur subsistance[1]. Mais, déjà avant cette date, le Conquérant sur son lit de mort parlait ainsi d'un de ses vassaux : « Pour le punir d'avoir quitté mon service et être allé sans ma permission en Espagne, j'ai retiré à Baudri, fils de Nicolas, les fiefs qu'il tenait de moi. Pour l'amour de Dieu je les lui rends maintenant. A mon avis, il n'y a pas dans toute la Normandie de meilleur chevalier que Baudri, mais c'est un dissipateur, une tête légère, un vagabond[2]. » Vagabond, nulle part, en effet, on ne l'était plus que dans le barnage du bon duc Guillaume. En 1017, un certain Robert de Toesny, Normand, amène une armée à la comtesse de Barcelone, Erminsindis, en guerre avec ses voisins. C'est un guerrier d'une bravoure indomptable, encore barbare, et qu'on accusera plus tard d'avoir égorgé ses captifs pour les faire rôtir et les manger. Il conquiert Gérone, Tarragone, épouse la fille de la comtesse, la belle Stéphanie, s'installe à Barcelone où il règne pendant quinze ans, puis abandonne sa femme et rentre en Normandie. A ses côtés combattaient des Français du Sud, entre autres un évêque, celui de Toulouse[3]. Histoire réelle sans doute, mais agrémentée de légende, véritable chanson de geste en raccourci. Voilà comment ils étaient tous.

Cluny utilisa à son profit cette humeur aventureuse et belli-

1. Robert le Moine, *Hist. de la 1re Crois.*, livre I, ch. 1.
2. Order. Vital, H. F., XII, 622.
3. Duchesne, 268 et 371 ss. — H. F., X, 156, 223.

queuse, tout d'abord, semble-t-il, sans arrière-pensée politique. Puisque ces turbulents barons aimaient tant à courir le monde, on allait les envoyer en pèlerinage le plus loin possible. Pendant ce temps, on respirerait. Et même il n'était pas défendu d'espérer que beaucoup d'entre eux n'en reviendraient pas. La mode des pèlerinages n'a pas été lancée par Cluny, mais fortement développée par lui. C'est là l'essentiel. Une des idées directrices de la congrégation était la rénovation du culte des saints. Le culte des saints est une institution toute monastique. C'est le saint, guérisseur, consolateur, intercesseur, qui attire les foules aux abbayes et les foules apportent prestige et argent. La Réforme, qui était monastique en son principe, devait s'attacher à encourager cette forme de la dévotion populaire. Nous verrons qu'elle y ajouta le culte de la Vierge. Aussi, dans toutes les régions où Cluny s'installe, voyons-nous les pèlerinages se multiplier. Le pèlerinage est la pénitence que les Réformateurs infligent le plus volontiers aux coupables de la classe noble. Les violateurs de la Paix ou de la Trêve de Dieu sont envoyés aux saints d'outremont et d'outre-mer. Et, plus le voyage est long ou difficile, plus l'acte est méritoire. Dès la fin du xe siècle, nous entendons parler de gens qui se rendent à Saint-Jacques de Compostelle, à Rome, à Saint-Michel du Gargano et en Palestine. Pendant tout le xie siècle un flot ininterrompu de pélerins s'écoula vers la péninsule ibérique, vers l'Italie, l'Orient [1]. Certains de ces pèlerinages étaient de véritables expéditions. On partait le plus nombreux possible et on s'armait jusqu'aux dents, pour être à même de résister aux attaques des brigands. En 1026, une troupe de sept cents Lorrains ou Français se rend aux Lieux Saints. Après un voyage de cinq mois à travers la Hongrie, la Bulgarie et l'Asie-Mineure, au cours duquel ils eurent plusieurs fois à se battre, ils atteignirent Jérusalem. De retour à Limoges ils furent reçus en triomphe [2]. Comme nous le verrons, la conquête des Deux-Siciles par les Normands eut pour origine un pèlerinage. Beaucoup de ces porteurs de bourdon, d'ailleurs, se mettaient

1. Raoul Glaber, I, 5 ; III, 1 ; IV, 6, etc. — *Vita Gauzlini*, *N. Archiv*, III, 353. — Adhémar de Chabannes, III, 45 ; III, 46 ; III, 48 ; III, 55 ; III, 65. — Hugues de Flavigny, M. G. SS. VIII, 393. — *Vita Popponis*, M. G. SS. XI, 295. — *Vita Richardi*, M. G. SS. XI, 288. — Mab., *Annal. ord. Bened.*, ad ann. 1086, etc., etc.

2. Adhémar de Chab., III, 65 et *Vita Richardi*, M. G. SS. XI, 288.

en route, au dire des chroniqueurs contemporains, poussés par d'autres mobiles que la piété [1]. Ceux-là, au lieu de fuir les occasions de ferrailler, les recherchaient. Robert le Diable de Normandie et Dreu, comte d'Amiens, périrent ainsi [2]. Ce furent des voyages de ce genre qui, peu à peu, firent mûrir l'idée de la Croisade. Les pélerins étaient surtout partis des centres réformés. La Croisade fut de même une initiative nettement clunisienne. Cluny l'organisa avec le concours des nobles qui étaient acquis à ses doctrines. C'est pourquoi elle recruta ses troupes tout d'abord dans les régions où l'influence de Cluny était le plus anciennement établie : l'Aquitaine et la Bourgogne.

Ce fut vers l'Espagne que Cluny dirigea ses premiers contingents de barons français. Il y avait à cela une triple raison. L'Espagne était le pays d'Europe le plus directement menacé par l'Islam. Les Maures, au début du XIe siècle, occupaient les trois quarts de son territoire et leurs armées recevant sans cesse de nouveaux renforts de l'Afrique voisine y opposaient une résistance presque insurmontable aux efforts des vaillants petits princes chrétiens des Pyrénées. D'autre part, l'Espagne était située à proximité de l'Aquitaine, qui était la province clunisienne par excellence, le pays de la Paix et de la Trêve de Dieu, la vaste et riche contrée, où, sous l'égide des pieux ducs de la maison de Poitiers, gagnés de père en fils comme leurs prédécesseurs les comtes d'Auvergne aux idées de la Réforme, les filiales de la puissante congrégation poussaient littéralement du sol. Enfin l'Espagne était avec l'Italie, de toutes les nations étrangères, celle où Cluny avait acquis le plus d'autorité et possédait les intérêts les plus considérables. Sans cesse en lutte avec les forces redoutables des califes maures, les princes chrétiens de l'Espagne du Nord avaient accueilli avec empressement le surcroît de puissance et d'autorité morale que leur apportait la Réforme. Sanche le Grand, qui, vers 1030, avait uni la Castille et l'Aragon à la Navarre, livra à Odilon les monastères et les évêchés de son empire. Son fils, Ferdinand Ier, qui ne possédait plus, il est vrai, que la Castille, Léon et une partie de la Navarre, envoyait tous les ans mille florins d'or à la métropole bourguignonne, bienfaitrice de ses peuples. En Aragon son frère Ramire,

1. Raoul Glaber, IV, 6 et Hugues de Flavigny, M. G. SS. VIII, 393.
2. Raoul Glaber. IV, 6.

et à Barcelone Ramon Béranger Ier, agissaient de même [1]. Rien que sous l'administration de l'abbé Hugues, Cluny fonda vingt-cinq monastères en Espagne. C'est pour venir en aide à ces fidèles propagateurs de leurs idées que les abbés de Cluny et les Papes de la seconde moitié du XIe siècle, qui, nous le savons, n'étaient guère que les représentants de la Congrégation sur le siège apostolique, multiplièrent les croisades dans la Péninsule. En 1063 le duc des Aquitains, Guillaume VIII, intime ami de l'abbé Hugues, et grand bâtisseur de monastères [2], conduisit au-delà des monts une nombreuse armée qui comprenait, outre ses sujets, des Bourguignons et des Normands. L'enthousiasme qui accompagna les préparatifs de cette expédition fut immense. Des miracles se produisirent [3]. Très probablement ce fut à l'appel du pape Alexandre II, un de ces pontifes sur lesquels régnait l'inflexible volonté de Hildebrand, qu'il se mit en route [4]. Les Aquitains s'emparèrent en 1065 de la ville de Barbastre et rentrèrent chez eux avec une foule de captifs et un butin considérable [5]. Aux Aquitains succédèrent bientôt comme organisateurs de ces croisades espagnoles, les Bourguignons. En 1073, Ebles, comte de Roucy et de Reims, gendre de Robert Guiscard et beau-frère du roi Sanche d'Aragon fils de Ramire, entreprit une expédition remarquable par la part qu'y prirent Cluny et Rome [6]. Par une bulle promulguée le 30 avril 1073, Grégoire VII, revendiquant la souveraineté de l'Espagne, imposait à nos Français l'obligation de lui faire hommage de toutes les terres qu'ils conquerraient au-delà des monts. Si les barons se refusaient à souscrire à ces conditions, il interdirait purement et simplement la croisade [7]. L'armée que conduisit Ebles de Roucy au secours des chrétiens d'Espagne, était, selon Suger, une armée vraiment royale [8]. Elle emporta, après bien des combats, l'im-

1. Giesebrecht, III, 216 ss. — Petit, *Crois. bourg. en Esp.* Rev. Histor., 1886, p. 260. — Sackur, II, 101-113.

2. Sackur, II, 71. — Gfrörer, *Gregor der siebente und sein Jahrhundert*, IV, 92 ss., 160 ss.

3. H. F., XI, 220.

4. Ce point semble bien établi par Gfrörer, *loc. cit.*, t. IV, p. 160 ss., 329 ss. — Cf. H. F., XI, 220.

5. H. F., XI, 162. — M. G. SS. VI, 361.

6. Pignot, *Hist. de l'ordre de Cluni*, II, p. 117.

7. H. F., XIV, p. 566-567. — Jaffé, n° 3542 (cf. bulle du 28 juin 1077. Jaffé, 3784). — Mansi XX, 65.

8. H. F., XII, 14.

portante place de Tolède. Le duc de Bourgogne, Hugues Ier, sur les instances de l'abbé de Cluny, se rendit lui-même dans la Péninsule, où il aida Sanche d'Aragon à conquérir la Navarre, puis, revenu dans ses Etats, il se réfugia à Cluny pour y terminer ses jours dans la pénitence, malgré les remontrances de Grégoire VII, qui aimait mieux voir les princes amis de la Réforme porter la couronne que la cagoule [1]. Hugues de Châlons, dont le père avait trouvé la mort en Espagne, y alla également en 1079 ou en 1080, après avoir cédé à Cluny une partie de ses revenus. En 1085 et pendant les années suivantes, un grand nombre de seigneurs bourguignons, conduits par les frères d'Hugues de Bourgogne, Eudes et Henri, se dirigent encore vers l'Espagne [2]. De concert avec Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, qui avait épousé une princesse bourguignonne, Constance, tante du duc Hugues et de ses frères, ils assiègent la ville de Tudela en Navarre pendant cinq ans, la prennent et jettent les Sarrazins à la mer [3]. Le sang français coula abondamment à la funeste journée de Zalacca. Après cette défaite, Alphonse VI ayant réclamé des secours en France, le seul bruit de l'arrivée de nos barons, que l'on redoutait déjà dans tout l'univers, fit repasser la mer aux Maures. Les Français n'en continuèrent pas moins leur route, envahirent les régions sarrazines qu'ils mirent à feu et à sang, et s'en retournèrent avec un butin considérable [4]. Il est incontestable que, sans les renforts perpétuels qu'elle reçut de notre pays à cette époque, l'Espagne chrétienne, malgré son Cid, était perdue. Les barons aquitains et bourguignons ont conservé ce pays à la civilisation occidentale. Il est vrai que l'expansion de notre nationalité a retiré quelques bénéfices de ces expéditions. Beaucoup de féodaux français se taillèrent des fiefs en territoire musulman et s'y fixèrent. Le chroniqueur arabe Ibn-Haiyân a tracé le tableau pittoresque d'une de ces existences d'aventuriers normands, bourguignons ou gascons. Il nous montre le chevalier étranger, encore rude d'aspect, mais déjà séduit par les charmes de la vie méridionale, confortablement installé dans un palais mauresque, au milieu de ses belles Sarrazines, de ses médecins

1. Duchesne, IV, 88. — Petit, 263. — Mab., *Ann. Bened.*, V, 129. — Labbe, *Concil.*, X, col. 210. — Jaffé, *Reg.*, I, n° 5102.
2. Petit, p. 266.
3. *Art de vérif. les dates*, II, 43. — Petit, 267.
4. H. F., XII, 2, 279, 402.

et de ses intendants juifs [1]. Deux princes bourguignons trouvèrent en Espagne une couronne et y firent souche de rois. Le frère cadet de ce duc Hugues dont il a été question plus haut, Henri, ayant épousé une fille naturelle du roi de Castille, son parent, celui-ci lui céda en fief les territoires compris entre le Douro et le Minho, dont le vaillant chevalier sut, au prix de dix-sept victoires sur les Sarrazins, faire le royaume de Portugal. D'autre part, un certain Raymond, frère du comte de Bourgogne, obtint la main d'Uracca, fille légitime d'Alphonse et de Constance, et se transforma en duc de Galice. Son fils Alphonse monta sur le trône de Castille [2]. Quant à Cluny et à la Papauté qui avaient été l'âme de ces expéditions, leurs gains furent plus considérables encore. L'abbaye bourguignonne accrut dans des proportions considérables ses possessions de la Péninsule [3]. Rome réussit à imposer à l'Eglise d'Espagne, jusque-là à peu près indépendante, sa liturgie, ses institutions nouvelles, telles que le célibat des prêtres, la collation des dignités ecclésiastiques par le Souverain Pontife ou par ses légats, bref, son autorité absolue [4]. Nulle part Grégoire VII ne réalisa ses projets ambitieux aussi complètement que dans ce pays arraché aux Maures par les deux grandes forces françaises du temps : la Féodalité et la Réforme. L'empreinte de la domination romaine ne s'est jamais plus effacée du front de l'Espagne. Des héroïques exploits de nos barons et de l'action de Cluny il reste également deux traces irrécusables. Pendant tout le Moyen-Age, l'Espagne ne fut au point de vue artistique qu'une province française, tant à l'époque romane qu'à l'époque gothique, et c'est de chez nous qu'elle a reçu sa littérature.

Cependant il était réservé à une autre région française d'éclipser la gloire de l'Aquitaine et de la Bourgogne et d'ouvrir tant à la Papauté réformatrice qu'à la civilisation de notre pays des territoires autrement vastes et importants que la Péninsule ibérique. Cette région fut la Normandie. « O France, s'écrie à la fin du second livre de son *Histoire* le chroniqueur Dudon, tu étais accablée, gisante à terre... Voici venir à toi du Danemark une race nouvelle... Une alliance est conclue. Paix entre elle et

1. Delarc, *Grég. VII*, t. II, p. 402.
2. Petit, p. 268 ss.
3. Petit, p. 271-272. — Sackur, II, 112-113.
4. Giesebrecht, III, 216 ss. — Gfrörer, IV, ch. 17.

toi. Cette race portera jusqu'au ciel ton nom et ton empire ! » Les fils des pirates scandinaves (dont l'établissement en France, chose curieuse, avait coïncidé avec la fondation de Cluny,) et des femmes neustriennes, devaient, en effet, incarner dans toute sa grandeur un peu barbare, l'esprit de la Féodalité française et se mettre plus complètement qu'aucune autre des fortes dominations de notre pays au service de la Réforme. Les relations entre Cluny et la Normandie commencèrent de très bonne heure. Dès l'époque du duc Guillaume Ier, un abbé limousin, Martin, réformait avec douze moines l'abbaye de Jumièges[1]. Mais cette première offensive n'eut pas de résultats durables. C'est seulement sous Richard Ier, prince fort pieux, dont les chroniqueurs ont à l'envi célébré les vertus, que la pénétration des idées clunisiennes en Normandie eut réellement lieu. Cette fois, ce fut du Nord que vint la lumière. Un moine de Gand, de l'école de Gérard de Brogne, Mainard, releva Saint-Wandrille de ses ruines, réforma le Mont Saint-Michel et Saint-Ouen [2]. Richard Ier aurait bien voulu attirer l'abbé Maïeul à Fécamp, mais celui-ci mit à son acquiescement des conditions que le duc jugea inacceptables [3]. Sans doute il reculait, comme le fera un instant Guillaume de Dijon, devant la férocité proverbiale des Normands. Richard II, non moins dévoué que son père aux principes de la Réforme [4], réussit à attirer en Normandie Guillaume de Dijon, qui réforma enfin Fécamp et ensuite Bernai, Saint-Ouen derechef, la Trinité de Rouen, Cerisy, la Croix, Saint-Laufroy et Jumièges déjà retombée dans les anciens errements [5]. Son disciple et compatriote Jean, mena à bien la réforme de Saint-Taurin d'Evreux. Vers la même époque, Richard de Saint-Vannes apportait d'un autre côté les idées clunisiennes au clergé normand [6]. Guillaume le Bâtard renchérit encore sur les efforts de ses prédécesseurs. Avant de mourir il se vantait d'avoir fondé dans son duché dix-sept monastères d'hommes et six de femmes [7]. Il eût pu ajouter que les barons normands, incités par son exemple, avaient riva-

1. Sackur, I, 83 ss.
2. Sackur, II, 43-44.
3. Sackur, II, 44-45.
4. Hugues de Flavigny, II, ch. 27. — Guillelm. Gemet., V, I ; Guill. de Malmesbury, II, 178.
5. Sack., II, 46 ss.
6. Sack., II, p. 53 ss.
7. Orderic Vital, III, 241 ; Duchesne, *Script. norm.*, 658 ss.

lisé de zèle dans la fondation de ces sortes d'établissements pieux. Au témoignage d'Orderic Vital, on se moquait des seigneurs qui n'entretenaient pas au moins un monastère [1]. Aussi la Normandie devint-elle la terre de prédilection de la Réforme. Il en résulta bientôt des rapports très suivis entre ses ducs et les papes clunisiens. De Rome à Rouen Guillaume de Saint-Bénigne avait déjà servi d'intermédiaire à mainte reprise. Mais quand le Lombard Lanfranc eut fondé sur les bords de la Seine l'école du Bec [2], où étudia l'élite de la chrétienté, entre autres le futur pape Alexandre II, et qu'il se fut érigé en champion de l'orthodoxie catholique contre l'hérésiarque Béranger de Tours, ce furent de véritables liens d'amitié qui se nouèrent entre la Normandie et le Saint-Siège. Tout d'abord, cependant, Guillaume le Bâtard avait affecté de tenir Lanfranc à l'écart, indisposé, paraît-il, par certain jugement sévère que le moine aurait porté sur son compte. Mais dès qu'ils se furent rencontrés, la personnalité puissante de l'illustre savant s'imposa victorieusement à l'estime de Guillaume qui était un connaisseur d'hommes [3]. Les chroniqueurs disent qu'il le vénéra comme un père. Ce fut Lanfranc qui se chargea de faire approuver par la cour de Rome le mariage de Guillaume avec Mathilde, mariage qui avait quelque peu troublé les bons rapports de la curie avec l'ambitieux, mais tenace duc de Normandie [4]. Il rendit ainsi aux deux parties un service inappréciable. Car Rome et la Normandie allaient avoir besoin l'une de l'autre en une circonstance décisive.

Au début de l'année 1066 le duc Guillaume envoyait au pape Alexandre II l'archidiacre Giselbert de Lisieux avec un message important [5]. En vertu d'accords qu'il est inutile de rappeler ici, le Bâtard, croyant avoir des droits sur la couronne d'Angleterre, se préparait à envahir le royaume d'Harald. C'était une entreprise dangereuse, dont les barons normands, déjà tâtés par leur suzerain, ne voulaient pas entendre parler. Il n'est pas certain non plus qu'elle fût parfaitement légitime suivant les concep-

1. Orderic Vital, II, 12. — Moine de Jumièges. Duchesne, *Script. norm.*, 278 ss.

2. Moine de Jumièges. Duchesne, 261 ss.

3. Duchesne, 194.

4. *Lanfranci vita*, ch. 3, 8. Migne, *Patr. lat.* CXL, col. 35 ss.

5. Order. Vital, II, livre III, p. 122 ss. — Duchesne, 493. — Guill. Malmesbury, III, § 238. — *Chron. des ducs de Norm.*, éd. Fr. Michel, t. III, p. 181, vers 3678 ss. — *Roman de Rou*, éd. Andresen, t. II, p. 281, vers 3331 ss.

tions juridiques de l'époque. Guillaume avait donc besoin d'un patronage puissant. Il soumit ses projets à la curie. Heureusement pour lui, elle était dominée à ce moment-là par l'énergique et intelligent Hildebrand, qui comprit tout de suite le parti que la Papauté réformatrice pouvait retirer de cette expédition. Comme l'Espagne, avant les croisades aquitaines et bourguignonnes, l'Angleterre chrétienne possédait sa liturgie propre, refusait le denier de Saint-Pierre, obéissait à ses métropolitains et ignorait Rome. La simonie et le mariage des clercs y étaient florissants, les monastères y avaient oublié toute discipline [1]. C'était l'occasion ou jamais de replacer cette riche contrée sous la domination de Rome et d'y introduire la Réforme. Hildebrand sut vaincre les hésitations des cardinaux et du pape [2]. Il fit envoyer à Guillaume par Alexandre II la bannière de Saint-Pierre [3]. Quelles avaient été, en retour, les promesses du Bâtard ? Il est vraisemblable qu'il s'était engagé à imposer la suprématie de la Papauté au clergé récalcitrant de l'île et à ouvrir les monastères aux abbés de Cluny. Alla-t-il plus loin et se montra-t-il disposé, comme les princes espagnols, à admettre, selon une formule chère à Hildebrand, la suzeraineté de Rome sur son futur royaume ? Ce dernier point reste douteux. L'approbation éclatante du Saint-Siège, en tout cas, lui assura le succès. Elle dissipa les dernières inquiétudes de ses barons, qui, au cours d'une séance orageuse, finirent, par lui promettre leur concours [4]. Elle attira sous ses drapeaux une foule de féodaux des pays voisins : Flamands, Français, Bretons, Angevins, heureux de couvrir du saint prétexte d'une croisade, leur goût pour les aventures. La victoire de Senlac, le 18 octobre 1066, que les Franco-Normands durent à la supériorité de leur cavalerie, l'arme féodale par excellence, sur l'infanterie anglo-saxonne qui combattait encore avec la hache et l'arc, mit l'Angleterre aux pieds du Bâtard, qui s'appela désormais le Conquérant. Deux mois plus tard il se faisait couronner à Londres. Quelques soulèvements éclatèrent encore, il est vrai, dans les années qui suivirent, mais

1. Ord. Vital, t. II, livre IV, p. 208. — Guill. de Malmesb., l. III, 245. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1229 ss.

2. Lettre de Grég. VII à Guill. le Conquér. du 24 avril 1080 ; Grég. VII, *Registr.*, livre VII, 23 ; Jaffé, *Mon. Greg.*, 414 ss.

3. Cf. note 5, p. 92 et Duchesne, *Script. norm.*, 197.

4. H. F., XIII, 225.

aucun d'eux ne mit en danger la conquête, qui s'effectua, somme toute, avec une surprenante rapidité. Guillaume était lui-même si rassuré sur le sort de son nouveau royaume qu'il revenait, dès le mois de mars de l'année suivante, dans son duché. Aucune expédition ne mit plus en relief que celle-là la formidable avance acquise dans le domaine militaire et politique par la Féodalité française sur le reste de l'Europe. Les conséquences de la victoire de Senlac pour l'avenir de l'Angleterre et de la France furent incalculables. A peine conquise, l'Angleterre fut littéralement envahie par une nuée de barons normands, bretons, angevins, flamands et français, qui, se substituant à la noblesse indigène, se partagèrent le sol et les grands offices [1]. Une aristocratie nouvelle, française par les mœurs et le langage, toute semblable à celle de notre pays, couvrit l'Angleterre de ses châteaux. La noblesse étant à cette époque la seule partie de la population qui eût quelque importance politique et sociale, l'Angleterre, occupée par des féodaux français, devint une véritable colonie française, où pendant plusieurs siècles on ne connut que la langue, la littérature, l'art et les usages de la mère-patrie. Le système féodal de notre pays, beaucoup plus développé que celui des Anglo-Saxons, s'implanta dans ce sol vierge et y prospéra. Longtemps il sera incertain, du point de vue de la civilisation française, si la véritable capitale de notre nationalité est sur les bords de la Tamise ou sur les rives de la Seine. Un jour même la rivalité purement intérieure des deux moitiés principales de l'empire féodal français, compromettra l'existence de la monarchie de Paris. La part de Rome ne fut pas moins considérable. Si Guillaume, une fois maître de l'Angleterre, se refusa à placer son royaume sous la suzeraineté du pape, comme le voulait Grégoire VII, niant avoir jamais fait une promesse de ce genre [2], il n'hésita pas, en revanche, à favoriser les plans purement ecclésiastiques du Saint-Siège. Les légats romains, envoyés en Angleterre, y accomplirent une rude et radicale besogne d'épuration. En termes impérieux, presque menaçants, ils convoquèrent les clercs anglo-saxons à un concile, déposèrent l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, que Guillaume avait d'abord ménagé, son frère Angelmar, et bien d'autres prélats, chassèrent de leurs presbytères

1. Green, *Hist. du peuple angl.*, trad. Monod, I, chap. 4 et 5.
2. *Ep. Lanfranci*, n° 7. — Order. Vital, III, ann. 1063.

et de leurs couvents les prêtres et les moines anglo-saxons en foule, et remplacèrent les uns et les autres par des Normands ou des Français disciples de Cluny [1]. Les chroniques du temps nous font assister à ces embarquements de clercs continentaux pour la Grande-Bretagne, au milieu des chants et des prières [2]. Il y en alla autant que de féodaux. A la tête de l'Eglise d'Angleterre réformée fut placé le sage et énergique Lanfranc, avec le titre d'archevêque de Cantorbéry [3]. Ici encore, dans les causes comme dans les effets, l'alliance de la Féodalité française et de la Réforme apparaît on ne peut plus nettement, et l'on voit à quels événements gigantesques elle pouvait aboutir.

Moins importante pour l'histoire de l'Europe, mais d'une influence décisive sur l'avenir de la Réforme clunisienne, fut une autre conquête des Normands, où le génie pratique et organisateur de cette élite de la Féodalité française se montre dans toute son originalité. Qui veut savoir ce que pouvaient l'audace et l'intelligence de nos barons du XIe siècle, doit étudier l'œuvre accomplie par les Normands dans l'Italie du Sud. Les débuts de leur installation furent modestes. En revenant d'un pèlerinage, une troupe de Normands, en 1015 ou 1016, passe par Salerne, et a l'occasion de prêter main-forte aux habitants de cette ville contre les Sarrazins [4]. Emerveillés de la bravoure et de la science militaire de leurs hôtes, les Salernitains font recruter en Normandie un petit nombre de barons. Il est possible aussi que les choses ne se soient pas passées aussi simplement et que le pape Benoit VIII ait provoqué cette première immigration de guerriers éprouvés pour faire échec aux Byzantins dans le sud de la Péninsule. Les chevaliers normands auraient eu, nous dit-on, une entrevue à Rome avec le Pontife [5]. Quoiqu'il en soit, ils furent bientôt rejoints par d'autres compatriotes, parmi lesquels se trouvaient les fils de Tancrède de Hauteville, petit gentilhomme des environs de Coutances, qui de ses deux mariages avait

1. *Rogerii de Hoveden chronic. pars prior*, t. I. p. 122 ss., éd. Stubbs. — Order. Vital, t. II, livre IV, p. 189, ss. et 208 ss. — Sur la sommation des légats, cf. Wilkens, *Concil. Brit.*, I, 323.

2. H. F., XI, 133. L'abbé Gervinus de Saint-Riquier s'embarque à Wissant, en février 1068, avec plus de cent abbés et moines, des soldats et des marchands.

3. Adam de Brême, *Gesta Hammab.*, III, 51, M. G. SS. VII, 356.

4. *Ystoire de li Normand*, éd. Delarc. Rouen, 1892, I, 1, 17, p. 18, 19. — Chalandon, *La dominat. normande dans les Deux-Siciles*, I, 48-49.

5. R. Glaber, III, 1, p. 53.

eu douze fils et plusieurs filles [1]. En se mêlant aux conflits qui mettaient sans cesse aux prises les Lombards et les Grecs dans ce coin de terre, les aventuriers français arrivèrent peu à peu à se constituer des fiefs importants [2]. Mais cela ne leur suffisait pas. A force d'habileté politique et de vaillance, les fils de Tancrède : Guillaume Bras de Fer, Dreu et Omfroy d'abord, puis, après eux, Robert dit Guiscard et Roger, arrivèrent, en moins de quinze ans, à se rendre maîtres de la plus grande partie de l'Italie méridionale, de concert avec leurs compatriotes Rainulf et Richard d'Aversa [3]. Tant que les Normands n'avaient fait qu'intriguer contre les Grecs, les Byzantins ou les Sarrazins qu'ils soutenaient et attaquaient tour à tour afin d'entretenir des divisions profitables à leurs desseins, les papes avaient vu d'assez bon œil les progrès rapides de leur jeune puissance et s'étaient même, à l'occasion, servis d'eux. Il vint un moment, cependant, où cette puissance les inquiéta. Léon IX, après avoir essayé de les faire écraser par les Grecs [4], résolut de briser lui-même cette domination menaçante qui grandissait aux portes de Rome. Avec une armée composée d'Allemands et d'Italiens il les attaqua en 1053, à Civitate, et se fit battre [5]. Mais les dévots aventuriers se trouvèrent fort embarrassés de leur victoire. Si les chefs normands ne se jetèrent pas aux pieds de Léon IX, après la bataille, pour se faire pardonner leur triomphe, comme l'ont écrit certains chroniqueurs, ils n'en traitèrent pas moins leur prisonnier avec les plus grands égards dans l'intention de le gagner à leur cause [6]. Déjà, avant d'en venir aux mains, ils avaient tout fait pour calmer ses appréhensions, offrant même de lui « obéir » et d'être ses « fidèles ». Les successeurs de Léon IX, grâce aux conseils d'Hildebrand, comprirent autrement leur rôle. A l'exception d'Etienne X, ils essayèrent de se rapprocher de ces hardis guerriers. C'est ainsi que Nicolas II conclut avec eux un important traité à Melfi, en août 1059. Après avoir tenu un synode, consacré à la propagation de la Réforme clunisienne dans les régions

1. Malaterra, I, 3-6. — Chalandon, I, 82.
2. Chalandon, I, 123 ss.
3. *Chron. Cassin.*, II, 37 ss. M. G. SS. VII, 653 ss. — Guill. Apul. M. G. SS. IX, 244 ss.
4. Lupus, ad. ann. 1051, M. G. SS. V, 59. — Malaterra, I, 13.
5. Guill. Apul., II, 87. — Aimé du Mont-Cassin, III, 39. — Chalandon, I, 136.
6. Chalandon, I, 137 ss.

du sud, le pape concéda à Robert Guiscard et à Richard d'Aversa, à ce moment là les principaux représentants de la puissance normande dans l'Italie méridionale, à titre de fiefs du Saint-Siège, les territoires dont ils avaient réussi à s'emparer. De leur côté, les deux chefs lui prêtaient l'hommage vassalique [1]. Les églises et monastères de la région occupée par les Normands étaient placés sous l'autorité directe du Saint-Siège, qui s'empressa de les confier à des clercs et à des abbés imbus de l'esprit clunisien [2]. Mais, ce qui était plus important encore, la Papauté acquérait ainsi, à peu de frais, une force militaire de premier ordre, immédiatement disponible. Car Richard et Guiscard s'engageaient à prêter main-forte au Pontife, leur suzerain, au premier signal [3]. Cette convention jouera, nous le verrons, à un moment capital pour l'avenir de la Papauté et de la Réforme. En attendant, le pape désignait aux Normands la Sicile prochaine, jusque-là occupée par les Sarrazins, comme une proie facile à saisir. La Sicile fut conquise comme l'Angleterre, avec la bénédiction papale, et sous les plis de la bannière de Pierre [4]. Ce fut l'œuvre commune de Robert Guiscard et de son frère Roger. La bataille de Cerami, en 1063, leur livra la majeure partie de l'île. Palerme, la capitale, succomba en 1072 [5]. Robert Guiscard, alors, s'occupa de réunir toutes les possessions normandes de l'Italie du Sud sous sa domination unique. Il y parvint en pratiquant toujours la méthode éprouvée du *divide ut impera*, dans laquelle il était passé maître. La mort de Roger fit bientôt de lui le plus puissant souverain du sud de l'Europe. Un instant Grégoire VII, dont les idées purement politiques troublaient parfois les géniales conceptions pontificales, se détourna, inquiet, du Normand, oubliant

1. Guill. Ap., M. G. SS. IX, 261. — Migne, *Patr. lat.*, CXLV, col. 538. — *Chron. Cass.*, III, 15, M. G. VII, 606. — Chalandon, I, 170 ss.

2. Léon d'Ostie, *Chron. Cass.*, M. G. SS. VII, 706.

3. *Liber censuum*, éd. Fabre, I, p. 421-422. Chalandon, I, 170-171. Guiscard s'engage par serment à payer un cens annuel au pape, à être son « fidèle » et l'allié de l'Eglise romaine, pour qu'elle conserve ou acquière les régales de Saint-Pierre et de ses domaines, à aider le pape à occuper le siège de Rome, et à respecter son territoire, à s'employer pour que « le pape soit élu et consacré selon l'honneur dû à saint Pierre, suivant ce dont il aura été requis par les meilleurs cardinaux, les clercs et les laïques romains ». Comme l'a fort bien vu Hauck, ce serment est dirigé contre l'Allemagne, *Kirchengesch*, III, 690, note 5.

4. Malaterra, II, chap. 1 et 33, Migne, *P. lat.*, CXLIX. — Aimé, *Yst. de li Norm.*, V, 12.

5. Aimé du Mont-Cass., VIII, 21 ss. — Chalandon, I, 246.

l'aide inappréciable que celui-ci pouvait apporter à l'exécution de son gigantesque programme. Le rusé conquérant se tint coi et attendit. Son clergé l'adorait. L'abbé du Mont-Cassin rapprocha de nouveau ces deux natures altières et, en 1080, l'alliance entre la Papauté réformatrice, qui traversait la crise la plus grave de son existence, et l'un des politiques les plus intelligents de ce siècle, si fécond en natures supérieures, fut définitivement scellée [1]. Grégoire VII reçut le serment de fidélité de Guiscard dont il légitimait toutes les conquêtes. Plus complètement encore que l'Angleterre, l'Italie du Sud et surtout la Sicile réalisèrent l'idéal de l'état féodal tel que le concevait la sage Normandie. Ici comme en Grande-Bretagne on se trouvait en présence d'une population indigène soumise à l'autorité des barons français. Mais cette population indigène, qui se décomposait elle-même en Grecs, Arabes et Latins, fut traitée avec une intelligente douceur. On respecta sa langue, ses usages, ses goûts. Bien différents à cet égard des Allemands qui, partout où ils ont pénétré à cette époque, en Italie comme en pays slave, se sont montrés incapables de faire autre chose que de piller et de brûler, et n'ont réussi à fonder définitivement leur domination que dans les seules contrées dont ils avaient au préalable massacré tous les habitants, nos Français, partout où ils s'installeront : en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Orient, montreront sinon plus de vertu, du moins une compréhension supérieure des besoins de la population indigène. La tolérance intelligente, dont on a voulu attribuer le mérite à Frédéric II de Hohenstaufen, le successeur des rois franco-normands de Sicile et l'héritier de leurs méthodes n'est que l'application de leurs principes politiques constants. Les Normands d'Italie, dont Gaufrey de Malaterra a laissé un portrait si peu flatteur [2], et qui n'étaient au début que de rudes aventuriers, dépourvus de toute espèce de scrupules, se transformèrent, en moins de deux générations, en maîtres avisés et justes. On sait quel aspect étrange et délicieusement bigarré présenta dans son ensemble cette civilisation siculo-normande où le génie arabe, le génie grec et le génie français fraternisaient intimement, où des médecins juifs et des savants musulmans enseignaient dans les écoles, où les monnaies parlaient plusieurs langues, où l'architec-

1. *Reg.*, VIII, 1, p. 426. — Chalandon, I, 257.
2. Malaterra, I, chap. 3.

ture normande s'ornait des plus nobles motifs de l'art byzantin et arabe. La domination des rois siciliens n'en fut que plus solide. Appuyés sur une féodalité immédiate, dont les droits et les devoirs étaient nettement délimités, et qui pouvait tout par eux, rien contre eux [1], tranquilles sur les sentiments de leurs sujets indigènes, ils se trouvaient en possession de ressources matérielles et d'une autorité morale que bien des princes auraient pu leur envier. De même qu'en Angleterre, le clergé local, dans les monastères et les évêchés, avait fait place à des Normands chargés d'implanter les principes de la Réforme [2]. Pour Rome c'était l'essentiel. Les barons établis dans l'île fournissaient, d'autre part, aux rois une force militaire alors sans rivale en Italie. Aussi, à peine établi dans sa nouvelle capitale, Guiscard tournait-il les yeux du côté de Constantinople. L'aventure était tentante. Le géant blond, aux yeux bleus et vifs, aux larges épaules, modèle accompli de beauté virile, qu'entrevit Anne Commène [3], allait s'y engager, un siècle avant ses frères de race, lorsque la mort l'arrêta. Mais il avait accompli un exploit bien autrement important que la prise de Constantinople. Avec lui, avec ses Normands, la Féodalité française était venue s'installer à demeure dans le voisinage immédiat de cette ville de Rome, où allait se jouer le dernier acte de la Réforme, le drame le plus tragique de l'histoire du Moyen-Age [4]. Et, la lance au poing, le heaume en tête, nos barons pourront sauver, au moment où elle courra le risque d'être définitivement anéantie, l'œuvre de Cluny, l'œuvre de la France. Quant à cette conquête de Constantinople qui faisait rêver l'audacieux Guiscard, ses successeurs la feront, mêlés à la grande famille française, au cours d'une de ces prodigieuses expéditions qui s'appelleront les Croisades.

Les Croisades proprement dites ne furent, en effet, que la continuation directe de ce grand mouvement d'expansion de

1. Chalandon, II, p. 492-524, 564-580.

2. Malaterra, II, 1, 3 ; IV, 7. — Chalandon, II, 590 ss. Le noble français Simon de Valois qui s'était fait moine, étant venu en Italie, convertit 60 chevaliers de Guiscard, qui entrèrent dans un monastère. *Vita St Simon.*, éd. d'Achery, p. 672 et *A. SS. ord. Bened.*, IX, p. 374 ss.

3. *Alexiade*, I, 12, 50-51. Chalandon, I, 258.

4. « In südlicher, dem Reiche nicht leicht zugänglicher Nachbarschaft Roms war eine Macht im Entstehen begriffen, die dem Papstum dereinst nur zu leicht als Rückhalt im Kampfe gegen Reich und Reichskirche dienen konnte ». Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, II, 283.





notre nationalité qui l'avait déjà portée en Espagne, en Angleterre, dans l'Italie du Sud, partout où la Réforme clunisienne, maîtresse de l'Eglise, avait besoin d'ouvrir des territoires nouveaux à ses idées. En Italie, et en Espagne déjà, nos barons avaient arraché aux Maures de vastes territoires. Après un siècle d'ardents combats menés en commun, Rome et la Féodalité crurent le moment venu de frapper l'Islam au cœur et de lui arracher ces Lieux Saints, que des générations de pèlerins occidentaux avaient gémi de voir sous la domination des Infidèles. Mais cette Eglise qui invita les fils des conquérants de l'Espagne, de l'Angleterre et des Deux-Siciles à s'ébranler pour la plus étonnante expédition que pût concevoir l'âme des hommes de ce temps, qu'on ne s'y trompe pas, c'était l'Eglise de la Réforme, l'Eglise clunisienne. Ce fut en Aquitaine, à Clermont, dans le pays d'origine du fondateur de Cluny, dans la province où l'illustre abbaye avait fondé ses premières filiales, à l'occasion d'un concile qui s'occupa tout d'abord de propager les institutions clunisiennes de la Paix et de la Trêve de Dieu et proclama de nouveau les grand principes de la Réforme touchant l'organisation hiérarchique de l'Eglise, le célibat des clercs, la collation des dignités ecclésiastiques, qu'un pape, Français d'origine, ancien moine de Cluny, Urbain II, lança son vibrant appel aux chevaliers de son pays, aux défenseurs éprouvés de sa politique. Féodal parlant à des Féodaux, Réformateur parlant à des barons qui, de père en fils, avaient soutenu par les armes l'audacieuse entreprise de la Rome bourguignonne, victorieuse à cette heure de ses derniers ennemis, il condensa dans son discours tous les mobiles et toutes les raisons qui avaient poussé les chevaliers de France à sortir des frontières de leurs pays, à prêter le secours de leurs bras aux abbés conquérants issus des mêmes châteaux qu'eux, à unir la force terrible et unique qu'ils représentaient à l'idée impitoyable où se peignait si nettement déjà le génie autoritaire et unitaire de notre peuple : « Ne vous laissez retenir par aucun souci de vos propriétés ni aucune affection de famille, leur disait-il, car cette terre que vous habitez, enfermée entre les eaux de la mer et de hautes montagnes, tient à l'étroit votre nombreuse population ; elle n'abonde pas en richesses et fournit à peine leur nourriture à ceux qui la cultivent. De là vient que vous vous entredéchirez et entredévorez à l'envi, que vous suscitez guerre sur guerre, et que tant d'entre vous périssent par de

mutuelles blessures. Eteignez donc parmi vous toute haine, que les querelles se taisent, que les guerres s'apaisent, et que toute l'aigreur de vos dissensions s'adoucisse. Prenez la route du Saint-Sépulcre, arrachez ce pays aux mains de ces peuples abominables, et soumettez-les eux-mêmes à votre puissance. Dieu a donné en toute propriété à Israël cette terre dont l'Ecriture dit qu'il y coule du lait et du miel. Jérusalem en est le centre ; son territoire fertile par-dessus tous les autres, offre, pour ainsi dire, les délices d'un nouveau Paradis terrestre. Le Rédempteur du genre humain l'a glorifié par sa venue, honoré par sa résidence, consacré par sa Passion, racheté par sa mort, signalé par sa sépulture. Cette cité royale, située au milieu du monde, aujourd'hui tenue captive par ses ennemis, est asservie à des nations ignorantes de la loi de Dieu. Elle nous demande donc ardemment de la délivrer et ne cesse de vous implorer pour que vous veniez à son secours. C'est de vous surtout qu'elle attend de l'aide, *parce que, ainsi que nous vous l'avons dit, Dieu vous a accordé plus qu'à toute autre nation, l'insigne gloire des armes* [1]. » Toute l'histoire de la Féodalité, telle que nous venons de la tracer, se trouve résumée en ces quelques phrases. Et c'est bien à ces diverses impulsions confusément ressenties, et que la voix du Pontife enveloppait maintenant d'un souffle ardent d'idéalisme, que les masses profondes de la chevalerie française obéirent, en poussant leur fameux cri d'enthousiaste acquiescement [2]. Car ce furent des Français presque seuls qui partirent. Mais l'innombrable multitude de féodaux qui se pressait sur notre sol fournit sans peine les masses formidables qui submergèrent l'Asie. Tout ceux qui, d'un bout à l'autre de l'Europe, sentaient couler dans leurs veines le sang déjà illustre de la noblesse française, s'émurent par une singulière et remarquable attraction ethnique, au milieu de l'indifférence ou même de l'hostilité des autres peuples. En Allemagne, les Lorrains de langue française, sujets de l'Empire, mais irréductibles ennemis déjà du Germanisme, entendirent l'appel de Clermont. De leurs rangs sortira le chef illustre de

1. Robert le Moine, *Hist. de la Croisade*, l. I, ch. 1. (Robert assista au Concile et alla en Palestine. C'est un des meilleurs historiens de tous ces événements.)

2. Guibert de Nogent, *Gesta Dei*, II, 3. « Et sicuti rapidissimi venti impetu solet non magna pluviæ unda restringi, ita illico contigit ad invicem simultates universorum et bella sopiri per inditam aspirationem haud dubium quin Christi. »

l'expédition, Godefroy de Bouillon, ce descendant d'une famille qui s'était signalée au service de la Réforme, dans l'Empire et en Italie. De la Germanie elle-même, il ne vint que quelques rares seigneurs, originaires exclusivement des régions travaillées par la propagande clunisienne. Le reste du pays se montra indifférent ou même accompagna de ses railleries les « insensés » qui sacrifiaient des biens certains à des espérances aussi aléatoires [1]. L'Italie du Nord, qui par le sang tenait de si près à notre peuple, qui devait adopter nos chansons de geste et nos romans de chevalerie, et où Cluny avait trouvé un accueil si empressé, se leva toute entière. Au sud de la Péninsule, Bohémond de Sicile, entendant parler d'une armée qui descendait dans les Pouilles, s'informa quels étaient ces hommes. On lui répondit que c'étaient des Français qui allaient délivrer le Saint-Sépulcre : « Ne sommes-nous pas de race française, s'écrie-t-il alors, nos pères ne sont-ils pas venus de France et ne se sont-ils pas emparés de cette terre les armes à la main ? Oh honte ! nos parents et nos frères iraient sans nous au martyre, sans nous au paradis ! [2] »

1. Les *Annales d'Augsbourg* constatent le phénomène de la Croisade avec étonnement et le notent froidement. *Ann. Aug.*, ann. 1096, M. G. SS. III, 134. — Ekkehard, dans sa *Chronique*, raille les Croisés qui abandonnent des biens certains pour des profits problématiques. « Teutonicus populus... tot catervas ruricolarum, feminarum ac parvulorum, quasi inaudita stultitia delirantes subsannabant utpote qui pro certis incerta captantes. » *Ekkeh. Chron.*, ann. 1099, M. G. SS. VI, 214 et *Ampliss. Collect.*, V, p. 507. Le chroniqueur Bernold ne voit que leur imprudence. *Bernoldi chron.*, ann. 1096, M. G. SS. V, 464. Le côté idéaliste de l'entreprise échappe entièrement aux Allemands. De même les *Annales de Wurzbourg* maudissent « les faux prophètes » qui viennent prêcher en Allemagne la seconde Croisade. La chronique de Corbie proteste également (Jaffé, *Bibl. germ.*, I, 63). Il fallut toute l'éloquence et le prestige de saint Bernard pour y entraîner Conrad II et le saint appelait cela le plus grand miracle qu'il eût jamais accompli. Mais une grande partie des seigneurs allemands qui s'étaient laissés gagner, prétextèrent au dernier moment la nécessité d'aller soumettre et convertir les Slaves voisins, opération plus fructueuse. Malheureusement les « païens », contre lesquels ils marchaient au nombre de 60.000 hommes, s'avancèrent à leur rencontre, précédés de leur évêque et portant des croix. Ils étaient chrétiens depuis longtemps. Un autre prince slave que ces « Croisés » prétendaient convertir, Niklot, roi des Obotrites, était sur le point d'accepter le christianisme et fut stupéfait de voir venir ces apôtres en armes. Cf. *Vicentii Prag. Ann.*, M. G. SS. XVII, 663. En réalité les « riter » allemands avaient cherché à éluder leur serment et à faire près de chez eux une expédition profitable. Un chroniqueur allemand de l'époque avoue en effet que les « Croisades » germaniques en pays slave avaient surtout pour but de remplir les poches des participants. *Adam. Gesta Hammab. eccles. pontif.*, III. ch. 22, M. G. SS. VII, 344.

2. Robert le Moine, l. II, début.

Et il prend la croix avec ses chevaliers. Française et féodale fut l'expédition ; français et féodal fut l'Etat qui se constitua sur la terre conquise. Les contemporains s'en rendaient parfaitement compte. Guibert de Nogent intitula son histoire des croisades *Gesta Dei per Francos*, « titre sans prétention, ajoutait-il, mais qui doit servir à honorer notre nation ». Et, ayant rencontré à Mayence un archidiacre qui vilipendait notre pays, il lui répondit : « Si vous tenez les Français pour tellement faibles et lâches que vous croyez pouvoir injurier par vos plaisanteries un nom dont la célébrité s'est étendue jusqu'à la Mer Indienne, dites-moi donc à qui le pape Urbain s'est adressé pour demander des secours contre les Turcs ; n'est-ce pas aux Français ? S'ils n'eussent, par leur activité et leur courage, opposé une barrière aux progrès des Barbares, ce ne sont pas tous vos Teutons, dont le nom n'est même pas connu, qui eussent servi à quelque chose [1] » On devine, en effet, l'impression que produisit dans l'univers l'annonce d'un exploit comme la prise de Jérusalem et la gloire qui en résulta pour la nation qu'il avait accompli. Le patriotisme français en fut étonnamment surrexcité. Les chansons de geste en témoignent. En tant que sentiment général de toute la population, il date de cette époque [2], et nous verrons ailleurs le patriotisme allemand naître d'une sorte de démarquage de cette gloire française qu'il accaparera un siècle plus tard, en retournant les formules mêmes que les œuvres littéraires de notre pays lui auront transmises. L'expansion française ne s'en tint pas là. Un jour viendra où les arrière-petits-fils des conquérants de Jérusalem s'empareront de l'Empire d'Orient lui-même, installeront des barons français sur le trône de Constantin, couvriront les campagnes lointaines de l'Attique et de la Morée « où l'on parlera un aussi bon français qu'à Paris », de châteaux féodaux et de cathédrales gothiques. A la cour des ducs d'Athènes, des princes de Morée, des marquis de Badonitza ou des Thermopyles, des comtes de Céphalonie et sur les places publiques de la Grèce retentiront les laisses de nos chansons de geste, tandis que dans les tournois les clameurs des hérauts d'armes lanceront au vent

1. Guib. de Nog., *Hist. des Crois.*, l. II, ch. 1.

2. Jusque-là il n'y avait eu guère qu'un patriotisme dynastique. Au contraire voyez le patriotisme national des féodaux flamber dans l'épisode rapporté par Suger, *Vita Ludov. Grossi*, 1, 21, et qui se place en 1124, vers l'époque où fut rédigé le *Roland* que nous possédons. Nous reviendrons là-dessus.

les plus beaux noms de l'armorial de France. A ce moment-là cette Féodalité française que nous avons vue se dégager lentement de l'anarchie du IXe et du Xe siècle et cette pensée française qui a sous nos yeux réorganisé l'Eglise, règneront sur l'Angleterre, l'Italie, l'Empire d'Orient, la Palestine, déborderont sur l'Allemagne et l'Espagne. « Un souffle frais passa sur les esprits à cette époque en France. On eût dit, qu'en s'éveillant de son long sommeil, la nation se sentait une vigueur d'acier dans les nerfs et les muscles. Un puissant besoin d'action l'entraîna. Dans toutes les directions des troupes de chevaliers français se précipitèrent sur les routes du large univers et remplirent l'Occident comme l'Orient de la gloire de leurs combats et aventures. Partout où ils dressaient leurs tentes, sur les bords de la Tamise comme sur les rives du Tage, devant les portes de Salerne ou dans les belles plaines de Palerme, sur l'Euphrate et l'Oronte, aux côtes de Phénicie et en Terre-Sainte, ils devinrent les maîtres du pays, apportèrent leurs institutions religieuses et leur organisation féodale, leur langue et leurs mœurs. Au moment même où les conquêtes allemandes s'interrompaient, la noblesse française volait de victoire en victoire, faisait rayonner sa nationalité par d'heureux combats, *et s'installait dans tous les lieux où allaient se résoudre pour la chrétienté les plus graves problèmes*. Ce fut un instant solennel dans l'histoire du monde que celui où les armes de l'Occident se montrèrent de nouveau, après tant de siècles, supérieures à celles de l'Orient, où le christianisme refoula partout l'Islam. Et ce furent les chevaliers français qui, dans ces circonstances, précédant tous les autres, livrèrent les batailles de la foi. Partout où il s'agissait d'entrer en lice contre les Musulmans, ce sont ces chevaliers qui s'en sont chargés ou bien à eux seuls ou bien en se jetant à l'avant-garde et dans le gros des troupes des peuples les plus menacés [1]. » Ces quelques lignes de l'historien allemand Giesebrecht résument excellemment les péripéties que nous venons de conter de l'alliance de la Féodalité française et de Cluny sur tous les champs de bataille de la pensée et de l'action, alliance qui devait amener une si prodigieuse expansion de notre race. Mais avant d'atteindre à ce degré de puissance, même avant d'entreprendre ces Croisades, qui sont la dernière phase de leur longue collaboration, les deux forces

1. Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, III, 2, 1007 ss.

françaises avaient dû abattre une des survivances les plus imposantes du passé, qui leur barrait la route : l'Empire germanique. De même sept cents ans plus tard, l'autre grand mouvement idéaliste de notre peuple s'attaquera tout d'abord à l'Allemagne impériale, éternellement archaïque et encombrante. Pour frapper le grand coup qui nous intéresse tout particulièrement ici, nous allons voir Cluny désorganiser par le dedans le système politique othonien, en lui arrachant l'appui des monastères, des évêques et enfin des princes, puis lancer contre lui, du dehors, dans un suprême assaut, la Papauté réformatrice, soutenue par la Féodalité française de Lorraine et surtout d'Italie, pour vaincre superbement.

CHAPITRE II

La persistance du régime carolingien en Allemagne et sa destruction par Cluny et la Féodalité française.

I

GRAVITÉ MOINDRE DE L'ANARCHIE EN ALLEMAGNE

A première vue on pourrait être tenté d'assimiler l'histoire politique de l'Allemagne entre le IXe et le XIIe siècle à celle de la France. D'un côté comme de l'autre, en effet, s'ouvre à la mort de Charlemagne, une longue période de troubles intérieurs aggravés par des invasions étrangères et clos, ici comme là-bas, par la constitution de puissantes dominations provinciales et par l'apparition d'une Royauté qui, peu à peu, leur impose sa souveraineté effective. Par là-dessous, on croit distinguer la formation d'une moyenne et petite Féodalité. Il n'en a pas fallu davantage à certains historiens, trop pénétrés de cette idée que le Moyen-Age est une époque à caractère international, pour établir un parallélisme étroit entre l'évolution de la France de l'Est et celle de la France de l'Ouest, ces deux filles de la monarchie de Charlemagne. C'est là une conception aussi superficielle que possible. Et, tout d'abord, la prétendue universalité de la civilisation du Moyen-Age est un leurre. Le Moyen-Age n'est ni plus ni moins cosmopolite que l'ère de la Renaissance, le XVIIe et le XVIIIe siècle. Ne trouve-t-on pas, à toutes ces périodes, d'un bout à l'autre de l'Europe, les mêmes préoccupations, la même vie de société, la même littérature, presque la même langue, les mêmes tempéraments, les mêmes costumes, les mêmes usages ? Et cependant, qui voudrait y dissoudre les

diverses nations, dans une sorte de confuse et amorphe unité ? Les traits communs de la civilisation générale une fois déterminés, on exige avec raison de l'historien de l'Italie du XVIe siècle, de la France ou de l'Angleterre du XVIIIe, qu'il dessine nettement la physionomie individuelle du pays dont il prétend restaurer la vie. Pour le Moyen-Age seul ce soin paraît superflu. On entend des gens déclarer de très bonne foi que la Féodalité, la Chevalerie, la Querelle des Investitures, l'art roman ou gothique, la littérature épique et lyrique du XIIe et du XIIIe siècle, sont des faits universels. qu'on ne peut expliquer qu'en se plaçant au-dessus et en dehors de l'existence particulière de chaque peuple. C'est ainsi que le petit bourgeois de sous-préfecture qui aperçoit pour la première fois une troupe de nègres ou de Chinois, affirme superbement que chez ces « gens-là » tout le monde se ressemble. L'explorateur, qui a passé de longues années dans la brousse africaine ou péniblement traversé les plateaux de l'Asie, est d'un autre avis. Les hommes qui, chez nous et ailleurs, ont parlé du Moyen-Age sans préparation suffisante, font trop souvent songer à notre philistin de province. Un critique aussi intelligent et aussi scrupuleux que Brunetière n'écrivait-il pas que les œuvres littéraires du Moyen-Age, à quelque pays et à quelque siècle qu'elles appartiennent, restent toujours identiques ? Il oubliait, sans doute, que rien ne ressemble plus, si l'on veut, à une tragédie de Racine qu'une tragédie de Voltaire, et qu'on l'eût, tout de même, fort scandalisé si l'on s'était risqué à prétendre que le théâtre n'avait pas évolué de l'un à l'autre de ces écrivains. Une pareille façon de juger, que tout le monde s'accorderait à trouver absurde si on l'infligeait aux hommes et aux œuvres des temps modernes, n'est ni moins étroite ni moins décevante lorsqu'il s'agit du Moyen-Age. La politique, l'art, la littérature de cette époque, présentent des traits aussi individuels que n'importe quelle politique, quel art, quelle littérature. Ne voit-on pas combien une église romane d'Auvergne diffère d'une église romane bourguignonne, un poème latin savant de l'Allemagne du XIe siècle d'une épopée française contemporaine en langue vulgaire ? Et lorsqu'on a l'occasion de constater des analogies frappantes entre certains ordres de faits, eh bien, ces analogies ne s'expliquent pas autrement au Moyen-Age que dans les temps modernes. Si les poèmes courtois et les cathédrales gothiques de l'Allemagne du XIIIe siècle rap-

pellent si fort ce qu'on trouve en France vers la même époque en fait de romans de chevalerie et d'édifices religieux, c'est que notre pays avait imposé sa littérature et son art aux nations voisines tout comme le feront l'Italie du XVIe siècle et la France du XVIIIe. C'est là un fait qui mérite doublement d'être relevé, d'abord pour établir la genèse de ces différentes manifestations d'activité, et ensuite parce qu'elles sont loin d'avoir pour le pays qui les reçoit du dehors la même importance que pour celui qui les a directement enfantées. Une distinction sévère s'impose donc. Et quand bien même un certain parallélisme spontané se montrerait, en dehors de toute influence, entre des phénomènes communs à différents pays, il ne faut pas oublier qu'un degré d'intensité en plus ici, en moins là-bas, qu'une proportion différente des forces en présence peuvent amener des résultats absolument opposés. C'est ainsi que l'Allemagne et la France du XIXe siècle ont subi en gros les mêmes modifications politiques et économiques et que, cependant, elles sont arrivées au seuil du XXe siècle dans une situation d'ensemble quelque peu différente. Ni la réaction qui se produisit en 1815, en effet, ni les révolutions de 1830 et de 1848, ni l'avènement de la grande industrie vers le second tiers du siècle, ni le Romantisme, ni le Socialisme, ni le renouveau d'absolutisme qui a suivi la tentative avortée de 1848, n'ont eu les mêmes conséquences pour les deux pays. Il en va de même des phénomènes soi-disant « internationaux » de l'histoire du Moyen-Age en général et, plus particulièrement de la période qui nous occupe. La Féodalité, la Chevalerie, la Croisade, furent en France et en Allemagne des choses fort différentes et dont le rôle ne saurait se comparer. Pour qui sait regarder et voir, les dissemblances sont même plus frappantes que les analogies. Au IXe et au Xe siècles, l'anarchie qui désole l'Allemagne comme la France, la Royauté qui s'en dégage chez les deux peuples, la renaissance religieuse qui s'y ajoute, les dominations provinciales qu'on y voit naître, sont des phénomènes politiques d'une nature entièrement distincte sinon complètement opposée. L'anarchie qui a succédé en Allemagne au régime carolingien, moins violente qu'en France, n'y a pas abouti comme chez nous à l'élaboration d'un état politique et d'un idéal religieux nouveaux, mais à une restauration de la Royauté carolingienne, à une sorte de prolongation de l'organisation vassalique et du rôle politique de l'Eglise,

tels qu'on les rencontre à l'époque du grand empereur. Coupée pour ainsi dire de son passé par d'atroces guerres civiles et d'interminables invasions, la France, nous l'avons vu, avait trouvé dans sa misère même les germes de son relèvement politique et moral. En Allemagne il n'en fut pas ainsi. Moins durement ébranlé que chez nous le corps social sortit à peine de son assiette traditionnelle. Plus rudimentaire, plus cohérent, plus massif, le bloc germanique résista mieux que le bloc français aux agents extérieurs de destruction. Une fois la tourmente apaisée, il reprit de lui-même, après quelques oscillations, sa position première. Si des fissures l'avaient crevassé, elles furent réparées ou n'apparurent pas tout de suite. Un instant décontenancé, l'esprit conservateur de la race se ressaisit bien vite. Les institutions carolingiennes étaient la première assiette politique et sociale ferme que l'Allemagne eût encore connue. Elle voulut s'y tenir, tandis que la France dégringolait la pente d'une évolution rapide. Etablie sur la base solide de l'antique principe carolingien de la coopération de l'Etat et de l'Eglise, distraite et enorgueillie par le rêve impérial qu'elle prolongeait artificiellement, elle se trouva commodément installée et se crut inébranlable, jusqu'au jour où, dans sa course vertigineuse, le bloc français, l'ayant heurtée, vint l'entraîner avec lui sur la pente de l'avenir.

Notons tout d'abord que le désarroi politique, qui suivit la disparition de Charles, dura moins longtemps en Allemagne qu'en France et y accumula moins de ruines. Simple annexe de la monarchie franque, l'Allemagne, se trouva, heureusement pour elle, au cours des révolutions et des compétitions qui agitèrent l'Empire sous Louis le Pieux, Charles le Chauve et Charles le Gros, dans la situation privilégiée qui est toujours celle des provinces excentriques pendant les périodes de trouble. C'est dans les régions françaises que se déroulèrent en général les événements les plus importants de cette époque, que se livrèrent les batailles, que furent signés les traités. Et naturellement ce fut la France qui en supporta tout le poids. Les dévastations, les impôts extraordinaires furent son lot. Les Allemands, eux, venaient vider leurs querelles sur son sol et s'enrichir de ses dépouilles. C'est ainsi que Louis le Germanique et son fils envahirent plusieurs fois la France, comme nous l'avons vu, et que les Othons intervinrent régulièrement entre les Carolingiens français et les Capétiens. D'ailleurs, il faut le reconnaître, les Carolingiens

d'Allemagne se montrèrent, en général, supérieurs à leurs frères ou parents de l'Ouest. Louis le Germanique et son fils, ainsi qu'Arnoul, furent des souverains remarquables à tous égards, énergiques et intelligents. Peut-être aussi leur tâche était-elle plus simple. En Allemagne, l'évolution politique de la nation, infiniment moins avancée qu'en France, ne recélait pas les germes d'anarchie qui se développèrent si rapidement dans notre pays. Tous les phénomènes de désagrégation du pouvoir central, suscités seulement par la contagion de l'étranger, y apparurent plus tard et s'y montrèrent moins actifs qu'en France : ainsi la vassalité, le bénéfice, l'immunité, l'usurpation des droits politiques par les fonctionnaires et les riches propriétaires. Socialement et ethnographiquement les masses y étaient plus cohérentes que chez nous. Alors qu'en France l'amalgame des Gallo-Romains et des Germains n'aboutit guère qu'au xe siècle à une véritable fusion ethnique, il n'y avait au-delà du Rhin que des Germains. Les restes de population gallo-romaine qui avaient pu subsister sur le Rhin et au Sud furent, en effet, absorbés tout de suite par la race conquérante [1]. Ces Germains, d'autre part, étaient restés en général, dans leurs cantonnements primitifs, ou s'étaient déplacés sans rompre les liens antiques qui les rattachaient les uns aux autres. De grandes tribus possédant un langage, un droit et des usages communs se partageaient le territoire allemand. Parmi elles peu de riches, sinon les fonctionnaires carolingiens, les évêques et les abbés, mais une majorité de petits propriétaires libres, sensiblement égaux en puissance. Il n'y avait pas là matière à une différenciation de la population comme elle s'effectua en France. Homogène à tous égards et appuyée sur des traditions solides, la tribu offrait une résistance infiniment plus efficace aux ferments d'anarchie, que le mélange neuf et inégal de la population française. C'est pourquoi les difficultés intérieures que rencontra en France l'établissement d'un gouvernement fort apparaissent singulièrement diminuées en Alle-

1. Cependant on relève dans la Bavière méridionale jusqu'au IXe et au Xe siècle des traces de populations romanes. Cf. Jul. Jung, *Die Romanem in den Donauländern*. Insbruck, 1887. A Ratisbonne, au IXe siècle, il y a encore un quartier « latin ». Les pays habités par ces Romans contiennent souvent la syllabe « walsch ». Leur présence est cause que bon nombre de noms de lieux dans ces régions ont résisté à la seconde « substitution consonantique », par exemple Patenkirchen, Tegernsee, Tegernbach, Tauern. Mais cette petite minorité d'étrangers ne suffisait pas à compromettre l'homogénéité de la race.

magne. Louis le Germanique et Arnoul surent se faire obéir. Arnoul était si bien le maître chez lui, qu'il put songer à intervenir hors de ses frontières et à conquérir la dignité impériale. Il n'y eut d'anarchie véritable que sous le règne de son fils mineur, Louis l'Enfant [1]. Mais cette anarchie ne dura que quelques années. La dynastie carolingienne s'étant éteinte avec ce prince, dès le seuil du xe siècle, en 911, une autre famille fut mise en possession du pouvoir suprême. Et, si le règne de Conrad Ier fut absorbé tout entier par la lutte de la Royauté contre les ducs récalcitrants, il ne faut pas oublier que l'Eglise et ces ducs eux-mêmes étaient en mesure de faire régner l'ordre, là où l'autorité centrale se montrait impuissante [2]. D'ailleurs, avec l'avènement de la maison de Saxe, en 919, les choses changèrent. Henri Ier mit l'institution monarchique hors de pages [3]. Son fils Othon Ier établit en Allemagne un régime de fer qui comprima pour deux siècles, comme nous le verrons, les tendances particularistes des tribus. Ce même souverain s'empara de l'Italie et mit sur sa tête la couronne de Charlemagne, qui restera un privilège de ses successeurs, et cela, au moment où, dans la France voisine, Carolingiens et Robertiens se disputaient âprement le pouvoir royal, et, pour s'en emparer, n'hésitaient pas à en livrer les prérogatives à l'ambition des Grands ou à mendier la tutelle des souverains germaniques. Cette tutelle exercée par la Royauté allemande sur la France, d'Arnoul à Othon II, est peut-être le fait qui illustre le mieux la situation différente des deux pays [4]. Il y en a un autre : l'acquisition de la Lorraine par l'Allemagne et aussi l'espèce de suzeraineté, que dès Arnoul, mais principalement sous Othon le Grand, elle réussit à imposer au royaume de Bourgogne [5]. Mais l'attitude même des deux monarchies en face des incursions normandes et hongroises suffirait à elle seule à montrer combien l'Allemagne était mieux gouvernée que la France.

Ce n'est point que l'Allemagne ait été épargnée par les inva-

1. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 59 ss. Voyez surtout l'élégie de Salomon, évêque de Constance. *Mittheil. der antiqu. Gesellsch. in Zurich*, XII, p. 233, vers 117 ss.
2. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 65 ss.
3. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 75. Voir également plus loin.
4. Loth, *Les derniers Carolingiens*.
5. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 93-94, 116.

sions diverses qui désolèrent notre pays au IXe et au Xe siècle. Comme la France, elle a reçu la visite des Normands et des Hongrois, et, si elle a ignoré les Sarrazins, les Slaves ont avantageusement comblé cette lacune. Mais ces divers fléaux ont été beaucoup moins désastreux sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin. D'un côté de larges fleuves aux vastes estuaires, aux rives très anciennement cultivées, peuplées de villes florissantes et de riches monastères, et peu ou pas d'obstacles : des rois impuissants, absorbés par les querelles intérieures, des guerriers qui s'enfuient à l'approche de l'ennemi quand ils ne se joignent pas à lui, ou n'obligent pas leurs chefs à acheter sa retraite à prix d'or, çà et là seulement l'effort désespéré mais impuissant de quelques braves ; de l'autre, des côtes basses, inabordables, un grand fleuve, le Rhin, qui conduirait dans des régions opulentes, mais qui est ensablé à son embouchure, un second, l'Elbe, plus facilement navigable, mais qui mène dans des solitudes affreuses, presque pas de cités, quelques rares monastères disséminés dans un pays généralement couvert de bois et à-demi inculte, habité presque partout par des populations pauvres, en revanche des monarques actifs et courageux, prêts à marcher à la rencontre des envahisseurs avec leurs armées aguerries. La tâche des pillards se trouvait singulièrement compliquée en Allemagne par ces circonstances défavorables. Aussi se montrèrent-ils moins audacieux et moins tenaces là-bas que chez nous. C'est en 845 seulement, avec la destruction de Hambourg, que les invasions des Normands commencent réellement en Allemagne. Et, dès cette même année, ils sont vaincus par les Saxons à l'embouchure de l'Elbe [1]. De plus le chef danois Horic, qui avait brûlé Hambourg, effrayé par une épidémie qui désolait son pays depuis cette expédition, demande presque tout de suite à traiter avec Louis le Germanique [2]. Ses fils, plus tard, agissent de même [3]. En 879, Louis le Jeune, le second fils du Germanique, écrase les Normands à l'embouchure de l'Escaut [4]. Il est vrai que, mettant à profit la maladie qui terrasse prématurément ce vaillant prince, les brigands redoublent d'audace, que les Saxons, en 880, se font battre

1. *Rudolfi Fuld. Annal.*, ann. 845, M. G. SS. I, 364. — *Prudentii Ann.*, ann. 845, *ibid.*, 441.
2. *Prudentii Ann.*, ann. 845, M. G. SS. I, 441.
3. *Vita S^{ti} Rimberti*, cap. 16, M. G. SS. I, 772.
4. Regino, ann. 879, M. G. SS. I, 590.

sur l'Elbe [1], que les bords du Rhin sont ravagés la même année, et, de nouveau l'année suivante [2], qu'en 882, c'est le tour de la vallée de la Moselle [3]. Mais, dès 883, la résistance devient énergique. A la tête de leurs contingents provinciaux comtes et évêques attaquent des détachements ennemis et les battent [4]. A partir de 891, le roi Arnoul fait de vigoureux efforts pour délivrer son pays de cette peste. Ayant appris que ses soldats avaient été battus sur la Meuse, tandis qu'il arrêtait les Moraves à l'autre extrémité de l'Empire, il accourt, attaque les chefs normands Gottfried et Siegfried près de Louvain et leur inflige une sanglante défaite [5]. En 892 les Normands quittaient l'Allemagne pour n'y plus revenir [6]. Ils devaient s'acharner sur la France pendant un demi-siècle encore, comme on s'en souvient. Contemporaines de leurs incursions sont celles des Slaves qui embrassent toute la seconde moitié du IXe siècle. Mais elles furent encore moins dangereuses. Seules les provinces orientales de l'Allemagne eurent à en souffrir. Le méfait le plus grave de ces nouveaux ennemis fut le pillage de la Bavière par les Bohémiens en 869, invasion qui fut, du reste, suivie d'une grande victoire des Allemands, conduits par les fils du Germanique [7]. Même à l'époque de Swatopluk les opérations militaires se déroulèrent plutôt en pays slave qu'en Allemagne [8]. Autrement dangereux fut pour ce pays le voisinage des Hongrois, qui, après avoir détruit, de complicité avec les Allemands aveuglés par leur haine contre les Slaves, l'empire morave, la seule barrière qui les en séparât, s'y montrèrent fréquemment et y exercèrent des ravages terribles. En 863 on les aperçut pour la première fois dans la marche de l'Est. Ils y revinrent en 900, mais s'éloignèrent rapidement

1. *Ann. Fuld.*, M. G. SS. I, 393. — Widukind, I, chap. 16, M. G. SS. III, 425. — Tietmar, II, chap. 15, M. G. SS. III, 750.

2. *Ann. Fuld.*, ann. 880, M. G. SS. I, 394. — Regino, ann. 881, M. G. SS. I, 592. — *Ann. Fuld.*, ann. 881, *ibid.*, 594.

3. *Ann. Fuld.*, ann. 882, M. G. SS. I, 395. — Regino, ann. 882, M. G. SS. I, 593.

4. *Ann. Fuld.*, ann. 883, 885, M. G. SS. I, 389 et 402. — *Adam. Gesta Hamab. eccles. pontif.*, I, cap. 41, M. G. SS. VII, 299.

5. *Ann. Fuld.*, ann. 891, M. G. SS. I, 407.

6. Regino, ann. 892, M. G. SS. I, 603. — *Ann. Vedast.*, M. G. SS. I, 528.

7. *Ann. Fuld.*, ann. 869, M. G. SS. I, 381.

8. Ainsi en 872 *Ann. Fuld.*, ann. 872, M. G. SS. I, 384 ; en 892. Regino, ann. 892, M. G. SS. I, 605.

devant les troupes du margrave Léopold [1]. De 900 à 906 ils dirigèrent leurs attaques surtout contre les Moraves dont le puissant empire leur barrait la route du Danube. Les Moraves succombèrent, nous l'avons vu. C'est alors que les Hongrois se jetèrent sur l'Allemagne. En 906 ils ravagèrent la Saxe, appelés par les Slaves du Nord, et emmenèrent avec eux une foule de captifs [2]. En 907, les Bavarois furent vaincus et leur margrave Léopold resta sur le champ de bataille ainsi que plusieurs évêques [3]. En 908 ce fut le tour des Thuringiens qui disparurent en tant que nation [4]. L'Alémannie aperçut les Hongrois pour la première fois en 909. L'année suivante on les rencontre en Bavière et en Souabe. Ils battent Louis l'Enfant à Augsbourg [5]. La période critique des invasions s'ouvre. Les dissensions intérieures sous les règnes de Louis l'Enfant et de Conrad I[er] favorisent les progrès des ennemis extérieurs. Désormais on revoit les Hongrois presque tous les ans en Allemagne. Mais à partir de 912 environ on se décide à affronter. Les comtes souabes Erchanger et Berthold, unis au duc Arnoul de Bavière, remportent sur eux une grande victoire en 913, et les obligent à respecter à l'avenir la Bavière [6]. Quand ils reparaissent en 915, en Souabe, en Thuringe et sur le Rhin, le monastère de Fulda se défend énergiquement [7]. A Brême un orage épouvantable les disperse [8]. Après la mort de Conrad ils reviennent moins souvent en Allemagne. Le roi Henri I[er] signe avec eux une trêve de neuf ans, humiliante peut-être, mais qui va lui permettre d'exercer ses soldats et d'élever des forteresses. En 926, l'évêque d'Augsbourg, Udalric, les repousse [9]. Ils échouent devant Constance. Leur objectif prin-

1. *Ann. Fuld.*, ann. 900, M. G. SS. I, 415. — Lüttich, *l. cit.*, p. 41 ss. — Le roi de Germanie Arnoul, qui s'était allié avec les Hongrois contre les Moraves, et leur avait ainsi montré le chemin de l'ouest, fut formellement accusé par l'opinion publique, au x[e] siècle, d'avoir déchaîné ce fléau sur l'Europe. *Ann. S[t] Gall. maj.*, 892. — Liutpr., *Antapod.*, éd. Dümmler, I, ch. 13. — Leibnitz, *Ann. imper.*, II, 133. — Palacky, *Gesch. Böhm.*, I, 148.

2. *Ann. Palidens.*, ann. 906, M. G. SS. XVI, 60. — Widuk., I, 17, 20, p. 16 ss.

3. *Contin. Regin.*, ann. 907, M. G. SS. I, 614. — *Ann. Alam.*, ann. 907, *ibid.*, 54.

4. *Ann. Alam.*, ann. 907, M. G. SS. I, 54.

5. *Ann. Alam.*, M. G. SS. I, 54. — Liutpr., *Antapod.*, M. G. SS. III, 289.

6. *Ann. Alam.*, ann. 913, M. G. SS. I, 56. — *Ann. Sangall.*, ann. 913, *ibid.*, 77.

7. *Catal. abbat. Fuld.*, M. G. SS. XIII, 273.

8. *Adam. Gesta Hamab. pontif.*, I, cap. 55, M. G. SS. VII, 303.

9. Ekkeh., *Cas. S[t] Gall.*, M. G. SS. II, 104.

cipal sera dorénavant la France et l'Italie du Nord et ils ne feront plus que traverser l'Allemagne en toute hâte. En 993 Henri Ier les met en fuite à Riade [1]. C'est le commencement de la fin. S'ils se montrent encore en 937, en 938, en 954, c'est le plus souvent pour se faire battre [2]. Enfin, le 10 août 955, le roi Othon Ier les écrase complètement sur le Lech et leur ôte pour jamais l'envie de revenir [3]. Leurs déprédations, certes, avaient été affreuses, mais c'est seulement en Bavière qu'elles laissèrent des traces durables. Le reste de l'Allemagne se releva très vite [4].

1. Widuk., II, chap. 38, M. G. SS. III, 434.
2. Widuk., II, chap. 5 et 14, M. G. SS. III, 439 et 442.
3. *Gerhardi Vita Oudalr.*, cap. 12, M. G. SS. IV, 402. — Widuk., III, cap. 44-46, M. G. SS. III, 458.
4. Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, III, 277 ss.

II

RETOUR DE L'ALLEMAGNE A LA POLITIQUE CAROLINGIENNE

Cette anarchie allemande, moins violente et moins prolongée que l'anarchie française, provoqua une double réaction, parallèle aux mouvements que nous avons constatés en France, mais d'une nature toute différente. La première, instinctive, populaire, nationale, fut la reconstitution des anciennes tribus germaniques sous le nom de duchés, la seconde, réfléchie, cléricale, d'origine abstraite, consista dans le rétablissement de la royauté et finalement de l'empire carolingiens. Ce qui les distingue de la réaction féodale et clunisienne c'est leur caractère surtout rétrospectif. Toutes les deux, elles provenaient d'un besoin irréfléchi ou conscient de régression et tendaient à annuler, au profit d'institutions d'une valeur éprouvée, les changements qui avaient pu se produire à la faveur du désordre. Alors qu'en France l'anarchie avait assez duré pour faire table rase de ce qui restait du passé et y substituer un ordre de chose nouveau, les troubles passagers, qui interrompirent un instant le cours de la vie publique en Allemagne, n'eurent d'autre résultat que de faire renaître l'état politique antérieur. L'homme du peuple sentit immédiatement se réveiller en lui la « conscience de tribu », ce sentiment particulariste, qui est resté à travers les siècles la seule forme vivante du patriotisme allemand, et, devant le danger imminent, il se rangea volontiers auprès du chef provincial qui se proclamait le duc de sa « nation » ; l'Eglise, d'autre part, se retourna, prise de regrets, du côté de cette monarchie carolingienne qui lui avait réservé une part si grande dans la conduite des affaires publiques et qui correspondait si bien à ses tendances centralisatrices, à son besoin d'ordre et de paix, à son organisation internationale.

Ce fut le mouvement populaire qui se manifesta le premier. Dès la fin du IXe siècle, sous le règne d'Arnoul et surtout au début

du xe siècle, pendant la recrudescence d'anarchie qui marqua la domination de Louis l'Enfant, on assiste à une sorte de résurrection des anciennes nations germaniques. Ces « nations » des Francs, des Souabes, des Bavarois, des Saxons, qui s'étaient constituées du IIIe au VIe siècle, au moment de l'offensive contre Rome [1], et avaient pris la forme de « duchés » dans la seconde moitié du VIIe et au commencement du VIIIe siècle [2], avaient été officiellement supprimées par Charlemagne qui, en Allemagne, en France, en Italie, ne voulait avoir devant lui qu'un seul et même peuple, soumis à une administration identique, sous la haute domination de la race franque et de l'Eglise catholique. Au cours des troubles qui éclatèrent après sa mort, les tribus, qui n'avaient pas été atteintes le moins du monde par le morcellement de leur territoire en comtés, se reformèrent d'elles-mêmes. Elles possédaient en général une véritable personnalité morale. Chacune d'elles obéissait à des coutumes spéciales et parlait un dialecte particulier [3]. Au-dessus de sa tribu, l'Allemand du IXe et du Xe siècle, semblable en cela à l'ancien Germain, ne soupçonnait pas qu'il pût y avoir une patrie plus large. Il existait donc dans les masses populaires un instinct de groupement par nationalités très prononcé [4]. Il ne s'agissait plus que de savoir, maintenant, au profit de qui se rétablirait l'unité héréditaire des tribus. L'ancienne noblesse germanique ayant disparu pendant la période des invasions, ce furent en général des fonctionnaires carolingiens qui se haussèrent à la dignité ducale. Chez les Saxons, cependant, où le mouvement semble avoir commencé tout d'abord, la famille qui réussit à imposer son autorité au peuple tout entier ne dut probablement son succès qu'à ses vastes possessions territoriales et à sa nombreuse parenté [5].

1. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, I, p. 9.

2. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, p. 157 ss.

3. Cf. Waitz-Zeumer[2], V, 158 ss. Les diverses nationalités se détestent. Les *Gesta epp. Leod.*, II. 26, M. G. SS. VII, 204, parlent de la « perfidia et fraus Alemannica ». De même le Saxon Tietmar mentionne l'« execrata Alemannorum turba ad rapiendum promptissima », V, 12. Un peu plus loin, V, 19, il est question de l'« insatiabilis avaritia Bawariorum ». Cf. Bruno, *De bello Saxon*, cap. 23 ; Hroswitha, *Gesta Oddon.*, 4 ; *Ann. Quedlimb.*, 1021, M. G. SS., III, 87, etc., etc.

4. De bonne heure on présentera la reconstitution des duchés comme un effet de la volonté populaire. Cf. Tietmar, *Chron.*, V, 14. « Nonne scitis... Bawarios ab initio ducem eligendi liberam habere potestatem ? », dit Henri II.

5. Waitz, *Jahrbücher des deut. Reiches unter H. I.*, 3e édit., p. 9 et *Verfassungsgesch.*, V, 43 ss.

Il est vrai que les Saxons étaient de tous les Germains les moins pénétrés de civilisation franque, les plus « teutons ». Un certain Liutolf qui mourut en 864, le grand-père du futur roi Henri Ier, commença la fortune de sa maison. Son fils Othon étendit sa domination sur les Thuringiens vaincus par les Hongrois en 908. Sous Henri, le fils de cet Othon, le duché de Saxe embrassait toute l'Allemagne du Nord et une partie de celle du Centre. C'était de beaucoup la plus puissante des nationalités germaniques. Presque au même moment s'ébaucha le duché bavarois, où le danger slave et hongrois groupa tous les comtes autour du margrave Léopold qui possédait lui-même plusieurs comtés [1]. Ici donc c'est bien un fonctionnaire carolingien qui reconstitue l'ancien groupement national. En Franconie, une lutte terrible s'engage entre deux familles puissantes, celle des Conrad, qui dispose d'une parenté influente et a des accointances avec la couronne, et celle des Babenberg [2]. Leur querelle commença en 902. Vainqueurs dans une grande bataille, les Conrad mirent à mort un de leurs adversaires [3]. Le seul survivant des Babenberg, Adalbert, pour le venger, fond en 906 sur le père du futur roi Conrad Ier, à Fritzlar, et le bat dans un engagement où celui-ci laisse la vie. Mais, cité par le roi devant la diète de Tribur, puis assiégé dans son château de Theres, Adalbert est condamné à mort et exécuté comme perturbateur de la paix publique, bien qu'il se soit jeté aux pieds du roi pour implorer sa clémence [4]. On voit que les choses ne se passaient pas tout à fait en Allemagne comme en France, même à l'époque du plus grand affaiblissement de l'autorité royale. En Souabe, ce fut le margrave Burchard de Rétie qui chercha d'abord à se faire proclamer duc. Vivement pris à parti par l'évêque Salomon III de Constance, il fut assassiné par des nobles mécontents, soudoyés peut-être par la diète qui, en 911, exila ses fils et confisqua ses biens [5]. Après lui, deux autres grands personnages, les frères Berthold et Erchanger se partagèrent le pouvoir ducal, qui, plus tard, échut à la maison de Zähringen. En Lorraine les troubles durèrent plus

1. Riezler, *Gesch. Bayerns*, I, 245.
2. Dümmler, *Gesch. des ostfr. Reiches*, III, 568.
3. Regino, ann. 902, M. G. SS. I, 610.
4. Regino, ann. 906, M. G. SS. I, 611 et 612. — Liutprand, *Antapod.*, M. G. SS. III, 289.
5. *Ann. Alemann.*, ann. 911, M. G. SS. I, 55.

longtemps encore. Les évêques et les nobles alliés ayant éloigné puis tué dans un combat le bâtard du roi Arnoul, Zwentibold [1], l'anarchie la plus affreuse éclata [2]. La Féodalité — car en Lorraine il existait comme dans la France voisine une véritable Féodalité — n'aspirait qu'à se rendre indépendante. Dans le conflit universel de toutes les ambitions déchaînées chacun essaya de conquérir pour lui la première place. Au cours de ces luttes implacables, l'archevêque de Reims, Foulque, trouva la mort [3]. Deux frères, les comtes Gérard et Mainfroy l'emportèrent d'abord sur leurs concurrents, puis ce fut un certain Rénier d'Haspengau, que le roi Louis l'Enfant avait appelé en Lorraine, qui parvint à s'imposer comme duc [4]. A sa mort, qui survint en 915, son fils Giselbert lui succéda sans difficulté. Dans cette partie de l'Empire, qui était toute française de mœurs et de civilisation, l'établissement du pouvoir ducal s'effectua par les mêmes moyens que dans les grands principats français. Pas plus que l'Anjou, la Champagne, la Bourgogne, le Poitou et le Languedoc, la Lorraine n'était le domaine d'une race distincte, possédant ses traditions propres, son langage à elle, son droit particulier, mais un conglommérat de petites dominations féodales indépendantes, qu'une maison énergique et intelligente réussit à unir sous son autorité.

La parenté même que nous relevons entre le mouvement lorrain et le mode de constitution des duchés français [5] nous montre toute la différence qui séparait ces phénomènes politiques, dans la partie vraiment germanique du royaume d'Allemagne, de l'évolution féodale telle qu'elle s'était produite chez nous. En France, c'est seulement dans quelques provinces excentriques comme la Bretagne et la Gascogne et, à un moindre degré, la Normandie, qu'on peut parler d'une nationalité distincte, prenant conscience d'elle-même dans la formation d'un grand principat [6]. Partout ailleurs, les duchés ou les grands comtés étaient des

1. Regino, ann, 900, M. G. SS. I, 609. — *Ann. Fuld.*, ann. 900, M. G. SS. I, 609.

2. Regino, ann. 901, M. G. SS. I, 609.

3. Flodoard, *Hist. eccles. Rem.*, cap. 10, H. F., VIII.

4. Regino, ann. 906. Wittich., *Entsteh. des Herzogt. Lothringen*, p. 37, 58, 74. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 56.

5. Les ducs Rénier et Giselbert se tournèrent tout d'abord du côté de la France. Nous reviendrons plus loin sur les affinités de race entre Lorrains et Français.

6. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, 157 ss.

résultantes de l'universelle lutte et sélection qui finissait par mettre au premier plan, dans chaque région, les seigneurs les mieux armés pour la victoire. Ce n'est que petit à petit, et après avoir longtemps vécu à part du reste de la nation, que le Champenois, le Bourguignon, l'Angevin, le Français, le Poitevin, qui au début parlaient un langage à peu près identique, en arrivèrent à se donner une physionomie distincte. En France, le fédéralisme sortit de l'unité, en Allemagne, au contraire, le fait premier c'est le fédéralisme, le fait second, l'unité [1]. Toutefois, il est certain que, par maint côté, et par le besoin profond lui-même auquel il obéissait, ce mouvement de reconstitution des duchés allemands, correspondait historiquement à la réaction féodale française. D'un côté comme de l'autre, on se groupait en dominations régionales et on choisissait un chef militaire sur place pour résister plus efficacement à un danger pressant, en l'absence de toute action énergique du pouvoir central. Sans doute, au moment où le duché allemand reparaissait, la désagrégation de l'état germanique en menues souverainctés féodales n'était pas aussi avancée qu'en France et ce n'étaient pas des seigneurs installés dans un château et entourés d'hommes d'armes que le duc allemand soumettait à sa puissance, mais bien une masse encore considérable d'hommes libres, adonnés à la culture du sol, des vassaux d'origine carolingienne sans droits politiques, enfin des fonctionnaires royaux, comtes, vicomtes et centeniers, bref, une population telle que nous la trouverions en France au VIIIe siècle, avant que l'anarchie permanente eût métamorphosé chez nous l'homme libre en vassal militaire, le vassal militaire en féodal, c'est-à-dire en petit souverain ; cependant, il n'en est pas moins évident que la naissance de ces grands principats pouvait, par une route différente de celle qu'avait suivie l'évolution française, conduire à l'établissement d'une véritable Féodalité. Il suffisait pour cela que l'ère des désordres intérieurs et des invasions se prolongeât. Les ducs alors, poussés par le sentiment national à s'affranchir de la puissance royale, auraient été amenés à chercher des partisans. Pour en trouver, ils auraient développé l'institution vassalique, installé des guerriers sur leurs terres ou sur celles

1. Parce que l'Allemagne revient à un principe d'unité archaïque et factice. En France, au contraire, où l'unité se refera sur des bases nouvelles et par des moyens nouveaux, la dissolution de l'unité carolingienne en dominations particulières est la préface obligatoire de la future reconcentration politique.

de l'Eglise, soustrait les fonctionnaires de leurs domaines à la souveraineté royale, en un mot, jeté les bases d'une transformation qui se serait achevée le jour où ils n'auraient plus possédé eux-mêmes l'autorité suffisante pour maintenir leurs vassaux dans une stricte dépendance. La réaction nationale de l'Allemagne était donc bien historiquement parallèle à celle de la France voisine. Et par la force des choses, on vit les mêmes phénomènes se reproduire. Soumis au début à l'autorité royale et en bons termes avec leurs évêques [1], les ducs émirent bientôt la prétention de se comporter en souverains indépendants. Arnoul de Bavière, fils de Léopold, s'intitule « duc par la grâce de Dieu » [2]. Sous Henri Ier, les ducs battent encore monnaie, convoquent des diètes, traitent directement avec les princes étrangers [3]. Cela pouvait devenir d'autant plus grave que l'affection du peuple leur était acquise [4]. Partout le peuple soutient son duc, produit indigène, contre le roi, cette importation étrangère. Le bruit se répandra bientôt que les premiers ducs ont été élus par lui [5]. Quand Conrad Ier infligea la peine capitale à Adalbert de Babenberg, le peuple s'indigna [6]. Le loyalisme envers la couronne était un sentiment qui n'avait pas de place dans son âme particulariste. D'autre part, on voit de tous côtés les ducs faire main-basse sur les terres d'Eglise, en Lorraine, en Souabe, en Bavière et essayer d'imposer leur domination aux évêques [7]. C'étaient là autant de phénomènes qui s'étaient produits en France au principe de l'évolution féodale.

La réaction nationale allemande n'aboutit pas, cependant, comme la réaction nationale de notre pays, à l'établissement d'une véritable Féodalité. Elle n'en eut pas le temps. Alors que les désordres avaient duré près de deux siècles en France, ils ne s'étendirent guère, chez nos voisins, que sur une courte période d'une vingtaine d'années à la fin du IXe et au début du Xe siècle. Et, si l'anarchie ne se prolongea pas plus longtemps en

1. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, p. 3 ss. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, p. 60-61.
2. *Vita Oudalr.*, 3, M. G. SS. IV, p. 383.
3. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, II, 127. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 72 ss.
4. Waitz, V, p. 60. — Giesebrecht, I, 179.
5. Tietmar, V, 14, p. 115.
6. Regino, ann. 906, M. G. SS. I, 612.
7. Hauck, III, p. 8-9.

Allemagne, cela tint tout d'abord à un fait accidentel — l'extinction plus rapide des Carolingiens qui épargna au pays un siècle de guerres civiles, — mais aussi à l'attitude entièrement différente de l'Eglise. Tandis que, chez nous, la meilleure partie du clergé, tant séculier que monastique, éprouvait, en face des horreurs de la réalité présente, comme un invincible besoin de se réfugier dans l'ascétisme et ne s'occupait plus que d'édifier ou de réformer des monastères, le clergé allemand, moins éprouvé sans doute, mais aussi, ne l'oublions pas, moins capable d'idéalisme et plus appliqué à ses intérêts matériels, jetait toute son influence, toutes ses richesses, toute son intelligence dans le plateau de la balance qui portait la monarchie traditionnelle, et grâce à cet effort énergique, *unanime*, réussissait à ralentir ou même à arrêter pour un temps la rapide décomposition de la puissance publique. Quand le dernier des Carolingiens allemands, Louis l'Enfant, se fut éteint, l'Eglise ne perdit pas une minute. Devant les progrès des ducs qui menaçaient ses intérêts vitaux, elle dressa instantanément l'obstacle d'une dynastie nouvelle. Déjà, de toutes ses forces, elle s'était opposée à l'ascension initiale de la puissance ducale. Dans le Sud, Salomon III, évêque de Constance, sur le Rhin, Hatton, archevêque de Mayence — deux types représentatifs de l'épiscopat allemand, ambitieux, énergiques, pratiques — résistèrent avec opiniâtreté, l'un aux prétentions des premiers ducs de Souabe, l'autre à la redoutable maison ducale saxonne. Et leur résistance ne se borna pas à de vaines protestations. Salomon parvint véritablement à écarter le prétendant Burchard et essaya de faire disparaître sa famille. Quand le frère de Burchard fut tué, on attribua ce meurtre aux machinations de l'évêque[1]. Hatton, de son côté, suscita toutes sortes de difficultés à Henri de Saxe, qui se vengea en mettant la main sur les biens de l'archevêque de Mayence situés dans ses Etats[2]. Quand Louis l'Enfant vint à mourir, en 911, ce fut Hatton qui plaça sur le trône son fidèle allié Conrad, le candidat des évêques allemands[3]. Mais le tout n'était pas de couronner le pieux duc des Francs, il s'agissait de lui assurer une autorité réelle sur les ducs. C'est à cette tâche que l'Eglise allemande, sous

1. *Ann. Alemann.*, ann. 911, M. G. SS. I, 55.
2. Widukind, I, 21 ss. — Waitz, *Jahrbücher*, etc., p. 20. — Dümmler, *Ostfränk. Reich.*, III, 585.
3. Lamprecht, II, 115 ss. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, p. 61-62.

la conduite d'Hatton et de Salomon, s'employa avec un zèle infatigable. Partout, sauf en Saxe où Henri sut tenir son clergé dans l'obéissance, les ducs virent se lever contre eux les évêques, agents dévoués et habiles de la cause royale. En Souabe, Salomon guerroya pour Conrad contre Erchanger [1]; en Bavière, tout l'épiscopat, en tête Pilgrim de Salzbourg, Tuton de Ratisbonne, Drachelf de Freisingen, vint se ranger autour de Conrad à Neubourg, en juillet 916, lorsque ce roi marcha contre le duc Arnoul [2]. Derrière celui-ci il n'y en avait pas un seul. L'Eglise fit plus encore pour son protégé. En 916, au synode de Hohenaltheim, qui fut présidé par un légat du pape, les évêques de toute la Germanie, à l'exception des Saxons, proclamèrent hautement leur alliance avec la Royauté. Les ducs Erchanger et Arnoul, qui s'étaient révoltés contre Conrad Ier, furent condamnés, les prélats saxons absents du concile, menacés, et, pour finir, on lança l'anathème contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui attenteraient aux prérogatives du roi [3]. Ce ne fut pas la faute de l'épiscopat si Conrad ne réussit qu'à moitié dans sa tâche. Sur son lit de mort il fit parvenir les insignes du pouvoir au plus acharné de ses adversaires, Henri de Saxe, dont il jugeait la puissance utile à la cause royale, probablement après entente avec l'Eglise qui, quelque vingt ans auparavant, avait suggéré un geste de ce genre au roi Eudes de France. Le calcul des évêques et de Conrad ne sembla pas tout d'abord justifié par les événements. Peu cultivé et Saxon, c'est-à-dire particulariste jusqu'aux moëlles, Henri gouverna plutôt en duc qu'en roi. Le traité qu'il conclut avec les Hongrois en 926, par exemple, ne concernait que la Saxe [4]. Vis-à-vis des autres ducs allemands, il usa de diplomatie et essaya de se faire reconnaître en leur concédant les droits qu'ils s'étaient libéralement octroyés. En Bavière il alla jusqu'à abandonner la nomination des évêques au duc [5]. Ailleurs ce droit fut partagé entre le roi et le duc [6]. Un peu partout il laissa les souverains provinciaux s'attribuer

1. *Ann. Alemann.*, ann. 913-916. *Contin. Regin.*, ann. 914-917. — Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, III, p. 12.

2. *Diplom.*, I, 27, n° 30.

3. Dümmler, III, 607. — Hauck, III, 21.

4. Widuk., I, 32, M. G. SS. III, 431.

5. Tietmar, I, 10, M. G. SS. III, 742. — Liutprand, II, 23. — Riezler, *Gesch. Bayerns*, I, 329 ss. — Lamprecht, II, 127. — Hauck, III, 16-19.

6. Hauck, III, 19-20.

les biens de l'Eglise, conserver leurs diètes, battre monnaie, pratiquer une politique extérieure indépendante [1]. L'Eglise commençait à désespérer de ce prince qui avait inauguré son règne en refusant, sous prétexte d'humilité, la consécration religieuse — outrage cruellement ressenti par le clergé [2] — lorsque, vers la fin de sa vie, Henri, poussé par les nécessités impérieuses de sa situation, ébaucha un rapprochement avec elle. S'il ne manifesta pas le désir de se rendre à Rome, comme de pieux biographes l'ont prétendu [3], il est certain, cependant, qu'à partir de 933 environ, l'opposition que ses mesures militaires rencontrèrent en Saxe et d'autres raisons encore l'inclinèrent du côté des évêques, qu'il essaya désormais de protéger contre les ducs [4]. Après un intermède inquiétant, l'alliance logique et naturelle de la Royauté et de l'épiscopat se reformait. Elle devait se resserrer de plus en plus. Le fils d'Henri, Othon Ier, qui différait de lui à tous égards, vit clairement, dès son avènement, la double tâche qui s'imposait avant tout à la Royauté allemande : mater les ducs et s'assurer le concours permanent du clergé. Il en poursuivit la réalisation avec l'impétueuse énergie qui faisait le fond de son caractère, donnait des éclairs à son regard, amenait des flots de sang à ses joues [5]. Les ducs coururent, d'ailleurs, au devant du danger qui les menaçait. Ils se chargèrent eux-mêmes de prouver l'incompatibilité de leur existence indépendante avec un pouvoir central efficace. Le conflit s'engagea, comme toujours, pour une cause insignifiante. Le duc des Francs, Eberhard, ayant brûlé le château d'un seigneur saxon avec lequel il avait des démêlés, Othon lui infligea une amende de cent livres d'argent et une pénitence à dessein humiliante [6]. Eberhard n'eut pas de trêve qu'il n'eût provoqué une coalition contre le jeune roi. Les mécontents saxons, sujets directs du

1. Lampr., II, 127.
2. Saint Ulrich eut une vision où sainte Afra lui montrant deux épées, l'une munie d'une poignée, l'autre réduite à la lame, lui disait : « Annonce au roi Henri que cette épée sans poignée représente un roi qui possède le pouvoir sans avoir reçu la consécration épiscopale, et que l'autre, qui a une poignée, représente un roi qui a reçu l'onction. » — Tietmar, I, 5, M. G. SS. III, 737. — Hauck, III, 20-21.
3. Hauck conteste le témoignage de Widukind, I, 40.
4. Lamprecht, II, 132 ss.
5. Lamprecht, II, 134 ss.
6. Widuk., II, 6, M. G. SS. III, 439.

roi, prêtèrent eux-mêmes l'oreille à ses discours et un demi-frère d'Othon, Thankmar, fit alliance avec lui [1]. A la mort de leur père, les fils d'Arnoul de Bavière refusèrent l'hommage [2]. Aussitôt Thankmar mit l'occasion à profit pour prendre les armes. Mais il fut saisi dans son château d'Eresbourg et tué par un guerrier d'Othon [3]. Le roi, effrayé de l'état d'esprit que cette révolte indiquait chez les ducs, se montra sévère. Les fils d'Arnoul furent déposés et le duché de Bavière fut conféré à leur oncle, Berthold de Carinthie. Le nouveau titulaire dut, en outre, renoncer à nommer lui-même les évêques et les comtes, qui, à l'avenir, dépendraient du roi seul. Othon révoquait ainsi les concessions les plus importantes octroyées par son père [4]. Mais ce n'était là que le premier acte d'une longue tragédie. Le jeune Henri, autre frère d'Othon, se révolta à son tour, avec l'aide des ducs de Franconie et de Lorraine, auxquels se joignirent bientôt les évêques lorrains, l'archevêque Frédéric de Mayence, enfin le roi de France, Louis IV. Tous les intérêts que menaçaient la conception absolutiste et l'ambition d'Othon se levaient contre lui. Les ducs attaquaient une Royauté qui prétendait les annihiler, Frédéric de Mayence luttait pour conserver à l'épiscopat son indépendance, le roi de France essayait de reprendre la Lorraine livrée à l'Allemagne par l'incurie ou la complaisance de ses ancêtres. Seul Hermann de Souabe resta fidèle. Grâce à la victoire remportée par lui à Andernach sur Eberhard de Franconie, qui périt sur le champ de bataille, et Giselbert de Lorraine qui se noya en franchissant le Rhin [5], la coalition fut étouffée dans l'œuf. Le jeune Henri réussit, après une nouvelle trahison, à obtenir le pardon de son frère [6]. Mais Othon, instruit par la gravité du danger qu'il avait couru, prit des mesures radicales. Il garda pour lui le titre de duc des Francs, installa en Lorraine le comte Conrad, ancêtre des futurs empereurs saliens, auquel il donna en mariage sa fille Liutgard, nomma en Bavière, à la mort de Berthold, en 947, son propre frère Henri qui avait épousé une

1. Widuk., II, 9, M. G. SS. III, 440.
2. Widuk., II, 8, M. G. SS. III, 440.
3. Widuk., II, 13, M. G. SS. III, 441.
4. *Contin. Regin*, ann. 938. — Tietmar, I, 26. — Lamprecht, II, 136. — Hauck, III, 28.
5. Flodoard, ann. 939, M. G. SS. III, 386.
6. *Contin. Regin.*, ann. 942, M. G. SS. I, 619.

fille du feu duc Arnoul, et s'attacha définitivement la Souabe en unissant à son fils aîné Liudolf l'héritière unique du vieux duc Hermann. Cette fois, tout danger semblait définitivement écarté [1]. Il n'en fut rien cependant. Pendant la première expédition d'Othon en Italie, Liudolf et Conrad, son fils et son gendre, se coalisèrent contre lui et propagèrent la lutte en Saxe, en Bavière et en Souabe [2]. Tous les duchés s'insurgeaient à la fois contre la Royauté. Bien plus, Liudolf et Conrad ne reculèrent pas devant une alliance avec les mortels ennemis de leur peuple, les Hongrois, qui, en 954, envahirent l'Allemagne [3]. Ce fut là ce qui les perdit. Le danger extérieur fit taire les divisions intérieures et rendit au roi son véritable rôle de chef suprême de la nation toute entière. Conrad et Liudolf furent relevés de leur fonctions et moururent presque aussitôt. La Bavière se soumit et, en août 955, la brillante victoire du Lechfeld sur les Hongrois couronna le triomphe d'Othon [4]. De nouveau la Royauté l'emportait sur les ducs. Une sanction s'imposait. Il semble, qu'à ce moment, le monarque eût été en mesure d'anéantir à tout jamais ces dominations funestes dont l'esprit d'hostilité contre la Royauté était tel que les propres fils et le gendre d'Othon en avaient été empoisonnés. Il ne le fit pas, et ce fut très certainement une grosse faute. Mais Othon lui-même était Allemand et particulariste. Il lui manquait ce sens de l'unité absolue, de la centralisation à outrance que son grand prédécesseur Charlemagne, plus romanisé que lui, avait pleinement possédé et qui eût épargné bien des épreuves à l'Allemagne. Le tempérament national commit en cette occasion la première de cette longue série de fautes qui ont pesé si lourdement sur l'évolution de la nation germanique [5]. Othon conserva donc les ducs, mais il essaya d'en faire de simples fonctionnaires de la couronne. Il

1. Lampr., II, 137, 138.

2. Rommel, *Der Aufstand Ludolfs v. Schwaben. Forsch.*, IV, 12. — *Ibid.*, Maurenbrecher, IV, 587.

3. Widuk., III, 30, M. G. SS., 455. — Flodoard, ann. 954, M. G. SS. III, 402. — K. v. Hauser, *Die Ungarneinfälle im X Jahrh. Carinthia*, 1885, accuse Surtout les Liudpolding d'avoir attiré les Hongrois.

4. Lampr., II, 151 ss. — Luttich., *Ungarnzüge*, p. 150 ss.

5. Les populations allemandes vénéraient spontanément beaucoup plus les ducs que les rois. Tietmar, II, 18. — Le calife Abd-er-Rhaman déclara aux envoyés d'Othon que leur maître avait eu tort de laisser tant d'indépendance à ses ducs. *Vita Joh. Gorz.*, cap. 136, M. G. SS. IV, 376.

les choisit dans des maisons sans influence et leur retira l'hérédité de leurs fonctions [1], précautions bien insuffisantes contre une institution si chère au peuple tout entier, et qui allait retrouver sa force première dès que la Royauté perdrait de la sienne ! Plus féconde fut l'alliance étroite qu'Othon scella en cette occasion avec l'Eglise. L'Eglise l'avait fidèlement et vigoureusement soutenu, à part quelques évêques irréductibles, comme Frédéric de Mayence, au cours de ces cruelles épreuves. Il résolut de lier les destinées de la Royauté à celles de la grande puissance morale qui avait les mêmes ennemis que lui. Les principaux sièges épiscopaux s'étant trouvés vacants vers l'époque de la dernière révolte ducale que nous venons de mentionner, il les attribua exclusivement à des gens de sa famille, imbus de ses propres principes politiques. C'est ainsi qu'il nomma à Cologne son frère Brun, homme d'une intelligence remarquable et d'une grande habileté politique, qui fut chargé en même temps d'administrer les deux Lorraines, à Mayence, son fils illégitime Guillaume, à Trèves, Henri, un de ses parents [2]. D'une façon générale, on ne parvint plus désormais, sous son règne, aux hautes dignités ecclésiastiques, comme nous le verrons, sans avoir été désigné par lui et sans avoir fait un stage dans sa chancellerie ou sa chapelle [3]. L'union de l'épiscopat et de la Royauté fut donc poussée à ses limites extrêmes, mais la situation réciproque des deux parties contractantes n'était plus la même qu'au début. Conseillère et protectrice de la Royauté sous les princes carolingiens et sous Conrad Ier, l'Eglise devenait maintenant un instrument docile entre les mains d'un roi plus fort, mieux obéi de ses sujets et plus entreprenant. C'était là ce que des prélats comme Frédéric de Mayence avaient prévu et voulu empêcher. Car, s'il en résultait pour la Royauté un profit certain, tant matériel que moral — les évêques et les abbés mettaient à son service non seulement leur autorité et leur science des choses administratives, mais leurs richesses et leurs hommes — on n'apercevait que trop, maintenant que le danger ducal était écarté, les inconvénients qui allaient en découler pour le clergé, à savoir une ingérence perpétuelle du pouvoir politique dans les affaires ecclésiastiques

1. Lampr., II, 153. — Giesebr., I, 286, 287.
2. Lamprecht, II, 153. Hauck, III, p. 31. Sur Brun, *ibid.*, p. 41 ss.
3. Voir plus loin, § 3.

et une fâcheuse transformation des évêques en seigneurs laïques [1]. Ces craintes, on le verra, n'étaient pas vaines. Mais les événements n'en suivirent pas moins leur cours logique. Pour abaisser les ducs, la Royauté avait eu besoin de l'appui de l'Eglise nationale. Pour s'assurer indéfiniment cet appui, il fallait avoir pour soi le chef suprême de l'Eglise tout entière, le pape, c'est-à-dire Rome, en d'autres termes, rétablir l'Empire. Ce fut là le but prochain que s'assigna la monarchie allemande dès qu'elle se sentit en possession de toutes ses forces.

Le rapprochement entre la Royauté othonienne et la Papauté avait été préparé par la politique italienne des monarques germaniques. Déjà le roi Arnoul était descendu en Italie, attiré par les rivalités des princes indigènes et y avait fait quelques conquêtes éphémères [2]. L'unification de la Péninsule n'ayant pu s'accomplir dans la suite, les mêmes querelles intérieures eurent pour conséquence un nouvelle intervention des Allemands. Ce furent d'abord les princes du sud, le duc de Bavière et le duc de Souabe, qui cherchèrent à y étendre leur domination. En 950, Henri de Bavière s'empara du Frioul. En 951, Liudolf de Souabe tenta un coup de main contre Milan [3]. Bientôt Othon Ier lui-même fut amené à s'occuper des choses d'Italie. Un des roitelets du nord de la Péninsule, Béranger, avait capturé et emprisonné Adélaïde de Bourgogne, la veuve de son ancien compétiteur Lothaire. Il essayait maintenant par la violence de la décider à épouser son fils [4]. Ce fut sur l'invitation de cette princesse, paraît-il [5], que le roi Othon franchit pour la première fois les Alpes. Il se posa en prétendant à la main d'Adélaïde. Peut-être trouvait-il simplement que le moment était favorable pour déjouer et confisquer à son profit les projets de Béranger, qui, après tant d'autres, convoitait Rome et l'Empire. En 951 il prit la route du sud, entra à Pavie, où les grands de la Lombardie lui rendirent hommage et, le 23 septembre, il épousait la veuve de Lothaire. La révolte des ducs allemands qui éclata derrière son dos à

1. Sur l'opposition que rencontrèrent les mesures d'Othon Ier dans le clergé, cf. Hauck, III, 33-34.

2. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, V, 94 ss.

3. Lamprecht, II, 148, 149.

4. Liutprand, *Antapod.*, l. III et IV. — Flodoard, *Ann.*, M. G. SS. III, p. 366 ss. — Dümmler, *Otto d. Gr.*, 191 ss. — Fietz, *Gesch. Berengars*, p. 22 ss.

5. *Contin. Regin.*, M. G. SS. I, 621.

cette époque, et la résistance acharnée d'Albéric qui tenait Rome, l'empêchèrent de réaliser, pour cette fois, ses desseins ambitieux [1]. Il revint donc en Allemagne où, après avoir, non sans peine, triomphé des rebelles, il exécuta ce mouvement de conversion vers l'épiscopat que nous avons signalé plus haut. C'est alors que les événements d'Italie sollicitèrent de nouveau son attention. Le fils de Béranger, avait, pendant son absence, reconquis la Lombardie et menaçait maintenant Rome, où, depuis un demi-siècle, se succédaient des papes indignes, créatures de la courtisane Marozia. Ce fut l'un d'entre eux, Jean XII, fils d'Albéric et petit-fils de cette femme dissolue mais intelligente, qui fit appel à l'aide d'Othon contre le Lombard, comme autrefois l'un de ses prédécesseurs, dans des circonstances semblables, s'était tourné vers le roi Pépin [2]. Othon n'eut garde de se dérober. Sa femme, la Bourguignonne Adélaïde, avait été nourrie dans le culte de l'Empire. Elle ambitionnait maintenant pour son mari la haute dignité dont l'éclat avait illuminé ses rêves de jeunesse. D'autre part, le pratique Othon, qui venait de triompher d'une crise intérieure terrible, sentait plus que jamais la nécessité de fonder son autorité sur la collaboration permanente de l'Eglise allemande à son œuvre politique. Pour être sûr que cette collaboration ne lui ferait jamais défaut, il comprenait que la Papauté devait être, elle aussi, à sa dévotion. C'était la conséquence extrême, mais parfaitement règulière, du problème qu'avait posé en Allemagne le duel des duchés et de la Royauté. Celle-ci, création toute artificielle, sans racines nationales, comprise seulement par la partie cultivée de la population, c'est-à-dire par les clercs, ne pouvait se maintenir qu'en s'appuyant sans cesse sur la force inébranlable de l'Eglise. Or, malgré la décadence dans laquelle se trouvait momentanément l'institution papale, Rome conservait encore tout son prestige dans l'univers chrétien. Partout on s'inclinait devant le Souverain Pontife. Les plus grands prélats de l'Allemagne, ceux de Mayence, de Cologne, courbaient le front devant lui. Ils lui demandaient le « pallium », symbole de leurs hautes fonctions. Ils recevaient ses conseils avec humilité [3]. Il n'est pas douteux qu'Othon, n'ait vu dans la possession de

1. Lampr., II, 150-151.
2. *Contin. Regin.*, ann. 960, M. G. SS. I, 624. — Liutprand, *Gesta Ottonis*, cap. I, M. G. SS. III, 340.
3. Cf. Hauck, III, 207-209.

Rome et de l'Empire, un moyen, et le meilleur de tous, de consolider sa situation en Allemagne [1]. Car il ne lui échappait pas que sa position vis-à-vis de la Papauté était encore plus favorable que celle de Charlemagne. Le grand empereur des Francs, en effet, avait eu affaire à des Pontifes intelligents et respectés. Othon, au contraire, voyait devant lui un jeune homme débauché et méprisable [2]. Aussi, après être entré dans Rome, et avoir reçu la couronne impériale, le 2 février 962, se fit-il octroyer les privilèges ecclésiastiques les plus importants en Allemagne et en Italie [3]. Le pape, par son imprudence, servit ses desseins autoritaires. A peine l'empereur s'était-il éloigné que, comprenant qu'il avait trop cédé, il poussait les Grands de la Haute-Italie à la révolte [4]. Othon revint dès 963 dans la Péninsule et, cette fois, obligea les Romains à jurer qu'ils n'éliraient jamais un pape sans le consulter. Puis il fit déposer par un synode le Pontife qui l'avait appelé en Italie et couronné, comme coupable de parjure, de débauche et de simonie [5]. Le successeur de Jean XII, Léon VIII, fut désigné et imposé par lui de force aux partisans de l'indépendance du Saint-Siège, groupés déjà autour d'un antipape. Une nouvelle révolte ayant eu lieu à Rome, elle fut noyée dans le sang [6]. Othon affirmait ainsi qu'il voulait être désormais le maître, le seul maître. Il le fut tant qu'il régna. *Et c'est ainsi que, par un enchaînement de circonstances curieuses, l'Allemagne se trouvait ramenée à un régime politique aboli depuis des siècles en France, à une Royauté intérieure appuyée sur l'Eglise, à un Empire italo-germanique appuyé sur la Papauté. C'était le programme de Charlemagne.* Tandis que la France, poussée elle aussi par la force obscure des faits — mais les faits ne sont en dernière analyse que la manifestation tangible du tempérament d'un peuple — s'engageait dans une voie nouvelle, féconde en progrès inattendus, l'Allemagne revenait vers le passé, se raccrochait à une formule archaïque dont elle reprenait consciencieusement, minutieusement, tous les termes. Car le désir d'imiter Charlemagne apparaît jusque dans les moindres détails, lors-

1. Hauck, III, 219. — Lamprecht, II, 158.
2. *Benedict. chron.*, cap. 35, M. G. SS. III, 717.
3. *Codex diplom. sax. reg.*, II, 1, nº 1.
4. Liutpr., *Gesta Otton.*, cap. 7, M. G. SS, III, 342.
5. *Ibid.*, cap. 10-16, M. G. SS. III, 343-46.
6. Liutpr., *Gesta Otton.*, cap. 17 ss., M. G. SS. III, 345 ss.

qu'on étudie les négociations qui précédèrent et suivirent le couronnement d'Othon [1]. Quand le nouveau souverain de Rome rentra en Allemagne, l'impression de tous fut qu'il venait de rétablir l'empire de Charlemagne [2]. Cela seul nous indique, qu'à côté des raisons politiques, des idées abstraites et des réminiscences pédantesques étaient aussi en jeu. D'ailleurs ce n'était pas seulement la Royauté allemande qui, invinciblement, était revenue à l'Empire. L'Eglise elle-même, puissance conservatrice et traditionnaliste entre toutes, n'avait rien négligé pour l'y attirer. *Halb zog sie ihn, halb sank er hin.* La situation rappelait donc exactement celle qui avait amené l'établissement de l'Empire sous Charlemagne. Et des deux côtés on en avait parfaitement conscience.

Dans aucune région de l'ancien empire, l'Eglise n'avait perdu le souvenir de cette époque, où, de concert avec le grand monarque des Francs, elle gouvernait l'Occident. En France, nous avons vu que sous Louis le Pieux, quand les discordes intérieures et les invasions commençaient à saper les majestueuses institutions carolingiennes, c'étaient des hommes d'Eglise, des lettrés qui avaient défendu la politique de Charles [3]. L'avènement de la Réforme, qui ne regardait plus vers le passé mais vers l'avenir, et se désintéressait au début des questions purement politiques, tourna l'attention du clergé de notre pays vers des préoccupations d'un autre ordre. Mais la mémoire de l'empereur, vainqueur des Sarrazins et des Saxons, justicier suprême, survécut dans la population laïque et fut bientôt sauvée de l'oubli par la jeune littérature des chansons de geste. En Allemagne, où le peuple, trop barbare et trop inculte pour s'élever à l'idée d'une monarchie abstraite, oublia très vite cette grande époque, qu'il n'avait ni admirée ni même comprise — au point que la poésie populaire germanique n'a même pas retenu le nom de Charlemagne — le clergé, en revanche, qui représentait la seule classe consciente de la nation, s'attacha plus fidèlement à sa mémoire que chez nous. Et cela était bien naturel. Car l'Eglise et la nation allemande dataient de lui. Grand monarque à la suite de beaucoup d'autres en France, Charlemagne était le

1. Liutpr., *Gesta Otton.*, 3, p. 125. — *Contin. Regin.*, ann. 962, p. 171. — *Diplom.*, I, p. 325, n° 235. — Hauck, III, p. 224-25-26.

2. Tietmar, début du 2e livre. — *Vita Mathild.*, 13, p. 579.

3. Cf. chap. I, § 1.

fondateur même de l'Etat allemand. Sous les Mérovingiens l'Allemagne n'avait existé ni politiquement ni ethnographiquement. On avait bien vu, à ce moment là, quelques districts germaniques s'accrocher au royaume franc, mais c'étaient des annexes secondaires, sans lien entre elles, recevant toute leur vie du cœur de la Francie. En y ajoutant définitivement la Bavière, la Saxe, les marches de l'Est et du Sud, en christianisant surtout et en organisant administrativement ces nouveaux territoires, Charlemagne donna à la partie germanique de l'empire des dimensions qui ne permettaient plus de la traiter en quantité négligeable [1]. Bien plus, la nécessité de pacifier et de civiliser cette moitié encore fruste de ses domaines l'obligea à transporter le siège de sa domination sur le Rhin, en pays de langue allemande. Avant comme après, sans doute, la Germanie n'en tira pas moins ses missionnaires, ses comtes, ses chefs militaires, ses savants, ses ouvriers et ses architectes de l'Ouest gallo-franc [2], mais le voisinage immédiat de la cour donna aux Allemands l'impression qu'ils comptaient désormais pour quelque chose dans la monarchie franque. Aussi, dans les partages qui s'effectuèrent, tant du vivant qu'à la mort de Charlemagne et sous ses successeurs, l'Allemagne représenta-t-elle une part d'héritage à elle seule. Dès Louis le Germanique le royaume de la France orientale avait son existence propre. Avec Arnoul il posséda même un roi de la famille de Charles, au moment où dans tout le reste de l'empire des dynasties nationales évinçaient ou cherchaient à évincer les Carolingiens. C'est pourquoi Arnoul se crut fondé à revendiquer avec la couronne impériale une sorte de suzeraineté sur la France occidentale [3]. Dans son geste revivaient les prétentions du puissant ancêtre. D'ailleurs, à ce moment — et cela dura longtemps encore — la Germanie ne consentait pas à s'appeler autrement que « France de l'Est » [4]. Arnoul était l'homme de l'Eglise. C'était l'Eglise qui avait dirigé ses rêves audacieux [5]. Exposée à tous les dangers dans ce pays neuf, elle ne cessait de rappeler aux monarques l'exemple de l'homme à qui

1. Lamprecht, *Deutsche Geschichte*, II, p. 26.
2. R. Chélard, *La civilisation française dans le développement de l'Allemagne*, l. II. Cf. Introduction.
3. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 92 ss.
4. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 128 ss.
5. Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 31 ss.

elle devait tout, flattant ainsi leur orgueil tout en assurant sa propre sécurité. La légende carolingienne qui était devenue populaire en France, prit là-bas une forme cléricale. C'est dans les œuvres des chroniqueurs et des érudits qu'on la retrouve. Le Moine de Saint-Gall, la *continuatio Erchamberti*, le Poète Saxon célèbrent à l'envie la gloire de l'empereur, le placent au-dessus des héros païens de Rome, à côté des grands monarques chrétiens, Théodose, Constantin [1]. Le Poète Saxon lui rend grâce d'avoir converti ses compatriotes [2]. Widukind, qui est Saxon, et la *Chronique de Quedlimbourg* transformeront la dure conquête de leur pays par Charlemagne en une bienfaisante et romanesque expédition, où tout est à l'honneur des Francs [3]. Les seuls Allemands qui auraient eu le droit d'en vouloir à l'empereur faisaient donc son éloge. C'était bien significatif. La classe cultivée, c'est-à-dire l'Eglise, s'était rendu compte, au moment de la reconstitution des duchés, de tout le prix qu'avait pour elle la tradition carolingienne et même la légende impériale. Quand elle eut réussi à rétablir la monarchie et à l'attirer dans son alliance, elle évoqua tout de suite à ses regards inexpérimentés l'image du puissant monarque des Francs. C'est dans la nation franque qu'elle avait choisi le premier des rois nouveaux, Conrad. Obligée d'accepter après lui des Saxons, elle les baptisa Francs. Othon I[er] est sacré dans la capitale de Charles, Aix-la-Chapelle, en pays franc, par l'évêque de Mayence, « Franc d'origine », qui le revêt du costume franc et le proclame roi des Francs. C'est le programme même de Charlemagne qu'on lui impose : « Reçois cette épée et repousse par elle les ennemis du Christ, païens ou mauvais chrétiens, puisque, par la volonté de Dieu, la souveraineté entière de tout l'empire des Francs t'a été confiée, pour établir définitivement la paix parmi les chrétiens. » On le conduit alors au trône de Charlemagne et on l'y fait asseoir [4]. Plus tard ses chroniqueurs officiels ne laisseront passer aucune occasion de le comparer à cet illustre prince [5]. En vérité, si Othon a songé dès le début

1. Moine de S[t] Gall, I, 3, 10, 25, 26, 27 ; II, 9, 16, 17. — *Poeta Saxo*, V, 413 ss., 655 ss. — *Libellus de imperat. potestate*, M. G. SS. III, 720-21.

2. *Poeta Saxo*, IV, 113-114 ; V, 23 ss..

3. Widuk., I, 15. — *Ann. Quedl.*, ann. 814, M. G. SS. III, p. 40. — *Poeta Saxo*, IV, 677 ss. — *Vita Mathild.*, I, M. G. SS., IV, 285. — Cf. Kleinklausz, *L'empire carolingien*, p. 503 ss.

4. Tout cela d'après Widukind, II, 1. — Cf. Waitz, V, 76.

5. Tietmar, II, cap. 28. — *Chron. Lauresham.*, M. G. SS. XXI, 388. — Rather,

de son règne à marcher sur les traces du grand empereur des Francs, on ne saurait s'en étonner.

Les imaginations suivaient donc, tant dans le monde clérical que dans la famille royale, la même route régressive que les événements et conspiraient avec eux pour amener une sorte de restauration fidèle du régime carolingien. La préoccupation d'imiter en tout et partout Charlemagne, fut, on peut l'avancer sans crainte, le seul programme politique positif des Othons et de leurs successeurs. Ils essayèrent en premier lieu de se rattacher directement aux anciens rois francs. On les entendit parler de leurs « prédécesseurs » Clovis, Clodomir, Sigebert, Childéric, Dagobert, Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux, Lothaire [1]. Entre les circonstances qui avaient porté les Carolingiens et les Othons au pouvoir suprême des esprits subtils, découvrirent des analogies frappantes. Othon le Vieux, duc de Saxe, correspondait à Charles-Martel, Henri Ier à Pépin, Othon Ier à son illustre successeur et on fit remarquer — cette fois avec quelque raison — que le premier empereur allemand, comme le premier empereur franc, avait commencé par renverser un tyran dans la Haute-Italie avant de conquérir Rome et la couronne impériale [2]. Sans cesse on rappelle aux empereurs, du côté ecclésiastique, leur glorieux précurseur Charles [3]. Cette formule, qui n'était sous les Othon qu'une fiction consacrée, devient, selon Wipo, une réalité à l'avènement de Conrad II, qui, par sa mère, Gisèle de Bourgogne, était apparenté « aux princes éprouvés des Gaules baptisés par saint Remi à Reims ». Cette fois « la dignité impériale, si longtemps sortie de la famille de Charles » a bien fait retour « à son antique et glorieuse descendance [4] ». Dans leurs chartes de fondation d'églises ou de monastères, les empereurs emploient les formules léguées par Charles. Aix reste « la ville sainte, la capitale du royaume des Francs », où tous les actes importants

Qualitatis conjectura, cap. 16, *Opp.*, p. 396. — *Vita Joh. Gorz.*, cap. 43, etc., etc.

1. *Diplomata regum et imperat. Germ.*, I, p. 110, 237-38, 270, 279, 298, 360, 396 et II, p. 15, 171, 238, 261, 270, 311. — Kleinkl., *L'Empire carolingien*, p. 558.

2. Otton. Fris., *Chron.*, VI, 24.

3. *Diplom.*, I, 193 ; II, 412, 759, etc. — Wipo, *Gesta Chuonradi*, 3 et 6. — Cf. p. 134, note 2.

4. Wipo, chap. 4. — Cf. *Tetralogus*, v. 157-160. — Otton. Fris., *Chron.*, VI, 28, 32. — Waitz, V, p. 59.

de la fonction impériale doivent s'accomplir [1]. Othon III la comble de bienfaits « pour l'amour et le salut de l'âme de son fondateur le grand empereur Charles, de vénérée mémoire [2] ». Un jour même, poussé par cette exaltation mystique qui le caractérise, le jeune monarque voudra voir le puissant ancêtre face à face et se fera ouvrir son tombeau, au grand scandale des contemporains [3]. Frédéric Barberousse alla plus loin encore, lui qui, dès son avènement, s'était proposé de suivre l'exemple du « très grand et très glorieux empereur Charles, qu'il s'agît de sauvegarder les droits de l'Eglise ou de la République ou de maintenir les lois [4] ». Il fit exposer les reliques de l'empereur au milieu de la basilique d'Aix et les vénéra [5]. Donc, s'il avait ordonné, lui aussi, d'ouvrir le sépulcre de Charlemagne, ce n'était déjà plus pour obéir à un sentiment de curiosité sacrilège, mais pour faire placer l'empereur au rang des saints [6]. Il restaura les palais d'Ingelheim et de Nimègue [7]. Des mesures législatives de premier ordre prises par lui furent attribuées à l'initiative de Charlemagne, ainsi la *Constitutio de expeditione romana* et la « Paix » impériale [8]. On avait déjà assisté à un phénomène de ce genre sous Henri V [9]. Mais ce n'est pas seulement le prestige de son nom que les nouveaux empereurs empruntent à l'ancien. Toute sa politique est reprise par ces imitateurs scrupuleux. Rien, dans l'histoire de l'empire allemand, du milieu du xe siècle à la fin du xie, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où se manifestèrent d'autres influences, comme nous le montrerons plus loin, ne permet de supposer que les Othons et les Saliens aient eu par eux-mêmes une seule idée importante qui ne fût déjà contenue dans le programme

1. Otton. Fris., I, 2. — Godefroy de Viterbe, *Gesta Freder.*, I, vers 16-17, M. G. SS. XXII, 307.

2. *Diplomat.*, II, p. 676, 776.

3. Tietmar, *Chron.*, IV, 47.

4. *A. SS. Boll.*, janv., II, p. 888.

5. *Sigeberti Contin. Aquicinct.*, M. G. SS. VI, p. 411.

6. Il fit écrire par un clerc d'Aix, après 1165, un mémoire emphatique « de sanctitate meritorum et gloria miraculorum » de Charlemagne canonisé sur son ordre en 1165. On y utilisait Eginhard, Turpin, l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis de la deuxième moitié du xie siècle sur le voyage fabuleux de Charlemagne à Jérusalem, c'est-à-dire uniquement des sources françaises.

7. Otton. Fris., *Gesta Fred.*, IV, 86,

8. Scheffer-Boishorst, *Zsch. für Gesch. des Oberrheins. Die Heimat der Constitutio...*, *N. F.*, III, 173 ss. — M. G. LL. IV, 1, 661-663. — Waitz, VI, 536.

9. *Sigeberti Chron.*, M. G. SS. VI, 372. — *Coron. rom.*, M. G. LL. II, 70.

de Charlemagne. Bien que les temps soient changés, que la société ait évolué, que les nationalités se soient éveillées, on dirait à les voir agir, comme à les entendre parler, qu'on se trouve toujours au début du IXe siècle. A l'intérieur, c'est encore la même collaboration de la Royauté avec les évêques transformés en fonctionnaires, et la même ignorance ou négation de la Féodalité naissante, dans laquelle on s'obstine à voir un simple rouage administratif. Au dehors, ce sont les mêmes conquêtes en pays slave, c'est la même propagation du christianisme et la même extension de l'Empire à l'est, la même domination sur la Haute-Italie et Rome, le même patronage de l'empereur sur la Papauté. Et si l'on examine dans le détail la façon dont ce programme est appliqué, on reste étonné du manque d'initiative des monarques allemands, de leur timidité routinière. Partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, ils s'en tiennent aux méthodes de l'empereur franc, excellentes sans doute en leur temps, mais vieillies maintenant, et, quoique la réalité présente, comprimée par elles, résiste sourdement [1], rien ne peut les en détacher. Le même phénomène se reproduira d'un bout à l'autre de l'histoire politique du peuple allemand, qui restera sans cesse emprisonné dans un archaïsme inexplicable, jusqu'à l'époque de la conquête napoléonienne.

Au dedans nous voyons pendant des siècles, comme à l'époque de Charlemagne, un roi de Germanie, empereur romain, qui règne sur l'Allemagne, qu'on appelle la « France orientale », sur la Bourgogne et sur l'Italie, et se considère comme le suzerain de tous les « reguli » qui administrent pour lui l'Angleterre, la France, l'Espagne, le Danemark, la Pologne, la Hongrie, bref l'ensemble des pays chrétiens [2]. Comme Charlemagne encore, l'empereur allemand exerce une sorte de protectorat sur le Saint-Siège. Sa première capitale est Rome. Rome est la « tête de l'univers [3] ». En Allemagne la ville sainte est Aix-la-Chapelle [4], où on le couronne et l'oint comme roi de Germanie, le sacre

1. Lamprecht, II, 288.

2. Otton. Fris., *Gesta Frider.*, I, cap. 28 ; II, 21, 30. — Ragew., *Gesta Frider.* I, 22 ; IV, 30. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, V, 97 ss.

3. Schultess., *Silvester*, II, p. 47. — Waitz, V, 106.

4. Ekkeh., *Chron.*, M. G. SS. VI, p. 194. — Otton. Fris., *Gesta Frider*, I, 2. — Godefr. Viterb., *Gesta Frider.*, vers 16-17. — Schröder, p. 488 et 493. — Waitz, VI, 209 ss.

impérial ayant lieu à Rome. Il s'intitule, lui aussi, le défenseur ou « l'avocat de l'Eglise [1] ». Sa puissance militaire repose essentiellement sur le peuple des Francs, car, nous le savons, du jour de son élection, le roi de Germanie devient Franc [2]. La famille royale et impériale, en quelque lieu qu'elle se trouve, reste soumise au droit franc et c'est d'ailleurs ce droit franc que les monarques s'efforcent de propager dans les diverses provinces de leur royaume [3]. Charlemagne avait passé son temps à voyager d'un bout à l'autre de son immense empire ; les souverains allemands agissent de même. Ils n'ont pas de résidence fixe [4]. Aujourd'hui on les trouve en Saxe, où dans les marches orientales, demain ils seront en Italie. Cependant, à l'exception d'Othon Ier, qui conservait une prédilection pour sa patrie saxonne, et d'Othon III, qui ne voulait pas quitter Rome, ils habiteront volontiers cette vallée du Rhin, toute pleine des souvenirs de « l'illustre prédécesseur ». C'est à Spire qu'ils reposent pour la plupart, à l'ombre de la puissante cathédrale qui rappelle encore leur fruste magnificence. Les fonctionnaires de leur palais — exception faite encore pour Othon III — sont exactement ceux de la cour carolingienne [5]. Le peuple leur prête encore le serment de fidélité qu'exigeait Charlemagne [6]. Leurs ressources, comme sous le règne de ce monarque, proviennent pour la plus grande partie de leur domaine privé. Mais ils retirent encore des impôts directs payés par les hommes libres, et des redevances de toutes sortes : tributs, péages, amendes. Les finances publiques se confondent avec la fortune personnelle du monarque [7]. De même que sous les Carolingiens, les principaux agents de la puissance publique sont les comtes, auxquels se sont superposés de nouveau, il est vrai, les ducs mérovingiens, organes parasites, étrangers au système carolingien et qui représentent la protestation du présent contre ce retour pur et simple en arrière. Sous les empereurs allemands la charge de comte est encore, théoriquement

1. Waitz, VI, 152, 472.

2. *Sachsenspiegel*, III, 54, § 4. — Schröder, *Lehrbuch der deutsch. Rechtsgesch.*, 665. — Waitz, VI, 139 ss.

3. Lamprecht, III, 86-87. — De là vient que le roi germanique est majeur à 15 ans, conformément au droit ripuaire. Waitz, VI, 275. Schröder, 493.

4. Waitz, VI, 306. — Lamprecht, III, 107.

5. Waitz, VI, 327-332.

6. Waitz, VI, 479 ss.

7. Gerdes, *Geschichte des deutschen Volkes*, I, 446 ss.

du moins, conférée par le roi. Elle ne deviendra héréditaire en droit qu'au XIII[e] siècle [1]. Les ducs eux-mêmes furent traités par Othon I[er] comme des fonctionnaires [2]. Le nombre des comtes allemands est très considérable. Un document de l'époque d'Othon I[er] en mentionne 178, et il y en avait certainement davantage. Le roi leur abandonne une partie des revenus publics et leur cède en usufruit des domaines de la couronne comme sous Charlemagne [3]. Leur fonction principale est toujours de rendre la justice et de lever les contingents pour l'ost. A côté des comtes sont les comtes palatins (Pfalzgrafen), qui représentent le roi dans les terres ducales ou en Italie, et les margraves qui résident dans les régions frontières [4]. Des « missi » portent les ordres du souverain à ses fonctionnaires [5]. Ce sont là autant d'institutions carolingiennes. Comme au temps de Charlemagne, les évêques jouent un rôle politique prépondérant. Ils sont associés au gouvernement central en qualité de chanceliers, et, dans les provinces, ils exercent souvent les fonctions comtales [6]. Ce sont les représentants attitrés de la tradition carolingienne. Ils font élire les rois. A la mort d'Othon III, les évêques écartent Eckehart de Meissen et Hermann de Souabe au profit d'Henri de Bavière, l'arrière-petit-fils du roi Henri I[er] [7]. Déjà, à la mort d'Othon II, Willigis de Mayence avait protégé les impératrices Adélaïde et Theophanu contre les attaques d'Henri le Querelleur [8]. C'est pourquoi les rois tiennent tant à conserver la nomination des évêques. Ils ont besoin de savoir les principaux sièges entre les mains de leurs partisans. Louis le Germanique avait inauguré l'usage d'investir les évêques par la remise de la crosse [9]. Othon I[er] le fit revivre [10] et, après lui, il resta en vigueur.

1. Scholz., *Gesch. der Hoheitsrechte des deut. Königs...* ds. les *Leipziger Studien*, II, 4 (1896), p. 7 ss., 35 ss. — Cf. Waitz, VII, 420.
2. Giesebrecht, I, 287.
3. Gerdes, I, 455 ss.
4. Gerdes, I, 455. — Giesebrecht, I, 286-87. — Schröder, 512 ss.
5. Gerdes, I, 462. — Waitz, VI, 449 ss. — Les « Pfalzgrafen » ne sont à certains égards que des « missi » permanents. Schröder, 512 ss. — Waitz, V, 81, 167 ss.
6. Voir plus loin, § IV.
7. Lamprecht, II, 248-49.
8. Lamprecht, II, 170.
9. Hauck, III, 52. Selon Tietmar, l'empereur est « le vicaire de Dieu », VI, 8; selon Wipo, « le vicaire du Christ », chap. 3. Un abbé appelle Henri III « la tête de l'Eglise », Giesebr., II, 599.
10. Hauck, III, 53.

Nous verrons que ce même prince leur prodigua les domaines et en fit souvent des comtes. C'était le seul moyen de neutraliser l'action délétère des ducs. L'épiscopat fut, on peut le dire, le soutien le plus ferme de cette monarchie qu'il avait aidé à reconstituer. Les contingents les plus nombreux et les plus sûrs étaient fournis au roi par les évêques, comme nous l'établirons ailleurs. Il est vrai que certains d'entre eux, ceux de Cologne, de Mayence, de Trèves, étaient aussi riches et aussi puissants que des ducs. Comme sous Charlemagne il existe encore des diètes qui se réunissent tantôt ici, tantôt là, à l'endroit où se trouve le souverain [1]. D'ordinaire elles se doublent, comme autrefois, de synodes ecclésiastiques. L'armée a toujours pour base l' « hériban » carolingien, c'est-à-dire la masse des hommes libres astreints au service militaire et amenés à l'ost par les comtes ou les évêques [2]. Cependant, comme sous Charlemagne, il y a aussi à côté des hommes libres, des vassaux et des « ministériaux [3] ». L'armement et l'équipement, jusqu'au XII[e] siècle, resteront entièrement carolingiens [4]. De même la tactique et la manière de combattre. A cet égard un véritable fossé séparera bientôt les armées féodales françaises des troupes impériales [5]. Pour chaque expédition, le roi, comme autrefois les Carolingiens, lève presque exclusivement les contingents des provinces voisines du théâtre de la guerre. Ce sont des Saxons et des Bavarois qu'on emploie contre les Slaves, des Lorrains et des Francs contre la France, des Souabes et des Bavarois contre les Italiens [6]. Le droit est exclusivement carolingien, quand il ne remonte pas jusqu'aux lois romaines. Sous les rois et les empereurs allemands, il n'a reçu aucun développement original [7]. On invoque couramment les capitulaires de Charlemagne. La justice est rendue par le roi et ses fonctionnaires : comtes, évêques, vicomtes, dans des conditions qui rappellent exactement le régime carolingien. Les

1. Waitz, VI, 409 ss., 417 ss. — Gerdes, I, 464 ss.

2. Liutprand, *Antapod.*, II, 25. — Widuk., II, 39. — M. G. SS. V, 312 ; XV, 231. — Waitz, VII, 174. — Baltzer, *Zur Gesch. des deutsch. Kriegswesens*, p. 31. — En Saxe les hommes libres se font même adouber, à l'âge de treize ans. Liutpr., *Antapod.*, II, 25, M. G. SS. III, 293.

3. M. G., *Diplom.*, II, 68.

4. Voir plus loin, 2[e] part., chap. 2.

5. *Id.*

6. Waitz, VIII, 140-141.

7. Waitz, VI, 509 ss. — Hauck, III, 230.

« scabini » se sont perpétués sous le nom de « schöffen »[1]. De même les « advocati » allemands, c'est-à-dire les défenseurs et représentants des propriétaires ecclésiastiques en sont restés au stade carolingien et n'ont pas évolué comme en France. En Allemagne, c'est toujours le roi qui fonde les évêchés comme les abbayes et les dote, organise les missions en pays païen, encourage les sciences et les arts. Toute vie part de lui. Bref, l'Allemagne a conservé le régime carolingien dans toute son organisation intérieure[2] et, parfois même, l'a rendu en quelque sorte plus archaïque encore. Et si, çà et là, on remarque, au xe et au xie siècle, des germes de féodalité, il ne faut pas oublier que ces germes existaient déjà au temps de Charlemagne.

Même spectacle au dehors. Les empereurs ne connaissent qu'un seul programme, qui était déjà celui de Charlemagne : s'étendre du côté de l'est et imposer la domination allemande à l'Italie. La guerre contre les Slaves a occupé tous les monarques qui se sont succédés sur le trône allemand depuis Louis le Germanique, et il n'en est pas qui ait été plus féconde pour l'avenir du pays. De même tous les rois presque sans exception sont descendus dans la Péninsule, et souvent même plusieurs fois. Mais, ce qu'il y a de plus singulier que cette reprise intégrale d'un programme qui eût pu avantageusement être modifié, au moins en ce qui concerne la Péninsule, c'est la façon dont il a été exécuté. Au moment même où la Féodalité française inaugurait une méthode nouvelle d'organisation des pays vaincus, qui respectait dans une large mesure la vie, les biens, les usages, la langue et la religion même des populations indigènes, comme ce fut le cas en Angleterre, en Sicile, en Palestine, et n'en fondait que plus solidement la domination des conquérants, on voit les Allemands se borner, comme au temps de Charlemagne, ou plutôt comme à l'époque mérovingienne, à tuer, à dévaster, à imposer par la force le christianisme à des peuples tremblants. Aucune trace d'organisation sage et intelligente. Çà

1. Gerdes, I, 496 ss.

2. Lamprecht, II, 288. « Das ostfränkisch-deutsche Reich war über die Stämme hinweg begründet worden durch Ausstattung der Centralgewalt mit Karlingischen, halb universal gedachten Verfassungseinrichtungen. Die Verfassung bot ein System dar, das sozusagen halb in der Luft schwebte und sich nicht unmittelbar und sicher auf Wirklichkeiten bezog, ähnlich etwa wie die heutigen konstitutionnellen Verfassungen der Balkanvölker, oder Japans. »

et là, suivant la tradition carolingienne, des évêchés et des monastères improvisés qui durent un jour. On assiste le plus souvent au spectacle odieux de barbares avides et fanatiques qui se ruent sur un pays sauvage, brûlent et massacrent tout ce qui s'offre à eux, noient dans le sang la moindre tentative de résistance, répondent à la perfidie par la perfidie, à la cruauté par la cruauté, puis s'en vont comme ils étaient venus. Henri Ier, après avoir emporté Iéna, livre la ville au pillage et en fait égorger tous les habitants adultes [1]. Le soir de la bataille de Lenzen, on tue sans pitié les fuyards, et, le lendemain, de sang-froid, on passe au fil de l'épée tous les prisonniers [2]. Henri Ier lâche sur les Slaves une armée recrutée parmi les pires criminels de ses Etats [3]. Othon Ier ne se conduit pas plus humainement. La victoire de Recknitz est suivie d'une boucherie qui dure jusqu'à la nuit. Devant la tente du chef ennemi vaincu, on décapite sept cents prisonniers. Un de ses conseillers a la langue et les yeux arrachés et on l'abandonne ainsi parmi les cadavres [4]. Le fameux margrave saxon Gero tue traîtreusement, un jour, trente chefs slaves qu'il a invités à un festin [5]. Plus tard, Henri le Lion et les chevaliers teutoniques en resteront à ces méthodes [6]. Ce sont les procédés employés par Charlemagne en Saxe ou pis encore. Le mépris que les Allemands vainqueurs témoignent pour la langue et les institutions de leurs sujets leur aliène à jamais le cœur de ceux-ci [7]. Ils ne règnent paisiblement que là où ils ont exterminé la population indigène. Chose plus grave, même dans les pays de civilisation avancée, les empereurs germaniques ne comprennent pas qu'il importerait d'user de moyens plus humains ou, ce qui revient au même, plus habiles. Rodolphe de Bourgogne ayant cédé ses Etats à Henri II, fut tellement révolté des excès commis par les Allemands sur ses domaines, qu'à deux reprises il recourut aux armes pour combattre ceux qu'il avait appelés [8]. En Italie, où pourtant leurs empereurs avaient tant d'intérêt à se maintenir, les Allemands ne laissent derrière eux que la haine

1. Widuk., I, 35, M. G. SS. III, 432.
2. Widuk., I, 36.
3. Widuk., II, 3, p. 79. — L'auteur l'en loue.
4. Widuk., III, 55.
5. Widuk., II, 20. — Tietmar, IX, 2, approuve toutes ces cruautés.
6. Hauck, III, 91.
7. Cosm., *Chron.*, I, 40, M. G. SS. IX, p. 62.
8. *Annal. Heremi*, 1018, M. G. SS. III, 144.

et l'indignation. Des rixes continuelles éclatent entre les indigènes et ces étrangers arrogants, qui ne semblent guère se préoccuper que de remplir leur panse et leurs poches [1]. L'Allemagne a vécu pendant plusieurs siècles du pillage de l'Italie. Tout au plus voit-on les empereurs installer de temps à autre un évêque ou un margrave allemand dans la Péninsule [2]. Rien de la savante organisation des pays conquis par la France. Le seul empereur allemand qui fera preuve à cet égard de tolérance et d'habileté sera Frédéric II, l'héritier des rois normands de Sicile, dont tout le mérite, trop vanté par les historiens de son pays, a consisté à conserver, dans leur forme et leur esprit, les intelligentes institutions de ses prédécesseurs. Aussi les empereurs sont-ils obligés de revenir périodiquement en Italie. Ils descendent des Alpes avec une grosse armée, emportent d'assaut quelques villes, font des exécutions sanglantes, puis s'en retournent avec leur butin au moment où les chaleurs deviennent trop fortes. L'année suivante tout est à recommencer. Dans l'ensemble, on peut dire que, s'il y a des modifications apportées au programme de Charlemagne, ce sont surtout des aggravations. L'empereur franc avait légitimé ses procédés souvent brutaux par des préoccupations vraiment relevées. S'il domptait les Saxons par la violence c'était pour les convertir et les civiliser. S'il se posait en protecteur de l'Eglise c'était pour en maintenir pures la doctrine et les mœurs. Cette partie de l'activité de Charlemagne n'a pas été comprise par ses « successeurs » allemands. L'alliance avec l'épiscopat et Rome n'avait pour eux qu'un intérêt pratique. De synodes, où l'on eût discuté les intérêts généraux de l'Eglise, ils n'en convoquent plus [3]. De capitulaires, ils n'en rédigent pas [4]. Les conquêtes en pays slaves sont entreprises moins pour christianiser les habitants que pour leur imposer la dîme. En somme, l'imitation de Charlemagne par les empereurs allemands fut bien une imitation d'épigones, plus pédantesque qu'intelli-

1. Cf. Benoît de Saint-André, 36, 39, M. G. SS. III, 719. — Liutpr., *Antapod.*, I, 23. *Gesta Bereng.*, III, vers 80 ss. — Regin., *Chron.*, ann. 894, 896. — *Ann. Fuld. Contin. ratisb.*, ann. 886. — Folcuin, *Gesta abbat. Leob.*, ch. 28, M. G. SS. IV, 69, sur l'argent rapporté d'Italie par Rather. En 1041 Henri II va recueillir de l'or en Italie et s'éloigne en hâte. *Ann. Quedl.*, ann. 1014, M. G. SS. III, 82.

2. Sackur, *Cluniac.*, I, 321 ss.

3. Hauck, III, 67 ss. — Lampr., II, 155. 156. — Kleinkl., 580 ss. — Bryce, *Le Saint-Empire romain germanique*, trad. Domergue, p. 185.

4. Hauck, III. 67, 230.

gente. Ce qui le prouve, c'est le souci qu'ils ont eu de renouveler les gestes les plus extérieurs de leur modèle. Charlemagne avait envoyé une ambassade pompeuse en pays musulman; Othon Ier fait de même [1]. Charlemagne avait songé à un mariage grec pour lui et sa fille; le même Othon se soumet à toutes les humiliations qu'il plaît à l'impertinente cour de Byzance de lui infliger, afin d'assurer l'union de son fils avec la princesse Theophanu [2]. Charlemagne avait peuplé sa cour de savants étrangers et provoqué une renaissance des lettres latines en Gaule; Othon, qui ne savait pas lire, se met à l'étude après son second mariage [3] et attire auprès de lui tous les hommes de science qu'il peut découvrir. Mais c'est là encore une contrefaçon superficielle. La littérature et l'art, qu'il réussit à faire naître en Allemagne, vivent entièrement des idées carolingiennes. Ils restent aussi étrangers à l'âme de la nation, aussi empruntés, aussi incompris que la politique impériale elle-même.

Il est, cependant, une partie du programme carolingien que les empereurs allemands ont développée avec une prédilection singulière : c'est ce qu'il contenait de moins original et de plus archaïque. Le phénomène est significatif et jette un jour nouveau sur les tendances véritables de la réaction monarchique allemande. Charlemagne s'était plu à rattacher son pouvoir à celui des empereurs romains, il s'était fait appeler « sérénissime empereur Auguste », Il avait volontiers parlé de son « consulat » [4]. Mais, dans sa pensée, il était plus particulièrement le continuateur des empereurs chrétiens tels que Constantin et Théodose, dont les exploits ornaient les murs de son palais d'Ingelheim [5]. Cette préoccupation, toute théorique, n'avait d'ailleurs guère empiété sur sa vie journalière. Par sa façon de vivre et sa tenue, par son caractère, il était resté Franc [6]. Fier de sa race au point de faire recueillir les chants populaires qui célébraient ses ancêtres directs, ainsi que les rois mérovingiens,

1. M. G. SS. IV, 335. Récit de l'ambassade de Jean de Gorze, un Français d'ailleurs.

2. *Contin. Regin.*, ann. 967, M. G. SS. I, 629. — Récit de l'ambassade grotesque de Liutprand par lui-même, M. G. SS. III, 347.

3. Voir plus loin.

4. Boretius-Krause, *Capitul.*, p. 126, 168, 169, 170, 204. — Sickel, *Urkundenbuch*, I, p. 263.

5. Ermold. Nigell., IV, vers 270-80. Kleinkl., 210.

6. Einh., *Vita Caroli*, 23, 24.

ses prédécesseurs [1], il se fût volontiers exprimé comme l'auteur du fameux préambule de la loi salique. Ses enfants avaient été élevés suivant l'usage de son peuple [2]. Les Othons, eux, ne surent pas conserver cette mesure. Leur archaïsme intempérant les poussa à rechercher, par-delà le grand Charles, une assimilation complète de leur pouvoir à celui des anciens empereurs de Rome, et à se poser en successeurs directs des Césars. Cette manie, qui se fait jour déjà sous le premier des Othons, atteignit son apogée une première fois avec Othon III et une seconde fois avec Frédéric Barberousse. Elle coexista, d'ailleurs, toujours avec le culte de Charlemagne dont elle formait en quelque sorte le couronnement. C'est en effet par Charlemagne que les empereurs germaniques prétendaient se rattacher aux potentats romains. Mais cette conception n'a pas vu le jour en Allemagne. Elle est le produit d'une influence française contemporaine, la première que nous puissions relever dans le domaine proprement politique.

Nous avons vu que les tendances nouvelles et originales de l'évolution française étaient représentées par la formation et le développement de la Féodalité ainsi que par la Réforme clunisienne. Cependant toute la vie politique de notre pays ne tenait pas dans ces deux groupes de phénomènes, si importants qu'ils fussent. A côté de ces forces révolutionnaires existaient en France des courants secondaires, qui correspondaient exactement à ceux qui viennent sous nos yeux de déterminer l'orientation de la politique allemande. La France aussi, comme nous l'avons déjà dit, possédait dans l'épiscopat des hommes — et ils étaient nombreux — qui vivaient encore sur l'idéal carolingien. Ce sont ces hommes que nous avons trouvés en travers de la route que suivait la Réforme et que la Réforme brisa. Vainqueurs en Allemagne, ils avaient succombé en France. Le centre principal de leur puissance était, nous le savons, la grande métropole de la France du Nord, Reims, où les Foulque, les Artaud, les Adalbéron, si dévoués à la cause des Carolingiens, puis des Othons, eurent pour successeurs des adversaires acharnés de l'esprit clunisien et de la Papauté absolutiste telle que l'avaient faite les apôtres du nouveau monachisme. Volontiers associé à la poli-

1. *Ibid.*, 29. — *Poeta Saxo*, V, v. 117-120, M. G. SS. II.
2. *Ibid.*, 19.

tique royale, défenseur de l'indépendance diocésaine contre Rome, autoritaire, remuant, pratique, cet épiscopat de mentalité carolingienne avait, en même temps, conservé le goût des études classiques, telles que Charlemagne et Charles le Chauve les avaient remises en honneur. Au xe siècle, l'héritier le plus remarquable de cette longue tradition se trouva être un homme prodigieusement instruit et habile : Gerbert d'Aurillac. Ecolâtre, puis archevêque de Reims, il avait fait de son école le rendez-vous de tous ceux qui, en Europe, parmi les clercs et les laïques, se souciaient encore de culture antique. Il faisait lire, en effet, à ses élèves : Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain [1]. Nul mieux que lui ne s'entendait à donner la chasse aux manuscrits latins [2]. Esprit universel, également doué pour la mathématique, la physique, le droit et les lettres, il semble surtout avoir été pénétré jusqu'au fond de son être de l'idéal de l'antiquité romaine. Ses élèves, Richer et Fulbert de Chartres, furent des stylistes, qui écrivaient un latin très châtié, plein de réminiscences classiques. Lui-même, dans ses œuvres, porte très loin le souci de la correction et de l'élégance. Mais Gerbert ne s'en tenait pas là. Homme d'action et homme du monde, « tempérament extrêmement français », comme l'a dit fort justement un historien contemporain [3], il estimait nécessaire de préparer ses disciples à la vie publique. Un « sophiste » était chargé de leur enseigner « l'art d'argumenter jusqu'au point où on ne remarque plus l'art lui-même, ce qui semble être le plus haut degré où l'orateur puisse monter [4] ». Il avait en matière d'éducation des idées plus judicieuses que la plupart des professeurs de rhétorique qui ont pétri le cerveau de nos générations modernes : « La philosophie, écrivait-il, ne sépare pas la science des mœurs de celle de la parole. Aussi ai-je toujours fait marcher de front l'étude du bien vivre et l'étude du bien dire. Il est vrai, toutefois, que le bien vivre, même seul, est préférable à ce qu'on appelle le bien dire, et qu'à un homme exempt des soins du gouvernement l'un suffit parfaitement sans l'autre. Mais, quand on est comme nous mêlé aux affaires publiques, tous les deux sont

1. Richer, III, 47.

2. Voir ses lettres, édit. Olleris, *Œuvres de Gerbert*, lettres 77, 117, 118, 124, 163, p. 44-45, 65-66, 68, 90. — Éd. Havet, nos 40, 44, 116, 134, 167.

3. Lamprecht, dans un portrait finement tracé de Gerbert, II, 240.

4. Richer, III, 48.

nécessaires, car il est de la plus grande utilité de pouvoir parler de manière à persuader et à contenir par la douceur de son éloquence l'emportement des esprits égarés [1]. » Tel était l'homme qui devait prendre sur l'esprit du jeune Othon III — qui était, d'ailleurs, plus Grec qu'Allemand — une influence prépondérante et donner au rêve impérial des souverains germaniques cet air de mélancolique grandeur qui séduisait les esprits cultivés du Moyen-Age et, de nos jours encore, garde un charme poétique incomparable [2]. Déjà le rôle d'Adélaïde de Bourgogne, femme d'Othon Ier, avait été décisif dans l'établissement de cette magnifique domination romaine et germanique. Et déjà aussi, elle s'était efforcée d'orienter vers des préoccupations plus idéales le sens éminemment positif de son royal époux. A peine marié avec cette princesse franco-italienne, on avait vu Othon se transformer. Cet homme qui n'avait songé jusque-là qu'à chasser et à guerroyer et n'avait montré que de l'indifférence pour les choses de l'esprit, se mit à l'étude et apprit à lire [3]. Adélaïde était une femme très cultivée. Othon, pour lui complaire, essaya de fixer à sa cour des savants tels que l'Italien Gunzo de Vérone, le Wallon Rather de Liège et Gerbert lui-même. Pieuse, comme on l'était alors dans le monde féodal français, elle mit le roi en rapport avec Cluny. Il se pourrait même que les Clunisiens n'aient pas été étrangers à la résolution que prit le pape d'appeler Othon à son secours [4]. Après avoir transformé son mari en un souverain digne de ses hautes fonctions, Adelaïde veilla sur l'éducation de son fils et de son petit-fils, qui fut meilleure que celle qu'avait reçue son mari [5]. On voit que la tâche de Gerbert avait été déjà préparée et préparée par des mains françaises. Celui-ci servait depuis longtemps la cause des

1. Lettre 118. Olleris, p. 65-66. — Havet, n° 44, p. 41-42.

2. Waitz, V, 106 ss. — Giesebrecht, *Gesch. d. deutsch. Kaiserz.*, I, 693 ss. — Viollet, II, 42, 43. — J. Havet, *Lettres de Gerbert*, XXXIII ss. — Lot, *Les derniers Carolingiens*, 237 ss. — Lux, *Papst Silvester II Einfl. auf die Politik Kais. Otto III.* Breslau, 1880.

3. Widuk., II, 36.

4. V. Ottenthal, *Mittheil. des Instit. E. B.* d. IV, p. 32. — Kortüm, Rostocker Dissert., 1899. — Hauck, III, 222.

5. Giesebrecht, I, 570 ss. — Voir la lettre adressée à Adélaïde par Othon III après son couronnement. *Gerbert. epist.*, 203. Olleris, p. 137. — Havet, n° 215. La vieille reine Mathilde elle-même, veuve de Henri Ier, apprit à lire. Widuk., III, 74.

Othons lorsqu'il rencontra le jeune monarque, au cours d'un voyage en Italie. Il était à cette époque archevêque de Reims. Othon III fut conquis tout de suite par le savant et par l'homme[1]. A peine s'étaient-ils séparés qu'il lui adressa une lettre extrêmement flatteuse, pour l'inviter à se rendre à sa cour : « Nous désirerions vivement vous voir, homme vénérable et distingué, auprès de nous, pour jouir à demeure de la fréquentation d'un maître aussi remarquable, d'autant plus que votre haute sagesse s'est toujours montrée indulgente pour notre simplicité. Pour parler franchement, nous avons formé le dessein de vous prier, étant donné que jusqu'à maintenant nous n'avons reçu qu'une instruction insuffisante, de nous enseigner l'art de la parole et de l'écriture et en même temps de nous seconder de vos conseils fidèles dans les affaires publiques. A cette prière, que vous ne sauriez refuser d'entendre, nous joignons le vœu que vous agissiez sans ménagement contre la grossièreté de notre nature saxonne et que vous raviviez, au contraire, et développiez ce qui peut habiter en nous de finesse hellénique. Car il se découvrira peut-être dans notre âme une étincelle de l'esprit scientifique des Grecs, si un homme approprié sait la faire jaillir. Allumez donc cette étincelle avec toute la flamme puissante de votre science, éveillez en nous, avec l'aide de Dieu, l'esprit grec à une vie robuste, et enseignez-nous en même temps la science des nombres, afin que, grâce à elle, nous puissions être initiés à la philosophie des Anciens[2]. » On croirait entendre le jeune Frédéric de Prusse s'adressant à Voltaire. Gerbert lui répondit en le félicitant de ses intentions et en lui promettant son concours[3]. Il arriva au printemps de 997 à la cour othonienne où on l'avait déjà aperçu à diverses reprises, en 970, en 980, en 994 par exemple[4]. Très vite il la transforma. Les savants y prirent la première place, les disputations y retentirent en présence du souverain charmé. Un ouvrage de Gerbert sur la logique fut dédié à Othon. Pour lui, il construisit

1. Sur les rapports antérieurs de Gerbert avec les Othons et les services rendus par lui à leur politique. Cf. Lot, *Les derniers Carolingiens* et l'Introd. à l'édit. des *Lettres de Gerbert*, par Havet.

2. *Gerbert. epist.*, 208, éd. Havet, n° 186, éd. Olleris, p. 141-142. — Giesebrecht, I, 691.

3. *Gerbert. epist.*, 209, Olleris, p. 142. — Havet, n° 187.

4. Uhrliz, *Jahrb. des deut. Reiches unt. Otto II*, p. 24, 139 ss. — Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. XLIV ss.

une merveilleuse horloge à eau [1]. En 998 l'empereur faisait de son ami et conseiller le pape Sylvestre II. Il entendait ainsi récompenser de ses inappréciables leçons celui qu'il proclamait ouvertement son maître [2]. Il espérait aussi trouver en lui un collaborateur dévoué, tout prêt à faire revivre ce monde antique qui hantait leurs imaginations.

Le caractère nouveau que prit l'empire germanique sous Othon III, la couleur nettement latine et byzantine qui dissimula de plus en plus ses origines germaniques, la pompe dont il s'entoura : tout cela est l'œuvre de Gerbert. C'est Gerbert qui a poussé Othon à faire le voyage d'Aix-la-Chapelle et lui a inspiré le désir de rétablir l'empire romain dans son ancienne splendeur [3]. Sans cesse, le savant français insistait sur la naissance et la complexion grecque de son élève. « C'est un phénomène vraiment divin, écrivait-il, de voir un homme qui est Grec de naissance, Romain par la domination qu'il exerce, revendiquer les trésors de la sagesse grecque et romaine comme son propre héritage [4]. » Le rêve impérial grisait son âme ardente de lettré. « Nôtre, oui nôtre, est l'empire romain. L'Italie fertile, la Gaule et la Germanie riches en guerriers, nous livrent leurs ressources, et les royaumes très puissants des Scythes eux-mêmes nous sont soumis. Et toi aussi tu es nôtre, César, empereur des Romains et Auguste, qui né du sang grec le plus illustre, l'emportes sur les Grecs en puissance, règnes sur les Romains par droit d'héritage et surpasses les uns comme les autres par les talents et l'éloquence [5]. » Ces évocations magnifiques agirent sur l'âme impressionnable du jeune homme avec une force irrésistible. Othon III en vint à rougir de ses origines allemandes [6]. Les chroniqueurs de l'époque le constatent et lui-même l'avouait un jour aux Romains : « Etes-vous », demandait-il à la populace révoltée, du haut de son palais, « êtes-vous mes Romains pour l'amour desquels j'ai abandonné ma patrie, renié ma race, ceux que j'ai préférés à mes Saxons et à tous mes Allemands ? » Il s'in-

1. Tietmar, VI, ch. 61, M. G. SS. III, 835. — Gerbert, *Lettres*, nos 27-29 (Havet, nos 30-34) ; préface du *De rationali*. Olleris, *Œuvres*, p. 297 ss.

2. En faisant présent au pape de huit comtés, Othon ajoute qu'ils lui sont donnés « a parte sui disciplini ». *Diplom. reg. et imp. germ.*, II, 820.

3. Giesebr., I, 720.

4. *Gerbert. epist.*, 209, Olleris, p. 142. — Havet, n° 187.

5. *De rationali*, éd. Olleris, p. 298.

6. Schultess, *Silvest. II*, p. 47.

titule leur père, et, bien qu'ils se soient mal conduits envers lui, il leur déclare qu'il ne cessera jamais de les aimer [1]. Sa résidence préférée est Rome [2]. Sur la plaque de sa ceinture on lit l'inscription « *Roma, caput mundi, regit orbis frena rotundi.* » Cette Rome, ce n'est pas la Rome moderne, mais bien la Rome antique. Par un acte du 7 mai 999 il annonce qu'il veut rétablir la « république » [3]. Pour cela il faut en ressusciter « la gloire morte » et les « vieilles coutumes en partie détruites » [4]. Il en délibère « avec son marquis Hugues » et le « vénérable pape Silvestre II ainsi qu'avec les autres Grands de son empire » [5]. Une miniature le représente assis sur son trône, le sceptre dans une main, le globe impérial dans l'autre, entouré de guerriers et d'évêques aux costumes carolingiens. Quatre femmes : l'Italie, la Gaule, la Germanie, l'Esclavonie viennent lui rendre hommage [6]. Sa cour offre de nouveau les splendeurs des anciens palais impériaux [7]. Une nuée de fonctionnaires, brillants et superbes, s'y agitent autour du monarque qui s'intitule « Othon III, Romain, Saxon et Italien, serviteur des Apôtres, par la grâce de Dieu empereur auguste du monde romain » [8]. Des envoyés byzantins qui viennent le voir tombent aux pieds de plusieurs de ses grands officiers, les prenant successivement pour le maître lui-même. Les vieilles formules « IMP. AVG. COS. » et « S. P. Q. R. » reparaissent. On ne monte au Capitole que couvert de vêtements blancs. Le code Justinien régit de nouveau « Rome, la cité de Léon, et le monde entier » [9]. Cette « rénovation de l'empire romain » plaisait tant aux imaginations de ces siècles encore dominés par le prestige des Césars, que les successeurs d'Othon III se gardèrent bien de la rayer de leur programme. Dans une lettre à l'empereur Jean de Constantinople, en 1143, on entend Conrad III affirmer que « la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemark et les autres royaumes voisins de l'empire » lui envoient « journellement » des ambassades pour lui

1. *Thangmari Vita Bernw.*, ch. 25, M. G. SS. IV, 770.
2. Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom*, III, 444-45.
3. Provana, *Studi crit.*, nº 16. — Sackur, I, 354. — Giesebrecht, I, 723.
4. Tietmar, IV, 27, 47. — Diplomat., II, p. 759. — Schultess., p. 47.
5. Leibnitz, *Annal.*, III, 731. — Waitz, V, 106, note 3.
6. Evangéliaire de Bamberg.
7. Giesebrecht, I, 723-24.
8. *Diplomat.*, II, p. 829. — Hauck, III, 259.
9. M. G. LL. IV, 662.

apporter l'hommage de leur soumission et venir prendre très humblement ses ordres [1]. Mais c'est surtout Frédéric Barberousse qui s'enivra de ces somptueuses réminiscences antiques. On lui attribua une lettre à Saladin où il déclarait que non seulement la France, l'Angleterre et la Bourgogne lui étaient soumises, mais qu'il possédait encore les deux Ethiopies, la Parthie où avait succombé « son lieutenant » Crassus, ainsi que l'Egypte où Antoine se laissa séduire par Cléopâtre [2]. Son second fils fut appelé Philippe, en mémoire de Philippe l'Arabe qui avait régné avant lui [3]. Et, en effet, il est admis dorénavant que les empereurs germaniques ont succédé directement aux empereurs romains par l'intermédiaire de Charlemagne, qui était d'origine troyenne, comme l'établit le notaire de Barberousse, Godefroi de Viterbe [4]. Ekkehard et l'Annaliste Saxon comptent les années « ab urbe condita » et leur liste des monarques allemands commence par Auguste [5]. Barberousse, lui, revendique le « *dominium mundi* », il est le « *dominus et imperator urbis et orbis* [6] » et le symbole de sa domination est ce globe impérial qu'il porte si superbement dans les grandes circonstances. Il commande aux hommes qui sont au levant et à ceux qui sont au couchant, d'une mer à l'autre [7]. On lui répète, comme aux Césars, que « ce qui a plu au prince a force de loi [8] ». C'est le droit romain et spécialement le code Justinien que les légistes italiens de Barberousse veulent imposer à l'empire tout entier. Les soldats allemands combattent au cri de « Rome ! » Quant aux rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, ce sont de simples « *reges provinciarum* ». Mais pourquoi cette nouvelle flambée d'orgueil sous le César à barbe fauve? C'est que, à ce moment même, la France surexcitée par ses succès en Terre Sainte et ailleurs, revendiquait après plusieurs siècles de silence, tout l'héritage politique et moral de Charlemagne. Ce réveil du patriotisme français dans

1. Otton. Fris., *Gesta Freder.*, I, 15, M. G. SS. XX, 363.
2. Bryce, *Le Saint Empire romain german.*, trad. Domergue, p. 245.
3. *Ibid.*, p. 165.
4. *Speculum regum*, préface, M. G. SS. XXII, p. 2.
5. Ekkeh., *Chron.*, M. G. SS. VI. p. 194-198. — *Ann. Sax.*, M. G. SS. VI, 763-76. — God. Viterb., *Memor. sæcul.*, M. G. SS. XXII, p. 97.
6. Otton. Fris., *Gesta Frider.*, III, 23. — Voyez également sa réponse au sénat romain, *ibid.*, chap. 21, M. G. SS. XX, 405.
7. Ekkeh., *Chron.*, M. G. SS. VI, p. 232.
8. Ragew., *Gesta Frider.*, IV, 5.

la première moitié du XIIe siècle est surtout attesté par des œuvres littéraires. Ce sont ces œuvres, nous le verrons, qui lues ou traduites en Allemagne, provoquèrent par réaction une sorte de résurrection des antiques formules et attitudes othoniennes. Mais les unes comme les autres, nous le savons maintenant, étaient, pour la plus grande partie, un présent du génie de Gerbert et de l'épiscopat carolingien français à l'Allemagne. Si les faits historiques eux-mêmes suffisent à expliquer la restauration de la monarchie de Charlemagne au-delà du Rhin, il n'en est que plus piquant de constater que la magnifique fleur d'idéal qui vint s'épanouir sur ces ruines tant bien que mal réparées y fut apportée par le vent de France, et que c'est encore un souffle puissant venu de chez nous qui la ranima plus tard. Le parti lui-même qui fut vaincu dans notre pays eut quelque chose à prêter au parti victorieux en Allemagne, et ce quelque chose fut de la poésie. Grâce aux lettrés français la positive et dure domination saxonne s'éclaira d'un reflet pourpre de lumière antique. Bienfait inattendu ! Car la tâche primordiale de la France ne devait pas être de soutenir et d'embellir cet orgueilleux empire, qui étouffait sous sa masse archaïque les germes de progrès si puissamment développés par notre peuple dans le domaine politique et religieux, mais bien de l'abattre pour féconder la place où il s'était dressé.

III

STAGNATION DE LA FÉODALITÉ ET DE L'ÉGLISE EN ALLEMAGNE

Il résulta de cette restauration de la monarchie carolingienne, pour les éléments politiques et les forces morales que nous avons vus, en France, entreprendre l'œuvre de régénération de la société : le clergé et la noblesse, une situation toute différente en Allemagne. Evêques, moines, possesseurs laïques du sol, en restèrent comme la Royauté, au stade carolingien. La grande cause qui avait été chez nous au principe de l'évolution politique, celle qui avait amené la transformation de la vassalité en Féodalité et enfanté la Réforme clunisienne : la lutte de tous contre tous, fit défaut chez nos voisins. C'est là la première constatation qui s'impose. Cette lutte avait été possible en France parce que la Royauté y avait de très bonne heure et pendant longtemps failli à sa mission essentielle, qui était de maintenir l'ordre. Peu à peu les seigneurs, devenus indépendants en fait, en étaient même arrivés à considérer le droit de « faide » ou de guerre privée, comme le plus sacré de leurs privilèges, et rien ne caractérise mieux l'évolution de la Féodalité en France que cette prétention et cette pratique. En Allemagne il n'en fut pas de même. Les documents qui mentionnent des cas de guerres privées se rapportent en général, soit à des provinces comme la Lorraine et la Bourgogne, qui appartenaient en réalité à la civilisation politique française, soit à l'époque qui précéda ou suivit immédiatement la Querelle des Investitures. La guerre privée avait son origine dans le droit de « faide » que Charlemagne avait essayé d'abolir, ou tout au moins de limiter, en rendant la « composition » obligatoire, en relâchant les liens de solidarité intérieure de la tribu et de la « gens » par toutes sortes de mesures [1]. Les sou-

1. *Capit. Harist. de* 779, chap. 22, Boretius, I, 51. — *Capit. missor. de* 802, chap. 32. *Ibid.*, I, 97. — M. G., *Capit.*, I, 92. — *Capitul. de* 805, chap. 5. Boretius, I, 123. — *Capit. leg. add. de* 819, chap. 13. Boretius, I, 284. — *Capitul. de*

verains allemands le suivirent dans cette voie, sous l'influence de l'Eglise qui détestait ces coutumes barbares. Maintenir la paix publique, la « paix du roi » fut considéré comme le premier de leurs devoirs [1] et on peut dire qu'ils y ont, en général, réussi. Ils veillaient au maintien de la paix, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs fonctionnaires : ducs, comtes, évêques [2]. En théorie l'homme qui violait la paix en tuant un de ses semblables, le « faidosus » était passible de la peine capitale ; il échappait à la la protection du roi, et n'importe qui pouvait le frapper. Dans la pratique, cependant, on se contentait en général de le bannir et de confisquer ses biens qui recevaient une destination pieuse [3]. Pour les délits moindres la peine infligée était l'amende, le « fredum » [4]. Les plus grands personnages étaient exposés à se voir traités de la sorte. Sous Louis le Germanique l'ordre régna en général. S'il y eut un peu de relâchement sous Charles le Gros, Arnoul réagit vigoureusement. Il interdit la « faide » [5]. Le règne de Louis l'Enfant, qui marque l'apogée de l'anarchie en Allemagne, vit renaître de tous côtés les guerres privées. Mais jamais elles ne se multiplièrent comme en France. Le pouvoir royal exerçait, même dans ces temps troublés, un certain contrôle. Nous savons, par exemple, que pendant la querelle des Babenberg et des Conrad en Franconie, Adalbert de Babenberg ayant attaqué et tué un de ses adversaires, le fils de la victime se plaignit au roi qui cita le meurtrier devant la diète de Tribur, le fit assiéger dans son château et, malgré ses supplications, le livra au bourreau [6]. On chercherait vainement des exemples de ce genre en France. Conrad Ier employa tous ses efforts à maintenir la paix et s'acquitta de cette tâche mieux qu'on ne le croit d'ordinaire. Avec Henri Ier, le fondateur de la dynastie othonienne, l'ordre et la sécurité furent assurés dans tout le royaume [7]. Ce roi, plus

Worms, 829, chap. 8. Boret., II, 20. — Schröder, *Rechtsgesch.*, 353 ss. et Lamprecht, *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, VII, 8-9.

1. Waitz, VI, 522-23.
2. *Ibid.*, VI, 524. — *Diplomat.*, I, 183, 184, 209, 295, 312, etc.
3. M. G., *Diplom.*, I, 303, 434, 447. — *Contin. Regin.*, ann. 958, M. G. SS. I, 623, 37.
4. *Diplom.*, I, 125, 353, 487 ; II, 174.
5. Gerdes, I, 525. — Sur Louis le Germ., cf. Dümmler, *Gesch. des ostfränk. Reiches*, II, 416.
6. Reginon, ann. 902, 906, M. G. SS. I, 610-612.
7. *Contin. Regin.*, 920, M. G. SS. I. 615. — Giesebr., II, 689-90. — Franklin, *Das Königl. und Reichsshofgericht, Forschungen*, IV, 465.

avisé que scrupuleux, sut même utiliser les violateurs de la paix pour sa politique. Il les transporta sur la frontière de l'Est et en fit une sorte d'armée irrégulière, qu'il lâcha sur les Slaves, avec ordre de piller, de tuer et de commettre tous les crimes possibles [1]. Othon Ier fut aussi sévère que lui. « Le monde était heureux tandis qu'Othon portait le sceptre », dit un chroniqueur de l'époque [2] et Tietmar parle de son « siècle d'or ». Longtemps le peuple garda le souvenir de la « paix » de l'empereur Othon. Sa justice rigoureuse devint proverbiale : « La hache restait suspendue tous les jours dans sa curie, en signe qu'il voulait réprimer la violence [3] ». Plusieurs documents littéraires célèbrent son amour de l'ordre [4]. Il se montra, en effet, impitoyable pour les grands aussi bien que pour les petits. Des personnages comme le duc Eberhard de Franconie, son propre frère Henri, l'archevêque Frédéric de Mayence, l'évêque Ruthard de Strasbourg, le comte Wichmann furent jetés en prison pour avoir violé la paix du roi. Eberhard avait assiégé le château d'un vassal rebelle, l'avait brûlé et en avait massacré les habitants. Ce fait, qui eût passé inaperçu en France, valut à son auteur une citation devant la diète, une amende de cent livres d'argent et la prison [5]. Othon II, qu'on a accusé de faiblesse, déposa cependant Henri de Bavière, punit sévèrement le duc Henri de Carinthie, le comte saxon Ekbert, l'évêque Abraham de Freising et l'évêque Henri d'Augsbourg. En 979 il faisait décapiter à Magdebourg le comte Gero. On peut dire que, pratiquement, la « faide » disparut en Allemagne au xe siècle. Henri II pendit et exila beaucoup de perturbateurs. Sous son règne la Saxe était le siège de « la sécurité et de la fécondité » au dire de Tietmar. Celui qui attaquait un homme à main armée était puni du fouet, celui qui tuait, marqué au fer rouge et contraint de payer un énorme « wergeld ». Non content de cela le roi

1. Widuk., II, 3, M. G. SS. III, 438.

2. Leibnitz, *Scrip. rer. brunsw.*, I, 187. — Franklin, l. *cit.*, p. 474-476. — La paix régna même en Lorraine à son époque, grâce à Brun. *Gesta abbat. Lob.*, 27, M. G. SS. IV, 69 et *Vita Deod. Mett.*, ch. 7.

3. Leibnitz, *Script. rer. Brunsw.*, II, 64.

4. Jac. Grimm., *Altdeutsche Blätter* (de Haupt et Hoffmann), I, 418 et *Deutsche Sagen*, II, 169 ss. — Simrock, *Walther von der Vogelw.*, II, 159. — *Zeitschr. für deut. Altert.*, III, 278.

5. Widuk., II, 6, M. G. SS. III, 439.

introduisit dans ses Etats la « paix de Dieu » française [1]. C'était un nouveau facteur d'ordre ajouté à ceux qu'il possédait déjà. « Sous sa protection tout prospère, dit un contemporain. Joyeux, le paysan accomplit sa besogne dans ses champs, ainsi que le prêtre dans le sanctuaire. La pauvreté elle-même se croit riche sous l'égide du roi [2]. » Conrad II, monarque autoritaire et énergique, ne faillit pas non plus à sa tâche. Il « entoura très fortement ses Etats, dit son biographe, d'un pacte de paix et de protection royale [3] ». Sous Henri III la paix fut également maintenue partout [4] et ce n'est guère qu'après son règne que, pour des raisons que nous examinerons plus loin, l'ordre public fut compromis. Jusque-là, si, çà et là, des excès sont relatés par les chroniqueurs, il est acquis cependant qu'aucune comparaison ne saurait être établie entre l'état de l'Allemagne et celui de la France. Il suffit pour s'en assurer de se rappeler les objections de l'archevêque Gérard de Cambrai, qui était sujet de l'Empire, contre l'introduction de la Paix de Dieu française dans son diocèse [5], ou la stupéfaction que le spectacle des guerres perpétuelles, qui désolaient la Bourgogne et la Lorraine, provoque chez les chroniqueurs allemands de l'époque. Le jugement que Tietmar de Mersebourg porte sur le roi Rodolphe et son pays est caractéristique à cet égard. « Le roi des Bourguignons, Rodolphe, dit-il, est mou et efféminé... Il n'y a pas de roi qui exerce de la sorte son autorité dans ses Etats, car il a seulement le nom de roi et la couronne. Il donne les évêchés à ceux qui lui sont désignés par les Grands ; il n'a que peu de biens pour sa propre jouissance. Il ne vit que de ce que lui donnent les prêtres, et, quand ils sont dans quelque embarras, il ne saurait les en tirer. Aussi ceux-ci obéissent-ils à leurs seigneurs comme à des rois et, à cette condition seulement, ils goûtent les douceurs de la paix. Leur prince ne sert qu'à permettre à la fureur des méchants de se produire en toute liberté et à empêcher un autre roi de rompre

1. Hauck, III, 394-95. — Sur Henri II pacificateur, Tietmar, VII, 5, 36, 37, M. G. SS. III, 838, 852, 853. — *Ann. Quedlinb.*, ann. 1019, M. G. SS. III, 852. — Alpertus, *De diversitate tempor.*, ch. 17, M. G. SS. IV, 717.

2. *Epist. Bamb.*, 6, p. 419.

3. Wipo, *Vita Chuonradi*, ch. 6, 18, 23, 40.

4. Waitz, VI, 428, note 1. — Sur l'ensemble des rois cités, cf. Waitz, VIII, 204, note 2.

5. *Gesta episc. Camer.*, II, 27, M. G. SS. VII, 474.

avec cette vieille coutume et de rétablir l'ordre [1] ». Voilà l'aspect extérieur de la vie politique française, tel qu'il pouvait s'offrir aux regards d'un contemporain et d'un sujet des Othons, habitué à voir les rois s'occuper avant tout de maintenir l'ordre d'un bout à l'autre de leurs Etats et leurs fonctionnaires les seconder dans l'accomplissement de ce devoir primordial [2]. L'adoption par l'Allemagne de la Paix de Dieu française sous Henri II et de la « Trêve » sous Henri III, ne doit pas créer la moindre équivoque à ce sujet. Ces institutions ne répondirent à une véritable nécessité et ne rendirent de réels services dans ce pays qu'à partir des dernières années du XIe siècle. Jusque-là l'autorité royale avait suffi à sa besogne [3].

Le premier effet du maintien de l'ordre fut un arrêt dans le développement de la Féodalité. *Nous savons que les germes de cette organisation politique s'étaient montrés tout d'abord en France et que c'est aussi dans notre pays seul qu'ils portèrent tous leurs fruits*[4]. *Il faut ajouter, maintenant, que c'est de chez nous qu'ils ont pénétré en Allemagne. La vassalité, le bénéfice, l'hommage, l'immunité, l'hérédité des fonctions publiques sont des institutions et usages dont l'origine première est en France et qui, de là, ont pris le chemin de l'Allemagne, où on les retrouve plus tard que dans notre pays et fort inégalement répartis dans les diverses régions* [5]. Alors que les provinces de l'Ouest et du Sud, par exemple, suivent de très près l'évolution française dès l'époque carolingienne, celles de l'Est et du Nord restent plus longtemps immobiles. Mais ce n'est pas là encore la différence capitale qui sépare les deux pays. La Féodalité, c'est essentiellement, nous l'avons dit, *l'usurpation des pouvoirs publics par de petites dominations locales*. En France cette usurpation, favorisée par la faiblesse du pouvoir central et la violence des invasions, se

1. Tietmar, VII, 21. — Sur la Lorraine, Folcuin, *Gesta abbat. Lobiens.*, cap. 26, M. G. SS. IV, 687. — Tietmar, VII, chap. 45, M. G. SS. III, 856 ; cap. 32, M. G. SS. III, 851, etc.

2. Sur le rôle des ducs dans le maintien de la paix, *Gesta Camer.*, III, 7, 465. — *Chron. St Hubert*, chap. 31, p. 588 (Waitz, VII, 126) ; des évêques, Lamprecht, *Picks Monatsschr.*, VIII, 222 ss. — Schröder, *Lehrb. der Rechtsgesch.*, 567. — Roth v. Schreckenstein, *Die Ritterwürde*, 458.

3. Cf. Lamprecht, II, 263.

4. Voir plus haut, chap. I, § 2.

5. Lamprecht, II, 87, 88, 109, 111. — Brunner, *Forschungen*, I, 39 ; *Deutsche Rechtsgesch.*, II, 246 ss., 250 ss, 255, 262 ss., 265 ss., 273. — Guilhermoz, 98, 104 ss., 127. — Waitz, VI, 8 ss., 112 ss. — Homeyer, 274 ss. — Schröder, 407.

produisit dès la fin du IX[e] siècle. *En Allemagne, au contraire, où la Royauté réussit à retrouver toute sa puissance au début du X[e] siècle, l'évolution, qui s'était logiquement achevée en France, resta interrompue provisoirement*[1], de sorte que, ce que nous rencontrons dans ce pays en fait de Féodalité sous les Othons et les Saliens, n'est, à proprement parler, qu'une sorte de vassalité selon le mode carolingien, incomplète, archaïque, qui ne se muera en Féodalité véritable que lorsque l'obstacle qui paralysait son développement, la Royauté traditionnelle, telle que nous venons de la définir, aura été définitivement écarté — par l'action de la France — à l'occasion de la querelle des Investitures. Les caractères généraux de la société politique allemande jusqu'à cette date sont bien ceux qui distinguaient l'époque carolingienne. Les hommes libres, non nobles, que nous avons vu disparaître chez nous jusqu'au dernier, y sont encore nombreux[2]. Sous Charlemagne ils représentaient encore « l'unité » politique véritable[3] en France comme en Allemagne, mais ils avaient été éliminés dans notre pays au cours des désordres du IX[e] et du X[e] siècles, et s'étaient mués d'ordinaire en vassaux guerriers, tandis que, de l'autre côté du Rhin, on les vit continuer à tenir le rôle qu'ils avaient eu autrefois chez nous : ester en justice, assister les juges, payer l'impôt royal, composer l'hériban[4]. Ce sont les « liberi viri », les « frîman », les « frîgebur », ou les « schoppenbarfreye » du *Sachsenspiegel*. On les y trouve en nombre imposant jusqu'au XIII[e] siècle, surtout dans les provinces du Nord et de l'Est, comme la Frise et la Saxe, où les institutions féodales pénétrèrent

1. Lamprecht, III, 93-94. — Schröder, 407. Ce fait a été souvent méconnu parce que trop d'historiens, notamment en Allemagne, ont fait tenir la Féodalité dans l'organisation vassalique, fusion de du « comitatus » et de l'institution bénéficiaire. Mais la Féodalité n'est pas cela. Elle est l'organisation vassalique *pourvue des droits de la souveraineté*. Ainsi conçue, il est bien certain qu'elle n'a pas existé à l'époque carolingienne, où l'organisation vassalique n'avait qu'un sens social, et que c'est dans la France des X[e], XI[e], XII[e] siècles qu'il faut la chercher. Comme de longtemps la vassalité n'a pas été pourvue en Allemagne des droits souverains, contrairement à ce qui se passait dans notre pays à la même époque, il s'ensuit que les historiens allemands, lorsqu'ils parlent de la Féodalité de leur pays au X[e] ou au XI[e] siècle, emploient un mot qui n'a pas du tout le même sens que chez nous.

2. Waitz, V, 185, 325, 393, note 1, 386, 430. — Von Below., *Die Entsteh. der deut. Stadtgemeinde*, p. 13, *Hist. Zeitschr.*, tomes LVIII-LIX. — Lamprecht, III, 93-94, 96. — Schröder, 458-59. — Walter, *Rechtsgesch.*, par. 451.

3. *Capitul. de* 789, chap. 4 (Boretius-Krause, I, 67). — Guilh., 455.

4. Cf. note 2.

très tard[1]. Au temps d' Henri IV, les chevaliers lorrains et souabes s'étonnaient de voir, en Saxe, des hommes libres cultivant leurs propres terres en temps de paix et combattant dans « l'ost » royale en cas de guerre[2]. Ces hommes libres ont le même « wergeld » et le même « fredum » que les « ritter », on leur donne le titre de « Herr ». Le « *Sachsenspiegel* » les met sur le même rang que les « ministériaux » qui sont, à ce moment-là, considérés comme des nobles[3]. Jusqu'au XIIe siècle, ils fournissent le principal contingent pédestre des armées royales et impériales, et prêtent serment comme au temps de Charlemagne[4]. Les comtes les amènent à l'armée. C'est par la Bourgogne et la Lorraine que le service à cheval, corollaire de l'institution féodale, pénétrera en Allemagne[5], où il n'apparaît généralisé que sous Henri V, mais où il est fourni le plus souvent par une classe spéciale de non-libres dont nous aurons à parler ailleurs, et non, comme en France, par des nobles. Quand leur situation deviendra difficile, les hommes libres abdiqueront leur liberté, de même que jadis dans notre pays, et deviendront des *censuales* ou *ministeriales*[6], et, très souvent aussi, des « chevaliers », sans recouvrer toutefois leur indépendance sous cette nouvelle forme, comme cela s'était passé chez nous. A toute époque il y eut en Allemagne des biens non engagés dans l'engrenage vassalique. Lorsque la Féodalité y eut triomphé, on les appela des « fiefs du soleil » (sonnenlehen)[7]. La noblesse proprement dite, sous les Othons et les Saliens, se composait surtout de comtes[8]. Et, si ces comtes obtinrent assez vite l'hérédité de leurs charges, — plus tard qu'en France cependant, — ils n'en restèrent pas moins, à d'autres égards, jusque

1. Widuk., I, 21. — Lamprecht, III, 93. — Schröder, 458, 59. — En Lorraine où l'évolution est celle de la France voisine, les donations aux monastères sont faites surtout par des *nobles ;* en Souabe, en Franconie, en Bavière, ce sont des *hommes libres* qui les font. Waitz, V, 431.

2. *Carmen de bello saxon.*, II, vers 118 ss. ; III, vers 94 ss, M. G. SS. XV, p. 1226, 1230-31. — Lambert d'Hersfeld, *Ann.*, ann. 1075. — Brunon, *De bello sax.*, ch. 31.

3. Schröder, 458-59. — Walter, *Rechtsgesch.*, § 451. — *Sachsensp.*, III, § 1.

4. Lamprecht, III, 96. — Schröder, 525. — Waitz, VIII, 99 ss.

5. Schröder, p. 407.

6. Dümmler, *Gesch. des ostfr. Reiches*, III, 635. — Waitz, VI, 41.

7. Schröder, 407.

8. Gerdes, I, 404 ss.

sous les Hohenstaufen, de simples fonctionnaires. Au-dessus d'eux les ducs avaient été également transformés en fonctionnaires par Othon Ier. L'histoire intérieure de l'Allemagne a beau n'être faite. au XIe et au XIIe siècle, que de leurs révoltes continuelles. ils n'ont pas été traités par les Othons et les Saliens autrement que des fonctionnaires révocables, passibles du bannissement et de la confiscation en cas de désobéissance aux ordres du roi. Et pourtant ce sont de tous les nobles de beaucoup les plus indépendants. Les évêques, que les Othons ont pourvu largement de comtés, étaient nommés par le roi et entièrement dévoués à sa politique pour des raisons que nous connaissons. Ils ne s'émanciperont, eux aussi, qu'à l'occasion de la Querelle des Investitures. Aux yeux des rois, ils offrent une garantie précieuse, celle de ne pas transmettre héréditairement leurs charges. Tels sont les principaux éléments de la noblesse en Allemagne : des serviteurs de la monarchie, qu'on paie encore comme au temps de Charlemagne en leur attribuant une partie du domaine public de leur ressort et le produit de certaines taxes [1]. Sans doute il existe, à côté d'eux, de véritables vassaux, c'est-à-dire des hommes libres ayant reçu un bénéfice, à charge pour eux de fournir le service militaire [2]. Mais on les trouve surtout en Lorraine et en Bourgogne, régions de civilisation française, ou encore sur le Rhin et en Souabe, où ils sont cependant très rares jusqu'au XIIe siècle. On les appelle « liberi viri », « liberi homines », « homines ingenui » [3], mais leur situation ne ressemble en rien à celle de leurs congénères français. Comprimés dans leurs velléités d'indépendance par le roi, les ducs, les évêques et les comtes, privés en fait du droit de guerre et des attributions de la souveraineté politique [4], ils n'existent pas par eux-mêmes et ne mènent pas la véritable vie féodale. Ce sont plutôt des agriculteurs que des guerriers, des chefs d'exploitation que des seigneurs. Ce caractère rustique a longtemps distingué le noble allemand du noble français. Il apparaît encore très nettement dans les poèmes dit « nationaux » du

1. Gerdes, I, 404.

2. Tietmar, VI, cap. 36, M. G. SS. III, 821. — *Vita Meinwerci* M. G. SS. XI, p. 125. — Dronke, *Codex diplom. Fuldensis*, p. 359, n° 749. — *Chron. de Lorsch*, ann. 1066, M. G. SS. XXI, p. 415, 434-35, etc., etc.

3. Guilhermoz, 152 ss.

4. Seuls les ducs, évêques et abbés ont le droit de battre monnaie en Allemagne sous les Othons. Gerdes, I, 396. — Schröder, *Rechtsgesch.*, 536-537.

XIII[e] siècle. Les nobles allemands habitaient d'abord des villages à côté de leurs paysans. A la fin du X[e] siècle quelques châteaux apparaissent, mais ce sont de pauvres demeures à côté des châteaux français contemporains et qui, par le détail même de leur construction, montrent la situation précaire de leurs possesseurs. Dans le *Walthari* on voit que la principale occupation du « miles » est de travailler ses terres [1]. La chronique de Widukind confirme ce renseignement [2]. En Autriche et en Bavière, le *petit Lucidarius* nous montre les nobles du XIII[e] et du XIV[e] siècle parcourant leurs champs dès le matin pour les inspecter. Leurs vendanges les inquiètent plus que tournois et batailles [3]. Il a manqué à ces « vassaux » la sollicitation perpétuelle de la guerre. Ils vivent encore comme leurs ancêtres carolingiens, n'ont rien oublié, rien appris. Le contrat vassalique en Allemagne n'avait pas au début le caractère définitif qu'il prit tout de suite en France [4]. Aussi l'hérédité du fief mit-elle très longtemps à s'établir au-delà du Rhin. Lorsque les nobles l'obtinrent enfin, sous Conrad le Salique [5], ce fut avec toutes sortes de restrictions. Les évêques se refusèrent longtemps à reconnaître la succession même en ligne directe [6]. Au XIII[e] siècle encore, malgré les efforts du roi Henri IV pour établir dans ses Etats l'hérédité des fiefs, comme elle existait depuis longtemps en France et en Angleterre, le droit allemand repoussait la succession en ligne collatérale et n'admettait que la succession directe descendante, masculine [7]. Et il n'autorisait pas non plus le partage du fief. Les ayants-droit devaient se mettre d'accord pour présenter un seul héritier [8]. L'émiettement des domaines féodaux qui se produisit de bonne heure en France, où le détenteur d'un fief se considérait comme son possesseur véritable, et qui eut pour effet de multiplier à l'infini le nombre des nobles,

1. Vers 150 ss.
2. Zöpfl., *Rechtsgesch.*, 351.
3. Haupts, *Zeitschr. fur deut. Altert.*, IV, 164. — *Seifrid Helbling*, I, vers 826-29. — *Ottokars Reimchronik*, vers 30737-55.
4. Brunner, *Deut. Rechtsgesch.*, II, 273-274.
5. Wipo, *Vita Chuonradi*, chap. 6, éd. Bresslau, p. 21. La décision de Conrad était, il est vrai, valable surtout pour la Lombardie.
6. *Chron. de Lorsch.*, M. G. SS. XXI, p. 415, 434-35. — *Codex Udalrici.* Jaffé, *Biblioth.*, V, 190. — Homeyer, *Syst. des Lehnrechts*, § 42.
7. *Sachsensp.*, chap. 21, § 3. Homeyer, I, 180 ; II, 450 ss. — Schröder, p. 417.
8. *Sachsensp.*, chap. 29, § 2 (Homeyer, I, 201-202).

n'eut pas lieu en Allemagne, à cause de l'état de dépendance plus étroite dans lequel se trouvait la noblesse. La Féodalité ne descendit donc pas chez nos voisins dans les couches profondes de la nation comme en France [1]. Pour cette raison et pour celles que nous avons indiquées plus haut, elle ne modifia pas l'ensemble de la société politique. Bien des signes montrent que le nombre des « nobles » proprement dits était très inférieur en Allemagne à celui que l'on peut admettre pour la France. Guillaume d'Aquitaine conduisit à lui seul, nous dit-on, environ trente mille chevaliers à la Croisade, et la France entière endéversa au moins cinq cent mille en Espagne, en Angleterre, en Sicile et en Palestine. En Allemagne un riche et puissant seigneur comme l'archevêque Rainald de Cologne parvint en 1159, en rassemblant toutes ses forces, à lever 300 « chevaliers » qui n'étaient certainement pas tous des vassaux [2]. Frédéric II, lors de sa première expédition en Italie, avait derrière lui 1.800 chevaliers seulement. Il en emmena 20.000 à la Croisade. Tous ces caractères indiquent une stagnation absolue de l'évolution féodale en Allemagne, stagnation qui eut son pendant en Italie, pays soumis à la domination germanique [3]. Les usages féodaux allemands confirment cette opinion. Ils ont un aspect carolingien, archaïque, qui les distingue à première vue des coutumes françaises. Carolingien est le « service de cour » en Allemagne. Le vassal ne se rend pas à la cour de son seigneur mais à celle du monarque, comme jadis les hommes libres allaient à l'ost royale [4]. Entre le roi et n'importe lequel de ses vassaux il n'y a pas de domination intermédiaire. L'évolution s'est arrêtée à mi-chemin. Le vassal n'est pas en effet un seigneur indépendant ayant en lui-même sa raison d'être, comme en France, c'est un guerrier auquel le roi a donné un domaine destiné à subvenir à son entretion, en échange de ses services militaires, ce qui est bien encore la

1. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, III, 95.

2. *Ann. Colon.*, ann. 1159, M. G. SS. XVII, 771. — Dans la seule Normandie il y avait 1.500 fiefs de chevaliers environ. H. F., XXIII, p. 693 ss., 703 ss. Selon Waitz, *Verfassungsgesch.*, VIII, 139, l'Allemagne entière, au XIIe siècle, ne peut mettre en ligne que 30.000 cavaliers environ, dont beaucoup de soldats-serfs.

3. Le régime othonien y arrêta le développement de la petite Féodalité des « valvassores ». Ardouin d'Ivrée s'appuie sur eux dans sa révolte contre Othon III et les évêques. — Schultz, *Atto v. Vercelli.*, Diss. Götting., p. 36, 76. — Liutprand, *Antapod.*, II, chap. 62.

4. *Sachsensp. Lehnrecht*, chap. 71, § 18. — Waitz, VI, 409 ss.

vieille conception carolingienne dans toute sa pureté [1]. Souvent même le roi se borne à payer les services du noble, comme autrefois, par des cadeaux divers [2]. Dans le *Ruodlieb*, poème du XIe siècle, quand on énumère au héros tous les avantages que lui rapportera le service du roi, il n'est nulle part question de fiefs [3]. Ce n'est qu'au XIIe siècle que l'indemnité due au vassal prend régulièrement la forme d'un fief [4]. La destination première du fief étant ainsi restée très nette en Allemagne, on comprend que, comme à l'époque carolingienne, le vassal y soit tenu de fournir au roi le service d'ost sans rétribution pendant six semaines d'abord, puis, après un intervalle de six semaines, de nouveau pendant le même laps de temps, alors qu'en France, où le souvenir du contrat militaire originel s'est effacé, et où le féodal se considère comme le propriétaire de son fief, tout vassal en est venu à exiger des compensations pour l'accomplissement de ce qui était primitivement la rançon de son bénéfice [5]. Carolingienne est encore la coutume allemande de stipuler, lorsqu'on octroie un fief, que cette concession est faite pour toute la durée de la vie du concessionnaire, de sa veuve et de l'un de ses fils. Ces précisions, qui pouvaient être nécessaires à une époque où le fief non seulement n'était pas nécessairement héréditaire, mais où il arrivait qu'on le reprît à son détenteur au bout de quelque temps, étaient devenues inutiles en France par suite du caractère pratiquement définitif du contrat vassalique [6]. De même la fixation de la majorité principale à l'âge de douze ans, qui subsista en Allemagne, était un ancien usage carolingien [7]. Elle indique bien le caractère de dépendance dans lequel vivait le vassal allemand. En France, où ce vassal était en fait un véritable souverain indépendant, chargé d'une lourde responsabilité, la majorité légale se transporta à l'âge de vingt-un

1. Constit. de 1136 de Lothaire, M. G., *Const.*, I, p. 176. — *Sachsensp. Lehnrecht*, chap. 2, § 6 et 7; chap. 4, § 3; chap. 65, § 4; chap. 71, § 6, 7, 17. — *Schwabensp. Lehnrecht*, chap. 83.

2. Guilhermoz, 236 ss.

3. *Ruodlieb*, I, vers 97 ss. — Cf. Homeyer, II, 2, 273. — Waitz, VI, 44.

4. Ficker, *Heerschild*, p. 165.

5. *Lehnrecht des Sachsenspiegels*, chap. 4, § 1. Homeyer, *Des Sachsenspiegels zweiter Teil*, I, p. 148. — Guilhermoz, 273 ss. et 277, note 63.

6. *Sachsenspiegel. Landrecht*, III, 75, 2. *Lehnrecht*, chap. 2, § 3. — Waitz, VI, 88-89.

7. *Sachsenspiegel. Lehnrecht*, chap. 26, § 1. *Landrecht*, I, 42. — *Schwabenspiegel. Lehnrecht*, chap. 486. — *Vetus autor de beneficiis*, cap. 65, 67, 69, livre I.

ans [1]. L'état de dépendance du noble allemand vis-à-vis de son souverain se marque encore dans les attributions que ce dernier conserve en matière de justice. Pour tout ce qui ne relève pas du droit féodal le noble allemand reste soumis à la justice du roi comme l'ancien homme libre carolingien [2], alors qu'en France, où les pouvoirs royaux ont été usurpés par la Féodalité. le vassal-lige dépend de son suzerain à tous égards [3]. Bien d'autres règles de détail du droit féodal allemand sont restées purement carolingiennes, par exemple, la distinction des fiefs qui doivent le service d'ost et des fiefs qui doivent le service d'estage ou de garde, distinction qui s'est perdue en France [4], l'habitude de payer en chevaux et en armes le « relief » que le noble français paie en argent [5], l'attribution d'une « cour » féodale au seigneur seul qui dispose de douze grands vassaux avec « volllehen » [6], etc., etc. Mais de toutes les survivances de l'époque carolingienne dans l'organisation vassalique allemande, il n'en est pas de plus caractéristique, de plus instructive, que l'usage d'entretenir dans les châteaux toute une foule de « chevaliers » d'origine serve, connus sous le nom de *ministeriales* ou de « ministeriaux ». Rien ne prouve mieux que cette institution, destinée à suppléer à la pénurie de petits chevaliers libres, combien restreint était le nombre des véritables vassaux nobles en Allemagne et combien superficielle y était restée la transformation de la société. La présence des « ministeriaux » de ces « nobiles servi », deux termes dont l'accouplement eût fait hurler nos barons, est le trait qui distingue le plus nettement peut-être la Féodalité allemande de la Féodalité française.

A côté des vassaux proprement dits, liés au seigneur par l'hommage et détenteurs ou non d'un bénéfice, il existait à l'époque carolingienne, à la cour du roi et dans les résidences

1. Guilhermoz, p. 410.

2. Homeyer, *Syst. des Lehnrecht*, chap. 53, 65, 67. — Sauf en Lorraine où règne le système français des vassaux-liges. Waitz, VI, 59.

3. Beaumanoir, *Cout. du Beauvaisis*, éd. Salmon, I, p. 43-45, p. 45-46, p. 49-50, p. 110, 146-147. Guilhermoz, p. 317-320.

4. *Sachsenspiegel. Lehnrecht*, chap. 71, § 18 et 72, § 6-10. — Cf. édit de Pîtres en 864.

5. Le « relief » est d'abord inconnu au droit féodal allem. Waitz, VI, 36 ss. Il n'apparaît qu'avec l'hérédité du fief au XIe siècle. Guilh., 388 ss. notes 51, 52, 53.

6. *Schwabenspiegel*, chap. 18. — *Biblioth. Ec. Chartes*, IX, p. 84. Guilhermoz : *Les deux condamnations de Jean sans Terre.*

des grands fonctionnaires ou des riches propriétaires, une classe spéciale d'hommes libres ou de serfs affectés au service du patron, mais non admis à l'hommage. C'étaient les « ministériaux »[1]. Il arrivait que, pour les récompenser de leurs services, le seigneur leur remît un bénéfice, à condition toutefois qu'ils fussent de naissance libre, ou, s'ils étaient serfs, titulaires d'un office important[2], mais ce bénéfice n'était en réalité, pour les non-libres, qu'une tenure servile qu'on distinguait soigneusement des bénéfices vassaliques comportant l'hommage[3]. Certains de ces « ministeriaux » étaient des soldats domestiques[4]. Lorsqu'ils recevaient une terre, c'était à charge de fournir à leur patron, soit le service militaire à cheval ou à pied, soit des prestations de même ordre, comme de porter ses messages, de convoyer ses denrées ou ses gens[5]. Cette institution, qui était d'origine neustrienne[6], c'est-à-dire gallo-franque, se conserva çà et là en France, surtout dans les dominations ecclésiastiques, où l'on préférait ce système bâtard à celui de la véritable inféodation du sol qui offrait de multiples inconvénients[7]. On peut dire, cependant, que, dans notre pays, l'institution des « ministeriaux » disparut en général dès l'époque carolingienne. En France, ces « serviteurs armés », même lorsqu'ils n'étaient pas d'origine libre, se confondirent très vite avec les vassaux proprement dits, dont ils remplissaient en fait toutes les obligations. Or, dans la classe vassalique, nous le savons, les hommes libres dominèrent de plus en plus à la longue. Il vint même un moment où « vassal » signifia purement et simplement « homme libre »[8]. Le service militaire,

1. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, 269. — Schröder, *Lehrbuch der deut. Rechtsgesch.*, 143.

2. *Capit. de villis*, cap. 50. Krause, I, 88, capit. de 789, chap. 4. *Ibid.*, I, 88. — *Cap. de villis*, cap. 10 ; *ibid.*, p. 84.

3. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, proleg., p. 801-802, 819-820. — Schröder, 164. — Fürth., *Ministeriales*, p. 34.

4. *Capit. Pipp.*, 792, M. G., *Capit.*, I, 67. « Servi qui honorati beneficia et ministeria tenent et caballos, arma et scutum et lanceam, spatam et semispatam habere possunt. » — Brunner, II, 206, 210, 268. — Waitz, II, 533, 175, notes 2 et 5. — Lamprecht, II, 101.

5. Cf. note 3. — Brunner, II, 274. — *Bibl. Ec. Chartes*, LIX, 1898, p. 249.

6. Brunner, II, 262.

7. Guilhermoz, p. 187, note 35, surtout en Bretagne et en Normandie.

8. Beaumanoir, *Cout. du Beauvais.*, XLV, éd. Salmon, II, 233. « Chevaliers et sers ne peut il estre ensemble, pour ce que ce sont dui estat contraire, l'un de franchise, l'autre de servitude. » Le poète alsacien du *Ligurinus*, constatant

ancien privilège des « ingenui », et qui était à la fois l'occupation principale du vassal et du « ministérial », facilita la fusion. Dès la fin du VIIIe siècle un capitulaire de Charlemagne imposait aux serfs devenus vassaux les obligations des hommes libres [1]. La prodigieuse multiplication des vassaux par la division à l'extrême des fiefs, empêcha l'institution de renaître. Il y avait en France tant de chevaliers nobles, que chaque seigneur put confier les offices de sa maison exclusivement à des gens de cette sorte [2]. Le « domestique armé » de l'époque carolingienne représente donc, dans l'histoire de la Féodalité française, un produit rudimentaire, destiné à disparaître devant des formations plus complexes et mieux adaptées. En Allemagne il n'en fut pas de même. La Féodalité n'ayant pas progressé comme en France, « le domestique armé » ou « ministérial » carolingien en resta un des éléments constitutifs [3]. Rois, ducs, évêques, abbés, jusqu'au XIIIe siècle, nous apparaissent, dans ce pays, entourés d'une foule de « ministériaux » du type ancien [4]. Ces « ministériaux » n'étaient pas les successeurs directs de ceux de l'époque carolingienne, qui, en Allemagne comme en France, pendant la période d'union des deux civilisations, se transformèrent en vassaux [5]. Mais, quand l'Allemagne se fut isolée de la partie occidentale de l'empire, l'évolution s'étant arrêtée chez elle par suite du prompt rétablissement d'une monarchie forte, l'institution carolingienne des domestiques armés y redevint vivante, actuelle. Les princes laïques et ecclésiastiques n'avaient pas été forcés comme chez nous, pour recruter des soldats, d'inféoder la totalité de leurs immenses domaines.

que les Lombards arment chevaliers des gens « ex humili vulgo », note que la France jugerait cela honteux (quod Gallia fœdum judicat). *Ligurinus*, l. II.

1. Boretius-Krause, I, p. 67.

2. Wace, *Rou*, III, v. 797 ss., éd. Andresen, II, 61.

3. Waitz, V, 323.

4. M. G., *Constit.*, I, p. 88. — « Dienstmann » en ahd. est glosé par « puer ». Graff., *Sprachschatz*, IV, 579. — L'institution ne subit pas d'interruption en Allemagne selon Zallinger. *Ministeriales und Milites*, p. 3-20. — L'auteur de la vie d'Henri IV, chap. 8, édit. Eberhard, p. 29, s'écrie en s'adressant aux seigneurs mécontents de l'ordonnance de paix de 1103 : « Reddite agris quos ex agro deputastis armis, coequate numerum satellitum ad mensuram facultatum. » — Waitz, V, p. 325, 328 ss.

5. Lamprecht, III, 67. — Guilhermoz, 459, n. 27. — Ce n'est pas l'avis de Waitz, V, 323, qui admet la survivance directe des *ministeriales* carolingiens en Allemagne.

Si, dans les régions troublées qui avoisinaient la France, ils y installèrent quelques vassaux — dont les anciens « ministériaux » — ils n'en restèrent pas moins, là comme ailleurs, les possesseurs directs de la partie la plus considérable de leurs terres. Ces terres étaient réparties entre des colons non-libres ou exploitées directement par le seigneur, comme au temps de Charlemagne. Pour assurer cette exploitation directe une foule de serviteurs était nécessaire. De ces serviteurs, les uns travaillaient le sol, les autres exerçaient des métiers, une troisième catégorie composait la domesticité du château. Ces derniers étaient les « ministériaux » proprement dits. Parmi eux, mais non exclusivement, le maître recruta les soldats dont il avait besoin [1]. Ces gens étaient infiniment moins dangereux que des vassaux proprement dits. Serfs, ils n'avaient qu'à obéir. Après avoir guerroyé dans l'ost royale, ils revenaient à leurs anciennes occupations. Pour les récompenser de leurs services, on leur concédait quelquefois des « fiefs de service » qui ne comportaient pas l'hommage, avaient en général, une étendue médiocre et ne conféraient aucune espèce d'indépendance ni même de liberté à leurs détenteurs [2]. Cependant, comme ces hommes en vinrent peu à peu à se confiner dans le service militaire, on prit l'habitude de les désigner à la longue par les termes de « riter » ou de « miles », qui, en Allemagne, ne signifiaient que « cavalier » ou « guerrier [3] », et n'avaient pas du tout le sens aristocratique que nous leur avons trouvé en français [4]. On en arriva même à les appeler « nobiles » sans que ce terme impliquât la moindre idée de noblesse puisqu'il s'appliquait à des serfs, que leur maître pouvait bâtonner ou vendre comme du bétail [5]. Il n'est pas douteux que la grande majorité de la « chevalerie » et de la « noblesse » allemande du xe, du xie, du xiie et même du xiiie siècle n'ait

1. Waitz, V, 325 ss.
2. *Id.*, V, 332.
3. *Id.*, 332-333.
4. *Id.*, 349. — Roth von Schreckenstein, *Der Ritterstand*, 334. 340 ss., 359. — Guilhermoz, p. 365, note 44 et p. 152, note.
5. « Paix » allemande de la fin du xie siècle, M. G., *Const.*, I, 609, no 4026 : « Qui convicia in alium dixerit, si miles baculis multetur, si rusticus scopis verberatur. » En France le « miles » est le chevalier libre. Un outrage pareil était suffisant pour le délier de tous ses devoirs envers son suzerain. — Pour la vente des *ministeriales*, cf. Waitz, V, 358.

consisté en individus de cette sorte [1]. Alors que les non-libres en France étaient relégués dans la piétaille, on les voyait en Allemagne servir à cheval, porter la lance, le haubert, figurer dans l'escorte des rois et des princes. Les « chevaliers » des « épopées nationales » allemandes sont des « ministériaux » [2]. Les poètes allemands, lyriques ou épiques, appartenaient, eux-mêmes, en grande majorité à cette classe. Dans leurs œuvres ils ont substitué aux termes féodaux que leur offraient leurs sources françaises, des mots empruntés au vocabulaire de la *ministerialitas* [3]. C'était là, on le conçoit, entre les deux noblesses française et allemande une différence capitale. D'un côté des seigneurs libres, indépendants, véritables petits souverains responsables, isolés les uns des autres sous une autorité centrale impuissante, donc une sorte de « démocratie » féodale ; de l'autre, un troupeau amorphe de domestiques, sans personnalité civile ni morale, ne possédant rien, même pas leur propre corps, incapables de tester et d'ester en justice, inférieurs à tous égards à des paysans libres : on ne saurait rêver de contraste plus grand. Les Allemands du Moyen-Age, qui se rendaient compte de ce caractère particulier de leur « noblesse », avaient inventé une légende pour l'expliquer [4]. On comprend que, dans ces conditions, le rôle politique de la « Féodalité » allemande n'ait pas été celui de la Féodalité française. Alors que celle-ci, livrée à sa propre initiative, se répandait sur l'univers entier et y fondait de brillantes dominations, la « noblesse » germanique se bornait à suivre, docile et impersonnelle, ses empereurs-rois dans leurs

1. Les comtes et les évêques en ont comme les ducs et le roi. Roth. v. Schreck., 335. — La *Chronique de Hainaut*, M. G. SS. XXI, p. 522 ss. cite des chiffres comme ceux-ci, qui sont exagérés mais intéressants par la proportion de vassaux et de *ministeriales* qu'ils indiquent : 400 chevaliers et 40.000 *servientes*, 700 chevaliers et 70.000 *servientes*, etc. Au XII[e] s. ils forment la majorité de la « chevalerie » allemande Waitz, V, 385. — Voyez en outre les statistiques de Kluckkohn, *Zsch. für. deut. Altertum.* (1910), LII, fasc. 1 et 2, p. 135 ss. qui aboutissent au même résultat pour le XII[e] et le XIII[e] s. Cet auteur oppose comme nous le vassal libre français au *ministerialis* serf allemand, p. 137. — Cf. Köhler, *Entwickel. des Kriegswesens* III, 2, p. 63 ss. et Gerdes, I, 482, 83.

2. Hagen, Ortwin, etc., tous les « chevaliers » qui entourent Gunther, sont des *ministeriales*. Cela explique bien des traits du poème. Cf. Roth. v. Schreck., p. 340. Voir II[e] partie, chap. 2, § 2.

3. Kluckhohn, *Ministerialität und Ritterdichtung. Ztsch. f. deut. Altert.*, LII, p. 135 ss.

4. *Chron. Ebersheim.*, chap. 3, p. 432 : « Inde accidit quod prater nationes ceteras Germani milites fiscales regni et ministeriales principum nuncupantur. »

éternelles expéditions italiennes, stériles autant que meurtrières. On comprend aussi pourquoi c'est en France et non en Allemagne que tous les progrès purement « féodaux » ont été réalisés, pourquoi l'armement, la tactique, l'usage du blason, du sceau, l'architecture militaire sont venus de notre pays dans les régions germaniques, pourquoi la « chevalerie » allemande, toute carolingienne en plein XIe siècle, ne rappelle en rien la chevalerie française, pourquoi, enfin, même dans les autres domaines de la civilisation, dans l'ordre social, littéraire, artistique, la « noblesse » allemande à dû tout emprunter à sa voisine. Le rendement d'une société composée surtout de valets grossiers [1], sans existence individuelle, ne saurait être la même que celui d'une « république » d'hommes libres, vivant d'une vie intense à tous égards. A vrai dire on ne devrait pas parler de « Féodalité » en Allemagne, à cette époque. Il n'y en a que les rudiments informes. Seuls les ducs représentent pratiquement là-bas quelque chose d'analogue à nos innombrables barons. Mais ce sont des chefs de file sans troupes. Pour que, dans les régions moyennes et inférieures de la société, l'émancipation complète des vassaux et des « ministériaux » se produise, il faudra que l'archaïque Royauté, qui pèse sur l'évolution politique de la nation toute entière, soit définitivement écartée. Ce moment arrivera, c'est vrai, mais grâce à une intervention nouvelle de la France. D'elle-même l'Allemagne ne l'eût peut-être jamais connu. Car, tant que la monarchie othonienne pouvait s'appuyer sur l'Eglise, elle semblait inébranlable. Et cet appui les rois surent le rendre aussi efficace que possible. Pour cela ils reprirent dans leurs rapports avec les évêques, les monastères et la Papauté, la tradition carolingienne et maintinrent de force prélats et abbés, clercs et moines, dans l'ornière du passé, qui se creusait sans cesse plus profondément. A la stagnation de la Féodalité en Allemagne correspond la stagnation de l'Eglise.

Cette stagnation de l'Eglise allemande fut essentiellement une conséquence du rôle politique que lui avaient assigné les rois. Pour lui permettre de le remplir utilement, ils crurent devoir la combler de richesses et ils la tournèrent ainsi vers les soucis

1. Majores locorum, de quibus scriptum est quia « *servi si non timent tument* » scuta et arma polita gestare inceperunt ; tubas alioquam cœteri villani clanctu inflare didicerunt, etc. Ekkeh., *Casus St Galli*, M. G. SS. II, 103. Nous reviendrons sur ce sujet.

matériels ; pour que ce rôle s'exerçat uniquement en leur faveur, ils tentèrent de lui retirer toute indépendance et par suite ils l'avilirent. Mais, à la différence de ce qui s'était passé en France, il n'y eut pas en Allemagne de protestation énergique, victorieuse, contre de pareilles tendances. Le tempérament national, positif et utilitaire, eut sa part de responsabilité dans cette déchéance ou cette immobilité.

La Royauté othonienne se rendit bien vite compte que toute sa force résidait dans l'aide constante que lui apportait l'Eglise. Non seulement l'Eglise avait restauré la monarchie, mais elle était seule capable de la faire vivre. Les ducs créaient sans cesse de nouveaux embarras au pouvoir central et les comtes cherchaient eux-mêmes à s'émanciper. Seuls les évêques et les abbés, menacés par les uns et les autres, restaient fidèles à la Royauté, ne fût-ce que par intérêt. Quand il fallait au prince des soldats et de l'argent, ils étaient toujours prêts à en fournir. Quoi de plus naturel, dans ces conditions, que les rois aient cherché à fortifier la situation politique des dignitaires ecclésiastiques aux dépens de celle des Grands laïques ? Ils hésitèrent d'autant moins à le faire que les prélats et les abbés, n'ayant pas de postérité, il ne pouvait, semblait-il, résulter de cet accroissement de puissance aucun danger pour l'autorité centrale. D'ailleurs Charlemagne n'avait-il pas voulu que les évêques fussent appelés princes, n'en avait-il pas fait des fonctionnaires [1] ? Othon Ier alla plus loin encore. Il résolut de doter les évêchés et les abbayes de vastes territoires qui seraient un peu les réserves de la Royauté. Sur les 435 chartes que nous avons conservées de son règne, 122 se rapportent à des donations de biens à l'Eglise. Conrad n'en avait signé que 15, Henri Ier que 5 de ce genre [2]. On voit qu'il s'agit bien chez Othon d'un système, et non plus d'actes automatiques plus ou moins imposés par la tradition. Et ce souverain ne s'en tint pas là. Il augmenta et transforma en droits politiques reconnus les privilèges de toute nature que les anciens rois francs et ses prédécesseurs immédiats avaient octroyés incidemment aux propriétaires ecclésiastiques. L'immunité dont on les avait gratifiés leur attribuait le montant des amendes perçues sur leurs terres et les garantissait contre l'in-

1. Lavisse, *Hist. de Fr.*, II, 1, p. 317.

2. Hauck, III, 58, note 5. Tous les renseignements du même ordre qui suivent sont empruntés à cet auteur.

tervention des agents royaux dans ces mêmes domaines. Mais la population libre du territoire « immunisé » n'en était pas moins restée, jusque-là, soumise à la justice du comte, au tribunal duquel l'avoué ecclésiastique conduisait ses gens [1]. Au cours du IXe siècle, il est vrai, les propriétaires en question avaient réussi à se soustraire à cette obligation en étendant à la population libre la juridiction qu'ils possédaient sur leurs serfs [2]. Ces empiètements, qui avaient commencé dans l'Ouest comme de juste, furent çà et là, sous Louis le Germanique, régularisés par des chartes royales [3]. Mais c'est seulement avec Othon Ier que la Royauté accepta définitivement cette limitation de ses droits [4]. Dans ses donations nouvelles et à l'occasion de la confirmation des anciennes, ce monarque accorda régulièrement aux propriétaires ecclésiastiques l'immunité ainsi entendue [5]. Dès 973 cette clause était devenue si usuelle, qu'on ne prenait plus la peine de la mentionner dans les chartes [6]. Othon III proclama solennellement le droit de pleine justice des évêques dans leurs domaines [7]. Le seul fonctionnaire judiciaire des territoires ecclésiastiques fut désormais l'avoué, auquel le roi cédait son « ban » [8]. Mais les Othons ne s'en tinrent pas là. Ils voulurent conférer à leurs fidèles évêques des droits autrement importants. Déjà les Mérovingiens leur avaient attribué des péages, parfois une partie de l'impôt [9] et le droit de battre monnaie [10]. Les Carolingiens, cependant, n'abusèrent pas de ces faveurs et le dur Henri Ier n'en accorda jamais de semblables. Othon Ier, Othon II et Othon III, au contraire, revinrent à ces usages [11]. A lui seul Othon Ier conféra plus de privilèges de ce genre que tous ses

1. Charte d'immunité pour Metz, B. M., 174.
2. Seliger, *Grundherrschaft im frühen*, M. A., p. 59 ss.
3. Herford, 8 déc. 852, B. M., 1362. — Sous Louis III, Gandersheim, 26 janvier 877, *ibid.*, 1508 ; Werden, *ibid.*, 1512 ; Paderborn, *ibid.*, 1529 ; Meteln, *ibid.*, 177. Hauck, III, 59-60.
4. Waitz, VII, 228 ss.
5. St Maurice de Magdeb., *Diplom.*, I, p. 102, n° 14 ; Korvey, *ibid.*, p. 157, n° 17 ; Schleswig, *ibid.*, p. 411, n° 294 ; Salzbourg, *ibid.*, p. 148, n° 68 ; Herford, *ibid.*, p. 111, n° 24 ; Neuenheerse, *ibid.*, p. 122, n° 36. — Hauck, III, 60. — Seliger, p. 118. — Cf. Adam de Brême, III, 45.
6. Hambourg, *Diplom.*, II, p. 71, n° 61. — Hauck, III, 60.
7. *Diplom.*, II, p. 449, n° 48. — Lacomblet, *Urkundenbuch*, I, n° 228.
8. *Diplom.*, II, p. 24, n° 16 ; p. 71, n° 61.
9. B. M., 842, 1950, 206, 219-68, 743, 860, 963.
10. B. M., 1950, 1454, 1894, 1992.
11. *Diplom.*, 6, 15, 39, 73, 77, 84, 90. — Hauck, III, 61.

prédécesseurs réunis. Enfin le système fut couronné par la délégation formelle aux évêques et aux abbés de tous les pouvoirs des comtes et même par la remise de comtés entiers. Cette habitude était née en France au temps de Charles III [1]. Henri Ier avait lui-même cédé à l'évêque de Toul les revenus de la ville, en laissant au comte les attributions politiques. Othon Ier donna aux archevêques de Magdebourg, Mayence et Cologne les droits comtaux dans leurs métropoles, ceux du pays de Bergell à l'évêque de Coire [2]. Othon II agit de même pour Worms et Minden [3]. A l'évêque de Freising il remit le comté de Cadore [4]. Sous Othon III. l'évêque de Wurzbourg obtint les comtés de Waldsazin et de Rangau, celui de Paderborn les comtés de Padergo, d'Aga, de Treveresga, d'Auga, de Sorethfeld ; Liège fut doté du comté d'Huy [5]. Sous Henri II, Wurzbourg et Paderborn s'enrichirent encore de nouveaux comtés, tandis que l'archevêché de Cambrai recevait celui du même nom, que Worms acquérait ceux de Wingarteiba et de Lobdengau, Utrecht celui de Drenthe [6]. Henri II donna en outre — ce fut le premier exemple de ces sortes de libéralités — des comtés aux monastères de Gandersheim et de Fulda [7]. Conrad II céda encore quelques comtés aux sièges de Trèves, Mayence, Paderborn, Utrecht, Brixen [8]. Les évêques et abbés devenaient ainsi des princes territoriaux. Sous Othon III le terme d'*immunitas* fut remplacé dans les chartes qui les concernaient par celui de *regimen*. L'évolution était accomplie. Si l'on ajoute à ces cadeaux de la Royauté les incessantes donations des particuliers [9], on se rendra compte du degré de puissance auquel évêques et abbés parvinrent dans la monarchie allemande. D'ailleurs nous possédons à ce sujet des documents instructifs.

1. B. M., 1693.
2. *Diplomat.*, I, p. 415, nº 300 ; II, p. 226, nº 119, 288, nº 209. — Oppermann, *Westdeut. Zsch.*, XIX (1900), p. 202 ss.
3. *Diplomat.*, II, p. 165, nº 147 ; p. 226, nº 199.
4. *Diplomat.*, II, p. 96, nº 80.
5. *Diplom.*, II, 795, nº 366. — *Vita Meinwerci*, M. G. SS. XI, 110. — *Diplom.*, II, 413, nº 16.
6. *Diplom.*, III, p. 318, nº 268 ; 261, nº 225 ; 561, nº 439 ; 168, nº 142 ; 262, nº 226 ; 645, nº 504.
7. *Diplom.*, III, 366, nº 444 ; 651, nº 509.
8. Görtz, *Reg.*, 1248, Ehrhard, nº 997. — B. W., *Reg. Mog.*, p. 156, nº 41 ; p. 167, nº 15. — M. B., 29, 1, p. 20. — B. W., p. 156, nº 36.
9. Gerdes, I, 534 ss.

En 981 les dignitaires ecclésiastiques fournissaient à l'ost royale 1.504 guerriers cuirassés sur un total général de 2.090 [1], donc trois fois autant que les princes laïques. Saint-Maximin de Trèves put être amputé en une seule fois de 6.000 manses par Henri II, sans en souffrir autrement. Benediktbeuren en possédait 8.700, Gandersheim en obtint 11.000 dès sa fondation. Fulda, Lorsch, Saint-Gall, Corvey, étaient plus riches encore [2].

Si les rois allemands avaient conféré aux évêques et aux abbés une telle puissance c'était avec l'intention bien arrêtée de l'utiliser à leur gré. Non seulement donc, ils exigeaient d'eux des subsides constants en argent et en hommes, mais ils se considéraient comme autorisés à disposer librement de leurs biens-fonds eux-mêmes, soit pour les confisquer, soit pour les distribuer, soit pour les vendre [3]. Et, en cela encore, la tradition franque semblait leur donner raison [4]. Mais ils usèrent de ce privilège avec une liberté qui avait été sans exemple sous leurs prédécesseurs. Abbés et évêques devinrent de simples instruments entre leurs mains. C'est pourquoi ils tenaient tant à les nommer directement. Déjà nous avons vu Othon I pratiquer ouvertement ce système, qui était en contradiction formelle avec les canons de l'Eglise [5]. Il est vrai qu'il y mettait des formes. Il ne choisissait pas lui-même les nouveaux titulaires des monastères ou des évêchés vacants, mais le chapitre désignait comme par hasard le candidat du prince. Si le choix des clercs se portait d'aventure sur un personnage sans attaches avec la cour, ce choix n'était pas ratifié en haut lieu et il fallait procéder à de nouvelles élections [6]. Généralement on comprenait tout de suite. Et, pour être

1. Uhrliz J. B., p. 247 ss. — Jaffé, *Biblioth.*, V, 471.

2. Waitz, VII, 186.

3. Par exemple Henri II, qui dépouilla d'une partie de leurs biens Fulda, Hersfeld, Reichenau, Corvey, Saint-Maximin de Trèves. Matthæi, *Klosterpolitik. Heinrich* II, p. 80, 68, 71, 73, 83. — Giesebrecht, *Deut. Kaiserzeit*, II, 84-90. — Sackur, *Cluniac.*, II, 155 ss. Cf. Waitz, VII, 189, 190, 191. Cependant on distingue entre les biens des abbayes que les rois considèrent comme appartenant au fisc et ceux des évêques dont ils disposent seulement en cas de nécessité. Waitz, VII, 189-194.

4. Waitz, VII, 194.

5. Voir plus haut, p. 126-129. — C'était le principe carolingien que les Clunisiens combattaient en France, et qu'on acceptait généralement en Allemagne. 2, p. 759. — *Ann. Hildesh.*, 1105, p. 108. Jean X lui-même, Mansi, XVIII, Tietmar, III, p. 320 et 322, semble l'approuver.

6. Waitz, VII, 276, 277. — Hauck, III, p. 28 ss.

le candidat du roi, il était nécessaire d'avoir fait un stage dans la chapelle ou dans la chancellerie royale, où on recevait le dressage nécessaire [1]. Tels étaient les procédés d'Othon Ier. Il ne violait pas ouvertement les prescriptions de l'Eglise mais les tournait habilement. Ses successeurs se montrèrent moins scrupuleux. Ils allèrent jusqu'à vendre les charges ecclésiastiques au plus offrant. Dès l'époque d'Othon il était d'usage que le nouveau titulaire, une fois installé, fît un cadeau considérable au roi [2]. « Que me donneras-tu, si je te nommes évêque ? » disait un jour, en riant, Othon Ier à un pauvre moine [3]. Et Tietmar, l'historien de son règne, nous montre les candidats arrivant à la cour les poches pleines d'argent. Il fallait, en effet, s'assurer le concours de tout ce qui possédait quelque influence sur le prince. Cela ne laissait pas de ressembler quelque peu à un marché. Les successeurs d'Othon ne reculèrent ni devant la chose ni devant le mot. Le pieux Henri II s'en tint, il est vrai, aux pratiques du premier des empereurs allemands [4], mais Conrad II, son successeur, à qui toute délicatesse était étrangère, tint ouvertement boutique de dignités ecclésiastiques [5]. Comme une de ses ventes, plus cynique que les autres, avait soulevé des protestations, il prit un jour l'engagement de mieux se conduire. Mais son biographe et panégyriste, le Bourguignon Wipo, constate qu'il ne « put tenir sa promesse que dans une certaine mesure [6] ». Henri III voulut s'opposer à ces détestables partiques [7]. Les reproches qu'il adressait aux prélats montrent à quel point le trafic des charges ecclésisatiques était entré dans les mœurs [8]. Mais Henri IV ne suivit pas son père dans cette voie. Sous son règne tout était à acheter et à vendre dans l'Eglise allemande [9]. Le plus offrant emportait l'adjudication. Cependant

1. Waitz, VII, 290 ss. ; VI, 272 ss., 281. — Herbert, *Vit. Otton.*, III, 35, p. 765. — *Anselm. Leod.*, II, 50, 219.
2. Tietmar, V, 25 ; VI, 49. — Arnold Ratisb., I, 17.
3. Tietmar, II, 17.
4. *Ann. Quedl.*, 1023, p. 89. — Hauck, III, 577 ss. — Waitz, VII, 278. — Lamprecht, II, 292.
5. Raoul Glaber, V, 5. — Giesebr., II, 632.
6. « In quo voto pene bene permansit ». *Vita Chuonr.*, ch. 8, p. 263. — Waitz, VII, 294. — Lamprecht, II, 260.
7. Lamprecht, II, 263-64. — Hauck, III, 575.
8. Raoul Glaber, V, chap. 5. — Martene, *Ampliss. Coll.*, IV, p. 171.
9. Lambert, 1065, p. 171 ; 1069, 1070, p. 184 ; 1074, p. 215 ; 1075, p. 236. — Berth., 1069, p. 274. — Bern., 1076, p. 431. — Bruno, ch. 15, p. 334. —

s'il survenait, par la suite, un autre amateur disposé à de plus gros sacrifices, le roi faisait comdamner comme simoniaque le premier acquéreur, lui enlevait son évêché ou son monastère, et le cédait au dernier enchérisseur [1]. Ces habitudes, les rois allemands les apportèrent peu à peu dans leurs rapports avec la curie. Othon I[er], revendiquant les droits de Charlemagne, avait imposé aux Romains l'obligation de le consulter avant d'élire leurs Pontifes. C'est ainsi qu'il put déposer successivement deux papes élus par eux, Jean XII et Benoît V, et nommer directement Léon VIII. Après la mort de ce monarque, ce ne fut plus qu'une longue lutte d'influences entre les factions romaines et les empereurs, pour le choix des Pontifes. Othon III désigna en 996 son chapelain et parent Bruno, qui prit le nom de Grégoire V [2]. Ce pape ayant été renversé par la remuante famille des Crescentius, qui lui substitua Jean XVI, Othon III, en 998, se saisit de l'usurpateur, lui fit crever les yeux, couper le nez et les oreilles, puis l'exhiba, ainsi mutilé et juché sur un âne, à la populace de Rome. Quant au chef des Crescentius il fut décapité en compagnie de douze seigneurs romains [3]. On sait qu'à Grégoire V succéda le favori de l'empereur, Gerbert, sous le nom de Silvestre II. On pouvait espérer que de telles représailles empêcheraient le retour des troubles passés. Il n'en fut rien. C'est encore contre un candidat des coteries locales qu'Henri II fit élire Benoît VIII et que Conrad II soutint Benoît IX [4]. Henri III à son avènement trouva trois papes rivaux : Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI. Il les déposa et mit à leur place l'évêque de Bamberg, Swidger, qui fut Clément II [5]. Cet acte d'autorité mit fin aux intrigues de la noblesse romaine. Après Clément II, en effet, Henri choisit successivement trois Allemands : Damase II, Léon IX et Victor II [6]. La protection des souverains germaniques, acceptée d'abord par des Pontifes impuissants ou

Vita Otton. Bab., I, 7, p. 827. — *Gesta Trevir.*, Add., chap. 11, p. 184. — Waitz, VII, 295.

1. Bruno, *De bello saxon.*, 15, M. G. SS. V, 334.
2. Hauck, III, 261-262.
3. *Vita Nili*, ch. 90 et 91, M. G. SS. IV, 616, 617. — Tietmar, IV, ch. 21, M. G. SS. III, 776.
4. Hauck, III, 518 ss., 559 ss. — Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom.*, IV, p. 145.
5. Lamprecht, II, 307. — Hauck, III, 582 ss.
6. Lamprecht, II, 308. — Hauck, III, 590, 594, 595, 621.

indignes, se changeait en un véritable patronnat. On verra Henri IV déposer solennellement, pour des raisons de convenance personnelle, le fameux Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII.

Pendant la première moitié du XIe siècle, notamment sous les règnes d'Henri II et de Conrad II, la main-mise de la Royauté allemande sur l'Eglise fut absolue. De quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que des évêques, des abbés et même des papes intronisés par les empereurs et occupés uniquement à exécuter leurs ordres. Les conséquences d'un pareil état de choses se devinent. En Allemagne les hauts prélats, délaissant les devoirs essentiels de leur charge, se donnaient entièrement au siècle. Leur domicile principal était la cour, où ils prenaient une part directe aux affaires, assistaient au conseil du roi, travaillaient dans sa chancellerie [1]. On vit un archevêque, Brun, sous Othon Ier, gouverner la Lorraine [2]. Certains se joignirent même à des expéditions guerrières et au besoin les dirigèrent, par exemple Wolfgang de Ratisbonne qui suivit Othon II en France, Rather de Verone qui assiégea avec d'autres évêques le château de Garde près du lac de ce nom, Henri d'Augsbourg qui succomba dans le sud de l'Italie aux côtés d'Othon II, les évêques de Liège, Utrecht et Metz, qui, sous Henri III, battirent à eux seuls, à Wardingen, le 14 janvier 1040, le comte Thierry de Hollande en révolte contre le roi [3]. A un moment donné même, Othon Ier n'avait eu pour le soutenir, dans son royaume en pleine effervescence, que Brun de Cologne et Udalric d'Augsbourg, le vainqueur des Hongrois [4]. En dépit de la règle qui interdisait aux évêques de quitter leur diocèse pendant plus de trois semaines, Othon Ier conduisit Albert de Brême et d'autres prélats en Italie, où ils restèrent de 961 à 966 [5]. Le type des évêques politiciens devint de plus en plus fréquent en Allemagne. Willigis de Mayence, sous Othon III et Henri II, fit échouer deux coalitions des ducs allemands contre

1. Waitz, V, 82-83. — Hauck, III, 33.
2. Flodoard, ann. 953. — *Reginon. Contin.*, ann. 953, p. 167. — *Vita Brun.*, cap. 20, p. 20.
3. Othloni, *Vita Wolfg.*, cap. 32, M. G. SS. IV, 539. — Rather, 496, chap. 8. — *Gerhardi Vita Oudalrici*, cap. 28, M. G. SS. IV, 418. — Ecclésiastiques à la tête de leurs contingents, deux pages dans Waitz, VIII, 130-131.
4. *Vita Brun.*, cap. 20, p. 261. — *Vita Oudalr.*, cap. 10, p. 399. — Widuk., III, 22.
5. Alpertus, *De episc. Mettens.*, cap. 1, M. G. SS. IV, 707.

la Royauté. Nous verrons deux prélats de haute envergure aux affaires pendant la minorité de Henri IV : Annon de Cologne et Adalbert de Brême. Plus tard apparaîtront les figures pittoresques d'un Christian de Mayence, intrépide guerrier, d'un Philippe de Cologne uniquement occupé des « nobles de ses terres » [1] et de tant d'autres plus familiarisés avec l'administration ou la guerre qu'avec les fonctions sacerdotales. Quand ils n'étaient pas attentifs à la politique, en effet, les évêques étaient pris tout entiers par le souci de gérer leurs immenses domaines. L'usage voulait qu'ils les laissassent encore plus grands qu'ils ne les avaient trouvés [2]. A leur mort on notait soigneusement les acquisitions qu'ils avaient faites [3]. Il fallait, en outre, visiter sans cesse ces vastes territoires, contrôler les faits et gestes des fonctionnaires subalternes, résister aux comtes, aux avoués, aux « ministeriaux ». Le biographe d'Udalric d'Augsbourg nous énumère par le détail ces occupations et nous montre l'évêque aux prises avec toutes les difficultés d'une exploitation aussi compliquée. Mêmes détails chez celui de l'évêque Bernward d'Hildesheim, qui aimait à rendre lui-même la justice [4]. Le biographe de Baldéric a l'air de considérer comme exceptionnel un évêque qui ne passerait pas son temps à annexer des territoires et à recruter des soldats [5]. « Je suis disposé à tout admettre, disait un jour un Français, selon Césaire d'Heisterbach, sauf qu'un évêque allemand puisse être sauvé [6]. » Henri de Mayence, sous Rodolphe Ier, « avait plus d'affection pour les soldats que pour les clercs. Un jour qu'il donnait une fête, comme les clercs se mettaient à table plus vite que les guerriers, il s'écria : « Qu'entre chaque tranche de deux soldats on intercale un clerc pour leur servir de coussin [7]. » Les *Carmina Burana* protesteront fréquemment contre ces goûts séculiers des grands prélats allemands, et le prétendant Richard de Cornouailles lui-même les trouvera sur-

1. Beyer, *Mittelrhein. Urkundenbuch*, II, 56.
2. Tietmar, VII, chap. 18, M. G. SS. III, 844.
3. Tietmar, VI, chap. 26, M. G. SS. III, 816.
4. *Vita Oudalr.*, cap. 3, M. G. SS. IV, 390, cap. 28, p. 418. — *Vita Bernw.*, cap. 5, M. G. SS. IV, 760.
5. *Vita Baldcrici*, cap. 2, p. 725. — Waitz, VII, 206. « Non enim in adquirendis municipiis vel grege militum operam adhibuit, ut plerisque episcopis est consuetudo. »
6. Cæsar d'Heisterb., *Dial. mirac.*, I, 99, éd. Strange.
7. Roth. v. Schreckenst., *Der Ritterstand.*, p. 303, note 3.

prenants[1]. En dessous d'eux, les simples prêtres se marient, vivent de la vie du peuple, chassent, fréquentent les auberges, s'amusent dans les fêtes[2]. Si l'on se tourne du côté des monastères, le spectacle est identique. Les abbés nommés par les rois, à la suite des mêmes intrigues que les évêques, sont, dès le xe siècle, de véritables grands seigneurs, qui partagent leur temps entre leurs devoirs politiques, le soin de leurs affaires et les plaisirs. Ils habitent en général à l'écart du monastère et possèdent leur propre chapelle. Des nobles et des guerriers les entourent. Ils banquètent et chassent pendant que les frères chantent les psaumes[3]. L'existence de ceux-ci, d'ailleurs, est loin d'être un perpétuel martyre. La plupart du temps, les biens du monatère sont répartis individuellement entre les moines. La règle de saint Benoît n'est plus observée, on obéit à l'usage qui en a adouci les aspérités. Le renoncement au monde n'est même plus compris[4]. En 958, le doyen Ekkehard introduit à Saint-Gall un menu qui comporte sept plats par jour et sept distributions de boisson. Chaque frère reçoit pour son repas une livre de pain, un demi-setier de vin ou un plein setier de bière[5]. Tout le monde mange de la viande. Les œufs, le poisson et la volaille sont des mets usuels[6]. Après none, les frères s'attablent devant leur verre de bière et conversent joyeusement[7]. Les religieuses portent de la toilette et fréquentent les hommes. Elles se livrent à la débauche. Leurs servantes même causent du scandale[8]. On appelle les couvents de femmes des « lupanars ». Tout ces « serviteurs du Christ » pousseront d'affreuses clameurs, se révolteront, verseront le sang même, lorsqu'on prétendra les ramener à la règle. Bref, l'Eglise allemande n'a plus rien d'une Eglise. Le roi et le peuple la méprisent également. Henri II, qui est dévot, retranche de vastes propriétés aux couvents avec des plaisanteries offensantes. Henri IV, qui n'a pourtant aucune raison de soutenir la Réforme, fait battre de verges les moines de Fulda. Et cette honte rejaillit

1. Gebauer, *Leben Rich.*, 338.
2. *Gerhardi Vita Oudalrici*, cap. 6, M. G. SS. IV, p. 395.
3. Wattenbach, *Deut. Geschichtsquellen*, I, 186.
4. Hauck, III, 343-344. — Vogel, *Rather von Verona*, p. 218, 224.
5. *Casus St Gall.*, IX, 80, M. G. SS. II, 117 et IX, chap. 104.
6. *Ibid.*, ch. 105.
7. *Ibid.*, ch. 112.
8. Agii *Vita Hathumodæ*, cap. 5 et 6, M. G. SS. IV, 168. — Thancmar, *Vita Bernw.*, cap. 14, M. G. SS. IV, 765. — Sudendorf, *Registr.*, II, n° 4, p. 6.

sur Rome. Othon III appelle le pape un « optimat » de l'Empire, préside en sa présence les synodes, lui dicte ses ordres, révoque les siens [1]. Conrad II annule les décisions de Jean XIX, qui, à la vérité, manque de prestige, et humilie grossièrement le Pontife en personne. Il interdit aux évêques le voyage « ad limina Petri [2] ». Sans doute, l'Eglise germanique et le Saint-Siège lui-même ont leur part de responsabilité dans cette singulière évolution. Il a manqué à l'Allemagne cette vigoureuse réaction d'idéalisme qu'était la Réforme clunisienne. Les quelques prélats qui se sont élevés contre la sécularisation de l'épiscopat sous Othon Ier : les Frédéric de Cologne, les Ruodhart de Strasbourg, n'ont pas été suivis [3]. Le monachisme allemand s'est enfoncé avec délices dans un matérialisme confortable, auquel toute idée de sacrifice était devenue étrangère et qui ne voyait rien au-delà des satisfactions immédiates de l'individu. Mais, en dernière analyse, c'est le mouvement rétrograde de la politique allemande qui est la cause principale du mal. Hantés par les souvenirs carolingiens, incapables de se développer originalement et par eux-mêmes, la Royauté et l'Empire germaniques ont étouffé sous leur masse tous les germes de progrès qui avaient été déposés sur le sol allemand par les Gallo-Francs. La pauvreté d'invention et le manque d'initiative du peuple allemand se manifestent là d'une manière éclatante. En dépit des changements survenus dans le monde, on le voit se cramponner désespérément à une organisation archaïque, insuffisante, comme s'il lui était impossible d'en concevoir et d'en créer une autre. Et cette organisation elle-même lui avait été apportée de toutes pièces de la France voisine! Elle n'avait pas l'excuse d'être un produit national ! A beaucoup d'égards, elle contrariait même ses aspirations propres, inférieures encore à ce premier essai de vie politique ! Les seules modifications qu'il ait réussi à y introduire sont elles-mêmes des emprunts extérieurs. Les souverains germaniques vont chercher leurs idées dans cette France, où la conception carolingienne de l'Etat, combattue victorieusement par un idéal plus moderne, reste tout de même plus féconde que dans leur propre pays, où elle a triomphé. La poétique représentation d'un empire universel, héritier de l'em-

1. Hauck, III, 259-60.
2. Hauck, III, 552 ss., 558 ss.
3. Hauck, III, 34 ss., 37 ss., 39 ss.

pire romain, protecteur des lettres et des arts, leur est fournie par des Français. De France leur viennent encore la Paix et la Trêve de Dieu et mille innovations de détail. L'histoire entière de l'Allemagne se résume déjà dans ces siècles lointains. D'initiatives populaires, nationales, pas la moindre trace. Tout est l'œuvre des Grands et des rois qui, les yeux fixés sur l'étranger, imposent de force à leurs sujets les progrès réalisés ailleurs par le labeur collectif de la nation. C'est ainsi que le Grand Electeur suivra servilement l'exemple de Colbert et de Louvois, que Frédéric II de Prusse appliquera consciencieusement les principes découverts par les philosophes et les économistes français, et qu'au lendemain d'Iéna, les ministres Stein, Hardenberg et Scharnhorst introduiront dans leur pays les meilleures parmi les réformes civiles, administratives et militaires de la Révolution française.

Tant que les souverains allemands se bornaient à recueillir les initiatives provenant des milieux « carolingiens français », il n'y avait pas grand mal à cela. Le danger commença pour eux lorsqu'ils voulurent profiter des grandes idées lancées par la France nouvelle, l'autre France, celle de la Féodalité et de la Réforme, à laquelle ils avaient déjà emprunté la Paix et la Trêve de Dieu, qui s'accordaient si mal avec le principe autoritaire et centralisateur de leur gouvernement. La survivance de la monarchie et la présence d'un épiscopat « ancien style » de l'autre côté du Rhin, leur cachaient-ils la véritable évolution qui s'y était produite? Ne voyaient-ils pas, en face de leur Royauté et de leur Empire modelés sur le régime carolingien, fondés sur l'alliance étroite avec l'Eglise et sur l'oppression de la Féodalité, archaïques, retardataires, hostiles à toute évolution politique et morale, se dresser un monde étrangement moderne, où la véritable force était représentée par une chevalerie libre, indépendante, prodigieusement multipliée, où l'antique conception d'un clergé régulier et séculier asservi aux fins de l'Etat, pratique et matérialiste, d'une Papauté protégée et gouvernée par l'Empire, avait fait place à un idéal austère de vie purement religieuse, qui proscrivait toute participation des clercs aux affaires politiques et toute ingérence des laïques dans les intérêts de l'Eglise, réédifiait la hiérarchie suivant l'ordre féodal, en mettant à son sommet un Pontife non seulement indépendant de tous les pouvoirs du siècle, mais encore supérieur

à eux? N'entendaient-ils pas parler de cette prodigieuse expansion de la Féodalité française, qui, conduite par Cluny, soumettait à la Papauté réformatrice l'un après l'autre, tous les royaumes chrétiens et faisait reculer les hordes de l'Islam? Ne sentaient-ils pas que cette armée de barons et cette armée de moines, issues toutes les deux du vieux sol celtique, menaçaient directement leur puissance superbe mais fragile, et que, tous les jours le hennissement des chevaux, le cliquetis des lances, le chant des hymnes se rapprochaient? Les régimes ont de ces aveuglements tragiques. Loin de redouter Cluny et ses principes subversifs, les empereurs d'Allemagne, entourés de la formidable illusion de leur rêve, lui ouvrirent eux-mêmes les portes de l'édifice majestueux qu'il allait détruire. Habitués à transplanter chez eux tout ce qui poussait d'utile en terre étrangère, ils crurent bon de greffer un jour sur leur Eglise nationale épuisée, le rameau de vie nouvelle cultivé par l'abbaye bourguignonne. Dans leur pensée, il devait simplement infuser une sève plus jeune et plus saine à l'organisme du pauvre arbre prisonnier et abâtardi. Mais la plante qu'ils s'efforçaient d'acclimater chez eux était moins inoffensive qu'ils ne le pensaient. Robuste et tenace, née dans un sol engraissé par les guerres civiles, on la vit bientôt, soutenue par le voisinage de l'âpre végétation féodale française, qui attaquait le palais othonien au sud et à l'ouest, lancer de tous côtés ses lianes envahissantes, disjoindre les blocs, briser les cloisons, rompre la toiture, conquérir le sombre édifice à l'air et à la lumière, rendre à l'Eglise, enserrée par ces sombres murailles, le jour et l'espace nécessaires à son développement, susciter l'essor de la Féodalité indigène écrasée jusque-là par les lourdes dalles carolingiennes, remplir d'une luxuriante frondaison et d'une floraison parfumée l'impériale et morne demeure, dont seuls les murs extérieurs resteront debout — pendant sept siècles encore — jusqu'à ce que les terribles sapeurs de 1789 viennent les abattre.

IV

LA PÉNÉTRATION DE CLUNY DANS L'EMPIRE

Comme la Paix et la Trêve de Dieu, la Réforme monastique fut, en effet, un emprunt de l'Allemagne à la France. De lui-même le clergé germanique ne s'était pas orienté vers cet idéal nouveau. Là même où nous la voyons de bonne heure apparaître, dans les districts français de l'Empire, par exemple en Wallonie et en Lorraine, elle y a été importée de contrées plus occidentales, par conséquent plus françaises encore. Aucun foyer réformateur, il faut le répéter ici pour dissiper une équivoque soigneusement entretenue par certains historiens, ne s'est allumé en terre allemande, et déclarer germanique les mouvements lorrain et wallon, sous prétexte que le pays de Liège et de Metz, français à tous égards dès l'aurore du Moyen-Age, avait été annexé à l'Empire aux temps les plus troublés de notre histoire, c'est jouer sur les mots [1]. Non seulement l'Allemagne n'est pas allée d'elle-même à la Réforme, mais quand elle l'a connue, elle l'a repoussée loin d'elle avec un geste d'effroi. L'attitude d'Ekkehard de Saint-Gall, de Tietmar de Mersebourg, de Widukind de Corvey, ces représentants attitrés du monachisme othonien est typique à cet égard [2]. La Réforme française dut

1. Nous avons déjà indiqué que les pays lorrains et wallons qui sont actuellement de langue française l'étaient déjà au début du Moyen-Age. En 939, à la bataille de Birten entre les troupes du duc de Lorraine Giselbert et les Saxons d'Othon I[er], certains Allemands de ce dernier parti, qui savaient le français, crièrent « sauve qui peut » dans les rangs de leurs adversaires et déchaînèrent une panique par ce subterfuge. Widukind, II, ch. 17, M. G. SS. IV, 443. Donc la langue des soldats de Giselbert était bien le français. — Les Allemands appelaient d'ailleurs les réformateurs lorrains de l'Empire « Galli », cf. Ekkehard, *Casus S[t] Galli*, p. 142, cap 10.

2. Ekkeh., *Casus S[t] Galli*, prolog. et IX, 75, M. G. SS. II, 115. — Tietmar, VI, chap. 5. — Widukind, II, 37. — *Annales de Quedlimbourg*, ann. 1013, M. G. SS. III, 82.

être imposée de force à une Eglise qui n'en voulait pas et se complaisait dans son rôle profitable de soutien politique de la monarchie, et elle dut lui être imposée, ô ironie, par les principaux bénéficiaires de cet état de choses : les empereurs et les évêques. Mais d'autres influences intervinrent qui expliquent cette attitude singulière des premiers comme des seconds. La France, pour accomplir son œuvre en Allemagne, eut recours le plus souvent à des intermédiaires venus de chez elle ou qui participaient ethniquement à son génie. Ainsi l'un des facteurs les plus importants de l'introduction de la Réforme en Allemagne fut l'action exercée par trois princesses françaises que leur mariage avait placées sur le trône impérial et qui, d'ailleurs, à d'autres égards, ont travaillé énergiquement à la propagation de l'influence générale de leur patrie d'origine. C'est Adélaïde, en effet. la seconde femme d'Othon Ier, qui a introduit tout d'abord les Clunisiens en Allemagne. Le fait est caractéristique. Après elle, c'est Gisèle, femme de Conrad II, une autre Bourguignonne, qui a fait faire à la Réforme son pas décisif dans l'Empire, en protégeant sans relâche le Wallon Poppon de Stavelot qui en fut le missionnaire le plus actif et le plus heureux au XIe siècle. Enfin c'est une impératrice de naissance aquitaine, Agnès de Poitiers, femme du fils de cette Gisèle, Henri III, qui acheva le triomphe de la cause des Réformateurs. Trois silhouettes de reines françaises planent donc sur les trois phases de la pénétration de la doctrine clunisienne en Allemagne. Ce ne fut pas trop de ces puissants patronages pour assurer le succès de nos idées religieuses dans un pays qui leur était profondément hostile. Mais comme elle est curieuse cette collaboration involontaire des diverses forces d'action françaises à une œuvre dont les fins véritables leur étaient à toutes mystérieuses! Invinciblement on les voit se chercher dans l'ombre, se trouver, se donner la main et marcher ensemble en avant, conduites par un instinct ignoré d'elles, mais bien reconnaissable pour l'historien, l'instinct français par excellence : la séduction des idées nettes, simples et probes. Tout ce qu'il y a de conscient dans ces âmes, qui veulent livrer l'Eglise allemande à Cluny, est sympathique à l'Empire. Cependant elles se dirigent tout droit, obéissant à une sorte d'appel commun, vers la seule initiative qui soit capable de l'ébranler et de le jeter bas. Qui donc était plus dévoué à l'idée impériale que cette Adélaïde, cette Gisèle et cette

Agnès, femmes et mères de souverains germoniques ? Qui donc vénérait plus l'Empire que ce Poppon de Stavelot qui, dans des circonstances délicates, servit si efficacement l'Allemagne contre les intérêts français ? Et, en somme, où aurait-on trouvé des hommes plus convaincus de la bienfaisance du régime othonien dans son ensemble que les abbés eux-mêmes de Cluny : les Odon, les Maïeul, les Odilon, conseillers ordinaires des empereurs, soutiens de leur politique, même quand elle s'attaquait à leur pays d'origine, la France ? Et pourtant ce sont ces mêmes personnages qui vont lentement et sûrement préparer puis consommer la ruine de l'Empire, uniquement parce qu'ils obéissent à des préoccupations, combattent pour des idées qui sont aux antipodes de la mentalité allemande et qui, comme des leviers puissants, arracheront du sol le pompeux édifice dressé par l'orgueil germanique au centre de la chrétienté. *Les idées françaises ont combattu et vaincu là où les hommes ne voulaient ni combbattre ni vaincre.* A l'époque de la grande Révolution, quand l'idéalisme français déclarera la guerre aux survivances de la Féodalité, à l'oppression sous toutes ses formes, sans viser autre chose que d'odieuses institutions, il se trouvera aussi que son attaque vigoureuse atteindra surtout l'Allemagne. La première grande victime des principes et des canons révolutionnaires, ce sera le Saint-Empire. Les peuples ne se combattent pas le plus férocement là où ils se visent et se reconnaissent. Même quand ils se tournent le dos leur labeur s'oppose, leur effort se déteste. Le tempérament national est une barrière plus efficace que les frontières, et c'est aussi un lien plus solide que la communauté des institutions. Quand la France, en 1789, prononça les mots nouveaux de liberté, d'égalité, de fraternité, d'un bout à l'autre du vieux pays celtique, en Brabant, sur le Rhin, dans l'Italie du Nord, le même écho répondit et, instantanément, avant la soudure politique, la soudure des âmes se fit. Quand l'appel du pape français Urbain II pour la Croisade retentit, partout où il y avait du sang français, ce sang bouillonna, et il fut le seul à bouillonner. Les Lorrains d'Allemagne, les Normands de Sicile, les Piémontais s'ébranlèrent. Le même phénomène s'est produit à l'occasion de la propagation de la Réforme clunisienne. Quels sont les éléments qui l'ont accueillie avec le plus d'empressement dans l'Empire ? Les Lorrains et les Wallons de langue française, puis les Gallo-Germains du Sud, Souabes et Bavarois, enfin les

fils des Cisalpins. Tout ce qui obscurément s'opposait au génie germanique pur, aux tendances othoniennes, se retrouva comme par enchantement, sans s'en rendre compte, sur ce terrain, pour former une commune colonne d'assaut à laquelle, lorsque sa direction fut suffisamment précise, se joignirent, de leur plein gré et consciemment, les adversaires les plus résolus de l'Empire dans la population allemande elle-même, c'est-à-dire les ducs.

C'est le mouvement réformateur de la Haute-Lorraine, dont le centre, nous le savons, était le monastère de Gorze, qui fit pénétrer pour la première fois les idées nouvelles du monachisme français en terre germanique. La Lorraine a été de tous temps l'intermédiaire le plus actif entre la civilisation de notre pays et celle de l'Allemagne. Et la route que suivra, dès cette date lointaine, la Réforme lorraine pour se répandre dans les diverses régions d'Outre-Rhin, sera celle que nous verrons prendre, à mainte reprise, au Moyen-Age et pendant la période moderne, aux institutions et aux mœurs françaises en marche vers l'Empire voisin. Cette route remonte la vallée du Rhin jusqu'à la naissance du Danube, emprunte ensuite le cours de ce dernier fleuve pour gagner les contrées du sud-est et obliquer de là vers le centre et le nord de l'Allemagne. C'est cette direction qui explique, par exemple, que les régions saxonnes, qui sont pourtant situées à peu de distance du Rhin à l'est, aient toujours reçu les apports de la civilisation française beaucoup plus tard que la Souabe, la Bavière et l'Autriche elle-même. Il en alla de même cette fois. La Réforme lorraine se propagea exclusivement dans les vallées du Rhin et du Danube. Son passage des pays de langue française dans la région allemande fut incontestablement facilité par ce fait que la Lorraine toute entière, romane ou germanique, appartenait à l'Empire. Il existait donc forcément des relations étroites entre les monastères de la partie française et ceux de la partie allemande de cette province. Ce fut un des ennemis les plus acharnés d'Othon Ier, le duc Giselbert de Lorraine, qui eut le mérite d'implanter la Réforme en Germanie, en l'imposant au monastère de Saint-Maximin de Trèves qui lui appartenait [1]. Saint-Maximin de Trèves restera, par suite, le grand centre de l'expansion réformatrice en Allemagne, au cours de cette

1. Sigeh., *Mirac. St Maxim.*, 12, M. G. SS. IV, 232. — *Ann. St Maxim.*, p. 6. — *Contin. Regin.*, p. 159. — Hauck, III, 364 ss.

première phase. La situation de ce couvent était fort piètre [1] lorsque Giselbert qui, on s'en souvient, avait ouvertement protégé Gérard de Brogne en Wallonie, de concert avec son voisin le comte Arnoul de Flandre, grand adversaire d'Othon lui aussi, résolut d'y introduire la discipline de Gorze, en 934, et désigna pour remplir les fonctions d'abbé, le prieur Hugo, qui était un partisan convaincu des principes appliqués dans le monastère français. L'opposition des moines fut très violente, et une partie d'entre eux vidèrent même les lieux [2]. Cependant Saint-Maximin se releva rapidement de cette crise. En 942, quand on inaugura solennellement la nouvelle église de Saint-Jean, tous les chefs de la réforme lorraine française étaient présents autour de l'archevêque Rutpert de Trèves [3]. Le mouvement réformateur ne fit pas, pourtant, des progrès très rapides, au début, dans la vallée de la Moselle. C'est en 951 seulement que Metlach fut gagné. Puis vint, longtemps après, en 973, le tour d'Echternach, que suivirent Saint-Martin, Sainte-Marie, Sainte-Eucharie, tous monastères situés à Trèves [4]. De son côté Saint-Maximin fonda deux filiales, Taben et Appola. Des bords de la Moselle les idées de Gorze pénétrèrent peu à peu dans la vallée du Rhin. Brun, frère d'Othon Ier, qui avait été élevé à Utrecht dans le voisinage immédiat du pays vallon, et qui, depuis longtemps, était familiarisé avec les tendances de Gérard de Brogne, introduisit la Réforme à Wissembourg [5], à Lorsch, et dans quelques autres monastères dont les noms ne nous sont point parvenus, fonda Soest en Westphalie et Saint-Pantaléon à Cologne, qu'il soumit à l'observance lorraine [6]. Brun était à la fois un prélat fort zélé et un homme d'Etat énergique. Il n'hésitait pas à employer la violence, lorsqu'il le fallait, pour ramener les moines au respect

1. Sigeh., *Mirac. St Maxim.*, 11, M. G. SS. IV, 231 ss.
2. *Contin. Regin.*, ann. 934, p. 159.
3. M. G. SS. XV, p. 1270.
4. *Catal. abbat. Eptern.*, 10, M. G. SS. XIII, 739. — *Diplom. Ott.*, I, p. 580, n° 427 ss. — *Vita Magner.*, M. G. SS. VIII, 208 ss. — Jaffé, 3782. — *De transl. St Celsi*, 4, M. G. SS. VIII, 205.
5. *Contin. Regin.*, ann. 957, p. 769. — *Diplom.*, I, p. 203, n° 121.
6. Ruotg., *Vita Brun.*, 10, p. 11, 27 ss. — Tietmar, IV, 15, p. 73. — *Chron. reg. Colon.*, ann. 964, p. 29. Le successeur de Brun à l'archevêché de Cologne, Gero, fonda München-Gladbach, où il installa des moines de Saint-Maximin, (*Chron. Gladb.*, 1 ss., M. G. SS. IV, 75) et Thankmarsfeld en Saxe. Jaffé, 3754. Un autre archevêque, Everger, réforma Saint-Martin. M. G. SS. IV, 77 et V, 555.

de la règle. Comme duc de Lorraine, puis comme archevêque de Cologne, il fut toute sa vie un protecteur éclairé de la Réforme et combla de bienfaits Saint-Maximin. A côté de lui, l'archevêque Frédéric de Mayence, légat du pape, l'antagoniste peut-être le plus intraitable de la politique ecclésiastique d'Othon, fit beaucoup aussi pour l'extension de la propagande lorraine. Comme Brun il recourait volontiers à la force, lorsque le besoin s'en faisait sentir. Il témoigna une constante bienveillance à Saint-Maximin de Trèves et à Saint-Arnoul de Metz et fit décider, en 952, par le synode d'Augsbourg, que les évêques seraient tenus d'inspecter les monastères de leurs diocèses, mesure qui fit prendre la fuite à beaucoup de religieux [1]. Lentement la Réforme s'étendit dans les régions du Rhin moyen et supérieur, en Alsace, en Souabe, où Udalric d'Augsbourg en fut le champion infatigable, en Bavière surtout, où toute une floraison de monastères réformés eut lieu. La Bavière était sous Henri le Querelleur, comme la Lorraine, une des dominations ducales les plus hostiles à la Royauté. Il est intéressant de constater que nulle part les idées de Gorze ne furent accueillies avec plus d'empressement. Elle pénétrèrent dans le sud par l'Alsace. Deux clercs de Strasbourg, le chanoine Benno et le prieur Eberhard, qui entretenaient des rapports suivis avec Gorze, Saint-Evre de Toul, et Saint-Maximin [2], fondèrent, de 929 à 934, le monastère de Mariœ-Einsiedeln, qu'un religieux de Saint-Maximin, nommé Wolfgang, porta plus tard à un haut degré de prospérité [3]. D'accord avec Eberhard, Udalric d'Augsbourg avait relevé Benediktbeuren [4]. Gebhard de Constance s'inspira également de l'exemple des moines strasbourgeois pour fonder Petershausen [5]. Plus tard, Wolfgang ayant été nommé au siège de Ratisbonne, la Réforme s'installa en maîtresse dans ce coin de la Bavière qui allait devenir sa véritable citadelle. A Saint-Emmeram de Ratisbonne Wolfgang appela un abbé originaire de Saint-Maximin, Ramwold, qui enrichit la bibliothèque d'une foule de

1. *Episc. Mogunt.*, 14, p. 337. — *Concil.*, I, 1, p. 19, chap. 5, 6, 7. — Widukind, II, 37, p. 55. — Hauck, III, 375 ss.

2. Hauck, III, 376.

3. *Ann. Her.*, ann. 925, p. 141. — *Ann. Meginr.*, ann. 934, p. 138 ss. — Othl., *Vita Wolfg.*, 10, p. 530.

4. *Chron. Bened.*, 9, M. G. SS. IX, p. 218.

5. *Vita Gebeh.*, 10-13, M. G. SS. X, 586 ss. — *Cas. mon. Petrih.*, I, 9 ss. M. G. SS. XX, 630 ss.

manuscrits, et importa dans sa nouvelle résidence l'art de la miniature si florissant sur les bords du Rhin [1]. Ensuite Wolfgang réforma le couvent de nonnes de Saint-Paul, le Moutier-Haut et le Moutier-Bas de Ratisbonne [2]. L'archevêque de Salzbourg, Frédéric, gagné par la contagion, fit venir de Saint-Emmeram un abbé pour réformer le monastère de Saint-Pierre [3]. Puis ce fut le tour de Tegernsee, où Othon II avait attiré quelques années auparavant comme abbé un moine de Saint-Maximin. Gozbert de Ratisbonne lui ayant succédé, fit de Tegernsee une abbaye florissante, la dota d'une foule de manuscrits, y enrichit l'église de verrières. Il voulait même fondre une cloche, mais aucun des moines ne put se charger de ce travail [4]. Retenons de ces divers renseignements que la civilisation de l'Ouest suivait pas à pas la Réforme dans sa marche vers le Sud. Le monastère d'Ebersberg fut réformé en 990 par le comte Udalric. La même année le duc Henri, fils du Querelleur, l'archevêque Frédéric de Salzbourg, les évêques Wolfgang de Ratisbonne et Pilgrim de Passau, réformèrent Altaich [5]. Plus tard s'élevèrent dans le pays de Salzbourg les monastères de Michaelbeuren et de Seeon ; dans la région de Ratisbonne, celui de Pruel. Comme on le voit, cette première pénétration de la Réforme en Allemagne fut favorisée surtout pas les ducs et par les évêques du parti de l'opposition. Etait-ce là une pure coïncidence ? Il semble bien que ces idées lorraines, venues d'un pays où l'Allemagne était cordialement détestée, fussent comme imprégnées d'une latente hostilité contre le régime othonien et ses tendances. Dans une liste des papes, dressée à Saint-Maximin de Trèves, on remarque l'omission de Léon VIII, le pontife intronisé par Othon I[er], et son remplacement par Benoît V, l'élu des Romains, qui lui avait été sacrifié par la politique impériale. Comme elle en dit long sur

1. *Ann. S[t] Emmer.*, ann. 975, M. G. SS. I, p. 94. — Swarzenski, *Die Regensb. Buchmalerei*, p. 25. — Gottlieb., *Mittelalt. Biblioth.*, p. 67. — Hauck, III, 378-79.

2. *Vita Wolfg.*, 17, p. 533.

3. M. G. SS. XV, p. 1056.

4. *Notœ Tegerns.*, M. G. SS. XV, 1067. — *Lettres de Gerbert*, Migne, CXXXIX, p. 365 ss., epist. I, 13, 16. — H. F., I, 471, n° 1113.

5. *Chron. Ebersp.*, M. G. SS. XX, p. 11 ss. ; XXV, p. 868 ss. ; XI, p. 167 ss. ; XVII, p. 363. Il est intéressant de noter que ces régions du Haut-Danube sont celles où nous avons constaté, en plein IX[e] siècle, la présence d'une population non germanique, de langue romane.

l'état d'esprit des Réformateurs lorrains cette silencieuse protestation d'un moine inconnu ! Les Othons, cependant, ne se montrèrent pas indifférents à la Réforme, bien que leur rôle ait été dans l'ensemble plus passif qu'actif. Nous avons vu que Brun, sur le Rhin, l'avait encouragée de tout son pouvoir. Grâce à l'influence d'Adélaïde de Bourgogne, Othon Ier fut amené à s'en occuper directement lui-même. L'initiative de la réforme de Wissembourg semble être venue de lui. C'est avec un véritable empressement qu'il confirmait les dons des princes laïques et des évêques aux nouveaux établissements. Le nombre des chartes établies dans ce but sous son règne est considérable. Cependant on a l'impression qu'il favorisa la Réforme plutôt dans les provinces étrangères de son empire, ainsi en Lorraine et en Italie, qu'en Allemagne. Othon II vécut trop peu de temps pour prêter une aide efficace aux Lorrains. Il intervint, pourtant, nous le savons, à Tegernsee. Othon III, qui résidait le plus souvent à Rome, semble s'être désintéressé de l'œuvre des Réformateurs en Allemagne. Henri II, au contraire, qui, comme duc de Bavière, s'était montré zélé partisan des Lorrains, continua la tâche d'Othon Ier. Mais quel singulier allié que ce roi à la fois pieux et cynique ! Déjà en Bavière il avait pris l'habitude de nommer et de déposer les abbés sans se soucier des règles canoniques, ainsi à Altaich et à Tegernsee que réforma Godehard, son fidèle collaborateur [1]. Devenu empereur, il procéda avec une brutalité plus choquante encore. Sous prétexte que la possession de vastes domaines était un obstacle à la véritable discipline monastique, il profita de l'introduction de la Réforme dans les riches abbayes d'empire pour s'attribuer une partie plus ou moins considérable de leurs biens. Il traita de la sorte Hersfeld, Reichenau, Fulda, Corvey, Murbach, dont le relèvement fut confié à des moines de Gorze ou de Lorsch [2]. D'ailleurs ses tentatives de réforme étaient poursuivies avec l'aide des évêques, auxquels Henri, tout pénétré des véritables principes de la politique othonienne, entendait soumettre absolument les monas-

1. *Vita Godeh.*, I, 7 ss., p. 173 ss. ; I, 14, p. 178 ss. ; II, 7, p. 202. — *Chron. mon. Tegerns.*, 3, Pez, III, p. 505.

2. *Vita Godeh.*, II, 7, p. 200. — *Herim. Aug.*, ann. 1006, p. 118. — *Ann. Quedl.*, ann. 1014-15. — Tietmar, VIII, 13. — *Ann. Corb.*, ann. 1014. — Jaffé, *Bibl.*, I, p. 37.

tères [1]. Selon lui l'inspection épiscopale de ces établissements était une institution non pas humaine mais divine [2]. La résistance des moines fut extraordinairement violente. A Hersfeld ils se dispersèrent, à Corvey il n'en resta plus que neuf en tout. Mais Henri ne se laissait pas arrêter par les criailleries. Les protestataires furent simplement mis aux fers [3]. C'est ainsi qu'il parvint à réformer la plupart des antiques abbayes d'empire, qui, il faut le reconnaître, en avaient le plus grand besoin. Et cependant, de toute son œuvre, aussi bien que de celle des évêques othoniens, des ducs, et des Othons eux-mêmes, il ne subsista presque rien. Combattue avec acharnement par les moines allemands et vite abandonnée à elle-même par les souverains, la Réforme gorzienne ne fut bientôt plus qu'un souvenir en pays germanique. Ce mouvement lorrain était, d'ailleurs, une entreprise bâtarde, qui supposait la collaboration des évêques et des princes, et ne poursuivait ni l'affranchissement intégral des monastères, ni leur union indissoluble. Sorte de compromis entre la politique othonienne et le pur idéal monastique, elle eut le sort de tous les compromis. Seul Cluny, avec sa doctrine radicale et nette de la nécessité d'une indépendance politique complète et d'une solidarité étroite des établissements religieux, pouvait mener à bien la tâche difficile de réformer l'Eglise allemande.

Cependant les débuts de Cluny en Allemagne furent pénibles. Les tentatives que fit le monastère bourguignon pour pénétrer par le Sud-Ouest dans les pays germaniques ne furent pas couronnées de succès, bien qu'entreprises dans d'excellentes conditions. Berthe de Bourgogne, la mère d'Adélaïde, avait cédé, en 962, le monastère de Peterlingen, dans le Jura, aux Clunisiens [4], et sa fille, son gendre, son petit-fils, eurent à cœur de protéger cette fondation pieuse. Par la suite, Peterlingen acquit de grands biens en Alsace [5]. Un comte d'Eggisheim, Hugo, ancêtre du

1. Il céda à l'évêque de Wurzbourg le monastère de Seligenstadt, à celui de Strasbourg Saint-Etienne et Schwarzach, à celui de Paderborn Helmwardshausen et Schildesche, etc. Hauck, III, 449-50.

2. « Canonum statuta non ore hominum sed spiritu Dei condita præcipiunt... » *Diplom.*, III, p. 475, n° 371. — Hauck, III, 459. Les évêques secondèrent les efforts du roi. Tagino réforma Kloster Bergen près de Magdebourg, Gebhard de Ratisbonne, derechef, Saint-Emmeram.

3. Cf. p. 189, note 2.

4. Sackur, I, 218 ss.

5. Sackur, I, 220 ss.

futur pape Léon IX, dont les possessions limitaient celles du monastère clunisien, éleva même, à Molsheim, un prieuré qu'il remit à l'abbé Maïeul [1]. Mais ce furent là les seuls progrès de Cluny dans l'Empire pendant plus d'un siècle. Certes les Othons se montrèrent pleins de déférence et de vénération même pour la congrégation bourguignonne. On prêta à Othon Ier l'intention de confier à Maïeul le soin de réformer toutes les abbayes royales d'Allemagne et d'Italie [2]. Othon II voulut élever au siège apostolique, à la mort de Benoît VI [3], le même Maïeul, qui l'avait réconcilié avec sa mère, à Pavie, en décembre 980 [4]. Enfin le favori d'Othon III, le mystique Adalbert de Prague, au cours d'un voyage en France, était entré en relations avec Fleury-sur-Loire [5]. Cependant, il semble que ces divers souverains aient secondé les efforts de Cluny plutôt en Italie qu'en Allemagne. Dans ce dernier pays, Othon Ier et Othon II se sont intéressés exclusivement à la Réforme lorraine [6]. Quant à Othon III, quelles qu'aient été ses dispositions personnelles pour Odilon, que l'on rencontre souvent dans son entourage [7], il est certain qu'il subissait des influences qui n'étaient pas toutes favorables à Cluny. Entre l'idéal exalté d'un Adalbert et d'un Othon III et la sage, humaine conception religieuse des Clunisiens, il y avait un abîme. D'autre part Silvestre II, l'ami et le précepteur du jeune empereur, n'avait jamais témoigné beaucoup de sympathie au parti des moines. Pape, il resta ce qu'il avait été à l'archevêché de Reims. Sentait-il, lui aussi, tout ce que les tendances si « actuelles » de ces gens avaient d'incompatible avec le rêve impérial archaïque, qu'il entretenait dans l'âme ardente de son royal disciple, et qui charmait aussi son imagination de lettré de la vieille école ? Bref, la pénétration de Cluny en Allemagne n'eut pas lieu sous les Othons. Elle ne commença guère qu'avec l'avènement du premier des Saliens, Conrad II. Mais, à ce moment-là même, Cluny n'entra pas directement dans l'Empire. Il fut obligé de faire le tour par la Lorraine, et cette seconde offensive de la

1. Sackur, I, 221-22.
2. *Syri Vita Majol.*, II, 21, p. 764.
3. *Syri Vita Majol.*, III, 8, p. 769.
4. *Syri Vita Majol.*, III, 9, p. 770. — Odil., *Epit. Adalh.*, 6 ss., p. 973.
5. Can., *Vita St Adalb.*, cap. 29. — Brunon, *Vita Adalb.*, cap. 19. Sack., I, 353.
6. Hauck, III, 385-386.
7 Sackur, I, 337.

Réforme ne fut, en somme, qu'une propagande lorraine, encadrée et dirigée par Cluny. Dans les premières années du XIe siècle, en effet, Cluny se substitua, dans les diocèses de Flandre et de Lorraine, à la Réforme indigène, dont les résultats, faute d'une solide organisation, commençaient à péricliter. Guillaume de Dijon, après avoir conquis la Normandie, étendit la domination de Cluny sur les diocèses de Metz et de Toul [1], tandis que Richard de Saint-Vannes, qui avait lui aussi coopéré au relèvement des monastères normands, annexait les Flandres, ainsi que les diocèses de Reims, Cambrai, Verdun, Liège [2]. Il s'agissait très nettement dans ces diverses régions, de substituer le régime déjà pleinement développé de Cluny à la simple Réforme bénédictine intérieure, telle qu'on l'avait envisagée autrefois dans le Nord, c'est-à-dire l'organisation congréganiste avec toutes ses conséquences ecclésiastiques et politiques au système des monastères indépendants les uns des autres et soumis aux puissances séculières épiscopales ou féodales [3]. Ainsi régénérée, la Réforme lorraine produisit un apôtre de grande envergure, Poppon. Comme Gérard de Brogne son compatriote, comme Odon, Guillaume de Dijon et tant d'autres chefs du mouvement clunisien, il appartenait par ses origines à la noblesse guerrière. Né dans cette Wallonie où la Féodalité s'était développée suivant le même mode que dans la France voisine, à laquelle toute sa civilisation la rattachait, il avait commencé par s'adonner au métier des armes et y avait acquis quelque renommée. Ainsi que tant de barons français, on l'avait vu prendre plus d'une fois le bourdon du pèlerin, sans doute pour expier certaines fautes graves de sa vie toute militaire. C'est ainsi qu'il s'était rendu en Palestine d'abord, puis à Rome en compagnie de Thierry de Hollande. Revenu dans ses foyers, il avait voulu se marier. Mais la veille même de ses noces, comme il se rendait chez sa jeune fiancée, escorté de quelques hommes d'armes, il s'était vu enveloppé soudain d'une aveuglante lumière, qui faisait flamber sa lance comme une torche [4]. Persuadé que le Ciel l'appelait à son service, il était revenu sur ses pas et avait pris le chemin du monastère de Saint-Thierry,

1. Sackur, II, 126 ss. — Hauck, III, 464 ss.
2. Sackur, II, 133 ss. — Hauck, III, 474 ss.
3. Hauck, III, 466.
4. *Vita Popponis*, M. G. SS., XI, p. 291 ss. — Hauck, III, 499 ss. — Sackur, II, 177 ss., 264 ss.

puis s'était réfugié à Saint-Vannes auprès du célèbre Richard. Il s'y livra tout entier à l'ascétisme, et décida même sa mère à entrer dans les ordres. C'est ainsi que ces âmes lorraines savaient se donner à une grande idée. Bientôt le sévère et ardent Richard qui l'appréciait, lui confia la direction d'un monastère, celle de Saint-Vaast d'abord, puis celle de Beaulieu. C'est à ce moment que le roi Henri II d'Allemagne, qui, dans les dernières années de sa vie s'était rapproché des Clunisiens [1], jeta les yeux sur lui et le prit à son service, malgré l'opposition de Richard de Saint-Vannes qui n'approuvait pas, tant s'en faut, la conduite antérieure de l'empereur à l'égard de l'Eglise. En 1020 Poppon fut nommé par Henri II abbé des monastères de Stavelot et de Malmédy, en pays wallon. Deux ans plus tard, le roi le chargeait de réformer à nouveau l'importante abbaye de Saint-Maximin de Trèves, dont on a vu le rôle décisif à l'époque des Othons [2]. Henri mourut peu après, en 1024. Mais Poppon n'y perdit rien, au contraire. Le successeur d'Henri II, Conrad, avait épousé une princesse de Bourgogne, Gisèle. La nouvelle reine et impératrice, dont l'action peut être comparée à celle d'Adélaïde, la femme du premier des Othons, accorda toute sa confiance à Poppon. Elle l'appela bientôt à diriger l'abbaye de Limbourg que le couple royal venait de fonder [3]. Gisèle était, comme Adélaïde, très préoccupée de faire pénétrer la Réforme en Allemagne. Grâce à sa constante protection, Poppon put l'introduire dans les abbayes d'Echternach, de Saint-Ghislain, d'Hersfeld, de Wissembourg, de Saint-Gall, de Waulsor, d'Hostières, qui, pour la plupart, l'avaient jadis accueillie, puis étaientre tombées dans les anciens errements [4] ; Différents évêques lui cédèrent, en outre, en pays allemand, les centres de Saint-Euchaire de Trèves, de Hohorst, de Brauweiler, de Busendorf, auxquels il faudrait joindre une foule de monastères franco-lorrains [5]. Avec Poppon ce n'était plus, toutefois, la Réforme lorraine, telle qu'on l'avait connue un demi-siècle auparavant, souvent dans les mêmes

1. Hugo Flav., *Chron.*, II, 15, p. 391. — Adhémar, *Hist.*, III, 37, p. 133. — Jotsald., *Vita Odil.*, I, 7. Migne, CXLII, p. 902. — Raoul Glaber, *Hist.*, I, 5, M. G. SS. VII, p. 59.

2. *Vita Popp.*, 16, p. 303 ; 20, p. 305.

3. *Vita Popp.*, 19, p. 305.

4. *Vita Popp.*, 19, p. 305.

5. *Vita Popp.*, 19, p. 305.

endroits, qui effectuait un retour offensif, ce n'était même pas la discipline telle que la concevait Richard de Saint-Vannes, mais bien l'organisation même de Cluny appliquée par un Lorrain. On s'en aperçut à l'aversion plus considérable encore qu'elle provoqua chez les moines allemands, à Saint-Gall par exemple, où elle fit déborder la colère du chroniqueur Ekkehard en invectives méchantes et en ridicules calomnies [1]. Désormais il ne s'agissait plus de vénérer de loin la règle de saint Benoît et de louer les bienfaits de la pénitence tout en vidant des verres de bière et en dépeçant des chapons, mais de se conformer à la première et de pratiquer la seconde. Les gros frères de Saint-Gall en virent de dures. On ne vivait plus « comme on voulait, mais comme on pouvait ». L'esprit français, logique et sincère, n'admettait pas ces compromis faciles, ces « synthèses » complaisantes, cet « ascétisme » gras et dodu, qui avait jusque-là suffi aux Allemands. Il exigeait des privations, il demandait de la souffrance et surtout de l'obéissance, toutes innovations qui, selon Ekkehard, constituaient un « schisme ». A l'avenir il fallut se taire à la cuisine, à table, au dortoir et livrer sa volonté particulière à celle de la communauté. Une résistance encore plus formidable que sous Othon Ier s'organisa. Les Allemands, même lorsqu'ils se donnaient à Dieu, n'entendaient pas rompre avec le siècle. Ils concevaient la pénitence comme une hygiène aimable et surtout ils prétendaient rester individuellement indépendants. A Saint-Gall, où l'on avait résisté à Othon Ier, Norbert de Stavelot, le lieutenant de Poppon, échoua complètement [2], comme Immo de Gorze avait échoué à Reichenau [3]. De même, on n'obtint aucun résultat à Hersfeld [4]. Ailleurs les moines revinrent à leurs anciennes habitudes au bout de quelques années [5]. Si la Réforme lorraine avait paru par trop dure aux Allemands, il ne fallait pas s'attendre à les voir s'enthousiasmer pour la discipline encore plus sévère de Cluny. Le haut idéal qui hantait les imaginations des moines français, de ces « Galli » dont Ekkehard parle avec

1. Ekkeh., *Cas. St Galli*, prologue et chap. 10, p. 142. — Hattemer *Denkmahle, des M. A.*, II, 221, notes 4 et 5 ; 79, note 4. — Sackur, II, 252 ss. — Hauck, 508 ss., 511, note 1.

2. Heidemann, *Forschung. z. deut. Gesch.*, VIII, 103 ss.

3. Hermann Contr. *Chron.*, 1006. — *Chron. Suev.*, 1006. — *Catal. abbat. Aug.*, M. G. SS. XIII, 333.

4. Hauck, III, 513.

5. Hauck, III, 513-514.

tant d'amertume, et qui leur faisait accepter joyeusement cette austère organisation de combat, ne séduisait que bien peu de gens en Allemagne. Nous verrons ailleurs que, dans tous les domaines de la vie religieuse, dans la prédication, la théologie, l'exégèse, la poésie liturgique, la philosophie, les sciences morales et physiques l'Eglise allemande dut se mettre à l'école de sa voisine française [1]. L'inertie et l'indifférence la plus complète la caractérisent pendant toute cette période. Seuls les monastères situés sur la frontière française, comme ceux du diocèse de Trèves, restèrent fidèles à l'esprit de la Réforme. Dans l'Allemagne proprement dite on ne trouve guère qu'un homme qui ait compris, à côté de Poppon, le but élevé de la Réforme, c'est l'évêque Meinwerk de Paderborn, qui, après avoir séjourné à Cluny, installa des moines français à Adinghof [2]. Par une concordance qui n'a rien d'étrange, nous verrons le nom de ce prélat figurer en bonne place tout près de celui de Poppon, dans l'histoire de l'art allemand.

En réalité, de toutes les régions du royaume d'Allemagne, seule la Lorraine avait jusque-là définitivement accepté la Réforme. Cette province devait rester, d'ailleurs, le boulevard des idées nouvelles. D'autres parties de l'Allemagne furent cependant conquises par les moines français au cours de la troisième phase de l'expansion clunisienne, qui se place dans la seconde moitié du XIe siècle, notamment les bords du Rhin et le Sud de l'Allemagne, qui, dès le début, s'étaient montrés accueillants aux influences occidentales. Ces contrées, qui joueront, à toutes les époques de la civilisation allemande, un rôle prépondérant, étaient celles, il ne faut pas l'oublier, où la domination celtique s'était maintenue le plus longtemps et où les envahisseurs germains s'étaient mêlés le plus intimément aux anciens habitants de race étrangère. L'annexion définitive de l'Ouest et du Sud de l'Allemagne par la Réforme nécessita cependant un nouvel effort de la part des moines français, effort qui coïncida avec une abondante diffusion des institutions et des mœurs de notre pays, comme nous le constaterons en temps utile. Cette fois, cependant, Cluny n'eut pas besoin d'intermédiaires pour s'in-

1. Cf. tome II, 1re part., chap. 1.

2. *Vita Meinw.*, chap. 28. — *Annal. Magdeb.*, 1031. — Sack., II, 157. Selon ces deux sources, ces moines venaient de Cluny même. Sackur pense au contraire que c'étaient des Lorrains.

troduire. C'est directement qu'il s'installa sur le sol germanique, déjà préparé par les tentatives antérieures des Lorrains et de Poppon de Stavelot. Cette troisième et dernière période de la propagande réformatrice en Allemagne, de beaucoup la plus importante, est dominée, elle aussi, par la gracieuse image d'une souveraine d'origine française. Ce que les reines Adélaïde et Gisèle de Bourgogne avaient été à la première et à la seconde phase de l'expansion de Cluny, Agnès de Poitiers, la descendante des ducs d'Aquitaine, le fut à la troisième. La fille de Guillaume V correspondait, nous le savons, avec l'abbé Hugues [1]. Elle entretenait, d'autre part, des rapports étroits avec le monastère piémontais de Fruttuaria, la fondation préférée de Guillaume de Dijon. En 1060 elle fit venir des Fruttuariens pour relever la vieille abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt Noire [2]. Deux ans plus tard elle devait même prier les moines de l'illustre maison italienne, où si souvent les empereurs allemands avaient été reçus, de lui donner asile, à elle, la souveraine déchue [3]. Elle y prit le voile. Enfin, c'est à Rome, au milieu de ces Clunisiens qu'elle avait tant aimés, qu'elle finit ses jours dans les aumônes et la pénitence, pauvre fleur délicate de France, brisée par les brutales tempêtes politiques d'Outre-Rhin [4]. La déférence qu'elle témoignait aux Clunisiens trouva des imitateurs. En 1072, l'archevêque de Mayence, Siegfried, se rendait dans la célèbre abbaye bourguignonne pour y revêtir l'humble robe des frères [5]. Mais plus décisive encore fut la démarche tentée par l'homme le plus en vue de l'époque de la minorité d'Henri IV, l'archevêque Annon de Cologne, un de ces prélats énergiques et ambitieux comme il y en a tant dans l'histoire de l'Allemagne. En 1075 il installa des moines de Fruttuaria dans le monastère qu'il venait de fonder à Siegbourg, près de Cologne, où jusque-là des frères venus de Saint-Maximin de Trèves avaient habité. Ces Fruttuariens, de purs disciples de Cluny, rencontrèrent une vive résistance chez leurs collègues allemands dégénérés, qu'Annon n'hésita pas à renvoyer [6]. Il réforma également Saint-Pantaléon de

1. Voir une lettre d'elle dans Giesebrecht, II, p. 686, n° 13.
2. Gerbert, *Hist. Nigr. Silv.*, I, 244.
3. Meyer von Knonau, *Jahrb. Heinr. IV*, I, 280.
4. *Berthold. Ann.*, ann. 1077, M. G. SS. V, 302.
5. Gerdes, II, 518.
6. *Lamberti Ann.*, ann. 1075, M. G. SS. V, 238.

Cologne, où les bonnes habitudes d'autrefois s'étaient perdues. Ici encore des Clunisiens remplacèrent les anciens religieux qui furent chassés [1]. Il procéda de la même manière à Saalfeld. Personne ne vénérait plus les moines disciplinés et actifs de Cluny que cet homme d'action autoritaire. Il se réfugiait à Siegbourg avec délices et se plaisait à y vivre de la vie des moines [2]. Son exemple fut imité par un grand nombre d'évêques, qui peuplèrent les abbayes de leurs diocèses de frères de Siegbourg, de Gorze ou de Cluny [3]. En 1075, il y avait bien peu de monastères en Allemagne qui n'eussent pas été acquis ainsi à la Réforme bourguignonne [4]. Les moines allemands, hostiles aux étrangers, quittaient leurs couvents par bandes de trente et quarante personnes [5]. Un moine de Gorze étant venu à Bamberg pour y diriger un monastère, le trouva vide [6]. Mais la noblesse et le peuple, qui avaient pris en dégoût les anciens religieux, considéraient maintenant les Clunisiens comme des anges descendus du ciel et comme de purs esprits, au dire d'un contemporain [7]. La vénération que les grossiers religieux allemands, enfoncés dans un matérialisme égoïste, n'avaient su inspirer à leurs compatriotes, allait d'elle-même aux clercs piémontais et français. Il passa, à ce moment là dans les rangs de la bourgeoisie et de l'aristocratie allemandes comme une secousse d'idéalisme. Mais le centre clunisien qui fit le plus pour réveiller ce peuple assoupi, et lui transmettre, avec la conception nouvelle du rôle de l'Eglise, la meilleure partie de la civilisation française, comme nous aurons à l'expliquer ailleurs, fut celui de Hirschau, dans la Forêt-Noire, à quelques kilomètres du Rhin et de la frontière linguistique française. Aucune communauté allemande n'a dégagé une foi plus ardente et plus sincère que ce monastère souabe, aucune n'a exercé une action plus décisive sur les destinées de la nation germanique. La seconde moitié du XIe siècle et le début du XIIe lui appartiennent entièrement à plus d'un titre. Il existait anciennement, à cet endroit, un couvent, dont la

1. *Lamberti Ann.*, ann. 1074, M. G. SS. V, 214.
2. *Lamberti Ann.*, M. G. SS. V, 239.
3. *Lamberti Ann.*, ann. 1071, 1075, p. 188, 238. — *Vita Hannon.*, ch. 23.
4. *Lamberti Ann.*, p. 238. — *Vita Hannon.*, ch. 23.
5. *Lamberti Ann.*, p. 188.
6. *Bertholdi Ann.*, ann. 1071, M. G. SS. V, 184.
7. *Lamberti Ann.*, ann. 1071, M. G. SS. V, 187.

fondation remontait à Louis le Pieux, mais qui, depuis longtemps, se trouvait en pleine décadence. Vers 1066, le comte Adalbert de Calw le releva et y amena des moines d'Einsiedeln, la vieille filiale lorraine en pays souabe. En 1069, un moine de Saint-Emmeram de Ratisbonne, nommé Guillaume, en devint abbé. C'était une nature passionnée et énergique, que rien n'était capable de ployer. Il constata bientôt que la règle bénédictine, telle qu'il l'avait vu pratiquer à Ratisbonne, ne valait pas celle des Clunisiens qu'il avait sous les yeux dans ce coin de l'Allemagne [1]. Il y avait là, en effet, autour de Hirschau, une foule d'établissements de Cluny, ainsi à Saint-Blaise, où l'archevêque Annon de Cologne avait établi des religieux de Fontello, filiale italienne du monastère bourguignon, à Grüningen, fondation d'un seigneur souabe, uniquement peuplée de Clusiniens français, que dirigeait un certain Udalric, à Ursungen, création de Siegfried de Mayence, à Ruggisberg, à Peterlingen, etc. [2]. Le prieur Udalric, Allemand d'origine, mais qui avait vécu à Cluny, se trouvait être un ami d'enfance de Guillaume. Il rédigea pour lui une sorte de code des constitutions du grand monastère, les *Consuetudines Cluniacenses* [3]. Non content de cela, Guillaume envoya des moines à Cluny même, pour se renseigner directement [4]. Une tradition veut, en outre, que l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Bernard, ait séjourné près d'un an à Hirschau. En tout cas, le monastère fut entièrement réorganisé par Guillaume sur le modèle de l'abbaye bourguignonne. Une discipline de fer y fut introduite, que les pénalités les plus sévères s'efforcèrent de sauvegarder [5]. Les moines des abbayes rebelles à la Réforme ou relapses, Hersfeld, Lorsch, Saint-Gall, Tegernsee, Petershausen, s'élevèrent avec indignation contre cette nouveauté. On s'en prit aux particularités les plus superficielles du costume [6]. On parla au peuple d'une plante vénéneuse qui avait poussé dans la Forêt Noire et qui allait bientôt étouffer la semence de Dieu [7]. Le peuple,

1. Préface des *Constitut. Hirs.*, Migne, CL, p. 927.
2. Hauck, III, 865, 866. — Plus tard viendront Saint-Alban à Bâle et Altkirch
3. Migne, CXLIX, 635 ss. — *Berth. Ann.*, 1077, p. 298. — *Vita Udalr.*, II, 34, p. 263.
4. Préface des *Constit. Hirs.*, Migne, CL, p. 929.
5. *Constit. Hirs.*, II, 21, p. 1067 ; II, 9, p. 1048.
6. *Satire* originaire de Lorsch, v. 84 ss., M. G. SS. XXI, p. 432, *ibid.*, v. 76, p. 432. — *Casus St Galli contin.*, 31, p. 82, etc. — Hauck, III, 869.
7. *Vita Udalr.*, 24, M. G. SS. XII, 259.

cependant, alla, comme toujours, du côté où brillait le désintéressement et où éclataient les grandes vertus. Les moines d'Hirschau devinrent pour lui un objet d'admiration et de respect. Aussi les progrès de ce monastère furent-ils inouïs, sans précédents. Sous l'abbé Guillaume seulement le nombre des religieux y décupla [1]. Hirschau fonda en outre un nombre prodigieux de succursales. En 1080, il absorbait déjà l'abbaye voisine de Schaffhouse, récemment fondée par le comte Eberhard de Nellemburg, puis Saint-Blaise [2]. En Franconie : Hasungen, Komburg, Schönrein furent acquis ; en Souabe : Saint-Sauveur de Schaffhouse, Saint-Georges, Saint-Grégoire de la Forêt-Noire, Zwiefalten, Petershausen, Weilheim, Sindelfingen, Blaubeuren ; en Bavière : Kremsmünster, Saint-Paul de Lavant, Admont, Sainte-Marguerite de la Zell ; en Thuringe : Reinhardsbrunn, Saint-Pierre-du-Mont à Erfurt, tout cela rien que sous l'administration de Guillaume. En même temps Saint-Blaise réformait dans le Sud et le Sud-Est : Muri, Erlach, Saint-Ulrich, Sainte-Afra d'Augsbourg, Kempten, Wiblingen. Ochsenhausen, Alpirsbach, tandis que Cluny s'établissait directement à Ilsenburg, Hillersleben, Harsefeld, Huysburg, dans l'Allemagne du Nord [3]. En outre Hirschau fonda, réforma ou absorba : Altdorf, Kloster Bergen près de Magdebourg, Hugshofen, Rosacium en Frioul, Paulinzelle, Saint-Michel de Bamberg, Prüfening, Breitenau, Bosau, Langenau, Elchingen, Amorbach, Mettlach, Schwarzach-sur-le-Mein, Schwarzach-sur-le-Rhin, Theres, Wessobrun, Meherau de Bregenz, Lorsch, Bleidenstadt, Hornbach, Deggingen, Beinwil, Odenheim, Admont, Mölk, Scheuern, Saint-Emmeram, Prühl, Biburg, Mallersdorf, Reichenbach, Michelfeld, Ennsdorf, Weihenstefan, Weltenburg, Münchenmünster, Kastel, Benediktbeuren, Seeon, Saint-Jacques de Ratisbonne, Corvey, Pegau, etc., etc. [4]. Le total des monastères créés ou relevés par Hirschau atteignit bientôt le chiffre énorme de quatre-vingt-dix-sept [5]. Les nobles et les évêques s'étaient faits les ouvriers dévoués de cette expansion véritable-

1. *Hist. Hirs. mon.*, 3, p. 256.

2. Gerbert, *Hist. nigr. Silvæ*, I, 244.

3. Hauck, III, 869-871.

4. M. G. SS. XIV, 263. — Hauck, III, 870. — Mayr, *Mitt. d. Instit.*, I, 126 ss. — Helmsdörfer, p. 118. — Hauck, III, 870, note 3. — Montalembert, *Moines d'Occident*, VI, 498 ss.

5. *Ann. Hirs.*, prolog. et p. 225-27, 266-81, 294.

ment stupéfiante. Le duc Welf de Bavière fonda le monastère de Weingarten. Berthold de Zähringen celui de Saint-Pierre de la Forêt-Noire [1]. Deux comtes souabes, Hartmann et Othon, élevèrent, au confluent du Danube et de l'Iller, l'abbaye de Wiblingen. Un autre comte nommé Conrad, édifia Ochsenhausen [2]. Le comte Udalric de Bregenz créa dans sa résidence un monastère destiné à abriter sa sépulture [3]. Les évêques Adalberon de Würzbourg, Altmann de Passau, Gérard de Salzbourg, qui avaient étudié aux écoles de Paris, semèrent la vallée du Danube de filiales de Cluny ou d'Hirschau. On leur dut la création de Lambach, Admont, Reichersberg, Göttweih, Saint-Georges, Saint-Paul, Saint-Polten, Saint-Florian, Saint-Lambert [4]. En Saxe et en Thuringe, Herrand, abbé d'Ilsenburg, et Giselbert, abbé de Rheinhardsbrunn, firent de leurs abbayes de véritables maisons-mères, dont les filiales poussèrent de tous côtés. Burchard, évêque d'Halberstadt, ne se montra pas moins actif [5]. Ilsenburg, Hillersleben, Harsefeld, Huysburg, Kloster Bergen, Pegau, Hammersleben, Halberstadt, Reinsdorf, Vizenburg-sur-l'Unstrut, Paulinzelle, Oldisleben, Hadmersleben, Drübeck, Notterlingsburg, Kalterbrunn, attestèrent la main-mise de Cluny sur les provinces de l'Est. Et l'affluence dans les filiales d'Hirschau était telle que Guillaume fut amené à emprunter et à développer une institution née récemment à Cluny, celle des frères convers et des oblats, pour arriver à enregimenter tous les gens qui se présentaient et qui ne remplissaient pas les conditions requises pour devenir moines. Les frères convers restaient, en effet, des laïques, tout en partageant la vie des moines. Rien qu'à Hirschau on en comptait environ cent vingt, qui s'occupaient aux plus rudes travaux. Parmi eux il y avait des comtes et des margraves, qui ne dédaignaient pas de porter les sacs au moulin ou de garder les pourceaux [6]. Des villages entiers prenaient subitement la résolution de se conformer à la règle de saint Benoît et mettaient leurs biens en commun, comme aux premiers temps du christia-

1. *Bernoldi chron.*, ann. 1094, M. G. SS. V, 457. — *Ibid.*, ann. 1093, p. 456.
2. *Bernoldi chron.*, ann. 1093, M. G. SS. V, 456, 457.
3. *Bernoldi chron.*, ann. 1097, M. G. SS. V, 465.
4. *Vita Altmann.*, ch. 17, M. G. SS. XII, 237. — *Gesta episc. Salib.*, ch. 2, M. G. SS. XI, 36, et XI, 40. — Montalemb., VI, p. 498 ss.
5. Hauck, III, 871. — Montalemb., *ibid.*
6. *Bernoldi chron.*, ann. 1083, M. G. SS. V, 439. — Sur l'institut. des frères convers, cf. Hauck, III, 875, note 3.

nisme [1]. Cette fois, on pouvait dire que la semence de Cluny avait levé sur la terre allemande, puisque le dur positivisme de la race s'attendrissait, puisque des fleurs d'idéalisme montaient des sillons. Là où la Réforme lorraine s'était brisée, Cluny réussissait, grâce à sa meilleure organisation [2], et à son indomptable énergie, et il réussissait juste au moment où la cause qu'il défendait allait avoir besoin, pour triompher, d'un appui vigoureux du monachisme allemand lui-même.

L'autre moitié de l'Empire, l'Italie, fut plus vite et plus facilement conquise que la Germanie. On se souvient que, dès l'époque d'Odon, l'institution clunisienne s'y était fortement implantée. Il faut dire que la situation du clergé séculier et régulier, aussi triste qu'en France, y appelait des remèdes radicaux. Démoralisée par l'anarchie intérieure et par les invasions sarrazines, qui furent là-bas plus meurtrières encore que chez nous, l'Eglise d'Italie, isolée de ses traditions carolingiennes, n'avait pas eu, comme en Allemagne, à remplir un grand rôle politique, sauvegarde contre une décadence extrême des caractères et des mœurs. Aussi avait-elle sombré, au IXe et au Xe siècle, dans un véritable abîme de déchéance [3]. On y avait vu des enfants élevés à la dignité épiscopale, après avoir appris tant bien que mal les réponses qu'ils auraient à faire le jour de la consécration. Ces prélats improvisés n'avaient eu d'autres distractions que la chasse, le jeu, la table, et les pires débauches. A ce régime non seulement les biens ecclésiastiques s'étaient rapidement fondus, mais encore le clergé avait perdu, à tous les degrés de la hiérarchie, le sentiment de sa mission morale. Les écoles avaient disparu. De tous côtés on signalait la réapparition des usages païens et de pratiques antropomorphiques qui désolaient les âmes pieuses [4]. Les monastères, ravagés ou détruits par les Sarrazins, étaient en général abandonnés et la noblesse environnante avait fait main basse sur leurs domaines. Les quelques moines qu'on y rencontrait encore çà et là, ne connaissaient plus la règle de saint

1. *Bernoldi chron.*, ann. 1091, M. G. SS. V, 452.
2. Cependant la cohésion du groupe de Hirschau fut moins étroite que celle des monastères clunisiens français. *Zwiefalt. chron.*, 16, M. G. SS. X, 82.
3. Dresdner, *Kultur- u. Sittengesch. der italien. Geistlichkeit im* X *u.* XI *Jahrh.* p. 51 ss.
4. Schulz., *Atto v. Vercelli*, p. 40 ss. — Dresdner, *Kultur- u. Sittengesch. der ital. Geistl. im* X *u.* XI *Jahrh.*, 174 ss., 263 ss., 317 ss., 362 ss. — *Ratheri Opp.*, éd. Ballerini, *Prœloq.*, p. 6 ss. — Vogel, *Rather*, I, 43 ss. — Sackur, I, 93 ss.

Benoît [1]. C'est dans cette pitoyable situation que se trouvaient des abbayes comme le Mont-Cassin, Saint-Vincent-sur-le-Vulturne, Peschiera, Farfa, Subiaco. A Rome, la courtisane Marozia et son fils Albéric livraient les richesses des couvents à leurs soldats [2]. En somme, c'était un état de choses qui rappelait singulièrement celui que nous avons constaté en France. Aussi la Réforme y fut-elle accueillie avec empressement par tous ceux qui conservaient encore quelque souci de l'avenir de l'Eglise et du pays. Dès 927 le roi Hugues s'y posait en protecteur de Cluny [3]. Odon sut, à plusieurs reprises, rétablir la paix entre lui et son gendre Albéric qui régnait à Rome. Aussi ce dernier, reconnaissant, et animé sans doute du désir de réparer les ruines qu'il avait accumulées, s'efforça-t-il d'attirer les Bourguignons dans ses Etats. On prétend qu'il aurait nommé Odon abbé général de tous les monastères de Rome et des environs [4]. En tout cas, celui-ci réforma Saint-Paul en 936, puis installa une communauté de religieux de son ordre dans un palais qu'Albéric lui céda sur l'Aventin et qui devint le fameux monastère de Sainte-Marie, où descendaient d'ordinaire les abbés de Cluny, et où le jeune Hildebrand fut très probablement élevé [5]. Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Saint-André du Scaurus furent également réformés par Odon. Albéric rendit même à ce dernier monastère ses anciennes dépendances de Saint-Sylvestre et Saint-Etienne de Mariano [6]. En juin 936 ce fut le tour de Subiaco, puis vint Saint-Elie de Nepi. Quant à Farfa, la Réforme essaya de le circonvenir sans parvenir, cette première fois, à s'y introduire. A ces conquêtes de marque, Odon ajouta celle de Saint-Pierre de Pavie, en 942, et du Mont-Cassin, la plus célèbre des abbayes italiennes [7]. Un instant interrompue par sa mort, l'œuvre réformatrice fut reprise activement par Maïeul. En 967, l'abbé de Cluny acquit de grands biens à Pavie et sur les bords du Pô [8]. Adélaïde ayant

1. Sack., I, 95 ss.
2. Sack., I, 96-97.
3. Sack., I, 98-99.
4. *Destr. Farfa*, 7, M. G. SS. XI, 536.
5. *Joh. Vita Od.*, I, 27. — *Destr. Farfa*, 7. — Léon d'Ostie, I, 58 ; II, 1.
6. *Destr. Farfa*, 7. — *Vita Odon.*, II, 21. — *Bened. chron.*, 33. — *Vita Odon.*, II, 9.
7. *Il regesto Subiaco*, éd. Allodi e Levi, p. 43, 46, 52, 63. — *Vita Odon.*, 7. — *Destr. Farfa*, 7.
8. Bern. et Bruel, *Rec. des chartes de Cluny*, II, n° 1143, 1229, 1295.

réussi à établir des relations personnelles entre Othon Ier et Maïeul dès 971, c'est à cette époque, paraît-il, que l'empereur aurait proposé à l'illustre abbé de lui confier la tâche de réformer toutes ses abbayes d'Allemagne et d'Italie, projeti rréalisable et qui fut bientôt abandonné. Mais cette même année vit la réforme de Saint-Sauveur de Pavie, à laquelle le pape Jean XIII collabora efficacement [1]. En 972 probablement Saint-Apollinaire-in-Classe, près de Ravenne, fut acquis [2]. Après avoir réconcilié Othon II avec sa mère Adélaïde, en 980, Maïeul devint tout-puissant sur l'esprit de l'empereur. Il refusa, nous le savons, la tiare à la mort de Benoît VI. En 982 nous retrouvons l'abbé en Italie dans l'entourage d'Othon, et à Saint-Jean de Parme qui est réformé [3]. L'année 987 fut encore plus féconde. Elle mit sur le chemin de Maïeul le jeune Guillaume de Volpiano, qui devait servir si utilement la cause de Cluny, et fut marquée par la réforme de Ciel d'Oro à Pavie, qu'Odon avait inutilement tentée [4]. Pavie, où Cluny possédait déjà de grands biens, devenait ainsi, sans conteste, la capitale de l'Ordre en Italie. C'était à ce moment-là la principale cité de la Lombardie et un centre très populeux. A peine gagné à la cause clunisienne, cependant, le jeune Guillaume devait lui rendre un service plus précieux que toutes les acquisitions de ce genre. C'est très probablement à son action, en effet, qu'il faut attribuer l'espèce de rapprochement qui s'opéra, dans les dernières années du xe siècle, entre les ascètes italiens, les Romuald et les Nilus, d'une part, et la congrégation française, de l'autre. A vrai dire, si les Italiens s'opposaient nettement aux Bourguignons par leur conception individualiste de la vie religieuse, bien des articles de leur programme coïncidaient avec celui de Cluny. Les uns et les autres luttaient contre la simonie, le mariage des prêtres, et voulaient consolider l'autorité papale [5]. L'idéal des deux peuples latins, on le voit, prenait la même direction. C'est dans l'entourage d'Othon III que les courants français et italiens se mêlèrent. Othon était plein de sympathie pour Odilon, que l'on rencontre

1. *Syri Vita Maj.*, 22. — *Nalgoldi Vita Maj.*, 22.
2. *Diplom.*, Othon I, n° 40.
3. Sackur, I, 235, note 5.
4. *Nalgoldi Vita Maj.*, III, 22. — *Anon. Vita Maj.*, 18. — *Bibl. Clun.*, col. 1775.
5. Sack., I, 332 ss.

sans cesse auprès de lui en Italie, et plus encore pour Romuald, Nilus et leurs disciples exaltés. A l'inauguration du monastère que l'empereur avait fait élever à Pereum en l'honneur d'Adalbert de Prague, qui eut lieu en avril 1001, les représentants des deux Réformes étaient présents [1]. Mais déjà Guillaume de Volpiano, qui était Piémontais d'origine et avait attiré à Saint-Bénigne de Dijon beaucoup d'Italiens, entretenait des relations suivies avec Romuald et son disciple Guillaume. Deux anachorètes de la même école, Jean et Paul, quittèrent leur cellule pour se rendre à Dijon auprès de leur illustre compatriote [2]. La réforme de Farfa, en 999 ou en 1001, qui fut l'œuvre commune d'Odilon, de Guillaume de Dijon et de Romuald, nous montre, en tout cas, cette alliance définitivement scellée [3]. L'abbé de Saint-Bénigne peupla, par la suite, les couvents italiens de ses disciples. Ainsi les monastères de Saint-Apollinaire de Ravenne, de Saint-Sévère-in-Classe, de Saint-Ambroise de Milan, pour ne citer que ceux-là, eurent des abbés nommés par lui. Mais sa fondation la plus féconde fut celle de Fruttuaria en Piémont, qui, officiellement reconnue par le pape Jean XVIII et le roi Henri II, en 1006, se développa très rapidement, grâce aux dons de la noblesse environnante et au prestige de Guillaume [4]. De son côté, Odilon, le successeur de Maïeul, ne restait pas inactif. En 1025, l'abbaye de La Cava, dans le Sud de l'Italie, était relevée par ses soins. Didier de Bénévent, futur abbé du Mont-Cassin et futur pape, en sortira [5]. En 1027, il réforma lui-même, en Piémont, le monastère de Novalese, qui se trouvait alors à Breme [6]. Cette province se signalait, d'ailleurs, par son dévouement à la cause de Cluny. Les nobles y rivalisaient de zèle pour fonder de nouveaux établissements. Le marquis de Turin, Oldéric Manfred II, créa ceux de Suse et de Caramagne, dont les premiers abbés furent encore des moines de Saint-Bénigne de Dijon. Un autre baron piémontais, le comte Abellonius, édifia le monastère de Savilliane, en 1027, et l'évêque de Turin, Landolfe, bâtit à Cavour,

1. *Chron. St Benigni*, éd. Bougaud, p. 152, 153. — Sack., I, 346, 48.
2. *Chron. St Benigni*, p. 143.
3. *Const. Hugon.* Mab., *Ann. Bened.*, IV, 110. — *Ordo Farfa*, M. G. SS. XI, 545.
4. Sack., II, 14 ss.
5. Sack., II, 198-200.
6. Bresslau, *Jahrb. Konr. II*, I, 164, nº 4. — *Jots. Vita Odil.*, II, 12.

en 1037, une abbaye [1]. Tout ce réveil de l'esprit religieux était dû à l'influence de Guillaume, qui se fit sentir jusqu'en Corse. De son côté Odilon put encore travailler avec Henri II et Pierre Damien, le nouveau représentant de l'ascétisme italien, à l'élévation au pontificat de Clément II [2]. Lorsque, vers le milieu du XIe siècle, les trois éminents apôtres de Cluny : Richard de Saint-Vannes, Guillaume de Saint-Benigne et Odilon, moururent presque simultanément, on pouvait dire que la Réforme était maîtresse de l'Italie entière et que, tout particulièrement, elle avait jeté de profondes racines dans les deux provinces celto-romanes du Nord, la Lombardie et le Piémont, qui furent l'Aquitaine et la Bourgogne de la Péninsule. Les ascètes italiens s'étaient ralliés à elle, les nobles et le peuple lui-même lui étaient tout dévoués. L'Italie s'était donnée aux idées nouvelles avec une ardeur et une sincérité que nous ne rencontrons pas en Allemagne avant les jours de Guillaume de Hirschau. Dans l'Empire, elle représentera avec la Lorraine, cette autre province romane, l'Alsace, la Souabe et la Bavière, ces antiques boulevards des Celtes au-delà du Rhin, l'élément anti-impérial et anti-germanique par excellence. *La lutte sera menée à l'intérieur des frontières allemandes par les frères de race des Gallo-Francs.*

1. *Hist. Patr. Mon.*, I, 514, 540. — Sack., 204 ss.
2. Sack., II, 286, 87.

V

L'INSURRECTION DES IDÉES CLUNISIENNES CONTRE L'EMPIRE

Le plus ou moins d'empressement à accepter la Réforme n'est pas la seule différence qui sépare les milieux romans des milieux proprement germaniques à l'intérieur de l'Empire. Tandis que les seconds, même lorsqu'ils se laissent subjuguer par elle, n'en dégagent aucune idée générale d'ordre religieux ou politique, et n'y voient qu'un problème purement monastique, les premiers montrent une singulière tendance à en faire le point de départ de tout un système nouveau d'organisation de l'Eglise et de l'Etat. A certains égards, même, cette tendance se manifeste plus nettement chez les Lorrains, Wallons ou Lombards, sujets de l'empereur d'Allemagne, qu'au centre du mouvement réformateur, à Cluny. On en aperçoit facilement les raisons. Les abbés de Cluny, sur qui pèse la lourde responsabilité de propager la bonne doctrine dans la chrétienté entière, ne peuvent suffire à cette tâche surhumaine qu'en se procurant partout des amitiés précieuses, des concours efficaces. Ils sont tenus de ménager les puissances du siècle : ducs, rois, empereurs. De là cette tournure d'esprit conciliante, diplomatique, qui les distingue de très bonne heure. Odon rétablit la paix à plusieurs reprises entre Hugues et Albéric en Italie, Maïeul réconcilie Othon II avec sa mère Adélaïde, Odilon s'évertue à conserver l'amitié d'Henri II et de Conrad II, tout en restant en bons termes avec leurs pires ennemis, Othon-Guillaume de Bourgogne et Ardouin d'Ivrée. Au cours de la crise suprême que nous aurons bientôt à raconter, et qui mit aux prises Grégoire VII et Henri IV, l'abbé Hugues sut garder une neutralité bienveillante, malgré que ses préférences secrètes fussent incontestablement pour la grande cause soutenue par le pape. A toutes les époques, les abbés de Cluny, quels qu'ils fussent, ont par principe entretenu des relations cor-

rectes avec les Pontifes les plus indignes, avec un Jean XII, un Jean XV, un Jean XIX, un Benoît IX. On vit le scrupuleux Odilon fermer les yeux sur la façon peu canonique dont l'abbé Hugues de Farfa avait acquis sa dignité, parce qu'il le savait énergique, intelligent et tout dévoué aux idées de la Réforme. Au contraire les lieutenants d'Odon, de Maïeul et d'Odilon, les Abbon de Fleury, les Guillaume de Dijon, les Richard de Saint-Vannes, qui étaient engagés en plein dans la lutte, ne pouvaient faire preuve de la même modération. C'est par leur voix que la doctrine clunisienne s'est toujours exprimée dans toute son intransigeance. En outre, Guillaume de Dijon et Richard de Saint-Vannes étaient des sujets de l'Empire. Or c'était dans l'Empire que, par suite du rétablissement de l'ordre carolingien, la question de l'indépendance de l'Eglise, qui était la préoccupation par excellence de Cluny, se posait surtout. Lombards et Lorrains étaient non seulement les troupes d'avant-garde de la Réforme, mais des troupes placées dans la position la plus dangereuse. Il ne fallait pas attendre d'elles le calme qui présidait aux décisions du quartier général. Ajoutons à cela que les haines nationales, comme nous le faisions remarquer plus haut, ont joué ici un rôle important. Les Français de Lorraine et les Romans d'Italie, que toute leur civilisation opposait aux Allemands, ne trouvaient, à une époque où la conscience des nationalités n'était pas encore éveillée, que ce moyen détourné, involontaire, de manifester leur hostilité, de même que les féodaux de ces contrées cherchaient dans des intrigues continuelles contre les souverains à satisfaire leur besoin mal défini de résistance continue à l'Empire. Et, par derrière cette opposition politique, il y avait enfin la grande opposition des tempéraments, des races. Spontanément et avec une véritable jouissance les Romans allaient aux idées générales qui laissaient le Germain indifférent. Il était fatal que cette attitude différente, qui séparait les peuples dans leur ensemble, se précisât surtout dans les régions où ils étaient en contact, ainsi en pays wallon et lorrain ou dans le Nord de l'Italie. Il n'en est pas moins vrai que la doctrine elle-même de ces champions avancés de la Réforme leur venait du centre, de Cluny, dont elle inspirait tous les actes. Au début, ni le Wallon Gérard de Grogne, ni le Lorrain Jean de Gorze, ne voyaient dans l'œuvre qu'ils entreprenaient autre chose qu'une tâche purement monastique. Toute idée d'opposition au pouvoir des évêques et

des princes laïques leur était étrangère. Bien plus, c'était grâce à la protection des uns et des autres que ces Réformateurs du Nord avaient pu obtenir des résultats positifs. Aussi ne remarque-t-on pas qu'ils aient cherché à soustraire leurs monastères à la tutelle épiscopale, féodale ou royale. Ce principe que les monastères devaient se rendre indépendants des évêques et des puissances séculières, s'unir étroitement entre eux, se mettre sous la protection du Souverain Pontife avait trouvé sa première expression à Cluny même. Il est facile de voir qu'il contient en germe tout le programme hiérarchique et politique de l'Ordre et nous avons déjà essayé de montrer comment celui-ci en était sorti peu à peu. Par bien des côtés, au contraire, la Réforme wallonne et lorraine se rattachait à la conception carolingienne des rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui, en Allemagne, on le constate par une lettre d'Arnoul d'Halberstadt à Henri de Wurzbourg et par le recueil de droit canon de l'évêque Burchard de Worms, n'était même pas discutée [1]. Quelle différence entre ce point de vue et celui des Clunisiens français et notamment de l'abbé de Fleury-sur-Loire, Abbon ! [2] D'une part, on admet, on soutient même que le prince a le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise, de l'autre, on proclame la seule souveraineté du pape. D'une part, on incarne l'Eglise dans les évêques, de l'autre, dans les moines. Ces idées d'Abbon sont celles que nous retrouvons dans la bouche de Richard de Saint-Vannes et de Guillaume de Dijon, les deux hommes qui ont soumis définitivement le mouvement wallon et lorrain à la prééminence de Cluny. Indépendance complète des monastères à l'égard des évêques, supériorité de la vie monastique sur la vie séculière, autorité absolue du pape sur l'Eglise : tel était l'essentiel de leur doctrine [3]. Dans l'Eglise toute entière comme à l'intérieur des monastères, ils voulaient voir régner la plus stricte discipline [4]. Guillaume pensait que le clergé séculier avait au moins autant besoin que les moines d'une réforme radi-

1. *Ep. Bamb.*, 2, 474-76. Hauck, III, 436. — Migne, CXL, p. 537 ss., notamm. 707, 712, 804, 874, 899, 900, 902, 907, etc. — Hauck, *Sitz. Ber. der sächs. Ges. d. Wiss.*, 1894, p. 65 ss. et *Kirchengesch.*, III, 440 ss.

2. *Apologeticus*, Migne, CXXIX, col. 424 ss., notam. ch. 12, 13, 15, 23, 41, etc.

3. Raoul Glaber, *Vita Wilhelm.*, 1, p. 243 ss. ; 8, p. 255 ; 22, p. 714. — Hugo, *Chron.*, II, 15 382-85. — Hauck, III, 479.

4. *Pr. Guill. Ep.*, 7, p. 368 ss. — Chevallier, *Le vénér. Guill.*, p. 209 ss.

cale [1] et il n'était pas un Clunisien qui ne fût de cet avis [2]. Richard de Saint-Vannes et ses disciples, le moine de Saint-Vaast par exemple, s'exprimaient identiquement [3]. Un des partisans les plus zélés de Richard, l'archevêque de Cambrai, Gérard, lui donnait raison et avouait que beaucoup d'évêques ne remplissaient pas leurs devoirs [4]. Dans des opinions de ce genre il y avait un germe d'opposition au principe fondamental de la Royauté allemande, qui, d'un jour à l'autre, pouvait se développer. Ce que le moine de Saint-Vaast reprochait aux évêques, c'était précisément d'être des mercenaires. Voilà comment on traitait maintenant les prélats dans les milieux néo-clunisiens de cette Lorraine qui leur était autrefois si dévouée. On y combattait pour la souveraineté sans limites du pape. Guillaume de Dijon compare la puissance du Pontife à celle des anciens empereurs romains, et la déclare universelle [5]. Il est vrai que Richard, plus ascète encore que Clunisien, ne serait pas allé aussi loin. A cette époque, toutefois, les opinions extrêmes des Clunisiens de Lorraine en matière de hiérarchie ecclésiastique ne les poussèrent pas à l'opposition politique, bien que Guillaume ait jugé, à plusieurs reprises Henri II, très sévèrement [6]. Henri II, en effet, se donnait l'apparence de travailler pour la Réforme et cette considération prévalait toujours, en définitive, dans l'appréciation générale qu'on portait sur lui. Odilon, Richard et Guillaume lui-même entretinrent avec lui, comme d'ailleurs avec Conrad II son successeur, des relations étroites. Des deux côtés on se témoignait de la considération [7]. Mais déjà, derrière ces chefs illustres, il y avait des personnages de second plan, tels que Gérard de Cambrai et Siegfried de Gorze, qui transigeaient moins aisément. Poppon, cependant, le grand propagateur des idées de Guillaume et de Richard au-delà du Rhin, était, lui-aussi, une nature conciliante, un diplomate-né qui se préoccupait avant tout de conserver la faveur de son souverain. Il rendit à Conrad II de véritables services politiques

1. Raoul Glaber, *Vita Wilhelmi*, ch. 19, p. 713.
2. Sackur, II, 24 ss.
3. Hugo Flavign., *Chron.*, 2, 15 p. 382.,
4. *Epist.*, 5, Migne, CXLII, p. 1319 ss.
5. *Epist.*, 6, p. 266.
6. Raoul Glaber, *Vita Wilh.*, 20, p. 713.
7. Hauck, III, 497.

en Lorraine et lui acquit l'alliance du roi Henri Ier de France [1]. Il sut fermer les yeux sur ce qu'avait d'anticanonique le mariage d'Henri III avec Agnès de Poitiers, contre lequel le fanatique Siegfried de Gorze s'indignait [2]. Il devint même le chapelain de la jeune reine [3]. Comme les abbés de Cluny, ces lieutenants principaux apprenaient peu à peu à modérer leur zèle intempérant, bien que dans une moindre mesure. Mais le désaccord était trop réel pour ne pas éclater tôt ou tard. Les événements se chargèrent de le faire apparaître. Les rois eux-mêmes avec lesquels les Clunisiens de Lorraine ou d'ailleurs s'étaient accordés extérieurement étaient restés profondément étrangers au véritable esprit de la Réforme. Même lorsque Henri II, vers la fin de son règne, interdit par les synodes de Goslar et de Pavie le mariage des prêtres et déclara que leurs enfants appartiendraient à la classe des non-libres, ce n'était pas aux suggestions des Clunisiens qu'il obéissait, mais à des considérations politiques [4]. Tels étaient la plupart des services rendus par les rois allemands à la cause des Réformateurs. Il advenait parfois, qu'en partant de directions très différentes et en se rendant à des points de l'horizon fort éloignés, on cheminât un instant ensemble ; de part et d'autre on se faisait alors bonne mine, mais la conscience des divergences subsistait. L'affaire de Hammerstein où la cour, sinon l'empereur, soutint énergiquement Aribo de Mayence, champion des droits épiscopaux contre la Papauté, montra aux Clunisiens qui en doutaient encore, s'il y en avait, que sur les questions fondamentales l'accord était impossible. Aribo était très lié avec Ekkehard de Saint-Gall, le furieux adversaire de la Réforme, qu'il attira auprès de lui à Mayence, et il est bien certain qu'en cette occasion il représentait l'antique tradition carolingienne sur laquelle était édifié le régime. Les faits révélaient les connexions que l'on n'osait peut-être pas s'avouer. Conrad II était plus éloigné encore du point de vue clunisien qu'Henri II. Ce roi brutal et vindicatif, qui ne manquait d'ailleurs pas d'habileté, se confina entièrement dans sa tâche politique. L'Eglise et la Papauté n'étaient entre ses mains que des instruments [5].

1. *Vita Popp.*, 18, 19, 30. — Bresslau, *Jahrb.*, II, p. 76 ss.
2. Sackur, II, 57. — Giesebr., 679 ss., n° 10.
3. Hauck, III, 506. — Sackur, II, 258. — Stumpf., 2264.
4. Hauck, III, 528 ss. — Sack., II, 159 ss.
5. Cf. Hauck, III, 558, 560.

C'est par calcul qu'il favorisa les projets de Poppon qui, du reste, fut redevable de la protection dont il jouit à la Bourguignonne Gisèle, femme de Conrad, plutôt qu'au roi. Sous ce règne il est incontestable que les relations de Cluny avec la cour d'Allemagne se refroidirent [1]. Comment les Réformateurs, malgré leur désir d'entente, auraient-ils pu approuver un prince qui vendait cyniquement les dignités ecclésiastiques, traitait la Papauté avec la dernière grossièreté, et laissait s'accomplir, sans un geste de protestation, la scandaleuse élévation du jeune Theophylacte au siège de Pierre, à la mort de Jean XIX ? [2] Devant un pareil défi les idées clunisiennes devaient au contraire se préciser, devenir plus conscientes de leur opposition à la Royauté allemande. Guillaume de Dijon, dans une lettre violente que nous avons déjà mentionnée, dénonça le projet qu'avait formé ce pape simoniaque de céder le titre d' « universalis » au patriarche grec, et Richard de Saint-Vannes se mit en route pour Rome afin de le combattre [3]. Quatre ans après la mort de Conrad Siegfried de Gorze déclarait que la seule loi reconnue par l'Eglise était celle des canons et que quiconque les violait était rejeté par Dieu [4]. On ne pouvait condamner plus nettement la politique du roi défunt. Dans une lettre au pape le successeur de Guillaume à Saint-Benigne de Dijon se prononça dans le même sens [5]. Gérard de Cambrai, ancien compagnon d'études de Richard de Saint-Vannes à Reims, soutint de même le principe de la souveraineté des canons [6]. Vers la même époque montait sur le siège archiépiscopal de Liège un Wallon, nommé Wazon, qui était l'ami et le protégé de Poppon de Stavelot. Lui aussi il proclama la nécessité de se soumettre avant tout à ces saintes prescriptions [7]. En Italie Pierre Damien élevait sa voix puissante de tribun contre la simonie dans son livre de Gomorrhe [8]. L'exaspération des milieux réformateurs, cependant, atteignit son paroxysme, lorsqu'on vit, en 1045, un nouveau prétendant au pontificat, Sylvestre III, se dresser contre le triste Benoît IX,

1. Raoul Glaber, *Hist.*, IV. Præfat., p. 66. — Sack., II, 237.
2. Hauck, III, 558, 559.
3. Raoul Glab., *Hist.*, IV, 1, p. 67. — Hugo Flav., *Chron.*, II, 17, p. 392.
4. Giesebr., II, 82.
5. Migne, CXLI, p. 1157.
6. *Gesta Pont. Camer.*, III, 51, 485.
7. *Gesta ep. Leod.*, II, 57 ss., p. 224.
8. Migne, CXLV, p. 159 ss.

puis ce dernier vendre cyniquement son siège au prêtre Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI. C'est au milieu de cette effervescence qu'Henri III succéda à Conrad II. Désormais il fallait compter dans l'Eglise, moins avec la Papauté impuissante et les évêques domestiqués, qu'avec ces Réformateurs en qui toute sa dignité s'incarnait. Les esprits des Clunisiens étaient même si montés, qu'il n'y avait plus à espérer qu'on supporterait désormais ce qui s'était passé sous Conrad. Henri III, heureusement, se trouvait être plus cultivé et plus sincérement pieux que son père. Gisèle, sa mère, l'avait élevé dans le respect de la Réforme et il épousa bientôt une princesse de la maison d'Aquitaine, Agnès de Poitiers, dont le zèle clunisien était bien connu. Plus que son père il avait le sentiment de la justice et le goût du bien. C'était une âme délicate et généreuse, accessible aux préoccupations idéales, et convaincue qu'il en était ainsi de tout le monde [1]. Au synode de Constance, en 1043, après une campagne heureuse, il déclara qu'il pardonnait à tous ses ennemis et invita les assistants à l'imiter. Il renouvela cette démarche en Lorraine et à Trèves [2]. Pénétré de la grandeur de sa mission, il se croyait appelé à veiller sur l'Eglise. Tout de suite il renonça aux pratiques simoniaques de son père, et essaya de réparer quelques-uns de ses torts, notamment en Lombardie [3]. A Siegfried de Gorze, le dur Réformateur, il demandait de prier pour lui [4]. Il voulut faire de Richard de Saint-Vannes un évêque et continua la faveur de sa mère à Poppon. Si jamais souverain avait été créé pour répondre aux exigences les plus audacieuses des Clunisiens, c'était bien lui. Si jamais la Royauté allemande et la Réforme avaient dû s'accorder, c'était bien sous le règne de cet honnête homme. Et pourtant les Clunisiens ne furent pas contents, et pourtant la Royauté et la Réforme séparèrent de plus en plus leurs voies. Quel tragique enseignement que cette impuissance des bonnes volontés humaines devant l'hostilité des forces qui mènent l'Histoire ! Le règne d'Henri III apporta la preuve décisive qu'entre la Royauté allemande et la Réforme il ne pouvait y avoir qu'une lutte acharnée, éternelle. Bien

1. Hauck, III, 571 ss.
2. Hauck, III, 572 ss.
3. Wipo., 8, p. 23. — Raoul Glab., *Hist.*, V, 5. — Pierre Damien, *Lib. Grat.*, 38, p. 71. — Hauck, III, 575.
4. Giesebr., II, 718.

que pieux et sincère comme pas un de ses prédécesseurs. Henri III ne voulut cependant pas renoncer à nommer lui-même les évêques [1] et, d'autre part, malgré leur désir de plaire au roi, les Réformateurs ne pouvaient plus accepter cette manière de faire. Une série d'événements fit bientôt éclater le désaccord. Lorsqu'Henri offrit le siège archiépiscopal de Lyon à l'abbé de Saint-Benigne, Halinard, un disciple de Guillaume, l'austère Clunisien refusa tout d'abord cette dignité qui ne lui était pas conférée par la voie canonique et ne céda, en définitive, que sur les instances pressantes du pape Grégoire VI lui-même [2]. Mais à Spire, en août 1046, quand il fut question de lui faire prêter le serment usuel de fidélité au roi, on trouva un homme intraitable [3]. Et ce qui donnait à ce geste toute sa portée, c'est qu'il ne traduisait pas les idées d'un individu isolé, mais celles de tout un parti. A Spire même Halinard fut énergiquement approuvé par Brun, évêque de Toul, le futur pape Léon IX, par Thierry, évêque de Metz, Richard, évêque de Verdun, tous Clunisiens et Lorrains. Un fait du même genre se produisit en Italie. En 1044 Henri avait promu un chanoine de Cologne, nommé Widger, à la dignité d'archevêque de Ravenne. Bien qu'il n'eût pas encore été consacré canoniquement, celui-ci commit l'imprudence de célébrer publiquement la messe revêtu des ornements épiscopaux. Dénoncé au roi, il fut invité par lui à comparaître à Aix devant un synode d'évêques que présidait Henri. C'est alors que Wazon, archevêque de Liège, le même que nous avons vu intervenir plus haut, se leva et déclara sans ambages que le roi n'avait pas le droit de faire juger en Allemagne un prélat italien, bien plus, que le pape seul était qualifié pour citer devant lui un dignitaire de l'Eglise. Les évêques devaient au pape l'obéissance, au roi la fidélité, rien de plus [4]. Après avoir contesté au souverain le pouvoir de nommer les évêques, on allait maintenant jusqu'à prétendre les soustraire à son autorité. C'était la vieille doctrine de Cluny que ce hardi Lorrain reprenait à son compte. Pierre Damien avait donné son approbation à l'acte du roi [5]. Les Lorrains se montraient donc plus intransigeants que le chef de l'ascé-

1. Hauck, III, 577.
2. *Chron. St Benigni*, p. 187. — Sack., II, 274.
3. Sack., II, 275.
4. *Anselmi Gesta episc. Leod.*, 58 — Sack., II, 284. — Hauck III, 579.
5. *Epist.*, VII, 2.

tisme italien. Henri, il est vrai, passa outre et déposa Widger. Mais l'intervention de Wazon gardait tout de même sa portée. Pour la première fois dans les limites de l'Empire on attaquait de front le principe fondamental de la monarchie othonienne. A quel point la Réforme était devenue intransigeante et audacieuse, on put s'en rendre compte dans des circonstances autrement graves. On sait qu'à son avènement Henri III s'était trouvé en face de trois papes rivaux. Désireux de mettre fin à ce schisme, le roi réunit un synode à Pavie. L'affaire était délicate. Une partie des Réformateurs, Pierre Damien en tête, aurait accepté le maintien de Grégoire VI, qui, bien qu'il eût acheté son siège au vu et au su de tout le monde, s'était prononcé ouvertement contre la simonie et pour la Réforme en général [1]. D'autres plus exaltés, cependant, et notamment l'auteur anonyme d'une lettre et d'une pièce de vers adressées au roi, demandaient sa déposition [2]. Henri, après avoir présidé le synode de Pavie, eut avec Grégoire VI une entrevue d'où celui-ci sortit moralement condamné, peut-être parce qu'il n'avait pas voulu faire certaines concessions politiques opportunes [3]. Un autre concile, convoqué et présidé encore par le souverain à Sutri, déposa, en effet, les trois compétiteurs comme coupables de simonie. Henri se rendit alors à Rome et y fit élire l'évêque de Bamberg, Swidger, qui prit le nom de Clément II, et mit sur la tête de son roi la couronne impériale [4]. Le nouvel empereur obtint des habitants de la Ville Eternelle le patriciat romain, qui lui conférait des prérogatives essentielles en matière d'élection papale. Les temps d'Othon Ier et de Charlemagne semblaient revenus. Mais le pontificat de Clément II fut très court. Le 9 octobre 1047 il mourait. Jusque-là les mesures d'Henri II n'avaient pas soulevé de protestations. Pierre Damien avait applaudi au choix de Clément II et les Clunisiens s'étaient résignés, en apprenant que le nouveau pape s'était engagé au synode de janvier 1047 à combattre la simonie [5]. Mais, quand on vit Henri nommer presque coup sur coup l'évêque de Brixen et Bruno

1. *Epist.*, I, 1, p. 205. — Jaffé-Watt, 4130, 4, 126.

2. Sack., *Neues Archiv.*, XXIV, p. 734. — *Hist. Jahrb.*, XX, 317 ss., 249 ss. — Hauck, III, 584-85.

3. Hauck, III, 587.

4. Hauck, III, 590-91.

5. Steindorff, *Jahrbücher*, I, 319. — Sackur, II, 286 ss.

de Toul au siège apostolique, l'indignation des Réformateurs éclata. Wazon de Liège, qu'Henri consulta après la mort du premier de ces Pontifes sur le choix d'un successeur, répondit que le roi n'avait pas le droit de nommer un pape [1]. Les Romains, de leur côté, envoyèrent à l'empereur une députation, pour lui demander de placer sur le siège de Pierre l'archevêque de Lyon, Halinard, qui était connu pour son intransigeance [2]. Halinard, qui pensait comme Wazon, refusa tout net. Le roi, alors, espérant calmer par là les scrupules des Réformateurs, désigna l'évêque de Toul, Brun, un Clunisien ardent, que nous avons déjà trouvé aux côtés de Wazon. C'était en somme, une concession très grave du monarque et une véritable victoire pour les Réformateurs. Et, cependant, de la France voisine s'éleva une voix anonyme, qui, dans un rescrit adressé aux évêques de ce pays, condamnait brutalement la conduite d'Henri et lui reprochait d'avoir choisi un pape prêt à approuver tous ses actes [3]. C'était donc bien le droit lui-même revendiqué par les souverains allemands de désigner les Pontifes qu'on ne voulait plus reconnaître. Plus tard on raconta que le nouveau pape, Léon IX, ayant fait route par Cluny pour se rendre à Rome, un prieur du monastère, nommé Hildebrand, lui avait adressé de violents reproches sur la façon dont il avait acquis la plus haute dignité de l'Eglise, et que, touché par ces représentations, Léon IX avait déposé ses insignes, bien résolu à ne les revêtir qu'après que le peuple de Rome aurait confirmé par son élection le choix de l'empereur [4]. Le fait n'est peut-être pas authentique [5]. En tout cas, il est certain qu'Hildebrand, le futur Grégoire VII — car c'est de lui qu'il s'agit ici — pensait à ce sujet exactement comme Wazon de Liège et le « Gallicus auctor [6] ». Léon IX lui-même n'eut rien de plus pressé que de donner des gages aux Réformateurs les plus radicaux. Il prit pour conseiller ce fameux

1. *Gesta episc. Leod.*, II, 65, p. 228.

2. Bonizo, V, 587. — *Chron. St Benigni*, p. 237. — Steindorff, *Jahrbücher*, II, p. 54, note 1.

3. *De ordine pontif.*, p. 12 ss. *Forschung. zur deut. Gesch.*, XX, 570 ss. — Sackur, II, 305, note 2. — Hauck, III, 599.

4. Bruno de Segni, *Vita St Leonis*, Waterich, I, 97. — Labbe, *Concilia*, IX, col. 947. — Wib., *Vita Leon.*, II, 2.

5. Sackur, II, 309. — Hauck, III, 596.

6. *Liber pontif.*, II, 275. — Bruno, p. 547. — Bonizo, V, 587-88. — Hauck, III, 599.

Hildebrand qui, désormais, présidera aux destinées de la Papauté [1]. Halinard de Lyon devint aussi un des hommes les plus influents de l'Eglise. Mais ce ne furent pas là les seuls Clunisiens qui vinrent se ranger autour du nouveau pape. Toute une légion de Lorrains et de Bourguignons le suivit à Rome. C'est ainsi qu'on y vit arriver l'abbé de Moyenmoutiers, l'intransigeant Humbert, qui était d'origine bourguignonne, et dont le pape fit d'abord un archevêque, puis un cardinal. Son rôle sera capital dans la période critique qui va s'ouvrir. Hugues le Blanc de Remiremont, moine clunisien, fut nommé de même cardinal-prêtre de Saint-Clément. Un autre Bourguignon, Etienne, devint cardinal. Azelin de Compiègne obtint l'évêché de Sutri ; Eudes, un Lorrain de Toul, eut la chancellerie papale. Après lui ces fonctions furent attribuées à l'archidiacre de Liège, Frédéric, frère du duc Godefroy de Lorraine, futur abbé du Mont-Cassin et futur pape [2]. C'était la France, la France réformatrice et anti-allemande qui prenait possession de la capitale de la Chrétienté. Cette affluence de clercs et de moines français continua, d'ailleurs, sous les successeurs de Léon, comme nous l'avons vu et le verrons encore. L'avènement de ce pape marqua donc l'intervention décisive des Réformateurs de notre nation dans la conduite des affaires romaines. Il en résulta aussitôt un changement complet dans l'attitude du Saint-Siège, qui, jusque-là, avait évité de se mettre en opposition avec l'Empire. Une série de déclarations de principes, qui précédèrent les hostilités proprement dites, accusèrent cette nouvelle orientation. Ce fut d'abord le concile de Latran, auquel assistaient le fameux Halinard de Lyon, Eusèbe d'Angers, Gelduin de Sens, l'abbé Hugues de Cluny lui-même, avec ses lieutenants, Galeran de Saint-Vannes et Gervais de Saint-Riquier, plus une foule d'évêques aquitains et italiens partisans de Cluny. On y édicta des peines sévères contre le mariage des prêtres et la simonie [3]. Mais plus important encore fut celui de Reims, le premier de ces conciles français qu'on verra se multiplier pendant la période de combat, comme pour signifier à la chrétienté tout entière que c'était sur la France réformatrice que Rome entendait désormais s'appuyer. L'an-

1. Hauck, III, p. 597, note 1.
2. Sackur, II, 314-315.
3. Hauck, III, 600 ss. — Sackur, II, 322-23.

tique métropole reçut dans ses murs une foule nombreuse d'illustres adhérents de Cluny. En face d'une vingtaine d'évêques, la présence de cinquante prieurs au moins, tous disciples de Guillaume de Saint-Benigne et de Richard de Saint-Vannes, avec, au premier rang, l'abbé Hugues de Cluni, donnait à ces assises une physionomie très nette [1]. Le Saint-Siège y proclama officiellement son entière adhésion au programme de la Réforme, en interdisant le mariage des prêtres, la simonie, la collation des dignités ecclésiastiques par les laïques, et en y affirmant l'autorité absolue et universelle de l'évêque de Rome [2]. Ces principes furent énoncés de nouveau à Mayence, devant l'élite du clergé lorrain, ainsi que dans un certain nombre de synodes italiens. Léon IX souligna la portée de ces déclarations en inaugurant partout une politique d'attaque. Des exécutions éclatantes de prélats simoniaques, notamment celle de Gelduin de Sens et de Bertald de Besançon, eurent lieu. Le pape visita les principaux centres de la Réforme lorraine et souabe, relevant partout les courages et sollicitant les bonnes volontés [3]. On eût dit une revue à la veille d'une bataille. Quelques années plus tard, un coup plus direct encore fut porté aux privilèges que les empereurs allemands n'avaient cessé de revendiquer depuis Othon Ier. Le cardinal Humbert, ce Bourguignon que Léon IX avait attiré en Italie, un ennemi déclaré d'Henri III et de l'Allemagne [4], publia sous le titre de *Contra Simoniacos*, un ouvrage dont le retentissement fut considérable. D'une part, il y soutenait que le crime de simonie ne pouvait être extirpé que si on interdisait absolument aux laïques d'investir les évêques, et, d'autre part, après avoir affirmé, contre l'opinion de Pierre Damien et des conciliateurs, que les dignités conférées par des moyens simoniaques étaient nulles et non avenues, *il invitait les fidèles eux-mêmes à se soustraire, au besoin en employant la violence, à l'autorité des prélats irrégulièrement intronisés* [5]. C'était aller de propos délibéré au devant d'un conflit. A la rigueur l'Empire

1. Sackur, II, 318 ss.
2 *Acta concil. Remens.*, Mansi XXIX, 796 ss. — « Haec synodus gladium in viscera mersit inimici », dit Bonizo, p. 803. — Sur le rôle d'Hildebrand, cf. *A. SS.*, *Pontif. Boll.*, 109.
3. Hauck, III, 605-606. — Sackur, II, 321.
4. *Othl. vis.*, 15, p. 384.
5. M. G., *De lite*, I, 95 ss. — Hauck, III, 674 ss. — Lamprecht, II, 317 ss.

aurait pu consentir à ne plus trafiquer des dignités ecclésiastiques, mais Henri III lui-même avait très clairement indiqué par sa conduite qu'il n'entendait pas renoncer à la prérogative de choisir ses évêques [1]. Que devenait, en effet, le système de gouvernement othonien, si les souverains se voyaient privés d'un droit sur lequel reposait toute leur sécurité à l'intérieur ? La Réforme française, installée à Rome, parlait un langage d'une netteté qui ne laissait rien à désirer. Dorénavant tous les princes et l'empereur le premier, savaient à quoi s'en tenir sur le sens réel de ces vocables abscons que l'on se lançait d'un camp à l'autre depuis plus d'un siècle. Et, pour bien marquer qu'ils étaient décidés à en finir, nos Lorrains et nos Bourguignons n'hésitaient pas à faire sortir le vieux débat de sa sphère théologique et à le porter sur la place publique. Comme les gens qui se sentent sûrs de l'approbation générale, ils se tournaient vers la foule et lui demandaient non seulement son avis mais son aide. Lorsque le *Contra Simoniacos* parut, Henri III, le pieux monarque, et Léon IX, le pape allemand, étaient morts. Leur amitié avait, jusqu'au dernier moment, dissimulé l'abîme qui se creusait plus profondément tous les jours entre la Papauté et l'Empire. Sur le siège de Pierre des hommes étaient montés qui n'avaient plus d'égards à observer envers les successeurs des Othons. Un Lorrain clunisien, ce Frédéric, frère du duc Godefroy, que nous avons déjà rencontré dans l'entourage de Léon, avait succédé au dernier des papes allemands nommés par l'empereur, Victor II, quand le cardinal Humbert dévoila le but véritable des Réformateurs français, qui n'était rien moins qu'une lutte sans merci contre la tutelle de l'Empire sur l'Eglise et particulièrement sur Rome. A ce Lorrain un Bourguignon succéda, Gebhart, évêque de Florence. Et c'est sous le pontificat de ce protégé de toutes les puissances hostiles à l'Allemagne, que le même cardinal Humbert et Hildebrand firent promulguer par un concile, le 13 avril 1059, le fameux décret qui réorganisait l'élection des papes. Seuls, désormais, les cardinaux, le clergé et le peuple de Rome seraient autorisés à y prendre part. Toute autre ingérence était déclarée criminelle et illégale. La dernière et la plus précieuse des conquêtes de l'Empire germanique lui était disputée. Sous des phrases prudentes, c'était là une véri-

1. Hauck, III, 616.

table déclaration de guerre aux souverains allemands [1]. Après avoir soustrait à leur pouvoir les évêques de leur pays, on prétendait maintenant rejeter ce droit de protection qu'ils s'étaient arrogé sur la Papauté, poussés, nous l'avons vu, par l'inflexible logique des événements. Arrivées à cette phase de leur évolution, la Restauration othonienne et la Réforme française se heurtaient sur tout la ligne. Et c'était la Réforme qui attaquait. Comment espérait-elle vaincre ? Ici encore le cardinal Humbert avait trahi son secret. Elle savait qu'elle avait derrière elle toute la Féodalité française et les forces comprimées en Allemagne par le régime othonien. Le décret du 13 avril 1059 reproduisait cet appel audacieux aux fidèles que le pamphlet *Contra Simoniacos* avait lancé pour la première fois. La réponse ne se fit pas attendre. La force militaire française représentée par la Féodalité lorraine et les Normands d'Italie, vola au secours de la pensée française.

1. Labbe, *Concilia*, XII, 50. « Salvo debito honore et reverentia dilecti filii nostri Henrici, qui in præsentia rex habetur et futurus imperator, Deo concedente, speratur. » — Hauck, III, 683 ss.

VI

LA VICTOIRE DE CLUNY ET DE LA FÉODALITÉ FRANÇAISE SUR L'EMPIRE

Bien que maîtresse d'une bonne partie de l'Eglise allemande et de la Papauté, la Réforme clunisienne n'aurait pu triompher de son plus dangereux adversaire, l'Empire germanique, si elle n'avait été soutenue énergiquement par des puissances politiques et militaires de premier ordre. De ces puissances, les unes se trouvaient à l'intérieur même de l'Empire, les autres dans son voisinage immédiat. Mais toutes offrent ce caractère d'être, ou bien des éléments ethniques étrangers, soit français comme les Lorrains et les Normands d'Italie, soit romans comme les Piémontais et les Lombards, ou bien des éléments politiques rebelles au système othonien, comme les duchés allemands. Souvent même ces deux motifs d'opposition coexistent, par une rencontre qui n'a rien de fortuit, mais qui s'explique en dernière analyse par la psychologie même des peuples. Les Lorrains français et les Italiens du Nord, sujets de l'Empire, les Normands des Deux-Siciles, appartenaient en plein à la civilisation féodale dont le point de départ avait été la France proprement dite. Les ducs allemands eux-mêmes, comme nous l'avons constaté, représentaient dans la monarchie othonienne la classe sociale qui se rapprochait le plus de la Féodalité de notre pays. Toutes ces forces de résistance à l'idée othonienne, qui avaient jusque-là obéi à d'inconscients instincts de race ou de classe, furent maintenant groupées contre l'Empire par l'habile politique des Réformateurs de la seconde moitié du XIe siècle. Mais ce n'était pas encore suffisant, paraît-il. Quand une puissante formation historique doit disparaître, tout conspire contre elle. Généralement même l'ennemi s'installe dans son sein. L'Empire allemand, au temps de sa vigueur, avait emprunté, pour son plus grand profit, à la France

voisine des institutions et des hommes. Notre nation lui avait donné les Gerbert, les Rather, les Jean de Gorze, les Poppon, plusieurs souveraines remarquables, Adélaïde d'abord, la véritable inspiratrice du premier des Othons. puis Gisèle. Deux de ses maîtres, et non des moindres, Othon II et Henri III avaient été, par le sang, des demi-Français. La magnifique conception de l'Empire familière aux Othons, qui ne se perdra plus et soutiendra l'orgueil germanique jusqu'au XIXe siècle, leur avait été suggérée par Adélaïde et Gerbert. La Paix et la Trêve de Dieu s'y étaient ajoutées, sans parler d'une foule de progrès d'ordre social, littéraire et artistique que nous aurons à énumérer plus loin et qui furent littéralement prodigués à l'Allemagne par la Réforme. Mais, lorsque la vitalité intérieure de ce grand organisme se fut affaiblie, les apports de la civilisation française, idées ou hommes, se changèrent pour lui en ferments de décomposition. Déjà on peut se demander si le rôle du fils de Gisèle avait bien été celui qui eût convenu à l'intérêt de l'Allemagne. Henri III mort, ce furent partout des volontés étrangères ou même hostiles à la pensée othonienne qui eurent à diriger les destinées de l'Empire. La régente Agnès de Poitiers, dont le devoir primordial eût été de lutter contre les empiétements de la Papauté réformatrice, était une Française, dévouée à Cluny jusqu'au fond de son âme, et dépourvue de compréhension, peut-être même de sympathie pour le pays où son mariage l'avait appelée. A côté d'elle qui rencontre-t-on comme conseillers ? Deux évêques tout puissants, Annon de Cologne et Adalbert de Brême, l'un et l'autre partisans de la Réforme, en outre un duc, et un duc de Lorraine, qui jusque-là n'avait cessé de créer des embarras à l'Empire : Godefroy, le frère d'un des chefs les plus énergiques de la Réforme, bientôt le mari d'une princesse italienne, elle aussi d'origine lorraine et de convictions clunisiennes. Dans les évêchés et les monastères, ce ne sont partout que des hommes gagnés aux idées françaises ; à Rome, enfin, siègent des Pontifes antiallemands, de naissance lorraine, bourguignonne ou italienne. Au moment de livrer l'assaut suprême à l'Empire, la Réforme française occupait déjà les positions les plus importantes à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le principal rôle politique et militaire dans cet engagement suprême fut joué par deux puissances nettement françaises et féodales : les Normands d'Italie et les Lorrains. Nous avons vu

comment les Normands, ces représentants par excellence de la noblesse française, étaient venus s'installer aux portes même de Rome et y avaient fondé, après de pittoresques aventures, d'abord malgré les Pontifes, ensuite avec leur aide, une redoutable domination guerrière que la Réforme sut bientôt enchaîner à sa cause. Un heureux concours de circonstances voulut que, gardée d'un côté par les épées normandes, la Papauté le fût, de l'autre, par les épées lorraines, et cela au moment où elle allait en avoir le plus besoin.

Depuis qu'elle avait été annexée définitivement par Henri Ier à l'Allemagne, la Lorraine n'avait cessé d'être un foyer de révoltes perpétuelles contre la Royauté et l'unité germaniques. Il n'est pas de règne qu'elle n'ait agité de ses insurrections, pas de complot dans lequel elle n'ait trempé ouvertement ou secrètement. Sous Othon Ier, ce fut la rébellion du duc Giselbert qui, d'accord avec les Français, les Bavarois et l'évêque Frédéric de Mayence, se prononça pour le frère du roi Henri [1]. De nouveau pendant la première expédition d'Othon en Italie Conrad de Lorraine, qui était le propre gendre du roi, fomenta, avec Liudolf de Bavière et le même archevêque Frédéric, une diversion qui arrêta net la marche en avant des Allemands dans la Péninsule [2]. Sous Othon II nouveaux troubles en Lorraine, qui préparaient sans doute une intervention française [3]. A son avènement Henri II eut à combattre les Lorrains, qui avaient lié partie avec son adversaire, Hermann de Souabe, et, après avoir dompté ce premier soulèvement, il dut s'occuper de rattacher plus solidement que par le passé cette province à l'Allemagne [4]. Sous Conrad II le rebelle Ernest de Souabe trouva tout de suite des alliés dans Frédéric duc de Haute-Lorraine et Gozelon duc de Basse-Lorraine ou de Wallonie [5]. Henri III vit se former contre lui une coalition qui embrassait Thierry de Hollande, Baudouin de Flandre, Godefroy de Haute-Lorraine et qui, cette fois encore, entretenait des intelligences avec le roi de France Henri Ier [6]. Jusque-là, tant bien que mal et grâce surtout à l'ap-

1. Lamprecht, II, 135 ss.
2. Lamprecht, II, 151 ss.
3. Lamprecht, II, 163 ss.
4. Lamprecht, II, 249 ss.
5. Lamprecht, II, 256 ss.
6. Lamprecht, II, 265.

pui dévoué de leur épiscopat, les rois allemands avaient réussi à triompher de cette province réfractaire. Mais, dorénavant, la cause nationaliste lorraine allait trouver un soutien précieux dans la Réforme. Depuis que, vers le début du xe siècle, Richard de Saint-Vannes et Guillaume de Dijon avaient fait prévaloir dans ce pays l'influence de Cluny, une étroite liaison s'était établie entre la Féodalité indigène et le clergé réformateur. Les évêques Pilgrim de Cologne, Gérard de Cambrai, Baudry de Liège, Ansfeld et Adalbaud d'Utrecht, Poppon de Trèves, Thierry de Metz, Berthold de Toul, Haimon de Verdun, Brun de Toul, le futur Léon IX, qui appartenaient en général à l'aristocratie locale, favorisèrent de tout leur pouvoir l'établissement des Clunisiens en Lorraine [1]. Parmi les nobles laïques on en trouverait bien peu qui se soient tenus à l'écart du mouvement réformateur. C'était à qui fonderait le plus de monastères ou léguerait les plus vastes domaines aux religieux français. Entre tous les comtes des Ardennes, ducs de Basse-Lorraine depuis 1012 et de Haute-Lorraine depuis 1033, se signalèrent. Ils fournirent à l'Eglise et à la Réforme des personnages comme Adalbéron archevêque de Reims, Frédéric de Verdun, l'ami et le compagnon de Richard à Saint-Vannes. Un frère de ce Frédéric, le comte Hermann de Eenham, après avoir fait entrer son fils au couvent, s'y réfugia lui-même [2]. Les comtes des Ardennes se montrèrent d'une libéralité sans bornes pour Saint-Vannes. Ils furent imités à cet égard par les comtes Théodore, Louis, Hildrade, Manassé, Liethard de Marcey. Un comte Galeran de Breteuil devint abbé de Saint-Vannes après le célèbre Richard. En quelques années les possessions de ce monastère furent quadruplées par les générosités de la noblesse lorraine [3]. D'ailleurs la plupart des maisons religieuses de ce pays étaient peuplées de féodaux, comme cela s'était vu en France. Un certain comte Ezzo, qui avait sept filles, en consacra six au Seigneur [4]. A l'époque de Richard, à Toul, les laïques se faisaient recevoir dans la communauté de Saint-Evre, sans pour cela devenir moines, et travaillaient à la reconstruction de cette abbaye, dans l'espoir

1. Hauck, III, 482 ss.
2. Hugo Flav., II, 8 ss., p. 375.
3. Sackur, II, 152-153.
4. *Fund. Bruniw.*, act. 8, p. 130. — Hauck, III, 491. — Sackur, II, 152-153.

de faire ainsi leur salut éternel[1]. Dans aucune région du domaine français lui-même, sauf peut-être en Bourgogne, l'autorité de Cluny n'était mieux assurée vers le milieu du XI[e] siècle. Or il arriva qu'à cette époque la double tendance nationaliste et réformatrice qui existait en Lorraine se confondit et s'incarna dans la personne du duc de Haute-Lorraine, Godefroy le Barbu, de la famille des comtes de Verdun, fils de Gozelon et frère de ce Frédéric de Lorraine que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises. Guerrier redoutable et politique avisé [2], Godefroy était doué d'une ambition sans limites. C'était le véritable type du féodal français, à lui seul aussi remuant et aussi embarrassant que tous les ducs allemands réunis. Dépossédé d'une partie de ses biens et emprisonné même par Henri III, il ne se montra ni plus déférent ni plus calme pour cela. La mort du roi lui permit de se rendre maître en 1056 de cette Basse-Lorraine ou Wallonie qu'il convoitait depuis si longtemps et de reconstituer ainsi, à un moment dangereux pour la Royauté, l'antique duché de Lorraine dans son intégrité et sa puissance. Mais, entre temps, il avait réalisé une acquisition beaucoup plus inquiétante encore. A peine libéré de sa captivité et rentré en grâce il s'était empressé, en effet, de passer en Italie, en 1051, avec son frère Frédéric, qui accompagnait le nouveau pape Léon IX. Il était dit que partout où le brillant aventurier se montrerait, il en résulterait aussitôt des ennuis pour l'Empire. La veuve du marquis Boniface de Toscane, Béatrice, qui était elle-même Lorraine d'origine et apparentée à Godefroy, n'eut pas plus tôt aperçu le Barbu qu'elle s'éprit passionnément de lui et l'épousa, sans avoir même pris la peine de consulter l'empereur son suzerain, qui se montra très vexé de ce manque d'égards [3]. Maître déjà du duché le plus belliqueux de l'Allemagne Godefroy acquérait par ce mariage l'une des dominations les plus puissantes de la Haute-Italie, qui, placée sur le chemin de Rome, pouvait devenir fort gênante pour les empereurs. C'était, en tous cas, un événement des plus heureux pour la Papauté et le parti de la Réforme qui

1. Brun. Migne, *Patr. lat.*, CXLIII, p. 582.

2. Pierre Damien, *Epist.*, VII, 10, p. 450. — *Triumph. Remacli*, I, 11, M. G. SS. XI, 443. — Léon d'Ostie, *Chron. Cass.*, II, 97. — *Chron. S[t] Huberti*, 23 580.

3. Dupréel, *Hist. crit. de Godefroy de Le Barbu*, p. 59 ss. — Lamprecht, II, 266.

ne fut peut-être pas étranger à la conclusion de cette union. Car Godefroy était par tradition et par goût personnel le champion par excellence de la Réforme. Très pieux, il devait finir ses jours dans la pénitence, au fond de sa chère Lorraine qui le reconquit plus tard tout entier, et fonder un monastère consacré à saint Pierre, dans ce pays de Bouillon, où naîtra un jour, de sa fille Ida mariée au comte Eustache de Boulogne, le héros de la première Croisade, un Godefroy comme lui. La fille que Béatrice avait eue de son premier époux, Mathilde, fut élevée par sa mère et son beau-père dans le culte de la Réforme et de la Papauté. Nous la verrons, debout aux côtés de Grégoire VII, soutenir le terrible Pontife sans défaillance jusqu'à la fin de ses jours. Mais il était réservé à Godefroy lui-même de jouer de son vivant un rôle décisif dans la lutte de Rome contre l'Empire. La puissance que lui conféraient ses vastes possessions en Lorraine et en Italie, son tempérament combatif et ses convictions personnelles auraient suffi à le lui assurer. Mais il advint, par une fortune singulière, qu'Henri III, qui avait reconnu l'impossibilité de soumettre ce dangereux vassal et qui comprenait fort bien le danger qu'il représentait pour la Royauté, prit le parti de lui recommander, à son lit de mort, sa veuve Agnès et son jeune fils [1]. Par la volonté même du dernier des grands héritiers des Othons, ce Lorrain, ennemi de l'Allemagne et partisan convaincu de la Réforme, se voyait élevé au premier rang dans l'Empire, et cela au moment où sur le trône était assise une Française, en secret toute dévouée elle aussi à la Réforme, et où, de tous côtés, en Italie et en Allemagne, les partisans de Cluny sonnaient le branle-bas de combat contre la constitution othonienne. L'Empire était vraiment bien gardé ! Et ce n'était pas là pourtant sa seule cause de faiblesse.

C'était vers l'époque de la promulgation du décret sur l'élection des Pontifes qu'Hildebrand, par les traités de Bénévent et de Melfi, avait gagné définitivement les Normands d'Italie à la cause du Saint-Siège et de la Réforme. Comme s'il eût compris cependant qu'il n'aurait jamais assez d'alliés dans le conflit redoutable qui allait s'ouvrir entre l'Empire et la Papauté, il résolut d'ajouter à ceux qu'il possédait déjà l'insurrection nationaliste qui grondait déjà depuis longtemps dans le Nord de

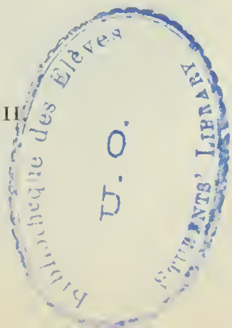
1 Lamprecht, II, 266.

l'Italie et qui avait pris le nom de « pataria ». Les Italiens, en effet, n'avaient pas plus accepté que les Lorrains la domination allemande. Dès le début de leur assujettissement, sous Othon Ier, nous avons entendu des protestations s'élever. Il y eut nous le savons des révoltes à Rome contre Othon III lui-même [1]. Mais nulle part l'opposition n'était plus vive que dans le Nord de la Péninsule, en Lombardie et en Piémont. A la mort d'Othon III, un noble piémontais, Ardouin d'Ivrée, se fit couronner roi des Lombards à Pavie, le 15 février 1002 [2], et battit une armée allemande commandée par le duc de Carinthie et le margrave d'Autriche. Henri II, à peine maître de l'Allemagne, descendit en Italie et réussit, grâce au concours des évêques, à se faire couronner à Pavie le 14 mai 1004. Mais il eut, à cette occasion, à réprimer une terrible insurrection du peuple de cette ville [3]. Ardouin d'Ivrée, cependant, se maintint longtemps encore dans le Piémont. Comme tous les ennemis de l'Empire c'était un partisan dévoué de la Réforme [4]. Il finit ses jours à Fruttuaria, la célèbre fondation de Guillaume de Volpiano, qu'il avait toujours entourée de sa sollicitude [5]. Nous avons déjà parlé de l'ardeur avec laquelle la petite Féodalité piémontaise et lombarde servit la cause de Cluny. Il y a là un phénomène qui rappelle l'enthousiasme des Lorrains et s'explique par les mêmes raisons. Les sympathies françaises des Italiens du Nord, qui devaient plus tard leur faire adopter notre littérature épique et lyrique et presque notre langue, se manifestèrent très nettement lorsque, à la mort d'Henri II, ils offrirent successivement la couronne lombarde au fils du roi Robert, à Guillaume d'Aquitaine, puis à Eudes de Champagne, sans se laisser décourager par des refus répétés [6]. En même temps les habitants de Pavie détruisaient la forteresse allemande qui dominait leur ville [7]. C'est à ce moment même que la Réforme clunisienne fit chez eux ses progrès décisifs. Elle venait, en effet, au secours de l'antipathie

1. Giesebrecht, I, 744 ss. — Lamprecht, II, 244-245.
2. Giesebrecht, II, 30 ss. — Lamprecht, II, 278 ss.
3. Giesebrecht, II, 42 ss. — Lamprecht, II, 278.
4. Sackur, II, 1 ss.
5. Sackur, II, 14.
6. Giesebrecht, II, 239 ss. — Lamprecht, II, 278 ss. Il est bon d'ajouter que la littérature épique de langue française de l'Italie du Nord sera très hostile aux Allemands. Cf. Zimmer, *Roman. Forsch.*, 1911 (XXIX), p. 271 et 291.
7. Giesebrecht, II, 231 ss. 238 ss., — Lamprecht, II, 278-279.

que Piémontais et Lombards nourrissaient à l'endroit de leurs évêques, qui, le plus souvent Allemands d'origine, s'étaient faits les meilleurs soutiens de la domination étrangère contre les aspirations nationales de la Féodalité et du peuple. Déjà l'insurrection d'Ardouin avait été dirigée en grande partie contre eux [1]. Le soulèvement qui éclata après sa mort eut des tendances antiépiscopales encore plus prononcées [2]. Pour en triompher Conrad II se vit obligé de faire des concessions à l'élément féodal. C'est ainsi qu'il fut amené à promulguer sa fameuse loi sur l'hérédité des fiefs. Mais ce n'était là qu'un moyen de fortune, on pourrait presque dire un mouvement d'humeur contre les évêques, provoqué peut-être par la défection d'Aribert de Milan. Les empereurs allemands en Italie ne pouvaient s'appuyer durablement que sur les prélats qui, de leur côté, n'avaient rien de bon à attendre du parti nationaliste, lequel leur gardait rancune d'avoir fait échouer tout récemment encore son mouvement insurrectionnel [3]. Bien vite les uns et les autres revinrent à leurs sympathies premières. Les empereurs se rapprochèrent de nouveau des évêques, la noblesse et le peuple se tournèrent vers la Réforme antiépiscopale et antigermanique. Sous Henri III l'opposition des évêques et de la population laïque s'exaspéra. Un parti national et populaire, auquel appartenaient beaucoup de petits clercs, se forma sous le nom de « pataria », qui mêla d'une façon caractéristique le programme religieux nouveau au programme politique d'autrefois, ajouta à la haine de l'Allemagne et des évêques l'hostilité contre la simonie et le mariage des prêtres. C'est à Milan que la « pataria » eut son centre principal, mais la plupart des villes du Nord la connurent. A partir de 1056 environ, deux clercs milanais d'origine noble, Ariald et Landolphe, en devinrent les apôtres passionnés et éloquents. Ils prêchaient dans les églises et sur les places publiques contre les prêtres mariés et simoniaques, qui abondaient en Lombardie, en une langue colorée et hardie qui ravissait la multitude. Et ils allaient, comme le feront plus tard les moines de la Ligue, jusqu'à recommander l'emploi de la violence contre les indignes ministres du Seigneur [4]. Surexcité par ces appels enflammés, le

1. Giesebrecht, II, 30. — Lamprecht, II, 278.
2. Giesebrecht, II, 240 ss. — Lamprecht, II, 284.
3. Giesebrecht, II, 240 ss.
4. Arnulf, *Gesta epp. mediol.*, III, 11, p. 19, M. G. SS. VIII.



peuple y recourut quelquefois[1]. Le clergé lombard, effrayé, invoqua la protection de son archevêque Guy, puis du pape lui-même qui convoqua un concile. Ariald et Landolphe, qui ne s'y étaient pas présentés, furent condamnés par les évêques. Ils en appelèrent à Rome et Ariald se rendit même « ad limina Petri [2] ». Il ne lui fut pas difficile de convaincre le Pontife de l'identité des vues de la « pataria » avec celles des Réformateurs. Et, en effet, qu'avaient prêché les Lombards de plus que le cardinal Humbert dans son *Contra Simoniacos*, ce manifeste presque officiel du Saint-Siège ? L'excommunication fut levée et la « pataria » reconnue par Rome[3]. En 1057, Hildebrand et Anselme de Lucques, qui avait étudié à l'école du Bec en Normandie sous Lanfranc [4], se rendirent à Milan en qualité de légats, pour conclure avec la « pataria » une véritable alliance. Les violents ne faisaient plus peur à la curie. Quand Erlenbald, frère de Landolphe, prit la direction de la « pataria », à la mort de celui-ci, le pape Alexandre II lui envoya un étendard béni, tout comme aux conquérants de l'Angleterre et de la Sicile[5]. Officiellement reconnus par Rome, les insurgés lombards redoublèrent d'audace et en vinrent bientôt à exercer une véritable domination dans la plupart des villes du Nord, à Milan principalement. Une nouvelle ambassade romaine, d'ailleurs maladroitement conduite par Pierre Damien, put même obliger l'archevêque Guy et son clergé à se soumettre aux exigences des « pataristes », c'est-à-dire à renoncer par serment au concubinat et à la simonie [6]. En 1059 Guy vint avec ses suffragants au synode de Rome et consacra ainsi le triomphe de la curie [7]. Cette marque de déférence était peu sincère, mais ce n'était pas là ce qui importait à Hildebrand. Déjà couverte au sud par les Normands, au nord par le marquisat toscan de Godefroy et de Béatrice, la Papauté dressait une nouvelle barrière sur la route qui menait de la Germanie à Rome.

Mais, chose plus grave encore, la Réforme allait trouver des

1. Arnulf, *Gesta epp. mediol.*, III, 12, p. 19, M. G. SS. VIII.
2. Arnulf., III, 13, p. 20. — Andreas, *Vita Arialdi*, Migne, CLXIII, p. 1439.
3. Arnulf, III, 13, p. 20. — Andreas, 15, p. 1447.
4. *Vita Alex.*, II. Labbe, *Concil.*, XII, 69.
5. Arnulf, III, 14, p. 20, 16, p. 21. — Bonizo, VI, 592. — Andreas, 33, p. 1455. — *Bernold. Ann.*, 1077, p. 305.
6. Petr. Dam., *Opp.*, 42, 1, p. 66-67. — Arnulf, III, 14, p. 21. — Meyer von Knonau, *Jahrb. Heinr. IV*, I, 131.
7. Bonizo, VI, p. 593. — Arnulf, III, 15, p. 21.

alliés redoutables à l'intérieur même des pays germaniques. Aucune institution humaine ne succombe si elle n'est déjà rongée par le dedans, s'il n'y a en elle des forces rebelles qui paralysent sa défense contre les attaques des ennemis du dehors. Cette fois la diversion intérieure fut opérée par les éléments politiques hostiles à la conception othonienne, et que la volonté de fer du premier des empereurs avait réduits à l'impuissance, mais non éliminés à tout jamais, comme elle eût dû le faire. Les ducs, car c'est d'eux qu'il s'agit ici, étaient des organes inutiles et par conséquent dangereux dans l'Empire, tel que l'avait rétabli Othon Ier. Charlemagne, le modèle suivi en tout par ce prince, les avait supprimés. Othon crut pouvoir les conserver sans inconvénient, en les unissant à lui par des liens de famille. Même avec une connaissance superficielle des choses allemandes, des observateurs perspicaces jugèrent qu'il s'était trompé : « Dans une seule circonstance ton maître ne me semble pas avoir été assez prudent, disait le calife de Cordoue, Abd-er-Rhaman, à Jean de Gorze, qu'Othon Ier lui avait envoyé en ambassadeur, c'est quand il n'a pas su conserver toute sa puissance entre ses mains, mais a permis aux siens d'exercer leur autorité propre, ce qui revenait à leur attribuer en quelque sorte des morceaux de l'Empire, comme si, par ce moyen, il eût voulu les rendre plus fidèles et plus obéissants. Mais c'est tout le contraire qui s'est produit. Il n'a fait ainsi qu'éveiller leur orgueil et leur esprit d'insubordination, comme on l'a bien vu dernièrement, quand son gendre, entraînant avec lui le propre fils du roi, a fomenté une révolte et a fini par appeler les Hongrois dans l'Empire pour le dévaster [1]. » Les ducs pouvaient, en effet, d'autant moins accepter la tutelle de la Royauté qu'ils représentaient quelque chose de plus vivant et de plus national qu'elle. La conscience populaire, indifférente à l'idée royale et impériale, qui lui avait été imposée du dehors, voyait en eux ses véritables chefs. Quand Othon II eut donné la Saxe à Hermann Billung, les Saxons le vénérèrent bientôt plus que le roi lui-même, qui leur était devenu étranger, quoique étant de leur race, en montant sur le trône. L'archevêque de Magdebourg le reçut avec de grands honneurs et lui attribua l'appartement du monarque, qui en fut très irrité et ordonna à ce prélat de lui faire seller

1. *Vita Joh. Gorz.*, cap. 13, M. G. SS. IV, 376.

autant de chevaux qu'il avait fait sonner de cloches et allumer de lustres pour fêter le duc [1]. Dans les rébellions des ducs contre les rois la sympathie de la nation allait aux premiers, comme on le voit par le poème du *Duc Ernest*, où fusionnent deux épisodes de ce genre. C'est pourquoi même les propres parents d'Othon I[er], lorsqu'il eut fait d'eux des ducs, se sentirent en opposition avec lui. On sait quelle gravité eut leur révolte. Mais, bien que le roi l'eût sévèrement réprimée, les mauvaises dispositions des ducs n'en furent pas changées. Pendant la minorité de son fils Othon II, Henri le Querelleur, duc de Bavière, le duc de Lorraine et le duc de Carinthie se soulevèrent [2]. De nouveau, à la mort de ce prince, le même Henri, assisté des ducs de Bohême et de Pologne, et, ce qui est plus significatif encore, du roi de France Lothaire, fomenta une insurrection, qui aurait pu avoir des conséquences redoutables sans l'énergie de l'archevêque Willigis de Mayence [3]. Quand le fils de ce duc de Bavière fut devenu roi sous le nom d'Henri II, ce fut le tour du comte Baudouin de Flandre, de Frédéric de Luxembourg, d'Henri de Bavière, de Thierry de Metz [4]. Conrad II vit son neveu Ernest, duc de Souabe, s'insurger contre lui [5], et nous savons qu'Henri III eut toute sa vie maille à partir avec Godefroy de Lorraine et l'allié de celui-ci, Baudouin de Flandre. Tout ennemi de l'Allemagne pouvait compter sur l'aide de ces éternels mécontents. La Réforme, dont ils devinèrent sans doute les tendances antiimpériales, trouva en eux des protecteurs dévoués. Le duc Welf de Bavière, qui comptera parmi les ennemis acharnés d'Henri IV, était un partisan convaincu de Cluny. On le verra même partir pour la Croisade, phénomène exceptionnel en Allemagne. On conçoit à quel point la lutte entreprise par la Réforme contre l'Empire dans la seconde moitié du XI[e] siècle devait être bien accueillie par eux. Elle leur apportait enfin l'occasion qu'ils attendaient depuis si longtemps de s'affranchir à tout jamais de l'autorité royale. Quelques-uns, ceux du Sud, furent certainement inspirés aussi par des motifs religieux. Chez les Saxons, au contraire, seuls les motifs politiques

1. Tietmar, II, 18.
2. Lamprecht, II, 161 ss.
3. Lamprecht, II, 170.
4. Lamprecht, II, 247 ss. — Gerdes, *Gesch. des deut. Volkes*, II, 257 ss.
5. Lamprecht, II, 256 ss.

entrèrent en ligne de compte. Race orgueilleuse et barbare encore, beaucoup plus arriérés que les autres nationalités germaniques, ils souffraient de voir la Royauté, qui jadis s'était appuyée sur eux, s'orienter de plus en plus avec les Saliens vers les pays du midi, qu'ils jalousaient et détestaient à cause de leur civilisation plus avancée [1]. De là la sauvage fureur qu'ils apporteront dans la Querelle des Investitures. C'est l'explosion d'une haine longtemps contenue, d'une de ces haines allemandes pour lesquelles l'antiquité avait déjà trouvé l'expression de « longinqua odia et inexpiabiles iras [2] ». Personne ne fut dupe des raisons religieuses qu'ils mettaient en avant. Guillaume de Malmesbury, l'historien anglais, vit clairement qu'ils poursuivaient un but égoïste sous prétexte de soutenir la Papauté [3]. « Tous, dit Berthold, en parlant des ducs révoltés contre Henri IV, exigeaient de Rodolphe (l'adversaire d'Henri) qu'il remplît la gueule insatiable de leur avidité par une prodigalité inouïe et désastreuse, et qu'il rendît plus misérable encore, en le dépouillant et en distribuant les domaines publics, l'Empire déjà au pillage lorsqu'il l'avait reçu et qu'il aurait dû relever et accroître [4]. » Les plans politiques de Grégoire VII, nettement hostiles à l'Allemagne, leur apparurent très clairement, mais ils les favorisèrent par intérêt [5]. Si la conduite des Lorrains et des Italiens du Nord, sujets étrangers de l'Empire, s'explique et se justifie par le désir d'échapper à une domination abhorrée, il ne faut voir dans la révolte des Saxons qu'une manifestation de ce particularisme borné qui joue un si grand rôle dans l'histoire toute entière de l'Allemagne. Aucune lueur d'idéalisme n'illumine leur fureur sacrilège.

Telles étaient les forces que la Papauté réformatrice allait pouvoir mettre en ligne dans sa lutte contre l'Empire : toute l'Italie, des Etats normands du Sud aux villes et aux châteaux de la Lombardie ; en Allemagne, la Lorraine et la plupart des duchés, en outre, une foule de monastères réformés, surtout à l'ouest, au sud et au sud-est, le puissant archevêché de Cologne, la plupart des évêchés lorrains, ceux de la Souabe, de la Bavière,

1. Lamprecht, II, 328 ss.
2. Eumène, *Panégyrique*, 10.
3. *Wilhelmi Gesta reg. Angl.*, III, 288, M. G. SS. X, 475
4. *Bertholdi Ann.*, 1077, M. G. SS. V, 295.
5. Bruno, *De bello saxon*, 108, M. G. SS. V, 372.

de l'Autriche et de la Saxe ; en somme, dans l'Empire tout entier, les régions romanes, et celles où la race celtique avait mêlé le plus abondamment son sang au sang des Germains, les mêmes qui résisteront à la Réforme protestante et qui, plus tard, de Louis XIV à Napoléon Ier, soutiendront la politique française ; au dehors, l'opinion publique des milieux réformateurs, en Angleterre, en Espagne et surtout en France, dans cette France qui avait produit Cluny et d'où partiront les plus actifs collaborateurs de la Papauté, où les Pontifes eux-mêmes viendront célébrer leurs victoires et réparer leurs défaites. De son côté, la Royauté germanique avait pour elle la majorité des évêques qui, depuis Othon Ier, étaient devenus ses fonctionnaires les plus dévoués ; presque toutes les abbayes d'Empire, qui avaient énergiquement repoussé la Réforme, Saint-Gall en première ligne, de plus certains monastères anciennement réformés, mais où les souverains avaient introduit de force des abbés de leur choix ; la petite noblesse serve des domaines épiscopaux et royaux ; la population des villes, qui, pour son négoce, avait besoin de la paix du roi ; bref, tout ce qui représentait le passé carolingien et othonien dans sa lutte contre l'avenir, tout ce qui s'opposait à l'avènement de la Féodalité guerrière et de l'esprit nouveau dans l'Eglise. Et, par là-dessous, confusément, s'ébauchait une scission ethnique qui ira sans cesse s'accusant et séparera de plus en plus l'Allemagne en deux moitiés, celle du centre, du nord et de l'est, conservatrice et réaliste, celle de l'ouest et du sud, libérale et idéaliste.

Le conflit débuta sourdement à la mort du dernier des papes allemands de cette période, Victor II. Le gouvernement de l'Empire était déjà tombé après Henri III entre les mains d'une femme, d'une étrangère, d'une Française, Agnès de Poitiers, qui avait, comme nous le savons, pour conseillers le duc de Lorraine Godefroy et l'évêque Annon de Cologne, deux partisans de Cluny. L'avènement à la dignité apostolique d'Etienne IX, le propre frère de Godefroy, qui, d'ancien moine de Verdun, était devenu par le crédit du duc et l'amitié de Léon IX abbé du Mont-Cassin et cardinal [1], fit perdre définitivement à la Royauté allemande l'appui du Saint-Siège. Etienne IX fut nommé par les soins de Godefroy et d'Hildebrand, sans même que l'impéra-

1. Hauck, III, 668.

trice Agnès, pourtant si peu redoutable, eût été consultée [1]. C'était la première fois qu'un pareil manque d'égards envers les souverains germaniques se voyait. On sait que ce fut sous le pontificat de ce Lorrain que le Bourguignon Humbert, ancien abbé d'un monastère lorrain, lança son fameux *Contra Simoniacos*. Etienne mourut le 29 mars 1058, entre les bras d'Hugues de Cluni. Aussitôt Godefroy et Hildebrand firent élire le Bourguignon Gebhart, qui était archevêque de Florence, la capitale des Etats italiens du duc [2]. Nicolas II, le nouveau Pontife, s'empressa de suivre les traces de son prédécesseur, en promulguant le décret du 13 avril 1059 dont il a été question plus haut. La rupture entre la Papauté et le Saint-Siège était consommée. On n'ignore pas que c'est à ce moment précis qu'Hildebrand, sentant venir l'orage, s'efforça de gagner à la cause romaine les Normands d'Italie, par les entrevues de Bénévent et de Melfi, et la » pataria » milanaise. En effet, une grande agitation se manifesta dans le clergé allemand lorsque le décret vint à sa connaissance. Un synode fut convoqué pour les fêtes de Noël. Anselme de Lucques, envoyé en décembre 1059 comme légat auprès de l'impératrice, ne put avoir raison de cette irritation [3]. Après la confirmation officielle du décret par le synode de Latran, au printemps de l'année suivante, la colère des Allemands ne fit qu'augmenter. Nicolas II ayant chargé le cardinal lorrain Etienne d'aller tranquilliser Agnès, celui-ci ne fut même pas reçu. Il attendit cinq jours, puis revint en Italie, rapportant sa missive [4]. Au début de l'année 1061 les évêques allemands se réunirent, comdamnèrent le fameux décret d'Hildebrand, rayèrent le pape de la liste des Pontifes et déclarèrent ses décisions nulles et non avenues : manifestation dont la violence indiquait un état d'irritation dangereux [5]. Sur ces entrefaites Nicolas II mourut. C'était pour les Réformateurs une circonstance fâcheuse, qui les mettait dans l'obligation d'appliquer les stipulations du décret plus tôt qu'ils ne l'avaient prévu. Les

1. Lamprecht, II, 317. — Hauck, III, 669.
2. Lamprecht, II, 319. — Hauck, III, 680.
3. Lambert, ann. 1059, p. 77 ; 1060, p. 77. — Mar. Scot., ann. 1060, p. 558.
4. Scheffer-Boishorst, *Mitt. des Instit.*, XIII, 125 ss. — Pet. Dam., *Disc. synod.*, p. 88.
5. Pet. Dam., p. 87 ss. — Bonizo, VII, 2, 672. — Deusdedit, *Contra Invasor.*, II. — M. G. *De lite*, II, 309. — Meyer v. Knonau, I, 685.

évêques lombards crurent le moment venu de secouer le joug de la « pataria » et de la curie. Ils proposèrent à l'impératrice de nommer au siège apostolique l'évêque de Parme, Cadalus, un simoniaque [1]. Hildebrand biaisa. Il présenta, de son côté, un candidat qui offrait à la Réforme les plus sérieuses garanties, tout en étant bien vu à la cour, cet Anselme de Lucques, dont il a été déjà question, et qui était son ami personnel [2]. En même temps, il fit venir à Rome le chef normand Richard d'Aversa avec une bonne armée. C'est sous la protection des épées normandes qu'Alexandre II fut élu et conduit à la basilique de Saint-Pierre puis au Latran [3]. Il resserra tout de suite l'alliance qui unissait ses prédécesseurs à la « pataria » et à Richard, lequel lui prêta le serment de vassalité [4]. Bientôt même il entra en négociations avec Robert Guiscard et son frère, avec Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, ainsi qu'avec les plus illustres représentants de la Féodalité française : Guillaume de Bourgogne, Raymond de Toulouse, Amédée de Savoie, Foulque le Réchin, auxquels il rappela leurs devoirs envers le Saint-Siège et qu'il pria de se préparer à le secourir [5]. Cependant, en octobre 1061, les évêques lombards et allemands, assemblés à Bâle, y proclamaient le jeune Henri patrice des Romains, pour protester contre le décret, et élisaient Cadalus [6]. C'était le schisme. Mais l'épiscopat allemand s'était laissé entraîner plus loin qu'il ne l'aurait voulu par les Lombards, et Agnès n'avait cédé que par faiblesse, à son corps défendant. Deux mois plus tard, elle devait prendre le voile à Fruttuaria. Elle abandonna Cadalus, qui se faisait appeler Honorius II, à son propre sort. Quand il voulut se rendre à Rome, la femme de Godefroy de Lorraine, Béatrice, lui barra le chemin avec ses troupes [7]. Les évêques allemands les plus considérés se mirent alors en rapports avec son rival, Alexandre II. Cependant, en Italie, l'évêque d'Albe, Benzo, soulevait la population romaine en faveur

1. Bonizo, VI, 594. — Petr. Dam., *Epp.* I, 20, p. 242. — Léon d'Ostie, *Chron. Cass.*, III, 19.
2. Meyer v. Knonau, I, 669 ss.
3. Léon d'Ostie, *Chron. Cass.*, III, 19. — Benzo, VII, 2, p. 672. — Petr. Dam., *Disc. synod.*, 81, 87. — Hauck, III, 704.
4. Deusdedit, *Coll. canon.*, III, 159, p. 341.
5. *Greg. Regest.*, I, 46, p. 64. — Hauck, III, 747.
6. Meyer von Knonau, p. 227. — Hauck, III, 705-706.
7. Bonizo, VI, 595. — Benzo, II, 1, p. 612.

d'Honorius. Il gagna la noblesse à la cause du pape allemand. Celui-ci put alors, en 1062, arriver jusqu'à Sutri. Une bataille eut lieu, près de la ville, entre ses troupes et celles d'Alexandre II, le 14 avril. Cadalus s'établit aux environs de Tusculum. Il reprenait visiblement l'avantage. C'est alors que Godefroy de Lorraine intervint. Il déclara vouloir soumettre l'élection des deux papes au jugement du roi [1]. C'était un moyen de gagner du temps. D'ailleurs, on préparait en Allemagne, à son instigation, un véritable coup d'Etat. A Kaiserswerth, l'évêque de Cologne, Annon, s'empara par ruse de la personne du jeune roi et devint ainsi le maître de la politique impériale [2]. Dès le mois d'octobre, il convoquait à Augsbourg un synode, qu'il présida, et où furent examinés les titres des deux papes rivaux. Les débats ne laissèrent aucun doute sur les intentions d'Annon, qui avait machiné toute cette affaire de concert avec Godefroy et les Réformateurs. Ceux-ci, que la brusque offensive de Cadalus avait un instant déconcertés, avaient pu, dans l'intervalle, se ressaisir. Pierre Damien, dans sa *Disceptatio synodalis* avait pris parti pour Alexandre II. Annon se contenta de faire demander à Alexandre, par son neveu Burchard évêque d'Halberstadt, s'il avait été élu régulièrement. Alexandre ayant donné les assurances nécessaires, Annon le proclama solennellement pape, au nom du synode, et Godefroy le conduisit à Rome [3]. Un nouveau synode, annoncé par Annon, et qui devait reprendre la question en seconde instance, se réunit à Mantoue, le 31 mai 1064, dans les Etats de Godefroy. Dans l'intervalle les Normands d'Italie avaient procuré la victoire aux troupes de la Réforme sur celles de Cadalus [4]. Annon demanda publiquement à Alexandre II si son élection n'était pas entachée de simonie. Le pape n'eut pas de peine à se justifier et fut reconnu par le synode [5]. *La Papauté triomphait donc de l'Empire dans ce premier engagement, grâce aux Lorrains, aux Normands et au puissant archevêque de Cologne, tous plus ou moins guidés par Hildebrand. Et les uns*

1. Bonizo, VI, 595. — Benzo, II, 13, p. 617. — *Ann. Altah.*, ann. 1062, p. 60 ss.
2. *Lamberti Ann.*, ann. 1062, M. G. SS. V, 162. — Cf. Giesebrecht, III, 80 ss. — Lamprecht, II, 313.
3. *Ann. Altah.*, 1062, p. 58. — Benzo, III, 26, 632. — Jaffé, 4498. — Hauck, III, 717 ss.
4. Bonizo, VI, 595. — Benzo, II, 16 ss., 619 ss. ; III, 27, 632.
5. Hauck, III, 722 ss.

comme les autres n'étaient que les instruments de la pensée clunisienne, de l'idéal français.

Le second acte du drame fut plus décisif encore. Mais il n'eut pas les mêmes acteurs. Godefroy de Lorraine s'effaça, une fois son rôle joué, et se retira en Lorraine, où il mourut en 1069. Il laissait la place à sa belle-fille Mathilde, que des liens étroits d'amitié unissaient à Hildebrand. La Lorraine veillait donc encore en Italie. Annon de Cologne, supplanté un instant dans la faveur du roi par le séduisant archevêque de Brême, Adalbert, était bien rentré en grâce après la chute de ce favori à Tribur en 1066, mais il n'avait plus retrouvé son ancienne puissance. En 1072 il pria le roi de le décharger du souci des affaires publiques [1]. Malade et découragé par la tournure que prenaient les événements, cet homme autoritaire s'éteignit en 1075, dans l'abbaye de Siegburg, qu'il avait fondée près de Cologne et peuplée de Clunisiens [2]. Son rival, Adalbert de Brême, était déjà descendu au tombeau en 1071 [3]. Pierre Damien, qui avait vu les grands jours de la préparation à la lutte, et avait été en Italie un des meilleurs ouvriers de la Réforme, était mort la même année [4]. L'antipape Cadalus avait également suivi « la voie de toute chair » dès 1071 [5]. Une autre génération allait entrer en scène et « faire de l'histoire ». Majeur depuis 1065, le jeune roi Henri IV, entouré de *ministeriales* avides, et plus attentif à ses plaisirs qu'aux affaires politiques, était revenu à des pratiques qui rappelaient à l'Eglise les plus mauvais jours du règne de Conrad II. De nouveau les évêchés étaient vendus au plus offrant, avec un cynisme dont nous avons donné les preuves, de nouveau les biens des monastères étaient abandonnés aux évêques [6]. Mais les temps étaient changés. La résignation muette d'autrefois avait fait place à une frémissante indignation, non seulement dans les milieux ecclésiastiques, mais même dans les milieux laïques [7]. Ces évêques simoniaques, que créait Henri, le Saint-Siège les déférait

1. *Lamb. Ann.*, 1072, p. 140.
2. *Lamb. Ann.*, 1075, p. 246 ss. — *Vita Ann.*, II, 24.
3. Adam de Brême, III, 66, p. 144.
4. *Vita Petr. Dam.*, 22, p. 144. Migne, CXLIV.
5. Bonizo, VI, 600.
6. *Lamberti Ann.*, 1076. — *A. SS. Boll.*, juin, III, p. 160. — Gerhoh, *De statu eccles.*, 10. — Lamprecht, II, 315. — Hauck, III, 726, 728 ss.
7. *Lamb. Ann.*, p. 89, 90. — *Chron. Lauresh.*, 1056, p. 413 ss. — *Triumphi St Remacli*, 438 ss.

par devant son tribunal [1] et les condamnait. Fort de l'appui de l'opinion publique, et assuré du concours de toute une armée de princes dévoués corps et âme à la Réforme. Alexandre II avait essayé, nous l'avons vu, de gagner à sa cause les chefs les plus illustres de la Féodalité française. Hildebrand renouvela ces tentatives [2]. Il avait été élu pape en 1073, sous le nom de Grégoire VII, conformément au décret de Nicolas II, au milieu d'un enthousiasme extraordinaire [3]. Cet ancien moine de Sainte-Marie sur l'Aventin, et peut-être aussi de Cluny [4], chez qui les idées de Guillaume de Saint-Benigne et des Lorrains s'étaient transformées en farouches passions, véritable type de dominateur latin, dur, ascétique, audacieux, cachait dans un corps débile et laid [5] une énergie de fer et un tempérament des plus violents, qui s'unissait à une connaissance profonde des hommes. Ce fut le Robespierre de ce Quatre-vingt-treize de l'Eglise. Auprès de lui Cluny avait délégué ses représentants les plus autorisés qui furent le Comité de Salut Public de cette Terreur religieuse : l'abbé Hugues le Vénérable, que Grégoire VII consultait sans cesse et dans la pensée duquel il cherchait à lire l'approbation ou le blâme [6], Gérault, le prieur de Cluny, que Hugues lui envoya [7], puis Odon, prieur aussi dans le même monastère, noble Champenois, qui devait s'appeler plus tard Urbain II [8], Hugues de Bourgogne, prieur de Saint-Marcel de Châlons, le terrible légat qui suspendit en France les métropolitains de Reims, Tours, Bourges, Besançon, et convoqua dix conciles [9], Simon de Valois, ancien élève de Cluny, moine puis abbé de la Chaise-Dieu, ensuite abbé de Saint-Bénigne, qui servit d'inter-

1. *Lamberti Ann.*, 1070, p. 111. — *Greg. Reg.*, I, 77, p. 96. — Hauck, 737.
2. *Reg.*, I, 72, p. 91 ; I, 46, p. 64-65.
3. *Reg.*, I, 39, p. 57. — Bonizo, VII, 601.
4. Bonizo, p. 802-803. — *A. SS. Ord. Ben.*, IX, p. 407. — Otto Fris., VI, 33. — Delarc, *St Grégoire VII*, I, p. XX, XXV ss.
5. Petr. Dam., *Carmen*, 194, p. 966. — Guill. Malmesb., III, 263, M. G. SS. X, 474. — Benzo, II, 17, p. 619 ; VI, 2, p. 659.
6. Paul Bernried, *Vita St Gregor.*, VII. *A. SS. Bolland.*, mai, VI, p. 115. — Guill. Malmesb., III, p. 60, éd. Savil. — Montalemb., VI, 444-45. Sur l'influence d'Hugues, cf. *Reg. Greg.*, VII, 6. — Labbe, *Concil.*, VI, 17. — *Hug. Epist.*, l. IV, epist. 22. *Bibl. clun.*, 452.
7. *Reg. Greg.*, I, cap. 62.
8. *A. SS. ord. Bened.*, IX, p. 786.
9. Hugo Flavign., *Chron.*, p. 194 ss. ds. Labbe, *Nova Bibl.* — *Berthold. Ann.*, 1078. — Baluze, *Miscell.*, III, n° 53.

médiaire entre Grégoire et Guiscard, auprès duquel il jouissait d'un crédit considérable [1], Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, que Grégoire VII mit à la tête de Saint-Paul-hors-les-Murs, puis envoya comme légat en Espagne et en Allemagne, (où il présida la diète de Forchheim qui déposa Henri IV), l'ambassadeur ordinaire de Grégoire VII auprès des Saxons [2], Guittmond, évêque d'Auxerre, légat en Allemagne [3], Anastase et Richard, ce dernier frère de Bernard de Saint-Victor, qui furent légats en Espagne [4] et tant d'autres encore, dont le rôle, plus modeste peut-être, ne fut pas moins efficace. Derrière Grégoire toutes les forces spirituelles de Cluny se massaient et aussi toutes les puissantes dominations féodales françaises, dont la congrégation dirigeait déjà les aventureuses expéditions : Normandie, Bourgogne, Aquitaine, Champagne. Afin d'arrêter les scandales allemands, Grégoire fit édicter, en 1075 par un synode romain l'interdiction pour les laïques de conférer l'investiture ecclésiastique. Ce décret était plutôt dirigé contre les évêques allemands, dont Grégoire voulait mater l'esprit d'indépendance, que contre le jeune roi, qui se montrait encore docile à ses conseils et dont il excusait les fautes [5]. La fatalité voulut que le roi eût à ce moment-là un besoin pressant des évêques. Dès le début de son règne, en effet, les Saxons lui avaient témoigné de la méfiance. Certaines mesures du roi, mal interprêtées par eux, les poussèrent à la révolte [6]. Ce n'était pas là évidemment, un fait bien grave en lui-même. Chaque règne avait vu la révolte de l'une ou de l'autre des nationalités du royaume. Après les Franconiens, les Lorrains et les Bavarois, c'était maintenant le tour des Saxons. Et les souverains avaient toujours triomphé de ces révoltes grâce à l'appui de leurs fidèles évêques et abbés, appui qui leur était garanti par leur entente avec la Papauté. Cette fois, cependant, les évêques et Rome étaient en désaccord. Pour obtenir les secours dus par l'épiscopat, il fallait se brouiller avec Rome. Pour rester en bons termes avec Rome, il fallait se soumettre à des exigences que n'eût

1. Hugo Flavign., *Chron.*, p. 229, éd. Labbe, *Nova Bibl.*
2. *Berthold. Ann.*, ann. 1078-79, M. G. SS., 313, 324. — *Epist. Greg.*, VI, 15.
3. P. Bernried, *Vita S*[t] *Greg.*, VII, éd. Cretser, VI, 151.
4. *A. SS. ord. Bened.*, IX, p. 488.
5. Lamprecht, II, 339. — Hauck, III, 777, 778.
6. Lamprecht, II, 329.

pas acceptées le pieux Henri III lui-même, renoncer non seulement à la vente des évêchés et des monastères, ce qui pouvait à la rigueur se concevoir, mais encore à la nomination des dignitaires ecclésiastiques, ce qui revenait à saper par la base l'édifice othonien, à l'abri duquel vivaient et la Royauté et les évêques. Henri prit le parti qu'il devait prendre comme roi et comme empereur : il se rangea du côté des évêques, auxquels la domination de Grégoire VII était devenue insupportable, sans toutefois se rendre compte de l'importance de conflit qu'il déchaînait ainsi. Le pape avait invité en 1074 le roi à participer à un concile, qui devait condamner en Allemagne le mariage des clercs ainsi que la simonie, et celui-ci n'avait pas refusé son concours. Mais une victoire qu'il remporta le 9 juin 1075 à Hombourg sur les Saxons, et les embarras momentanés dans lesquels se débattait Grégoire firent illusion à Henri sur sa vraie puissance [1]. Après avoir dompté les Saxons, il résolut de passer en Italie, comme l'avaient fait ses ancêtres, et déjà ses envoyés cherchaient à lui recruter des partisans, tant en Lombardie que dans le Sud [2]. Le pape comprit où Henri voulait en venir. S'il arrivait jusqu'à Rome, c'étaient toutes les conquêtes récentes de la Réforme : le décret de Nicolas II et celui de 1075 sur les investitures, qui étaient remises en question. Il adressa quelques observations au roi concernant son attitude politique et sa conduite privée, qui laissait en effet à désirer [3]. C'est alors que, le 24 janvier 1076, Henri IV réunit à Worms le fameux synode, où, avec toutes sortes de considérants injurieux, les évêques allemands et lombards, dont l'irritation ne connaissait plus de bornes [4], proclamèrent la déchéance de Grégoire VII [5]. Cette fois, en suivant les évêques au lieu de les conduire, le roi venait de commettre une grosse faute. Résister au pape était une chose, le déposer, à ce moment-là surtout, en était une autre. Grégoire répondit en excommuniant le roi et tous ceux qui avaient assisté à l'assemblée, et en déliant les sujets italiens et allemands d'Henri de leur serment de fidélité [6]. En même temps, il resserrait son alliance

1. Lamprecht, II, 339 ss.
2. Hauck, III, 786.
3. Hauck, III, 788-89.
4. Hauck, III, 789.
5. *Lamberti Ann.*, 1076, p. 254. — Hauck III, 790 ss.
6. *Reg.*, III, 10, p. 229 ss. Lamprecht, II, 340, insiste surtout sur le rôle des évêques, Hauck III, 784-85, sur la volonté arrêtée d'Henri de ne pas accepter

avec Mathilde de Toscane, la « pataria », et s'efforçait de regagner Robert Guiscard qu'on avait détourné de lui. D'autre part il unissait sa cause à celle des révoltés d'Allemagne : Saxons et ducs du Sud. Henri vit bientôt toute son erreur. Désorientés par l'excommunication du roi, les évêques hésitèrent. L'un d'eux, Pibo de Toul, qui était chargé de lire publiquement, le jour de Pâques, l'excommunication qu'Henri faisait à son tour prononcer contre le pape, s'éloigna furtivement du camp royal pendant la nuit en compagnie de Thierry évêque de Verdun [1]. Les évêques lorrains firent défection, et beaucoup d'autres avec eux [2]. De leur côté, les ducs se sentirent encouragés dans leurs desseins de révolte. Autour du roi il n'y eut bientôt plus que des « ministeriaux » et des bourgeois des villes, gens peu considérés encore, et en nombre insuffisant. Il voulut d'abord réunir à Worms, pour la Pentecôte, une diète qui déposerait le pape, puis arrêta son choix sur Mayence. Il n'y vint pas un duc, quelques rares évêques seuls s'y présentèrent [3]. On fuyait le roi comme un pestiféré. La révolte saxonne releva la tête et, cette fois, Henri ne put en venir à bout. Alors les princes et les évêques dissidents s'assemblèrent à Tribur et à Oppenheim, en octobre 1076, pour exécuter les décisions de Grégoire contre lui. Henri osa comparaître. Au dernier moment, cependant, les légats du pape consentirent à un compromis. Le roi ferait des excuses publiques et bannirait de son entourage les prélats et les conseillers excommuniés. Le pape, alors, se rendrait en Allemagne et servirait d'arbitre entre les ducs et le roi affranchi de l'excommunication [4]. C'était la victoire complète du Pontife, pour le roi peut-être la déposition, en tout cas son abaissement définitif aux yeux de l'univers. Henri le comprit. Sans attendre l'arrivée de Grégoire, qui était déjà en Toscane, il franchit, en plein hiver et sans escorte, les champs de glace des Alpes et vint implorer à Canossa [5] le pardon du terrible Pontife. Après l'avoir laissé

le décret de 1075. Pour nous cela revient au même. C'est le principe fondamental de l'Etat allemand qui résiste sur le terrain politique et religieux.

1. Hugo Flav., II, p. 458. — Bruno, 74, p. 50.

2. Hugo Flav., II, p. 459. — *Lamberti Ann.*, 1076.

3. Lamprecht, II, 343 ss. — Hauck, III, 799.

4. Lamprecht, II, 344-45. — Hauck, III, 800.

5. *Greg. Reg.*, IV, 12, p. 257 ; *Epp.*, p. 545. — Donizo, *Vita Math.*, MG. SS. XII, 381. — Bernried, *Vita St Greg.*, VII, 84. — On a essayé souvent en Allemagne — le paradoxe était tentant — de présenter l'entrevue

gémir trois jours pieds nus dans la neige, Grégoire consentit à le recevoir. L'humiliation et la défaite de l'Empire allemand par la Réforme clunisienne se symbolisait terriblement dans cette scène, à laquelle assistaient, aux côtés d'Hildebrand, la fille de Godefroy de Lorraine et Hugues le Grand, abbé de Cluny, qui, quoique parrain du roi, approuvait entièrement la conduite du pape, son ancien moine [1]. Le système politique si laborieusement établi par Othon Ier sur le modèle de celui de Charlemagne [2] et qui comportait la domination absolue du roi sur les ducs et les fonctionnaires soustraits à l'évolution féodale, grâce à l'appui des évêques et, grâce à l'alliance avec la Papauté, était renversé. Les ducs jusque-là vaincus, triomphaient en ce jour avec l'aide de la Réforme et c'était là le résultat final de l'œuvre entreprise il y avait près de deux siècles par Cluny, laquelle, étape par étape, avait conduit de la restauration de la discipline monastique dans les couvents à l'affranchissement total de l'Eglise du joug des puissances temporelles. « *Après un siècle de combats à la tête des Réformateurs*, écrivent les éminents historiens de l'art du Moyen-Age, MM. Dehio et von Bezold, *ce monastère se vit alors à l'apogée de ses succès, dans une situation sans rivale. Le siècle qu'on a nommé le siècle de Grégoire VII, devrait s'appeler, avec beaucoup plus de raison, le siècle de Cluny. Car c'est seulement parce qu'il fut le plus grand des Clunisiens, que Grégoire devint le plus grand des papes* [3]. « Et M. Lamprecht de conclure : « *Pour la première fois, en cette*

de Canossa comme une défaite politique pour Grégoire VII. Du point de vue de la politique du moment, Henri eut peut-être raison d'aller à Canossa. Mais il reste la défaite morale et même la défaite tout court de l'Empire. Quand il y a lutte entre deux puissances et que l'une a besoin d'implorer la pitié de l'autre, c'est tout de même bien la première qui est vaincue. Et puis il faut tenir compte des circonstances dramatiques, propres à frapper l'imagination, qui accompagnèrent l'humiliation d'Henri IV. Ce traitement inouï infligé à un successeur d'Othon Ier, de Conrad II et d'Henri III par un successeur des Jean XII, des Benoît IX, des Silvestre III, signifie qu'il y avait quelque chose de changé dans les rapports du Saint-Siège et de l'Empire.

1. *Epist.* I, 62. *Bibl. clun.*, p. 452.

2. Le défenseur le plus acharné d'Henri IV en Italie, l'évêque d'Albe, Benzo, s'enthousiasme pour Charlemagne et Othon III, estime que le roi allemand est responsable devant Dieu seul de ses actes, choisit le pape et les évêques qui sont ses fonctionnaires. M. G. SS. XI, p. 591 ss. C'est l'idéal carolingien et othonien dans toute sa pureté.

3. Dehio und von Bezold, *Gesch. der christl. Baukunst im M. A.*, I, 387.

circonstance, des idées romanes ont triomphé de tout le déploiement de la puissance allemande[1]. »

Les journées de Canossa eurent un épilogue, le troisième acte du drame, qui en précisa le sens et mit encore plus en relief, si possible, les véritables vainqueurs de cette journée, en faisant ressortir avec une netteté croissante le rôle de la France. Les princes saxons et allemands en général, qui étaient indifférents à la question religieuse, et ne songeaient qu'à affaiblir la Royauté[2], ne voulurent pas, après Canossa, perdre le bénéfice de leur victoire. A Forchheim, le 15 mars 1077, ils choisirent donc un nouveau roi, Rodolphe de Souabe, qui, il est vrai, fit toutes les concessions voulues à la papauté et renonça notamment au droit d'investir les évêques[3], mais surtout promit de satisfaire l'appétit insatiable des Grands[4]. Grégoire VII, dont la mission était terminée, se vit entraîné par la force des choses dans une querelle tout intérieure et toute politique. Pouvait-il se dérober ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Dans toute l'Allemagne du Sud, surtout dans le pays souabe, où Hirschau, séjour du légat Bernard de Marseille, servait de forteresse à la cause des Réformateurs, on était bien décidé à ne plus reconnaître Henri. Le pape offrit sa médiation, inutilement[5]. On préféra en venir aux mains. Henri fut vaincu à plusieurs reprises. Alors, considérant que le Ciel s'était prononcé pour Rodolphe, et irrité contre Henri qui ne cessait de nommer encore évêques et abbés en annulant au besoin les élections régulières[6], Grégoire, en 1080, excommunia de nouveau son ancien adversaire et les évêques qui le soutenaient. Il le dépouilla de toute autorité sur l'Allemagne et sur l'Italie[7]. Bien plus, il revendiqua en principe le droit de choisir et de déposer les rois, de lier et de délier en matière politique[8]. Funeste exagération,

1. Lamprecht, III, 192. — Cf. Waitz, VIII, 434.
2. Bruno, *De bello saxon.* 108, 116, p. 77, 89. — Moine de Hersfeld, *De un. ecclesiæ*, II, 16, p. 69.
3. P. Bernried, *Vita St Greg*, 95. Waterich, p. 530. — *Greg. Reg.*, VII, 14, p. 402. — Bruno, *De bello sax.*, 91, p. 67 ss. — Hauck, III, 810.
4. *Bertholdi Ann.*, 1077, M. G. SS. V, 295.
5. *Greg. Registr.*, V, 14a, 306 ; 15 ss., 209 ss., etc.
6. Hauck, III, 820-21.
7. Lamprecht, II, 348.
8. *Greg. Registr.*, V, 14a, p. 308 ss. — Labbe, *Concil.* XII, 637. — Jaffé, *Bibl.*, II, 404.

qui ne pouvait que compromettre le succès de la Réforme et qui, en tout cas, faillit perdre Grégoire lui-même. Il est indéniable qu'il y avait dans la puissante volonté de ce pape, à côté du souci légitime de faire triompher les idées clunisiennes, une tendance marquée à l'absolutisme politique. Cette tendance se manifesta dans ses rapports avec les chevaliers français qui allaient combattre en Espagne, avec Guillaume le Bâtard, avec Robert Guiscard. Après les diètes de Tribur et d'Oppenheim, il avait adressé à l'archevêque de Metz, Hermann, une lettre où il s'arrogeait une sorte de suzeraineté politique sur les rois de la terre et perdait de vue le problème purement ecclésiastique de la Réforme [1]. Grégoire, ce fils du peuple, était ce que nous appellerions aujourd'hui un démocrate socialiste. Il haïssait d'instinct les rois et les méprisait. Il expliquait leur élévation par « l'orgueil, le brigandage, la ruse, le meurtre, bref par des crimes de toute espèce ». Il estimait que leur droit de gouverner les peuples résultait d'une usurpation « intolérable ». Il les considérait comme des gens dangereux, que leur état exposait à la damnation. Jouets de la cupidité et de l'orgueil, il fallait qu'ils redoutassent quelque chose. Et ce quelque chose ne pouvait être selon lui que la Papauté. Ces idées lui étaient-elles personnelles ? Non, car on les retrouve chez beaucoup de Clunisiens de son temps et, chose curieuse, surtout chez des sujets de l'Empire, comme le Lorrain Hugues de Flavigny et l'Alsacien Bruno de Lautenbach, par exemple, qui vont encore plus loin, si possible, dans cette voie que le pape [2]. Cette veine-là, c'est la veine lorraine, la veine antiimpérialiste et antigermanique déjà signalée plus haut et qui reparaît chez Grégoire parce qu'il a, lui aussi, séjourné en Lorraine [3]. Il est indiscutable, d'ailleurs, qu'il détestait l'Allemagne [4]. Mais l'instinct démocratique, antiroyal, était, nous le savons, déjà très prononcé chez des hommes comme Odon de Cluny. Au fond ce n'était qu'une manifestation de l'esprit féodal d'indépendance, de la conception fédérative et républicaine que la Féodalité se faisait de l'Etat. Il n'y a

1. *Greg. Registr.*, IV, 2, p. 241 ss. — Jaffé, *Biblioth.*, II, 457, 461 ss.

2. *Ibid.* et *Hugon.*, *Chron. Virdun.*, II, M. G. SS. VIII, 434, 437. — J. A. Endres, *Manegold v. Laut.*, *Hist. polit. Blätter*, CXXVII, 389-401, 486-495. — Cf. Bruno, *De bello sax.*, 91, M. G. SS. V, 365.

3. Bernried, ch. 4.

4. Meyer v. Knonau, *Jahrb. H. IV*, I, 140.

donc pas lieu de rendre Grégoire VII responsable à lui seul de ces dispositions. Là encore il ne faisait que pousser à ses dernières conséquences le système politique des Clunisiens et des Lorrains. Seulement, chez cet Italien et ce plébéien, le républicanisme féodal prenait une forme absolue et brutale qui avait de quoi choquer bien des esprits pondérés. A la seconde excommunication du roi, les évêques allemands répondirent par une vigoureuse protestation, à Bamberg, puis à Mayence [1], et Henri marcha contre son adversaire. Il fut vaincu, il est vrai, le 15 octobre 1080, sur les bords de l'Elster, mais Rodolphe, son compétiteur, avait trouvé la mort dans la bataille [2]. C'était un coup décisif porté à la cause papale. Le nouveau prétendant, Hermann de Salm, n'avait ni prestige ni puissance. Henri, libre désormais du côté de l'Allemagne, put se tourner vers l'Italie. Là-bas un revirement s'était produit dans les esprits et on était tout disposé à le bien accueillir. Le 25 juillet 1080, il prononça à Brixen la déposition de Grégoire et nomma à sa place l'évêque de Ravenne Guibert, son chancelier, qui prit le nom de Clément III [3]. Cependant le triomphe de la cause de Cluny, qui n'avait plus rien à voir dans ces querelles, était si bien assuré, que l'antipape lui-même dut être choisi dans le clergé réformateur. En 1081, Grégoire l'excommunia [4]. Mais Henri n'en faisait pas moins de très rapides progrès. Contre le pape de Rome il avait ameuté toute une horde servile de pamphlétaires : les Crassus, les Wenrich, les Benzo, race d'aboyeurs à gages, qu'on retrouve dans toutes les discordes allemandes. Le 15 octobre 1080 ses partisans battaient à Volta les troupes de Mathilde de Toscane. Henri descendit alors dans la Péninsule. En mars 1081 il franchit les Alpes et marcha sur Rome qui ferma ses portes. Cette première fois il ne put vaincre la résistance de la ville. Mais, quand il se présenta de nouveau, en janvier 1082, devant ses murs avec du matériel de siège, Rome faiblit [5]. Grégoire était visiblement perdu. Sa fidèle amie Mathilde ne pouvait lui porter secours, les Normands du Sud se disposaient à partir en guerre contre l'empire grec,

1. Jaffé, *Bibl.*, V, 126. — Hauck, III, 825.
2. Bern., *Necr.*, M. G. SS. V, 362. — *Bernard. Chron.*, 1080. — Lampr., II, 349.
3. Jaffé, *Bibl.*, V, 133. — Hauck, III, 825 ss.
4. *Greg. Registr.*, VIII, 20ᵃ, p. 452.
5. Bonizo, *Ad Amic.*, IX. — Jaffé, *Bibl.*, II, 678. — Lampr., II, 350.

froissés par les façons autoritaires du pape. Les habitants s'engagèrent alors à décider Grégoire à lever l'excommunication qui pesait sur le roi, si celui-ci leur accordait un armistice [1]. Mais un essai de réconciliation, tenté par des amis sincères. entre Grégoire et Henri échoua au dernier moment. Grégoire était plus résolu que jamais à ne pas céder [2]. Le21 mars, le roi faisait son entrée solennelle à Rome [3]. Il y convoqua un synode pour déposer Grégoire, fit élire Clément III, son protégé, par les Romains, et reçut des mains de celui-ci la couronne impériale [4]. Grégoire, qui s'était réfugié dans le château Saint-Ange avec quelques fidèles, ne pouvait plus tenir longtemps. Henri allait avoir sa revanche de Canossa, et quelle revanche ! Mais voici qu'au dernier moment, un secours inespéré lui arriva. Désespéré, Grégoire avait dépéché à Robert Guiscard, le moine-gentilhomme français, Jarenton, ancien abbé de Saint-Benigne. L'orgueilleux Normand, imprudemment provoqué à ce même moment par Henri IV, se souvint des serments de Bénévent et de Melfi. Il accourut avec ses chevaliers. Devant ces redoutables adversaires, Henri se retira précipitamment, sans oser combattre [5]. Le 28 mai, ils emportèrent Rome d'assaut et, pour la punir de sa trahison, la livrèrent au pillage. Puis ils prirent avec eux le malheureux Pontife et l'emmenèrent vers le Sud. *La partie, qui semblait irrémédiablement perdue, venait d'être gagnée par les armes françaises.*

Ce fut aussi la France qui prit en mains le règlement ultérieur du conflit. Au dur Grégoire VII, dont le zèle intempérant avait failli tout remettre en question, succéda Didier, abbé du Mont-Cassin, qui fut Victor III. Les Normands, qui avaient pleuré Grégoire [6], accompagnèrent le nouveau pape à Rome, où ils l'installèrent après avoir chassé de Saint-Pierre les partisans de Guibert. Mathilde lui offrit ses services. Mais le pontificat de Victor III fut très court. C'est alors que, grâce encore à l'intervention des Normands et de Mathilde de Toscane, fut élu, en 1088, le Français Odon, noble Champenois, qui avait été religieux puis

1. Lampr., II, 361.
2. *Epist.*, IX, ep. 2, 3, 11, 21.
3. *Bernold. Chron.*, ann. 1084, M. G. SS. V, 440.
4. Bonizo, *Ad Amic.*, IX. — Jaffé, *Bibl.*, II, 679. — Hauck, III, 833-34.
5. Heinemann, *Gesch. der Norm.* I, 325. — Meyer v. Knonau, III, 551 ss.
6. Guill. d'Apulée, V, p. 277, éd. Muret. — Montalemb., VII, 56.

prieur à Cluny, cardinal-évêque d'Ostie et légat en Allemagne [1]. *Le pape, les forces qui les soutenaient, les idées qui le dirigeaient : tout était français cette fois.* Avec Urbain II arrivait au pouvoir une intelligence claire, une volonté maîtresse d'elle-même et inflexible, une véritable nature de Clunisien, parente de celle des Odon, des Maïeul et des Odilon. Du programme de Grégoire le nouveau Pontife ne retrancha pas un iota : « Attendez avec confiance de moi, déclarait-il dès le lendemain de son élection, ce que vous attendiez de notre bienheureux père, le pape Grégoire. Désireux de suivre en tout et partout ses traces, je déteste tout ce qu'il a détesté, je condamne tout ce qu'il a condamné, je chéris tout ce qu'il a aimé, j'approuve et je confirme tout ce qu'il a tenu pour bon et catholique, enfin je pense et je sens à tous égards et sans réserves comme il a senti et pensé [2]. » Mais à une fermeté et à une claivoyance égales à celles de Grégoire, Urbain II joignait un tact infiniment supérieur. C'était un fin aristocrate, un diplomate de haute envergure. Il sut en Allemagne admirablement utiliser la propagande de Hirschau, en Italie, retourner contre Henri les villes lombardes [3]. Bien plus, il réussit à semer la division jusque dans la propre famille de l'empereur [4]. En 1093, le prince Conrad se détachait de la cause paternelle, pris de scrupules. La propre femme d'Henri l'abandonna. Le malheureux roi s'effondra sous ces coups imprévus. Dès novembre Urbain II entrait à Rome. Le 1er mars 1095, un synode présidé par lui à Plaisance excommuniait derechef Henri et Clément III, interdisait plus énergiquement que jamais le mariage des prêtres et l'investiture par les laïques [5]. Mais, en même temps, l'avisé Français offrait aux prélats de l'opposition un moyen de revenir en arrière, en distinguant entre ceux qui avaient acheté leur dignité et ceux qui avaient simplement reçu l'investiture de mains laïques, et en refusant aux premiers seuls

1. *Petri Chron. Cass.*, IV, 2, p. 760 ss. — *Ann. Benev.*, 1088, M. G. SS. III, 182.

2. *Chron. Cass.*, IV, 2. Martène, *Ampliss. Collect.*, I, p. 520. — A peine élu, il demanda humblement à l'abbé Hugues de Cluny de l'assister de ses conseils. Mab. *Ann. Bened.*, V, I, 67, nº 55.

3. *Bernoldi Chron.*, ann. 1093, M. G. SS. V, 456. — *Cod. Udalr.*, 81, p. 162.

4. *Bernoldi chron.*, p. 456. — *Ann. Augsb.*, p. 134. — Meyer v. Knonau, IV, p. 391 ss.

5. *Bernoldi chron.*, ann. 1095, M. G. SS. V, 456. — Meyer v. Knonau, IV, p. 442 ss.

le droit de conférer les ordres. Il se sentait si sûr de la victoire qu'en 1095 il quittait l'Italie pour un long voyage à travers la France féodale. Au cours de ce voyage, qui se transforma en une véritable promenade triomphale, tant l'accueil des populations fut enthousiaste, il eut l'occasion d'accomplir deux actes éminemment symboliques. Du 18 au 25 octobre il inaugura, à Cluny même, en grande pompe, la nouvelle basilique édifiée par Hugues le Grand, et qui, avec son narthex colossal, véritable église à lui seul, ses cinq nefs, ses deux transepts, ses cinq clochers, l'extraordinaire richesse de sa décoration, ses dimensions prodigieuses, représentait le monument le plus remarquable de l'art roman dans toute la chrétienté. Cette consécration était comme le couronnement de l'œuvre colossale menée à bien par l'abbaye bourguignonne, c'était l'alleluia d'une victoire morale comme notre pays, qui en a pourtant connu beaucoup, n'en devait pas revoir. Quelle carrière, en effet, bien propre à étonner l'imagination, que celle de l'humble fondation de Guillaume d'Aquitaine, à laquelle deux siècles à peine avaient suffi pour relever l'Eglise tout entière et abaisser le plus superbe des empires ! Un mois plus tard, c'était à l'autre triomphatrice de Canossa et de Rome, à la Féodalité française, que le pape rendait hommage en la convoquant tout entière, avec ses sœurs de Lorraine et d'Italie, à la conquête des Lieux Saints, tandis que l'empereur humilié assistait à l'effondrement du majestueux édifice dressé par les Othons, que l'univers, en voyant le nom vénéré de Chalemagne inscrit sur son fronton, s'était habitué à croire éternel.

Canossa, la Croisade, le voyage triomphal du pape Urbain II culminant dans la consécration de la basilique de Cluny, c'étaient là trois défaites décisives infligées par la Réforme à l'Empire germanique. Cependant celui-ci ne pouvait s'écrouler en un jour. L'énergie accumulée par les Othons et les Saliens, au cours de près de trois siècles, résistait. Il fallut du temps à Cluny pour en finir avec son redoutable adversaire. Henri IV, en effet, s'obstinait dans la lutte, conscient des nécessités primordiales de son pouvoir — qui oserait l'en blâmer ? — avec une souplesse et une ingéniosité qui, à plusieurs reprises, faillirent lui donner la victoire. Mais quelle volonté humaine serait capable de prévaloir contre les forces coalisées de l'avenir qui se forme? Ce n'était pas, en effet, un pape qu'il avait devant lui, ni un compétiteur à

l'Empire, mais toute la force ascendante de l'institution pontificale et le génie du peuple qui avait préconisé cette solution si vigoureusement logique et claire, si française, de la domination absolue du Saint-Siège sur l'Eglise universelle, de son indépendance complète à l'égard des puissances politiques. De cette formule qui montait à l'horizon de l'Histoire, les papes qui se succédaient sur le trône de Pierre n'étaient que les protagonistes éphémères. Cluny et la pensée française guidaient leurs gestes, dictaient leurs paroles, soutenaient leurs efforts. L'Histoire a voulu donner de ce fait des preuves irrécusables jusqu'à l'issue du conflit. Quand le Pontife français et clunisien, Urbain II, succomba, on lui choisit comme successeur l'ancien moine de Cluny, Régnier, qui prit le nom de Pascal II [1]. Comme l'avaient fait Grégoire VII [2] et après lui Urbain [3], il se hâta d'informer l'abbé de la grande congrégation bourguignonne de son avènement, en implorant ses conseils et sa protection [4]. Des années redoutables s'annonçaient. Vaincu en Italie et dans le domaine spirituel, Henri IV avait consolidé peu à peu sa situation dans son royaume [5]. On pouvait appréhender un retour offensif de la puissance germanique dans la Péninsule. Les partisans de Cluny en Allemagne surent opposer à cette menaçante éventualité le terrible obstacle d'une révolte du fils contre le père. Soutenu par tous les ennemis du système othonien, le prince Henri, le futur Henri V, se déclara contre le malheureux souverain qui, désespérément luttait pour lui conserver un pouvoir digne de lui [6]. C'est au milieu de cette querelle de famille, triste épisode de la grande tragédie qui se jouait sur la scène du monde, que l'adversaire de Grégoire et d'Urbain s'abattit. Débarrassé de ce redoutable champion, Pascal II se rendit en France, où il passa tout l'hiver de 1106-1107 à Cluny, puis gagna par Saint-Bénigne de Dijon Saint-Denis et Paris [7]. Mais déjà le fils impie d'Henri IV, qui n'avait servi les desseins de la Réforme

1. *A. SS. ord. Bened.*, mai, t. VII. — *Vita Paschal. Lib. pontif.*, II, 296. — Hauck, III, 881. — Montal., VII, 264 ss.
2. Pignot, *Hist. de Cluny*, II, 68 ss. Cf. *Greg. Epist.*, I, ep. 62.
3. Mabill., *Ann. Bened.*, V, 67, nº 5.
4. Mab., *Ann. Bened.*, V, 69, nº 108. Montal., p. 265.
5. Lamprecht, II, 361.
6. *Ann. Hildesh.*, ann. 1104, p. 52. — Ekkeh., ann. 1105, p. 227. — Hauck, III, 885. — Lamprecht, II, 362, 363.
7. Montal., VII, 391 ss.

du vivant de son père que pour pousser celui-ci plus vite au tombeau, saisi à son tour par l'esprit du système othonien, revendiquait les droits essentiels que son prédécesseur avait dû abandonner. C'est en France, à Châlons-sur-Marne, que Pascal reçut ses ambassadeurs menaçants [1] ; c'est à Troyes, dans un synode tout français, qu'il proclama, en face des prétentions du roi germanique, la doctrine intégrale de la Réforme [2]. Mais Henri était bien décidé à rouvrir le conflit, espérant le résoudre par la force. Avec une armée considérable il passa en Italie et marcha sur Rome, prétextant qu'il allait y quérir la consécration impériale. Là, il réussit, après bien des négociations où il sut jouer merveilleusement de sa force et d'une habileté qui ne s'embarrassait pas du respect des conventions, à imposer à Pascal, plus faible sur le sol italien que sur le sol français, une convention qui, en fait, annulait une bonne partie des conquêtes de Grégoire et d'Urbain et rendait au roi allemand la libre disposition de ses évêchés et monastères [3]. La défaite du Saint-Siège était patente. Elle provoqua en France une véritable explosion de fureur. Les évêques Robert de Paris, Gualon de Léon, l'abbé de Cluny Pons déclarèrent nulles et non avenues des concessions arrachées par la violence [4], tandis qu'en Italie le Piémontais Bruno, ancien collaborateur de Grégoire VII et d'Urbain II, actuellement abbé du Mont-Cassin, la citadelle des Clunisiens dans la Péninsule, sommait le pape de casser sa bulle et d'excommunier Henri V [5]. Les choses allèrent si loin qu'on prétendit qu'un synode allait être convoqué en France pour prononcer la déposition de Pascal. La vérité est que l'archevêque de Lyon, Joceran, ancien abbé d'Ainay, très ému par ces événements, avait rassemblé les évêques de toute la région du Sud-Est pour aviser à la situation [6]. Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, de son côté, écrivait au pape, lui demandant ce qu'il comptait faire [7], et l'abbé Geoffroy de Vendôme, l'ancien

1. Suger, *Vita Ludov. Grossi*, ch. 9.

2. *Chron. Malleac.*, ann. 1107. Labbe, *Bibl. nova.* — Coletti, *Concil.*, XII, p. 1135-36. Montal., VII, 413 ss. — Hauck, III, 894 ss.

3. Hauck, III, 902 ss. — Lamprecht, II, 382.

4. Order. Vital, X, p. 762 ss. — Montal., VII, 456. — Hauck, III, 904.

5. *Chron. Cassin*, IV, ch. 31. — Baron, ann. 1111. — Montal., VII, 451. — Hauck, III, 903.

6. *Yvon. Epist.*, 236. — Montal., VII, 474 ss. — Hauck, III, 904.

7. Baron, ann. 1112, c. 3.

ami d'Urbain II, n'hésitait pas à le blâmer. « On peut, disait-il au malheureux Pascal, tolérer le pasteur, s'il a de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la doctrine » et il lui reprochait d'avoir été accessible à la crainte [1]. C'est ainsi qu'autrefois Guillaume de Dijon avait parlé à un faible Pontife dupé par l'empereur d'Orient. Enfin Cluny lui-même protesta [2]. L'Eglise de France se levait tout entière et se substituait au faible successeur d'Urbain et de Grégoire. Pascal, ébranlé, hésita, puis se soumit. Il confessa à Yves de Chartres et à Gui de Vienne qu'il n'avait cédé qu'à la violence, et déclara qu'il annulait toutes les décisions que lui avait extorquées le roi Henri [3]. Il voulait se dépouiller de la tiare et de la mitre, pour finir se jours sous le froc du moine, mais on lui fit comprendre qu'un acte solennel de réparation s'imposait. En mars 1112, au Latran, un concile se réunit, où figuraient Léon d'Ostie, Guy de Vienne, Gérard d'Angoulême, Gualon de Léon, Conon de Palestrina. Le pape dut s'humilier, demander pardon de ses actes passés, offrir de se retirer. On le pria de sonserver ses dignités, mais on retira les privilèges accordés à Henri [4]. Ce fut Gérard d'Angoulême qui lut la sentence et qui alla en Allemagne en donner notification à l'orgueilleux monarque. Comme Henri ne cédait pas, de nouveau à Vienne, le 15 septembre 1112, les prélats et abbés français, sous la présidence du même Gui, dénoncaient la conduite indigne du souverain germanique envers le pape et y ajoutaient de leur propre autorité, en l'absence de celui-ci, l'excommunication [5]. La Réforme française se passait de Rome. Fidèle à son audacieuse politique, elle chercha à soulever des difficultés au roi dans son propre pays. Cette fois l'épiscopat allemand presque tout entier, à sa tête Adalbert de Mayence, fit front contre lui. Les Saxons se révoltèrent de nouveau [6]. Malgré des succès partiels, Henri se vit bientôt enserré dans un filet inextricable de

1. Goff. Vind., *Epist,*, I, ep. 7. — *Libell. de l.*, II, 680 ss. — Montal., VII, 457 ss. — Hauck, III, 904.

2. *Simon.*, *Gesta abb. S. Bert.*, 97, M. G. SS. XIII, 654.

3. *Yvon. Epist.*, 233, 235. — *Reg. Pasch.*, nº 24. — Suger, *Vita Ludov. Gross.*, ch. 9. — Hauck, III, 905.

4. Coletti, *Acta concil.*, XII, 1164. — *Hist. Pontif. Engol.*, ch. 35, Labbe, II, 249 et M. G. SS. XXVI, 823.

5. Coletti, *Conc.*, XII, 1183. — Mansi XXI, 75 ss. — Cf. Suger, *Via Lud.*, *Gross.*, 9.

6. Hauck, III, 907 ss. — Lamprecht, II, 383.

difficultés. Partout c'était la méfiance, l'hostilité. Une à une les pierres de l'édifice othonien tombaient. Au même moment, de Beauvais, où un synode français tenait ses assises, une nouvelle sentence d'excommunication le frappait, et c'était un Allemand de naissance, un Wurtembergeois, qui la lançait contre son souverain [1]. Encouragés par ce secours moral, les Saxons réussirent à vaincre Henri en février 1115, à Welfesholze. A Reims, puis à Cologne, le parti clunisien renouvela ses anathèmes. Les Lorrains se soulevèrent [2]. Le roi, pensant se dégager par une diversion, pénétra en Italie. Pascal était mort sur ces entrefaites en prononçant une dernière condamnation des procédés de son adversaire [3]. Son successeur, Gélase II, ancien moine du Mont-Cassin, redoutant un tête-à-tête avec le terrible enjôleur de Pascal, prit la route du Sud où les Normands, toujours fidèles, étaient bien décidés à ne lui laisser infliger aucun outrage, cependant qu'Henri proclamait un antipape, Grégoire VIII, qui le couronna empereur [4]. Pour organiser la résistance, Gélase se rendit en France, où il tint plusieurs conciles de protestation, et il s'éteignit bientôt à Cluny, sur la cendre [5]. Gui de Vienne fut alors choisi auprès du lit du moribond par les cardinaux présents, pour le remplacer. Il prit le nom de Calixte II. Bourguignon de naissance et allié aux maisons de France, de Castille, de Bourgogne, de Flandre, de Savoie, il allait avoir l'honneur de porter le dernier coup à cet empire qu'il avait contribué si longtemps à ébranler. Après un voyage triomphal à travers la France, il fit connaître ses intentions au concile de Reims en 1119 [6]. Henri essaya de se dérober par ses procédés ordinaires, mais en vain. En septembre 1122, à Worms, il signait le fameux concordat qui, tout en lui laissant quelques avantages de pure forme, anéantissait à tout jamais cette souveraineté que le premier des Othons avait essayé d'établir sur l'Eglise et qui formait la pierre angulaire de la constitution impériale allemande. Non seulement les élections papales échappaient au souverain germanique, mais

1. Hauck, III, 909.
2. Lamprecht, II, 384, 385.
3. *Chron. Ursperg.*, ann. 1116, et Baron, ann. 1118. — Montal., VII, 511 ss. — Hauck, III, 910.
4. Hauck, III, 912. — Lamprecht, II, 385.
5. Montal., VII, 537-558.
6. Order. Vit., XII, p. 857. — *Concil.*, XII, 1309. — Mansi XXI, 234 ss.

les évêques et abbés de son propre territoire seraient désormais choisis selon les règles canoniques [1]. Le Souverain Pontife n'était plus sa créature, les prélats cessaient d'être ses fonctionnaires.

Nous sommes arrivés à la fin du conflit dont nous venons de retracer les péripéties émouvantes. On en distingue maintenant sans difficulté le véritable caractère. *Ce fut essentiellement la lutte du génie français contre le génie allemand, et, ajoutons-le, la victoire du premier sur le second, sa plus ancienne victoire. Française en effet fut l'idée qui se dressa en face de la conception othonienne de l'Etat, françaises furent les forces morales et militaires qui la soutinrent, français furent les champions qui la conduisirent au triomphe.* Le monastère de Cluny lui a donné naissance et l'a propagée dans la chrétienté, les croisés aquitains, bourguignons et normands l'ont imposée aux princes les plus puissants, la Papauté représentée par les clunisiens français, défendue par les féodaux lorrains et normands, lui a soumis l'orgueilleux empire germanique, son plus redoutable adversaire. De toutes les gestes françaises du Moyen-Age et des temps modernes, en est-il une où l'audace et l'esprit organisateurs de notre race éclate au même degré que dans celle-là et qui ait été plus féconde !

Il est difficile d'exagérer, en effet l'importance du traité de Worms ou plutôt de la situation de fait qu'il consacrait. Si l'Eglise renonçait au rêve insensé formé par Grégoire VII d'une domination politique universelle, irréalisable et injustifiée, elle conquérait en revanche le plus précieux de tous les biens, l'indépendance. C'était là, en somme, le but qu'avaient poursuivi les Réformateurs français au cours d'une campagne épique de deux siècles. Leur victoire a déterminé toute l'évolution ultérieure de l'Eglise catholique, elle l'a engagée dans la voie qui menait à la hiérarchie rigoureuse et à l'absolutisme, elle lui a donné l'aspect caractéristique qui la distinguera à tout jamais en tant que force de civilisation. Bonne ou mauvaise, cette orientation définitive de l'Eglise vers l'autoritarisme et la centralisation est un acte français, une des plus anciennes et des plus curieuses manifestations du génie de notre race, de ce génie

1. Hauck, III, 921, 922. — Lamprecht, II, 387. — Jaffé, *Bibl.*, V, 384 ss.

qui créera le calvinisme, la monarchie de Louis XIV, la Convention, l'empire napoléonien. Cela seul suffirait à immortaliser les hommes de fer qui ont mené à bien cette prodigieuse entreprise. Et pourtant ce n'est là qu'une bien petite partie de leur tâche. Nous les retrouverons au premier rang des ouvriers du progrès dans l'ordre social, intellectuel, artistique. Mais n'envisageons, pour le moment, que les conséquences politiques de leur intervention, et dans la mesure où elles intéressent l'Allemagne. Ces conséquences peuvent se résumer en quelques mots : ils ont ruiné le système othonien. Certes, ce n'était pas là leur objectif, pas plus que celui des hommes de 1789 n'était de renverser le Saint-Empire romain germanique. Mais un jour, ils ont rencontré ce massif obstacle sur leur route et ils l'ont abattu. Si l'on voulait libérer l'Eglise, du dernier de ses abbés et évêques jusqu'à son chef suprême, il fallait nécessairement arracher aux souverains la nomination de ces dignitaires. Pour les rois de France et les divers monarques chrétiens cela représentait une diminution sérieuse de puissance et de richesse, mais leur autorité, enracinée dans le sol, pouvait parfaitement subsister même privée de cet appui. Le souverain allemand était dans un cas tout différent. Détenteur d'une fonction incomprise du peuple, niée et combattue par les ducs, dépourvue de toute base territoriale précise, donc abstraite et factice, d'ailleurs d'origine « savante », il ne s'était maintenu que par l'aide incessante de cette Eglise nationale à laquelle il devait d'exister et qui, seule, admettait la nécessité de son rôle. Dès le début les événements l'avaient violemment rejeté vers elle. Pour être sûr de n'être jamais privé de cet appui indispensable, il avait cherché à transformer les représentants de l'Eglise, évêques et abbés, en fonctionnaires de la monarchie, nommés par elle ; puis, désireux d'obtenir une garantie plus sérieuse encore de leur obéissance, il était allé à Rome et, maître de la Ville Eternelle, décoré du titre d'empereur, il avait revendiqué le droit de nommer les Souverains Pontifes. Or voici qu'une association religieuse s'était formée, qui avait conçu le projet de rendre à l'Eglise son indépendance pour la purifier des maux qui la souillaient. Rendre à l'Eglise son indépendance, c'était dépouiller l'empereur-roi de ses prérogatives essentielles, lui reprendre ce droit qu'il s'était arrogé de disposer selon ses besoins propres des fonctions spirituelles, l'abandonner

sans défense à l'hostilité de tous les éléments antimonarchiques jusque-là contenus à grand peine. Et, en effet, on peut dire que dès la fin du XIe siècle la royauté othonienne est morte. Après avoir vainement essayé de se servir des nouvelles forces qui surgissaient de l'anarchie présente : petits seigneurs et bourgeois des villes, la monarchie allemande, avec les Hohenstaufen et surtout avec les Habsbourg, cherchera à se constituer une base territoriale pour se développer suivant un mode analogue à celui de la Royauté française. Mais cette tentative, paralysée par les débris des institutions du passé, — rien ne meurt complètement chez nos voisins — et, d'ailleurs, trop tardive, ne réussira qu'à moitié, et c'est ainsi que, pendant tout le cours de son histoire, l'Allemagne restera dotée d'une monarchie absurde et impuissante, qui sera l'obstacle le plus redoutable placé devant son développement, et en sera résuite à affirmer sa vie nationale par des formes fragmentaires et incohérentes, aujourd'hui les villes, demain l'Autriche, plus tard la Prusse, jusqu'au jour de la bienheureuse catastophe de 1806.

Bien plus graves encore furent les effets directs de la guerre civile déchaînée en Allemagne par les entreprises de Cluny et de la Papauté clunisienne contre l'Empire et qui durèrent un demi-siècle. C'est là véritablement, dans ce chaos, que sombra la vieille constitution othonienne, bien plus que dans les traités officiels. Soutenue par ses évêques et ses abbés, la Royauté allemande avait pu, jusque vers le milieu du XIe siècle, suffire à sa tâche primordiale qui était le maintien de l'ordre, et comprimer ainsi l'essor de la Féodalité, dont les premiers germes avaient été déposés chez elle à l'époque carolingienne, en luttant contre les velléités d'indépendance des ducs, en conservant aux comtes leur caractère de fonctionnaires, en limitant de toutes façons la liberté d'action des vassaux libres et en développant, par contre, l'institution carolingienne des guerriers-serfs ou « ministériaux ». Mais le jour où Cluny lui ravit définitivement l'aide de l'Eglise et où elle ne fut plus en état d'imposer son autorité souveraine à ces éléments turbulents, l'évolution, retardée un moment par la restauration factice des Othons, reprit son cours. La lutte de tous contre tous, la « faide », devint la loi de la société allemande, et, même après que la paix eût été rétablie entre l'Empire et le Sacerdoce, il ne fut plus possible de la supprimer complète-

ment [1]. Or la lutte avait été, nous le savons, en France, la mère de la Féodalité. L'Allemagne du XIe siècle vit donc se constituer chez elle une sorte de vaste fédération de grands et de petits seigneurs, semblable à celle qui existait depuis longtemps chez nous [2]. Les duchés devinrent héréditaires et leurs possesseurs s'affranchirent complètement, en fait sinon en droit, de la puissance royale. Les évêques, de plus en plus entraînés par les nécessités de la lutte à jouer le rôle de princes séculiers, se transformèrent en véritables vassaux et furent assimilés à tous égards aux seigneurs laïques [3]. Les pouvoirs comtaux qu'ils possédaient déjà facilitèrent ce changement. Car, sous le règne des derniers Saliens, et particulièrement à l'époque d'Henri IV et d'Henri V, les comtes, de fonctionnaires qu'ils étaient, se muèrent en purs vassaux [4]. Mais, surtout, une petite et moyenne classe de seigneurs libres naquit, cette classe qui représentait essentiellement le régime féodal en France et qui avait jusque-là fait défaut en Allemagne. L'état de guerre permanent obligea, en effet, les grands possesseurs du sol : roi, ducs, évêques, à inféoder à l'infini leurs domaines, pour recruter des partisans, et à décupler ainsi le nombre des anciens vassaux [5]. Henri IV et Rodolphe de Souabe son rival dilapidèrent si complètement à eux seuls les biens de la Royauté, qu'Henri V fut obligé de reconstituer à grands frais un domaine public restreint [6]. Quant aux possessions de l'Eglise, elles furent l'objet d'un véritable pillage. Les sources ne tarissent pas de lamentations à ce sujet et ce sont des impressions dignes de la guerre de Trente Ans qu'on recueille en les parcourant [7]. D'autre part, la « noblesse serve » fit un grand pas en avant. Privée des contingents des ducs, des monastères et des évêques, la Royauté recruta principalement ses soldats dans

1. Gerdes, II, 382 ss.
2. Gerdes, II, 372 ss. — Lamprecht, IV, 306.
3. Giesebrecht, III, 2, p. 960 ss., 1004 ss. — Waitz, V, 475 ss.
4. Gerdes, II, 410 ss.
5. Gerdes, II, 410, 411.
6. Gerdes, II, 379.
7. *Gesta Trevir.*, 16, M. G. SS. VIII, 189. — *Gesta Alberonis*, 12, M. G. SS. VIII, 250. — *Gesta episc. Mettens. Contin.*, I, M. G. SS. X, 544. — *Vita Chunradi archiepisc. Salisb.*, 7, M. G. SS. XI, 67. — *Ann. Augsb.*, ann. 1084, M. G. SS. III, 130 ; ann. 1088, p. 133. — Bruno, *De bello sax.*, 112, M. G. SS. V, 374. — *Chron. Gozecens.*, II, 24, M. G. SS. X, 155.

les rangs des « ministériaux »[1]. Ceux-ci, après avoir été à la peine, furent à l'honneur[2]. Une transformation profonde de l'exploitation agricole, qui amena la disparition des vastes étendues foncières directement exploitées par le possesseur, et les remplaça par de multiples affermages, favorisa l'éclosion d'une nouvelle vassalité serve destinée à les remplacer[3]. Les étapes de leur ascension sont relativement rapides et nettes. Au début ce sont des serviteurs quelconques analogues aux autres, privés de tous les droits essentiels de l'homme libre[4]. Peu à peu ils arrivent à former un corps distinct parmi les serviteurs[5]. Puis ils obtiennent la reconnaissance de leurs droits. Ces droits sont variables suivant les maîtres qu'ils servent. Les « ministériaux » royaux, les conquièrent d'abord, ensuite ceux des archevêques et évêques, enfin ceux des monastères. La codification en est faite au début du XIIe siècle, ou même dès le XIe[6]. Au principe, le seigneur laïque ou ecclésiastique avait désigné qui bon lui semblait parmi ses serviteurs pour le service armé, et il lui avait été loisible de renvoyer le guerrier improvisé à ses occupations antérieures, une fois les hostilités terminées. Les « ministeriaux » surent rendre leurs fonctions militaires d'abord viagères, ensuite héréditaires[7]. A ce moment-là, ils existent comme classe sociale. Certaines tares serviles les marquent encore, mais leur effort constant va consister à en effacer la trace. Au XIIe siècle, l'habitude se répand de leur attribuer des bénéfices dits de service[8]. Tentés par cet appât, de nombreux hommes libres entrent alors dans les rangs de la « ministérialité », qui en retire un surcroît de considération[9]. La notion du service militaire, dû par eux, s'unit à la possession du bénéfice, qui devient héréditaire à la

1. Lambert d'Hersfeld, *Annal.*, ann. 1074, éd. Holder-Egger, p. 198.
2. Waitz, V, 386-87, 343 ss.
3. Lamprecht, *Deutsche Geschichte*, 59 ss.
4. Waitz, *Verfass. gesch.*, V, 329, 332. — Schröder, *Lehrbuch der deut. Rechtsgesch.*, 447. — *Urkundenbuch der Stadt Worms*, I, 40.
5. Waitz, 333-335. — Schröder, 448.
6. Waitz, 337-338, 341-342. — Schröder, 448. — Cf. le *Bamberger Dienstrecht*, Jaffé, *Bibl.*, V, 51, de la 2e moitié du XIe s. et le *Hofrecht* de Burchard de Worms qui date du règne d'Henri II. *Urkundenbuch der Stadt Worms*, I, 40.
7. Waitz, 345. — Schröder, 448.
8. Waitz, 371. — Schröder, 449. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, 68.
9. Waitz, 372. — Schröder, 449. — Lamprecht, III, 97.

longue [1]. L'hommage vassalique, lui-même, apparaît à la fin du XIIe siècle [2]. *En somme, c'est toute l'évolution constatée plus haut en France qui se reproduit ici à deux siècles de distance grâce aux guerres de la Querelle des Investitures.* Il est vrai qu'elle n'aboutit pas tout à fait aux mêmes résultats. Le « Dienstmann » allemand du XIIe et du XIIIe siècle, ne possède pas toutes les libertés du baron français [3]. Mais sa vie prend un caractère entièrement féodal et les distinctions théoriques qui le séparent du vassal véritable perdent tous les jours de leur importance. Pratiquement il est un « miles » au même titre que les autres. La noblesse militaire ne compte plus guère que des gens de sa classe [4]. Il fait partie du « Heerschild », méprise le bourgeois et le paysan, qu'il considère comme ses inférieurs, bien que ceux-ci disposent de prérogatives juridiques et politiques qui lui sont refusées. Au-dessous de ces « ministériaux » émancipé son voit une nouvelle couche de « *servientes equites* » se constituer, surtout dans le Sud. En fait, le « ministérial » a acquis la situation du petit vassal libre, dont rien ne le distingue extérieurement. De tous côtés les châteaux s'élèvent pour abriter ces parvenus ainsi que les petits vassaux nouveaux. Après le règne des palais vient celui des « burgs ». L'époque d'Henri IV et d'Henri V marque l'apparition des plus anciens que nous connaissions : la Wartburg, Trifels, Kyffhausen, Drachenfels, Wolkenburg [5]. Henri IV, lui-même en garnit les collines de la Saxe et de la Thuringe [6]. L'organisation politique de notre pays étant ainsi devenue celle de l'empire voisin, de chez nous, par la Lorraine et l'Alsace, s'introduisent à ce moment-là, une foule d'institutions et de termes féodaux : « pairie », « principatus », « baro », « ordo equestris » [7]. Mais ce n'est pas tout. L'évolution politique qui s'accomplissait maintenant en Allemagne, deux siècles plus tard qu'en France, grâce à l'intervention d'un peuple étranger,

1. Waitz, 378. — Lamprecht, III, 68.
2. Dans la *Constitutio de exped. romana*, Waitz, 373.
3. Schröder, 449-450.
4. Schröder, p. 452-455. — Lamprecht, III, 97. — Ficker, *Vom Heerschild*, p. 51 ss.
5. Giesebr., III, 2, 1221 ss. — Cf. 2e part., chap. 2, § 3.
6. Lambert d'Hersfeld, M. G. SS. V, 129.
7. Waitz, V, 453, 460 ss., 463 ss. — Gerdes, II, 414.

avait quelque chose de brusque et de peu naturel. Elle n'était pas accompagnée d'une civilisation adéquate, préparée de longue main. C'était comme la ruée soudaine d'une masse d'eau, jusque-là retenue par un barrage. La France venait de rompre ce barrage. Elle fit mieux encore. A la Féodalité allemande qu'elle avait ainsi libéré, elle apporta la civilisation tout entière lentement développée par elle au prix de longs efforts, elle lui fournit une organisation guerrière, un idéal de sociabilité, une littérature, un art entièrement neufs et originaux.

SECONDE PARTIE

LA RÉNOVATION SOCIALE DE L'ALLEMAGNE

PAR L'INFLUENCE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

Formation d'un nouveau type social en France.

I

L'ORIENTATION DES INSTITUTIONS FÉODALES

La civilisation du Moyen-Age est le produit des mêmes forces élémentaires que nous avons vues à l'œuvre dans son histoire politique. La nature opère toujours avec une remarquable unité et économie d'efforts. Les domaines que nous distinguons par l'analyse dans l'ensemble des manifestations de son activité multiple n'existent pas pour elle. Dans l'évolution de l'humanité, notamment, ce sont, à une époque déterminée, quelques causes générales, peu nombreuses, mais d'une complexité infiniment riche, qui engendrent les innombrables effets, solidaires au fond quoique divers en apparence, dont le jeu chatoyant nous ravit et nous déconcerte. Considérés d'un certain côté, ce sont des événements politiques; envisagés autrement, ce sont des phénomènes sociaux ou moraux. Mais ces dénominations différentes ne doivent pas nous induire en erreur. Les classifications ne représentent qu'un procédé de recherche scientifique, nécessité par le peu d'étendue de notre regard. Si nous pouvions monter plus haut, nous dégager du grouillement des faits et en dominer la multitude innombrable, tout en percevant leurs rapports de toutes sortes, et comprendre, c'est-à-dire embrasser dans une seule vision, le spectacle total de la vie étalée devant nous, il serait inutile d'y introduire de factices divisions. Donc, si ces divisions sont indispensables à nos sens infirmes, sachons au moins, une fois qu'elles ont rempli leur rôle, les supprimer, et rendre à la réalité son unité première. Les transformations poli-

tiques que nous venons d'étudier pourraient être reprises en détail ici sous la rubrique nouvelle de « transformations sociales ». Car, de même que le progrès politique a été l'œuvre de la Féodalité et de la Réforme, d'abord étrangères l'une à l'autre, puis étroitement unies, de même l'évolution sociale va nous apparaître comme le résultat de l'action isolée puis combinée de ces deux forces. Et l'avènement social de la Féodalité, plus ou moins pénétrée d'idées religieuses, ne se distingue en rien de son avènement politique. C'est parce qu'il avait conquis dans l'Etat une situation privilégiée, que le baron est devenu dans la société le personnage dominant, le type représentatif par excellence, à moins que le contraire ne soit la vérité. La seule constatation certaine qu'on puisse faire, c'est que le fait politique et le fait social s'impliquent cette fois encore comme ils se sont toujours impliqués. C'est ainsi que, dans l'antiquité, le citoyen libre, qui occupait la première place dans la république, constituait aussi l'unité sociale véritable.

Pour qu'une forme nouvelle de civilisation vienne au jour, il faut de toute nécessité qu'il existe un milieu humain propre à la développer. Ce milieu humain doit remplir certaines conditions. Il doit être fourni par une classe d'individus assez homogène pour que des sentiments communs puissent s'y manifester, assez indépendante pour que ces sentiments communs ne soient pas empêchés de s'affirmer, assez nombreuse pour qu'ils se produisent avec une certaine force et représentent vraiment un fait collectif, assez aisée et oisive pour qu'ils ne soient pas entravés dans leur évolution par les besoins de l'existence quotidienne mais au contraire s'enrichissent et s'affinent sans cesse, assez naïve pour qu'ils subissent profondément l'influence des circonstances particulières au milieu desquelles ils se sont épanouis et reflètent un aspect original de la vie humaine. Ces conditions diverses se sont trouvées réalisées dans les anciennes cités grecques, dans les républiques italiennes du XVe et du XVIe siècle, en France au XVIIe et au XVIIIe siècle, et c'est pourquoi les civilisations qui ont été enfantées à ces différentes époques portent en elles les marques d'une réelle originalité et d'une vitalité puissante. En revanche, là où elles ont fait défaut, le caractère épigonesque et artificiel de la civilisation frappe au premier regard. C'est le cas notamment pour ce qu'on a appelé la Renaissance carolingienne. Tout lui manquait de ce qui constitue une véritable civilisation.

D'abord pas de classe sociale homogène, capable de supporter un système complet de mœurs et d'idées. Les Gallo-Romains vaincus subsistent encore à côté des Francs vainqueurs, et les deux langues rivales n'ont pas opéré leur fusion. La race nouvelle, qui doit résulter du mélange des anciennes, n'existe pas. Il n'y a pas d' « homme carolingien ». Ensuite aucune catégorie de la population n'a su conquérir dans l'Etat une place privilégiée. Les petits hommes libres sont écrasés par les soucis matériels de la vie, les grands propriétaires, fort peu nombreux, n'ont entre eux aucune espèce de lien. Leur situation est mal définie. Ils cherchent à se transformer en seigneurs politiques, mais n'y sont pas encore parvenus. Beaucoup d'entre eux remplissent des fonctions publiques et dépendent étroitement du pouvoir central. Il n'existe donc pas de classe sociale qui présente les qualités requises pour produire et développer une civilisation originale. En outre cette société carolingienne manque de naïveté. Si, à certains égards, elle est incontestablement jeune et spontanée, par ailleurs, en revanche, elle apparaît réfléchie, décadente. En elle quelque chose du passé survit à côté de l'avenir qui se prépare et il n'y a pas de point de contact entre ces deux mondes antithétiques. Les traditions de la Rome impériale et chrétienne, qui ont accompagné pendant toute la période mérovingienne le devenir de la nation barbare, hantent plus que jamais son imagination. On se souvient beaucoup trop de Rome dans ces milieux germaniques qui se proclament volontiers ses vainqueurs. Sans doute cette coexistence de l'idéal antique et des aspirations d'une race nouvelle s'explique et se justifie. Elle prépare une synthèse future qui sera plus riche, une fois pleinement réalisée, que la culture gréco-latine et que la barbarie franque, mais, pour l'instant, les éléments qui doivent la composer restent isolés en présence les uns des autres. L'âme des contemporains reproduit en petit l'image de la société dont ils font partie. Elle se divise en deux moitiés : l'une romaine, l'autre franque, qui s'opposent nettement et donnent à chaque action, ou même à la vie entière des individus, comme une double face. Nous avons donc à faire ici à un état social provisoire, mal défini. Or c'est justement cet état provisoire et mal défini que le génie d'un souverain, ou plutôt d'une dynastie, puisque la tentative de Charlemagne a été préparée par Pépin et continuée par Charles le Chauve, essaie de rendre durable et de consacrer. Peu importe que cette initiative elle-

même ait sa raison d'être, qu'elle représente, devant la nouvelle poussée de germanisme qui résulte de l'incorporation récente de l'Allemagne à l'empire franc, une offensive nouvelle de la culture antique, destinée à maintenir entre ces deux facteurs de la civilisation future un équilibre qui probablement était nécessaire ; il n'en est pas moins vrai que le dualisme qui partageait les idées et les mœurs s'en est trouvé renforcé. Il ne faut voir, en somme, dans cette « Renaissance carolingienne » qu'un phénomène social analogue à celui du XVe et du XVIe siècle qui porte le même nom. Elle a été à la grande civilisation du XIIe et du XIIIe siècle ce que la Renaissance proprement dite devait être au siècle de Louis XIV. Des deux côtés le même aspect factice, la même part de volonté consciente. Des deux côtés la même exagération puérile dans l'imitation, et les mêmes résultats forcés, quelquefois saugrenus. Mais la Renaissance carolingienne fut plus arbitraire et plus superficielle encore, si possible, que celle des Bembo, des Politien et des Ronsard. Le XVe et le XVIe siècles comprirent l'antiquité au moins dans un domaine : celui de l'art ; le IXe siècle la méconnut et la travestit partout. Le désaccord entre les prétentions, qui étaient excessives, et les moyens, qui étaient ridiculement insuffisants, y éclate en toute occasion. A des maçons qui savaient à peine distinguer un ordre d'un autre et ne construisaient plus que de grossières murailles, elle a demandé d'élever des édifices imités de ceux de Rome ou de Ravenne. A des guerriers, qui venaient péniblement d'apprendre à lire, elle offrait comme passe-temps l'audition des œuvres de Virgile, d'Horace, de Lucain ou de Stace. Sur le court vêtement franc, sur les jambes serrées dans des lanières de cuir elle jetait superbement la chlamyde antique et croyait avoir ainsi transformé les rudes Austrasiens en patriciens romains ou byzantins. Elle n'a rien laissé où la vanité de l'effort n'apparaisse. Ses monuments rudimentaires souffrent de la présence des colonnes de marbre et des bas-reliefs, empruntés pêle-mêle aux ruines des monuments antiques. La pauvreté des esprits se dissimule mal sous l'érudition fragmentaire, incomprise, dont ils se parent. La cour de Charlemagne à Aix-la-Chapelle offre un aspect déconcertant. L'empereur lui-même est un compromis entre Mérovée et Théodose. Il exploite ses fermes et chasse le sanglier ou l'auroch comme les anciens roitelets francs et dicte à ses chanceliers de pompeux textes législatifs, dignes de Rome ou de Constanti-

nople. Les banquets bruyants, les beuveries énormes alternent dans son emploi du temps avec les exercices de lecture et les pédantesques entretiens de sa Table-Ronde. Après les rudes campagnes saxonnes, où l'on a massacré les captifs par milliers, viennent les fades idylles et les devinettes en vers latins. Du champ de mai on passe à l'école, de la grange et de la basse-cour dans la salle du trône, décorée de mauvaises mais prétentieuses peintures. Toute la partie supérieure de cette vie est comme plaquée sur l'autre. C'est en se faisant violence et pour réaliser un modèle qu'on s'est fixé, celui d'Auguste, de Constantin, de Théodose, qu'on recouvre de ce vernis superficiel et un peu criard de culture antique la fruste simplicité des mœurs nationales. Sans doute le génie et le sérieux de l'empereur le sauvent du ridicule. On admire même l'effort de volonté de ce géant robuste pour entrer dans le vêtement étroit et mince de la politesse romaine. Mais on lui en veut parfois d'avoir faussé et comprimé l'expansion juvénile de sa forte personnalité et de sa race tout entière. Car il ne faut pas croire que le naturel ait pu faire place entièrement aux manières apprises. Partout, au contraire, il déborde, et rien n'est plus piquant que le contraste de ce qu'on voudrait être et de ce qu'on est réellement. Dans le pédantisme même ces hommes restent candides. Rien de plus touchant que le sérieux avec lequel on s'applique à se dégrossir, la naïve sincérité qu'on apporte dans l'admiration du passé, la joie enfantine que l'on éprouve devant les résultats les plus médiocres d'un dressage tout extérieur : poèmes, peintures, monuments. Sous la toge prétentieusement drapée, les corps restent robustes et sains, de joviales physionomies, de francs appétits, des âmes simples et droites apparaissent à travers les attitudes guindées qu'on s'impose. A cet égard encore, l'époque de Charlemagne ressemble singulièrement à la grande Renaissance du XVIe siècle. Le ton des conversations et des épîtres est ouvert, aimable. On se taquine avec un bon rire, on se reproche ses petits travers avec de grosses tapes amicales [1]. Nul fanatisme dans les âmes. Angilbert aime

1. Dümmler, *Poet. ævi carol.*, I, 366. — *N. Archiv*, VIII, 197. — *Forsch. z. deut. Gesch.*, XXIII, 609. — Voir un joli tableau de la vie à la cour de Charlemagne dans Lamprecht, *Deut. Gesch.*, II, 51 ss. — Sur le ton qui y règne cf. Einh., *Vita Car.*, 24. — *Theod. carm.*, XXVII, v. 51 ss., p. 492, et *Ad. Carol. regem*, Dümml., I, 483-489. — Alcuin., *Epist.*, 81, Dümml., 124. — *Mon. Sangall.*, 12, M. G. SS. III, 479, etc., etc.

les histrions, on les lui passe. Angilbert a des relations intimes avec une des filles de l'empereur, tout le monde, et le père en première ligne, ferme les yeux. Charlemagne, lui-même, est entouré de concubines. Aix-la-Chapelle est bien loin d'être une résidence d'ascètes. Au milieu des sources thermales et des jardins immenses on mène joyeuse vie [1]. Ce n'est guère que sous Louis le Pieux que le peuple léger des histrions et des courtisanes s'éloignera — pour un temps — de la cité impériale. Il n'en est pas moins vrai que le spectacle offert par cette cour est un peu bigarré et déconcertant. Les contrastes y sont trop crus. Ce n'est pas une société, c'est une cohue de gens, de costumes, de langues, de mœurs. La Renaissance carolingienne prend quelquefois les allures d'une mascarade sympathique. C'est, en tout cas, la résurrection artificielle et incomplète d'une civilisation morte depuis longtemps, dans un cadre et avec des acteurs on ne peut plus impropres à ce rôle.

Cette Renaissance étant avant tout l'œuvre personnelle du souverain, c'est de haut en bas qu'elle se propage et par ordre. Mais seuls quelques grands fonctionnaires sont touchés par elle. D'abord ceux qui vivent au palais et doivent bon gré mal gré faire semblant de s'intéresser à la tentative de leur maître, puis les fonctionnaires provinciaux, toujours portés à imiter ce qui se fait dans la capitale. Ceux-ci se construisent des palais semblables à celui de l'empereur, y installent les mêmes officiers, y mènent une existence analogue de gros propriétaires fonciers teintés de culture classique. Mais les occupations agricoles, la

1. Charlemagne vécut successivement avec la Franque Himiltrude, la Lombarde Desiderata, l'Alamanne Hildegarde, la Franque Fastrade, l'Alamanne Liutgarde. A l'âge de soixante ans il manifeste le désir d'épouser l'impératrice de Constantinople Irène. Ce projet ayant échoué, il trouve le temps d'avoir encore trois femmes, qui lui donnent une fille et trois fils. On voit qu'il était éclectique. A côté de ces « épouses » il entretenait des concubines. Le moine de Saint-Gall lui connaît deux bâtards, issus du gynécée de Colmar. Sa cour était très débauchée. Pasch., *Vita Adalh.* Mabill., *Ann.*, IV^a, 303. Sa fille Berta avait une liaison avec Angilbert le poète, une autre, Emma, était au mieux avec Eginhard. Le moine Wettin de Reichenau eut une vision où Charles lui apparut souffrant dans l'autre monde à cause de son inconduite. M. G., *Poet. lat.*, II, 271. Les Grands étaient entourés de concubines et de *scorta*. Migne, *Patr.*, XVI, 614. Voyez en outre, *ibid.*, CXXV, 717, 658, 1026 ; CXXVI, 134, sur la façon dont était pratiqué le mariage. Les nonnes elles-mêmes causaient du scandale. Conc. Aquisgr., ann. 836, II, 2, ch. 12. Mansi XIV, p. 682 : « Quæ (monasteria) in quibusdam locis lupanaria potius videntur esse quam monasteria. »

chasse, les fêtes, n'en restent pas moins pendant tout le IXe siècle leur distraction principale [1]. Bien vite, d'ailleurs, ils auront à faire face à des obligations plus urgentes que celle de collectionner des manuscrits ou de faire décorer de peintures la grand'salle de leurs demeures. Cependant, çà et là, on relève des traces certaines de préoccupations intellectuelles dans la classe noble. La coutume franque, conforme en cela à la tradition celtique, voulait que les Grands envoyassent leurs fils à la cour du roi. Ils y arrivaient dès l'époque de la puberté. Là on les exerçait au métier des armes et on les instruisait dans les arts libéraux, puis on les renvoyait dans leur province avec quelque charge importante [2]. A l'école du palais ils apprenaient, aux côtés des futurs clercs et des fils des officiers de la cour, à lire, à écrire, à chanter, à interprêter les livres sacrés. La langue de l'enseignement était le latin. C'était la seule qu'ils dussent parler entre eux [3]. Mais l'empereur ne se contenta pas de son école d'Aix, il en créa d'autres dans tous les centres religieux importants, monastères ou sièges épiscopaux [4]. Angilbert, à Saint-Riquier, avait, par exemple, une centaine d'élèves, tant clercs que laïques. C'est ainsi que furent élevés des hommes comme Adalhard, le cousin de Charlemagne, Wala et Angilbert lui-même, qui était de race noble. La vie de saint Guillaume de Gellone raconte qu'il fut instruit « dans les disciplines libérales des lettres divines et humaines et les doctrines diverses des philosophes comme c'était l'usage pour les fils des Grands [5] ». Pour faciliter l'intelligence des livres sacrés ou profanes à ces jeunes Gallo-Francs, on avait recours à des traductions et à des commentaires en langue vulgaire, à des glossaires [6]. Mais cette initiation restait par la force des choses, des plus rudimentaires. Tous les grands seigneurs ne possédaient pas le génie et la volonté de Charles. On peut donc

1. Nithard, III, 6. — Astronome limous., 831. — Liutpr., *Antapod.*, I, 21.
2. Guilhermoz, 422 ss.
3. Alcuin, *Epist.*, 166. — Capitul., 22, 72, p. 60. — *Murb. Stat.*, Migne, t. XCIX, p. 744.
4. *Capitul.*, 29, p. 79. — Het. et Beat. *ad Elip.*, ep. II, 35. Migne, t. XCVI, p. 744. — Ebert, II, p. 5 ss.
5. *Vita Adalh.*, 8, p. 525. — Nith., *Histor.*, IV, 5. — *Vita Walæ*, I, 6, p. 442. — *Vita Wilh. Gell.*, 3. A. SS. Mabill., I, p. 70.
6. Alcuin, *Epist.*, 19, p. 54. — Steinmeyer und Sievers, *Altd. Glossen*, 4 vol., 1879-98. — Weinhold, *Biblioth. der altd. Litter.*, 6 vol., 1874 ss. — Müllenhof und Scherer, *Denkm.*, I, p. 210 ss., etc.

se représenter la plupart d'entre eux comme des répliques affaiblies du type du souverain. Guerriers, agriculteurs, chasseurs avant tout, ils essayaient de faire une petite place dans leur existence aux choses de l'esprit, plus par devoir sans doute que par goût. Eginhard avoue que l'empereur n'avait pas à se louer du zèle scolaire des fils de ses grands officiers. A vrai dire, cette éducation ne donnait tous ses fruits que chez les clercs. La vie intellectuelle de l'époque de Charlemagne est foncièrement cléricale. Les nobles vraiment cultivés étaient trop peu nombreux, trop dispersés, pour faire contrepoids à la prédominance des évêques et des abbés. Au-dessous d'eux, la masse des hommes libres et mêmes des fonctionnaires subalternes restait ignorante et fruste. On ne saurait donc employer ici le terme de civilisation nationale. Les civilisations nationales montent d'en bas, du milieu même de la classe sociale qui est au pouvoir. Celle-ci descend d'en haut. C'est une mode imposée pas la volonté d'un homme et qui passera avec lui, le dernier reflet d'une lointaine lueur ravivée par un souffle puissant, mais qui, après avoir un instant flotté sur le conflit chaotique des forces sociales nouvelles, va bientôt y sombrer.

Nous avons vu plus haut comment, dans la tourmente du IXe siècle, le régime carolingien s'effondra en France et fit place à l'organisation féodale. Au lieu d'un monarque, entouré de quelques grands officiers et appuyé sur une armée de fonctionnaires, on eut comme une gigantesque fédération de petites souverainetés indépendantes, groupées sous la suzeraineté nominale du roi, et étagées les unes au-dessus des autres en une hiérarchie compliquée. Nous savons que les détenteurs de ces petites souverainetés, quelque nom qu'on leur donnât, étaient les seuls à posséder dans l'Etat la pleine liberté civile, et nous les avons comparés, pour le rôle qu'ils y tenaient, aux citoyens des républiques antiques. Désormais la classe sociale que nous cherchions vainement à l'époque carolingienne existe donc. Et elle est bien telle que nous la demandions : nombreuse, homogène, inoccupée, attachée au sol, naïve. Issue d'une grande révolution politique, elle est l'expression d'un monde nouveau. Le lourd héritage du passé ne la grève plus. Ce qu'elle en a conservé ne subsiste que fragmentairement et a subi des modifications telles qu'il ne saurait plus être question d'une tradition proprement dite. D'ailleurs quelle action pourrait avoir une tradition, même forte,

même intégrale, sur des hommes exposés aussi directement que ceux-ci à la pression des circonstances actuelles? Leurs sentiments, leurs idées ne sont plus que le produit de la vie qu'ils mènent, et cette vie est toute entière dominée par la réalité présente. Donc plus de ces influences d'en-haut intervenant arbitrairement dans l'éducation des caractères et des intelligences, plus de ces programmes tracés d'avance et qu'on s'efforce d'appliquer. On est exactement ce que le sol qui vous porte, le milieu qui vous entoure vous ont fait. Et à ces influences primordiales rien ne résiste. D'un bout à l'autre du territoire la fusion ethnique s'est opérée. Il n'y a plus de Celto-Germains d'un côté, de Gallo-Romains de l'autre, parlant des idiomes différents, mais seulement des Français en communauté de langage, de besoins, d'instincts, organisés identiquement au physique et au moral, réagissant de même façon contre des influences générales semblables. En outre dans cette société unifiée une sélection terrible s'exerce, grâce à la concurrence qui y règne. Quiconque n'est pas adapté complètement aux conditions nouvelles de l'existence succombe ou dégringole du premier rang au second. Ceux qui subsistent sont ceux qui répondent entièrement au type humain spécial que l'époque réclame et dont elle accusera de plus en plus les traits distinctifs. Car tout contribue à favoriser le plein épanouissement de l'homme féodal. Semblable au citoyen antique, il appartient complètement aux forces générales qui pétrissent la société. Il est dispensé du travail manuel, des soucis quotidiens. Il n'est là que pour faire de l'histoire en petit ou en grand. Seuls ses organes supérieurs entrent en jeu. Ces caractères on les retrouve chez les membres de toutes les classes qui ont été appelées à remplir un rôle important dans les annales de la civilisation. Le « cortigiano » de la Renaissance, le gentilhomme de Versailles, le grand bourgeois du XIXe siècle, sont dans ce cas. Mais ce qui distingue le féodal de ces divers personnages, aussi bien que du citoyen d'Athènes ou de Rome, c'est que, à la liberté civile et à l'indépendance matérielle qui leur appartenaient, il joint une qualité nouvelle, des plus fécondes : la souveraineté politique. Le féodal est, en effet, le représentant d'une dynastie et le chef d'un Etat. Du coup sa responsabilité se trouve doublée, comme aussi la place ouvert à son activité personnelle. Jamais, semble-t-il, dans notre monde occidental, depuis la disparition de la civilisation celtique, la société n'avait accordé à la person-

nalité humaine un champ aussi large[1]. L'homme qui se dégagera de ces conditions nouvelles sera donc avant tout un individu et un chef. Chez lui les instincts, les sentiments les plus accusés seront ceux que favorise une indépendance absolue. C'est la loi même de la société nouvelle qui le veut, mais combien cette loi apparaît intelligente et opportune ! Si grande et si belle, en effet, qu'ait été la civilisation antique, elle péchait cependant par un grave inconvénient, elle écrasait l'individu à tous égards : politiquement, par une conception de la vie publique qui ne reconnaissait d'existence réelle qu'à la collectivité et lui sacrifiait le citoyen isolé, socialement par une législation tyrannique et méticuleuse, qui réglait dans le détail la conduite privée elle-même ; moralement, par le moule rigide et uniforme dans lequel elle coulait les âmes et la sévérité avec laquelle elle réprimait les moindres écarts du caprice personnel. En outre, par le genre de vie tout extérieur qui lui était imposé, le citadin de Rome ou d'Athènes, sans cesse en figuration officielle, était condamné à se développer plutôt par le dehors que par le dedans. Ses gestes et sa pensée entraient de bonne heure dans un système général qui le supprimait en tant qu'individu. Une affirmation trop nette de sa personnalité, fût-ce par le talent, le condamnait à l'ostracisme. La fantaisie était elle-même proscrite. Tous les hommes supérieurs d'Athènes en ont fait l'épreuve. Au contraire, la civilisation qui se prépare sera fondée entièrement sur la toute-puissance de l'individu. Ce sera une civilisation non de citoyens matriculés, mais de seigneurs aux noms sonores. Tout en maintenant entre les hommes le contact indispensable à l'existence d'une société quelconque, elle réduira ce contact suffisamment pour que chaque individu reste le plus souvent livré à lui-même, vive sous sa propre loi, « se fasse » dans toute l'acception du terme. Donc, plus de ces petites ruches disciplinées et intolérantes du monde antique, où régnait, en vue du labeur collectif, une solidarité stricte et minutieuse, mais la lâche et mouvante association des espèces farouches de la forêt ou de la lande : « Isolés sur leurs terres, les possesseurs du sol n'ont à compter avec personne, une fois accompli leur service féodal. Leur liberté n'a pas à

1. Cette intensité de vie du féodal a été entrevue par Boutaric, *Revue histor.*, 1875, p. 365 ss. Bien peu d'historiens actuels en tiennent compte. Voyez au contraire Guizot, *Essais sur l'Histoire de France* (éd. 1883), p. 361.

entrer en de perpétuelles compositions avec la liberté d'autrui. Quand, malgré l'éloignement, il leur arrive de se gêner l'un l'autre et de se nuire, l'autorité publique n'est pas là pour délimiter les droits de chacun : qui se sent fort a peu de ménagements à observer, peu d'intérêt à se concilier les sympathies de ses semblables. Et, tandis qu'en d'autres civilisations les divertissements eux-mêmes rapprochant les hommes, les obligeant à mille concessions, à mille efforts d'esprit, tendent à polir les mœurs, le délassement des hautes classes au XIIe siècle [1] les retrempe dans la nature sauvage. C'est la chasse, la course éperdue dans les forêts, la lutte avec les fauves, la surrexcitation, parmi toutes les facultés humaines, de celles-là seules qui servent au combat. Puis c'est le tournoi, simulacre de la bataille [2]. » On ne saurait mieux dire. La grande conquête de cette civilisation du Moyen-âge, c'est l'individualisation des existences, des caractères, des intelligences. La différence essentielle qui sépare le monde moderne du monde antique, et qui tient toute entière dans la présence chez nous de certaines formes d'activité et de pensée ayant pour racine le développement de la personnalité, ainsi la morale de l'honneur, l'amour « ennoblissant » des poètes du XIIe siècle, le lyrisme sentimental, est un résultat de la rééducation de notre espèce par les siècles féodaux. L'humanité, même lorsqu'elle semble reprendre sa tâche par le commencement, se renouvelle cependant et progresse, en la concevant d'une autre façon. Que n'a-t-on pas écrit sur le « recul » de la civilisation au Moyen-Age! Il est pourtant bien clair que le jour où la jeune société a pu, à la suite d'un long travail préparatoire, aborder de nouveau la littérature et l'art retrouvés de l'antiquité, elle y est entrée riche de sentiments et d'idées ignorés de celle-ci, et que ni Dante, ni Pétrarque, ni Shakespeare, ni Caldéron, ni Raphaël, ni Racine, ni Gœthe, ni Kant ne sont intelligibles si l'on supprime l'élargissement, l'approfondissement de la vie intérieure qui s'est fait à l'époque la plus décriée de l'histoire moderne. *Cet élargissement et cet approfondissement sont, nous allons le voir, l'œuvre de la classe féodale et des milieux réformateurs, donc de deux puissances éminemment françaises. Et leur tâche sera continuée*

1. Cette constatation est plus vraie cependant du Xe et du XIe siècle que du XIIe, où la vie mondaine commence à se développer.

2. Garreau, *L'état social de la France au temps des Croisades*, p. 152.

aux grands siècles du Moyen-Age — que nous laisserons de côté ici — par la société, la littérature, l'art « courtois » de notre pays.

Il n'y a de faits nouveaux que là où apparaît une idée nouvelle. L'ère carolingienne avait repris le programme d'un âge disparu. Tout ce qu'elle a laissé porte la marque du provisoire, de l'incomplet, du factice. Le monde féodal, au contraire, qui arrivait avec une idée, ou, plus simplement, avec un besoin bien à lui, est original et vivant jusque dans ses manifestations les plus accidentelles. L'humanité n'ayant pas un grand choix de moyens, la civilisation féodale se compose, sans doute, des mêmes éléments fondamentaux que les civilisations antiques, mais ces éléments y apparaissent transformés, parce qu'ils ont reçu une âme nouvelle. Partout s'affirme chez elle cet individualisme qui est sa pensée profonde. L'individualisme a commencé par transformer la fonction qui, nous l'avons vu, était la plus importante dans son existence : la guerre. La guerre, à l'époque carolingienne et dans l'antiquité romaine ou grecque, avait été un fait collectif. L'unité militaire y avait été la troupe armée, généralement la troupe de fantassins. Même aux temps homériques, qui représentent la jeunesse de cette civilisation, il n'en avait pas été autrement. Des bandes de guerriers plus ou moins bien organisées et disciplinées, conduites par des chefs, telle était la conception des Anciens. Le monde féodal en apporta une autre. A la troupe il substitua l'individu et cet individu, il l'isola, le spécialisa, le développa par tous les moyens. La principale de ces modifications fut le remplacement du fantassin par le cavalier. Elle remonte à l'époque franque, au règne de Charles-Martel et coïncide, détail curieux, avec la mesure capitale, qui selon les historiens modernes, aurait provoqué l'union de la vassalité et du bénéfice ou, ce qui revient au même, donné le signal de l'évolution féodale [1]. C'est pour permettre à ses vassaux de fournir le service à cheval, très dispendieux, que ce prince leur distribua de vastes domaines empruntés à l'Eglise, aux conditions que nous savons. L'organisation d'une cavalerie importante était devenue nécessaire pour résister efficacement aux envahisseurs sarrazins qui combattaient presque exclusivement à cheval [2]. Ce fut une

1. Voir plus haut, 1re part., ch. 1, § 2.

2. Brunner, *Der Reiterdienst und die Anfänge des Lehnwesens. Forschungen*, p. 39-74, *Rechtsgesch.*, II, 266. — Schröder, *Lehrb. der d. Rechtsgesch.*, 161.

véritable révolution militaire. Les armées romaines et les armées barbares n'avaient utilisé la cavalerie que dans une faible mesure et pour des besognes accessoires. La tactique, telle que les Romains semblaient l'avoir définitivement fixée, comportait avant tout l'emploi de masses très mobiles de fantassins. Le cavalier, sorte de guerrier de luxe, avait, cependant, conservé un grand prestige. On sait qu'à Rome la cavalerie se recrutait dans une classe spéciale de citoyens, plus riche que celle qui fournissait les soldats à pied. La garde des empereurs puis des rois barbares se composa presque exclusivement de cavaliers [1]. Avec l'avènement politique des nations germaniques, ces soldats de la garde, qui à Rome étaient bien souvent de basse origine, se transformèrent en « compagnons » véritables du souverain [2]. Le principe du « comitatus » celto-germanique est la cause probable de cette innovation. On a soutenu que les antrustions mérovingiens étaient encore des hommes de petite naissance, voire des esclaves, mais cela n'est guère vraisemblable, au moins en ce qui concerne la garde du roi [3]. En tout cas, à l'époque carolingienne, ils n'étaient plus choisis que parmi les Grands [4]. Les antrustions, jusqu'à la réforme de Charles-Martel, représentaient, sans doute, avec quelques gardes princières peu nombreuses, le seul corps de cavalerie important de l'armée franque. On se rend compte du prestige dont le cavalier devait jouir dans ces conditions. Seuls les rois, les Grands, les chefs d'armée et leurs « compagnons » nobles étaient montés. Le jour où les « vassaux » furent mis dans l'obligation de servir eux aussi à cheval pour la plupart, il en résulta pour eux un accroissement difficilement évaluable de considération et on comprend que la condition vassalique, ainsi réhabilitée, ait pu tenter les hommes libres déjà poussés par toutes sortes de raisons à aliéner leur indépendance. C'est ce facteur moral : la « noblesse » du service à cheval, qui transforma effectivement les vassaux qui le fournissaient en « nobles ». Etre « noble », au IXe siècle, c'était essentiellement combattre à cheval [5].

1. Procope, *De bello goth.*, II, 25.
2. Guilhermoz, p. 1-90.
3. C'est la thèse de M. Guilhermoz dans son ouvrage sur les *Origines de la noblesse en France*. — Voyez par contre Lamprecht, *Etat social de la France*, etc., trad. Marignan, p. 86, note 2.
4. Guilhermoz, p. 90 ss.
5. *Ibid.*, p. 390 ss.

Le « noble » s'appela bientôt « chevalier »[1]. Ce qui était autrefois le privilège des souverains et de leurs compagnons d'armes devint son privilège, son caractère distinctif.

Ce progrès fut acquis de très bonne heure dans les régions françaises. A l'époque de Charlemagne une bonne partie de l'armée était formée par la cavalerie[2]. Monter à cheval, selon Eginhard, était une coutume franque. Charles le Chauve n'avait plus guère que des cavaliers. Il annonçait un jour qu'il allait réunir une armée si considérable que les chevaux en boiraient toute l'eau du Rhin. Il remporta une victoire sur Louis le Germanique, grâce à la supériorité en quantité et en qualité de sa cavalerie[3]. Vers la fin du IXe siècle et au commencement du Xe, au moment où la Féodalité est définitivement constituée chez nous, tout homme libre combat à cheval[4]. Quiconque n'a pu suffire aux exigences du nouveau régime militaire a perdu son indépendance civile et est tombé dans le servage.

L'éducation militaire en France mit de bonne heure l'équitation au premier plan. « Sire Renier, laissiez-moi vostre fil — Ge l'ferai bien conraer et garnir — Tant que il puist desor cheval seïr — Et qu'il porra ses garnemens soffrir », lisons-nous dans *Jourdain de Blaivies*[5]. « Tantost com pot monter sor son destrier — Porter les armes, son escu manoier — Molt se pena de son oncle vengier », dit de son côté le poète de *Raoul de Cambrai*[6], de l'un de ses jeunes héros. Geoffroi Malaterra nous montre les fils de Tancrède de Hauteville s'exerçant dès leur enfance aux arts de la guerre et particulièrement à monter à cheval[7]. Le jour de

1. *Ibid.*, p. 378.

2. Le champ de mars est transformé en 755 en un champ de mai, pour que les chevaux trouvent de l'herbe. Waitz, III, 561 ss. — Schröder, 155. Charlemagne, lui, convoqua même ses assemblées en plein été.

3. *Ann. Fuld.*, 876, 891. — Ed. Pist, 864, ch. 26. — Nithard, II, 8.

4. Richer, II, 3, 5, 28, 39, 54 ; III, 71, 83, 93. — Flodoard, ann. 925. — Les Celtes étaient d'excellents cavaliers, Strabon, IV, 4, 2. Les nobles chez eux s'appelaient « equites ». César, *Bell. gall.*, VI, 13, 15.

5. *Jourdain de Blaivies*, v. 753 ss., éd. Hofmann, p. 130. — Pour éprouver le petit Gui, qui est venu le rejoindre à l'armée sans autorisation, Guillaume d'Orange lui fait exécuter des exercices d'équitation. *Chançun de Guilh.*, v. 1660 ss.

6. *Raoul de Cambrai*, v. 3735 ss., éd. Meyer et Longnon, p. 129. — Un des spectacles les plus drôles pour nos ancêtres était de voir le géant Rainouart, un ancien cuisinier, monter de travers un cheval pris par lui aux infidèles. *Aliscans*, v. 6145 ss., éd. Wienbeck, p. 367 ss.

7. Geoffr. Malaterra, *Hist. sicula*, I, 4. Migne, CXLIX, col. 1103. « Infantes

l'adoubement le « bachelier » devait fournir la preuve, par divers exercices, qu'il était avant tout un bon cavalier. Le signe distinctif du « chevalier », qui semble avoir été primitivement un baudrier d'une couleur ou d'une forme spéciale, devint par la suite le port des éperons dorés [1]. Or le fait d'être monté représentait déjà pour le guerrier féodal un commencement d'individualisation. Le cavalier est plus isolé de ses compagnons que le fantassin. La cohésion d'un corps de cavalerie n'est plus celle d'un corps d'infanterie. Par essence, le cavalier destiné au corps-à-corps, à l'attaque brusque, à la poursuite est plus indépendant, plus livré à lui-même que le fantassin, qui perd toute sa valeur s'il est distrait de la masse à laquelle il appartient. Le cavalier féodal se transforma donc peu à peu — des raisons d'ordre politique et social aidant — en une force militaire complète et absolue, destinée à opérer toute seule. Pour cela des modifications dans l'armement s'imposaient. Le fantassin carolingien avait combattu avec l'arc, l'épée et la pique ou épieu. Ses armes défensives avaient été une sorte de casque rappelant celui des légionnaires byzantins, une tunique de cuir recouverte de plaques de métal, la broigne, qui lui protégeait le buste, des jambières de fer et un bouclier rond, cerclé de fer et muni au centre d'un « ambo ». L'équipement des cavaliers, qui n'étaient au début que des fantassins montés, semble avoir comporté les mêmes pièces, sauf l'arc. Chez les uns et les autres l'arme par excellence était l'épée, large, longue et très lourde [2]. Le seigneur féodal français exagéra encore l'importance de l'armure en allongeant la broigne, puis en lui substituant la cotte de mailles, sorte de vêtement en mailles de fer qui enveloppait l'homme tout entier du sommet de la tête aux chevilles, en remplaçant en outre le bouclier rond par l'écu oblong presque de hauteur d'homme,

vero . . cæperunt militaribus disciplinis adhærere, equorum et armorum studia frequentare. »

1. Gautier, *Chevalerie*, p. 198. — Viollet, *Institut.*, I, 446. En Anjou on coupe sur le fumier les éperons du fils de vilain qui s'est indûment fait passer pour un chevalier. *Cout. de Touraine et d'Anjou*, par. 123. — *Etablissem.*, l. I, ch. 134. — De la Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, I, p. 74. — Sur les exercices le jour de l'adoubement, cf. Gautier, *Chevaler.*, 270 ss. — Guillermoz, 466 ss. — Godefroy au mot « adouber ».

2. Capitul., 779, 803, 805 ; éd. Pist, 864, chap. 25 ; *Cap. missor.*, M. G. I, 123. *Cap. Aquisgr.*, ch. 9, 1 ; Moine de Saint-Gall, II, 17. — Sur l'importance de l'épée, cf. Astron. limous., ch. 6 et 59, M. G. SS. II, 609-610, 643.

l'épée par la lance, l'arme du cavalier par excellence [1]. Par la suite cet armement subit encore d'autres modifications qui accusèrent de plus en plus l'indépendance du combattant. Le cheval lui-même se couvrit de fer. L'homme disparut tout entier sous une carapace de métal. La lance s'allongea sans cesse en même temps que l'épée se raccourcissait [2]. Bref, le guerrier féodal, tel que nous le rencontrons en France dès le XIe siècle, mais surtout au XIIe et au XIIIe, est fait pour le combat singulier et rien que pour cela. Aussi les batailles féodales ne sont-elles pas autre chose qu'une série d'engagements individuels plus ou moins brillants. La tactique est rudimentaire. Dans les combats les armées féodales se ruent l'une sur l'autre. Chaque chevalier choisit son adversaire, et le parti qui compte le plus de vainqueurs dans ces joûtes de détail a triomphé [3]. Mais la réalité journalière, ce sont les rencontres de petites troupes de cavaliers, dans une clairière ou un vallon. Nulle science des marches et des mouvements sur le champ de bataille. Elle n'est pas nécessaire. Seules quelques ruses de guerre enfantines sont encore en usage. C'est que, pour dire vrai, l'armée féodale n'est pas une armée proprement dite. C'est une cohue d'individus. De chefs, elle n'en a pas. Sans doute on aperçoit quelqu'un à sa tête, mais ce quelqu'un : roi, duc, comte n'est là qu'en raison de la situation sociale qu'il occupe. Et son rôle stratégique est nul. Tout ce qu'on lui demande, c'est de

1. Gautier, *Chevaler.*, p. 716 ss. — Demay, *Le cost. d'après les sceaux*, p. 110 ss. — Viollet-le-Duc, *Dictionn. du Mob.*, V, 72, 73, 78. — Guilhermoz, p. 227, 467 ss. — Quicherat, *Hist. du cost.*, p. 133 ss. Le plus sûr de ces historiens est Demay. Voir sur la broigne, p. 111 ss., sur le haubert, p. 112 ss., sur l'armure plus complète, p. 114 ss. et 123 ss., sur le bouclier, p. 139 ss. — La lance est le privilège de l'homme libre. Demay, p. 137. C'est l'arme chevaleresque par excellence. *Ibid.* Le manant a comme arme, dans le duel judiciaire, le bâton, et il combat à pied. Le noble est à cheval, muni du haubert, armé de la lance ou de l'épée. Beaumanoir. *Cout. du Beauv.*, LXI, 7 ; LXIV. Selon Quicherat l'équipement proprement féodal : casque conique, haubert, lance, bouclier long apparaît dès la seconde moitié du Xe siècle. *Hist. du Cost.*, p. 132 ss. C'est la tenue de Guillaume le Conquérant d'après son sceau. Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 173. *La Chançun de Guillelme*, qui est de la seconde moitié du XIe siècle, porte un témoignage identique, cf. v. 217, 373 ss., 384, 717 ss. Il y est question déjà d'un haubert « forz e dubles » qui ne peut être qu'en tissu de mailles. Le haubert serait donc antérieur d'un siècle à la date qu'on lui assigne d'ordinaire. La *Chançun* connaît également des couvertures de cheval ornées de pierres précieuses, v. 352.

2. Gautier, *Chevalerie*, 705 ss., 713 ss., 722 ss.

3. Gautier, *Cheval.*, p. 675 ss., 749 ss.

se signaler d'une manière toute particulière par sa bravoure ou sa force. Il n'a pas d'ordres à donner. Chacun des combattants est son égal, et l'égal de tous les autres [1]. Le chef n'a qu'à « poignier avant » [2]. Plus on va, plus le guerrier, — toujours en vertu de sa situation politique et sociale — se renferme dans son superbe individualisme et s'habitue à ne compter que sur lui-même. Son armement se complique et s'alourdit de génération en génération. Il viendra même un moment où chaque guerrier représentera une véritable forteresse mouvante, une sorte de masse de fer monstrueuse, englobant cheval et cavalier. De là le soin que chacun apporte de très bonne heure à orner et à enrichir « son » armure [3]. Une réaction contre cette conception de la guerre ne se produira que le jour où les roturiers prendront une part directe aux batailles, où, par conséquent, la base du recrutement se modifiera. Jusqu'au bout, la noblesse conservera son idéal individualiste. Ni Crécy, ni Poitiers, ni Azincourt même ne l'en corrigeront.

L'importance de l'individu dans le combat féodal explique le soin qu'on prend de développer sa vigueur, son adresse, son endurance. A l'époque carolingienne on s'improvise encore pour ainsi dire soldat. Tout homme libre, au moment de la déclaration de guerre, pose là son hoyau ou sa charrue, décroche son épée, endosse sa broigne et part pour l'ost. Le métier est à la portée de tous. Avec l'avènement de la Féodalité les choses changent. Pour devenir un bon cavalier, capable de manier convenablement la lance et l'écu, il faut désormais un long apprentissage. De là l'extension de la coutume des « nourris » [4]. Ce qui avait été jadis le privilège des fils de quelques grands personnages, devint à l'époque féodale la règle générale. Tout noble envoya ses fils à la cour de son suzerain pour s'y former au métier des armes. Il n'y eut plus seulement des « nourris » autour du roi, il y en eut dans la demeure de chaque duc, comte ou même simple

1. Gautier, *Cheval.*, p. 739 ss.

2. *Anseis de Carthage*, éd. Alton, p. 283, v. 7782 ss.

3. Demay, *Le cost. d'après les sceaux*, p. 114 ss., 123 ss. — Dès le début du XIIe siècle, la richesse des armures et des vêtements, en France, est considérable, comme on le voit par la lettre de saint Bernard aux Templiers. *De laude novæ militiæ*, II, 3 ; IV, 8 ; cf. epist., II, nº 11 ; ep., 454. *Id.*, Pierre de Blois, ep. 94.

4. Guilhermoz, p. 425. — Gautier, *Cheval.*, p. 185 ss. — C'était déjà une coutume celtique, tout au moins irlandaise.

possesseur de château. C'est en accompagnant son patron à la guerre, que le jeune homme apprenait sa profession de guerrier [1]. Car la « militia » fut bien vite une véritable profession, réservée à une classe spéciale d'hommes [2]. Autrefois on avait « armé » le vassal dès sa première majorité, vers douze ou treize ans. Dorénavant cette formalité fut reportée vers la vingtième année, époque de la seconde majorité [3]. On jugeait qu'avant cet âge un jeune noble ne pouvait avoir reçu l'éducation militaire qui lui était indispensable. Et, comme le baron existait surtout en tant que guerrier, du coup la majorité légale se fixa au moment de l'adoubement [4]. Mais, même après avoir été adoubé, le chevalier ne cessait pas de s'exercer et de se perfectionner. La chasse, sa passion favorite après la guerre, était déjà pour lui un excellent entraînement. Le développement de la vie féodale eut pour résultat de faire prévaloir, dans les régions de civilisation française, la vénerie ou chasse à courre, qui rappelait de très près la guerre véritable, sur la chasse à l'oiseau plaisir de dynastes et de prélats, qui, au contraire, resta particulièrement en faveur en Allemagne et en Italie [5]. La France était, comme l'ancienne Gaule, le pays des bons chiens de chasse [6]. Dès l'âge de sept ans les jeunes nobles y étaient instruits à courre le sanglier ou le cerf, qui abondaient dans les vastes forêts du Moyen-Age. La chasse était considérée comme une science, qui, dans la classification générale des connaissances, prenait place entre l'astrologie et la médecine [7]. Qu'on se souvienne de la leçon de dépeçage que le jeune Tristan donne aux gens de Cornouailles. Les petits Vivien et Hervis de Metz, élevés par des bourgeois qui veulent leur faire oublier leurs origines, se révèlent fils de nobles en achetant à un prix exorbitant des chiens et des faucons à la pre-

1. Guilhermoz, p. 422 ss. et 431 ss. — Flach., *Origines*, I, 437, 455 ss. — Schröder, *Deutsche Rechtsgesch.*, p. 26, note 42.

2. L' « Ordo militaris » apparaît au x[e] siècle en France. Richer emploie le premier ce terme. Le contexte montre qu'il s'agit d'une classe fermée. M. G. SS. III, 570, 584, 633, 637.

3. Guilhermoz, p. 393, p. 410 et tout le chap. 4.

4. Guilhermoz, p. 395.

5. Le Grand et Roquefort, *Vie privée des Français*, II, p. 4. — Sur l'importance de la chasse en France au x[e] et au xi[e] siècle, cf. Lamprecht, *Etat économ. de la France*, etc., trad. Marignan, p. 113-114.

6. Le Grand et Roquefort, I, p. 400.

7. Gautier, *Cheval.*, p. 149-150.

mière foire où on les envoie[1]. Le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un gentilhomme, c'est de le présenter comme un parfait veneur. « Je sai moult bien un esprivier muer, dit le jeune Huon de Bordeaux à Yvorins, — si sai cacier le cerf et le sengler — Quant jou l'ai pris, la prise sai corner — Et la droiture en sai as ciens doner [2]. » A la première Croisade, beaucoup de seigneurs français avaient emmené leurs chiens et leurs oiseaux [3]. Au XIIe siècle la chasse tenait dans la vie de nos féodaux une place considérable [4]. C'est en France que les rites de la chasse à courre se développèrent jusqu'au point de constituer une science véritable. Mais, à côté de la chasse, on voit de bonne heure apparaître d'autres exercices plus directement reliés encore à la vie guerrière, tels que la quintaine, le behourd [5] et surtout le tournoi, dont l'origine est nettement française. comme nous l'avons déjà fait remarquer. Les deux premiers étaient avant tout des exercices d'escrime et d'équitation, le troisième ressemblait primitivement à une véritable bataille rangée. Tandis que la joûte était le combat d'un homme contre un homme, le tournoi proprement dit jetait l'une contre l'autre deux troupes de chevaliers. On s'y blessait et on s'y tuait au début tout comme dans un combat sérieux [6]. L'invention des tournois était attribuée par les gens du Moyen-Age à un certain Godefroy de Preuilly, gentilhomme angevin, qui périt, d'ailleurs, dans un divertissement de ce genre [7]. Il est probable, cependant, qu'il ne fit que régulariser des jeux militaires déjà en usage avant lui et dont on trouve des traces à l'époque franque [8]. C'est en 1066 que Godefroy mourut. Le tournoi serait donc, lui aussi, un produit de ce XIe siècle qui fut par excellence la période d'organisation de la civilisation féodale. Le tournoi était regardé par les barons comme une excellente pré-

1. *Enfances Vivien.*, éd. Wahlund et Feilitzen, p. 56, col. 2, v. 843 ss. — *Hervis de Metz*, éd. Suchier, p. 25 ss., v. 584 ss. — Cf. Gautier, *Epop. franç.*, IV, 421 ss., 413-415. — Cf. en outre *Aiol*, 7121 ss.

2. *Huon de Bord.*, p. 221. — *Chron. des ducs de Norm.*, II, 21579. — Gauth., *Cheval.*, 175 ss. — *Rom. de Rou*, vers 3825.

3. Le Grand et Roquefort, *Vie privée*, I, 391.

4. S. Bernard, *De laude novæ militiæ*, IV, 7.

5. L. Gautier, *Chevalerie*, p. 331 ss. — Luchaire, *La société française au temps de Phil. Aug.*, p. 341. — Schultz., *Höfisches. Leben*, II, p. 113 ss.

6. L. Gautier, *Cheval.*, p. 675 ss.

7. *Chron. Turon.*, ann. 1066. Gaut., *Cheval.*, 675. — Ducange, *Glossarium*, Didot, VII, *Dissert.*, p. 24.

8. Nithard, III, 6. — A. Schulz., *Höfisches Leben*, II, 112. — Gautier, p. 675.

paration à la guerre [1]. On attribuait à la pratique de cet exercice la supériorité reconnue des chevaliers français sur ceux des autres nations [2]. L'usage en fut introduit en Angleterre vers la fin du XIIe siècle, pour remédier à l'insuffisante éducation militaire des nobles de ce pays. Jusque-là les Anglo-Normands, comme on le voit par la vie de Guillaume le Maréchal, venaient tournoyer en France [3]. Le même poème nous montre la place considérable que tenaient ces divertissements dans la vie d'un seigneur du XIIe siècle [4]. Un auteur du Moyen-Age donne au tournoi le nom de « conflictus gallicus » [5]. Il se transforma au XIIe et au XIIIe siècle — chez nous encore — en une véritable fête mondaine et nous aurons à le considérer ailleurs sous cette nouvelle forme.

La bataille en rase campagne n'était cependant pas la forme la plus fréquente de l'action militaire à l'époque féodale. Si l'on veut se rendre compte des progrès que ces générations ont fait accomplir à l'art de la guerre, il faut les voir à l'œuvre dans l'attaque et la défense des places fortes. Le château est peut-être le symbole le plus frappant de la société féodale et de son idéal. En lui se

1. « Eodem anno (1178) rex Angliæ pater transfretavit de Normannia in Angliam et apud Wodestoke fecit Gaufridum filium suum, Comitem Britanniæ, militem : qui statim post susceptionem militaris officii transfretavit de Anglia in Normanniam, et in confinibus Franciæ et Normanniæ militaribus exercitiis operam præstans gaudebat se bonis militibus æquiparari. Et eo magis ac magis probitatis suæ gloriam quæsivit, quo fratres suos, Henricum videlicet regem et Richardum Comitem Pictavis in armis militaribus plus florere cognovit. Et erat his mens una, videlicet plus cæteris posse in armis : scientes quod ars bellandi, si non præluditur, cum fuerit necessaria non habetur. Nec potest athleta magnos spiritus ad certamen afferre, qui nunquam suggillatus est. Ille qui sanguinem suum vidit ; cuius dentes crepuerunt sub pugno ; ille qui supplantatus adversarium toto tulit corpore, nec projecit animum proiectus ; qui quotiens cecidit, contumacior surrexit, cum magna spe descendit ad pugnam. Multum enim adiicit sibi virtus lacessita ; fugitiva gloria est mens subiecta terrori. Sine culpa vincitur oneris immensitate, qui ad portandam sarcinam etsi impar, tamen devotus occurrit. Bene solvuntur sudoris præmia ubi sunt templa victoriæ. » Roger de Hoveden, éd. Stubbs, t. II, p. 166. Le texte est rapporté incomplètement par Schultz, *Höf. Leben*, II, 112.

2. Guill. de Newbury, V, 4 (Ducange, *l. cit.*, VII, p. 24). — Gautier, *Chevalerie*, 674. — Luchaire, *Société franç.*, p. 327 ss.

3. Mathieu Paris, ann. 1194. — Schulz, *Höf. Leben*, II, p. 107-109. — Gautier, *Chevalerie*, p. 675.

4. Trois mille vers de la *Vie* sur vingt mille environ sont consacrés à des descriptions de tournois. Sur la passion des tournois au début du XIIe siècle, cf. St-Bernard, *De laude novæ militiæ*, II, 1.

5. Mathieu Paris, *l. cit.* — Cf. Ducange, *l. cit.*, p. 25.

résume la situation politique, sociale, économique du baron. C'est avant tout, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, une forteresse destinée à défendre le pays environnant contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur : Normands, Sarrazins, brigands, ou simplement guerriers du château voisin. A ce titre, il représente le réduit du petit souverain local, sa citadelle et celle de ses protégés. Mais c'est aussi le chef-lieu d'un petit Etat. Comme tel il renferme tous les organes politiques essentiels de la contrée qu'il domine : armée, cour de justice, administration. C'est là que les chevaliers d'un rang inférieur, soumis à la suzeraineté du possesseur du château, se réunissent pour délibérer sur les « affaires publiques », c'est là que l'on se rassemble pour partir en campagne, c'est là qu'on rédige et scelle les actes importants, qu'on centralise les recettes diverses, qu'on entasse les approvisionnements. Mais le château a encore une signification sociale. Il atteste la liberté civile complète de son maître, à une époque où être libre c'est avoir le droit de guerroyer, c'est être soldat. Il indique la fonction sociale supérieure de celui qui l'habite. Tandis que les hôtes de la chaumière accrochée aux flancs de la butte féodale ont pour unique destination de pourvoir à leur subsistance matérielle, ceux de la haute demeure ne vivent que pour la guerre et les affaires, indifférents aux mesquines préoccupations de la vie quotidienne. Ce sont des êtres humains de première classe. Enfin, au point de vue des relations des hommes entre eux ou des mœurs, le château n'est pas moins intéressant. Il nous montre l' « unité humaine » de la société féodale dans son isolement superbe, soustraite au contact journalier de la rue ou de la place publique, entièrement replongée dans la solitude qui fait les volontés fortes, les imaginations ardentes, les sensibilités aiguës. Le château c'est la Féodalité elle-même dans toute sa rudesse, son énergie, sa riche vie intérieure. Son histoire est celle de la classe sociale qui l'habitait. Il est né en France, au pays de la Féodalité, dès la seconde moitié du IXe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les invasions normandes et les troubles en général avaient atteint leur paroxysme [1]. Simple « motte » d'abord, composé d'une tour de bois entourée d'une palissade et d'un fossé, il s'est peu à peu

1. Voir plus haut, Ire part., ch. 1, § 2. — Guilhermoz, p. 142 ss. et 148 ss. — Lamprecht, *Wirtschaftsgesch.*, I, 1306. — Flach., *Origines*, I, 318.

développé, remplaçant partout le bois par la pierre, élargissant les fossés, compliquant l'enceinte et multipliant les corps de bâtiments, jusqu'à devenir la merveille d'architecture militaire que Viollet-le-Duc n'était pas éloigné de mettre au-dessus des plus beaux spécimens de l'architecture religieuse, pourtant si brillante, du même temps [1]. Le caractère le plus marqué de la Féodalité française, l'individualisme, s'y exprime très nettement par un organe qui est resté longtemps particulier au château français, le donjon [2]. Le donjon est l'âme de la forteresse féodale. A la fois refuge suprême de la défense, dépôt des archives, et demeure de la famille, il incarne la vie féodale toute entière, telle que notre pays l'avait développée. Il révèle par sa seule présence l'indépendance pratiquement absolue dont jouit chez nous le baron [3]. Dans les contrées où le vassal est limité dans l'exercice de sa souveraineté par toutes sortes de puissances extérieures, en Allemagne par exemple, il fait défaut [4]. Là où il n'y a pas de « dominus » véritable, il ne saurait y avoir non plus de « dominium » [5]. La Féodalité française l'a introduit partout où elle a pénétré : en Sicile, en Angleterre, en Palestine, dans l'Empire d'Orient. D'ailleurs, dans l'art de la fortification comme dans l'art d'attaquer et de défendre les places, et, somme toute, dans l'art militaire en général, tous les progrès décisifs réalisés à l'époque féodale se sont accomplis en France. Le château féodal français, qui est le plus ancien par la date, est aussi celui qui a progressé le plus rapidement et le plus régulièrement [6]. Le développement du château-fort a été parallèle à celui de la Féodalité elle-même qui, on le sait, était une institution surtout française. Mais il est certain, en outre, qu'il existe une solidarité étroite

1. Gautier, *Chevaler.*, p. 463 ss. — Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, art. *château*. La théorie de la « motte » a été formulé d'abord par de Caumont dans son *Abécédaire*, p. 376 ss.

2. M. Heyne, *Wohnungswesen*, p. 134. — Schultz, *Höf. Leben*, I, 42. — Näher., *Die Burgen in Elsass. Lothr.* Strasb., 1886, p. 7. — Köhler, *Kriegswesen*, III, 1, p. 402 ss. — Essenwein, *Kriegsbaukunst*, p. 153. — Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, V, 34, 48.

3. Gaut., *Chevalerie*, p. 464. — Köhler, III, 1, p. 402 ss. — Essenwein, p. 153.

4. Voir plus loin, 2e part., chap. 2, § 1.

5. Le possesseur du château en France s'appelle « dominus ». Le mot « donjon » vient de « dominium ». Guilhermoz, p. 145 ss.

6. Donjons circulaires ou à plusieurs corps, tours de flanquement, multiples enceintes, pont-levis, barbacane, hourds, machicoulis : tout cela se trouve d'abord en France. Piper., *Burgenkunde*, 228 ss., 279, 284 ,etc.

entre les conquêtes de l'architecture religieuse romane puis gothique, qui, nous le verrons, ont eu, sans exception, la France pour théâtre et celles de l'architecture militaire. C'est le même génie d'invention qui s'est manifesté des deux côtés. Dès la fin du xe siècle le château en pierre se substitue chez nous au château en bois de l'époque précédente. C'est sur les bords de la Loire et de la Seine que ce pas immense a été fait, et cette région verra se produire la plupart des améliorations ultérieures de l'architecture féodale. Le donjon est originaire de là. Loches et Saumur possèdent probablement les plus anciens donjons en pierre qui nous aient été conservés[1]. Au début du xie siècle on peut considérer que les principes essentiels de la construction du château féodal sont acquis. Au xiie et au xiiie siècle l'architecture militaire atteint chez nous sa première apogée, avec des monuments comme Château-Gaillard et Coucy[2]. A cette époque, il y a harmonie parfaite, semble-t-il, entre la destination du château et ses organes. Il conserve encore pleinement sa force hautaine, tout en accueillant les embellissements les plus divers que peuvent lui fournir la peinture, la sculpture et les arts secondaires. Si la beauté est essentiellement l'expression d'un accord heureux entre l'âme et les formes, le château français de l'époque de Philippe-Auguste et de saint Louis est un pur chef-d'œuvre. Au même moment, d'ailleurs, l'architecture religieuse créait ses monuments les plus sublimes, et c'était aussi à tous égards la période d'épanouissement de la société féodale. Le temps et les passions politiques ont été cruels pour nos vieux châteaux. Il ne faut pas oublier, cependant, que leurs ruines informes rappellent une des manifestations les plus remarquables du génie militaire et artistique de notre race, et que ce n'est pas dans la vallée du Rhin, comme le croyaient les Romantiques, mais sur les rives de la Seine et de la Loire, qu'est le berceau de l'architecture féodale, aussi bien que de la Féodalité elle-même.

Pourtant l'individualisme féodal trouva un symbole encore plus caractéristique peut-être que le château-fort ou l'armement du chevalier, un symbole dans lequel il put enfermer toute son histoire et tout son idéal, et qui reste un des monuments les plus complets, les plus éloquents, de cette singulière époque : le

1. Köhler, *Kriegswesen*, III, 1, 404 ss.
2. Gautier, *Chevaler.*, p. 468.

blason. Le blason mit à découvert ces aspects intimes de la personnalité féodale que le château et l'armure masquaient encore sous la généralité de leurs traits. Le blason, ce fut la marque portative et « parlante » du baron, le passé et l'avenir de sa race, l'expression poétique de ses ambitions, de sa conception particulière de la vie, quelque chose de vivant et de sensible. L'antiquité avait connu le sceau. Dans l'image et la devise qui le composaient il avait été possible d'exprimer déjà symboliquement une physionomie morale. Mais le sceau des Anciens était une chose inerte, qui ne suivait pas dans ses transformations successives le devenir de la « gens ». C'est là, au contraire, ce que le blason sut excellemment faire. L'usage du sceau ne se perdit pas dans la période troublée des invasions et les rois barbares tinrent à honneur de sceller leurs actes, comme l'avaient fait avant eux les empereurs de Rome. Quand la Féodalité se fut constituée, elle usurpa, avec tant d'autres privilèges souverains, celui du sceau. C'est en France que les premiers sceaux féodaux apparurent, vers le milieu du XIe siècle et c'est en France que toutes les innovations importantes de la sigillistique s'accomplirent [1]. La Féodalité française mit un peu de son génie individualiste dans ce signe conventionnel et raide. Le sceau féodal acquit chez elle une sorte de mobilité qu'il n'avait pas eue jusque-là. Il devint plus souple, plus riche, plus expressif. Il refléta dans ses modifications les principales phases de l'histoire des hommes qui l'employaient. Encore aujourd'hui l'étude des sceaux est peut-être la source la plus abondante et la plus sûre que nous ayons sur l'évolution du costume, de l'armement, du goût artistique et même de l'idéal moral et social du Moyen-Age [2]. Son rôle, grâce à la multiplication des familles souveraines, avait singulièrement grandi [3]. Déjà on retrouve dans le sceau féodal quelques-uns des traits qui caractériseront le blason. Mais il fallait à l'individualisme de cette époque un symbole encore plus visible que le sceau. Elle y pourvut de bonne heure par l'adoption de la

1. Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 177. — Demay, p. 78, 79, 93. — Ganz, *Gesch. der herald. kunst in der Schweiz*, etc., p. 141. — Hohenlohe., *Sphragist. Aphorismen*, II, 25.

2. Demay, *Le cost. d'après les sceaux*. — Ganz, ouvrage cité.

3. Tout chevalier avait droit au sceau et, inversement, pour posséder un sceau il fallait avoir été adoubé. Guilherm., p. 396, 403.

bannière et du gonfanon [1], qui, fixés à la hampe de la lance et flottant fièrement au vent, ou plantés au sommet de la tente, désignaient clairement leur possesseur aux yeux de tous et lui assignaient son rang dans la hiérarchie féodale. Les chevaliers titulaires de plusieurs fiefs, en effet, avaient droit à la bannière, tandis que les simples nobles se contentaient du gonfanon ou pennon [2]. Et, en outre, des emblèmes divers, où s'affirmait la personnalité de chaque féodal, distinguaient ces étendards [3]. Le pavillon était comme une marque apparente qui sauvegardait l'individualité du baron dans la mêlée et dans le camp, un effort vers l'affirmation du besoin le plus vivement ressenti par cette époque : l'indépendance. Cependant tous ces moyens d'expression pâlissent singulièrement à côté du blason. Combien plus original et plus ingénieux était celui-ci ! Si le sceau et la bannière avaient été empruntés par notre Féodalité à des civilisations antérieures, le blason est tout entier féodal et français. Sans doute les éléments constitutifs en sont d'origine diverse. On a commencé par orner les boucliers de dessins et de couleurs, comme cela s'est fait chez tous les peuples guerriers. Mais ni ces dessins, ni ces couleurs, ne sont encore des armoiries [4]. Il ne saurait être question de blason que là où ces insignes deviennent fixes et héréditaires, c'est-à-dire présentent un rapport étroit et permanent avec la personne de celui qui les porte [5]. Ainsi compris, le blason devient la représentation conventionnelle d'une « gens » et, dans cette « gens », de chacun de ses membres. Le blason proprement dit semble avoir fait son apparition en France dans le courant du XIIe siècle, et plutôt au début qu'à la fin de cette période [6]. On a prétendu qu'il était né de l'obligation où s'étaient vus nos barons de se faire reconnaître, sous les armures qui les cachaient presque complètement, dans l'immense cohue de la première Croisade. La présence d'un

1. Gautier, *Cheval.*, p. 711, note.
2. Gautier, *Cheval.*, p. 189, 190, 711, note. — Guilhermoz, p. 169 ss., 251.
3. Gaut., *Cheval.*, p. 711 ss.
4. Ganz, p. 1 ss. — Garreau, p. 173. — Gautier, *Chevaler.*, p. 714, note. — Quicherat, *Hist. du cost.*, p. 133 ss. — Il y a des boucliers ornés de scènes coloriées au début du XIIe siècle. Saint-Bernard, *De laude novæ militiæ*, ch. 2 ; Pierre de Blois, ep. 94.
5. Ganz, p. 7.
6. Ganz, p. 11. — Bouly de Lesdain, *Les plus anc. armoir. franç. Archives hérald. suisses*, 1897, nos 2 et 3.

certain nombre de termes orientaux dans le vocabulaire héraldique semble confirmer cette hypothèse. Il se peut aussi que des influences arabes aient hâté l'avènement d'une coutume dont les germes existaient dans notre pays bien avant cette époque. En tout cas, le développement original que reçut l'héraldique eut lieu en France [1]. Le blason, tel que la constitua définitivement la noblesse de notre pays sous Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, représente une des créations les plus curieuses de l'ingéniosité humaine et de la civilisation féodale. Il atteste à quel point le Moyen-Age posséda l'intelligence et le goût du symbole, à quel point aussi il fut sensible au langage des couleurs. Avec un dessin emprunté à l'idéal guerrier du baron, à la signification vraie ou apparente de son nom à son habitation, à l'origine de sa race, à un épisode de sa vie ou de celle de ses ancêtres, exprimer l'existence continue d'une famille féodale, son rang social, ses titres de gloire, puis, grâce à des modifications conventionnelles, indiquer nettement toutes les alliances qu'elle a contractées, les accroissements ou les diminutions de puissance qu'elle a subis, mettre cette image éloquente et simple en même temps que très décorative sans cesse sous les yeux de ses possesseurs et du monde entier, en faire la gardienne de leur honneur, la garantie de leur noblesse, l'inspiratrice de leurs grandes pensées, la confidente de leurs espoirs, la consolatrice de leurs peines, bref, lui donner le rôle d'un bon génie de la race, partout visible, partout reconnaissable : il y a là une affirmation de la valeur de l'individu et du clan [2], un hommage rendu à la solidarité des générations successives d'une même famille, une hantise d'honneur qui ne saurait se concevoir dans un autre milieu que le milieu féodal et qui est d'un prix inestimable pour l'histoire morale du monde moderne. La société n'est plus désormais une sorte de mer grise et neutre, dans laquelle s'agitent d'innombrables vagues impersonnelles, poussées vers un but qu'elle ignorent, mais une véritable mosaïque, composée de pierres de différentes couleurs et d'inégale grandeur, toutes indispensables à l'effet général et toutes belles par elles-mêmes, et qui, en outre, par une sorte de prodige, modifieraient sans cesse

1. Ganz, p. 12 ss., 32 ss. — *Archives hérald. suisses*, 1896, 10, 11, 12. — Bouly de Lesdain, *Les brisures d'après les sceaux*, p. 73. — Ganz, p. 57, 88, 141.
2. Ganz, p. 7.

leur aspect, les unes prenant un éclat plus vif, les autres s'éteignant peu à peu, de façon à donner à l'image totale, à chaque instant, une tonalité nouvelle. Le Moyen-Age a toujours cherché l'unité résultant de la complexité très riche du détail. Ce fut là, nous le verrons, sa conquête la plus précieuse dans l'art. Dans l'ordre social et politique il n'a pas obtenu des résultats moins curieux.

II

ÉLABORATION D'UN IDÉAL MORAL PAR LA FÉODALITÉ FRANÇAISE

Déjà dans l'usage du sceau et du blason on distingue quelque chose de plus que des préoccupations utilitaires. Un idéal s'y affirme. Sur la base des coutumes et des institutions que nous venons d'étudier. la Féodalité, en effet, a édifié toute une civilisation morale. qui, grossière et rude par ses fortes assises, s'effile et s'affine délicatement, à mesure qu'elle s'élève, jusqu'à représenter à son sommet une des plus pures et des plus délicates conceptions de la vie de société que l'humanité ait connues : la « courtoisie ». Mais pour comprendre et apprécier à sa juste valeur cette création du génie de notre race, sur laquelle incontestablement repose encore toute notre sociabilité moderne ainsi que notre morale individuelle et mondaine, il convient d'en analyser patiemment le devenir. C'est par l'arbre qu'on explique les fruits. c'est par la racine qu'on explique l'arbre. La différence profonde qui sépare des formes de civilisation aussi remarquables que la culture grecque de l'époque de Périclès, la « courtoisie » du XIIe et du XIIIe siècle, l'aristocratique vie de salon du temps de Louis XIV et de Louis XV provient directement de la diversité de leurs origines. Les sentiments premiers qui, en se développant et en se nuançant, ont fourni ces riches floraisons d'humanité dont le parfum est si dissemblable, n'étaient pas entièrement analogues. C'est là ce qu'il importe de reconnaître tout d'abord. Le chevalier « courtois » dont Marie de France, Chrétien de Troyes, Wolfram d'Eschenbach et Gottfried de Strasbourg dessineront la noble figure, pour lequel travailleront les architectes de Notre-Dame d'Amiens et des maîtres verriers comme ceux qui ont irrisé la Sainte-Chapelle d'une fantastique poésie de lumière, resterait pour nous inintelligible, comme il l'a été pour tant d'historiens, si nous ne tentions pas de recons-

tituer la chaîne de progrès moraux qui le rattache au fruste baron féodal de la fin du IXe siècle.

Il semblera sans doute étrange à nos petits-fils qu'on ait été, de nos jours, obligé de faire constater au lecteur qu'il y eut dans la société du Moyen-Age une évolution vers le bien. Et pourtant cette pauvre époque a été si abominablement défigurée par l'ignorance et les préjugés de toute nature, que ce soin n'est malheureusement pas encore devenu superflu. Pour l'observateur qui sait s'élever au-dessus du tréteau politique, où nombre de nos prédécesseurs immédiats se sont placés lorsqu'ils ont prétendu explorer les siècles féodaux du regard, cette conviction est bien vite acquise. Les générations qui ont enfanté l'idéal de vie mondaine que l'on a appelé « courtois », la poésie lyrique provençale, la merveille incomparable de l'art gothique, n'étaient évidemment plus les mêmes que celles qui luttaient péniblement au Xe siècle pour l'établissement d'une organisation sociale, et d'une morale nouvelles. Quand on monte plus haut encore, et qu'on embrasse tout le large horizon de la chrétienté, les derniers doutes se dissipent. Le peuple qui, à l'époque de Philippe-Auguste et de saint Louis, a imposé à l'Europe entière ses usages et sa conception des rapports fondamentaux entre les hommes, sa langue, sa littérature, son art, possédait déjà certainement une civilisation et une grande civilisation. Cette vérité a été d'ailleurs soupçonnée par quelques audacieux penseurs. Mais, comme il leur paraissait tout de même par trop téméraire d'admettre que cette civilisation avait pu se dégager de la grossière « barbarie féodale », ils se sont ingéniés à lui trouver une ascendance présentable. Pour les uns, c'est au christianisme que revient le mérite de tous les progrès réalisés par le Moyen-Age jusqu'à l'apogée du XIIIe siècle. Pour les autres, si le monde moderne est sorti de sa fange initiale, c'est à l'influence antique qu'il le doit. Les clercs, en copiant et en recopiant les œuvres des poètes et des penseurs de Rome ou de la Grèce, auraient peu à peu rendu à l'humanité quelque chose de ces sentiments supérieurs, de ce goût et de ces idées élevées qui avaient fait la gloire des siècles passés. Les deux solutions sont aussi peu acceptables l'une que l'autre. Elles n'ont pu être imaginées qu'à un moment où l'on ignorait tout de la civilisation du XIIe et du XIIIe siècle. Que cette grande époque ait été caressée çà et là par des reflets mystiques, qu'elle se soit colorée à son sommet de quelques

rayons venus de la lointaine magnificence antique, c'est un fait indubitable, mais, en son âme profonde, elle n'est ni antique ni même chrétienne. Le type humain idéal de l'époque de Chrétien de Troyes et de Marie de France, tel qu'on pourrait le reconstituer avec les traits épars fournis par la littérature, serait celui d'un mondain délicat, superficiellement dévot, dominé par trois sentiments particuliers à sa civilisation, et que l'Arioste, Pétrarque, Dante exalteront un jour superbement : la passion de l'aventure, le culte de l'honneur, l'adoration mystique de la femme. Ces dispositions fondamentales, auxquelles on peut joindre une sorte de souriante tolérance, qui va jusqu'à la sympathie pour les Infidèles, et un large cosmopolitisme, sont aussi peu chrétiennes qu'antiques. Elles ont leur racine directe dans les institutions féodales et l'histoire féodale, en première ligne dans la « chevalerie », qui, elle-même toute gonflée de sève guerrière et individualiste, n'a guère été influencée que par l'idéal de la Réforme clunisienne, cette sœur de la Féodalité. L'explication du noble gentilhomme courtois, c'est l'évolution régulière du brutal seigneur du xe siècle qui nous l'apportera. De l'un à l'autre il n'y a que les transformations engendrées par le libre jeu de la vie féodale.

Avons-nous, maintenant, des preuves directes de cette évolution morale intérieure du monde féodal et comment pourrons-nous en suivre les diverses phases?

A la première de ces questions il faut répondre tout de suite par l'affirmative. La classe féodale a certainement d'elle-même conçu un idéal moral, puisqu'elle nous en a laissé des témoignages multiples et précis. Nous possédons, en effet, toute une littérature, ou, pour parler plus précisément, toute une production épique d'origine féodale, où se reflètent et l'existence quotidienne et l'idéal de ce groupe humain [1]. La seule présence de cette poésie est déjà un fait d'une importance considérable. Elle prouve que la société que nous étudions avait une âme, une âme collective, par conséquent qu'elle ne se contentait pas de vivre au jour le jour, mais sentait et pensait « globalement » ou, ce qui revient au même, engendrait un idéal commun qu'elle

1. Nous aurons à nous expliquer dans le second tome de cet ouvrage sur les origines de la chanson de geste, que nous croyons contemporaine, contrairement à l'opinion de M. Bédier, des premiers siècles de la Féodalité.

essayait de faire passer dans la pratique. Car les littératures naïves ne sont jamais exclusivement réalistes. Le réalisme est un pur produit de décadence. Le but de toute poésie aux époques primitives étant d'exciter l'admiration ou l'horreur, ce sont des figures idéalisées, c'est-à-dire plus grandes que nature en bien comme en mal, qu'elle nous présente. Par là elle remplit une fonction sociale de premier ordre. Née de la réalité vivante elle a pour effet d'exprimer la volonté de tous, de fortifier les tendances les plus utiles à la collectivité et d'éliminer les autres. A ce titre, elle représente non pas un phénomène fortuit, un luxe arbitraire, ainsi qu'on le croyait autrefois, mais un produit nécessaire, comme les institutions politiques, la religion et la morale. Il s'ensuit qu'il ne saurait y avoir de littérature spontanée et originale que là où il existe une société complète, harmonieuse, s'épanouissant librement suivant sa loi intime. L'Allemagne du Moyen-Age, qui, nous l'avons vu, s'était contentée de vivre sur les institutions carolingiennes, n'en a pas eu. Elle a reçu sa littérature, comme son organisation sociale et ses mœurs, de la France voisine. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, se sont trouvées dans le même cas. Au contraire, la France qui possédait une société, telle que nous venons de la définir, a pu créer une littérature vivante. Et la preuve que cette poésie épique et lyrique française était bien l'expression idéale de la société féodale française, nous la trouvons dans l'empressement avec lequel les peuples limitrophes de notre pays, à peine gagnés à notre civilisation, l'ont adoptée. Souvent, même, c'est la poésie qui, chez eux, a frayé la voie à la réalité.

On peut déduire de ce fait que, si nous voulons connaître l'évolution morale, certaine désormais, de cette société féodale française, c'est à la littérature produite par elle qu'il faut en demander le secret. L'historien qui se propose de peindre les mœurs d'une époque, telles qu'elles étaient réellement, peut, à la rigueur, s'en tenir au témoignage des chroniqueurs. Et encore, à quels dangers ne l'expose pas l'emploi d'une pareille méthode, s'il manque d'impartialité ou simplement de tact ! A l'aide d'un certain nombre de faits-divers ne nous a-t-on pas offert, bien souvent, par exemple, un tableau purement horrifique des siècles du Moyen-Age? Nous ne savons pas, en effet, quelle est l'importance relative qu'il convient d'attribuer à chacun des faits-divers en question, racontés par des gens d'Eglise en guerre avec le

siècle et tout particulièrement avec la classe féodale, d'ailleurs souvent crédules à l'excès ou même peu intelligents. Rien n'est plus aisé que de masquer une période quelconque au moyen d'une douzaine d'anecdotes de ce genre. Qu'on énumère l'un après l'autre, en ayant soin d'en graduer la saveur, toute une série de meurtres, de viols et de rapines (dans quelle époque n'en trouve-t-on pas en nombre suffisant?), et il sera bien difficile au lecteur de se défendre contre la suggestion qu'il a sous les yeux une société abominable. C'est ainsi qu'on est allé jusqu'à tenter de faire de la France de Philippe-Auguste, qui vit le prodigieux essor de l'art gothique, l'épanouissement de la vie de société et de la littérature « courtoises », et, en outre, une véritable floraison de l'industrie et du commerce national — toutes choses qui supposent et des hommes cultivés et des relations faciles et la sécurité des routes et l'abondance des capitaux et la protection efficace du travail — un pays de bandits sanguinaires et de grossières viragos [1]? Mais ne serait-il pas facile, en découpant dans nos quotidiens une quantité impressionnante d'assassinats, de scandales et d'escroqueries, et en les alignant au premier plan dans une œuvre d'histoire, de faire croire à nos descendants que notre démocratie ne contenait que des chenapans, alors que — nous le savons tous — derrière ces tapageuses nouvelles, se dissimule chaque jour l'activité paisible et honnête de quarante millions d'hommes, activité que nos feuilles publiques ne peuvent pas plus saisir que les chroniques d'autrefois ne saisissaient celle de leur temps? Il serait non moins aisé de réduire le siècle de Périclès à quelques détails honteux

1. Luchaire, *La Société française au temps de Philippe-Auguste*. Paris, 1909. Le malheur c'est que l'auteur a introduit ce singulier tableau, superficiel, incomplet et peut-être tendancieux dans l'*Histoire de France* de Lavisse, où il va fausser le jugement de plusieurs générations et faire reculer la science historique d'un siècle. On peut s'en faire une idée par l'impression produite sur un esprit aussi sérieux et aussi sincère que M. Lanson : « L'étude de M. Luchaire va nous obliger à changer un de nos clichés. Nous étions habitués à condamner le jugement de Voltaire et du XVIIIe siècle sur le Moyen-Age et à mettre sur le compte de l'irréligion inintelligente leur sévérité. Et voici qu'elle n'était que l'effet de leur humanité intelligente. Du moins elle paraît bien justifiée par le tableau que trace M. Luchaire. C'était décidément une époque abominable, atroce, que cette époque féodale. *Mœurs brutales, religion grossière, convoitises déchaînées, la force contenue seulement par la peur de Dieu ou la peur du diable quand cessait la peur de l'homme, le faible foulé sans mesure et sans pitié ; ah ! c'était décidément un joli monde !* » *Revue Universitaire*, 1901, t. II, p. 69-70.

ou grotesques, tirés de Thucydide lui-même. Pour certains historiens, les médisances de Saint-Simon n'épuisent-elles pas le siècle de Louis XIV, supprimant les Racine, les Bossuet, les Mansart, lesquels, cependant, n'eussent certainement pas joué le rôle qui fut le leur, sans un public digne de les comprendre et capable de les soutenir? Qui voudrait faire tenir la vie et l'œuvre d'un Voltaire ou d'un Victor Hugo dans les procès que ces grands hommes eurent à engager contre Pierre et Paul ou dans leurs querelles domestiques? Entre toutes les époques, le Moyen-Age a eu le triste privilège d'être étudié uniquement dans cet esprit. Après les déclamateurs sont venus les érudits, qui, fiers de leurs fiches, et persuadés qu'ils étaient « objectifs » parce qu'ils citaient des textes, ont dressé contre lui de formidables et puérils réquisitoires. C'est là peut-être de la « science » mais il faut le dire une fois pour toutes c'est de la science inintelligente. Le distingué historien de la littérature allemande, Wilhelm Scherer, qui était un spécialiste du Moyen-Age, écrivait un jour à propos d'un ouvrage composé suivant cette méthode, ces paroles qui méritent d'être retenues : « *Il importerait de se rendre compte que la conception vulgaire qu'on se fait du Moyen-Age est fausse et que cette dénomination usuelle unit et confond des époques d'un caractère moral très différent. Ce caractère moral lui-même ne s'obtient pas en compulsant les catalogues de vices établis par les satiriques et les prédicateurs, pas plus qu'en énumérant les horreurs et les crimes qui nous ont été transmis par hasard, mais bien en s'inspirant de l'idéal moral qui se manifeste chez les poètes, les historiens et ailleurs encore*[1]. » C'est l'évidence même. Pourquoi refuser au Moyen-Age le bénéfice de ces témoignages, qu'on met au premier rang lorsqu'il s'agit de n'importe quelle autre époque? Les chroniqueurs, aptes à relever des actes isolés, ne nous font pas pénétrer dans les âmes. Le mystère des instincts et des besoins leur échappe. La grande voix collective de la société n'a que bien rarement résonné dans leur conscience. La morale qui se fait chaque jour ne leur apparaît pas. Ces hommes, qui, du fond de leurs couvents, nous racontent au XIIe et au XIIIe siècle, tout comme au IXe et au Xe, les crimes de toutes sortes, vrais ou faux, dont le bruit est venu frapper leurs oreilles chagrines, se rendaient difficilement compte de la place que tenaient ces accidents dans la

1. *Zschr. f. deutsches Altertum*, 2e série, XVI, p. 305.

vie normale de leur temps. Si, au IXe et au Xe siècle, il convient de leur attribuer une signification considérable, au XIIe et au XIIIe, ils ne sont plus que les restes d'une barbarie qui s'éteint chaque jour, et il s'en faut de beaucoup qu'ils donnent à l'époque son vrai caractère. Mais combien d' « historiens » chez nous se sont préoccupés de cette nuance? Et, cependant, pour reprendre les termes si justes employés par les éminents historiens de l'art médiéval, MM. Dehio et von Bezold : « *Quand on veut juger une période, ce qui est important ce n'est pas de noter ce qu'elle a conservé du passé, mais bien quels résultats nouveaux elle a obtenus et assurés* [1]. » Cette « société courtoise », que tel historien des mœurs expédie en quelques lignes, pour s'étendre indéfiniment sur des papotages de frères portiers, est le terrain fécond où se sont élevés le grand art et la grande littérature de l'époque de Philippe-Auguste et de saint Louis, et c'est elle, elle seule, qui fait l'intérêt de la période centrale du Moyen-Age, et non la chronique scandaleuse de tous les brigandages exercés çà et là par les hobereaux impénitents qui prolongaient un passé barbare et infécond. C'est donc bien à la littérature, organe des aspirations nouvelles des générations montantes, que nous devrons demander le secret de l'évolution morale de l'époque qui nous occupe, nous principalement qui recherchons moins ce que cette société a été que ce qu'elle a voulu être et est devenue en grande partie. Les fictions des poètes devancent la réalité ou l'amplifient, soit, mais la réduction est aisée à opérer et c'est justement ici que les chroniqueurs peuvent intervenir utilement. Notons, cependant, que nous n'avons pas à faire dans l'espèce à des œuvres personnelles, rédigées dans le silence du cabinet, mais à des produits en quelque sorte collectifs et par leurs origines et par leur destination, et qui, de même que nos pièces de théâtre actuelles, ont subi, pourrait-on dire, l'épreuve de la rampe. C'est en effet devant des foules, et devant des foules sans cesse changeantes, que les chansons de gestes étaient récitées. Leur succès est un garant de la vérité de ton de leurs peintures. Un public naïf n'accepte que des caractères et des situations qui lui semblent possibles, il n'admire que des héros, il ne déteste que des scélérats qui lui rappellent la réalité qu'il a sous les yeux. Plus tard, quand les romans de chevalerie viendront, il n'en sera plus

1. Dehio et v. Bezold, *Gesch. der christl. Baukunst*, I, 149.

de même ; nombre de faits invraisemblables y seront racontés. Destinés à être lus dans l'isolement, ils n'auront plus à compter avec les réactions directes d'une foule, avec son besoin de vérité et de vie. Et pourtant, là encore, les sentiments et les caractères — bien des traits de la réalité nous le révèlent — resteront exacts. Tant il est vrai qu'une société n'a jamais que la littérature qu'elle mérite et qu'elle demande !

Nous avons, du reste, un moyen facile de contrôler le témoignage des littérateurs. Les institutions féodales et les conditions d'existence des barons nous sont parfaitement connues. *Or personne ne voudra soutenir que, de ces institutions, de ces conditions d'existence, à la longue, des sentiments déterminés ne devaient pas se dégager.* S'il est indiscutable qu'à des époques de civilisation avancée un individu donné peut se soustraire dans une certaine mesure (et encore !) à l'action qu'exerce sur lui son milieu, cette résistance ne saurait entrer en ligne de compte lorsqu'on envisage des collectivités et des siècles encore livrés à la domination toute puissante de l'instinct. Un des progrès les plus certains qu'ait accompli la science historique moderne a été de retrouver ces liens mystérieux qui unissent toutes les formes de l'activité humaine aux influences ambiantes, et de substituer ainsi la logique et la nécessité à l'arbitraire admis précédemment. Il est impossible, désormais, de faire abstraction de ce point de vue. Et à qui fera-t-on croire que le fait de mener une existence exclusivement guerrière, d'habiter un château isolé en compagnie de quelques hommes d'armes, de posséder la pleine liberté civile et, pratiquement, tous les droits de la souveraineté politique, de n'être rattaché au reste du monde que par les liens d'un contrat pleinement consenti et révocable, à qui fera-t-on croire qu'une situation aussi caractéristique, aussi exceptionnelle, ait pu rester sans influence sur des âmes simples, malléables, soumises pendant des siècles à l'action des mêmes circonstances ? Le milieu féodal est si extraordinairement singulier et nouveau, qu'on serait même tenté de déduire a priori des conditions d'existence qu'il a faites aux individus toute une série de caractères physiques, intellectuels et moraux nécessairement présents chez ceux-ci. Taine n'eût pas manqué de se livrer à ce calcul hypothétique et peut-être n'aurait-il pas eu complètement tort. Car il y a dans la liaison des faits sociaux une logique qui se révèle extrêmement rigoureuse

lorsqu'on opère sur de vastes ensembles. Nous n'irons pas aussi loin, mais nous ne saurions nous priver cependant du surcroît de certitude que peut nous apporter l'examen simultané des différentes formes de l'activité féodale et du témoignage fourni à ce sujet par les sources littéraires. Au lieu d'une déduction purement théorique c'est une série de réponses documentées à des questions inévitables que nous enregistrerons. La valeur que nous avons attribuée déjà aux renseignements d'origine poétique se trouvera notablement accrue par cette perpétuelle confrontation et nous aurons la satisfaction de trouver le raisonnement d'accord avec les sources historiques, ce qui n'est pas une aussi mince garantie que semblent l'admettre certains érudits contemporains. Mais, même si ce parallélisme restait impossible à établir, si nous ne possédions absolument que des documents d'origine littéraire, notre tâche n'en serait pas empêchée pour cela. Car, ce qu'il importe à *l'histoire de la civilisation* de connaître, c'est moins la réalité que l'idéal d'une société quelle qu'elle soit. La réalité, dans une société qui a conçu un idéal original, n'est en somme que l'effort plus ou moins heureux fait par les choses et les hommes pour se rapprocher du type confusément rêvé et qui représente le don le plus précieux que cette société puisse faire à l'humanité. Car cet idéal, qui se reflète surtout dans la littérature et dans l'art, est la véritable force, qui, à un moment déterminé, élargit l'horizon de l'espèce et donne du champ à la civilisation. Les faits, eux, s'avancent aussi loin qu'ils le peuvent dans l'espace qui leur est ainsi ouvert, mais ils ne l'occupent jamais tout entier. Peu importe d'ailleurs. Ce que l'humanité a entrevu ne fût-ce qu'une seule fois, elle ne l'oublie plus et c'est sur cette vision des grandes époques, des grands peuples, que les âges consécutifs et les nations étrangères règlent leur conduite. Que nous importent les mœurs des tripiers de l'agora et les idées des marchandes de poisson fumé d'Athènes? L'Hellénisme, qui a conquis Rome et le monde moderne, tient dans quelques œuvres littéraires et dans quelques statues. De même, au XIIe et au XIIIe siècle, ce n'est pas la Féodalité française « sanguinaire et pillarde » qui a gagné l'Europe à notre civilisation, mais la chevalerie idéale que les contemporains extrayaient de ces individus imparfaits et de ces mœurs brutales à l'aide des poèmes où se réfugiaient les aspirations les plus élevées de l'époque. C'est donc bien de l'idéal ainsi défini que nous devons tenir compte surtout

dans cette étude où nous nous proposons d'expliquer le rayonnement d'une civilisation. Seul, l'idéal suprême auquel tendaient les mœurs et les caractères, nous livrera la formule exacte de la puissance d'expansion morale que nous voudrions connaître.

Nous allons donc partir d'abord de la réalité inférieure et extérieure sur laquelle les chroniques et les monuments littéraires sont d'accord, pour nous élever peu à peu jusqu'à ces sentiments de morale collective, lentement élaborés par la société, et dont l'expression amplifiée nous sera fournie principalement par la grande poésie des milieux féodaux.

L'assise la plus profonde et la plus ancienne que l'analyse nous révèle dans l'âme féodale c'est l'instinct guerrier. C'est par la guerre que la Féodalité s'est établie, c'est par la guerre qu'elle s'est maintenue, et le jour où la guerre lui fut interdite ou seulement rendue plus difficile, sa décadence a commencé. L'état de guerre jaillissait, comme nous l'avons vu, spontanément, de l'exercice même des droits féodaux, la force restant, dans cette société dépouvue d'autorité supérieure, le seul moyen de régler les contestations de toute nature. « La réalité vivante, écrit un historien contemporain, telle qu'elle ressort des chroniques et des documents d'archives, nous montre la force matérielle dominant tout. Les obligations féodales ne sont remplies, les contrats de fiefs respectés, les coutumes observées, que lorsque le suzerain est assez puissant pour imposer l'obéissance. Le lien de vassalité est d'autant plus faible qu'on s'élève dans la hiérarchie. Mais, en bas comme en haut, on le voit sans cesse rompu, et la foi constamment violée, soit par le vassal, soit par le seigneur. Les habitudes invétérées d'une race militaire, la haine instinctive du voisin, le choc des droits mal définis et des intérêts mal équilibrés aboutissent à des luttes perpétuelles. Il n'est pas de feudataire qui ne soit aux prises avec ses différents suzerains, avec l'évêque et les abbés de la région, avec ses pairs, avec ses vassaux. La guerre ne sévit pas seulement entre possesseurs de fiefs : elle est au sein de toutes les familles. Les querelles d'héritage entre parents s'ajoutent aux autres, non moins acharnées [1]. » Cette appréciation qui ne conviendrait plus à l'époque de Philippe-Auguste ou de saint Louis, où la puissance royale

1. Luchaire, *Les premiers Capétiens* dans l'*Histoire de France* de Lavisse, II, 2, p. 12-13.

et celle des grands féodaux étaient capables de mettre un frein au déchaînement des appétits de la petite noblesse, est parfaitement à sa place lorsqu'il s'agit du xe ou même du xie siècle. De toutes ses prérogatives, le droit de « faide » était peut-être celui auquel le baron de cette époque tenait le plus. Les premiers féodaux ont aimé la lutte de tout leur sang jeune et bouillant, de toute leur nature primitive et rude. Les chroniques et les chansons de geste portent à cet égard un témoignage identique : « De reposer ne doit querre occasion — Mais estre en guerre tous jours, dusc au menton [1]. » Tel est la règle suprême de la vie féodale. Ecoutez ce baron : « Mais quant oi braire ces destriers auferrans — Ces chevaliers en fors estors pesans — Férir de lance et d'espié tranchant — C'aime je plus que rien qui soit vivant [2]. » A ces hommes débordants de vigueur au point qu'ils sont obligés de se faire saigner régulièrement et souffrent lorsque ce traitement ne peut leur être appliqué [3], il faut l'ivresse sauvage des chevauchées, le choc rude des lances, le pillage et l'incendie, où leurs brutales haines s'assouvissaient pleinement, le meurtre, ce palpitant triomphe de leur orgueil et de leur force. Aussi comme leur âme vibre et s'exalte à la pensée de la bataille ! Une joie farouche les agite que nous ne pouvons guère nous représenter : « Ils aiment mieux le combat, dit le poète de la *Chanson d'Antioche*, qu'or fin ni manger. » Ils « ne desirent se le bataille non » [4]. « Si j'avais un pied dans le paradis et l'autre dans mon château, s'écrie l'un d'entre eux, je retirerais, pour aller me battre, le pied que j'aurais là-haut [5]. » Quand le baron « a le chef armé du heaume, qu'il a revêtu le haubert, qu'il est monté sur son destrier, qu'il a l'écu au col et l'épée au côté, en son poing le roide épieu carré, les jours d'été les plus longs lui semblent petits [6]. » La perspective de férir de la lance et du « brant » arrache à nos gens de véritables cris de passion : « Diex, g'en ai tel desirier — Plus le covoit que boire ne mengier [7] », déclare Guerri le Sor, à qui l'on propose

1. *Anseis*. Gautier, *Chevaler.*, p. 804, col. 1. Ces vers ne se trouvent pas dans l'édition Alton.
2. *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 58. — Flach, *Origines*, II, 458.
3. Luchaire, *Société française*, p. 342.
4. *Antioche*, II, p. 178, éd. P. Paris. — *Anseis de Carth.*, éd. Alton, p. 319, v. 8835.
5. *Garin li Loherains*, I, p. 233, éd. P. Paris.
6. *Ogier*, vers 7579 ss., éd. Barrois.
7. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, page 131, v. 3802-3803.

de se battre, dans *Raoul de Cambrai*. Ce qui leur plaît par dessus tout, c'est la lutte corps à corps qui se savoure et qui surexcite les sens. L'arc et l'arbalète sont armes de vilains, de couards. L'Eglise les interdit et les gentilshommes les détestent. Ils veulent, eux, frapper fort et de près. Bertrand de Born chante « la bonne saison de Pâques qui fait naître feuilles et fleurs », surtout parce qu'elle ramène les chaudes mêlées. « Je vous l'assure, ni le manger, ni le boire, ni le dormir ne me plaisent autant que le cri de guerre : à eux ! et le hennissement dans l'ombre des bois des chevaux privés de leurs cavaliers ; rien ne me plaît comme d'entendre : à l'aide ! à l'aide ! de voir tomber chefs et soldats sur l'herbe ou dans les fossés et de contempler les morts qui portent encore au flanc le tronçon des lances avec leurs flammes. » « La joie des oiseaux qui emplissent les bocages de leurs chants » ne lui suggère pas de molles scènes d'idylles mais, « parmi les prés, » il entrevoit déjà « tentes et pavillons dressés » et « rangés par la campagne, chevaliers et chevaux armés. » Avec une acuité de perception qu'on cherchera vainement dans la poésie antique et qui indique la sincérité, la profondeur de l'instinct belliqueux de cette race nouvelle qui entre en scène, et aussi l'intensité de vie des âmes individualisées, il note les images de son rêve farouche, il le vit, il le réalise presque : « J'aime à voir les éclaireurs mettre en fuite les gens qui emportent leurs biens ; j'aime à voir venir après eux une grande masse d'hommes d'armes ; j'aime à voir les forts châteaux assiégés, les fortifications brisées et démolies et l'armée sur le rivage, entourée de fossés et de palissades aux pieux solides et serrés... Nous verrons à l'entrée de la bataille trancher et rompre masses d'armes, épées, casques de couleurs et boucliers ; nous verrons maints vassaux frappés ensemble et les chevaux des morts et des blessés errer à l'aventure ; qu'au moment de l'assaut tout chevalier ne pense qu'à briser bras et têtes, car il vaut mieux être mort que vaincu [1]. » A leurs derniers moments ce sont encore des images guerrières qui hantent l'imagination de ces infatigables lutteurs : « Je referai la guerre à l'fer et à l'escu ! [2] », crient-ils entre deux hoquets. Plus que tout ils regrettent leurs armes, leurs chevaux : « Hai, bons chevaus, com suis de vos

1. Anglade, *Troubadours*, p. 146-147.
2. Gautier, *Chevalerie*, p. 773.

marris ! » Aubri le Bourguignon, « s'il estoit ens el' premier portal — De Paradis où joie est principal », déclare que, tout de même, « si retorroit por Blanchart son cheval [1]. » « E Durandal, bone, si mare fustes... E Durandal cum ies e clere e blanche... E Durandal, cum ies bele et seintisme ! » soupire Roland blessé à mort [2].

Cette guerre qu'ils ont tant aimée, les premiers féodaux l'ont trop souvent conçue et pratiquée comme des barbares mal dégrossis. On peut déjà s'en convaincre par la lecture des chroniqueurs [3]. Mais l'impression laissée par les poèmes est peut-être plus forte encore. Rien n'égale la férocité de certains épisodes d'*Aubri le Bourguignon*, de *Renaud de Montauban*, des *Loherains*, de *Raoul de Cambrai*, chansons dont le noyau primitif remonte à la période la plus ancienne de l'ère féodale ou même à la décadence carolingienne. Il faut y lire, pour se faire une idée de l'âme des batailleurs du xe ou du xie siècle, ces passages prodigieux de brutalité et de sauvagerie qui flairent le sang chaud et l'odeur des chairs ouvertes humée avec une véritable ivresse. « Je n'aurai de joie, s'écrie Raoul de Cambrai, que le jour où je verrai ton cœur hors de ta poitrine, tout nu ! [4]» Ce même homme, qui n'a fait pourtant jusque-là que piller et brûler tout ce qui se trouvait sur son passage, trouve encore le moyen de se surpasser dans l'épisode du prieuré d'Origny, où, sous les yeux de Bernier son vassal, dont la mère est nonne au couvent, il incendie l'église, le moutier, fait périr les religieuses dans les flammes, puis, comme si de rien n'était, se met à banqueter au milieu de ces ruines fumantes, bravant Dieu et les hommes, plein d'une joie atroce [5]. Dans les *Lorrains* c'est Fromondin qui prend ses deux neveux

1. *Aubri*, ed. Tobler, p. 206, vers 2-6.
2. *Roland*, vers 2304. ss., éd. Gautier.
3. Lettre d'Hincmar à Charles le Chauve, H. F., VII, 523. — *Ann. Bertin.*, *ibid.*, p. 98. — Flodoard, ann. 948, M. G. SS. III, 472. — Richer, éd. Soc. Hist. Fr., I, 26, 254. — Guill. de Jumièges, H. F , X, 191. — *Hist. mon. St Florent. Salmur.*, H. F., X, 264 ss. — Albert d'Aix. Migne, *Patrol. lat.* CXLVI, col. 427, 428. — Suger, *Vita Ludov. Gross.*, éd. Soc. Hist. Fr., 70 ,83. — Guibert de Gembloux. Migne, *Patrol. lat.* CCXI, col. 1300. — Order. Vital, éd. Soc. Hist. Fr., III, 300, 422 ; IV, 305, 363, 456 ; V, 60, 76, 82. Cf. en outre Garreau, *Etat social*, p. 503 ss. — Rosières, *Soc. franç. au M. A.*, I, 357 ss. — Luchaire, *La soc. fr.* au chapitre intitulé *La féodalité pillarde et sanguinaire*, p. 265 ss.
4. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, v. 1477-1607, pages 49-53.
5. *Ibid.*, p. 51 ss.

par les pieds et leur écrase la tête contre un mur [1], Bègue, qui « frappe Isoré sur le heaume noir, lui fait entrer son épée dans la cervelle et le fend en deux jusqu'aux dents », puis « lui met dans le corps son épée Flamberge au pommeau d'or fin, lui prend entre les deux mains le cœur du ventre et le jette, tout chaud, à la tête de Guillaume » en lui disant : « Tenez, voilà le cœur de votre cousin. Vous pouvez le saler et le rôtir [2]. » Dans *Doon de Mayence*, le héros arrache la peau du front au traître Hermant et lui dit en riant : « Qu'est cela, sire Hermant, où avez-vous été? — Vous ressemblez à un mouton qui aurait été écorné. » Aubri le Bourguignon, dont le poète affirme, il est vrai, que « sa legerie est toute remainsue — que il avait en s'enfance tenue », tue sans hésiter, chez son oncle Henri d'Autun, ses deux cousins germains, pour se venger de quelques mauvais traitements. A Langres, chez un autre oncle, il met à mort derechef deux jeunes cousins, sous prétexte qu'on l'accueille mal. A la cour de Bavière, chez le roi Orri, il supprime de la même façon les deux fils de son hôte, le premier, parce que ce prince méditait, paraît-il, sa perte, le second, simplement pour avoir un ennemi de moins. Il ne convient sans doute pas de citer ici le terrible code des Mayençais, dans *Gaydon* ou de Hardré dans *Amis et Amiles*, car il est évidemment outré à dessein, pour faire horreur, mais voici le preux Aimon lui-même qui recommande à ses fils d'abattre les abbayes, de faire cuire les clercs, prêtres et moines, et de « mangier en feu et en charbon » ces mets plus succulents que « cisne ne poon » [3]. *Jourdain de Blaivies* nous montre le traître Fromont, qui a déjà assassiné son seigneur, réclamant, pour l'égorger, le jeune enfant de ce dernier, qu'un fidèle vassal tient caché [4]. La vie humaine ne compte pas pour ces hommes. Parce qu'on refuse de donner un peu d'avoine à son mulet, le jeune Renier tue d'un coup de poing un sénéchal, l'empoigne par les pieds et le « jette au grenier », puis, cela fait, se met à rire et à danser. Plus loin, lui et ses compagnons assomment et piétinent un portier qui veut leur

1. Gautier, *Chevalerie*, p. 28 ss., note. — Même épisode dans *Daurel et Beton*, éd. Meyer, p. 33-35, v. 942-1033, où Gui écrase la tête du fils de son seigneur contre une colonne.

2. *Garin li Loherains*, II, p. 38, éd. P. Paris. Gautier, p. 28.

3. *Renaud de Montauban*, éd. Castets. *Rev. des langues rom.*, 1907 (L), p. 456, v. 3513 et 3517 *(Les quatre fils Aymon)*.

4. *Jourdains de Blaivies*, vers 487 ss., éd. Hoffmann.

interdire le passage [1]. Et si encore on se contentait de tuer ! Dans *Girard de Roussillon*, Charles-Martel menace Foulque de couper le nez ou les oreilles à ses chevaliers, le bras ou le pied aux sergents et aux marchands. A un moment donné, on voit arriver au palais du roi trente sergents ayant le pied ou le poing tranché et l'œil crevé. « Sire, disent-ils, c'est pour ton service que nous venons d'être ainsi mutilés [2]. » Le jeune et sympathique héros Vivien ne recule pas devant des atrocités de ce genre. Un jour, ayant fait cinq cents prisonniers aux Sarrazins, il leur coupe le nez et les lèvres, leur crève les yeux, leur tranche les pieds et les poings et les renvoie ainsi [3]. Maintenant, il est certain que tous ces actes de cruauté sont représentés par les poètes comme des crimes inspirés par l'ardeur religieuse, la « desmesure », la traîtrise, ou tout au moins par la « legerie », et que la conscience publique les réprouvait alors comme aujourd'hui, sauf peut-être lorsque les victimes en étaient des Sarrazins, gent contre laquelle tout était permis, mais il n'en est pas moins incontestable que la classe féodale elle-même, surtout au début, avait des nerfs autrement rudes que les nôtres. L'habitude de la guerre avait émoussé sa sensibilité. On pouvait tant tuer « légitimement » que la vue du sang ne faisait plus horreur. Tout le monde était prêt à subir la mort comme à la donner. C'était une idée familière aux esprits. Il en a été de même dans toutes les sociétés guerrières. D'autre part, les instincts se manifestaient avec une force que nous ne soupçonnons plus aujourd'hui. La haine atteignait des proportions effrayantes. On ne l'apaisait qu'en la noyant littéralement dans le sang. La conduite des premiers croisés à Jérusalem en offre un exemple frappant. Sous l'outrage, l'indomptable fierté de ces natures violentes bondissait furieusement. Vaincu à Aliscans, Guillaume d'Orange est venu demander du secours au roi Louis. On le reçoit comme un trouble-fête. Sa propre sœur, la reine, n'a pour lui ni un mot ni un sourire. Une effroyable colère gonfle alors les veines du farouche héros. Il se précipite sur elle, la saisit par les cheveux, la traîne sur le plancher et tire du fourreau sa large épée, prêt à lui trancher la tête. Il faut l'intervention touchante de la petite fille de cette femme, sa propre nièce, pour

1. *Girart de Viane*, p. 13-21, éd. Tarbé.
2. Luchaire, *Soc. fr.*, ch. 8.
3. *Covenans*, v. 47-88.

le calmer [1]. Un jour l'impératrice a l'imprudence de raconter au jeune Aimeri, neveu de Girard de Vienne, qu'elle a fait baiser son pied à ce seigneur, alors qu'il croyait baiser celui de Charlemagne son souverain. C'était-là, selon les idées féodales, une humiliation impardonnable. A peine Aimeri a-t-il entendu ces paroles qu'il s'empare d'un couteau et le lance à la tête de la malheureuse. Puis, comme elle a esquivé le coup en ployant le corps en arrière, il se jette sur elle pour lui couper la gorge. On a toutes les peines du monde à l'arrêter et à l'emporter de force hors de la salle, écumant de colère [2]. La moindre contestation donne lieu à des querelles qui amènent instantanément l'effusion du sang. Plusieurs chansons de geste nous montrent, dès les premières laisses, leur héros obligé de fuir la cour royale parce qu'il a, au cours d'une partie d'échecs, pour un oui ou un non, étendu raide son partenaire, qui était le fils du roi ou un grand personnage quelconque [3]. Et les rancunes sont inextinguibles. Pendant toute une vie, on poursuivra la vengeance d'un tort. Le magnifique mais sauvage cycle des *Lorrains* repose sur une donnée de ce genre. Ogier, le héros de la chanson du même nom, ne vit que pour infliger au fils de Charlemagne, qui lui a tué son enfant, la peine du talion. Il ne sauvera la chrétienté opprimée par les Sarrazins que si on lui livre le malheureux, dont il savoure à l'avance l'agonie. Ni les supplications de Naimes, ni le désespoir du vieil empereur ne peuvent fléchir cette nature de fer. Il veut sa victime et déjà il lève sur elle sa lourde épée, lorsqu'un ange vient mettre fin à cette scène barbare [4].

Sans doute il y a un contre-poids à cette dureté dans les qualités de bonté spontanée et de générosité qui distinguent ces âmes rudimentaires. Prompt à la colère, le baron féodal n'est pas moins accessible à l'émotion et « l'eau du cœur » lui monte aussi facilement aux yeux que le sang chaud aux joues. Nous avons vu plus haut qu'il était sujet à des repentirs terribles et qu'il apportait à faire le bien la même passion qu'il avait montrée dans l'assouvissement de ses instincts sauvages [5]. C'est à ces repentirs vio-

1. *Aliscans*, éd. Wienbeck, Hartnacke, Rasch, v. 2736 ss., p. 159 ss.
2. *Girart de Viane*, p. 51-52, éd. Tarbé.
3. *Renaud de Montauban*, *Huon de Bordeaux* par exemple. — Dans *Ogier* c'est le cas inverse.
4. *Ogier*, v. 10848 ss. — Cf. Gautier, *Epopées franç.*, 2e éd., t. III, p. 253 ss
5. Première partie, chap. 1, § 2.

lents que la Réforme clunisienne doit son existence. La société dans son ensemble y trouvait donc son compte. L'excès des crimes, à cette époque de vigoureux tempéraments, était compensé par une floraison d'héroïques vertus. Nous rencontrerons plus tard les effets sociaux de ces sentiments d'élite, lorsque nous aurons à étudier l'influence de la Réforme sur l'évolution morale du féodal. Pour l'instant, nous pouvons les négliger. Les réparations tardives des barons se produisaient en général lorsqu'ils avaient déjà renoncé à la vie active. Elles ne modifiaient pas l'aspect de la classe féodale elle-même. Celle-ci ne pouvait progresser tout d'abord que par l'apparition et le développement de qualités strictement exigées par les conditions même de l'existence qu'elle menait. Or il est certain que la vie guerrière elle-même en imposait au féodal de très réelles, que la concurrence et la sélection terribles qui s'exerçaient dans sa classe devaient rendre peu à peu durables et générales pour la collectivité. La qualité essentielle que cette époque exigeait du champion féodal en tant que tel, c'était incontestablement la *valeur militaire* sous toutes ses formes. Le terme latin de « probitas », qui avait signifié autrefois « l'honnêteté » en général, prit alors le sens nouveau de « valenr militaire ». Cette valeur militaire allait de la vigueur physique à l'héroïsme, en passant par l'habileté professionnelle. Même dans l'analyse d'une évolution avant tout morale comme celle que nous étudions ici, il importe de noter ce culte de la force corporelle. Il n'est pas indifférent, en effet, pour l'avenir d'une race qu'elle ait ou non posé en principe que les individus chez elle devaient être forts et agiles. On le voit par l'exemple des Grecs dans l'antiquité et des Anglais dans l'histoire moderne. La pratique et l'amour des exercices du corps ont une influence directe sur le développement des caractères. Ils tendent à leur assurer un certain équilibre, une santé et une harmonie qui excluent ou retardent l'apparition de certaines tares décadentes. La société féodale, nous le verrons quand nous l'étudierons dans sa floraison exquise du XIIe et du XIIIe siècle, eut pour règle suprême, ainsi que la civilisation grecque, la « mesure » et le « sens » c'est-à-dire l'équilibre. Elle fut toujours fidèle, comme son illustre devancière et comme la grande époque de la Renaissance qui la suivra, au respect des belles formes, de la vigueur et de l'élégance humaines. Il est inutile de faire remarquer, en outre, quel effet des conceptions

pareilles peuvent avoir sur la production artistique. Ce n'est pas par hasard que les deux écoles d'art les plus parfaites que nous connaissions, l'école grecque et l'école gothique, sont nées dans des sociétés éprises de saine vie physique. Mais de tout cela il sera question plus tard. Retenons pour l'intant que le développement de la force et de l'agilité musculaires était l'objet principal de l'éducation féodale. Outre les exercices d'équitation mentionnés plus haut, quintaine, behourd, joûte, qui commençaient de fort bonne heure et recevaient une sorte de sanction dans les épreuves qui accompagnaient l'adoubement, les jeunes nobles pratiquaient sans répit la chasse sous toutes ses formes et l'escrime. Dès l'âge de cinq ans, le petit Betonnet de *Daurel et Beton* monte à cheval [1]. Il était entendu qu'à sept ans un damoiseau devait savoir se tenir en selle [2]. Après l'équitation venait la chasse. Les enfants s'y adonnaient également dès l'âge de sept ans [3]. De véritables maîtres étaient chargés d'enseigner cet art difficile [4]. L'escrime achevait de faire de ces robustes garçons des guerriers adroits [5]. Les « bacheliers » s'y livraient avec passion. La *Chanson de Roland* nous montre la jeunesse française s'amusant à « escremir », tandis que les vieillards jouent aux échecs [6], dans le verger fleuri. Jusqu'à la fin de leur vie les barons affectionnaient les exercices qui avaient occupé les années de leur adolescence. Le bain froid, pour lequel, contrairement au stupide préjugé répandu par certains historiens aussi ignorants que malveillants, les hommes du Moyen-Age éprouvaient une véritable dévotion, donnait aux corps l'élasticité et l'endurance indispensables. Les enfants pataugeaient déjà volontiers « en l'iauete petite » [7]. Pour les grandes personnes le bain était un rite journalier, et surtout un plaisir. Pas de château qui ne possédât ses « cuves », où, dans l'eau limpide et fraîche, on

1. *Daurel et Beton*, éd. P. Meyer, v. 1273 ss., p. 43.
2. *Gui de Nanteuil*, v. 116. — *Hervis de Metz*, éd. Suchier, p. 222, v. 5464-5467.
3. *Doon de Mayence*, v. 183. — *Godefroy de Bouillon*, v. 890.
4. *Tristan*, éd. Michel, p. 86, 10 ; 87, 15 ; 95, 17. — Ed. Bedier *(Anc. Textes)*, I, 29. — *Floriant et Florete*, éd. Michel, v. 738, 765-768.
5. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 112. — *Roman de Rou*, v. 3824. Gautier, *Cheval.*, p. 172.
6. *Chans. de Rol.*, v. 104-117. Cf. *Aubri*, éd. Tobler, p. 7, v. 31-33, et p. 8, v. 1. — *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 22 ; éd. Meyer et Longnon, v. 545 ss., p. 16.
7. *Chétifs*, éd. Hippeau, p. 250.

répandait toutes sortes d'herbes aromatiques et de parfums. Le bain, on le prenait le matin au lever, au retour de la chasse ou d'un voyage, au sortir d'une maladie, dans mille circonstances diverses, même après le repas ! C'était la première attention que l'hôte témoignait à son visiteur [1]. Ne pas se baigner de longtemps était considéré par nos barons comme une privation cruelle et c'est d'ailleurs pour cette raison que certains ascètes en vinrent à s'interdire cette pratique. A ce régime, la race devint extraordinairement vigoureuse et résistante. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les armes formidables que les barons du XIIe et du XIIIe siècle maniaient avec une souveraine aisance. Un des titres les plus sûrs à l'admiration de cette société, le plus sûr peut-être, fut la force physique. Elle se représentait Charlemagne comme un colosse de sept ou huit pieds de haut, capable de soulever un chevalier tout armé [2]. Les exploits que les chansons de geste attribuaient à un Roland, à un Olivier, à un Ogier, à un Renaud de Montauban, supposent une vigueur surhumaine. Tout enfant, le futur héros de Roncevaux refuse de se laisser emmailloter et personne ne peut l'y contraindre. Adolescent, il serre les mains de son oncle au point que le sang en jaillit par les ongles [3]. Renaud de Montauban, réfugié à Cologne et désireux de faire œuvre pie pour expier ses fautes, se mêle aux ouvriers qui bâtissent la cathédrale. Il soulève des blocs si lourds que ses compagnons de travail, jaloux, le tuent par traîtrise. On connaît l'exploit tout rabelaisien du bon Olivier à Constantinople, qui faisait la joie des badauds du Lendit. Un des personnages les plus chers à nos ancêtres était le héros Rainouart du *Moniage Guillaume*, sorte de géant grotesque, capable avec son « tinel » d'assommer vingt adversaires d'un coup. Etre chevalier signifiait pratiquement être fort, agile et infatigable. L'épreuve de l'adoubement eût été éliminatoire pour un guerrier qui n'eût point possédé ces qualités indispensables. Sauter tout armé sur un étalon haut comme une montagne, sans se servir de l'étrier, renverser d'un coup de lance, à la « quintaine », un ou plusieurs poteaux fichés solidement en terre et recouverts d'un harnachement complet de chevalier, « behour-

1. Gautier, *Chevalerie*, p. 536 ss., 557, 370.
2. *Chron. de Turpin*, éd. Schard, chap. 20. — Flach, *Orig.*, II, 506. — Cf. *Saisnes*, I, p. 261, éd. Michel. — Gaut., *Epop. franç.*, 2e éd., III, p. 118, 119.
3. Gautier, *Epop. franç.*, 2e éd., III, p. 68 ss.

der » ensuite pendant des heures avec ses compagnons [1] : c'était là un programme qui supposait une vigueur dont bien peu de nos cavaliers actuels seraient capables. L'époque avait d'ailleurs un idéal caractéristique de la beauté masculine. Une des plus anciennes « chansons de toile » nous l'indique et ce témoignage sera reproduit par toutes les chansons de geste : « Li cuens Raynaus en monte le degré — Gros par espaules, greles par le baudré — Blont ot le poil, menu recerclé — En nule terre n'ot si biau bacheler » [2]. « Entre les autres avoit un haut baron », lisons-nous dans *Anseis de Carthage*, « jovenes hon fu, n'avoit barbe el menton ; — Les eus ot cleres et vairs plus d'un faucon, — Le resgart fier ases plus d'un lion ; — Crespes et blons de ceveus ot fuison — Lees espaules, les bras drois con boujon ; — Et si avoit les bras quares en son — Les costes haingres, espaner le puet on ; — Ains ne fu hon de plus gente fachon. [3] »

Que la vigueur, l'entraînement, la science du métier militaire, exigés par l'idéal guerrier des siècles féodaux, aient été véritablement la marque distinctive de nos barons français, les succès des Aquitains et des Bourguignons en Espagne, des Normands en Angleterre et dans les Deux-Siciles et surtout l'extraordinaire aventure de la Croisade de 1096 le prouvent suffisamment. Dans toutes ces occasions la supériorité du chevalier français sur ses rivaux s'affirma d'une façon éclatante. Les victoires de Senlac, de Bénévent et, plus tard, celle de Bouvines en furent des témoignages indiscutables. De même la science de la défense et de l'attaque des places fortes se développa, naturellement, tout d'abord dans le pays qui vit s'élever les premiers châteaux et apparaître les plus anciens « ingénieurs » militaires. D'ailleurs le succès que rencontrèrent partout les méthodes françaises, issues des conditions même de la vie féodale, ne s'explique pas autrement. Mais le baron n'était pas tenu seulement d'être fort, adroit, et de posséder à fond l'art de combattre, les nécessités même de son existence exigeaient qu'il fût brave, bien plus héroïque. Et, cette fois, nous voilà bien en présence d'un progrès moral caractérisé. Bon gré mal gré, le bandit — si bandit il y eut — du IX[e] siècle, qui avait pu se contenter d'être brutal et sournois, dut se trans-

1. Gauthier, *Chevalerie*, p. 271, 277, 280, 327-329.
2. Bartsch, *Romanzen*, n° 1.
3. *Anseis de Carthage*, v. 73-81, éd. Alton, p. 4 ; cf. p. 413, v. 11442-11448.

former, le jour où il devint un « féodal », en guerrier courageux. L'obligation de la vaillance a existé de tout temps pour les hommes qui se sont consacrés au métier des armes. Mais combien plus impérieusement ne s'imposait-elle pas au guerrier féodal, par définition isolé, individualisé, livré à lui-même ! Dans la bataille son armure, sa bannière, son écusson, le désignaient à tous les yeux. Chacun était à même de contrôler son attitude. Malheur aux lâches ! Les « males chansons » les guettaient. Rien ne préoccupait plus nos barons que ces redoutables couplets satiriques[1]. « Or, guart cascuns que granz colps i empleit — Male cançon ja cantee n'en seit ! » Le brave Guillaume Fierabrace, sur le point de succomber à Aliscans, s'inquiète de ce que chanteront les « jugleres ». C'est là sa dernière pensée. « Diex, dist Guillaumes, dame sainte Marie, — Or voi jou bien, molt est corte ma vie ! — Dame Guiborc, dous cuer et douce amie, — La nostre amor sera hui departie, — A tos jors mes nostre joie fenie ; — Mes ains ke muire, ferai une envaïe. — Ke ja jugleres, s'il en chante, ne die, — Ke j'aie feite traïson ne boidie ; — Ja en chançon, ki de moi soit oïe, — N'avra retret, se dieu plet, vilenie »[2]. Quand un chevalier, par dessus le marché, occupait un poste d'honneur, le succès de la bataille dépendait en grande partie de sa conduite. « Un seul couart ferait une ost descouragier[3]. » On se souvient avec quelle énergie Roland, bien que pressé par un nombre d'ennemis dix fois supérieurs à sa petite troupe, se défend d'appeler Charlemagne à l'aide. Vivien agit de même[4]. D'ailleurs le moyen de prospérer et même de se maintenir, si l'on n'était d'une vaillance à toute épreuve, dans une société où tout était fondé sur la lutte ! C'était par le combat que se réglaient les contestations les plus diverses, querelles d'intérêts et discussions personnelles. Le duel judiciaire tenait lieu de nos jugements modernes. La prise d'un château, la défaite d'une troupe ennemie en rase campagne étaient des arguments définitifs. Les lâches ne pouvaient qu'être éliminés très vite d'une organisation sociale de ce genre. L'opinion publique de la classe féodale, telle qu'elle nous est représentée par les chansons de geste, se

1. *Roland*, v. 1014, 1474, etc.
2. *Aliscans*, éd. Wienbeck, Hartnacke, Rasch, p. 31, v. 457 ss.
3. *Gaufrey*, v. 5298. — « Poignies avant et nos tout vous sivron. » *Anseis* éd. Alton, p. 283, v. 7783.
4. *Covenans*, v. 283-478.

montrait impitoyable pour eux. Ses seuls favoris sont des hommes d'un héroïsme prodigieux, on serait presque tenté de dire, insensé. Après Guillaume Fierabrace, qui soutient à lui seul le choc d'une formidable armée de Sarrazins aux Aliscans [1], voici l'illustre Ogier défendant avec quelques compagnons, puis seul, son château de Castelfort contre toutes les forces de Charlemagne [2], Vivien, qui se fait renouer les boyaux autour du corps pour retourner au combat [3], Roland, qui, entouré d'ennemis innombrables, ne veut livrer son épée et son gant qu'à Dieu seul [4], le roi Orri qui, prisonnier et menacé de mort par les Sarrazins, si sa femme ne livre pas une « tor », lui « respond bassement par amor : — Dame nenil, que ce seroit folor » et meurt dans les supplices [5], enfin, une femme même, Guibourc, qui « au col l'escu, el poing l'espil trenchant », arrête sous les murs d'Orange « aveuc les dames dont il a çaiens tant » l'armée immense des « Turcs, Sarrazins et Perssants » qui vient d'anéantir les troupes de son mari [6]. Un trait qui revient souvent dans les « Enfances » des héros célèbres, c'est leur frénésie de combattre. Ils s'échappent de la demeure de leurs parents pour prendre part à la bataille qu'ils devinent dans le voisinage [7]. C'est avec des récits pareils, auxquels s'ajouteront les fantastiques exploits des chevaliers de la Table-Ronde, que l'âme française a été façonnée au Moyen-Age. L'épopée grecque pâlit singulièrement comme instrument d'éducation nationale à côté de cette frémissante « tragédie aux cent actes divers » qu'est le vaste cycle de nos chansons de gestes et de nos poèmes de chevalerie, si fécond en exploits naïvement surhumains, si complètement fermé au froid utilitarisme qui perce à travers maint épisode de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, si uniformément soulevé par l'esprit de sacrifice, l'ivresse de l'héroïsme inutile, de pur luxe, admiré pour lui-même ! Mais, à cet égard comme à tant d'autres, la poésie n'est que le reflet de la réalité. La conduite de la chevalerie française à Crécy, à

1. *Aliscans*, éd. Wienbeck, etc., v. 482-1549, p. 33-99.

2. *Ogier*, v. 665 ss.

3. *Covenans Vivien*, v. 1850 ss.

4. *Roland*, v. 2259 ss.

5. *Aubri le Bourguignon*, éd. Tobler, p. 140 ss.

6. Sa promesse, vers 1948-1963, éd. Wienbeck, etc., p. 120. L'exécution, v. 3976-3986, *ibid.*, p. 228-229.

7. Le jeune Roland dans *Aspremont*, le jeune Guichardet, frère de Vivien, dans le *Covenans*, etc., etc.

Poitiers et à Azincourt, montre bien quel prix excessif elle attachait à la bravoure individuelle. C'était là le résultat d'une évolution nécessaire, imposée par l'organisation féodale elle-même [1].

Voilà donc, sans sortir de la profession guerrière, l'amorce pour le baron français d'une vie morale supérieure. Vigoureux, exercé, le féodal se voyait en outre dans l'obligation absolue d'être et de se montrer brave, sous peine d'être renié et éliminé par la société dont il faisait partie [2]. Mais, bien que l'individualisme très prononcé de la vie féodale, tel que nous l'avons défini plus haut, ait tendu à donner à ces qualités physiques et morales une couleur et une intensité particulières, il n'en reste pas moins vrai qu'elles ne sont pas un produit spécial de cette civilisation, et qu'on les retrouverait, avec des modalités différentes, à toutes les époques essentiellement guerrières, par exemple chez les anciens Celtes [3]. Aussi ne les considérons-nous que comme la base générale sur laquelle la partie réellement originale et intéressante du tempérament féodal va s'échafauder. *Les qualités d'esprit et de cœur propres au baron seront, en effet, engendrées directement par ce qu'il y a de nouveau et de caractéristique dans sa situation.* Nous savons déjà où ces traits nouveaux et caractéristiques doivent

1. Les contingents féodaux semblent avoir été supérieurs à cet égard aux troupes royales. Les Normands, par exemple, ont triomphé d'elles presque régulièrement au xe et au xie siècle. Les Angevins étaient aussi d'autres gaillards que les soldats des rois Robert, Henri et Philippe. Robert assiégeait Melun depuis sept mois sans pouvoir s'en emparer. Appelé à la rescousse, Geoffroy d'Anjou franchit les lignes du blocus, donne l'assaut et emporte la ville en quelques heures. H. F., X, 249. Dans l'expansion militaire de notre pays au xie siècle, c'est la Féodalité seule qui intervient.

2. Guillaume d'Orange arrive vaincu et épuisé sous les murs de sa ville, que garde sa femme Guibourc. Après de longs pourparlers, il parvient à se faire reconnaître d'elle sous l'armure sarrazine qu'il a revêtue pour échapper à ses ennemis. Au moment où il se dispose à franchir le pont-levis, voici qu'un cortège de deux cents prisonniers chrétiens et de trente dames, conduits par cent païens qui les injurient et les maltraitent, débouche à quelques pas de lui. Le héros harassé baisse la tête et reste immobile. Mais Guibourc indignée lui crie alors qu'il n'est certainement pas Guillaume son mari, car il n'aurait pas, lui, toléré sans mot dire un pareil spectacle. Sous ce coup de fouet, le guerrier se cabre. Il se précipite sur les païens, les taille en pièces, libère les captifs. *Aliscans*, éd. Wienbeck, etc., v. 1665 ss. Voir surtout le discours de Guibourc, v. 1675 ss.

3. La bravoure folle des Celtes était légendaire. Cf. *De bello Africano*, 73 ; *Morale à Eudème*, III, 1 ; Aristote, *Morale à Nicomaque*, III, 7, 7 ; Elien., *Hist. var.*, XII, 23 ; Stobée, *Anthol.*, XLIV, 41, etc. Bien des traits rapportés par les Anciens sur leur compte semblent extraits de nos chansons de geste ou de nos romans de chevalerie.

être cherchés. L'étude politique des siècles féodaux nous l'a révélé. Ce qui fait l'originalité de l'organisation féodale par rapport à la société à laquelle elle a succédé, c'est, d'une part, l'indépendance politique de chacun de ses éléments composants, de l'autre, les rapports « contractuels » qui existent entre eux et dessinent une sorte de hiérarchie consentie. Homme libre au sens le plus absolu du mot, le féodal est en même temps un chef d'Etat, pratiquement maître de ses actes, mais relié à ses pareils par toute une série d'obligations librement acceptées et absolument réciproques. En d'autres termes, la société féodale est de toutes les organisations possibles celle où la liberté de l'individu est le plus solidement assurée. L'adjonction de la souveraineté politique à la pleine liberté civile et la substitution d'un contrat toujours révocable aux obligations sociales, qui généralement s'imposent sans discussion possible au citoyen quel qu'il soit, ont réalisé ce prodige de conférer ici à l'individu toute la somme d'indépendance qui revient ailleurs à la société prise dans son ensemble. Il est clair qu'un semblable renouvellement des conditions premières de la vie collective ne pouvait pas ne pas exercer des modifications profondes sur le tempérament des hommes au profit desquels il s'était accompli. Le féodal va effectivement nous apparaître muni à la fois des traits de caractère propres aux souverains et de ceux qui sont le privilège du citoyen libre.

Le seigneur féodal fut primitivement, nous le savons, un chef de bande. Installé dans un château fortifié, il avait pour raison d'être et pour mission d'assurer la sécurité du pays environnant contre les envahisseurs venus du dehors : Normands, Sarrazins, Hongrois, ou contre les brigands de l'intérieur. Ce n'est que petit à petit que ses attributions de souverain se précisèrent. Aux qualités que le métier militaire exigeait de lui vinrent donc en premier lieu se joindre les obligations de l'homme qui vit dans un perpétuel danger à la tête d'une troupe de compagnons et se trouve chargé de protéger une population inférieure, toute entière à sa merci. Il y avait incontestablement dans cette situation les germes d'un certain nombre de sentiments de solidarité et de bienveillance, que nous allons, en effet, retrouver pleinement développés chez le baron du XIIe et du XIIIe siècles, toujours d'après les sources que nous avons utilisées jusqu'à maintenant. Entre les hommes qui affrontent journellement

ensemble les mêmes combats, s'établit bien vite cette sorte de solidarité qu'on a appelée la « *fraternité d'armes* ». Aucun sentiment n'est plus naturel ni plus spontané. Il répond à un besoin si profond, qu'on l'a vu et qu'on le voit encore, dans les milieux militaires, aller de l'homme au cheval, du soldat à ses armes. Nulle civilisation n'a peut-être présenté à cet égard un développement plus curieux que la civilisation féodale. Un des traits de caractère qui frappent le plus chez les héros de nos poèmes nationaux, c'est *l'amour profond qu'ils portent à leur épée et à leur « destrier »*. L'épée de chaque guerrier a son nom, son histoire, pour la première fois sans doute, dans l'histoire de la civilisation [1]. Tout le monde connaît la Durandal de Roland, la Joyeuse de Charlemagne, la Courtain d'Ogier, la Hauteclaire d'Olivier, la Floberge de Renaud de Montauban. Les possesseurs de ces vaillantes lames racontent, avec orgueil leur origine : elles ont été fabriquées par le forgeron Galand, par Munificant, par Isaac [2]. Au moment d'engager le combat, le chevalier s'adresse à son « brant ». Il lui fait ses adieux avant de rendre l'âme. Nous avons déjà cité les dernières paroles de Roland à Durandal. « Brans, s'écrie de même Ogier, moult vus doi avoir chier [3]. » « Hé, dit Gaydon au sien, bone espée, quel coutel ai en toi ! [4] » Au XVIe siècle encore, Bayard félicite son glaive d'avoir armé chevalier un grand roi [5]. Il en va de même du cheval. C'est pour le féodal le meilleur des amis. Broiefort est bien l'être que le dur Ogier a chéri le plus au monde. « Sur toute rien vos doi jou avoir chier » lui dit-il quand il le retrouve après une longue séparation [6]. Un hennissement affectueux de l'intelligent animal le touche jusqu'aux larmes. « N'ot

1. La personnification de l'épée dans le monde féodal doit être très ancienne, car l'épée fut supplantée comme arme chevaleresque de bonne heure par la lance. C'est probablement en France qu'il faut chercher l'origine de cette coutume. On ne la retrouve ailleurs que dans les poèmes scandinaves d'origine gallo-franque et dans les épopées « nationales » allemandes dont la provenance est identique. Peut-être faut-il y voir la survivance d'un ancien usage celtique. La légende de Wieland-Galand est, en effet, plus probablement celtique que germanique. Sur la vénération des Celtes pour l'épée, cf. Jullian, Séance publique des cinq Académies, 26 octobre 1911.

2. Gautier, *Chevalerie*, p. 707 ss., note 16.

3. *Ogier*, v. 8536 ss.

4. *Gaydon*, v. 1812.

5. La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. cheval.*, I, 398.

6. *Ogier*, v. 11104 ss.

mais tel joie puis qu'il fu chevalier [1]. » De même, quand Guillaume d'Orange revoit son vieux coursier à « l'abbaye », il fond en larmes, car « il estoit travilliez et penés » et « forment achetivez ». « Chevaus, dist-il, de vous ai grant pité — Mout voi vos flans maigres et vos costés ». Et la pauvre bête joyeuse « grate et henist et maine grant fierté. » Le comte « l'a doucement regardée [2]. » Dans *Girbers de Metz*, le héros blessé regrette avant tout son bon cheval Flori : « Tuit si regret tornent desor Flori. » Ses yeux mourants ne peuvent s'en détacher « Ensanble ou moi vos convara morir [3] ». Nous avons déjà cité le mot d'Aubri sur son Blanchart qu'il avait tant « amé ». Lorsqu'on lui annonce la mort du bon cheval Marchegai, Elie entre dans une colère terrible. « Ha ! Baiart, bons chevaus, que ne saves parler ! » dit Renaud de Montauban au sien, « de ma grande dolor m'eüssiés conforté [4] ». Plutôt que de sacrifier le destrier qui lui arrachait ce cri de reconnaissance : « Beneoite soit l'eure que tès chevaus fu nés ! », il préférerait tuer ses propres enfants ! [5] Mais aussi ces bons animaux sont si dévoués ! Les poètes des chansons de geste se montrent intarissables sur leurs merveilleux exploits. On sent qu'ils traitent là un thème cher à leurs auditeurs et toujours bien accueilli. Le cheval d'Ogier réveille son maître quand l'ennemi approche [6]. Baiart agit de même dans une circonstance identique [7]. Il nourrit, en outre, toute une famille pendant un siège terrible. Précipité dans la Meuse par Charlemagne avec une meule au cou, il en sort et on peut le voir encore parcourir la forêt des Ardennes, pays d'origine de son seigneur, car il est « faé ». Bueves d'Hanstonne, que sa fiancée ne reconnaît plus après sept ans d'absence, est salué joyeusement par son cheval. Dans certaines épopées, *Ogier* et *Renaud de Montauban* par exemple, le « destrier » arrive presque à être le héros véri-

1. *Ogier*, v. 6274 ss.
2. *Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, p. 304, v. 5283.
3. *Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fonds franç. 19160, f° 286. — Gautier, *Cheval.*, p. 728.
4. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *Rev. des langues rom.*, 1908, p. 370, v. 11422-11423.
5. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1909, p. 42, v. 13462. — Cf. *Aiol*, v. 6384. — *Aliscans*, 1533 ss. — *Gui de Nanteuil*, v. 2178. — *Fierabras*, v. 233, etc., etc.
6. *Ogier*, v. 7592 ss.
7. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1908, p. 344, v. 10534-10541.

table du récit. Si la vie commune pouvait faire naître de pareilles affections pour des objets inanimés ou des animaux, on juge de ce qui devait se passer entre les hommes, Nous noterons donc sans étonnement que *la solidarité de la famille féodale et même de la « gens »* fut très étroite. A une époque où il fallait sans cesse faire front de tous côtés contre mille ennemis divers, on conçoit que le groupement familial, le plus naturel de tous, se soit fortement resserré. D'ailleurs, tant du côté germanique que du côté celtique, des traditions encore vivantes favorisaient cette cohésion de la « maisnie ». La « faide », primitive, qui avait consisté dans l'obligation pour chacun d'épouser les querelles de sa parenté, et avait abouti à une sorte de responsabilité collective de la famille, subsistait encore dans le monde féodal, sinon comme institution politique, du moins comme sentiment. De même que la gloire d'un frère, d'un cousin, d'un oncle et, à plus forte raison, d'un père rejaillissait sur vous, ainsi leur honte était votre honte, leur douleur votre douleur. Nous avons déjà cité l'épisode où l'on voit le jeune Aimeri se jeter sur la reine coupable d'avoir fait baiser son pied à Girard de Viane, son oncle, pour l'humilier. Dans *Raoul de Cambrai* le petit Gautier s'écrie devant le cadavre de son oncle tué par Bernai : « Se Dex me done q'aie tant de durée — Qe je eüse la ventaille fermée — L'iaume lacié, empoignie l'espée, — Ne seroit pas si en pais la contrée, — La vostre mort seroit chier comparée [1]. » Quand on emmène son frère Guichard pour le pendre, Renaud de Montauban se plaint de l'opprobre qui va rejaillir sur lui. Il n'aura plus d' « onor », les Normands et les Bretons se le montreront du doigt en disant : « Ves là Renaut le duc, le fil au vieil Aymon, — Charles pendi son frere au puis de Montfaucon. [2] » Roland, à Roncevaux, refuse pendant longtemps d'appeler Charles à son secours, parce qu'il ne veut pas déshonorer ses parents qui en seraient « blasmet [3] ». Ne pas se joindre à un parent qui est attaqué ou a sur les bras une affaire, constitue une insigne trahison. Aubri le Bourguignon compte bien que son oncle Eudes et les deux fils de celui-ci viendront à son secours. Ils ne lui « faudront por home qui soit vis [4] ». Entrer en ligne contre quelqu'un de sa « gens » est un crime impardonnable.

1. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, v. 3638 ss., p. 126.
2. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit* 1908, p 155, v. 7071-7073.
3 *Roland*, éd. Gautier, v. 1062 ss.
4 *Aubri*, éd. Tarbé, p. 17.

« S'il est de mon linage il a vers moi forfait [1] ». Tel est le jugement que portent dans ce cas tous les barons. Ils ne pardonnent pas une défection de ce genre : « Car je has plus le mien s'il me fait traïson, — Que je ne fas un autre, par Deu et par son nom [2] ». Aussi quand Charlemagne invite Yudelon à pendre Richard, fils d'Aymon, son parent, le Bavarois répondit fièrement : « Cousin somes germain, pres nos apartenom. — Ja n'aura Richars mal dont garder le puisom [3]. » La famille de Ganelon lui-même prend sa défense et partage son sort. Dans *Ogier* on voit tout le lignage du héros s'interposer entre lui et Charlemagne [4]. La première chose qu'un baron doive considérer avant d'entrer en lutte avec un autre, c'est la parenté dont celui-ci dispose. Lorsque Rioulf se souleva contre le duc Guillaume Longue-Epée de Normandie, on jugea que la chose était grave car Rioulf était « de grant parenté » [5]. La conception de l'époque s'exprime admirablement dans ces paroles que le héros Begue, de la rude Geste des *Lorrains*, adresse à sa femme qui lui vantait le nombre de ses vassaux et ses richesses : « N'est pas richoise ne de vair ne de gris — Ne de deniers, de murs, ne de roncins — Mais est richoise de parens et d'amins — Li cuers d'un home vaut tout l'or d'un pais [6]. » Cette union nécessaire de toute la « gens » en face de l'ennemi commun est une des causes qui développèrent *la vie de famille* dans la société féodale. Il y en avait d'autres, notamment l'isolement, qui forcément rapprochait le mari de son épouse, le père de ses enfants, et cela d'autant plus aisément que la femme féodale, on le voit par l'exemple de Guiboure dans les *Aliscans*, d'Ameline dans *Aspremont*, de Berte dans *Girart de Roussillon* et de tant d'autres encore, était le plus souvent une véritable compagne, énergique et intelligente, pour le baron, ou comme l'époque disait déjà volontiers, sa « per ». Dans la *Chançun de Guillelme*, qui date de la seconde moitié du XI[e] siècle, l'épouse est déjà traitée par son mari avec la plus grande déférence. Elle est sa « suer », sa « dulce amie [7] ». Véritable type de la femme féodale, elle possède une énergie et un sang-froid que rien ne

1. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1909, p. 139, v. 14631.
2. *Ibid.*, 1908, p. 167, v. 7450-7451.
3. *Ibid.*, 1908, p. 321, v. 9960-9961.
4. *Ogier*, v. 9530 ss., 9560 ss., 9586 ss., 9590 ss., 9680 ss.
5. Wace., *Rou*, éd. Andresen, I, 68, v. 1386 ss.
6. *Garin li Loherains*, II, p. 218. — Flach, *Origines*, II, 517.
7. *Chançun de Guillelme*, v. 1359, 1435, etc.

déconcerte, sans renier cependant son sexe à aucun moment, ni dans ses paroles, ni dans ses actes. Quelques-uns de nos poèmes les plus rudes contiennent même de charmantes scènes d'intérieur d'un caractère entièrement « moderne », en opposition avec tout ce que nous savons de la civilisation antique. « Un jour fu Begue au château de Belin — Et près de lui sa femme, la belle Beatrix — Le duc lui baise la bouche et le visage — et la Duchesse moult doucement lui rit — Parmi la salle voit venir ses enfants — Qui jouent et rient et mènent leur délis » [1]. Amis obligé de quitter son château demande à voir une dernière fois son fils : « Mon fils Girars me montrez une fois ! [2] » Elie, entendant une femme parler de son « bel fil » Aïol, « ne se tenist de plor por tout le mont — Il ploura de pitié et de douçor [3]. » Sans doute ce sont là des germes encore cachés et rares de tendresse, mais nous les verrons aux XIIe et XIIIe siècles s'épanouir en une floraison si originale, si puissante qu'il faut bien les considérer déjà comme des pousses proprement « féodales ». Pour l'instant, il est vrai, cette bonté reste contenue, comme honteuse. La vie de famille est toute entière fondée sur l'autorité indiscutée du père, chef de la dynastie, et qui doit moins « plorer » qu'agir [4]. Tout aussi sincère et timide est l'affection de ces hommes pour leur château, qu'on entend çà et là s'exprimer en fortes et simples paroles : « Chastiaus, ce dist Renaus, vos soies honorés — Cinc ans a acomplis que vos fustes fermés — Molt ai eüs en vos richeces et plantés » [5]. Et il s'en faut de peu que le dur guerrier « ne se pasme tant estoit adolés » à la vue de sa vieille demeure. Ogier, en partant, recommande la sienne à Dieu [6]. En Terre-Sainte, nous disent les épopées, les Croisés songent bien souvent à leur donjon et à leur maisnie avec des pleurs dans les yeux. La plupart des chefs de l'expédition auxquels on offrit la couronne royale la refusèrent pour revoir leur foyer [7]. On connaît les touchants regrets de Joinville partant pour l'Egypte.

1. *Garin li Loherains*, II, p. 217, éd. P. Paris.
2. *Amis et Amiles*, v. 2430, 2436-37.
3. *Aiol*, v. 3896-3901, éd. Normand et Raynaud, p. 114.
4. « Hui vi mon pere plorer et larmoier » note avec étonnement un jeune héros dans *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 7. Nous verrons dans un autre volume qu'un relèvement juridique de la femme dans la Féodalité française est constatable dès le Xe siècle.
5. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1907, p. 435, v. 2797-2799.
6. *Ogier*, v. 8949.
7. Les *Chétifs*, éd. Hippeau. p ,225, 2¿8.

Mais la solidarité féodale s'étend au-delà des limites de la famille. Elle embrasse tous ces guerriers qui séjournent au château et font partie eux aussi de la « maisnie » du baron. Nous avons déjà dit que chaque seigneur moyen groupait autour de lui un certain nombre de chevaliers non encore « chasés », qui apprenaient de lui le métier des armes ou l'accompagnaient dans ses expéditions, en attendant d'être adoubés ou de recevoir un fief. Un aussi mince seigneur que le comte d'Ardres en a sans cesse une dizaine auprès de lui [1]. Quand ces compagnons ne sont pas occupés à guerroyer au dehors, ils remplissent divers offices domestiques à l'intérieur du château. Plus un baron est puissant, plus il en possède [2]. Ce sont ses meilleurs auxiliaires, ses « commilitones » les « milites de sua familia, de suo domo » ou encore ses « bacheliers » [3]. Le seigneur les emploie à toutes sortes de besognes. Ils le suivent et l'assistent partout. Ils représentent à la fois sa garde et son corps de fonctionnaires, mais n'en restent pas moins ses « pairs », car au-dessous d'eux on trouve encore toute une catégorie de domestiques d'origine serve, voués aux tâches inférieures [4]. Entre les « nourris » et le seigneur il existe des liens presque aussi forts que ceux qui unissent les membres d'une même famille [5]. L'ancien « comitatus » celtique et germanique se perpétue dans cette institution qu'il ne faut pas confondre pourtant avec la vassalité. Le baron « nourrit » et héberge ces jeunes gens et les traite tout à fait comme ses propres enfants. La *Vie* du comte Burchard qui fut le « nourri » du roi Hugues Capet, raconte que celui-ci « l'entourait d'une grande affection » [6]. Comme les « nourris » partagent tous les périls du seigneur et que, dans bien des cas, ils forment à eux seuls toute son armée, il leur réserve une bonne part du butin qu'il fait. Quand ils seront majeurs il leur concèdera un fief et surtout il les adoubera [7]. S'il leur arrive quelque fâcheuse aventure, il est juste et légitime qu'il meure à leur tête. « Si grant doel ai que ne vuldraie vivre — de ma

1. M. G. SS. XXIV, p. 635.
2. Guilhermoz, p. 242, note 2. — Gautier, *Cheval.*, 186. — Flach, II, 527 ss.
3. *Ibid.*, p. 245-247.
4. *Ibid.*, p. 244, note 6.
5. Gautier, *l. c.*, 187, 188.
6. H. F., X, p. 350. Il y est dit que le roi lui donna plus tard des châteaux. — Cf. *Foulques Fitz-Warin*. Nouvelles franç. du XIVe s., par Moland et d'Héricault, p. 29.
7. Guilh., 346 ss. — Flach, II, 457 ss., 460 ss.

maisniée ki pur mei est ocise. [1] » A eux « l'or et l'argent et le vair et le gris » [2]. Le seigneur qui ne se montrerait pas dévoué et généreux envers ses « nourris », serait honni. Guillaume d'Orange, qui a longtemps « servi » le roi Louis, s'indigne violemment de n'avoir rien reçu de lui en une circonstance où il dotait largement ses « fidèles ». Il vient lui adresser des reproches publics. De leur côté les « nourris » doivent appartenir corps et âme à leur patron. Rien ne pouvait faire oublier à un chevalier le seigneur dont il avait été le « nourri ». Dans l'*Entrée de Spagne*, Charlemagne cingle son neveu Roland d'un coup de gant au visage. Celui-ci bondit sous l'insulte et, frémissant de colère, se jette sur le roi. Tout à coup on le voit s'arrêter, hésiter. Il vient de se souvenir que Charles « l'avait nourri tout enfant » [3]. A Roncevaux la dernière pensée de ce même Roland ira à celui qui lui a servi de père et d'éducateur : « De plusurs choses a remembrer li prist : — De tanz païs que li ber ad cunquis, — De dulce France, des humes de sun lign, — De Carlemagne, sun seignur, ki l'nurrit. — Ne poet muer n'en plurt e ne suspirt » [4]. Quand le sauvage héros de *Raoul de Cambrai*, après avoir brûlé vive la mère de son vassal Bernier, va jusqu'à insulter et frapper celui-ci à la tête, Bernier se contente de s'éloigner et de quitter le service de son patron : Raoul l'a nourri. Plus tard, lorsque dans un accès d'indignation impossible à contenir, et d'ailleurs fort légitime, il a fini par le provoquer en combat singulier, ce n'est que la mort dans l'âme qu'il ose l'attaquer. Une fois Raoul étendu par terre, il est saisi d'un repentir effroyable. « Desoz son elme commence a larmoier... E Raoul, sire, fix de franche mollier, — Tu m'adoubas » [5]. Car, d'ordinaire, à sa qualité de « nourricier » le seigneur joignait celle d'adoubeur. Or il était entendu que « ceux qui avaient conféré la chevalerie étaient

1. *Roland*, v. 2936-37.

2. *Saisnes*, éd. Michel, I, p. 86, II, p. 37 ; — *Ogier*, v. 10601 ss., 10615 ; — *Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 3732 et ss., p. 109 ; — *Cour. Louis*, éd. Langlois, p. 103. — *Gir. de Rouss.*, trad. Meyer, p. 44. — *Aspremont*, v. 71 ss., etc., etc.

3. Bibl. St Marc de Venise, fonds franç. n° 21, f° 216, 217. — Gautier, *Cheval.*, p. 187-188.

4. *Roland*, vers 2375 ss. — Il est même curieux qu'il ne songe pas à lui en tant qu'oncle.

5. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p. 108-109, v. 3132 ss.

regardés comme autant de pères de famille » [1]. Le nouvel adoubé promettait à son parrain un éternel dévouement [2], et, une fois que ce sentiment s'était ajouté à la reconnaissance que le « nourri » devait déjà à son patron, on voit à quel point les gens d'une même « maisnie » devaient se sentir solidaires. Cette solidarité ne s'affaiblissait pas, d'ailleurs, par le départ des jeunes bacheliers, car, lorsqu'ils quittaient la cour de leur seigneur, ce n'était le plus souvent qu'après avoir reçu de ses mains un fief et une épouse.

Le féodal était donc éminemment accessible aux fortes et saines émotions de l'*amitié*. Il lui arrivait même le plus souvent de chercher d'autres affections de ce genre en dehors de sa « maisnie ». Les choniques et les chansons de geste mentionnent de nombreux couples de chevaliers unis par un indissoluble pacte de dévouement réciproque, prêts à donner leurs biens et leur vie l'un pour l'autre. Le comte Guillaume V de Poitiers et Guillaume II Taillefer, comte d'Angoulême, étaient dans ce cas : « Ces deux hommes s'aimaient tellement qu'ils n'avaient pour ainsi dire qu'une âme », dit d'eux Adhémar de Chabannes [3]. La poésie a illustré le couple épique de Roland et Olivier. Ils se sont « plevis la moie loialté ». Ils s'aiment « plus que home qui soit né ». Ils n'auront « ne chastel, ne cité, ne bosc, ne ville, ne tor, ne fermeté » qu'ils ne partagent. Ils ne prendront jamais les armes l'un sans l'autre. Ils le jurent en « s'entre-baisant » [4]. Désormais ils s'appellent « cumpainz » ou « frère » [5], et ensemble ils veulent mourir : « Ensemble ad vus ci murrai, cumpainz frère » [6]. Avant de s'engager dans une querelle ils ont bien soin de se consulter : « G'irai à Olivier le congié demander », dit Roland à Renaud de Montauban, car il est mes compains plevis et afiés — Ne puis prendre bataille vers home qui soit nés — Que li quens ne la face, se il li vient a gré [7]. » Leurs biens sont

1. La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. cheval.*, III, 226.
2. Guilhermoz, p. 347.
3. Adhémar de Chabannes, III, 41.
4. *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 155-156. — Cf. *Daurel et Beton*, v. 1-35, éd. P. Meyer, p. 1-2. Ici non seulement les deux amis mettent leurs biens en commun, mais il est stipulé que celui qui survivra à l'autre épousera sa veuve.
5. *Chans. de Roland*, v. 1376, 1395, 1456, éd. Gautier.
6. *Chanson de Roland*, laisse CLXIII. Cf. v. 1866. Sur la mort de Roland et Olivier, cf. *Roland*, laisses CLXXI-CLXXV.
7. *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1908, p. 216, v. 8989-8992.

mis en commun ainsi que leur vie. On sait de quelle touchante façon les deux amis surent remplir les obligations de ce pacte à Roncevaux. Bien d'autres exemples nous seraient fournis par nos épopées nationales. Berron et Ogier, Garnier et Bérenger, Guillaume et Bégon, Fromont et Garin [1] forment des couples de ce genre. Le plus célèbre de tous, cependant, est celui d'Amis et Amiles, dans lequel l'époque féodale a idéalisé de la plus sublime façon sa conception de l'amitié. Amis et Amiles, qui sont nés et ont été baptisés en même temps, bien qu'étrangers l'un à l'autre, se ressemblent si parfaitement, une fois adultes, qu'il est impossible de les distinguer [2]. Une destinée mystérieuse les pousse l'un vers l'autre. Longtemps ils se cherchent à travers la France et l'Italie, jusqu'à ce que, dans un champ tout émaillé de fleurs, il leur advienne, un jour, de se rencontrer fortuitement. Bien qu'ils ne se soient jamais vus encore, ils tombent dans les bras l'un de l'autre, s'embrassent et s'étreignent avec une tendresse singulière. « Par le saint nom de Dieu, a dit le comte Amis, j'ai grande douleur de vous avoir si longtemps cherché. Il y a sept ans passé que je n'ai cessé de courir le pays, demandant partout votre nom et m'enquérant de vous. — Beau, doux compagnon, répond Amile, il y a sept ans aussi que je vous cherche [3]. » Ils se rendent ensemble à la cour de Charlemagne. Au service de ce prince, ils rivalisent de bravoure et s'attirent ainsi la haine du traître Hardré qui essaie de les perdre. Pour y parvenir plus sûrement, il fait épouser à Amis sa sœur Lubias qui possède Blaives. Les deux hommes se séparent. Amiles, resté seul à la cour, est alors accusé par Hardré d'avoir déshonoré la fille de Charlemagne, Belissant, qui, il est vrai, s'était éprise de lui, mais qu'il avait jusque-là tenue à l'écart, bien qu'elle se fût introduite la nuit, à son insu, dans sa chambre. Un combat judiciaire est imposé à Amile. Celui-ci, craignant de commettre un parjure s'il affirme par serment que Belissant n'a pas passé la nuit auprès de lui, prie son ami de le remplacer. La ressemblance parfaite des deux héros permet cette substitution. Amile, complètement innocent, triomphe là où Amis, coupable en apparence, eût été peut-être

1. Dans *Ogier*, *Aye d'Avignon*, *Garin li Loherains*.
2. *Amis et Amiles*, v. 5 ss., 22 ss., 39 ss.
3. *Amis et Amiles*, v. 169-203. Gautier, *Cheval.*, p. 611, note 1.

vaincu. Mais voici que Charlemagne lui offre la main de sa fille. Amis, marié, prête intérieurement le serment nuptial au nom d'Amiles. Mais, cette fois, il a bien commis un parjure. A peine revenu chez lui, il se sent atteint de la lèpre. Lubias le chasse et il erre à l'aventure, abandonné de tous, sauf de son fils Gérard. Un ange lui révèle qu'il ne guérira que si son ami consent à laver son pauvre corps dans le sang de ses propres enfants [1]. Amis, épouvanté, garde pour lui le secret de son salut. Un jour, cependant, pressé de questions par Amile, il finit par le lui avouer. Celui-ci consent à cet effroyable sacrifice. Amis recouvre en effet la santé au contact d'un sang innocent. Mais Dieu, touché de tant d'affection, fait renaître les pauvres petits [2]. Quand les deux amis succombent, en revenant d'un pèlerinage à Jérusalem, sous les coups du féroce Ogier, on les ensevelit dans deux tombeaux différents, mais leurs corps viennent d'eux-mêmes se placer côte à côte dans la fosse [3]. Comment refuser aux générations qui se sont passionnées pour un pareil récit un sens délicat et profond de l'amitié? La légende héroïque d'Amis et d'Amiles est bien une des fleurs les plus pures et les plus fraîches de la civilisation féodale [4].

L'amitié parfaite, telle que la concevait le monde féodal, impliquait une véritable communauté de tous les biens. Le seigneur qui « nourrissait » en son château de jeunes bacheliers, était tenu de leur distribuer son butin de guerre et même de mettre ses propres ressources, de quelque nature qu'elles fussent, à leur disposition [5]. Le chef féodal qui partait en guerre s'empressait, pour gagner des partisans, de promettre à tous ceux qui le suivraient terres, châteaux, armes, chevaux, fourrures, or et argent [6]. Nous verrons plus loin, qu'à bien des égards, le suzerain considérait comme siennes les ressources de ses vassaux. Par une multitude d'avenues la civilisation féodale aboutissait à la

1. *Amis et Amiles*, v. 2795 ss.

2. *Amis et Amiles*, v. 2952 ss. — Cf. Gautier, *Epop. franç.*, 2e édit., I, p. 479 ss.

3. *Ogier*, v. 5943 ss.

4. Bien que le sujet lui-même soit d'origine orientale. Mais une époque n'adopte et ne traite éloquemment que les sujets qu'elle aime et comprend.

5. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 44 et p. 159-160. — *Aspremont*, p. 2, v. 71 ss., éd. Guessart.

6. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 70. — *Chançun de Guillelme*, v. 1385 ss.

libéralité, où comme on disait alors, à *la largesse*. La largesse est d'ailleurs une vertu de guerriers. L'homme qui ne doit la richesse qu'à la vaillance de son cœur et à la force de son bras n'est pas porté à en faire autant de cas que le laboureur, l'artisan ou le marchand, qui ne l'acquièrent qu'au prix d'efforts patients et souvent infructueux. Les races militaires ont toujours eu le mépris de ces biens, pour la conquête desquels elles exposaient si joyeusement leur vie. L'historien de la première Croisade, Raoul de Caen, oppose les Français hautains, fiers, « prompts aux armes, toujours prêts à dépenser et lents à amasser » aux Provençaux peu belliqueux mais pratiques, occupés surtout de négoce et de gain. La place des uns, dit-il, est à la bataille, celle des autres aux victuailles [1]. Cette disposition essentiellement militaire ne pouvait qu'être fortifiée chez les barons par leur situation sociale. Ils faisaient partie d'une classe qui n'avait pas à se préoccuper des menus soucis de l'existence quotidienne et pour laquelle peinaient des hommes d'une espèce inférieure, les serfs. Leur cupidité naturelle, si souvent mise en relief, ne portait que sur les moyens d'augmenter leur puissance. Elle n'avait pas l'or et l'argent pour fin suprême. La richesse ne leur apparaissait que comme un levier. Au-dessus de tout cela il y avait la gloire, l'honneur du nom. « Li cuers n'est mie ne ou vair ne ou gris — Ens est ou ventre, là ou Deus l'a assis — Tels est or riches qui de cuer est faillis — Et tels est povres qui est fiers et hardis », déclare, dans *Girart de Viane*, Renier à un portier hautain qui refuse de le laisser pénétrer chez Charlemagne, sur quoi il brise l'huis et tue l'homme. Charlemagne essayant de calmer son irritation en lui offrant de l'or, il s'indigne. Il n'est pas un marchand et n'a cure d'argent. Jamais sa race n'a recherché ces sortes de bénéfices. *Elie de Saint-Gilles* et *Aiol* sont consacrés presque entièrement à la glorification de la pauvre noblesse, qui est riche en vaillance et en vertus. Nous venons de voir en outre que, si d'aventure l'avarice proprement dite avait pu se développer chez certains gentilshommes, leur rôle de seigneurs, de chefs de bande leur aurait interdit de s'y abandonner. L'époque se rendait parfaitement compte de l'importance de la « largesse » pour le féodal. Elle n'en fit une vertu essentielle du noble que parce qu'elle sentit dès l'origine qu'il y avait là une condition

1. *Gesta Tancred.*, cap. 61.

sine qua non de sa prospérité. C'est après avoir constaté que « Nun avers prince ne puet terre tenir » [1] ou avoir vérifié la valeur de conseils comme ceux-ci : « Soiez larges a tous, car tant plus tu donras — Plus acquarras d'honneur et plus riche seras, » [2] ou encore : « A maint prodomme donnez et vair et gris — Par ceste afaire monterez en haut pris » [3] qu'elle en vint à déclarer que « N'est pas gentilz hons cil qui est trop eschars » [4] ou que « Roi avers ne vaut mie un denier » [5]. En cette occasion comme en tant d'autres l'intérêt social a créé le précepte moral. Tous les instincts de la classe féodale et tous ses besoins journaliers lui imposaient cette opinion. Aussi la littérature épique, qui nous énonce bien, et à leur place véritable, les sentiments les plus caractéristiques de ce monde guerrier et aristocratique, a-t-elle mis la « largesse » au premier rang des préoccupations de ses héros. « Soyez large », c'est là un conseil que d'innombrables pères et mères ou dévoués éducateurs donnent aux jeunes gens qui seront un jour la parure de leur caste [6]. « Biaus fiz, lisons-nous dans le *Cligès* de Chrétien de Troyes, de ce me croi — Que largesce est dame et reïne — Qui totes vertus anlumine [7]. » Pour Raoul de Houdenc, auteur d'un traité célèbre de morale chevaleresque, c'est l'élément essentiel de la définition du gentilhomme, et André le Chapelain, cet autre maître ès-courtoisie, en fait la première qualité de l'amant. Mais, bien avant cette époque, le rôle éminent de la « largesse » est affirmé par la poésie. Même en laissant de côté les récits intéressés de soi-disant libéralités fantastiques faites aux jongleurs par les héros des chansons de geste, on ne saurait parcourir une seule de nos anciennes épopées sans rencontrer, presque à chaque page, un exemple merveilleux de largesse. Aucun héros qui ne soit « cortois et saiges et larges pour doner » [8]. Au début de la chanson d'*Aspremont*, Naimes adresse à Charlemagne une vibrante exhortation à la générosité : « Tant en donez as grans et as menus — Que tuit s'en aillent de joie

1. *Garin li Loherains*, II, p. 148.
2. *Doon de Maïence*, v. 2438.
3. *Garin li Loherains*, II, p. 160.
4. *Doon de Maïence*, v. 2438.
5. *Ogier*, vers 10613.
6. Gautier, *Cheval.*, p. 133.
7. *Cligès*, éd. Forster, v. 192 ss.
8. *Raoul de Cambrai*, éd Le Glay, v. 243. — Cf. *Ogier*, v. 13043 ss. — *Cour. Loïs*, v. 1339 ss., éd. Langlois, p. 62.

revestu », sur quoi l'empereur se met à prodiguer les dons, si bien que : « Tiels i vint fix de povre vavasor — Qui au partir resemblera comtor »[1]. Plus loin encore, dans le même poème, Charlemagne appelle à lui tous les pauvres chevaliers pour leur distribuer destriers, fourrures, faucons, or et deniers[2]. Baudouin, avant de partir pour la Terre-Sainte, se dépouille si complètement, selon la *Chanson d'Antioche*, qu'il ne lui reste « vaillant deux parisis » et qu'il se verra bientôt dans l'obligation d'emprunter lui-même[3]. Il n'est pas de fête au château : baptême, mariage, adoubement, qui ne soit l'occasion de largesses abondantes, souvent inconsidérées. Et qu'on ne crie pas à l'exagération. En nulle occasion il n'est plus facile qu'ici de contrôler par le récit des chroniqueurs les allégations des poètes[4]. Parfois même les faits mentionnés par les premiers ont l'air plus romanesques encore que les inventions des seconds. En 1172, le comte de Toulouse ayant convoqué sa cour plénière à Beaucaire, ce fut à qui commettrait le plus de folies parmi ses barons. Le comte lui-même donne cent mille sous d'or au chevalier d'Agout pour qu'il les distribue. Raimbaut d'Orange fait labourer les terres qui entourent le château et y sème trente mille sous en deniers. Guillaume le Martel réunit trois cents chevaliers à un festin éclairé par des flambeaux de cire. Raymond de Venouse précipite sur un bûcher trente de ses plus beaux chevaux[5], etc., etc.

Ces seigneurs, qui avaient la bourse si complaisante, ne pouvaient considérer comme une charge la pratique de *l'hospitalité la plus large.* Ici encore diverses causes concouraient à produire le même effet. La rareté des villes, l'inclémence du ciel, les dangers de la route, le manque d'auberges, au moins au début de l'âge féodal, l'obligation où était le vassal d'héberger son seigneur et sa suite, chaque fois que celui-ci traversait ses terres, l'institution des « nourris », la fréquence des guerres ou simplement des « razzias », pendant lesquelles le château servait de refuge à toute la population environnante, enfin les traditions

1. *Aspremont*, p. 2, v. 34 ss., 44 ss.
2. *Aspremont*, Bibl. Nat., fonds franç. 2495, f° 67 verso. — Gautier, *Chevalerie*, p. 84.
3. *Antioche*, I, p. 170.
4. Guilhermoz, p. 242-243, note 2, p. 244, note 6. — Luchaire, *Soc. fr.*, p. 351 ss.
5. Vic et Vaissette, *Hist. du Langued.*, XIX, p. 54. — Rosières, *Soc. franc.*, I, 363-64.

encore vivantes des Celtes et des Germains : tout imposait au féodal des habitudes d'hospitalité. Nécessaire comme elle l'était à la société du Moyen-Age, l'hospitalité devint bien vite, de même que la largesse, une des vertus que l'opinion publique célébrait le plus volontiers. Tout voyageur qui passait sur la grand'route avait le droit de frapper à la porte du château, qu'il fût marchand pèlerin ou jongleur. Il payait l'hospitalité généreuse qu'on lui offrait, en récits, en nouvelles, en chansons et, souvent même, il ne s'éloignait que chargé de présents [1]. Mais si l'hôte était un personnage de qualité, c'était avec un empressement extraordinaire que toute la maison se mettait à son service. Du plus loin qu'il était signalé on se précipitait à sa rencontre pour le débarrasser de son cheval et de ses armes. A la porte du château le maître de céans l'accueillait avec un baiser [2]. On le conduisait à la salle de bain, on le massait, on lui présentait les plus beaux vêtements d'intérieur dont on disposât, on le faisait manger et boire [3]. Il restait tant que cela lui plaisait, et souvent son amphytrion refusait le cadeau qu'il tenait à lui offrir. Aïol ayant manifesté à Géraume le désir de le récompenser de son bon accueil : « Sire, che dist li ostes, ne place a l'roi celestre — Al glorieus del ciel qui le siecle governe — Nous en aions del vostre vaillant une cenele ! — Onques nel fist mes peres ne le fist mes ancestres —. S'il hebergea franc homme ne chevalier honeste — Que la nuit li vendist ne hostel ne heberge — N'en droit moi, se Dex plaist, n'empirera la jeste » [4]. La plus grande joie du baron est de voir sa maison pleine de gens. « Mès quand il voit son grant palès empli — Et li banc sont de cavalier vesti— ...Et on viele haut et cler et seri — Quant sa gent sont de joie replani — Adonc li semble qu'il a le cors gari [5]. » Plus tard, à l'époque courtoise, un cérémoniel très

1. Gautier, *Cheval.*, p. 670 ss.

2. *Huon de Bord.*, v. 345. — *Flamenca*, v. 7273. — *Aiol*, v. 2063 ss., éd. Normand et Raynaud, p. 69. — *Chevalier à l'espée*, v. 225 ss. — *Hervis de Metz*, v. 2842-2844, éd. Suchier, p. 115. — *Doon de Maïence*, v. 3426 ss.

3. *Athis*, Bibl. Nat., fonds fr. 375, f° 120, Gautier, p. 312-313. — *Horn.*, vers 4955. — *Girart de Rouss.*, trad. P. Meyer, p. 124. — Sur l'hospitalité des barons en général, cf. *Amis et Amiles*, vers 1206 ss. — *Jourdain de Blaivies*, v. 4236 ss. — *Ren. de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1909, p. 76, v. 14377 ss.

4. *Aiol*, vers 6451 ss., éd. Normand et Raynaud, p. 188.

5. *Aubri*, éd. Tarbé, p. 49 ss.

compliqué, dont nous aurons à parler ailleurs, s'introduira pour la réception des hôtes.

Si la solidarité familiale et guerrière et les affections qui en résultaient unissaient le féodal exclusivement à des gens de sa caste, il n'en allait plus de même, on le voit, pour la générosité et la pratique de l'hospitalité. Ici, les sentiments altruistes que sa condition même de guerrier et de souverain développaient nécessairement chez lui, débordaient dans une mesure plus ou moins large les limites de la classe sociale à laquelle il appartenait. A l'occasion de ces fêtes que nous venons de mentionner, le seigneur ne donnait pas seulement aux nobles de son clan ou de son monde, il distribuait à pleines mains l'argent, les vêtements, les victuailles aux serfs de ses domaines, à ses moines, lorsqu'il en avait, et même aux inconnus qui passaient [1]. Prodiguer son bien à n'importe qui, fut considéré de très bonne heure comme un brevet de richesse, de puissance, qu'il fallait à tout prix se décerner. De même le château s'ouvrait avec autant d'empressement aux pèlerins et aux jongleurs qu'aux gentilshommes [2]. C'étaient là des conséquences inévitables de la souveraineté des barons et de leur richesse. De ces habitudes devait se dégager peu à peu une tendance à faire bénéficier les humbles et les faibles de la puissance qu'on possédait. D'ailleurs, en tant que chef politique et en tant que patron, le baron y était également amené. Primitivement son château s'était élevé dans la contrée pour la protection des pauvres gens qui y résidaient et que la lointaine paix royale ne couvrait plus. Ces souvenirs ne pouvaient s'effacer de sitôt. Dès qu'une guerre éclatait entre lui et l'un quelconque de ses voisins, c'était aux maisons, aux champs, à la vie même des vilains de son territoire, de « ses » vilains, que l'ennemi s'en prenait. Les relations des chroniqueurs, les décrets des assemblées de paix nous renseignent éloquemment à ce sujet [3].

1. *Godefroy de Bouillon*, v. 802-805. Gautier, *Cheval.*, 311, 665. — *Jourdain de Blaivies*, v. 4236 ss. — *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *l. cit.*, 1909, p. 76, v. 14377 ss.

2. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1907, p. 452, v. 3388 ss. et 1909, p. 76, vers 14367 ss. Il s'agit ici de Maugis déguisé en « saint homme qui à Dex se ravoie ».

3. « Intelliguntur sub pace : omnes religiosi et res eorum, omnes clerici et res eorum, omnes rustici et res eorum, piscatores et venatores, omnes domine et illi qui cum eis vadunt sine armis et omnes qui cum mortuis pergunt, omnes eque non ferrate, omnes saumarii cujuscumque sint, et ea que portaverint,

Il y avait là pour lui une invite à se solidariser avec ces petites gens, qui ne pouvait manquer d'être suivie d'effets. Impitoyable pour les manants du voisin, le seigneur considérait comme de son devoir de défendre les siens envers et contre tous. Sa fonction principale était bien, comme l'a expliqué Taine, celle d'un « gendarme héréditaire ». En outre son intérêt matériel se trouvait d'accord ici et avec son instinct de souverain et avec les exigences de son prestige. Toute sa fortune tenait dans les redevances de ses serfs et colons. En brûlant leurs moissons, on s'attaquait directement à sa bourse. Il est rare que des hommes, quelque nom qu'ils portent, subissent de telles atteintes sans mot dire. Ajoutons que les prérogatives judiciaires qui étaient dévolues au baron ne manquèrent pas de faire petit à petit l'éducation de son sentiment de l'équité [1]. Dans bien des circonstances, il lui était possible de se prononcer d'une manière toute désintéressée. Les pires natures inclinent, dans ces occasions-là, à la justice et même à la générosité. L'époque, en tout cas, avait un besoin de justice et une foi dans la puissance absolue de la bonne cause qui sont attestés par la coutume du duel judiciaire et des ordalies. Un sentiment collectif aussi puissant pèse nécessairement sur les consciences individuelles. Enfin, en tant que suzerain, le baron était chargé, comme nous aurons à le constater, de la « garde » des enfants de ses vassaux défunts et de la protection de leurs veuves. C'était là un devoir féodal précis, impérieux, qui s'étendait fort loin et obligeait, par exemple, le suzerain à choisir des maris à ses pupilles. Il n'est donc pas étonnant que, pour ces diverses raisons, l'âme du féodal se soit de bonne heure ouverte à un sentiment de *générosité supérieure* qui, d'abord intéressé, prit à la longue l'allure d'un véritable instinct moral. On suit assez nettement cette évolution dans certains textes : « Aimez les povres, que ce vos a mestier », dit Naimes, le Nestor de l'Epopée française à Charlemagne, « Les orphenins ne vos chaut d'essilier — Norrissiez-les, ils vos auront mestier [2] ». Pour assurer leur pouvoir illégitime les deux fils naturels de Pépin, qui ont usurpé le trône de Charles, protègent les

omnes viatores et mercatores cum rebus quas duxerint vel portaverint, boves et vacce, oves et porcli et capre, molendina et olivaria. » Décision du synode de Béziers en 1168. — Huberti, *Gottesfriede*, I. 35.

1. Sur la justice féodale, Viollet, II, 448 ss. — Flach, II, 538 ss.

2. *Aspremont*, éd. Guessart, p. 1, col. 2, v. 59-60 ; p. 2, col. 1, v. 1.

petits, les vilains, les pèlerins [1]. C'est là encore le point de vue utilitaire, la sagesse tirée de l'expérience. Voici maintenant le point de vue moral, l'acte individuellement avantageux transformé en vertu chevaleresque. Charlemagne mourant parle ainsi à son fils : « Hé Looïs, dist Charles, sire filz — Or avras-tu mon reiame a tenir — Par tel convent le puisses retenir — Qu'à eir enfant ja son droit ne tolir, — N'a veve fame vaillant un angevin [2]. » Les bons chevaliers, nous affirment les chansons de geste, ne se contentent pas de ne pas opprimer les petits, il les défendent. De Naimes on nous raconte qu' « il ne donna conseil petit ne grant — Par coi preudome deserité fussant — Les veves fames ne li petit enfant [3] ». Quand le roi Louis, oubliant les recommandations de son père, propose à Guillaume d'Orange, qui se plaint de n'avoir pas reçu de fief en récompense de ses services, l'héritage de tel grand vassal qui vient de mourir, celui-ci se révolte contre une pareille proposition. Si on touche aux héritiers ou à leurs terres, c'est lui-même qui se chargera de punir les ravisseurs avec sa lourde épée [4]. Un gentilhomme aperçoit-il un pauvre hère ou un étranger sur sa route, il doit se joindre à lui pour le protéger. Girard de Roussillon faisant l'éloge de son parent Foulques, qui est un excellent chevalier, déclare qu' « il n'a jamais été dans une cour où l'on ait accompli ou proposé une seule injustice, sans en avoir été très profondément affligé, s'il ne pouvait l'empêcher », qu' « il a toujours honoré les pauvres comme les riches » et que « tous, puissants et faibles, trouvent en lui leur appui » [5]. Les traîtres, les bandits, que nos vieux auteurs veulent couvrir d'opprobre, développent des propositions comme celle-ci : « Le mal hauciez et le bien abatéz... Les povres gens laidangiez et gabez — Les orphenins a tort desheritez — Les vesves dammes lor doayres tolez — Les murtrissors, les larrons souztenez » [6]. Les principes généraux de l'époque en cette matière apparaissent donc avec toute la netteté désirable.

On voit quelles multiples causes de développement moral se trouvaient impliquées dans la profession guerrière et la situation

1. *Mainet*, publ. par G. Paris, *Romania*, 1875, p. 316, v. 57 ss.
2. *Couronn. Looys*, éd. E. Langlois, p. 9, v. 150-154. Cf. p. 11, v. 180 ss.
3. *Aspremont*, p. 1, col. 1, v. 6 ss.
4. *Charroi de Nîmes*, v. 312, 322 ; 366 ss.
5. *Girart de Rouss.*, trad. P. Meyer, p. 161 ss.
6. *Gaydon*, v. 6441 ss.

souveraine du baron français. Avec le temps, elles eussent suffi à faire de lui un type social d'une haute valeur, auquel l'individualisme, qui marque son existence toute entière, eût conféré en outre une originalité intéressante. Tel qu'il se dessine déjà à nos regards, le possesseur de l'un quelconque de ces innombrables châteaux qui hérissaient le sol français au XI[e] siècle ne saurait être confondu avec personne. Sa silhouette morale est aussi distincte, aussi tranchée que son aspect extérieur. Il diffère autant du guerrier grec de l'époque archaïque, auquel on a voulu parfois le comparer, que la chanson de geste s'éloigne du poème homérique. Les rapports de détail s'effacent dans la dissemblance absolue de la silhouette générale. Mais, là où le féodal échappe tout à fait aux comparaisons dans lesquelles on serait tenté de l'enfermer, c'est quand il cesse d'être considéré en lui-même, qu'il est replacé dans la société dont il faisait partie, qu'il est rattaché à ses compagnons par ces liens si étranges de l'organisation féodale. Vassal et suzerain, le baron va s'enrichir de quelques précieux traits de caractère qui parachèveront sa physionomie et en accuseront plus nettement encore la nouveauté.

Dans toutes les sociétés, dans la cité antique comme dans notre cité moderne, l'indépendance extérieure et intérieure de l'individu est limitée par le contact obligatoire que la vie en commun lui impose avec ses semblables. Non seulement il se voit dans l'obligation de renoncer, par suite de ce contact, à certains actes, à certains gestes, à certaines attitudes qui compléteraient sa physionomie individuelle, mais encore il subit forcément l'influence des idées et des modes même de son entourage permanent. L'éducation en commun, la fréquentation des hommes, l'exercice d'une profession le mettent à la merci de la société à laquelle il appartient. De là vient qu'il y a en réalité si peu de véritables individus, si peu d' « originaux », comme disait Balzac, dans notre humanité civilisée. La vie urbaine leur est mortelle. Ou bien ils y étouffent, ou bien ils s'en éloignent. C'est dans la solitude, en province, à la campagne, là où la famille possède encore sa citadelle sûre et solitaire, que les derniers « caractères » subsistent, d'ailleurs bien atténués. La société féodale était, à ce point de vue, bien différente de la nôtre. Elle assurait à chacun de ses membres le libre développement de sa personnalité par l'isolement matériel et moral dans lequel elle le confinait. Individualiste d'instinct, elle portait le respect inconscient de la personna-

lité jusque dans cet ordre de faits où d'ordinaire les communautés humaines s'efforcent de la supprimer. C'est pourquoi l'évolution morale que nous avons vu s'accomplir chez le baron, considéré en tant que guerrier indépendant et en tant que chef souverain d'un clan plus ou moins considérable, bien loin d'être compromise par les rapports que l'organisation féodale, comme toute forme de société, va établir entre lui et ses pareils, en sortira, au contraire, fortifiée et enrichie. Car, non seulement le lien féodal ne ligottait pas entièrement l'individu et lui laissait dans la vie journalière cette latitude indéterminée qui favorise l'épanouissement des initiatives les plus diverses, mais encore, là où il le rattachait à ses semblables, c'était par le libre consentement toujours conscient et formel des parties que la concordance sociale indispensable s'établissait. A aucun moment le baron n'a l'impression d'obéir à une volonté autre que la sienne. Toujours il se sent dirigé par sa propre loi. C'est un échange de services strictement réciproques qui le relie à ses compagnons. Des deux côtés il y a égalité de droits et de devoirs [1]. En premier lieu, dans la grande majorité des cas, chaque féodal est à la fois suzerain et vassal. Cela seul suffirait à rétablir l'équilibre entre ses obligations et ses prérogatives. Ce qu'il est amené à accorder d'un côté, il l'exige de l'autre. La justification des services qu'on lui demande est fournie par les services qu'il exige. Mais il y a plus encore. Dans les relations mêmes qui unissent le vassal à son suzerain, c'est-à-dire dans la partie la plus défavorable du contrat féodal pour un individu donné, les devoirs et les droits se balancent, ou mieux, de part et d'autre ils sont identiques [2]. Si le vassal doit à son seigneur le secours de son bras dans des circonstances que, de très bonne heure, l'usage déterminera rigoureusement [3], s'il lui doit également, à certaines époques, l'aide financière, s'il est tenu de l'assister en son conseil de justice, de venir, en outre, de temps à autre, à sa cour, apporter le témoignage qu'il est bien réellement son « homme » [4], de son côté, le suzerain est

1. Flach, *Origines*, II, p. 520, 523, 529-30.

2. C'est ce qui résulte notamment de la fameuse lettre de Fulbert de Chartres. H. F., X, p. 463. — Flach, *Origines*, II, p. 518 ss., en donne une analyse détaillée. Il y est dit, après énumération des devoirs du vassal, « *Dominus quoque fideli suo in his omnibus vicem reddere debet.* Quod si non fecerit, merito censebitur malefidus. » — Cf. *Ogier*, vers 5442.

3. Guilhermoz, *Origine de la Noblesse*, p. 255 ss.

4. Flach, *Origines*, p. 538 ss. — Luchaire, *Manuel*, 186 ss.

astreint à une série d'obligations tout aussi importantes. En toute circonstance il défendra son vassal, le conseillera, le secourra pécuniairement. Il ne pourra jamais refuser de l'entendre, si celui-ci est accusé d'un tort quelconque, et c'est en compagnie de ses co-vassaux qu'il le jugera [1]. Le vassal est-il tenu de contribuer aux dépenses familiales de son suzerain, celui-ci mariera les filles de son vassal, « nourrira » ses fils, les adoubera, leur donnera un fief [2]. Que l'un ou l'autre des contractants se dérobe à l'une quelconque de ces charges, et le contrat sera rompu de plein droit après notification [3]. C'est donc bien, juridiquement, d'une véritable association qu'il s'agit, dont on appréciera nettement le caractère en la comparant au soi-disant « contrat », nullement facultatif d'ailleurs, qui, de nos jours comme dans l'antiquité grecque et romaine, unit l'individu, dépouillé de tous ses droits naturels, à une collectivité qui est censée les exercer pour lui, mais qui, l'écrasant par sa masse, peut, à son gré user et abuser des prérogatives qu'il lui a remises. Dans la société féodale, au contraire, la « suzeraincté » de l'un des contractants et la « vassalité » de l'autre ne représentent guère qu'une supériorité et une infériorité morales, d'autant moins réelles que les rapports des deux parties sont envisagés non sous l'angle abstrait, comme cela se fût passé à Athènes ou à Rome, et comme cela se passe encore de nos jours, mais sous l'angle concret, vivant, humain. Dans la cérémonie de l'hommage, qui marque le début des relations du vassal et du suzerain, on échange un baiser. Pour le vassal, le suzerain est une sorte de chef de famille [4], plutôt qu'un supérieur. Son château est le rendez-vous commun de tous les gentilshommes du fief, qui y passent une partie de l'année, associés à la vie intime de leur seigneur. Quand ce dernier voyage, c'est chez eux qu'il descend. S'il marie sa fille ou son fils, c'est là un événement qui intéresse tous ses vassaux. Ils interviennent pécuniairement, comme s'il s'agissait d'un parent, et, bien entendu, figurent en bonne place à la cérémonie. Dès que leurs propres fils sont en âge de porter les armes, ils les envoient

1. Flach, p. 519-20, 529-530, 537, 540 ss. — Luchaire, *Manuel*, 215 ss. — Schröder, *Deutsche Rechtsgesch.*, p. 405.
2. Gautier, *Cheval.*, 76, 186 ss, 343-44.
3. D'Ibelin, éd. Beugnot, § 237. — Phil. de Novare, § 35-36. — Flach, *Origines*, II, 478 ss., 531, 537.
4. Flach, *Orig.*, 538, 539.

au château du suzerain qui les élèvera avec les siens, les fera asseoir à sa table, les entretiendra, sans exiger aucune redevance. Nous avons vu que ces « nourris » considéraient le plus souvent leur patron comme un véritable père. Ajoutons à cela que depuis plusieurs générations déjà ces rapports personnels se continuent. Les aïeux du seigneur ont « nourri » et adoubé ceux du vassal, qui, de leur côté, ont marié les filles de leurs suzerains, assisté leurs veuves, défendu leurs orphelins. Non seulement donc on peut dire qu'il y a égalité de fait entre le vassal et son seigneur et que, socialement, ils se traitent en égaux [1], mais encore il apparaît que le lien qui les unit est au moins aussi sentimental que juridique, ou, pour parler plus nettement, que sans l'affection réciproque des hommes en présence leurs relations seraient impensables [2]. Cela ressort de la nature du contrat lui-même et de la façon dont il est pratiqué. Donc égalité sociale des contractants, réciprocité des droits et des devoirs, lien affectif autant que légal : tels sont les principaux caractères de l'association féodale, qui peut être acceptée ou refusée, conclue ou dénoncée indifféremment par les deux parties en présence. Incontestablement c'est là, du point de vue politique, une piètre garantie d'ordre. A chaque instant un lien aussi fragile menace de se rompre, et, comme il n'existe pas de juridiction supérieure capable d'imposer son arbitrage, c'est à la guerre, au droit du plus fort qu'il faut en dernière analyse recourir le plus souvent [3]. Mais, si l'on doit concéder cette infériorité pratique du contrat social, tel que la Féodalité l'avait imaginé, il n'en faut que plus énergiquement affirmer — le fait ayant été souvent méconnu — que, socialement et moralement, il est impossible d'en trouver un seul dans l'histoire de l'humanité, qui ait été plus « éducatif » des caractères que celui-ci, qui ait fait appel plus directement et plus fortement à tout ce que l'âme humaine renferme de plus noble, qui ait sauvegardé plus complètement l'indépendance des volontés individuelles, rendu plus nécessaires la bonne foi et la loyauté, exalté davantage le désintéressement. Le mal se paye toujours par quelque bien.

Le contrat vassalique étant la base même et la seule base de

1. Flach, *Orig.*, 520.
2. Flach, *Orig.*, p. 527. — Cf. Esmein, *N. Revue de droit histor.*, XVIII, p. 537.
3. Cf. Luchaire, *Hist. de France* de Lavisse, t. II, 2, p. 12-13.

toute l'organisation sociale, l'instinct de conservation de la classe féodale lui commandait de développer le plus possible les sentiments qui en garantissaient le bon fonctionnement, et cela d'autant plus impérieusement qu'il n'existait pas, nous le savons, d'instance supérieure assez forte pour l'assurer envers et contre tous. Ces sentiments étaient en première ligne l'affection réciproque des parties en cause et la fidélité. Or il n'en est pas que la littérature du Moyen-Age ait célébrés avec le plus d'insistance, il n'en est pas non plus pour lesquels elle se soit livré à une propagande plus active. En présence de ce fait, on voit combien superficielle et simpliste est l'opinion des gens qui croient sincèrement à une sorte de goût inné de la classe féodale pour l'anarchie. Si violente et si rude que soit une société, prise dans son ensemble elle désire l'ordre : c'est là une vérité qu'un nombre aussi grand qu'on voudra de faits-divers particuliers ne saurait infirmer. Autrement on ne comprendrait pas l'acharnement qu'ont mis les organes de la pensée collective du monde féodal à prêcher le respect des contrats et à maudire, à noircir, ceux qui en faisaient fi. « Car entre seignor et home n'a que la fei », dit le recueil de d'Ibelin, « et la fei deit estre coneue et gardée entre saus »[1]. La « foi » c'est la grande vertu, la vertu des vertus. « N'est pas richoise ne de vair ne de gris — Ne de deniers, de murs, ne de roncins — Mais est richoise de parens et d'amins — *Li cuer d'un hom vaut tout l'or d'un païs*[2] ». Le poète du *Gaydon* est plus précis encore : « Soit drois, soit tors, s'ai oï tesmoingner — Doit li hons liges son droit seignor aidier[3] ». Cette fidélité ira jusqu'au sacrifice de la vie ou des plus chères affections : « Par saint Denis de Franche, miex voil morir o vos — Entre gent sarrazine et soffrir grant dolor — Que repairier en France a joie et a baudor », dit ailleurs un vassal à son seigneur. On évite même tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une trahison. Vivien, accablé aux Aliscans par des forces supérieures, veut envoyer le comte Bertrand chercher du secours. Celui-ci refuse : « Non ferai sire, ch'a dit li quens Bertrans. — Ne vos faudrai tant con soie vivans. — Tant com ge soie encore si ferans, — Et ke me puist el poing durer li brans — Vos serai

1. D'Ibelin, éd. Beugnot, § 196.
2. *Garin li Loherains*, II, p. 218.
3. *Gaydon*, v. 3063 ss.

jou, se deu plest, bon garans. [1] » En effet le commandement est absolu et quiconque aurait seulement l'air d'y manquer serait mis au ban de la société. « Qui son seignor boise bien a Dieu relenqui [2] ». « Vo droit seignor ne devez pas haster — Ainz le devez servir et hennorer — Contre toz homes garantir et tenser [3] ». Girard de Roussillon, qui a subi un tort grave de la part de Charles, et qui a dû se réfugier avec Berte son épouse dans d'affreuses solitudes où il mène une vie misérable, déclare un jour, aigri par la souffrance, à un ermite, qu'il a formé le dessein de tuer le roi par surprise. « Ami, lui répond celui-ci, comment n'es-tu pas épouvanté ? En ta jeunesse, tu as employé ta fleur à mal faire, et maintenant tu veux encore tuer ton droit seigneur... Sais-tu quelle justice on doit faire d'un traître ? On doit l'écarteler avec des chevaux, le brûler sur le bûcher et, là où sa cendre tombe, il ne croît plus d'herbe et le labour reste inutile ; les arbres, la verdure y dépérissent [4] ». Le seigneur qui manque à sa foi envers son vassal n'est pas moins sévèrement jugé : « Ah ! fals roi, Damedieu te maldie ! — Traï l'avez par vo grant coardie — Come traitres li as ta foi mentie [5]. » Même après avoir commis un premier acte d'infidélité, le vassal ou le seigneur coupable n'est pas délié de sa foi envers le partenaire qu'il a trahi. Le devoir de fidélité ne s'efface jamais : « Car qui ment sa foi l'un à l'autre, celui a qui l'on la ment est quitte de sa foi que il deit a celui qui li a la fei mentie ; et celui qui la ment n'est mie quitte por tant, ainz en est aussi bien tenus come devant [6]. » Telle est la doctrine, et elle ne comporte aucune espèce de restriction. C'est un « impératif catégorique ». Le vieux duc Aymon, apprenant que ses fils se sont révoltés contre Charlemagne leur seigneur, les chasse de chez lui. « Issies fors de ma sale, vidiez moi cel donjon ! » Ils ne reviendront chez lui qu'en tremblant et à la faveur d'un déguisement. Bien plus, le père lui-même entrera en lice contre eux. Guillaume d'Orange est à l'église aux côtés de sa fiancée, il va échanger

1. *Aliscans*, éd. Wienbeck, etc., p. 12, v. 202-206.
2. *Elie de S[t] Gilles*, v. 1354-1358. — *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1907, p. 440, v. 2979.
3. *Charroi de Nîmes*, v. 422.
4. *Girard de Rouss.*, trad. P. Meyer, § 509.
5. *Ogier*, v. 5442.
6. D'Ibelin, éd. Beugnot, § 196. Cf. § 208, et Phil. de Novare, § 17.

l'anneau avec elle. Un messager entre, haletant, et lui annonce que le roi est en danger. « Guillelmes baise la dame o le vis cler — Et ele lui, ne cesse de plorer — Par tel covent es les vos desevrez — Que ne se virent en trestot lor aé » [1]. Désespéré et tout en larmes, il est parti où le devoir l'appelait. Le traître Fromont, qui vient d'assassiner son suzerain Girart de Blaives, réclame à un vassal de celui-ci le jeune fils de sa victime pour l'anéantir de même. Le vassal n'hésite pas. Plutôt que de trahir la confiance de son seigneur, il livre son propre enfant aux coups du misérable et assiste en personne à l'accomplissement du forfait [2]. Raoul de Cambrai veut brûler le moutier d'Origny où s'est réfugiée la mère de son vassal Bernier. Celui-ci, qui est de sa maisnie, l'accompagne dans cette sinistre expédition : « Raoul, mesires, est plus fel que Judas : — Il est mesires ; chevals me done et dras — Et garnemens et pailes de Baudas — Ne li fauroie por l'onnor de Damas — Tant que tuit dient : Bernier, le droit en as [3]. » L'ordre d'un seigneur ne se discute pas. Quand ensuite Raoul, ajoutant l'insulte au crime, frappe Bernier, l'offensé se contente de s'éloigner : « De ceste cort partirai sans congié. » Aubri a tué les neveux de Fouqueret et tenté de déshonorer sa fille. Le voici qui est en danger et va succomber dans un combat. Fouqueret lui donne son cheval et son épée et le sauve ainsi. Il se souvient qu'il a été le « nourri » du père de ce brutal. « Dont li ramembre der bon duc seignouri — Der duc Basin qui fu pere Auberi — Qui longuement l'avoit soef nouri — Adeubé l'ot et d'oneur l'ot saisi — Lors dist en bas que nus ne l'entendi : — Dieu ! que ferai, vrais Rois qui ne menti ? — Cist est mes sires que ci voi devant moi — Se on l'ocist, donques je l'ai traï. [4] » Didier fait de même pour Charlemagne à Pampelune. « Mon seigneur droiturier — Pour mien amour, vous pri que vous doiés montier — Sour cest cheval. [5] » Se rebeller contre son seigneur est un crime impardonnable. C'est le drame tragique et douloureux que racontent la plupart des chansons de geste. Pris entre le devoir de fidélité et l'instinct de la solidarité familiale, le héros a violé le premier,

1. *Couronn. Looys*, v. 1403 ss., éd. Langlois, p. 66.

2. *Jourdain de Blaivies*, v. 487 ss. Même situation dans *Daurel et Beton*, éd. P. Meyer, p. 33-35, v. 942-1033.

3. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p. 45, v. 1381 ss.

4. *Aubri*, éd. Tobler, p. 198, v. 21 ss. Gautier, *Cheval.*, p. 77.

5. *Prise de Pampelune*, v. 1883 ss.

le plus sacré de tous. Il en sera puni et versera d'amères larmes de repentir. Les fils d'Aymon, ceux de Garin, Doon de Maïence, Gaydon se jettent aux pieds de leur seigneur Charlemagne, auquel ils ont « failli »[1]. Les fils et des petits-fils d'Aimeri de Narbonne implorent le pardon du roi Louis. *Renaud de Montauban* nous montre quatre mille sept cents chevaliers se dirigeant « tot nuz piés et en langes » vers la tente de l'empereur auquel ils ont rompu la foi[2]. Lever le bras sur son seigneur est presque un crime contre nature, un parricide. Bernier et Renaud qui s'en sont rendus coupables s'en vont l'un et l'autre en Palestine. Renaud fait plus, il s'enrôle à Cologne parmi les ouvriers qui bâtissent la cathédrale[3]. C'est que, ce seigneur qui a reçu votre hommage, votre serment de foi, on l'aime de toute son âme. Quand on demande à Naimes s'il est marié, il répond « Si j'ai moillier, vos m'avez demandé? — Naie, madame, onques n'en fu pensé — A mon seigneur ai tot mon cuer doné. [4] » De son côté, le suzerain éprouve un sentiment analogue pour son vassal. « Ne veez vos que il (Charlemagne) nos aime en foi? [5] » Amour et foi sont unis dans la réalité et dans la poésie, comme le plus haut des préceptes féodaux les unit dans sa noble formule. Le vilain est « homme de corps », le baron « homme de foi ». C'est là sa qualité essentielle en droit ; en fait il doit en être de même. « Loin de moi la pensée, lit-on dans Orderic Vital, qu'un chevalier preux puisse manquer à sa foi ! S'il le faisait, il serait méprisable à jamais *comme un homme mis hors la loi*[6]. »

De même que le féodal considérait le désintéressement comme une sorte de prérogative de sa naissance et se représentait volontiers le bourgeois tout entier dominé par une avarice sordide, de même il déniait au vilain la loyauté[7]. Pour être loyal il fallait

1. *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1909, p. 22, v. 12791 ss. — *Girart de Viane*, p. 168. — *Doon de Maïence*, v. 7308. — *Gaydon*, v. 10296 ss.

2. *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *l. cit.*, 1907, p. 389, v. 1407 ss.

3. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p 224, v. 6588 ss. — *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *l. cit.*, 1909, p. 199, v. 15346 ss. ; 307, v. 18006 ss.

4. Bibl. Nat., fonds fr. 2495. f° 100. — Gautier, *Cheval.*, p. 76.

5. *Girart de Viane*, p. 169.

6. *Order. Vital*, IV, 49. Paroles prêtées au duc Guillaume le Roux.

7. *Girart de Rouss.*, trad. P. Meyer, p. 28. — *Couronn. Looys*, v. 206 ss. — *Garin li Loherains*, II. 160. — *Huon de Bord.*, v. 403 ss. — *Doon de Maïence*, v. 2467 ss. Cf. en outre les textes cités par P. Meyer. *Girart de Rouss.*, p. 28, 29. De même il est curieux de voir le sens qu'a pris le mot « franc », qui tout d'abord signifiait « libre ».

avoir du sang noble. A la loyauté « noblesse obligeait ». L'importance de la « foi » dans les relations du vassal et du suzerain eut en effet pour conséquence de mettre *la loyauté en soi* au premier rang des vertus chevaleresques. L'étymologie du mot lui-même indique nettement le chemin suivi par les idées. Etre loyal, ce fut d'abord remplir ses obligations conformément aux conventions, puis se montrer incapable de toute tromperie en général. De la fidélité aux engagements féodaux sortit tout naturellement la fidélité en général, la bonne foi. « Comme la fidélité est libre, volontaire, dit excellemment à ce sujet un de nos meilleurs feudistes modernes, comme elle échappe à toute contrainte directe, elle procède en dernière analyse d'un sentiment noble et généreux, et elle engendre la notion de loyauté (legalitas). Celle-ci n'est autre que la soumission à la loi de la fidélité [1]. » Nous venons de montrer quelle était l'importance d'un sentiment comme celui de la fidélité dans une société qui reposait toute entière sur la base d'une multitude de contrats particuliers d'homme à homme. La loyauté en général n'était pas moins indispensable. C'était l'extension à tous les actes de la vie d'une disposition d'esprit particulièrement utile à la collectivité. L'absence d'une autorité supérieure capable de punir les forfaits individuels, l'obligation où se trouvait chaque chef de famille de veiller de tous côtés à sa sécurité, les mille formes d'association qui résultaient de cet état de choses, parenté, compagnonnage, alliances : tout obligeait le monde féodal à exiger de plus en plus de ses membres le respect de la parole donnée et la franchise sans limites. Plus qu'à n'importe quelle époque, l'expérience de tous les jours confirmait cette remarque d'un de nos vieux poètes : « De traïson ne se puet on garder [2]. » Aussi avec quelle insistance la littérature, d'accord en cela avec les chroniqueurs, prêche-t-elle directement et indirectement, la loyauté ! « *Fins cuers ne peut mentir* [3] ». « Amis, dit Rolland au fils d'un roi païen, auquel il professe tout un cours de chevalerie, gart-toi de mentir — Car ce est une tache qui moult fait repentir [4]. » Les héros les plus admirés sont toujours

1. Flach, *Origines*, p. 525 et notes 1, 2, 3.

2. *Bat. Loquifer*, Bibl. Nat., fonds franç. 2494, f° 175 verso. — Gautier, *Cheval.*, p. 136. — « Qui a felon voisin a souvent mauvais matin. » *Aubri*, p. 3.

3. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p. 157, v. 4582.

4. *Entrée en Spagne*, Bibl. Saint-Marc de Venise, fonds franç. 21, f° 265. — Gautier, *Cheval.*, p. 79. — Cf. *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *l. cit.*, 1908, p. 164, v. 7360.

accompagnés de l'épithète « au cœur franc » ou « au cœur entier » [1]. Ne pas mentir c'est le fait du vrai gentilhomme. « Chun is plus gentilzhome, gart-toi de mentir [2]. » Bien plus, la caractéristique de Dieu lui-même pour nos féodaux, c'est son horreur du mensonge. « Par Dieu qui ne mentit », c'est une invocation qui revient sans cesse dans les chansons de geste [3]. Le Sarrazin Cornumarant, lui-même, qui a promis aux chrétiens une trêve de trois jours, résiste à toutes les sollicitations de ses gens qui voudraient, dans son propre intérêt, la lui faire rompre : « ...Ma foi en ai plevie — Miex volroie estre mors que ele fust mentie [4]. » Aussi quels monstres abominables sont, aux yeux des féodaux, les hommes capables de manquer à leur parole ! Ces Mayençais dont nos poètes ont fait les traîtres et les forbans par excellence de leur monde imaginaire, ces Mayençais qui violent, tuent, outragent à Dieu, profanent ses églises, sont avant tout des menteurs. « Et tout avant à Dameldeu voez — Que ja a home ne tenrez loiautez — Vo seignor lige ja foi ne porterez — Les loiaux homes traïssiez et vendez — En tous les lieus là ou vos esterez — Hardiement mentez et parjurez [5] ». « Ne dis jamais la vérité », conseille le misérable Hardré d'*Amis et Amiles* à son neveu [6]. Les supplices réservés aux traîtres sont épouvantables ou infamants. Ganelon est écartelé vif à quatre chevaux. Macaire est vaincu en champ clos par un chien. Dans la réalité le chevalier félon était conduit, au XIIe siècle, sur un tas de fumier, où on lui coupait les éperons au ras du talon [7]. Plus tard on foula ses armes aux pieds, on traîna son blason dans la boue, on prononça sur lui les prières des morts [8]. L'horreur que cette époque toute entière montre pour la déloyauté atteste nettement le cas qu'elle faisait de la vertu contraire. Cette façon de voir est très ancienne. Dans la *Chançun de Guillelme*, Guibourc demande formellement à son mari l'autorisation de mentir pour lui venir en aide [9]. La

1. *Girart de Rouss.*, trad. P. Meyer, p. I.
2. *Entrée en Spagne*, f° 265.
3. « Par Dieu qui ne menti » se retrouve trois fois dans la page 221 de l'éd. Meyer et Longnon, de *Raoul de Cambrai*, deux fois dans la page 233 et dans la page 209, etc., etc.
4. *Jérusalem*, v. 5915 ss.
5. *Gaydon*, v. 6441 ss.
6. *Amis et Amiles*, v. 1525 ss.
7. *Garin li Loherains*, II, 145.
8. La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'anc. Chevaler.*, I, 316 ss.
9. *Chançun de Guillelme*, v. 1354.

Féodalité, nous venons de le dire, avait les meilleures raisons du monde, même avant d'avoir subi l'influence profonde des idées chrétiennes, pour penser ainsi. C'est pourquoi il n'est peut-être pas téméraire d'admettre que la fidélité à la parole donnée et l'horreur du mensonge, dans le rôle prépondérant que leur assigne notre morale moderne, sont des acquisitions de la civilisation féodale. Il y eut certainement dans l'antiquité des natures loyales, mais jamais ce sentiment n'y a été l'objet d'une prédilection aussi exclusive que dans le monde féodal. Les hommes les plus réputés de la Grèce et de Rome ne voyaient pas de honte à se tirer d'un mauvais pas par cautèle. Ulysse le menteur est le héros de l'Odyssée. Aucune chanson de geste, aucun poème courtois n'a pour personnage favori un homme déloyal. L'épopée française a été indulgente à certains défauts, à la brutalité, à la sensualité, jamais à la déloyauté. De même, nous verrons que les peuples germaniques qui envahirent la Gaule n'étaient rien moins que scrupuleux à cet égard, en dépit de l'interprétation absurde donnée à certain passage de la *Germanie* de Tacite. Pour le Barbare, pour le citadin adonné aux affaires, pour le politicien. la perfidie est une arme journalière dont l'emploi semble légitime. Il a fallu la singulière organisation de la société féodale, toute entière appuyée sur la base d'un contrat volontaire et dépourvu de sanction pratique, pour mettre en valeur, d'une façon définitive, ce sentiment qui n'est ni aussi naturel ni aussi primitif qu'on pourrait le croire. *C'est chez nous, en France, que cette conquête morale et sociale a été faite.* L'histoire du mot « franc » en résume les phases. Un nom de peuple — du peuple le plus redouté des Romains pour son manque de foi, — en est venu à signifier « libre » puis « loyal » [1]. C'est par la liberté individuelle et la responsabilité que le noble du Moyen-Age s'est élevé jusqu'à la loyauté. La loyauté fut d'abord et elle reste encore essentiellement une vertu d'homme libre, de gentilhomme, de « cavalier ». Au Moyen-Age on disait déjà de notre pays : « Quar France est un païs el quel on doit trouver — Honor et loïauté et tout bien savourer [2] » et encore :

1. L'évolution du mot — détail curieux mais symbolique — s'est arrêtée en Allemagne à mi-chemin. Dans l'expression « frank und frei » le premier mot a le même sens que le second.

2. Girart d'Amiens, *Charlemagne*, Bibl. Nat., fonds franç. 778, f° 30. — Les

« En nul païs n'a gent plus douce ne plus vraie [1]. » Il est vrai que c'était aussi « France, la solue », la terre libre [2].

La liberté intérieure n'est que la forme la plus élevée, l'aboutissement idéal de la liberté extérieure. Les conceptions morales du monde féodal sont renfermées dans l'espace qui tient entre ces deux termes. Leur progrès a consisté à aller de l'un à l'autre. Isolé par son armement, sa façon de combattre, son habitat, le baron a commencé par être avant tout un individu. Cet individu, matériellement séparé du reste du monde, en a été moralement aussi affranchi. Homme libre et souverain, il s'est vu, à ce double titre, maître de ses actions et de ses sentiments, placé en face de sa seule responsabilité. Il serait difficile de trouver dans les annales de la civilisation un état plus propre à favoriser un fort et original développement de l'âme. Tout d'abord ce sont les instincts seuls, les instincts utiles qui ont donné sa personnalité morale au féodal. En tant que guerrier il a dû très vite acquérir la valeur militaire sous toutes ses formes et la bravoure. C'est seulement par la possession de ces qualités qu'il pouvait subsister. Comme souverain il s'est vu dans l'obligation de les élargir d'altruisme. Ses armes, son cheval, ses compagnons de guerre, en première ligne sa famille, bref, ses auxiliaires constants, dans une lutte incessante et terrible lui sont devenus chers. Envers les hommes qui combattaient à ses côtés, il était nécessaire qu'il se montrât large, par intérêt d'abord, puis par souci de sa réputation. Ce raisonnement très simple il l'a fait tout de suite. Un vif penchant pour l'amitié et une grande capacité de dévouement en sont aussi dérivés, que l'état de guerre perpétuel et le besoin continu d'alliances rendaient indispensables. La communauté des privations et des épreuves les a exaltés jusqu'à un haut degré d'idéalisme. La vie de famille, les liens de parenté, le compagnonnage militaire sous ses diverses formes ont pris ainsi une valeur sociale sans précédents. D'autre part, le souverain ne pouvait se dérober au devoir de protection qui lui incombait envers les gens soumis à son autorité et confiés à

Celtes passaient pour un peuple de parole. Strabon, *Geogr.*, IV, 4, 6. — *De bello Africano*, 73. — Appien, *Hist. rom.*, IV, 3, 12.

1. *Berte aux grans piés*, éd. Scheler, p. 9. — Cf. Saint Bernard, lettre à Innoc. II (Wilken, III, 36). « Nam probro dicitur apud Francigenos juramentum solvere, quamlibet male juratum sit. »

2. *Roland*, vers 2311.

sa garde. Il y allait de ses intérêts les plus chers et de son bon renom. Le justicier non plus ne fut pas sans subir l'influence moralisatrice qu'exerce toujours le rôle d'arbitre suprême dans des contestations souvent indifférentes en elles-mêmes et ne relevant que du seul bon sens. Enfin, vassal et suzerain à la fois, le noble se trouvait placé en face d'obligations acceptées par lui, et correspondant à des droits qui lui étaient chers. Le désir qu'il ressentait de voir ces obligations fidèlement accomplies par autrui quand il devait en bénéficier, créait, en l'absence de toute puissance coercitive supérieure, un perpétuel besoin de bonne foi, engendrait comme un appel de loyauté, qui, reproduit par mille consciences, finissait par donner corps dans la société féodale à une loi idéale de fidélité à laquelle on ne se soustrayait ni sans péril ni sans infamie. Et, plus la collectivité avait besoin de ces dispositions, plus son invite devenait impérieuse. *Si l'intérêt individuel suffisait à imposer au féodal les premières des qualités que nous venons d'énumérer, les dernières étaient exigées de lui surtout par la mystérieuse voix de l'opinion publique, qui ne s'exprime jamais plus catégoriquement ni plus distinctement que dans les sociétés dépourvues d'autorité suprême.* Elle les exigeait de lui, de sa volonté qui pouvait résister, par la menace de l'opprobre et la promesse de l'éloge, du « pris ». Tout cela tendait à former des consciences d'une nature particulière, vibrant surtout à l'appel de ces voix étranges qu'on appelle « *l'honneur* » et la « *honte* », l'approbation et le blâme et auxquelles la position isolée, très visible, de chaque individu, donnait une puissance que nous ne soupçonnons plus. Atteint par la « honte » on se sentait foudroyé, fini. Voyez avec quelle insistance Roland se défend de sonner du cor, par crainte de ces « males cançons » qu'on pourrait faire sur lui, sur ses parents, sur son pays. La mort était préférable à la honte : « Qui plus creint mort que honte n'a droit en signorie [1]. » « Mielz voeill murir que hunte en seit retraite [2]. » « Miex vauroie morir qu'à honte estre en vie [3]. » « Miex vaut hom mors et preudons appelés — Que ne fait vis qui est deshonorés [4]. » « Mieus voil a honor mort c'a honte

1. *Antioche*, II, p. 207.
2. *Roland*, v. 1701. Cf. vers 1091.
3. *Aye d'Avignon*, v. 200.
4. *Enfances Ogier*, v. 2923.

repairier [1]. » « Que vivre à honte mieus vaut mort à honneur [2]. » Les barons marqués de ce signe d'infamie sortent de toute voie raisonnable, cessent d'être des hommes. On les entend proférer ces maximes véritablement atroces que nous avons déjà mentionnées à plusieurs reprises et qui sentent l'égarement, la pure folie. On juge par là de l'attrait qu'exerçait l'autre sanction de l'opinion publique : l'honneur. C'était le régulateur véritable de toute la vie sociale de cette époque, le lumineux idéal qui tenait lieu de codes, de lois, de tribunaux, de châtiments. La première pensée du jeune chevalier se tournait vers l'honneur. « Le nouveau chevalier doit chercher honneur. » « Sois preux ! » lui disait-on en l'adoubant, ce qui revenait à déclarer : « Obéis à la loi de l'honneur [3]. » Cette loi, née des angoisses communes de la société féodale désarmée devant les furieuses passions de ses membres, est la plus noble contribution de notre Moyen-Age français à la morale moderne. Sans aller jusqu'à prétendre que l'antiquité a ignoré le sentiment de l'honneur [4], on peut affirmer hardiment que c'est *au Moyen-Age et en France* qu'il a pour la première fois joué le rôle social immense que depuis lors il n'a cessé de conserver. Cet « honneur », qui est encore aujourd'hui, sans contredit, le seul impératif catégorique accepté par tout le monde et mis hors de discussion, cet « honneur » qui fut l'âme de notre théâtre classique du XVIIe et du XVIIIe siècle et qui régna ensuite sur la scène romantique, nous vient tout droit de l'époque où retentissaient les mâles couplets des chansons de geste. Sublime appel d'abord, puis récompense précieuse, qu'on se transmettait de père en fils comme le plus noble des joyaux quand on l'avait méritée, l' « honneur » ou le « pris » contenait la somme des qualités que la société exigeait du parfait chevalier et que nous avons analysées : la force et l'adresse physique tout en bas ; un peu plus haut la bravoure, la fidélité aux amitiés, la largesse, l'esprit de justice, la générosité envers les faibles, tout au sommet, enfin, la loyauté, cette clef de voûte de tout l'édifice féodal. L'honneur se symbolisait dans

1. *Aiol*, v. 6902, éd. Normand et Raynaud, p. 201.
2. *Anseis fils de Girbert*, Bibl. Nat., fonds franç. 4988, f° 189. — Gautier, *Cheval.*, p. 137.
3. *Enfances Ogier*, Arsenal, 3142, f° 83. — Gautier, *Cheval.*, p. 285 et 309. — *Girart de Viane*, p. 21 et 65. — *Garin li Loher.*, II, p. 182, etc., etc.
4. Viollet-le-Duc, *Dictionn. du Mobilier*, V, 7.

la bannière, dans le blason, dans le château, dans le nom, où s'affirmait la permanence de la race : fleur délicate et pure, dont le parfum se dégage si suavement du milieu de ces siècles de grande rudesse et de grande souffrance, fleur française surtout.

III

LA CHRISTIANISATION DE L'IDÉAL FÉODAL

On voit quelles causes multiples de développement moral se trouvaient renfermées dans la profession guerrière, la situation souveraine, et les devoirs vassaliques du féodal. Tel qu'il s'ébauche dès à présent à nos regards, le baron français ne saurait ni être traité avec ce dédain supérieur que l'ignorance ou les préjugés lui ont souvent infligé, ni confondu avec le guerrier typique de n'importe quelle époque, notamment avec celui des poèmes homériques, dont il diffère autant, répétons-le, que la chanson de geste se distingue des produits épiques de l'ancienne Grèce. Inférieure à ces œuvres divines par l'art encore rudimentaire qui s'y manifeste, l'épopée française leur est, en effet, incontestablement supérieure par la vigueur et la flamme de son idéalisme, par l'appel ardent qu'elle adresse aux sentiments que réclame la société dont elle est l'âme sonore. La race et l'époque qui ont créé cette littérature étaient soulevées par un furieux élan de progrès. Il est stupéfiant qu'on ait pu si longtemps le méconnaître. Moins bien douées esthétiquement que le peuple et les siècles qui furent les ouvriers de la civilisation grecque, elles trahissent une vie intérieure, un lyrisme individuel, une passion de prosélytisme moral étrangers à l'antiquité et qui représentent sans aucun doute le gain le plus précieux de toute notre civilisation moderne. Jusqu'où serait allé l'idéal féodal par ses seules forces? Il est impossible de le savoir, car, à partir d'une certaine époque, on voit un rapprochement s'effectuer entre lui et la morale chrétienne, lequel a pour effet de doubler sa puissance et d'accélérer son évolution. Sans doute il serait absurde de prétendre que l'idéal féodal a pu progresser jusqu'à ce moment-là sans recevoir aucun secours du christianisme. La société du Moyen-Age était toute enveloppée de religion. Mais il

ne faudrait pas, comme on l'a fait trop souvent, exagérer cette action pour les premiers siècles féodaux. Les conquêtes morales que nous venons d'enregistrer sont d'origine purement militaire ou politique. On ne voit pas comment le christianisme aurait pu favoriser, même indirectement, l'élaboration de sentiments de ce genre. On le voit d'autant moins, que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la Féodalité et le monde des clercs étaient, au début de l'époque qui nous occupe, deux puissances hostiles, non seulement à cause des rivalités d'intérêt qui les séparaient, mais par suite de la divergence profonde qui existait entre leurs façons respectives de concevoir la vie. Tout ce qui était cher au baron du IXe et du Xe siècle représentait pour le clerc le comble de l'horreur. La guerre était un crime, le pillage et les conquêtes qui l'accompagnaient ou en résultaient, un vol [1]. Ce que le baron prisait le plus, la recherche du danger, la solidarité absolue entre compagnons d'armes, la fidélité aveugle au suzerain, la largesse en n'importe quelle occasion et envers n'importe qui : tout cela l'Eglise le détestait et l'appelait de noms fort peu honorables. Servir Dieu et le monde lui semblait plus que jamais incompatible [2]. Il n'y avait pour le féodal qu'un seul moyen de gagner le Ciel, c'était de renoncer purement et simplement à la « milice du siècle » pour se vouer à « la milice de Dieu », en d'autres termes, d'entrer au monastère. Cet acte lui-même était désigné communément par la périphrase caractéristique d' « arma deponere » [3]. Bref, il n'existait pas de pont entre l'idéal religieux et l'idéal féodal [4]. Dans ces conditions, l'action de l'Eglise ne pouvait manquer de s'exercer dans un sens opposé au développement de la civilisation nouvelle. Les hommes qu'elle gagnait quittaient les camps et les châteaux, brûlaient ce qu'ils avaient adoré, adoraient ce qu'ils avaient brûlé. Ceux qui lui résistaient durant leur vie, revêtaient à leur dernière heure le froc du

1. Cf. 1re part., chap. 1, § 3 et 4.
2. Guilhermoz, p. 443, note 17.
3. Guilhermoz, p. 444, note 20, p. 448, note 31.
4. Cette opposition entre le genre de vie et les idées du féodal et les devoirs religieux s'exprime d'une façon très nette dans le discours que tient au brave Guillaume Fierabrace le supérieur du monastère où il est venu finir ses jours. A chaque précepte chrétien qu'énonce l'abbé et qui contredit tous ses sentiments de guerrier, Guillaume s'exclame et proteste. Le poète, d'ailleurs, a tiré de cette contradiction perpétuelle des effets surtout comiques. Cf. *Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, 2e rédact., v. 440 ss.

moine. Il n'est donc pas possible d'admettre, pour le début du Moyen-Age, une collaboration morale efficace des deux puissances. Moines et guerriers se haïssaient et se méprisaient. Nous savons ce qu'un homme tel qu'Odon de Cluny pensait des féodaux. Il les considérait comme de purs bandits [1]. De leur côté, les barons exécraient tout ce qui portait le froc. Dans *Girart de Roussillon*, le guerrier Odilon menace les lâches parmi ses compagnons de les enfermer en un moûtier. Hervis de Metz, le héros de la chanson du même nom, s'écrie un jour en s'adressant à une députation de hauts dignitaires ecclésiastiques : « ... A grant aise vivés — Mes s'en ma terre vous estiés ostelé, — Je nel poroie soufrir ne endurer... — Se vois en France pour guerre demener — Je prierai Karlon Martel le ber — Qui de Paris est rois et avoés — Que les cras moines me fasse délivrer — Et les chanones, les prestres couronnés — O moi venront el grant estour campler — Dusqu'il vivront des biens de son ostel — Trestous devant les i ferons entrer [2]. » C'est bien, comme on le voit, d'une opposition absolue d'idéal qu'il s'agit. L'homme qui prie abhorre celui qui se bat, l'homme qui se bat n'a que du mépris pour le diseur de patenôtres, oisif et dodu. Cette haine réciproque éclate parfois en brutales imprécations. Rien de plus atroce que le conseil donné par le vieux duc Aymon à ses fils de « briser les abaïes » et, s'ils sont affamés, de faire cuire et rôtir les clercs. « Ja troves vos asses gent de religion — Clercs et prestres et moines de grant aaïson — Ki sunt blanc sor les costes et ont blanc le guiton — En clair saïm lor gissent li foie et li poumon — Et si ont les chars tendres, si ont gras le roignon ; — Mioldres sunt à mengier que cisne ne poon — ... Cuisies les et mengies en feu et en charbon ; — Ja ne vos feront mal niant plus que venison [3]. » Quand bien même on voudrait ne voir dans ces vers qu'une sauvage plaisanterie, on conviendra qu'ils ne témoignent pas d'une grande sympathie pour les gens d'Eglise. Les meilleurs chevaliers, d'ailleurs, ne faisaient pas mystère de leur aversion pour les moines, dont toute l'existence leur paraissait incompréhensible. Dans le *Moniage Guillaume*, qui est pourtant un poème à tendances cléricales, le héros, après

1. Cf. 1re part., chap. 1, § 3.
2. *Hervis de Metz*, éd. Suchier, append., p. 472, v. 1200 ss. et 1211 ss.
3. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1907, p. 455-456, v. 3508-3518.

avoir entendu les étranges préceptes de l'abbé du monastère, où il est venu se réfugier, en vertu desquels il lui faudra subir sans protester tous les outrages, voire se laisser frapper pour l'amour de Dieu, s'emporte brusquement : « Assés vaut mieux ordene de chevalier : — Ils se combatent as Turs et as païens — Por l'amor Dieu se laissent martirier — Et sovent sont en lor sanc batisié, — Por aconquerre le règne droiturier. — Moine ne voelent fors que boivre et mengier — Lire et canter et dormir et froncier — Mis sont en mue si com por encraissier — Par maintes fois musent en lor sautier [1]. » Les moines, de leur côté, ont multiplié dans leurs chroniques et leurs écrits les pires médisances et calomnies contre les nobles [2]. A certains moments la répulsion qu'ils éprouvaient à leur endroit les a poussés à une sorte de socialisme intégral [3]. Ces sentiments étaient trop fondés en nature pour ne pas se perpétuer. On les retrouve à toutes les époques du Moyen-Age. Cependant il vint un temps où les deux classes ennemies finirent par se réconcilier, comme nous l'avons vu. Après avoir lancé contre les déprédations des féodaux les foudres de ses conciles de paix, la Réforme clunisienne, par une conversion assez brusque et qui témoignait d'un grand sens politique, entreprit de gagner à son service cette noblesse contre laquelle elle n'avait cessé de lutter jusque-là. Le terrain où on se rencontra fut celui de la lutte contre les Infidèles, lutte qui ne commença pas, comme on le croit communément, à la fin, mais bien au milieu du XIe siècle. Dirigée par Cluny ou par les papes clunisiens, la chevalerie française refoula les Maures dans la péninsule ibérique, en Sicile, et rendit à Rome la suprématie sur l'Angleterre qu'elle avait perdue [4]. C'est vers le même temps que, très probablement, l'institution chevaleresque, qui n'avait été tout d'abord qu'une simple « corporation » englobant tous les nobles en âge de porter les armes, se transforma peu à peu en une sorte de collège à la fois militaire et religieux, imposant des obligations précises envers l'Eglise [5]. L'aboutissement de cette évolution sera représenté par les ordres militaires du XIIe siècle. A ce moment-là l'alliance entre le monachisme français, incarné

1. *Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, I, v. 513 ss., p. 66.
2. Cf. Luchaire, *Société franç.*, p. 183 ss., 294 ss.
3. *Ibid.*, p. 293-294.
4. Cf. plus haut, 1re part., ch. 1, § 4.
5. Cf. plus haut, 1re part., ch. 1, § 4.

par Cluny et Cîteaux, et la Féodalité française, est devenue formelle. Des circonstances imprévues, plus fortes que les sentiments, ont associé deux puissances qui, un siècle auparavant, n'avaient pas assez de mépris et de haine l'une pour l'autre. Cette association, ne sera pas durable, il est vrai, au moins sous sa forme intime [1], mais il suffit qu'elle se soit produite pour que des résultats extrêmement utiles s'en soient dégagés.

Elle ne fut pas en effet seulement extérieure. On vit s'ébaucher vers le milieu du XI[e] siècle, entre l'Eglise réformatrice et le monde chevaleresque un rapprochement moral et intellectuel, qui n'est pas moins curieux que le rapprochement politique étudié précédemment. Nous avons déjà expliqué comment l'Eglise, qui avait toujours maudit la guerre, en arriva, à cette époque, sans doute sous la hantise du danger musulman et germanique, à déclarer honorable et même sainte la lutte à main armée contre les oppresseurs de l'intérieur et contre les ennemis de la foi au-delà des frontières [2]. L'honneur d'avoir fait ce pas décisif revient tout entier à Cluny. C'est Cluny, on s'en souvient, que nous avons trouvé au premier rang dans le mouvement en faveur de la Paix et de la Trêve de Dieu, dans la résistance à l'absolutisme germanique dans la Croisade contre les dissidents ou les Infidèles [3]. *C'est aussi sous l'influence des idées de Cluny que l'association morale de l'Eglise et de la Féodalité s'opéra.* Quand Cluny eut besoin d'appeler à son secours cette armée redoutable que représentait la chevalerie française, il sut très rapidement faire l'effort nécessaire pour comprendre et approuver les instincts, les sentiments, les préjugés même des hommes qui allaient verser leur sang pour lui. Sœur de la Féodalité française [4], la Réforme revenait à elle. Ces deux filles, si dissemblables en apparence, de notre génie national, se retrouvaient unies après une longue période d'inimitié. La nécessité les y amena, et aussi le progrès de leurs idées. En contact journalier avec les princes et les nobles, dont elle ne pouvait se passer pour préparer ou défendre ses conquêtes, la Réforme clunisienne perdit peu à peu cette antipathie violente qu'elle avait éprouvée au début contre le monde des

1. Nous verrons dans un prochain volume que la société courtoise fut presque areligieuse, voire irréligieuse.
2. Cf. plus haut, 1[re] part., ch. 1, § 4.
3. C'est ce qui a été établi dans le chap. 1 de la 1[re] partie, § 4.
4. Cf. 1[re] part., chap. 1, § 4.

féodaux. De leur côté ceux-ci n'étaient plus, au milieu du XIe siècle, la caste féroce et inculte qu'ils avaient pu représenter au principe. Les progrès moraux, dont nous avons essayé d'esquisser ci-dessus l'évolution, étaient maintenant réalisés en grande partie. Du fond des rudes passions primitives s'étaient élevés, avec le temps, des sentiments plus nobles. Le baron croyait déjà qu'il était honorable pour lui de se montrer brave, généreux, large, hospitalier, loyal. Il pensait que sa situation l'obligeait à une certaine dignité et lui interdisait l'emploi des moyens qui pouvaient convenir au vilain. Si imparfaitement appliqués encore que fussent ces principes, le seul fait que la clarté en eût effleuré la plupart des âmes constituait un progrès immense et facilitait singulièrement la tâche des Réformateurs. Désormais on pouvait parler à ces hommes le langage de la charité, du sacrifice, de la piété. Aux réunions convoquées en faveur de la paix, on les voyait accourir en foule [1]. Ils éclataient en sanglots et en cris d'enthousiasme, et peu importait que quelques jours plus tard on les reprît à détrousser les manants ou les clercs, ils savaient qu'en agissant ainsi ils faisaient mal. C'était là un point de vue auquel leurs grands-pères se fussent difficilement placés. Pour expier ces fautes ils n'hésitaient pas à prendre le chemin de Rome, de Saint-Jacques de Compostelle, de Jérusalem. Si beaucoup d'entre eux, une fois revenus chez eux, retombaient encore dans leurs errements passés, quelques-uns se le tenaient pour dit et réagissaient véritablement contre leurs anciennes habitudes. Avec une génération consciente de ses obligations morales, on pouvait à la rigueur s'entendre. Il n'était plus indispensable de dire à ces hommes : « Si vous voulez faire votre salut, quittez votre profession, entrez au monastère. » On était sûr qu'en leur recommandant de défendre les faibles, de faire respecter les clercs, d'étendre le royaume de Dieu en ce monde, on serait compris, peut-être suivi. Ils s'étaient par leurs propres forces haussés déjà jusqu'à ces notions. Leurs croyances religieuses elles-mêmes, autrefois superficielles, étaient maintenant plus profondes et valaient parfois celles des moines [2].

Nous avons appris que, vers la fin du XIe siècle, l'adoubement,

1. Cf. 1re part., chap. I, § 4.
2. Voyez à ce sujet les innombrables témoignages apportés par Montalembert, *Moines d'Occident*, t. VI, livre XIII, chap. I et 2.

qui jusque-là avait été une cérémonie purement militaire, prit les allures d'un véritable sacrement conféré par les prêtres, et dont le rituel, par beaucoup de détails, rappelait celui de la confirmation ou de l'ordre. En recevant des mains de l'officiant l'épée chevaleresque, le jeune noble devait prononcer un serment analogue à celui qu'on exigeait des adhérents à la Paix et à la Trêve de Dieu [1]. Il est probable que, parallèlement à cette christianisation de l'adoubement, une sorte main-mise de l'Eglise sur toute la vie extérieure du chevalier s'opéra. Les barons que nous rencontrons dans les chansons de geste, qui, dans l'état où nous les possédons, sont presque toutes postérieures au XIe siècle, pratiquent très régulièrement leurs devoirs religieux, prient fréquemment, assistent à la messe tous les matins, se confessent et communient en général avant de livrer bataille, bref, se montrent à nous sous les traits de fidèles très soucieux d'obéir aux prescriptions de l'Eglise [2]. La plus ancienne des chansons de geste conservées, la *Chançun de Guillelme*, contient une admirable prière de Vivien à Dieu et à la Vierge [3]. Bien qu'il faille se défier ici quelque peu du zèle des poètes, qui parfois appartenaient eux-mêmes à l'état ecclésiastique, ou travaillaient en collaboration avec des clercs [4], il semble difficile de rejeter en bloc tant de témoignages précis, que confirme, d'ailleurs, le récit des historiens de la première Croisade. De même, on ne saurait mettre en doute la foi profonde qui animait la plupart des chevaliers, et dont les chroniques donnent des preuves aussi frappantes que les textes littéraires. Il vint même un moment où, la « chevalerie » s'étant tout à fait cléricalisée, l'obligation de croire en Dieu fut la première des conditions requises du récipiendaire [5]. Et il fut entendu que le fait d'être adoubé imposait des devoirs de piété et de conduite spéciaux [6]. L'apogée de cette influence de la religion sur le monde féodal doit être placée vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle, à l'époque de la première Croisade et de la rédaction de la *Chanson de Roland*,

1. Cf. 1re part., chap. 1, § 4.
2. Cf. Gautier, *Chevalerie*, p. 33 ss., 44 ss., 132, 538 ss.
3. *Chançun de Guillelme*, v. 799 ss. et 896 ss.
4. Voir plus loin, tome II, 1e part., chap. 1.
5. *Ordene de Chevalerie*, éd. Barbazan, p. 116. — Gautier, *Cheval.*, p. 33 et 292.
6. Gautier, *Cheval.*, p. 33, note 1. — L'*Ordene de Chevalerie* va jusqu'à exiger du chevalier la chasteté.

qui en sont deux témoignages éclatants [1]. Nous avons déjà indiqué qu'elle ne fut pas de très longue durée. Sous le règne de la « courtoisie », qui s'affirme de plus en plus à mesure qu'on s'avance dans le XIIe siècle, la religiosité des féodaux, du moins de ceux qui donnent le ton, sera plus superficielle. Il n'y a donc pas lieu, à notre avis, de faire tenir l'idéal chevaleresque tout entier dans cette courte prédominance des préoccupations religieuses [2]. Certes, l'accession de nos barons à une piété sincère et agissante représente un élargissement considérable de leur vie intérieure et il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de certains passages de la *Chançun de Guillelme*, du *Covenant Vivien*, de l'*Antioche*, du *Jérusalem*. Quand bien même, en effet, les scènes racontées dans ces poèmes seraient de pure invention — ce qui n'est pas probable — le fait seul qu'il ait pu y avoir, à un moment donné, un auditoire de barons, capables d'admirer des morceaux comme la mort touchante et sainte du jeune Vivien ou la prière commune de toute l'armée des Croisés demandant à Dieu le chemin de Jérusalem, serait déjà la preuve d'un gain moral inappréciable. Cependant, s'il faut dire toute notre pensée, ce n'est pas en tant que chrétien dévot que le chevalier nous paraît être surtout lui-même. Il y a là, au contraire, quelque chose qui s'est superposé chez lui à sa véritable nature, et qui ne se fondra jamais complètement avec elle. D'autres hommes que les féodaux ont été croyants et pieux au Moyen-Age ; maint vilain, maint clerc les a laissés bien loin derrière lui, sans aucun doute, dans la pratique des vertus proprement chrétiennes. Car il existait chez le chevalier quelque chose qui résistait à cette cléricalisation de sa vie et de sa pensée. Les efforts même que déploya l'Eglise pour conquérir et conserver ces âmes rudes en sont un témoignage. Ce qui fait, selon nous, l'intérêt du rapprochement de l'Eglise et de la Féodalité au XIe siècle, *c'est l'affermissement et l'enrichissiment des vertus proprement féodales*, acquises déjà par la classe noble, qui en fut incontestablement la conséquence.

Rappelons-nous les faits caractéristiques signalés précédem-

1. L'auteur de la « *Chevalerie* » dit avec raison que l'épanouissement de la chevalerie (chrétienne), c'est Roland dans la poésie, Godefroy de Bouillon dans la réalité.
2. C'est le principal défaut du savant ouvrage de M. Gautier, si souvent mis à contribution ici. C'est aussi celui des *Moines d'Occident* de Montalembert.

ment : l'Eglise française essayant, à la faveur de l'institution de la Paix et de la Trêve de Dieu, d'accaparer la chevalerie ; amenant peu à peu le chevalier à reconnaître qu'il avait des devoirs à remplir envers Dieu, envers les prêtres et les êtres faibles, et que ces devoirs étaient sa principale raison d'être ; puis transformant l'adoubement, jusque-là purement militaire et laïque, en une sorte de cérémonie religieuse, bientôt mystique ; l'action de Cluny et des papes imbus de ses idées sur l'expansion de la Féodalité française, et l'aboutissement logique de cette action, la grande Croisade prêchée à Clermont en 1096, laquelle à son tour resserra les liens qui rattachaient déjà l'Eglise à la noblesse française, fit apparaître la singulière institution des ordres militaires, acheva la cléricalisation de la chevalerie laïque. Des événements aussi importants devaient avoir un contre-coup immédiat sur les rapports journaliers de ces deux grandes puissances sociales. Bien des intransigeances théoriques s'atténuèrent à ce moment dans la pratique. La guerre, nous le savons, fut réhabilitée. L'attitude de l'Eglise française à l'égard du tournoi, du duel judiciaire, n'est pas moins caractéristique. Le duel judiciaire avait été de tout temps odieux aux clercs, qui avaient fait l'impossible pour lui substituer d'autres épreuves moins barbares ou plus rationnelles [1]. Il n'empêche qu'au XIe et au XIIe siècle, les chansons de geste nous montrent les champions entendant la messe et même communiant, avant cette redoutable et maudite pratique [2]. Ne pouvant réussir à proscrire un usage détesté, l'Eglise acceptait de le sanctifier. Pour les tournois il en fut de même. Aucun divertissement ne lui avait été plus odieux. Elle lui reprochait, non seulement d'entraîner fréquemment mort d'homme, mais d'être pour les chevaliers une occasion de dépenses et de dissipation [3]. A l'époque de la Croisade, elle eut un grief plus sérieux encore. La passion des tournois empêchait les chevaliers

1. Agobard dit de la loi de Gondebaud qui permet le duel judiciaire : « Vere hoc non est lex sed nex. » Le concile de Valence en 855 punit le duelliste, qui a tué son adversaire, comme un assassin. Le pape Nicolas Ier blâme le roi Lothaire de vouloir se battre en duel. Etienne V déclare que ce n'est pas par un combat mais par l'audition des témoins et l'aveu des coupables qu'on peut établir la vérité, etc., etc.

2. *Roland*, v. 3859. — Cf. *Cérémonial d'une épreuve judiciaire au XIIe s.*, par Léop. Delisle. — *Gaydon*, p. 31. — Schultz, *Höf. Leben*, II, p. 164 ss.

3. Hefele, *Hist. des Conciles*, trad. fr., VII, p. 209. — Lecoy de la Marche, *Chaire franç.*, p. 365.

de partir pour l'Orient [1]. Aussi ne cessa-t-elle de les interdire, notamment par les conciles de 1130, 1139, 1148, 1179, 1279 [2], d'ailleurs sans succès. C'est tout juste si elle parvint à empêcher les clercs d'y assister [3]. C'était là une institution trop utile à la Féodalité et trop enracinée pour qu'on pût songer â l'extirper par des décrets. L'Eglise semble, à un moment donné, l'avoir compris et s'être prêtée à des accommodements, de même que pour le duel judiciaire. Au XIIe siècle, en France, les chevaliers, avant d'assister au tournoi, entendent communément la messe [4]. S'ils entendent la messe c'est qu'il y a des prêtres pour la dire, et ces prêtres ne peuvent pas ignorer où se rend la troupe brillante et joyeuse qu'ils ont devant eux. Bien plus, on racontera même qu'un jour, un chevalier s'étant oublié à l'église avant le tournoi, la Vierge Marie était allée prendre sa place et avait ainsi sauvé son honneur [5]. Cette histoire circulait dans les cloîtres. Il est bien difficile de nier, dans ces conditions, que l'Eglise, l'Eglise de France tout au moins, ne se soit, dans la réalité quotidienne, montrée plus conciliante que ne semblait le permettre la doctrine romaine. Et c'est bien, sans doute, Humbert de Romans qui nous traduit le plus fidèlement ce qu'on pensait en définifive de l'institution des tournois dans les milieux ecclésiastiques français, probablement depuis le XIe siècle, quand il dit que ces exercices peuvent être autorisés, lorsqu'on se propose uniquement de s'y préparer à la guerre, et surtout à la Croisade.

Cette attitude conciliante une fois prise, la tâche de l'Eglise devenait relativement aisée. Elle n'avait plus qu'à travailler loyalement à améliorer sur toute la ligne ce qu'elle n'avait pu détruire. La guerre, qu'elle approuvait, étant désormais une chose « sainte », il devenait indispensable d'exiger des champions chrétiens, d'accord en cela avec la morale féodale, les qualités requises pour la mener à bien, en première ligne le courage. Dans le Pontifical dit de Durand, il est recommandé au nouveau chevalier de se montrer « strenuus » [6]. Les traités de morale du

1. Ducange, *Dissert.*, ds. le Glossaire, VII, p. 27, éd. Didot.
2. Hefele, VII, 209 ss., 239, 257.
3. Schultz, *Höf. Leben*, II, 111.
4. Gautier, *Cheval.*, p. 688, 689.
5. Von der Hagen, *Marienritter*, *Gesamt Abenteuer*, III, 466. — Walter Mapes, *De nugis curialium*, dist., I, cap. 20. — Joh. de Belka, éd. Buchelius, p. 69.
6. Publié par Martene, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, tome II.

XIIe siècle, composés par des clercs, mettent la « fortitudo » au premier rang des vertus laïques. Dans la définition que Jean de Salisbury donne de la chevalerie, la nécessité de « verser son sang et, au besoin, de donner sa vie », figure en bonne place [1]. « Combatez vos, Diex vos ira aidier » disaient les chansons de geste où l'influence cléricale se faisait le plus sentir [2]. Et elles multipliaient les exemples de l'héroïsme chrétien mis au service de la bonne cause : Roland à Roncevaux, Guillaume et Vivien aux Aliscans ou à Larchamp, Foucart sous les murs d'Antioche, Thomas de Marne à Jérusalem. Afin d'accroître encore, si possible, l'ardeur guerrière des chevaliers, ces poèmes, qui étaient surtout des harangues enflammées, destinées à recruter des soldats pour la Croisade, s'évertuent à attiser la haine des chrétiens contre l'Islam, en le dépeignant sous les couleurs les plus repoussantes. Mahomet ivre avait été étranglé par des porcs [3]. Dans sa statue creuse un païen ou un démon s'introduisait pour la faire parler [4]. Quand ils étaient vaincus, les Sarrazins la rouaient de coups, la renversaient, la couvraient d'imprécations [5]. Ils assuraient leur salut éternel en emportant deux besants d'or dans l'autre monde et n'étaient tenus dans celui-ci qu'à la pratique d'un seul devoir, la polygamie [6]. Bref, on les représentait comme la lie de l'humanité. Aussi de quelle haine sauvage les Croisés les détestent-ils ! Ils descendraient même du Paradis, disent-ils, pour les combattre. Ils voudraient mordre les murs de Jérusalem, fussent-ils d'acier [7]. Les *Aliscans* et le *Covenans Vivien* débordent d'un un fanatisme terrible. Cette fureur contre les ennemis de la chrétienté est le sentiment qui doit surtout, pour l'Eglise, nourrir la bravoure des chevaliers. « Accordez à votre serviteur que voici, qui vient courber la tête sous le joug de la milice, la force et l'audace pour la défense de la foi... », dit un Pontifical romain du XIe siècle [8]. Cepen-

1. Voir un peu plus loin.
2. *Antioche*, I, v. 223.
3. *Jérusalem*, v, 546 ss. — *Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fonds fr. 368, f° 254, etc. — Gautier, *Cheval.*, p. 823.
4. *Antioche*, II, 62.
5. *Antioche*, II, 46, 47. — *Jérusalem*, v. 1544 ss., 8663 ss.
6. *Antioche*, II, 63.
7. *Moniage Renoart*, f° 238. — *Jérusalem*, v. 3215 ss.
8. Semichon, *Paix et Trève*, p. 298 ss. — Voyez plus haut la définition du chevalier chrétien donnée par le *Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, p. 66, v. 513 ss.

dant, si importante qu'ait été la préoccupation de la Croisade chez les Réformateurs, il faut reconnaître qu'ils ont insisté, dans leurs rapports avec le monde féodal, bien plus fréquemment encore sur une autre obligation morale : celle de protéger les faibles. Cette protection des faibles était un des articles les plus importants du programme des Clunisiens et une des obligations essentielles de la Trêve de Dieu. « Quelle est la fonction de la « milice » chevaleresque? », se demande à son tour Jean de Salisbury, et il répond : « De défendre l'Eglise, de combattre la perfidie, de faire respecter les prêtres, de protéger les pauvres gens contre l'injustice, d'établir la paix dans le royaume, de répandre son sang et au besoin de donner sa vie pour ses frères [1]. » Nous avons entendu saint Bernard déclarer que « si le soldat du Christ porte un glaive, c'est pour le châtiment des méchants et la gloire des bons ». Le Pontifical de Durand recommande au chevalier d'être avant tout un « pacificateur », et le Pontifical romain affirme que « c'est pour réprimer la malice des pervers et défendre la justice » que Dieu a permis aux hommes l'usage du glaive. Dans le catalogue des vertus chevaleresques, les auteurs du XIIe siècle ont bien soin d'inscrire le respect de la justice. Ainsi l'idée morale la plus noble à laquelle les barons se fussent élevés d'eux-mêmes, en leur qualité de justiciers et de souverains, se trouvait singulièrement mise en valeur par la nouvelle conception chrétienne de la « milice ». L'*Ordene de Chevalerie*, qui est le véritable code de cette doctrine, est très explicite à cet égard. Le chevalier, dit-il, doit « le povre gens garder — Que li riche nel puisse foler — Et si le faible doit soutenir — Que li fort ne le puisse honnir — Dame ne doit ne demoiselle — Pour nule rien fors conseiller — Mais s'elles ont de lui mestier — Aider leur doit à son pouvoir — Se il veut los et pris avoir — Car femmes doit l'on honorer — Et pour leurs droits grand faix porter [2]. » Cette recommandation n'était pas, d'ailleurs, complètement désintéressée. Au premier rang parmi ces faibles qu'il est du devoir des chevaliers de protéger, l'Eglise se place elle-même, et il n'est pas de commandement

« Asses vaut mieux ordene de chevalier : — Ils se combattent as Turs et as paiens, — Por l'amor Dieu se laissent martirier, — Et sovent sont en lor sanc batisié — Pour aconquerre le regne droiturier. »

1. *Policraticus*, VI. *Patrologie lat.* CXCIX, 596 ss.

2. *Ordene*, éd. Méon, v. 214 ss.

moral qu'elle ait rappelé plus souvent que celui-là. Défendre l'Eglise, c'est la première obligation que mentionne Jean de Salisbury. Les romans de chevalerie eux-mêmes n'ont pas oublié ce précepte, non plus que sa justification. « Quand les plus faibles commencèrent à tout craindre des plus forts, on établit des gardiens et des défenseurs pour prêter appui aux uns et arrêter les violences des autres. Ils durent s'attacher à défendre la Sainte Eglise, qui ne peut maintenir son droit par les armes et doit tendre la joue gauche à celui qui la frappe sur la joue droite [1]. » « De nos jours, dit Pierre de Blois, les aspirants à la profession des armes prennent l'épée sur l'autel, afin de prouver qu'ils sont les vrais fils de l'Eglise et prêts à secourir les prêtres, à défendre les faibles, à punir le crime [2]... » Même note dans les chansons de geste cléricales [3]. Les « traîtres » de l'épopée française sont représentés uniformément comme des athées, oppresseurs à la fois de l'Eglise et des petites gens, ainsi Hardré, Gaumadras, Herchembaut. A ce dévouement doit se joindre naturellement la largesse, qui, dans le langage de l'Eglise, prend le nom de « charité ». La « charité » est implorée de Dieu pour le nouveau chevalier par le Pontifical romain. Le poème de *Huon de Bordeaux* nous montre son héros donnant à manger de ses propres mains aux pauvres [4]. Le modèle du chevalier chrétien, Godefroy de Bouillon, s'occupe sans cesse de visiter les pauvres de son ost, selon la *Chanson d'Antioche* [5]. Les comtes et les marquis qui l'entourent font de même. Grifon, dans *Gaufrey*, promet à Dieu de construire un hôpital : « Que s'il puet escaper de chel estour mortal — Que pour l'amour de li fera un hospital — Ou il hebergera tous povrez quemunal [6] ». Deux de nos épopées citent un trait bien propre à montrer l'importance de la charité pour le chevalier chrétien. Marsile, le roi païen, sommé de choisir entre la conversion ou la mort, refuse d'accepter le baptême, parce qu'il a été témoin du peu de cas qu'on faisait des pauvres dans l'armée de Charlemagne [7].

1. P. Paris, *Les Romans de la Table-Ronde*, III, 115.
2. *Epist. XCIV ad J. archid.*, éd. Giles, I, 291 ss.
3. Gautier, p. 49 ss.
4. *Huon de Bordeaux*, v. 4130.
5. *Antioche*, II, 28.
6. *Gaufrey*, v. 3070 ss.
7. *Anseis de Carthage*, éd. Alton, p. 414, v. 11463 ss. Cf. Gautier, *Epopées*

Telles sont les obligations morales du chevalier que l'Eglise, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa littérature cléricale, a prêchées en première ligne. L'une, l'ardeur guerrière contre les Sarrazins, se rattache à la propagande pour la Croisade ; l'autre, qui comprend la générosité, la défense des clercs et des petits, la largesse, est une conséquence de l'agitation qui engendra la Paix et la Trêve de Dieu. A certains égards il est indiscutable que l'Eglise les a comprises autrement que les féodaux et en a limité la portée ; c'est frappant pour la bravoure par exemple. Mais c'est là un phénomène plus apparent que réel. Dans l'ensemble, l'intervention de l'Eglise a contribué dans une mesure considérable à fortifier ces bonnes dispositions. L'insistance avec laquelle elle revenait sur ces devoirs essentiels, le courant d'opinion qu'elle créait et entretenait en leur faveur, les sanctions terribles. les récompenses précieuses qu'elle montrait aux intéressés, ont fait au moins autant que les institutions féodales pour le développement ultérieur de ces inappréciables conquêtes sociales. Et si l'intérêt de l'Eglise joue ici un rôle, il serait difficile de soutenir que cet intérêt n'était pas, dans l'espèce, identique à celui de la société toute entière. De même l'Eglise travaillait pour l'humanité autant que pour elle-même, lorsqu'elle cherchait à extirper du cœur du féodal cet amour immodéré de la guerre et cette férocité. qui avaient à ses yeux le tort très grave de décimer la chrétienté au profit de l'ennemi commun. On a lu toutes les restrictions qu'elle apportait dans ses formules d'adoubement au funeste droit de « faide ». La guerre n'était légitime à ses yeux que lorsqu'elle découlait d'une obligation sociale ou religieuse. On s'habitua peu à peu dans le monde féodal à en juger ainsi. Il est assez surprenant, par exemple, d'entendre une chanson de geste comme *Girart de Roussillon*, louer un chevalier — le chevalier parfait — de ne pas rechercher les conflits. « Il déteste la guerre et aime la paix [1] ». Mais ce qui montre plus nettement encore le désintéressement réel et surtout la sagesse de cette Eglise de France qui fit la Croisade et la Paix de Dieu, c'est le soin qu'elle prit de cultiver même celles des qualités chevaleresques qui, en apparence, ne pouvaient lui être

françaises, I, 449 ; III, 640. En outre l'anecdote se retrouve dans la Chronique de Turpin et dans *Anseis et Charlemagne*.

1. Trad. P. Meyer, p. 161 ss.

profitables en rien, par exemple la solidarité féodale, la fidélité, la loyauté. Le fait que des poèmes comme le *Roland*, *Amis et Amiles*, *Girart de Roussillon*, *Aspremont*, qui sont tout imprégnés d'esprit chrétien et ont été composés, comme nous le verrons, sinon par des clercs, du moins sous l'influence directe des milieux ecclésiastiques, célèbrent le compagnonnage féodal et l'amitié en termes si émouvants, montrent avec quelle largeur d'esprit le clergé français du XIe et du XIIe siècle comprit sa mission. C'est à ce sage libéralisme que l'union du monde féodal et des milieux réformateurs dut d'être si féconde au triple point de vue politique, social et littéraire. L'organisation féodale elle-même qui, à certains égards, s'opposait si nettement à l'idéal politique de l'Eglise tout cosmopolite et abstrait, fut non seulement reconnue mais pleinement approuvée par les hommes qui dirigèrent la chrétienté au moment le plus critique et le plus grand de son histoire. Avec une perspicacité rare, ils reconnurent qu'il y avait là un principe d'ordre qui en valait un autre, pourvu qu'il fût sincèrement observé. Aussi voyons-nous l'Eglise favoriser de tout son pouvoir les croyances plus ou moins adventices qui étaient capables de le fortifier. Dieu fut lui-même introduit dans la hiérarchie féodale. Il devint le suzerain suprême de tous les barons, une sorte de roi des rois, d'empereur des empereurs, auquel les chevaliers devaient la fidélité la plus absolue. On remarquera la parenté étroite de cette doctrine avec la théorie clunisienne et grégorienne, suivant laquelle le pape, représentant de Dieu sur la terre, était le suzerain des rois. Dans l'esprit de Grégoire VII ce n'était pas là une simple formule ; il revendiquait l'hommage des chefs des peuples, croyait pouvoir distribuer les couronnes comme des fiefs, investir et déposer les princes, délier les sujets de leur devoir d'obéissance. Cette conception toute féodale des rapports du baron avec Dieu avait le grand mérite de fournir à ces âmes de guerriers et de vassaux une représentation vivante de la Divinité et une norme exacte des obligations qu'ils avaient envers elle. Le moins qu'ils puissent faire pour ce suzerain suprême, c'est de lui donner leur vie. Il est leur seigneur et ils sont ses « hommes », ses « chevaliers » [1]. Ils le servent de « loïal cuer entier » [2]. De son côté « Damedieu » leur viendra en

1. *Covenans Vivien*, v. 775 ss.
2. *Antioche*, éd. P. Paris, II, 153.

aide dès qu'ils seront en péril [1], comme doit le faire tout seigneur pour son vassal. « Qui donc veist le duc Nostre Seigneur prier — Qu'il ait merci de s'arme, com de son chevalier — Qui meurt a son service por sa loi assaucier [2] ». Il sera même large d'argent et de biens envers eux quand ils tomberont dans le besoin [3]. La Vierge apparaît au baron comme la « douce dame du ciel » [4], la « dame belle » [5]. Les Anges sont les vassaux de Dieu. Les uns, les mauvais anges, s'étant révoltés contre lui, sont devenus des démons [6], les autres, les bons, continuent à le servir, ce sont ses chevaliers célestes, qui, parfois, descendent ici-bas et se mêlent aux combats des chevaliers terrestres [7]. C'est ainsi que saint Georges, saint Maurice, saint Domnin ont été vus armés du haubert et de la lance et montés sur de grands chevaux blancs dans les rangs des troupes chrétiennes [8]. De même les grands personnages des Ecritures, Josué, David, Judas Macchabée, ont été de vaillants barons, que la sculpture représente volontiers recouverts de l'armure du XIIe ou du XIIIe siècle. On juge du bénéfice que devaient retirer les institutions féodales de pareilles croyances. La fidélité envers le seigneur terrestre n'était qu'une forme de la fidélité envers le seigneur d'en haut. « Qui boise son seignor, bien a Dieu relenqui [9]. » C'est tout au plus si la conception féodale chrétienne limite l'ancienne en un point. Il faut obéir en tout à son suzerain, dit-elle, hormis lorsqu'il commande de détruire les églises, de fouler la pauvre gent, de guerroyer contre Dieu, de « renoier Jhesu » [10]. De même la loyauté en général fut mise sous le patronage direct de la religion. La définition la plus fréquente qui soit donnée de Dieu dans nos chansons de geste est peut-

1. *Covenans Vivien*, v. 775 ss. — *Jérusalem*, éd. Hippeau, p. 3, 6, 14. — *Aubéron*, v. 130. — *Aimeri de Narbonne*, éd. Demaison, v. 761 ss., p. 34.

2. *Saisnes*, I, 21.

3. *Aiol*, v. 246, 1014.

4. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p. 108, v. 3131.

5. *Chétifs*, p. 220, éd. Hippeau.

6. *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 2.

7. *Jérusalem*, v. 5386. — *Garin li Loherains*, I, 108. — *Aspremont*, Bibl. Nat., fonds fr. 2495, f° 65. — Gautier, *Cheval.*, p. 138.

8. *Antioche*, II, 262 ss. — *Jérusalem*, v. 671, 5387 ss. Ces traits reviennent souvent dans les chroniques, cf. Malaterra, II, 33.

9. *Renaud de Montauban*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1907, p. 440, v. 2979.

10. *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 99 ss. — *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *loc. cit.*, 1909, p. 22, v. 12802.

être celle-ci : « Dieu qui ne mentit » [1]. Il vint même un moment où la théologie officielle de l'Eglise de France fit sien en quelque sorte le code moral de la chevalerie christianisée et se livra à de subtiles recherches sur l'essence des vertus chevaleresques : l' « honestum », le « consultum », la « justitia », la « fortitudo », la « magnanimitas », la « constantia », l' « amicitia », la « retributio », qui seront utilisées directement par les poètes courtois du XII[e] et du XIII[e] siècle. Mais ces considérations nous feraient entrer dans une période qui ne doit pas être examinée ici. A cette époque, d'ailleurs, ce n'était plus l'Eglise de la Réforme clunisienne qui avait pris en France le rôle de conseillère de la classe noble, mais bien cette ancienne Eglise d'origine carolingienne, pétrie de souvenirs antiques et classiques, qui, refoulée un instant par l'activité de Cluny, reviendra au pouvoir après la Croisade et l'affaiblissement de la grande congrégation. C'est ainsi que successivement, toutes les forces morales issues du sol généreux de notre pays devaient collaborer à l'œuvre immense de la civilisation moderne.

La tâche de l'Eglise clunisienne ne se borna pas, cependant, à renforcer et à enrichir les conceptions morales particulières au monde féodal. Elle fit naître ou développa étrangement chez lui un sentiment qui n'avait joué jusque-là qu'un rôle très effacé dans sa vie : *l'amour de la patrie.* Ce que l'on trouve tout d'abord en fait de patriotisme dans l'âme des barons, c'est le patriotisme local, l'amour de la terre, du château des ancêtres. Spontanément ils ne se sont pas haussés jusqu'à la notion d'une patrie générale. Les traces de patriotisme français qu'on relève chez les chroniqueurs du IX[e] et du X[e] siècle, chez Richer par exemple, ne sont pas imputables aux nobles, mais aux clercs. De même il est difficile de voir du patriotisme dans les revendications des Carolingiens ou des Robertiens français contre les prétentions des empereurs d'Allemagne à une sorte de suzeraineté sur la couronne de France. Ce sont là des querelles dynastiques. Le patriotisme, en tant que sentiment collectif d'attachement au pays, ne pouvait naître que le jour où les féodaux français, cessant de lutter uniquement les uns contre les autres, se seraient

1. Cf. plus haut, p. 338. — L'*Ordene de Chevalerie* impose comme premier devoir la « droiture » et la « léauté ». On sait que c'est une œuvre toute cléricale.

groupés pour faire face à une ennemi commun. Ce phénomène n'eut pas lieu avant le XIe siècle. Il fut lui-même un résultat de l'action de Cluny, comme nous l'avons vu. En se heurtant aux Anglo-Saxons, et surtout aux Sarrazins d'Espagne, de Sicile et de Palestine, les chevaliers venus des diverses provinces de notre pays se reconnurent solidaires par le langage, les mœurs, l'armement, et encore plus par les idées et les sentiments [1]. Les Normands de Sicile, entendant parler d'une armée de barons français qui se dirigeait vers l'Orient, perçurent pour la première fois peut-être la grande voix du sang. Les victoires remportées en commun firent le reste. Comme à l'époque de la Révolution française, qui offre tant d'analogies profondes avec celle de la Croisade, le patriotisme de la classe qui représentait véritablement toute la nation française, ici la moyenne Féodalité, là-bas la moyenne bourgeoisie, se composa surtout de l'enthousiasme commun pour une même cause, considérée comme essentiellement utile à l'humanité entière, et de l'orgueil que l'on ressentait de l'avoir fait triompher. Des deux côtés les origines du patriotisme français se valent. Elles sont caractéristiques. Chez aucun autre peuple, à coup sûr pas chez les Allemands, on ne constaterait une pareille absence de sentiment ethnique, une pareille prédominance du cosmopolitisme et de l'amour idéal de l'humanité — il n'y a pas à s'effrayer de cette contradiction qui n'est que dans les termes — dans l'instinct patriotique. Le peuple auquel on a attribué l'invention du chauvinisme n'a été patriote, aux deux époques où il l'a le plus été, comme l'a fort bien vu Henri Heine, que par idéalisme cosmopolite. Il n'y a pas autre chose, en effet, dans le patriotisme des Français du XIe et du XIIe siècle, que la conscience d'avoir travaillé pour Dieu, d'avoir eu, entre tant de peuples, le grand honneur de servir sa cause. Remplacez « Dieu » par « l'Humanité », et vous obtenez la formule du patriotisme des Constituants et des Conventionnels. Guibert de Nogent intitule son histoire de la Croisade : *Gesta Dei per Francos*, et il croit devoir rabaisser devant cet exploit si désintéressé de son peuple, les conquêtes des Anciens « accomplies pour de basses raisons ». A Mayence il rabroue vivement un clerc, qui dénigrait les Français, en lui rappelant qu'ils avaient été les seuls à oser se jeter sur les Infidèles, et qu'ainsi ils avaient porté la gloire de leur

1. Voir 1re partie, chap. 1, § 4.

nom « jusqu'à la Mer Indienne ». Les Français, selon lui, sont une « nation noble, sage, belliqueuse, magnifique et parfaitement pure ». Quand il y a quelque part un homme loyal, on l'appelle « un Franc » . Il reproche aux Allemands de n'avoir pas donné signe de vie en cette grande occasion et il insinue qu'ils n'eussent pas été capables de résister aux Turcs [1]. Son sentiment était partagé par tous les nobles français. L'empereur Henri V ayant fait mine d'envahir la France, sous le règne de Louis le Gros, la Féodalité de notre pays s'indigna de l'outrecuidance de ces Teutons, qui osaient « attaquer la France, maîtresse souveraine des royaumes », eux qui « si souvent avaient été soumis par les Français [2] ». Les Allemands « si souvent soumis par les Français ! » D'où venait ce renseignement aux hommes du XIIe siècle? De bien loin. Les vieilles traditions qui représentaient Charlemagne dans son rôle de vainqueur des Sarrazins et des Saxons ne s'étaient jamais complétement perdues. Les grands événements de la fin du XIe siècle leur rendirent une vie nouvelle. On reprit conscience du lien qui unissait la France de la Croisade à celle du premier empereur d'Occident et on revendiqua tout son héritage. La France de la *Chanson de Roland* est celle de Charlemagne. Elle va de la Manche au Rhin, de l'Ebre au Zuyderzée. Le royaume de Bourgogne, la Lorraine, la Bavière, l'Italie, l'Espagne du Nord lui sont soumises [3]. Dans cette fédération de peuples, les Français de France occupent le premier rang. Ce sont les « conquérants de royaumes » [4], « plus fiers que lupar ne lions » [5], les guerriers vaillants par excellence. Les Sarrazins eux-mêmes admirent leur contenance et voudraient leur ressembler [6]. Ils sont doux, pleins de loyauté et d'honneur [7]. En France les dames sont belles, les chevaliers courageux [8]. Il est sorti tant de

1. Voir 1re partie, chap. 1, § 4. — Il éprouve d'ailleurs un mépris plus profond encore pour les Grecs. *Hist. des Crois.*, l. III (réponse des Croisés à l'empereur Alexis).

2. Suger, *Vita Ludov. grossi*, éd. Lecoy de la Marche, p. 116-117.

3. *Roland*, v. 3031 ss. — Cf. *Couronn. Looys*, éd. Langlois, v. 885 ss., p. 42 ; v. 16 ss., p. 2.

4. *Renaud de Mont.*, éd. Castets, *loc. cit.*, p. 202, v. 15391. — *Antioche*, I, p. 147-148. — *Roland*, 3031 ss.

5. *Antioche*, I, p. 141.

6. *Aspremont*, p. 8, v. 6 ss.

7. *Berte aux grans piés*, éd. Scheler, p. 9, v. 219.

8. Philippe Mouskès, *Chronique*, v. 8063.

braves gens de ce pays ! [1] La France est le premier des royaumes. Elle est appelée à dominer sur tous les autres. « La corone de France doit estre si avant — Que totes autres doivont estre a lui apandant », disent les *Saisnes* [2]. Le premier roi de France, ajoutent-elles, fut couronné par les Anges. Dieu a fait de lui son « serjant » sur la terre, pour « tenir droite justice et la Loi metre avant ». Le *Couronnement Looys* exprime les mêmes prétentions [3]. Ce sont, en somme, les prérogatives impériales que nos trouvères revendiquent, contre les Allemands, cette « pute gent sauvage », et à peu près dans les mêmes termes que les barons de France dans la chronique de Suger. Cette doctrine ne sera jamais oubliée. Elle aura même des conséquences politiques, comme nous le verrons dans un prochain volume. Bornons-nous à constater ici que la poésie issue de la Croisade a prêté à nos chevaliers de véritables sentiments de tendresse pour leur fière patrie. Roland à Roncevaux a les yeux sans cesse fixés sur cette grande image. Il repousse les conseils de prudence d'Olivier pour ne pas « abaisser douce France », pour lui conserver « son honneur » [4]. Devant ses compagnons morts, il songe encore à elle : « Tere de France mult estes dulz païs [5] », s'écrie-t-il. Lui-même, au moment de rendre l'âme, envoie son dernier souvenir à sa patrie : « De plusurs choses a remembrer lui prist — De dulce France... [6] » De même Guillaume d'Orange, s'éloignant de sa terre natale, se tourne vers la brise qui vient de France, découvre sa poitrine pour la livrer à sa caresse, et sanglote ensuite à genoux [7]. Le sentiment patriotique et son expression littéraire sont donc bien un effet du rapprochement de l'Eglise clunisienne et de la Féodalité française. On voit à quelle hauteur ils ont su s'élever l'un et l'autre.

Et cependant, si développée que nous apparaisse déjà cette morale sociale de la Féodalité dans son ensemble, elle se complètera et se nuancera encore pour aboutir à sa forme la plus parfaite qui est l'idéal « courtois » du XIIe et du XIIIe siècle. Nous aurons peut-être à étudier ailleurs cette brillante civilisation, dont les

1. *Antioche*, I, p. 147.
2. *Saisnes*, I, p. 2.
3. *Couron. Looys*, éd. Langlois, v. 20 ss., p. 2.
4. *Roland*, v. 1062-1092.
5. *Roland*, v. 1861.
6. *Roland*, v. 2375 ss.
7. *Charroi de Nîmes*, Bibl. Nat., fonds fr. 1448, f° 94. — Gautier, *Cheval.*, p. 64.

acquisitions qui viennent d'être analysées jusqu'ici, ne représentent que le support. *Pour l'instant il nous suffira d'avoir montré le complet accord qui existe entre ces premiers progrès, tant matériels que moraux, et les institutions féodales, les conditions de la vie féodale. Ce sont ces institutions, ce sont ces conditions de vie qui les ont provoqués en première ligne, et le christianisme n'est intervenu qu'à une période déjà avancée de leur évolution pour la seconder et l'enrichir. On ne s'étonnera donc pas que les conceptions morales les plus hautes du monde féodal soient nées en France, puisque c'est en France que la Féodalité s'est développée le plus vite et le plus complètement et puisque c'est en France encore que la Réforme clunisienne, dont l'alliance avec la Féodalité devait être si féconde, a vu le jour.* Cette évolution morale des milieux féodaux et réformateurs s'applique avant tout, comme on a pu le constater, aux sentiments et au caractère. Mais elle ne laisse pas, comme on l'a dit trop souvent, l'intelligence de côté. Au contraire, elle est devenue le principe d'une renaissance générale des lettres et des sciences. C'est de l'évolution morale de la Féodalité qu'est née en grande partie sa poésie lyrique, épique et didactique, comme nous aurons à l'expliquer ailleurs. Et l'immense avantage de cette renaissance intellectuelle sur l'autre, sur celle de la période carolingienne, c'est qu'elle fut spontanée, nationale, et vint à son heure. La culture de l'esprit y fut parallèle à la culture des âmes et ne fit qu'un avec elle. C'est pourquoi elle prospéra et dura. Une intelligence et un goût affinés doivent pouvoir s'appuyer sur des sentiments déjà ennoblis, trouver un aliment dans la vie morale et même dans la vie matérielle du présent. Si ces conditions font défaut, on n'a plus affaire qu'à un dressage artificiel et superficiel des esprits. De même nous verrons que les progrès des arts les plus divers se rattachent étroitement à l'histoire des sentiments du monde féodal et clérical unis dans une civilisation commune à partir du XIIe siècle. C'est donc bien l'évolution normale et complète d'une civilisation qui vient de s'offrir à nous par son côté moral dans la constitution et le développement de la société féodale du début du Moyen-Age. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de la richesse et de la vitalité inouïes de la civilisation courtoise de l'époque de Philippe-Auguste et de saint Louis. Mais nous n'en sommes pas encore là. Essayons pour le moment de fixer le bilan exact de cette évolution morale de la Féodalité française,

dont les phases successives nous ont occupé jusqu'ici. Pour le déterminer exactement, il suffit de comparer l'état moral dont nous venons de fixer les grandes lignes avec celui que nous révèlent les poèmes de l'époque mérovingienne et carolingienne. De tels poèmes n'existent pas à l'état primitif dans notre littérature française, mais les littératures voisines, celles de l'Allemagne et de l'Angleterre par exemple, en possèdent, qui sont d'ailleurs originaires du sol gallo-franc, tels le *Beowulf* et le *Walthari*. Une partie des instincts que nous avons relevés chez le baron français et qui n'ont fait que s'affirmer plus nettement au cours des siècles, s'y trouvent déjà ; il y manque par contre tous ceux qui découlent de la vie indépendante de nos féodaux français, de leur situation souveraine, de leurs rapports réciproques de suzerain à vassal, de vassal à suzerain, comme aussi ceux que l'alliance de l'Eglise réformatrice avec le monde des chevaliers a développés : en somme, toutes les conquêtes morales qu'explique l'évolution particulière de la Féodalité et de l'Eglise dans notre pays. L'exemple de l'Allemagne, qui, nous l'avons constaté déjà, en est restée à ce double point de vue au stade carolingien, va nous en convaincre.

CHAPITRE II

L'immobilité de la société allemande et les premières conquêtes de l'idéal français.

I

LA ROUTINE MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Du chapitre précédent il ressort nettement, sinon que toute civilisation découle immédiatement de l'état politique du pays dans lequel elle se développe, du moins que celle du Moyen-Age français n'est intelligible que si on la rapproche de l'évolution politique accomplie par notre pays à la même époque. C'est parce que, dans le courant du Xe siècle, une sorte de *démocratie féodale*, composée de moyens et petits barons indépendants et pourvus des attributions essentielles de la souveraineté a pris la place des fonctionnaires, des vassaux et des hommes libres carolingiens, que l'on a vu se développer les usages militaires et naître les instincts collectifs que nous venons d'analyser. C'est parce que, devant l'épiscopat, collaborateur de la Royauté, s'est dressée *une élite de moines*, préoccupée de rendre à l'Eglise son indépendance, à la vie religieuse sa pureté primitive, et bientôt amenée à chercher dans la noblesse guerrière des alliés pour mener à bien la tâche qu'elle avait entreprise, que cette caste féodale a pu se transformer en une « chevalerie » au sens élevé du mot. Il semble bien que si l'on éliminait par la pensée cette double transformation du monde politique et du monde religieux, la possibilité même des progrès matériels et moraux dont nous avons esquissé le devenir, serait supprimée, tant le rapport qui unit ces deux séries de phénomènes paraît étroit. Il n'y a donc

pas lieu de s'étonner si, dans un pays comme l'Allemagne, où la féodalisation des milieux militaires et la Réforme religieuse n'ont abouti que très tard et grâce à une intervention étrangère, on ne rencontre rien de comparable au spectacle qui nous est offert par la France dans l'ordre social. *Les deux classes, qui, chez nous, ont dégagé de la civilisation carolingienne des mœurs et des idées nouvelles, ont fait défaut en Allemagne.* Au lieu de cette multitude tumultueuse de féodaux, qui occupe en France la place prépondérante dans la société laïque, au point d'annihiler pour l'historien de la civilisation le rôle de la Royauté et de rejeter au second plan celui des dynastes, au lieu de cette congrégation de moines disciplinés et hardis, qui représentent la partie active et novatrice de notre clergé national et qui ont fini par imposer leurs vues de gré ou de force à l'Eglise française toute entière, l'Allemagne nous montre, sous une Royauté forte et respectée, une hiérarchie complexe de fonctionnaires laïques, un épiscopat tout entier accaparé par ses devoirs politiques et économiques, un monachisme fermé à toute espèce d'idéalisme, une classe nombreuse d'hommes libres installés comme jadis dans leurs alleux, quelques rares vassaux bien éloignés de l'état d'indépendance souveraine des féodaux français, plus agriculteurs que guerriers, enfin, au dernier degré de la masse humaine qui entre ici en ligne de compte politiquement et socialement, une foule sans cesse grandissante de soldats domestiques : les « ministériaux ».

Ces éléments, nous avons été conduits à les identifier avec ceux qui constituaient la société politique carolingienne. Si donc le parallélisme qui existe certainement entre le renouvellement de l'organisation politique et religieuse de la France et son évolution tant sociale que morale signifie quelque chose, il serait logique maintenant de conclure de cette identification, que l'Allemagne, qui est demeurée fidèle aux institutions carolingiennes dans le domaine politique, n'a pu se comporter autrement dans le domaine social et moral. Un simple coup d'œil jeté par dessus les divisions factices que les besoins de l'analyse nous ont contraints d'introduire dans cette étude, nous confirmera dans cette opinion. Dans la littérature et l'art, l'Allemagne des Othons et des Saliens est bien restée emprisonnée, en effet, dans les cadres généraux assignés à la pensée et à la beauté par l'époque antérieure. Lorsqu'elle a essayé de se mouvoir, c'est sur des voies tracées déjà, qu'elle s'est avancée ou

qu'elle a parfois... reculé, jusqu'au jour où l'intervention française est venue changer le cours de son évolution première. Dans l'ordre social et moral il n'en a pas été autrement. La suite de ce chapitre l'établira aisément. Partout nous retrouverons les usages, les façons de sentir et de penser de l'âge carolingien, partout les directions dans lesquelles nous verrons la société germanique s'engager, nous sembleront connues, explorées. Certes la civilisation allemande pouvait, même en restant aussi conservatrice, aboutir à des résultats intéressants. Ces résultats nous les signalerons lorsqu'il y aura lieu. Il n'en est pas moins vrai que, trop rapprochée d'une civilisation en plein essor original, la conservatrice culture allemande s'exposait à être promptement envahie et éliminée même de son domaine propre. Ce phénomène se produisit dès que l'évolution française eut nettement accusé son orientation et vaincu les éléments hostiles qui lui résistaient dans son pays d'origine. *Chacun sait que le XII*^e^ *siècle vit le triomphe des institutions et des mœurs françaises en Allemagne. Ce qu'il nous faut étudier ici ce sont les travaux d'approche et de sourde agression qui, dès le XI*^e^ *siècle, ont précédé et rendu possible ce triomphe.*

L'esprit d'initiative du peuple français et le traditionalisme de l'Allemagne une fois admis en général, les raisons secondaires de l'offensive victorieuse de notre civilisation semblent être les suivantes. Tout d'abord l'effort français a été plus concentré, partant plus efficace, que l'effort allemand. Il a porté presque exclusivement sur les deux ordres d'activité les plus importants pour l'époque : la guerre et la religion ; et c'est grâce à cette concentration qu'il a pu produire des effets aussi remarquables. Le même opportunisme intelligent de notre race se retrouve partout lorsqu'on étudie cette curieuse période. Dans la littérature, c'est à l'épopée et au lyrisme, aux genres principaux, qu'elle a consacré toute son attention ; dans l'art c'est à l'architecture et à la sculpture. Au contraire, en Allemagne, l'héritage carolingien est accepté dans sa totalité, et on ne sait pas faire de différence entre les parties qu'il serait surtout urgent de mettre en valeur et celles qui n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif ou bien qu'il vaudrait mieux réserver pour l'avenir. Ce n'est pas qu'en soi le programme carolingien fût mauvais. D'un point de vue purement théorique on serait tenté de le juger plus pratique et plus fécond que celui dont la société française s'est imposé la réalisation. Il impliquait

notamment une conception très rationelle du rôle de la monarchie et de l'Eglise. Pour nous autres, hommes du XXe siècle, cet idéal monarchique et administratif, cet épiscopat mêlé aux affaires du siècle, ces moines occupés à des travaux immédiatement utiles ont même quelque chose de plus « moderne » que l'étrange et compliqué système féodal. Cela « date » certainement moins que la chevalerie et la Réforme clunisienne. *Mais cette indifférence au temps et aux besoins précis des générations nouvelles, ce caractère abstrait et emprunté, est justement ce qui a causé l'échec du rêve othonien.* A une époque qui avait surtout besoin de force guerrière et d'ardente dévotion, il proposait une organisation militaire défectueuse, une organisation ecclésiastique pratique mais destructive de tout idéal. En face d'une société qui accusait principalement le guerrier et l'ascète et les armait de toute la force dont elle disposait, la traditionaliste civilisation allemande dispersait son attention, comme incapable de faire un choix, mettait sur le même pied le fonctionnaire, le vassal, l'homme libre, le clerc séculier et régulier, et leur assurait à tous une sphère d'activité équivalente. Bien plus, les deux classes sociales appelées ailleurs au plus grand avenir, la caste guerrière et les moines, étaient justement celles auxquelles elle réservait le rôle le plus effacé. La considération descendant d'en haut se répartissait d'abor dentre les grands dignitaires, de sorte que, pour les hommes qui ne tenaient pas de très près au pouvoir ,il n'en restait que des bribes. Dans la société ce sont le comte et l'évêque, qui, chez elle, occupent le premier rang, au détriment du moine, qui s'abêtit dans l'inaction, et du guerrier, qui n'est le plus souvent, qu'un serf méprisé. Qu'apercevons-nous dans la littérature? Des poèmes de cour archaïques et artificiels, rien de cette littérature guerrière, si « actuelle » qui secouait les générations françaises de son appel vibrant, rien de ces œuvres de propagande ou d'édification que Cluny répandait dans toute la société de notre pays pour la gagner à sa cause. Dans l'art, tandis que la France construit des châteaux-forts et des abbatiales, et prêche son idéal au moyen d'une sculpture et d'une décoration entièrement inspirées par l'esprit de la Réforme, l'Allemagne, qui ignore presque complètement et le château-fort et l'abbatiale, élève des palais, entoure ses villes de murs, dresse des cathédrales impériales et épiscopales, enlumine des manuscrits, cisèle le bronze, l'or, l'argent et l'ivoire, exactement comme si on était

encore à l'époque de Charlemagne, fait de tout un peu, sauf ce qu'il serait urgent de faire. Son génie, déjà peu inventif, se gaspille à ornementer de fioritures les modèles carolingiens, à dégager les intentions de l'époque précédente, sans voir celles de la période nouvelle. Comme nous le constaterons plus loin, l'Allemagne des Othons s'orientait en somme bien plutôt vers une civilisation urbaine et commerçante que vers une civilisation guerrière et religieuse. L'ère de Charlemagne manifestait déjà de semblables tendances. Sous les Othons elles prirent le dessus. C'était trop tôt ou trop tard, car le présent allait appartenir au guerrier et à l'ascète.

En outre, cette dispersion, qui était avant tout une impuissance à s'adapter aux exigences de l'époque nouvelle et une conséquence de l'archaïsme où l'on restait emprisonné, avait un grave inconvénient. Nulle part elle ne permettait l'éclosion de fortes initiatives. Dans la coexistence indifférente de toutes ces préoccupations vieillies les volontés s'endormaient. Nulle part il n'y avait d'issue pour les imaginations fortes. On vivait dans les traditions immuables et déjà fixées du passé. On n'existait que comme molécule de la masse organique totale, laquelle gardait elle-même la forme que la rude main de Charlemagne lui avait donnée. Les individus ne s'affirmaient pas. Il leur manquait la sollicitation de l'indépendance et de la nouveauté. Partout, du haut en bas de l'échelle, on ne distingue que des gens répétant les mêmes gestes, des gestes déjà connus. En France il n'en était pas ainsi. La Féodalité et l'institution monacale, en sortant résolûment de l'ornière du passé, obligeaient leurs membres à un vigoureux effort d'intelligence et d'énergie. Elles étaient dans l'opposition, elles attaquaient, elles cherchaient à conquérir la puissance et, en même temps, ne pouvant se guider exclusivement sur des souvenirs, elles se constituaient peu à peu, en s'inspirant des nécessités du moment, une existence originale. C'est là l'avantage des forces de révolution ; elles suscitent des individus par le redoublement d'activité qu'elles imposent. La vie et le progrès naissent toujours de la liberté. Que signifiait le moine allemand du x[e] siècle, encroûté dans son bien-être matériel et ses occupations immuables, à côté du Clunisien français, appelé à braver les barons, les évêques et les rois, à conquérir les âmes, à fonder des monastères en pays neuf, à la fois prédicateur, organisateur, politique, diplomate ? Que

valaient le vassal, et surtout le « ministérial » allemands, privés d'indépendance et de ressources, incapables de penser et de se mouvoir par eux-mêmes, en comparaison du petit baron français, possesseur d'un château, d'un Etat, d'une cour de justice, d'une armée, d'un nom, obligé de lutter sans cesse pour se maintenir, prospérer et acquérir cette gloire dont il avait un si ardent désir, soulevé au dessus de lui-même par les idées de sa classe, les chansons, les poèmes et les récits qu'il entendait journellement ? Le progrès ne pouvait venir que du peuple et du pays où il y avait des individus maîtres de leur vie et prêts à l'action. *L'indépendance de la classe féodale, nous l'avons constaté, fut le grand principe d'évolution de toute la société française, la stagnation de la société allemande s'expliquera par le manque d'indépendance de ses pricipaux membres.* En haut quelques brillantes personnalités, en bas un immense troupeau amorphe et indifférent, enfoui dans les soucis matériels : telle est la nation germanique sous les Othons et les Saliens. Or ce ne sont pas quelques individus d'élite qui font naître à eux seuls un système de mœurs, d'usage, d'idées, c'est-à-dire une civilisation. Une civilisation est un produit collectif. Mais, là où la collectivité n'existe pas par elle-même, elle ne saurait rien produire. Nous allons nous en convaincre en examinant l'organisation militaire allemande, soit l'institution qui, chez nos voisins, répondait à la « chevalerie » française.

Nous avons vu que l'indépendance de l'homme de guerre a été en France la cause première qui expliquait tous les progrès dans l'armement, la technique et l'organisation militaire en général. Véritable unité guerrière, le combattant noble s'est enfermé chez nous dans une armure, s'est haussé sur un cheval, a développé sa force et son adresse personnelles par des exercices caractéristiques, tel que la joûte et le tournoi, a tenu à affirmer en campagne et dans la bataille son individualité par des signes extérieurs, la bannière et les armoiries, comme il l'affirmait dans le domaine juridique et en temps de paix par le sceau, enfin a établi sa résidence dans un château isolé, qui est devenu bien vite une petite capitale et une place forte munie de tous les organes défensifs connus alors. C'est d'un principe tout contraire que s'inspire l'organisation militaire allemande. Là-bas, comme à l'époque carolingienne, ce n'est pas le guerrier qui est l'unité militaire, mais l'armée. Et cette armée ne se compose pas de combattants

indépendants, responsables d'eux-mêmes et rien que d'eux-mêmes, mais bien de « soldats » au sens antique et moderne du mot. Dans l'armée othonienne et salienne, comme dans l'armée carolingienne, il y a en effet un fort contingent d'hommes libres amenés par les comtes. Nous avons établi déjà que l' « heriban », jusqu'au XIIe siècle, représenta, sinon la partie essentielle, du moins une fraction considérable de l'ost impériale [1]. La raison en est que, chez nos voisins, la guerre n'était pas, comme dans le monde féodal français, un privilège de chaque petite principauté noble mais une fonction de l'Etat. Par suite, l'armée représente un service public, auquel tous les citoyens libres sont astreints. C'est là encore, comme on peut le constater, le point de vue carolingien, monarchique, le seul, d'ailleurs, auquel un gouvernement réellement fort puisse se placer. Les hommes libres semblent avoir été surtout nombreux dans les armées royales proprement dites jusqu'à l'avènement d'Henri V. Les troupes qu'Henri Ier leva contre les Hongrois étaient recrutées uniquement dans l'heriban [2]; de même celles qu'Othon Ier mena en France en 946 et qui portaient des chapeaux de paille [3]. Si, peu à peu, les hommes libres furent remplacés par des vassaux et des « ministériaux » pour les expéditions lointaines, surtout après le milieu du Xe siècle, ils n'en continuèrent pas moins à constituer la plus grande partie des armées employées à l'intérieur jusqu'à l'avènement réel de la Féodalité, lequel fut un résultat, nous l'avons vu, de la querelle des Investitures. Sous Henri IV encore, les soldats prêtent serment [4]. Il y avait tant d'hommes libres dans les troupes de ses adversaires saxons, que les gens de l'Ouest s'en étonnaient [5]. Ces hommes libres semblent, en effet, avoir été plus nombreux à l'Est qu'au Sud ou sur le Rhin. C'est, au contraire, de ces dernières régions, atteintes de bonne heure par l'évolution féodale française, que venait en général, l'autre partie composante de l'armée : les vassaux. Les vassaux figurèrent dans les troupes royales allemandes du Xe et du XIe siècle, de même qu'ils avaient

1. Cf. Ire part., chap. 2, § 2. — M. G. SS. V, 312 ; X, 231. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, 96.

2. Liutprand, *Antapod.*, II, cap. 25, M. G. SS. II, 293.

3. Widukind, II, ch. 39, M. G. SS. III, 448.

4. Schröder, *Lehrbuch der deut. Rechtsgesch.*, 525. — Waitz, VIII, 99 ss.

5. *Carmen de bello saxon.*, II, v. 118 ss. ; III, v. 94 ss., M. G. SS. XV, p. 1226, 1230 ss.

figuré dans l'ost des Carolingiens, et, semble-t-il, dans une proportion plutôt inférieure que supérieure. Le roi germanique Henri I[er] n'en avait certainement pas autant que le Français Charles le Chauve un demi siècle avant lui, puisqu'il fut obligé de constituer de toutes pièces une cavalerie — on sait que les vassaux servaient à cheval — pour s'opposer avec succès aux Hongrois [1]. C'est aux expéditions italiennes, qui commencèrent vers le milieu du x[e] siècle, que l'élément vassalique dut, en Allemagne, de jouer un rôle sans cesse grandissant dans les armées [2]. Les empereurs avaient, en effet, besoin, dans ces occasions, de troupes plus mobiles que celles de l'heriban. Ils les empruntèrent en partie à leurs propres contingents vassaliques, en partie à ceux des ducs et des évêques ou abbés. Les armées emmenées au-delà des monts ne comprirent bientôt plus que des vassaux ou des « professionnels ». Le rapprochement qui se fit également, vers le milieu du x[e] siècle, entre les empereurs et l'Eglise nationale, contribua à accélérer cette transformation. C'est aux évêques et aux abbés, en effet, qu'échut l'obligation de fournir la plus grosse fraction des troupes destinées à ces campagnes italiennes, ainsi qu'on le voit par un document de l'époque d'Othon II [3]. Mais, comme les seigneurs ecclésiastiques, devenus possesseurs d'immenses domaines, ne se prêtaient pas volontiers à l'inféodation vassalique de leurs terres, à cause des inconvénients multiples qui en résultaient pour eux, et qu'il leur fallait cependant suffire aux exigences de plus en plus fortes du service militaire royal, ils en vinrent à adopter un moyen terme, qui consistait à envoyer à l'ost impériale non des vassaux proprement dits, mais des domestiques armés ou « ministériaux » [4]. Cette institution des « ministériaux », ils ne l'avaient pas inventée. Elle venait

1. Widukind, I, ch. 38, M. G. SS. III, 435. — Waitz, *Heinr. I*, I, p. 160. On ne pourrait certainement pas dire des troupes allemandes d'Henri I[er] et même d'Othon ce que les *Annales de Fulda* disaient des guerriers francs d'Arnoul « Francis pedetentim certare inusitatum est ».

2. Waitz, VIII, p. 111.

3. Uhliz, *Jahrb. Otto, II*, p. 247 ss. — Jaffé, V, p. 471. — Lehmann, *Forsch.*, IX, p. 437 ss. — Waitz, VIII, 111, 123, 128 ss., 133.

4. *Rodulfi Gesta abbat. Trudon.*, IX, cap. 12, M. G. SS. X, 284. — *Vita Godeh.*, cap. 31, M. G. SS. XI, 190. — *Chron. Gosec.*, I, cap. 27, M. G. SS. X, 150. Les droits des « ministériaux » ont été consignés d'abord dans les principautés ecclésiastiques, Steindorff, *Jahrb. Heinr. III*, II, 342. — Jaffé, *Biblioth.*, V, 51. Le monastère de Zwiefalten qui avait cru pouvoir se passer de ces sortes de serviteurs dut par la suite en créer. *Chron. Zwifalt.*, M. G. SS. X, 78.

en droite ligne de l'époque carolingienne, comme nous l'avons vu, et les armées de Charlemagne comptaient pas mal de soldats de ce genre. Mais en France les « ministeriaux » avaient presque entièrement disparu au cours du IXe siècle, absorbés par la vassalité libre. En Allemagne ils retrouvèrent leur ancienne importance pour la raison que nous venons d'indiquer, et, lorsque les troupes impériales se recrutèrent surtout dans les domaines ecclésiastiques, ils arrivèrent à en former une fraction considérable. Peu à peu, même, ils éliminèrent complètement les vassaux proprement dits, qui, dans l'ensemble de la population allemande — si on défalque les ducs, les comtes et les palatins — n'avaient jamais été très nombreux, et n'auraient certainement pas suffi à couvrir les besoins de l'ost royale en soldats de métier. Des statistiques nous font connaître que, de 1096 à 1146, les vassaux entraient pour 71 % dans les contingents de cette catégorie. De 1147 à 1191, ils n'en représentaient plus que le 23 % et de 1192 à 1250 que le 3 %, le reste, successivement le 29 %, le 77 %, le 97 %, étant fourni par les « ministériaux » [1]. Mais il ne s'agit là que des troupes envoyées à l'extérieur. Jusqu'au XIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment, où, par suite de l'action de notre pays, le régime politique de l'Allemagne se trouva modifié, il y eut dans les armées du service intérieur un fort contingent d'hommes libres à côté de quelques vassaux ou « ministériaux » seulement [2]. C'est donc exactement le mode de recrutement carolingien que nous retrouverons au pays des Othons et des Saliens [3] et, s'il offre des modifications, ces modifications s'inspirent elles-mêmes des principes de l'époque antérieure.

Recrutée comme sous Charlemagne, l'armée allemande présenta une composition identique à celle de l'empereur franc. Ce second caractère dérive en effet du premier. Comme les troupes

1. Kluckholn, *Die Ministerial. in Sudostdeutschl. vom Xten bis zum Ende des XIIIten Jahrh.* dans les *Studien zur Verfassungsgesch. des deut. Reiches* de Zeumer, t. IV, fasc. I. Ces chiffres ne valent, cependant, que pour une partie de l'Allemagne. A l'ouest il y avait sûrement plus de véritables vassaux.

2. Les « armati » ou cavaliers cuirassés qui s'opposent aux « gregarii milites » ou fantassins (Cosmas, II, 9, p. 73. — Widuk., III, 36, p. 457 ; I, 38, p. 435) sont très peu nombreux sous les rois saxons : de 50 à 100 seulement. Au XIIe siècle, Lothaire en emmène 1.500 en Italie. *Ann. Pegav.*, p. 539. Les armées impériales étaient bien moins considérables qu'on ne serait tenté de le croire, elles comptaient 30.000 « chevaliers » au grand maximum à l'époque la plus brillante du Moyen-Age. Waitz, VIII, p. 139.

3. Voir sur l'armée carol., Waitz, IV, 531 ss.

carolingiennes, et contrairement à ce qui se passait en France où la cavalerie absorba l'infanterie, l'ost germanique comprit et des fantassins et des cavaliers [1]. L'explication de ce phénomène est très simple. Les fantassins persistèrent parce que l'heriban se maintint. Le soldat libre de l'heriban allemand était, en effet, neuf fois sur dix, un fantassin. Charlemagne n'avait imposé à ses contingents libres le service miltaire qu'à partir d'une certaine fortune [2]. Tout homme qui ne possédait pas au moins douze manses, ou l'équivalent en biens meubles, servait à pied. Il n'y avait pas beaucoup de gens qui fussent dans ce cas en France et encore moins en Allemagne. D'où identité à peu près absolue de l'heriban et de l'infanterie. Comme l'heriban se maintint au moins jusqu'au XIIe siècle, pour le service intérieur, chez nos voisins, il s'ensuit que, pendant toute l'époque qui nous intéresse, l'armée allemande dut compter un grand nombre de guerriers combattant à pied [3]. Les sources confirment cette interprétation. La Saxe, qui fut le centre par excellence du recrutement de l'heriban, fournit jusque sous Henri IV presque exclusivement des fantassins, malgré la réforme d'Henri Ier. On sait, en effet, que ce prince, pour lutter contre les Hongrois, avait essayé de transformer en cavaliers ses troupes saxonnes, ce qui, soit dit en passant, prouve bien que, primitivement, l'heriban ne fournissait que de l'infanterie. Il eut recours au système déjà employé par Charles-Martel et que nous avons indiqué ailleurs. Mais cette tentative, qui se produisait deux siècles environ après celle du grand-père de Charlemagne, sous la poussée d'un danger analogue, fut loin d'avoir les mêmes résultats. Chez nous elle avait peu à peu transformé l'infanterie en cavalerie, la vassalité en Féodalité. En Allemagne aucune de ces conséquences n'eut lieu. L'heriban saxon resta, même après Henri II, une troupe d'infanterie. Ce sont des fantassins que son fils Othon Ier conduira en France en 946 [4]. Si en 964 le même monarque put emmener des cavaliers en Italie, on nous apprend que ces cavaliers lui avaient été envoyés

1. Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 208.

2. *Capit. missor.* M. G., *Capit.*, I, 123. On doit le service à partir de 3 manses ou 600 sous. Au-dessous de ce chiffre on se cotise. L'armement complet d'un cavalier valait 45 vaches. On en défendait l'exportation, *Capit.*, 779, 805, 806. Edit. de Pîtres, en 864, ch. 25. — Cf. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, II, 205 ss.

3. Waitz, VIII, 122-123.

4. Widuk., II, ch. 39, M. G. SS. III, 448. Cela ressort de son récit.

de Lorraine par son frère Brun [1], c'est-à-dire d'une région française par sa civilisation. L'armée qui, en 1004, combattait contre Boleslas de Pologne et qui avait été, sans doute, recrutée en Saxe, suivant le principe carolingien conservé par les empereurs, comptait encore beaucoup de piétons [2]. De même Henri II en avait avec lui en Italie [3]. A côté d'eux les vassaux et « ministériaux » étaient d'ordinaire montés [4]. Cela résulte de tous les textes où il est question de ces contingents, notamment de celui qui indique la composition de l'armée de renfort envoyée à Othon II en Italie. Les « ministériaux » carolingiens étaient, d'ailleurs, déjà des cavaliers [5]. Mais tandis qu'en France les rares soldats de ce genre qui survécurent redevinrent des fantassins et furent privés du droit de porter les armes nobles [6] — évolution bien caractéristique — en Allemagne ils restèrent ce que les Carolingiens avaient fait d'eux, des « servientes equites », des « riter », appelés à suppléer au manque de véritables vassaux. Nous verrons que ce fut là le principe de leur relèvement social. Le nombre des cavaliers présents dans les armées allemandes fut donc proportionnel à celui des vassaux et des « ministériaux » qui s'y trouvaient. Il alla sans cesse en croissant, au moins pour les expéditions étrangères. Toujours, cependant, il y eut et des piétons et des cavaliers dans les troupes royales allemandes, comme aussi dans celles des ducs et des prélats. Mais, chose curieuse et qu'il importe de noter, tandis que dans l'ost féodale française, vers 1100, la « piétaille » se composait de serfs méprisés, classés en dehors de l'armée proprement dite, et que la cavalerie, ou mieux la « chevalerie », ne comprenait que des nobles, chez nos voisins la situation était renversée, le cavalier étant neuf fois sur dix un serf et le fantassin un homme libre. Ce phénomène aura des conséquences morales.

Enfin l'armée allemande était encore carolingienne par son armement et sa façon de combattre. Nous connaissons déjà

1. Ruotger, *Vita Brun.*, ch. 41, M. G. SS. III, 270.
2. Tietmar, VI, 8, M. G. SS. III, 807.
3. Tietmar, VI, 4, M. G. SS. III, 805.
4. Waitz, VIII, 111 ss., 123-124.
5. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, proleg., p. 801 ss., 819 ss. — Pour l'Allem., cf. par ex. Tietmar, IV, 28. — Giselbert, M. G. SS. XXI, p. 538. — Suger, *Vita Ludov. Grossi*, éd. Molinier, p. 148. — Les *Nibelungen*, etc.
6. Guilhermoz, p. 387 ss.

l'armement carolingien. Le cavalier se protégeait au moyen de la broigne, du casque, des jambières, du bouclier rond. Il portait l'épieu, l'épée et la dague, l'arc et les flèches. Le fantassin, plus pauvre, avait en moins l'une ou l'autre de ces pièces défensives ou offensives, notamment la broigne et le casque. D'ordinaire il se contentait du bouclier, de la lance, de l'épée et de l'arc [1]. L'armure des cavaliers était souvent très riche, car les hautes classes dépensaient volontiers de grosses sommes pour leurs vêtements [2]. En France, comme nous l'avons vu, le cavalier féodal renonça de bonne heure à l'arc, remplaça l'épieu par la lance, raccourcit l'épée, allongea le bouclier, transforma le casque-morion carolingien en un heaume conique avec nasal, dégagea de la broigne, qui était une sorte de capuchon recouvert d'écailles de métal, le haubert qui était en mailles [3]. En Allemagne l'équipement carolingien se maintint beaucoup plus tard qu'en France, Jusqu'à l'époque où triomphe l'influence française, les sources écrites et les monuments figurés nous le montrent régnant sans conteste. Il se répandit, comme toutes les coutumes carolingiennes, de l'ouest à l'est [4]. A l'époque où Othon Ier fit son expédition en France pour secourir le roi Louis, c'est-à-dire en 946, les guerriers saxons portaient encore en grande majorité des chapeaux de paille [5]. Ils semblent aussi, à en juger par une plaisanterie d'Hugues de France, n'avoir connu encore que l'épée courte, le « sahs », d'où leur venait, paraît-il, leur nom [6]. Comme à l'époque de Charlemagne, il y eut toujours deux catégories de troupes, celles qui avaient la broigne et celles qui ne l'avaient

1. « Unusquisque caballarius habeat scutum et lanceam et spatam et semispatam, arcum et pharetras cum sagittis etc. » M. G., *Capit.*, I, 168, 171. Voir égalem. le mss. de saint Emmeran de Ratisbonme reproduit par Henne am Rhyn, *Kulturgesch.*, I, p. 127. Cf. p. 129, 132, 133. — Moine de Saint-Gall, II, 17. — Capit., 779, 803, 805, edict. Pist., 864, 25, Capit. Aquisgran. Cap. 9, 1 ; cap. 1, 79. — Cf. le *Psautier d'Utrecht* qui est originaire du nord de la France, miniat. du psaume 24 (Wœrmann, *Gesch. der Kunst.*, II, 109), le Charlemagne du trésor de Saint-Denis, Viollet-le-Duc, *Dictionn. du Mobilier*, V, 68 ss.

2. Alcuin, en 793, épître 14. — Astron. limous., ann. 817.

3. *Roman de Rou*, III, v. 7691 ss. — Gautier, *Chevalerie*, p. 705 ss. Voir 2e part., chap. 1, § 1.

4. Waitz, *Verfass. Gesch.*, V, p. 401.

5. Widukind, II, chap. 39, M. G. SS. III, 448.

6. Il disait qu'il pouvait avaler d'un coup sept épées saxonnes. Widuk., III, ch. 2, M. G. SS. III, 451. Cf. *ibid.*, I, 6, SS. III, 419.

pas [1]. De même on voit souvent sur les miniatures des soldats sans casque, comme il en existait sous les Carolingiens [2]. Quand il a l'équipement complet, le guerrier allemand porte, comme autrefois, le casque-morion, la broigne à écailles métalliques, les jambières, l'épieu, la longue épée. En 990, un émissaire des Bohémiens, qui avait observé l'armée allemande, déclara à ses compagnons qu'elle était couverte de fer [3]. En 1004, Henri II, au cours d'une campagne contre ces mêmes ennemis, fit escalader une montagne abrupte par des soldats couverts de fer [4]. Dans les deux cas il s'agit évidemment de guerriers munis de la broigne. Cette broigne était à capuchon ainsi que la broigne carolingienne. Un guerrier allemand qui combattait sur la Sprée, en 1004, étant tombé à terre, les ennemis ne purent le mettre à mort d'un moment à cause de son armure [5]. Conrad le Rouge ayant ouvert la sienne à la bataille du Lechfeld pour respirer à son aise, une flèche l'atteignit à ce moment même et le tua [6]. Une source de l'année 1004 mentionne également un guerrier qui reçut une lourde pierre sur son casque [7]. Les Allemands de cette époque sont aussi armés du bouclier et d'un épieu qu'ils lancent [8]. Quelques-uns ont un arc et des flèches [9]. En tout cas, sous les Othons, une partie des guerriers est déjà très lourdement équipée. L'empereur de Constantinople, Nicéphore, disait un jour à Liutprand, ambassadeur d'Othon, que les soldats de son maître — évidemment des fantassins — ne pouvaient se mouvoir à cause de la pesanteur de leurs casques et de leurs cuirasses et de la longueur de leurs épées [10]. Quel était, maintenant, l'aspect de ces diverses pièces, les monuments figurés, notamment les miniatures, vont nous le révéler. Le psautier de Stuttgart, qui date du x[e] siècle, nous montre des guerriers équipés absolument comme à l'époque carolingienne, de même l'Evan-

1. M. G. SS. IV, p. 89. Beaucoup, sans doute la majorité, n'avaient pas la broigne. Cf. Baltzer, *loc. cit.*, p. 51.
2. Mss. d'Haimon d'Halberstadt, 2[e] vision d'Ezéchiel. — Evangéliaire d'Othon III à Munich, etc.
3. Tietmar, IV, chap. 9, M. G. SS. III, 771. — Gerdes, t. I, p. 484.
4. Tietmar, VI, chap. 8, M. G. SS. III, 807.
5. Tietmar, VI, chap. 11, M. G. SS. III, 809.
6. Widukind, III, chap. 47, M. G. SS. III, 459.
7. Tietmar, VI, chap. 11, M. G. SS. III, 809.
8. Richer, III, 76. — San Marte, *Waffenkunde*, p. 162.
9. Widukind, III, 28, M. G. SS. III, 455.
10. *Legatio Const.*, cap. 11, M. G. SS. III, 349.

géliaire d'Aix, qui est de l'époque d'Othon III. Un psautier de la Bibliothèque de Leipzig, et un autre de Munich, qui tous les deux datent du début du XIe siècle, portent le même témoignage [1]. Partout le morion et le bouclier rond carolingien. Au contraire, un manuscrit lorrain d'Echternach montre déjà des soldats armés de la lance et du long bouclier conique français [2]. Mais il ne s'agit là que d'une région frontière ouverte aux influences de l'Ouest. En plein XIe siècle, les Allemands avaient encore l'épée carolingienne à double tranchant, longue et lourde, et l'épieu, qui en France avaient fait place à une épée plus courte et à la lance. Cet épieu, les Allemands s'en servaient comme d'un javelot, tandis que la lance française était exclusivement une arme de corps-à-corps. En 938, Thankmar s'étant révolté contre Othon Ier, un guerrier du roi le tua dans son église en lui projettant du dehors son épieu dans le dos [3]. En 1002, un certain Siegfried tua de la même façon un adversaire [4]. Au XIIe siècle, à la seconde Croisade, les Allemands ne savaient pas encore manier convenablement la lance, exercice dans lequel les Français étaient passés maîtres [5]. Les *Nibelungen* et la *Gudrun*, qui datent du début du XIIIe siècle, connaissent encore cet épieu-javelot carolingien, et aussi les anciens boucliers ronds [6]. Quant à la massive épée qui se maniait à deux mains, les Allemands y renoncèrent très tard. Le biographe de Robert Guiscard explique que les guerriers teutons combattaient avec de grandes épées qui servaient à frapper de taille et qu'ils étaient redoutables dans cet exercice [7]. Sous Frédéric Barberousse, les Saxons ont encore des épées de ce genre, ainsi que des boucliers ronds [8]. Bien plus, les Français de Charles d'Anjou en Italie trouvèrent encore en 1266,

1. Von Hefner-Alteneck, *Trachten, Kunstwerke* etc., 2e éd., tome I, planches 22, 24, 26, 32, 36, 45, 48.
2. Henne am Rhyn, *loc. cit.*, I, p. 182.
3. Widukind, II, 11, M. G. SS. III, 441.
4. Tietmar, V, 4, M. G. SS. III, 792.
5. Cinnamus, *Hist. libr.*, II, 18. — Baltzer, *loc. cit*, p. 47.
6. Lichtenstein, *Anz. der Zschr. f. deut. Altert.*, 1882, p. 92.
7. « Ictibus illorum quam lancea plus valet ensis... nec validos ictus dat lancea, præminet ensis. Sunt et enim longi specialiter et peracuti illorum gladii percussum a vertice corpus scindere sæpe solent. » *Gesta Rob. Wisc.*, II, v. 151 ss., M. G. SS. IX, p. 256. — Cf. *Vita Leon*, IX ; Waterich, I, p. 110 : « Isti (les Allem.) gladiis capulotenus findunt, illi (les Franç.) lanceis horribiliter sæviunt ».
8. Godefroy de Viterbe, *Gesta Freder.*, I, v. 1174, M. G. SS. XXII. — Cf. Lambert, ann. 1075, ch. 46, M. G. SS. V, p. 184.

entre les mains de leurs adversaires allemands, les vieilles épées carolingiennes, à une époque où, cependant, l'armement français s'était imposé depuis longtemps à la majorité des Allemands [1]. Les poètes allemands du XIIIe siècle se voyaient, eux aussi, dans l'obligation d'expliquer à leurs compatriotes le maniement des armes françaises, notamment de la lance et de l'écu [2]. D'ailleurs, nous verrons que, dès le XIIe siècle, les diverses parties de l'armement offensif et défensif, tel que nous le rencontrons en France au XIe siècle, portent en Allemagne des noms français. Ce dernier fait nous paraît une preuve décisive du retard de la technique militaire allemande sur celle de nos féodaux.

Il y en a une autre. La fidélité des milieux militaires allemands à l'équipement carolingien est en corrélation étroite de cause ou d'effet avec un phénomène sur lequel nous sommes fort bien renseignés : la conception archaïque et carolingienne qu'avaient les Allemands de la façon de combattre. Si les féodaux français avaient réalisé tant de progrès dans l'armement, c'est qu'ils étaient devenus exclusivement des cavaliers. L'équipement féodal français s'oppose à l'équipement carolingien comme l'équipement du cavalier à celui du fantassin ou du fantassin monté. Le guerrier carolingien semble, en effet, avoir combattu, même lorsqu'il avait un cheval, aussi bien à pied qu'en selle. En France, cette pratique disparut. Le féodal se transforma complètement en cavalier, en « chevalier » — le terme est caractéristique — et s'équipa en conséquence. En Allemagne, au contraire, non seulement il subsista un grand nombre de fantassins d'origine libre dans les armées, mais encore les cavaliers eux-mêmes, vassaux ou « ministériaux » conservèrent l'habitude de descendre de leur monture, une fois arrivés sur le champ de bataille, et de combattre à pied [3]. On s'explique qu'ils aient, dans ces conditions, conservé l'épée à deux mains, l'épieu, le bouclier rond et la broigne qui sont des armes de fantassins. Dans le *Walthari*, partout où l'auteur décrit les mœurs militaires de son

1. Guill. de Nangis, H. F., XX, p. 425.

2. *Wolfdietrich*, v. 265 ss. — Schultz, *Höf. Leben*, I, 168. — *Parzival*, 537, 5. Dans la *Rabenschlacht*, v. 421 ss. et dans l'*Eckenlied* qui sont du XIIIe siècle, les guerriers manient l'épée à deux mains.

3. Baltzer, *loc. cit.*, p. 98 ss. — Waitz, *loc. cit.*, VIII, 112. — Lamprecht, *loc. cit.*, III, 188. — Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 208.

pays et de son temps, c'est-à-dire ne s'inspire pas de Virgile [1], les champions sautent à bas de leur cheval avant d'en venir aux mains. C'est ainsi notamment que Gunther, Hagen et le héros lui-même, qui, tous les trois, ont des chevaux, combattent vers la fin du récit. Les guerriers de ce poème manient d'ailleurs l'épée, l'épieu, le poignard, voire la hache mérovingienne, et, nulle part, même là où l'auteur cherche le plus la variété, il n'est question de la lance. Même spectacle dans la *Gudrun*. Les Anglo-Saxons, frères de race des Allemands, mirent, on le sait, pied à terre, quand ils furent en présence de la cavalerie franco-normande à Senlac [2]. A cette date déjà, il était manifeste que l'armement et la méthode de nos féodaux étaient supérieurs à l'ancienne routine carolingienne. A Civitate, en 1053, les Allemands que le pape Léon IX avait enrôlés contre les chevaliers normands de l'Italie du Sud, furent vaincus parce qu'ils étaient de mauvais cavaliers. Et cependant ils venaient de la région la plus avancée peut-être de l'Allemagne en matière d'art militaire. « Ces Souabes, dit Guillaume de Pouille, pleins de bravoure guerrière, sont en revanche assez inhabiles dans le maniement des chevaux et plus redoutables quand ils se servent de l'épée que lorsqu'ils combattent avec la lance. Car ils ne savent pas faire évoluer leurs chevaux avec art et leurs lances ne font pas de dangereuses blessures... Désarçonnés, ils n'en continuent pas moins à combattre... [3] » Tout ce que l'auteur déclare ici surprenant, doit être considéré comme étranger aux méthodes militaires de la Féodalité française et propre aux Allemands. Ceux de Civitate, qui avaient parlé de ne faire qu'une bouchée de leurs adversaires furent, bien que très braves, massacrés jusqu'au dernier : autre témoignage de l'infériorité générale de leur entraînement militaire et de leur armement. « Les soldats de ton maître, disait déjà Nicéphore de Constantinople à l'envoyé d'Othon Ier, ne savent combattre ni à cheval ni à pied [4]. » Il semble, d'ailleurs, que, sur

1. Comme dans le combat de cavalerie du début, tout entier raconté d'après l'*Enéide*. — Baltzer, p. 99 ss.

2. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens*, I, p. 7.

3. Guill. de Pouille, II, ch. 5, M. G. SS. IX, p. 257. — Aimé du Mont-Cassin, III, ch. 34 ss. — Cf. Vinc. de Prague, ann. 1158, p. 671. — *Ann. Pegav.*, ann. 1115, p. 252.

4. Giesebrecht, I, 528. — En Espagne les ambassadeurs d'Othon Ier, qui sont pourtant des Lorrains, admirent l'armement et l'habileté des cavaliers d'Abd-er-Rhaman. Giesebrecht, I, 511. — *Vita Joh. Gorz.*, ch. 115-136.

ce terrain comme sur tous les autres, les Allemands de l'Est aient été encore inférieurs à ceux de l'Ouest. Les Lorrains de l'Empire passaient pour les meilleurs cavaliers de l'Allemagne [1] et de leur pays venaient les chevaux les plus recherchés [2]. Les Lorrains avaient, en effet, une éducation militaire toute française, et c'est par eux que les usages guerriers de notre pays pénétreront dans l'Empire. En revanche, les soldats saxons, même à l'époque d'Henri IV, ne savaient pas encore combattre à cheval. A la bataille du 11 août 1086, ils descendirent de cheval pour engager la lutte [3]. Mais l'ensemble de la « chevalerie » allemande ne valait guère mieux à cet égard que les Saxons retardataires. L'historien grec Cinname raconte que, pendant la deuxième Croisade, en plein XIIe siècle, les Français se moquaient de leurs compagnons allemands en les voyant sauter à bas de leurs montures et saisir leurs grandes épées au moment de combattre, et qu'ils leur criaient « pousse, Allemand! » [4], ce qui était sans doute la formule consacrée par laquelle on encourageait les cavaliers au tournoi. Devant Damas, à la même époque, les Allemands mirent pied à terre au moment d'en venir aux mains avec l'ennemi et Guillaume de Tyr, à qui nous devons ce détail, note que c'était leur habitude dans les circonstances graves : « in summis necessitatibus » [5]. A Bouvines même, en 1214, bien que l'Allemagne, soumise déjà depuis un demi-siècle au moins à l'influence française, eût fait bien des progrès dans l'art militaire, Philippe-Auguste pouvait dire à ses troupes : « Que les Teutons combattent à pied, vous autres, Français, luttez toujours à cheval ! [6] » et les inviter à choisir un champ de bataille où leurs escadrons pussent se développer à l'aise. Ce fut en effet la chevalerie de Champagne, la meilleure de France, qui triompha

1. Alpertus, *De diversit. tempor.* II, 21. — *Gest. abbat. Lobb.*, c. 25. — Ekkeh., ann. 1106, M. G. SS. VI, 235.

2. Lamprecht, *Wirtschaftsgesch.*, I, 1, p. 532. — Widukind, III, 44. — *Vita Brunon.*, 41.

3. Brunon, *De bello Saxon.*, cap. 31, éd. Wattenbach, p. 20. — *Bernold. Ann.*, ad ann., 1086.

4. Cinnamus, *Hist. libr.*, II, 18.

5. Wilhelm. Tyr., l. XVII, ch. 4. « Facti pedites, sicut mos est Teutonicis in summis necessitatibus bellica tractare negotia. »

6. Guill. le Breton, *Philippis X*, v. 680, H. F., XVII. — Soc. Hist. Fr, *Œuvres de Rigord et de Guill. le Breton*, II, 310.

de la résistance acharnée des Allemands et des gens de Flandre [1]. Bien avant cette date, les Allemands se rendaient compte déjà qu'ils n'étaient pas de taille à se mesurer avec les Français. Henri V, désirant faire une expédition en France, prit la précaution de convoquer ses troupes sous le prétexte d'une campagne contre les Slaves, mais on devina son projet et personne ne vint. « Il n'y conduisit pas beaucoup de monde (en France), dit Ekkehard, parce que les Allemands ne luttent pas volontiers contre les nations étrangères [2]. » Singulière explication, qui n'explique pas, en tout cas, la précaution du roi. L'infériorité de leur armement en général et de leur cavalerie en particulier, n'était d'ailleurs pas la seule raison qui mît les Allemands en fâcheuse posture, lorsqu'ils sortaient de chez eux. Dans la préparation de la guerre, ils faisaient preuve d'une routine inconcevable, encore en plein XIIe siècle. Sans parler du défaut d'intelligence qui se révéla chez les chefs allemands pendant la seconde Croisade, où Germains et Français combattirent côte à côte, ces derniers se distinguèrent avantageusement de leurs alliés par le soin qu'ils prenaient de se faire suivre partout de leurs provisions et de leurs munitions [3], tandis que les Allemands vivaient sur le pays. Pendant la lutte entre Conrad de Souabe et Henri de Saxe, en 1138, l'archevêque de Trèves, Alberon, qui était un Wallon, fut très admiré parce qu'il avait adjoint à son armée des convois de

1. Köhler, *loc. cit.*, I, 152-153. M. Delbruck, *Gesch. der Kriegskunst.*, t. III, p. 312 ss., a essayé dernièrement de contester cette infériorité des Allemands dans le combat à cheval. Mais les arguments qu'il apporte sont sans valeur en face des témoignages aussi précis que nombreux que nous venons de citer et, qu'il ne semble d'ailleurs pas tous connaître. Le passage des *Annales de Fulda* qu'il invoque s'applique aux Francs austrasiens et ne se rapporte qu'à l'époque carolingienne. Quant aux vanteries des Allemands en présence des Italiens (Liutprand, *Antapod*, I, 21 ; III, 34), elles prouvent simplement que les Allemands manquaient de modestie ou que les Italiens étaient de plus mauvais cavaliers qu'eux. Que les Germains de César aient été ou non de bons cavaliers, cela n'a rien à voir ici. Le témoignage des *Nibelungen* (str. 212) appartient à une époque où l'art militaire allemand avait été rénové par l'influence française. D'ailleurs, dans toute la seconde partie du poème, la plus spécifiquement teutonne, on combat à pied. L'ouvrage de M. Delbruck, au moins en ce qui concerne le Moyen-Age, est vicié par la confusion perpétuelle des usages français et allemands comme la plupart des études faites par nos voisins sur la civilisation de cette époque, confusion qui permet de faire bénéficier l'Allemagne arriérée de tous les progrès accomplis en France, sans qu'il soit nécessaire d'évoquer le spectre d'une influence étrangère.

2. Ekkeh., ann. 1124, p. 262. — Waitz, VIII, 103.

3. *Gesta Ludovici*, VII, éd. Duchesne, *Scriptor. rer. franc.*, IV, 398.

provisions[1]. L'Annaliste d'Egmund s'étonnait encore en 1167 de voir les Italiens agir ainsi[2]. Jusqu'au XIIIe siècle, les Allemands se contentèrent du système carolingien des réquisitions qui avait pourtant bien des inconvénients[3].

Aussi sensible fut le retard des Allemands dans l'autre grand domaine de la guerre au Moyen-Age : l'art d'assiéger et de défendre les places. Longtemps ils ne surent employer que les procédés les plus rudimentaires, l'investissement, la sape, la mine, l'assaut. L'usage des machines de jet et même du « beffroi » ne leur fut révélé qu'assez tard. S'ils réussirent, sous les Othons et les Saliens, à emporter mainte ville italienne, cela tenait à la nature souvent imparfaite des fortifications qu'ils rencontraient dans ce pays. En France, au contraire, le moindre château-fort les arrêtait invinciblement, comme jadis leurs ancêtres, les Cimbres et Teutons. L'art de la fortification se développa en effet au Moyen-Age plutôt dans les forteresses féodales que dans les enceintes des villes. Dans son expédition de 946 en France, Othon Ier, qui conduisait une armée nombreuse, échoua devant toutes les villes fortes qu'il rencontra sur son chemin, et même devant les châteaux encore rudimentaires d'Hugues de France[4]. Il ne put s'emparer non plus de la forteresse de Chèvremont où s'était retranché Giselbert de Lorraine[5]. Le même Nicéphore, dont nous avons rapporté les appréciations peu flatteuses sur les cavaliers allemands, disait encore à l'envoyé d'Othon Ier : « Il (Othon) avait avec lui son fils et sa femme ; tous ses Saxons, Souabes, Bavarois et Italiens, l'accompagnaient et cependant il n'a pu emporter la moindre de mes places fortes quand elle essayait de résister[6]. » Au siècle suivant, alors que les Français se signalaient en Espagne contre les villes sarrazines, les Allemands n'avaient encore appris que peu de chose. Henri II, dans les trois expéditions qu'il fit en Bourgogne, soit pour secourir Rodolphe III, soit pour recueillir sa succession, ne put

1. *Gesta Alber.*, ch. 15, M. G. SS. VIII, 252. — Nitzsch, *Minister.*, p. 37.
2. *Egmundi Ann.*, ann. 1167, M. G. SS. XVI, 465.
3. Baltzer, *loc. cit*, p. 72 ss.
4. *Contin. Regin.*, ann. 946, M. G. SS. I, 620.
5. Widukind, II, ch. 22, M. G. SS. III, 444.
6. Giesebrecht, I, 528. — Les places du sud de l'Italie étaient mieux fortifiées que celles du nord. Les Byzantins avaient conservé les traditions romaines en cette matière.

s'emparer d'un seul château du pays [1]. En Lorraine, où il fit deux campagnes, il n'eut pas plus de succès [2]. Conrad II, après lui, échoua de même devant les villes bourguignonnes de Morat et de Neuchâtel. Pour venir à bout d'Eudes de Champagne, il fut obligé de mobiliser trois armées, dont l'une lui venait d'Italie. Au XIIe siècle, Frédéric Ier Barberousse fut impuissant à résoudre le comte Guillaume de Mâcon qui s'était retranché dans ses forteresses [3]. Les Allemands ne connurent pas avant la seconde moitié du XIIe siècle le maniement des machines de guerre compliquées, que nécessitait le siège des forteresses nouvelles et qui étaient déjà en usage en France depuis la fin du XIe siècle au moins [4]. Ils en aperçurent tout d'abord en Italie sous Frédéric Ier, et le premier prince qui en employa en Allemagne fut probablement Henri le Lion [5]. Elles y pénétrèrent par la Lorraine, comme nous l'établirons. L'infériorité des Allemands à cet égard sur les Français n'est pas niable. S'ils connurent le « beffroi » vers le milieu du XIIe siècle [6], le « trabuccum » ou « trébuchet » ne leur fut révélé qu'à l'époque d'Othon IV, qui l'utilisa aux sièges de Langensalza et de Wennssen, en 1219 [7]. Tous ces instruments, lorsqu'on les rencontre en Allemagne, y portent des noms d'origine française.

L'inexpérience des Allemands en matière de sièges, tenait au caractère archaïque de leur propre architecture militaire [8], qui s'expliquait lui-même par le retard plus général de leur évolution féodale. S'ils ne savaient ni assiéger ni prendre les forteresses, c'est qu'ils n'en possédaient que fort peu de redoutables, et que les guerres intérieures, chez eux, furent beaucoup plus rares qu'en France jusqu'au XIIe siècle. En Allemagne, comme chez nous, ce furent bien il est vrai les invasions racontées plus haut

1. Tietmar, VII, ch. 20, M. G. SS., 845. — *Ann. Einsied.*, ann. 1018, M. G. SS. III, 144.

2. Giesebrecht, II, 145 ss.

3. Otto Frising, *Gesta Frider.*, cap. 7.

4. Voir plus haut, 2e part., chap. 1, § 1.

5. Helmold, *Chron. Slavor.*, ch. 92, M. G. SS. XXI, 84.

6. Ragewini, *Gesta Frider.*, IV, ch. 59, M. G. SS. XX, 477. Mais les ingénieurs de Frédéric étaient des Italiens. — Otto Morena, M. G. SS. XVIII, 616.

7. *Ann. Erford.*, ann. 1212. — *Ann. Marbac.*, M. G. SS. XVIII, 172. — Sur le retard général des Allemands, cf. Waitz, VIII, p. 190.

8. Von Essenwein, *Die Kriegsbaukunst*, p. 47 (*Handbuch der Architektur*, 2e part., t. IV, 1er fasc.)

qui firent surgir les places fortes [1]. Mais ce phénomène ne fut pas exactement contemporain dans les deux pays et il s'y présenta avec des modalités très dissemblables. En France, c'est dans la seconde moitié du IXe siècle qu'on s'occupa, nous le savons, de mettre le pays en état de défense contre les envahisseurs du dehors, dans l'espèce les Normands. En Allemagne, où les invasions normandes furent beaucoup moins dangereuses, ce n'est guère que le danger hongrois qui fit prendre des mesures générales dans ce sens [2]. Il y a donc au moins un écart d'un demi-siècle entre la naissance des forteresses dans les deux contrées. En outre, ce ne furent pas des forteresses du même genre que la France et l'Allemagne construisirent. Chez nous, où le pouvoir royal était très affaibli, les châteaux furent le produit de l'initiative privée [3]. Ils furent élevés par les comtes, les seigneurs, les aventuriers de toute espèce, qui avaient pu consolider leur autorité sur une fraction du territoire. Il en résulta une multiplication extraordinaire de ces points de défense, et, par suite de la concurrence qui bientôt s'établit entre leurs propriétaires, une évolution rapide dans la façon de les construire et de les aménager. Dès la fin du Xe siècle, la région du Nord-Ouest voit apparaître des châteaux en pierre [4]. Au XIe siècle, la France possède une foule d'ingénieurs militaires renommés, dont nous connaissons parfois les noms [5]. Au XIIe siècle, le château féodal français est déjà une merveille dans son genre et très supérieur à tout ce qui existe de pareil en Allemagne, en Italie, en Angleterre [6]. Il ne faut pas oublier en outre, que, contrairement à ce qu'on admet d'ordinaire, surtout en Allemagne, les innovations décisives de l'architecture en général, même à l'époque romane, le voûtement des édifices par exemple, sont le fait des constructeurs français [7]. Naturellement le génie militaire profita chez nous de cet essor total. Les principaux organes du château féodal allemand du

1. Waitz, VIII, p. 191.

2. Waitz, VIII, p. 191, note 2 ; p. 192, notes 1, 2, 3, 4, etc. — En outre Martène et Durand, *Collect. ampliss.*, I, 281. — *Mirac. S. Wulframmi.* D'Achery, *Spicil.*, II, 284. — *Mir. S. Bsoli*, ch. 7, etc.

3. Voir plus haut, 1re part., ch. 1, § 3, les protestations des rois.

4. Voir plus haut, 1re part., ch. 1, § 3.

5. Order. Vital, VIII, ch. 24, X, ch. 5. — H. F., XII, 528. Pour le XIIe siècle, Lambert d'Ardres, *Hist. comit. Ardens.*, ch. 67.

6. Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'Archit.*, VIII, 371.

7. Nous reviendrons là-dessus au tome II de cet ouvrage.

XIIe et du XIIIe siècle auront des désignations françaises. En Allemagne, en effet, les choses s'étaient passées tout autrement. Dans ce pays où la Royauté existait réellement, où il y avait des dynastes puissants, ducs et évêques, ce ne fut pas d'en bas, mais d'en haut, que le signal de l'évolution partit. Les rois, évêques et ducs, qui étaient des chefs d'Etat, s'occupèrent, non d'établir des forteresses isolées comme celles des petits seigneurs français, lesquelles n'auraient eu là-bas aucune raison d'être, mais d'entourer leurs villes et leurs monastères de murailles, de construire des palais, d'installer des forts sur leurs frontières [1]. Le terme de « burg » en Allemagne est traduit dans les sources latines par « urbs », « civitas » ou « oppidum », aussi souvent que par « castrum » ou « castellum » [2]. C'est dans ce cadre général que rentrent les constructions d'Henri Ier sur les confins slaves, où il ceignit de murs Hersfeld, Merseburg, probablement aussi Quedlimburg, Corvey et Meissen et éleva des forts détachés ; celles des Othons et de leurs ducs ou évêques, qui mirent en état de défense Magdebourg, Halberstadt, Worms, Liège, Paderborn, Hildesheim, Brême, Naumburg, et garnirent de châteaux les frontières du nord, de l'est et du sud-est ; celles de Conrad II qui fonda Werben, d'Henri III, qui éleva Heimenburg, et, en général, de tous les monarques et dynastes qui ont vécu du Xe au XIIe siècle [3] et qui suivaient en cela la tradition carolingienne [4]. Dans les châteaux isolés qu'ils faisaient élever, les rois, ducs et évêques installaient des « ministériaux », comme on le voit par l'exemple d'Henri II [5], c'est-à-dire une véritable garnison, commandée par un fonctionnaire [6]. A côté de ces organes de défense, les divers potentats eurent leurs palais fortifiés [7]. Telles

1. Gerdes, I, p. 365.
2. Textes cités par Waitz, VIII, p. 196-197.
3. Waitz, VIII, p. 192 ss. — Von Essenwein, *loc. cit.*, p. 6. — Delbruck : *Kriegskunst*, III, p. 70. — Hellwig., *Deutsches Städtewesen zur Zeit der Ottonen.* Diss. Breslau, 1875. — Köhler, *Kriegswesen*, III, 1, 343.
4. Lipp, *Das fränk. Grenzsystem.* — Henri IV lui-même ne procéda pas autrement en Saxe. Köhler, *Kriegswesen*, III, 1, 343.
5. Widukind, I, 35. — Waitz, VIII, p. 205-206. — Pour la Belgique, Pirenne, *Hist. de Belg.*, I, 128. A l'époque romane, c'est l'architecture allemande qui prévaut dans ce pays.
6. Il peut y avoir de 300 à 1.200 garnisaires. Waitz, VIII, 206-207. — Cf. Tietmar, V, ch. 6, M. G. SS. III, 793.
7. Otte, *Baukunst*, p. 134-35. — Näher, *Kunst und Altertum im Königr. Würt.*, III, 150. — *Ann. Hildesh.*, ann. 971, M. G. SS. III, 62. — Tietmar, V,

furent essentiellement les créations du génie militaire en Allemagne jusqu'au XIIe siècle. Le principe en est très différent, on le voit, de celui qui présida à la naissance du château féodal français. Ce sont des effets de la puissance centrale, non des manifestations particularistes. Sans doute, il y eut aussi en Allemagne quelques châteaux de vassaux sous les Othons et les Saliens, puisqu'il y existait aussi des vassaux. Les sources en mentionnent [1]. Mais il est intéressant de constater que les premiers et les plus nombreux se sont élevés en Lorraine, c'est-à-dire en pays de Féodalité française [2]. D'ailleurs, beaucoup de ceux que mentionnent les annalistes appartenaient à des ducs et n'étaient pas de véritables châteaux féodaux [3]. Le château vassalique à la française n'apparut en masse que lorsqu'il y eut réellement une Féodalité en Allemagne, soit après l'époque où Cluny eut renversé l'ancien empire othonien et déchaîné la guerre civile dans ce pays [4]. A ce moment-là, les plaines et les montagnes allemandes se hérissèrent de « burgs », où résidaient les « ministériaux » émancipés. Mais beaucoup de ces châteaux eux-mêmes furent dus à l'initiative des rois et des ducs qui y installaient leurs partisans [5].

Dans ces conditions il ne pouvait y avoir parallélisme entre le développement du château féodal français et celui du château allemand. Le progrès, ici encore, fut la récompense de l'effort individualiste et le résultat de la lutte. Les forteresses allemandes, construites le plus souvent sur des soubassements romains dont elles reproduisaient les dispositions, n'évoluèrent pas comme le château français qui, parti de la « motte », inaugurait véritablement un système nouveau. D'ailleurs, le bois resta bien plus longtemps en Allemagne qu'en France en usage dans la construction. Au XIe siècle, la plupart des châteaux y étaient en

ch. 9, M. G. SS. III, 794 et VI, c. 36, M. G. SS. III, 821. — M. G., *Diplom.*, I, 169, 232, 242. 499.

1. Waitz, VIII, p. 200-201, cite les sources.

2. Regino, ann. 998, p. 608, ann. 906, p. 611. Flodoard mentionne des constructions de châteaux presque tous les ans. Cf. ann. 951, p. 400 ; ann. 960, p. 405, etc.

3. Wipo, *Gesta Chuonr.*, cap. 22. p. 267. — *Mirac. S^ti Pirmini*. Mone, *Qu. S.*, 173. — *Vita Oudalr.*, cap. 10, p. 399. — *Vita Balder.*, cap. 7. — *Vita Desid. Mett.*, cap. 12, p. 469.

4. Voir plus loin, § 3.

5. Ceux d'Henri IV dans le Harz par exemple.

bois [1]. La « Wartburg » elle-même eut deux tours de bois jusqu'en 1067 [2]. A cette date, les petites églises et les maisons particulières étaient encore en bois dans toute l'Allemagne. Même au XIIIe siècle il n'en manquait pas et le « Sachsenspiegel » va jusqu'à considérer les maisons comme des biens meubles ! Moins étroitement lié que le château français à la vie de son possesseur, moins exposé, moins souvent détruit et reconstruit, le château allemand évolua plus lentement. On n'éprouvait pas le besoin de le perfectionner incessamment. Palais de dynaste, il visait surtout au confortable et gardait les traditions de la villa carolingienne ; fort détaché, confié à des « ministériaux [3]» par le roi ou les ducs, il menait une existence obscure de « blockhaus » perdu [4] ; château de vassal, il lui manquait la fière personnalité et l'indépendance qui faisaient aussi défaut à son maître. Il ne connaissait ni les tours de flanquement, ni les multiples enceintes, ni la herse, ni le pont-levis [5]. C'était un corps sans âme. Et bien plus encore que dans son histoire, ou dans son absence d'histoire, sa véritable nature apparaît dans son plan. L'organe essentiel du château français était le donjon, à la fois forteresse et maison d'habitation du seigneur. Le donjon, c'est comme nous l'avons dit le symbole même de la Féodalité française [6]. On ne s'étonnera donc pas qu'il ait fait défaut en Allemagne. Dans le château allemand il y a bien parfois une tour maîtresse, mais c'est une tour de défense, inhabitée [7]. Le centre du château est ailleurs,

1. Heyne, *Wohnungswesen*, p. 139. — Lamprecht, *Wirtschaftsleben*, I, 1, p. 544. — Pour un exemple particul., cf. *Gesta abbat. Trud.*, M. G. SS. X, 243.

2. Otte, *Gesch. der deut. Baukunst*, p. 269.

3. Heyne, *Wohnungswesen*, p. 139.

4. « Nobiles in villis turres parvulas habuerunt quas a sui similibus vix defendere potuerunt. » *De rebus alsat. ineunt. sæc. XIII.* Schultz, *Höf. Leben*, I, 124.

5. Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, III, 105. — Köhler, *Kriegswesen*, III, 1, 351-352. — Piper, *Burgenkunde*, 228 ss., 279, 284. *Abriss der Burgenk.*, p. 51, 60-61, 65. L'influence française s'appelle souvent chez Piper « l'influence des Croisades. » (On sait que l'architecture militaire de Syrie et de Palestine est toute française). C'est un euphémisme.

6. Heyne, *Wohnungswesen*, p. 134. — Schultz, *Höf. Leben*, I, 42. — Köhler, III, 1, p. 402 ss. — Von Essenwein, p. 153. — Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, V, p. 48. — « Le donjon appartient essentiellement à la féodalité. » — « Il n'y a pas de château féodal sans donjon. » Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, V, p. 34.

7. Piper, *Burgenkunde*, p. 168, p. 218. — Selon Köhler, *loc. cit.*, le donjon français se voit dans la Suisse bourguignonne, III, 1, 403. Le terme de « berefrît »

dans le palais ou la maison qui sert de demeure au maître [1]. La tour est un organe secondaire. Quand on trouve un véritable donjon en Allemagne, on peut conclure à une importation française. Si le château français fait corps par son donjon avec la vie même du féodal dont il est la capitale, la résidence et le refuge, le château allemand garde bien, par cette absence de donjon, le caractère d'une forteresse extérieure, d'un ouvrage anonyme de défense au sens antique et moderne du mot. Le roi, le dynaste, qui le plus souvent l'a fait construire, au moins au xe, au xie et au début du xiie siècle, réside ailleurs et n'y installe que des « ministériaux », des soldats-domestiques, ou bien, quand il y habite, développe la maison d'habitation aux dépens de la forteresse [2]. L'histoire politique et morale de l'Allemagne n'a pas eu pour théâtre ces solitaires demeures, où se sont déroulées chez nous au contraire tant de scènes touchantes et terribles, où ont retenti les chansons de geste, d'où sont partis les Croisés d'Espagne et de Jérusalem, les conquérants de l'Angleterre et de l'Italie, où, plus tard, la riche vie courtoise déroulera ses fastueuses splendeurs. Ce n'est qu'au milieu du xiie siècle, quand les guerres civiles auront émancipé la classe des « ministériaux », que des châteaux féodaux du type français s'élèveront en Allemagne [3]. Et, à ce moment-là encore, ce sera une initiative royale, la construction par Henri IV des châteaux du Harz, qui déclanchera le mouvement [4]. Sous les Othons et les premiers Saliens et jusqu'au début du xiie siècle, l'Allemagne connut donc surtout — à côté de quelques rares châteaux vassaliques très rudimentaires — des palais de dynastes et des forts détachés, les uns et les autres aussi différents que possible du château féodal français et d'une construction beaucoup plus archaïque [5].

qui sert à désigner la tour maîtresse est lui-même probablement une adaptation de notre « beffroi », puisqu'on ne le rencontre pas avant le xiie siècle.

1. Von Essenwein, p. 152, 153.

2. Von Essenwein, p. 153. — Näher, *Die Burgen in Elsass-Lothringen*, p. 7. — Heyne, *Wohnungswesen*, p. 134. — Schultz, *Höf. Leben*, I, 42.

3. Henne am Rhyn., *Deut. Kulturgesch.*, I, p. 208.

4. Giesebrecht, III, 2, p. 1022.

5. Ce qui n'a pas empêché les Romantiques allemands de faire du château féodal un produit caractéristique de la civilisation germanique. Nos Romantiques eux-mêmes ne chantaient que les « burgs ». Ici comme ailleurs le conservatisme allemand a été le grand principe d'erreur. Tandis que chez nous, où

C'est donc encore ici le manque d'une noblesse moyenne indépendante et livrée à elle-même qui se fait sentir, comme partout ailleurs, dans l'évolution matérielle et morale de l'Allemagne. Il est évident que, dans une société ainsi organisée, il serait vain de chercher les usages caractéristiques qui s'expliquent uniquement par l'individualisme agissant des féodaux français. Les exercices auxquels le noble de notre pays se livrait avec passion, tant pour se distraire durant ses longs loisirs que pour s'exercer au métier de la guerre si important pour lui : la chasse, le tournoi, n'existent pas en Allemagne ou n'y reçoivent pas le développement qu'ils ont pris dans notre pays. Le « vassal allemand » ne jouit pas de la mâle indépendance de notre petit baron. Il est le plus souvent auprès de son maître, le roi, qui l'entraîne en Italie ou en pays slave pour des mois, quelquefois pour des années. S'il reste chez lui, la sévère police royale, ducale, épiscopale, ne lui permet pas d'entrer en lutte, à tout propos et à ses risques et périls, avec ses voisins. Il lui faudra attendre jusqu'au XIIe siècle pour acquérir cette latitude. Jusque-là il se préoccupera surtout de cultiver ses terres. Quant au « ministérial » qui chevauche à côté de lui au cours des longues expéditions italiennes, il n'est plus, une fois rentré au château de son abbé ou de son évêque, qu'un grossier garnisaire, si même il ne retourne pas à ses charrois où à sa métairie. Conçoit-on de pareils personnages dans ces chasses compliquées ou ces brillants tournois qui avaient lieu en France? La chasse semble, par suite, en être restée en Allemagne, jusqu'au XIIIe siècle, à sa phase carolingienne. Le poème des *Nibelungen*, qui raconte une longue et importante partie de chasse, à laquelle prennent part les principaux personnages de la cour de Worms, nous étale des usages encore rudimentaires, et semble ignorer tous ces progrès réalisés de l'autre côté du Rhin, dont maint lai de Marie de France, maint poème de Chrétien nous apportent le témoignage [1]. Les descriptions de chasses que l'on rencontre chez certains poètes courtois comme Gott-

tout évolue très vite, les châteaux féodaux ont été systématiquement détruits par la Royauté et sont devenus un objet d'horreur ; en Allemagne, où rien ne passe, ils ont été conservés en général et l'opinion leur est restée favorable. On pourrait appliquer le même raisonnement à la Féodalité en général.

1. *Nibelungen*, chant XV. Cf. *Lamberti Ann.*, ann. 1076, M. G. SS. V, 251. — Bruno, *De bello saxon.*, cap. 81, M. G. SS. V, 362. — *Brunwilar. monast. fundat.*, cap. 17, M. G. SS. XI, 404.

fried [1] sont empruntées à des sources françaises et emploient un vocabulaire technique entièrement français d'origine. Ce sont d'ailleurs, visiblement, des cours de vénerie à l'usage d'une noblesse avide d'apprendre « ce qui se fait » dans les milieux français. La chasse à l'oiseau semble avoir été, par contre, plus développée chez les Allemands que la vénerie [2]. C'était en effet une chasse de luxe, faite pour les rois et les dynastes même ecclésiastiques, tandis que la vénerie convenait mieux à la moyenne noblesse. De même les jeux militaires connus et pratiqués chez nous dès le XIe siècle : la quintaine, le behourd, le tournoi, sont restés étrangers à l'Allemagne jusqu'à l'époque où l'influence française les y a fait pénétrer [3]. Vassaux et « ministériaux » s'en sont tenus longtemps aux anciens exercices carolingiens. Tandis que le roi, les ducs et les prélats se divertissent aux « tables », ou prêtent l'oreille aux facéties des mimes, les « riter » se livrent aux primitifs exercices des ancêtres, lancent des épieux ou des pierres, sautent, dansent entre des épées nues [4], distractions qui ne pouvaient guère acquérir un caractère mondain ni donner lieu à des fêtes somptueuses où auraient assisté les dames. Donc ici encore immobilité.

La situation politique inférieure du guerrier allemand, l'absence de vie individuelle qui en résultait pour lui, expliquent qu'on ne le trouve pas en possession de ces symboles de la puissance et de la responsabilité personnelles que nous avons signalés chez les barons français. Le droit de sceau n'appartint en Allemagne, jusqu'au XIIe siècle, qu'à un nombre très restreint de dynastes laïques et ecclésiastiques. Tous les changements qui se produiront dans la forme et l'emploi du sceau en Allemagne, viendront, d'ailleurs, comme nous le verrons, de notre pays, où l'usage du sceau était plus répandu et plus réellement vivant que là-bas [5]. Le blason, ce monument caractéristique de l'esprit féodal, fut étranger à l'Allemagne jusqu'au jour où l'influence française le lui révéla [6]. Ce fait seul suffirait à établir qu'il n'y a

1. Voir plus loin, § 3.
2. Rather, ch. 41. — *Bruno de bello saxon.*, cap. 81, M. G. SS. V, 362.
3. Schultz, *Höf. Leben*, II, 107. — Waitz, V, 455-56.
4. Ekkeh., *Cas. St Galli*, cap. 135. — Rather, *Præloquia*, V, 9. — *Salm. u. Morolf*, v., 187.
5. Voir plus loin, § 3.
6. Voir plus loin, § 3.

pas eu en Allemagne de véritable esprit féodal avant l'époque où les mœurs de notre pays s'y sont introduites. Bien plus, l'organisation à la fois politique, sociale et morale qui était à la base de la civilisation féodale chez nous, la « chevalerie », est restée inconnue à l'Allemagne jusqu'à cette même époque. L' « ordre militaire » put se constituer en France dès le xe siècle parce qu'il y existait une classe homogène et fermée de vassaux libres, adonnés au métier des armes, socialement et moralement égaux [1]. Cette base manquait en Allemagne où les vassaux n'acquirent que très tard l'hérédité du fief, principe de toute liberté, et où, dans le métier des armes, ils coudoyaient des serfs armés et équipés comme eux, dont ils se distinguaient à peine [2]. Les sources, de quelque ordre qu'elles soient, désignent, en effet, le vassal et le « ministérial » guerrier par les mêmes termes [3]. Ce dernier s'appelle lui aussi « miles », « riter », il est qualifié de « nobilis » [4]. On peut être « riter » en Allemagne, nous le savons, sans posséder la liberté personnelle [5]. Deux classes sociales aussi complètement séparées par leurs origines, et que leur vocation ne rapprochait qu'insuffisamment, ne pouvaient former un corps uni, enfanter des usages et un esprit communs. Le vassal allemand, noyé dans ce troupeau de domestiques, ne parcourut pas comme son collègue français le chemin qui menait de la landwehr carolingienne à la « chevalerie ». Il y eut bien en Allemagne une « Riterschaft » et des « riter » mais ce furent là de pauvres choses et de pauvres gens, sans couleur, sans vie extérieure ni intérieure [6]. Bien entendu, il ne faut même pas se demander si la « Riterschaft » allemande s'éleva jusqu'à la notion d'un « collège idéal », comportant des obligations morales très hautes. Le premier degré n'ayant pas été franchi, le second ne fut même pas entrevu. Alors que chez nous on devenait « chevalier » vers la vingtième année par la cérémonie

1. Köhler, III, 2, p. 54-55. — « Ordo militaris ou equestris » déjà chez Richer, I, 57 ; IV, 11, 28 ; I, 5. En Allemagne beaucoup plus tard et par l'intermédiaire de la Lorraine, Waitz, V, p. 453.

2. Roth von Schreckenstein, *Die Ritterstand*, p. 313 ss., 334. « Riter » au début ne signifie que cavalier.

3. Roth, p. 340 ss. — Cf. Göhrum, *Ebenbürtigkeit.*, I, 195, note 14.

4. Roth, p. 359 ss.

5. Roth, p. 334.

6. Le roman français *l'Escoufle* sait que l'Allemagne est un pays où les vilains deviennent chevaliers et où les cordonniers ont des châteaux. De leur côté, les Allemands considèrent comme une coutume française de n'admettre à la chevalerie que les nobles. Voyez le passage déjà cité du *Ligurinus*.

de l'adoubement, qui constatait la maîtrise militaire du nouveau guerrier, l'investissait de tous ses droits politiques et faisait de lui socialement un compagnon de tous les autres chevaliers [1], c'est à l'âge de treize ou quinze ans que le vassal et le valet allemands sont rudimentairement adoubés, selon l'ancien usage mérovingien et carolingien, qui persiste là-bas jusqu'au milieu du XIIe siècle [2]. Ne faisant pas profession uniquement de combattre et surtout ne combattant jamais pour eux-mêmes, ils n'ont pas éprouvé le besoin d'allonger la période de leur éducation militaire. Il n'est pas non plus question d'exercices guerriers à l'occasion de l'adoubement allemand. On ceint le jeune homme de son baudrier, et c'est tout [3]. Pas de colée, pas de sermon long ou bref, pas de veillée d'armes ni de bain. C'est la vieille coutume franque qui s'est conservée sans changements [4]. Tout ce que les divers détails de la cérémonie française impliquent d'exigences nouvelles, tant techniques que morales, n'est pas jugé nécessaire en Allemagne [5]. Chose curieuse, on s'y rend si peu compte des progrès accomplis en France par l'adoubement et la notion même de « chevalerie », que, lorsque les usages de notre pays y seront connus, on n'apercevra pas le lien qui unit la vieille « Schwertleite », qu'on pratique encore, à l'adoubement symbolique français qui en est le développement, la « chevalerie » française et son idéal moral, à la « Riterschaft » indigène. On superposera mécaniquement l'usage étranger à l'usage national, la notion nouvelle à la notion traditionnelle. Après avoir été « armés » à la façon allemande dans leur jeune âge, certains personnages de marque se feront « adouber » à la française pour devenir véritablement des « chevaliers » au sens nouveau et aristocratique du mot [6], ce qui donnera deux catégories de chevaliers [7].

Mais ces derniers faits nous permettent déjà de constater qu'à côté de la stagnation de la civilisation matérielle, il y eut en Allemagne une immobilité parallèle de l'état moral.

1. Cf. 1re part., ch. 1, § 3.
2. Baltzer, p. 7. — Waitz, V, p. 454.
3. Roth, p. 280 ss.
4. Roth, p. 231, 274.
5. Roth, p. 249, 312.
6. Roth, p. 288 ss., 295.
7. Baltzer, p. 9. — Schröder, p. 457. — Roth, p. 291, 292.

II

ABSENCE D'ÉVOLUTION MORALE EN ALLEMAGNE

La preuve de l'existence d'une évolution morale dans le monde féodal français nous a été fournie par la littérature, par une littérature forte, abondante, d'une inspiration générale uniforme. Si nous regardons maintenant du côté de l'Allemagne, que trouvons-nous dans cet ordre d'idées? Exactement le contraire de ce qui a frappé nos yeux en France : une poésie très pauvre, en langue latine, artificielle et érudite, due à l'initiative de la Cour, des monastères, ou enfin du peuple léger des « mimes », constituée par des exercices de versification, comme on en faisait dans les écoles carolingiennes, des commentaires ou des traductions de textes pieux, également de tradition ancienne, des nouvelles et des facéties du genre de celles que les histrions débitaient déjà dans les fêtes d'Aix-la-Chapelle. En somme, pendant cent cinquante ans, au moment même où les veillées de nos châteaux féodaux retentissaient des exploits d'Ogier, de Renaud, de Guillaume d'Orange, de Roland, et où de fraîches chansons d'amour montaient de leurs vergers fleuris, pas un poème en langue nationale, pas un sujet d'actualité, pas un sentiment personnel. Les quelques productions qui, par leur caractère et leur importance, sembleraient se rapprocher de ce qu'on rencontre chez nous, n'échappent pas à cette règle, qui est aussi absolue qu'on peut l'attendre d'une constatation d'ordre social. Le *Walthari* est un ancien poème gallo-franc mis en vers latins par un moine suivant la recette carolingienne, l'*Ecbasis*, un produit monastique aussi, composé d'ailleurs en pays français, d'après des sources françaises, le *Ruodlieb* enfin, comme nous l'établirons au tome second de cet ouvrage, très probablement le remaniement d'un modèle français, et en tout cas, l'œuvre d'un homme qui a longtemps vécu dans notre pays et en connaît

admirablement les mœurs [1]. Toute cette production est en langue latine et ne se compose que d'œuvres rares et isolées, sans lien entre elles, par conséquent ne supposant pas une fermentation morale collective, comme nous l'avons trouvée en France. Pour rencontrer de nouveau des œuvres en langue nationale, il faudra attendre le moment où l'influence de Cluny sera venue réveiller le zèle religieux des monastères et engendrer une littérature de propagande ascétique. Pour retrouver des sentiments d'actualité exprimés dans la même langue, on est obligé de patienter jusqu'à l'époque où la chanson de geste française suscitera en Allemagne des traductions, qui seront le principe d'un renouvellement général de la poésie. C'est donc ici encore le programme carolingien que l'Allemagne a repris et essayé d'appliquer pendant toute la période qui va de la dislocation de l'empire de Charlemagne à l'avènement de l'influence française. Le même esprit conservateur, le même manque d'initiative, que nous avons déjà relevés dans les autres domaines, se manifestent dans celui-ci. Il n'est pas jusqu'à l'archaïsme précarolingien de la politique qui ne se retrouve dans la littérature. L'époque de Charlemagne avait admis l'usage de la langue nationale dans une certaine mesure ; celle des Othons et des Saliens la proscrit au profit du latin qui règne exclusivement. Le grand empereur avait manifesté le désir qu'on transcrivît en latin les vieux poèmes mérovingiens consacrés à la gloire de ses prédécesseurs et de ses ancêtres ; dans les premières années du régime saxon, un moine de l'ouest, Ekkehard de Saint-Gall, se conforme à cette tradition en écrivant son *Walthari*, mais ensuite c'est le silence. Les épopées franques, en première ligne les *Nibelungen*, oubliées et méprisées par les « successeurs des empereurs romains », traînent dans les milieux populaires une existence précaire et ignorée. Elles ne renaîtront à la vie que le jour où l'Allemagne, encouragée par l'exemple de la France, mise en possession par les traducteurs de nos chefs-d'œuvres d'une langue littéraire, et gagnée à l'admiration des prouesses guerrières, se décidera à fixer dans son idiome national, non sans utiliser directement peut-être des modèles français, ces lointaines aventures, qu'elle avait jugées indignes de son intérêt pendant les siècles de sa culture autonome.

1. Voir plus loin, tome II, 1re part., ch. I.

Nous aurons à rechercher ailleurs de quelle manière et avec quel succès la « Renaissance othonienne » a su exploiter le domaine littéraire déjà délimité par la « Renaissance carolingienne ». Retenons ici simplement qu'elle n'en est jamais sortie, et même qu'elle l'a à peine cultivé tout entier. On peut déduire en première ligne de cette constatation que la société othonienne a présenté — ce que nous savions déjà — la même composition que la société carolingienne, ensuite que l'importance relative des diverses classes, en ce qui concerne leur coopération à l'œuvre générale de la civilisation, y est restée identique. En haut, la cour royale, autour d'elle les cours épiscopales et les grandes abbayes, peut-être quelques résidences ducales : tels sont les seuls centres dont la vie morale nous soit affirmée par les documents. Enfin ces centres, on le voit, ont perpétué ici encore sans se lasser les traditions carolingiennes. Le témoignage de la littérature nous apporte donc une confirmation très nette et des plus précieuses du fait général que l'étude de l'histoire politique et de l'art militaire nous avait paru établir : à savoir, la persistance en Allemagne de l'esprit carolingien jusqu'à l'avènement de l'influence française au XIIe siècle[1]. C'est donc, dans le domaine moral aussi, exactement le contraire de ce qui s'était passé en France, où la classe féconde avait été la moyenne et petite Féodalité, et où cette moyenne et petite Féodalité avait apporté tout un système de concepts et de sentiments entièrement différents de ceux de la période antérieure.

La classe sociale qui produisit la civilisation nouvelle en France était une classe laïque et guerrière : la démocratie batailleuse des barons. Sa littérature, tout entière consacrée à des « gestes » belliqueuses et politiques, en fait foi. Par là, elle contrastait vivement avec les milieux qui avaient incarné la civilisation carolingienne, lesquels avaient été ou bien purement cléricaux ou bien dominés complètement par la culture et les idées des clercs. La petite oligarchie qui eut pour programme la

1. « La vie intellectuelle à l'époque des Othons n'est ni riche ni originale. A peine se distingue-t-elle de la civilisation carolingienne. On ne commet pas une erreur en la qualifiant de floraison tardive de la précédente. Car non seulement le Xe siècle conserva toute la culture formelle du IXe sans la modifier ni l'élargir, mais il n'essaya jamais de dépasser l'idéal littéraire et artistique qui avait été celui de l'époque carolingienne. » Hauck, *Kirchengesch. Deutshcl.*, III, 274.

« Renaissance othonienne » fut, comme la haute société carolingienne, et plus encore qu'elle, cléricale ou cléricalisée, c'est-à-dire, à cet égard encore aux antipodes de la Féodalité française. Des souverains comme Othon I[er], Othon II, Othon III, Henri II, Henri III, font partie, dans la mesure où ils intéressent l'histoire morale de leur temps, du monde clérical bien plus encore que du monde laïque. Leurs éducateurs, leurs précepteurs, leurs conseillers sont des évêques, des abbés ou des moines, Rather de Verone, Gerbert, Adalbert de Prague, Wipo, Poppon de Stavelot. Ce que ces hommes évoquent sans cesse devant leurs yeux, nous le savons, c'est la grandeur carolingienne, la magnificence antique de l'empire romain. Leur langue officielle est le latin, leur capitale, Rome. On les compare aux anciens Césars. Mais ce sont des Césars chrétiens, appuyés sur l'Eglise, qu'ils s'imaginent, de leur côté, protéger. Au courant antique se mêle un courant religieux. Ils unissent dans leur personne, comme Charlemagne, David et Auguste. Toutes les idées qu'on agite autour d'eux se ressentent de cette double origine antique et religieuse. Ils vivent donc bien dans l'atmosphère d'une Renaissance opérée par des clercs, tout comme leur grand prédécesseur. Leurs poètes versifient en latin des œuvres destinées à glorifier la religion. Ils pastichent les Anciens pour chanter les saints et les vierges. Quand on descend de ces hauteurs, c'est encore dans un cercle de représentations à la fois antiques et cléricales qu'on se meut. Les nouvellistes et les bouffons de la cour sont des « mimes », fils légitimes et directs de ceux qui amusaient les sénateurs et les comtes de la décadence romaine, mais souvent frottés d'éducation monastique. Toutes ces circonstances contribuent à donner à la civilisation morale othonienne un aspect factice et superficiel qui contraste singulièrement avec la vitalité robuste et l'originalité des instincts féodaux français. Cette convention érudite et cléricale dans laquelle on se renferme est extérieure à la nation, sans racines. Le peuple tout entier, qui d'ailleurs reste indifférent et improductif, l'ignore et vit en dehors d'elle. Or rien ne peut prospérer en matière de civilisation que ce qui monte du riche terreau de la pensée nationale. En fait, la civilisation othonienne a été moins productive que la civilisation carolingienne parce qu'elle était encore plus artificielle et plus épigonesque si possible. Si, au moins, elle s'était, une fois créée, développée par les seules ressources natio-

nales ! Mais, comme dans la politique, elle a demandé ses suggestions les plus fécondes à l'étranger. Sources étrangères, auteurs étrangers, courtisans étrangers : voilà ce qui alimente trop souvent la vie morale de l'époque des Othons et des Saliens. C'est une brillante façade de carton dont les dorures ne sont même pas de provenance indigène.

Civilisation d'une mince élite de dynastes, tout d'abord. Au-dessus de la fruste barbarie de la nation, elle étale un luxe quelque peu criard. Othon Ier était encore pauvre. Ses ambassadeurs ouvrirent de grands yeux à la cour du calife Abd-er-rhaman. Le testament de Brun, son frère, ne contient pas beaucoup d'articles rares [1]. Mais bien vite le goût de la somptuosité se développe. Les expéditions d'Italie, le mariage d'Othon II avec une princesse byzantine en accélèrent l'essor. Théophano fut blâmée par les clercs allemands, pour avoir encouragé chez les femmes de sa nouvelle patrie la recherche dans la toilette. Othon III s'environna, nous le savons, d'un cérémonial et d'un faste tout byzantin, que de brusques accès de ferveur ascétique lui faisaient rejeter de temps à autre, mais pour un instant seulement. Les envoyés des princes étrangers déversaient de l'or et des objets précieux aux pieds des empereurs [2]. L'Italie surtout devint bientôt une source abondante de richesses pour l'aristocratie allemande, tant laïque qu'ecclésiastique. On s'y remplissait littéralement les poches. Rather de Vérone en rapporta « je ne dirai pas une charge d'or et d'argent, mais, pour se servir de ses propres paroles, des masses et des monceaux de ces nobles métaux [3]. Chaque expédition des Allemands dans la Péninsule s'accompagnait d'une véritable razzia d'objets précieux. Les accusations passionnées d'Atton de Verceil ne sont pas le seul témoignage que nous en ayons [4]. Roswitha confesse que Rome et le monde comblèrent l'Allemagne « de présents variés » [5]. Tant qu'Othon Ier vécut, les Lombards, dit un chroniqueur, furent imposés de deux cents livres environ d'or très pur [6]. Sous ses suc-

1. M. G. SS. IV, 274.
2. Widuk., III, 56 ; II, 35.
3. *Folc. Gesta abbat. Lob.*, SS. IV. 69, cap. 27.
4. Atto de Verceil, *Polypt.*, XI, p. 871.
5. *Ad Oddonem*, I, v. 6.
6. *Ann. Palid.*, ann. 955.

cesseurs immédiats et par la suite encore, il en fut de même [1]. Henri II, en 1014, recueillit beaucoup d'or en Italie et se hâta de l'emporter [2]. Il en résulta un accroissement rapide de richesse dans les hautes classes, accroissement qui était favorisé, en ce qui concerne l'Eglise, par le rôle politique prépondérant des évêques, par les aptitudes positives des monastères et l'étendue de leurs exploitations. Dès le XIe siècle, le clergé supérieur et les grandes maisons allemandes sont largement pourvus de numéraire [3], tandis que la masse de la nation est pauvre. Dans les régions de l'Ouest, il règne chez les évêques et les hauts dignitaires laïques une véritable opulence. On y possède des tapis, des tables et des lustres d'or et d'argent, de même des coupes, des plats, des vaisseaux de verre poli [4]. Salomon de Constance peut montrer à ses visiteurs un vase d'or enrichi de pierreries [5]. Sur les vêtements s'étalent la soie, la martre, le castor [6]. On revêt dans les grandes circonstances des manteaux de pourpre [7]. A la coiffure des empereurs étincellent les gemmes. Les femmes de qualité portent des robes brodées d'or, des voiles de prix et des bijoux rares [8]. L'impératrice Adélaïde a dans les cheveux un diadème de perles [9]. Des foules de serviteurs emplissent les palais des Grands [10]. « Dites-moi, s'écrie Rather de Vérone en s'adressant aux riches, en quoi consiste votre opulence. Dans la possession de domaines, d'esclaves mâles et femelles, de chevaux, de bêtes à cornes ou d'autres animaux, dans la suite de gens dépendants qui vous accompagnent, dans les distractions que vous procurent la musique, et le chant, la chasse au faucon, dans l'abondance des vêtements, des meubles, des grains, du vin,

1. Jaffé, *Biblioth.*, III, 691. — *Ann. S. Desibodi*, M. G. SS. XVII, 29. — Benzo, I, ch. 5, 6 ; III, ch. 1, M. G. SS. XI, 600 ss., 622.
2. *Ann. Quedl.*, ann. 1014, M. G. SS. III, 82.
3. Cela résulte du taux élevé des amendes. Tietm., VII, ch. 35, M. G. SS. III, 852. — M. G., *Diplom.*, I, 576, etc. — Cf. *Diplom.*, II, p. 365, n° 308. — Sass, *Deutsches Leben zur Zeit der sächs. Kaiser.*, p. 7 ss.
4. Gerbert, 82 (148). — Specht, *Gastmäler und Trinkgelage bei den Deutschen*, p. 8. — Gerdes, *Gesch. des deut. Volkes*, I, p. 428.
5. Ekkeh., *Cas. St Galli*, I, ch. 22.
6. Gerbert, 173. — Gerdes, *loc. cit.*, II, p. 423.
7. Ruotger, *Vita Brun.*, ch. 30, M. G. SS. IV, 266.
8. Gerbert, 18 (33), M. G. SS. IV, 167. — Agius, *Vita Hatum.*, cap. 2, M. G. SS. IV, 167.
9. Odilo, *Epit. Adelh.*, cap. 11, M. G. SS. IV, 642.
10. Tietmar, IV, ch. 23, M. G. SS. III, 777.

de l'huile, des armes, de l'argent, de l'or, des chevaux ? [1] » Il montre ailleurs l'évêque Baudry de Liège faisant son entrée dans sa métropole « précédé d'une nuée de serviteurs, tandis que retentit le hennissement de milliers de chevaux de race. Une abondante variété de vêtements fourrés ou autres apparut ; on vit des tentes, des tables, des coussins et tous les objets confortables qu'il se peut rêver [2] ».

Nous connaissons ce luxe malsain. C'est celui de la décadence carolingienne, tel que le peint Richer par exemple [3]. Il s'accompagna bientôt sous les Othons de la corruption qui avait régné dans l'empire franc au IXe siècle. Les désordres que l'on constate sous le règne même de Charlemagne, et plus encore sous celui de ses successeurs, soit à la Cour, soit chez les Grands laïques ou ecclésiastiques, se perpétuèrent ou se reproduisirent dans les hautes classes allemandes au Xe et au XIe siècle. Les sœurs même d'Othon III donnaient le mauvais exemple [4], rappelant en cela les filles de Charlemagne. Partout les puissants entretenaient des concubines [5]. C'était là, d'ailleurs, une vieille institution germanique, qui existait déjà au temps où Tacite écrivait son roman sentimental sur les Germains, où il s'est bien gardé d'en parler. Elle ne fut cependant jamais plus florissante qu'à l'époque des Othons. Othon Ier eut un bâtard à l'âge de seize ans [6]. Autour de lui tout le monde en usait avec la même liberté. Selon Hermann de Reichenau, seuls les pauvres se contentaient d'une seule épouse, tous les riches ayant des concubines. Widukind confirme ce témoignage [7]. Les jeunes gentilshommes allaient même chercher leurs maîtresses jusque dans les couvents de femmes qu'on avait pris l'habitude de désigner du nom irrévérencieux de « lupanars » [8]. C'était même pour les nobles un titre de gloire d'avoir séduit des femmes et ils s'en vantaient dans leurs conversations, fiers d'énumérer leurs conquêtes. Celui qui n'avait rien à raconter à ce sujet

1. Rather, 41.
2. Rather, 282.
3. Cf. 1re part., ch. 1, § 1.
4. *Vita Godeh.*, 31.
5. Widukind, I, 9, éd. Waitz, p. 7. — *Hist. Welfor. Weingart.* Weiland, *Monum. Welf. antiq.*, p. 16.
6. *Contin. Regin.*, ann. 928, p. 158.
7. *Ad Amiculas*, p. 1275. — Widuk., I, 9.
8. Hermann. Contractus, *Ad Amiculas*, p. 1322 (de octo vitiis).

passait pour un nigaud, un homme de rien [1]. Les femmes séduites dont il s'agit ici étaient fort souvent des épouses et des mères. L'adultère connut des jours heureux dans la société othonienne. « Non contents de s'attaquer aux femmes libres, ils séduisent les épouses des autres et jusqu'à leurs propres parentes », dit encore Hermann de ses contemporains [2]. Si jamais la chasteté avait été une vertu spécifiquement germanique, il faut reconnaître qu'on en trouve bien peu de traces à cette époque, pas plus d'ailleurs, que dans cette fin du Moyen-Age, où l'on place d'ordinaire l'épanouissement le plus original de la civilisation proprement allemande. Tietmar de Mersebourg est encore plus précis qu'Hermann de Reichenau. Il a dressé contre son temps un formidable réquisitoire. Il nous montre les femmes exposant leurs formes dans des vêtements trop étroits, « étalant ouvertement ce qu'elles ont en elles de vénal aux yeux de tous les amateurs ». Ainsi vêtues elles s'avancent sans pudeur devant le peuple entier, outrageant Dieu et déshonorant leur siècle [3]. » Dans cette société où, selon sa forte expression, « règne la liberté de pécher », servantes et femmes mariées s'adonnent également à la débauche. Il arrive même que certaines de ces dernières livrent leurs maris à la mort pour se débarrasser de toute chaîne [4]. Alpert ne s'exprime pas autrement [5]. De là le mépris que cette époque témoigne pour la femme. « Flexibilis est mulieris animus », dit Tietmar de Mersebourg, et Hroswitha parle du « defectus solitus mentis muliebris ». De tous côtés on signale une grande abondance de filles de joie. La recluse Wiborada essaie de préserver de leur contact un jeune homme auquel elle s'intéresse [6]. Un des personnages du *Ruodlieb* en a fréquenté et sa fiancée, qui ne l'ignore pas, s'en montre peu offusquée [7]. Les bordels sont en nombre respectable [8]. On ne peut s'empêcher de rapprocher à cet égard la période qui nous occupe de ce XIVe et ce XVe siècles, où l'on verra le lupanar se transformer en Allemagne en une sorte d'établissement officiel. Il figure déjà en bonne place dans la littérature othonienne. La

1. *Zeitschr. f. deut. Altert.*, 1867 (XIII), p. 424.
2. Hermann. Contract., *Ad Amiculas*, p. 1317.
3. Tietmar, IV, 63, p. 99.
4. Tietmar, IX, p. 240. — Cf. VIII, 2.
5. Alpert, *De diversit. tempor.*, I. 3, p. 8, éd. Dederich.
6. Ekkeh., *Casus St Galli*, LVII, p. 215.
7. *Ruodlieb.*, XV, 29, 70.
8. Liutprand, *Legatio*, LV, M. G. SS. III, 359.

nonne Hroswitha écrit deux pièces, le *Paphnutius* et l'*Abraham*, dont l'action se passe chez une fille galante ou dans une maison close, et elle insiste complaisamment sur les détails les plus crûs. Voici une phrase prononcée dans un couvent allemand de femmes sur le compte d'un pape : « *Sancti beati Petri apostoli sedem... fornicando potius caccavit quam venerando insedit* [1]. » Ces nonnes allemandes, comme nous l'avons dit, ne se distinguent pas précisément par la pureté de leurs mœurs [2]. Nous venons de rappeler le témoignage porté sur elles par Hermann de Reichenau. Il n'est pas isolé. En 1061, les prêtres du diocèse de Bamberg, dans une lettre à leur évêque, accusent l'abbesse et les nonnes d'un couvent de leur ville de gagner leur vie en se prostituant [3]. Il est quelque peu surprenant, on l'avouera, d'entendre une nonne comme Hroswitha décrire avec compétence de grossières scènes de séduction [4], non seulement dans les comédies que nous avons citées, mais dans presque tous ses ouvrages. Les moines et les clercs réguliers ne se conduisaient pas mieux dans l'ensemble que leurs sœurs en religion, et l'on se rend compte, en présence des scandales innombrables rapportés par les chroniqueurs, à quel point la Réforme française était devenue nécessaire. Les historiens allemands qui ont vu cette époque, telle qu'elle était réellement, et non à travers les nuages dorés que la fantaisie des Romantiques et des teutomanes avait accumulés autour d'elle, en ont fait un tableau peu flatteur. « Avec l'accroissement de la richesse et du commerce, dit Giesebrecht, le goût pour la parure extérieure de la vie grandit également. La tendance au luxe et à la vie facile se répandit et s'empara notamment des classes supérieures de la population. L'amour de la richesse se développa au point de se transformer en une insatiable cupidité. L'argent commença à exercer une puissance irrésistible sur les cœurs allemands. La corruption gagna les femmes non moins rapidement que les hommes. Les dames nobles, jadis si vertueuses, se paraient maintenant, selon la mode de la cour, de vains colifichets, apprenaient les artifices de la coquetterie et ne s'abandon-

1. *Ann. Quedl.*, ann. 997. — Lamprecht, *Zeitschr. für deutsche Gesch.*, VII, 15.

2. *Vita Oudalr.*, 6, M. G. SS. IV, 395. — *Vita Ad.*, 19, M. G. SS. IV, 589. — Tietmar, VI, 9, p. 138. — Ekkeh., *Casus*, XXIX, CXXIV, p. 112-113, 404.

3. Thangmari, *Vita Bernw.*, ch. 14, M. G. SS. IV, 765. — Sudendorf, *Register*, II, n° 4, p. 6.

4. Cf. Lamprecht, *Zeitschr. f. deutsche Gesch.*, VII, 15.

naient que trop souvent à la vie la plus lascive. La débauche et l'adultère passaient déjà aux yeux de beaucoup d'entre elles pour des fautes vénielles et, sur le chemin glissant du péché, elles roulèrent bientôt de crime en crime. Déjà on voyait des femmes allemandes désigner au fer de l'assassin leurs propres maris, leurs propres enfants. Nous aurons prochainement à parler de la comtesse Adela qui fut une Médée allemande. Son cas n'est pas isolé. Tietmar de Mersebourg reproche surtout à son époque le grand nombre de jeunes filles séduites qu'on y rencontre et la présence de ces femmes adultères, qui, pour l'amour du gracieux Abo ou du doux Jason, dédaignaient leurs époux légitimes, et finalement les livraient au bras meurtrier de leurs amants. Dans un synode tenu à Francfort en 1027 on eut à juger le cas de deux nobles dames, Goderun et Willekuma, dont la première était accusée d'avoir fait tuer le comte Siegfried, la seconde son propre fils [1]. » On voit par ces témoignages que la haute société allemande du xe et du xie siècle fut profondément corrompue, peut-être tout autant que cette bourgeoisie du xive et du xve siècle à laquelle on l'a parfois comparée [2], et qu'il est parfaitement injuste par conséquent d'attribuer à l'avènement de l'influence française au xiie siècle, comme l'ont fait et le font encore tant de vulgarisateurs et même de savants sérieux en Allemagne, la décadence de la moralité germanique. Il est à peine besoin de dire, d'ailleurs, qu'à aucune époque, cette moralité, quoi qu'aient pu prétendre les historiens nationalistes allemands, n'a été supérieure à celle des peuples voisins. Tout le monde sait ce que valaient à cet égard la société mérovingienne et la société carolingienne. La fin du Moyen-Age, cette période nationale par excellence de la civilisation teutonne, a produit une littérature véritablement nauséabonde, expression fidèle des sentiments et des goûts de la bourgeoisie allemande qui s'en délectait [3]. On peut se rendre compte maintenant que les mœurs de l'époque othonienne n'étaient pas meilleures.

1. Giesebrecht, II, p. 11 ss. — *Id.*, p. 13. — L'épisode de Goderun et Willekuma est raconté par Wolfhere, *Vita Godeh.*, c. 31.

2. Scherer, *Gesch. der deut. Litter. im XI und XII Jahrh*, p. 2.

3. Pour trouver un équivalent aux *Schwänke* et aux *Fastnachtspiele* qui faisaient la joie des milieux bourgeois de l'Allemagne du xive et du xve siècle, il faudrait chercher dans les bas-fonds de la pornographie latine tout ce qu'il y a de plus ordurier et encore n'obtiendrait-on qu'une représentation imparfaite

Cette immoralité se traduit dans la littérature cléricale et « palatine » du temps. Il se dégage de ces œuvres comme un relent de sensualité obsédante qui sent la décadence, trahit une hantise générale de lubricité raffinée et hypocrite. Rien de plus caractéristique à cet égard que les écrits de la nonne saxonne Hroswitha de Gandersheim, une protégée de la famille othonienne. Sous prétexte d'opposer aux drames voluptueux de Térence (que vient faire Térence dans les préoccupations d'une religieuse?) des exemples remarquables de vertu féminine, elle s'engage dans

de la goujaterie tudesque d'alors. « La bourgeoisie des villes et la noblesse ont visiblement toléré et admis comme naturelle une indécence de mœurs dont on ne peut se faire que difficilement une idée quand on n'a pas lu les *Schwänke* des poètes du temps... Les représentations les plus malpropres qu'une imagination crapuleuse puisse découvrir y sont étalées avec les expressions et les images les plus sales... La brutale grossièreté des mœurs atteint dans ces pièces, qui étaient destinées à être débitées par des troupes entières devant un public nombreux et qui, par suite, supposent une participation générale, en ce qui concerne le fond et la forme, et des auditeurs et des acteurs, le plus haut degré qui soit possible, un degré dont aucune description ne saurait donner une idée. Chaque auteur est un cochon, chaque maxime une ordure, chaque plaisanterie une saleté : » Gœdeke, *Grundriss*, I, p. 292 et 325. Cf. Steinhausen, *Gesch. der deutsch. Kultur*, p. 315, 328, 331, 342, 384, 387, 392, 405-406, 419, 454, 506 ss., 553 ss. sur les mœurs allemandes de la fin du Moyen-Age. C'est l'époque où l'Allemagne invente le culte de saint Grobian (saint Goujat), qui consiste à commettre le plus de grossièretés possibles. Sans doute, il serait excessif de juger la civilisation allemande tout entière de ce temps sur ces singuliers documents, mais il n'en est pas moins significatif de voir à quel degré d'avilissement étaient tombées les classes responsables de l'évolution nationale. N'empêche que, selon les historiens d'Outre-Rhin, c'est cette Allemagne qui aurait été « corrompue » par l'influence française du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Encore aujourd'hui on lit cela partout. Il faut d'autant plus insister sur l'absurdité de ces clichés que, nulle part, le dénigrement moral des peuples étrangers et l'exaltation de la « vertu » nationale n'a tenu et ne tient encore plus de place qu'en Allemagne dans la prédication patriotique. Voyez à cet égard le groupe des Moscherosch, des Lauremberg, des Logau, etc., au début du XVII[e] siècle, les « *Stürmer und Dränger* » à la fin du XVIII[e] siècle, les Romantiques au début du XIX[e] siècle et les Pangermanistes actuels. On trouvera un écho de ces dispositions dans l'*Allemagne* de Madame de Staël, qui ne contient guère à cet égard que les billevesées des Romantiques allemands ; ouverte ou dissimulée, la comparaison entre la « dépravation » française et la « pureté » germanique y est poursuivie de la première à la dernière page. Le procédé employé par tous ces gens est des plus simples. Il consiste *à faire abstraction de tous les documents historiques sûrs* et à opposer aux milieux parisiens les plus raffinés, conçus comme représentant la France entière, de la Cornouaille à la Provence, les mœurs idylliques de quelque « patelin » allemand entrevu au clair de lune par la portière d'une chaise de poste. Il n'est pas besoin de dire que la comparaison entre la société berlinoise et celle de n'importe quel village français donnerait les mêmes résultats.

les sujets les plus scabreux, patauge lourdement dans la basse sexualité masculine et féminine, détaille sans nécessité des scènes de séduction qu'on s'étonne de lui voir retracer aussi fidèlement, reproduit les gestes les plus obscènes, bref, salit littéralement le parchemin qu'elle touche, tout cela pour faire œuvre pie, en montrant comment ses héroïnes déjouent, après de longues et scabreuses péripéties, les tentatives de viol dont elles sont l'objet. Bien malgré soi on se demande si la nonne n'a pas été dupe de tentations condamnables, si, poursuivie sans cesse par des images charnelles, elle n'a pas cherché dans la production « poétique » une sorte de dérivatif à cette obsession malsaine. Sansdoute il y a dans son cas quelque chose de spécifiquement germanique qui est de tous les temps. Trop souvent la sensualité goulue de la race, celle que Hebbel, qui était bien placé pour la connaître, définissait un jour « la laide sensualité de l'Allemand du Nord, qui fuit le jour, veut être autre chose que ce qu'elle est réellement et n'abomine rien tant qu'elle-même », cette « glut » qui agite tant d'œuvres littéraires allemandes, du *Parzival* et des *Tageslieder* de Wolfram d'Eschenbach à la *Lucinde* de Frédéric Schlegel, et aux drames de Kleist ou de Hebbel lui-même, a cherché ainsi à s'affubler de prétentieux oripaux philosophiques ou psychologiques et s'est complue sans mesure à l'analyse des virginités inquiètes et des pudeurs troublées, pour y trouver une occasion hypocrite de s'épancher : tristes études de vertu que l'on ne peut s'empêcher de trouver plus pernicieuses que de brutales gauloiseries ! Mais ici, cependant, il y a autre chose encore, l'effluve malodorante d'une civilisation gâtée et la désagrégation d'un monachisme, pour lequel ces gros tempéraments germaniques, qu'aucune exaltation de foi ne soulevait, n'étaient pas faits le moins du monde. D'autant plus que Hroswitha n'est pas seule dans son cas. L'auteur du *Ruodlieb*, qui était lui aussi un moine allemand, et qui, malgré tout ce qu'il doit à des sources étrangères, comme nous l'établirons ailleurs, représente admirablement la mentalité othonienne ou salienne, fait preuve d'une égale bassesse d'instincts. Son poème, écrit en latin comme les pièces de Hroswitha, se traîne dans la lubricité la plus vulgaire. Un des principaux personnages sort des bras des « scorta »[1]. A côté de lui, un autre

1. *Ruodl.*, XV, 29. 70.

individu, le Rouge, en arrivant dans un village, n'a qu'une préoccupation : trouver pour la nuit une maison où il y ait une jeune et jolie femme. Il y réussit. Son hôtesse, qui est l'épouse d'un vieux paysan, l'a a peine entrevu qu'elle se donne à lui presque sous les yeux de son mari [1]. Mais, par malheur, les amants tuent le vieux bonhomme. Le forfait se découvre. Le Rouge, alors, aussi vil que concupiscent, s'empresse de rejeter tous les torts sur sa complice [2]. Plus loin, Ruodlieb lui-même fait la connaissance d'une jeune personne qu'on lui destine comme femme. Mais il découvre bientôt qu'elle est la maîtresse d'un clerc [3]. Pour s'en débarrasser, il lui fait parvenir en manière de cadeau — le procédé est délicat — quelques parties de toilette intime oubliées par elle chez son amant, et qu'il est parvenu à se procurer [4]. Son neveu, en entrant dans un château, est littéralement assailli par la fille de la maison, qui, sur-le-champ, veut l'épouser. On a toutes les peines du monde à leur faire prendre patience [5]. Que l'on compare cette conception des rapports entre les sexes avec la brutale mais saine et joyeuse gaillardise des vieilles chansons de gestes françaises, du *Pélerinage de Charlemagne*, par exemple, et l'on se rendra compte nettement de l'odeur décadente, renfermée, qu'elles exhalent. Partout les clercs et les grandes dames apparaissent mêlées à de malpropres histoires d'amour dans la poésie comme dans la réalité. Les femmes manifestent un penchant immodéré pour les jouvenceaux en cuculle. Clercs et grands seigneurs poursuivent les nonnes. Qu'y a-t-il de sincère dans l'attitude de toutes ces dames nobles qui enseignent aux jeunes moines le latin ou le grec, ou les prennent comme précepteurs ? Que signifient l'empressement érudit de la belle Emnilde pour Tietmar, de la jeune veuve du duc de Souabe, Hadewig, pour Ekkehard, de la nonne Gotelinde pour Ruodmann et toutes ces familiarités que les sources révèlent entre jeunes moines et moinesses dans des couvents de femme où l'on entre comme au moulin et où circulent les œuvres d'Ovide [6] ? Une pièce de l'époque nous montre un clerc ému par l'approche

1. *Ruodl.*, VII.
2. *Ruodl.*, VIII.
3. *Ruodl.*, XVII.
4. *Ruodl.*, XVII.
5. *Ruodl.*, XXI.
6. Grupp., II, 475.

du printemps, occupé à faire à une nonne des déclarations brûlantes, qui n'ont rien de platonique [1]. Le latin du Moyen-Age ravale encore de son vocabulaire impur ces sentiments purement charnels. A la cour de l'empereur, des Grands et des prélats, même spectacle. Les mimes débitent des histoires d'adultère, dont quelques-unes — chose étrange — reparaîtront dans cette ordurière fin du Moyen-Age où le tempérament national s'exprimera si librement [2]. Bref, toute cette littérature faisandée de couvent ou de gynécée confirme, après les sources historiques dont le témoignage est aussi clair que possible, que nous avons affaire ici à une civilisation usée.

Sans doute il serait injuste de faire tenir toute cette prolongation de la Renaissance carolingienne dans la décomposition morale que nous venons de signaler. De ses origines elle avait conservé le respect des choses de l'esprit. L'influence directe des rois, heureux d'imiter en cela comme à tant d'autres égards, leur grand modèle, fit naître une foule d'œuvres artistiques dont nous aurons à parler ailleurs. De beaux édifices s'élevèrent, des manuscrits richement enluminés virent le jour [3]. Dans les monastères on continua à commenter et à traduire les ouvrages des Anciens [4]. On s'essaya à écrire l'histoire [5]. Des écoles installées près des abbayes les plus illustres donnèrent, comme au temps de Charlemagne, une instruction « classique » aux fils des premiers personnages de l'empire. Il y en eut de florissants à Saint-Gall, à Reichenau, à Prüm, à Freising, à Tegernsee, à Hildesheim par exemple. Peut-être vit-on alors quelques seigneurs acquérir de solides connaissances juridiques, comme semblent le faire supposer les lamentations d'Udalrich, le fondateur du monastère d'Ebersburg, au déclin de la période othonienne, sur l'ignorance et la grossièreté des générations nouvelles [6]. Mais partout on ne fit que vivre sur la sève de l'époque antérieure et sur des formules données, nulle part des voies nouvelles ne furent

1. *Der Kleriker und die Nonne*. Scherer, *Denkm.*, II, 104. — Breul, *Zsch f. d. Alt.*, XXX, 190 ss.
2. *Das Schneekind. Denkm.*, n° 21.
3. Cf. tome II, 2e part., chap. 2.
4. Cf. tome II, 1re part., chap. 2.
5. Cf. tome II, 1re part., chap. 2.
6. *Chron. Ebersperg.*, M. G. SS. XX, 14. — Cf. les plaintes de l'écolâtre Gozechin de Mayence. Migne, *Patrol. lat.* CXLIII, p. 899 et le poème anonyme dans Sudendorf, *Registr.*, II, p. 3, n° 3.

ouvertes et, ce qui paraît un comble, on ne se maintint même que par l'utilisation continue de forces étrangères. Enfin, quels que fussent les mérites de cette culture en elle-même, elle n'en restait pas moins superficielle, factice, étrangère à la vie de la nation. Au XIe siècle, quand les dernières lueurs de la Renaissance carolingienne s'éteignirent, quand la tempête violemment soulevée par la guerre des Investitures eut balayé ces nuages brillants, on s'aperçut que rien ou presque rien de leur clarté n'avait atteint les couches moyennes et profondes de la population, petits vassaux et « ministériaux » qui montaient maintenant à la surface [1]. Ces gens, qui allaient désormais jouer le rôle le plus important dans la société allemande, avaient vécu entièrement en dehors et au-dessous de cette culture monastique et palatine. C'était bien aussi le cas pour les « féodaux » français. Mais nos barons, que les événements politiques avaient affranchi deux siècles plus tôt, avaient eu le temps et le talent de se constituer une civilisation propre qui éclipsa bien vite ce qui subsistait en France de la tradition intellectuelle et morale carolingienne. Où en étaient, à cet égard, le petit vassal et le « ministérial » allemand ? C'est ce qu'il importe maintenant de rechercher.

La tâche est loin d'être aisée. Tout d'abord parce que les sources littéraires, qui nous ont été d'un si grand secours pour l'intelligence de l'évolution morale du féodal français, font défaut comme on le sait. Ensuite parce que, sur aucun sujet peut-être, le nationalisme des historiens et des littérateurs allemands ne s'est donné plus librement carrière et n'a accumulé plus d'affirmations invérifiables que sur la civilisation germanique du Xe et du XIe siècle. On ne s'est pas contenté, en effet, de revendiquer pour la noblesse allemande du début du Moyen-Age tout l'idéal chevaleresque qui s'exprime dans les poèmes courtois du XIIIe siècle, lesquels ne sont que des traductions d'œuvres françaises, ou encore dans certaines des épopées dites « nationales », qui ont pris la forme qu'on leur connaît dans une Allemagne entièrement francisée par les mœurs et les idées, non sans utiliser peut-être

1. Un phénomène de ce genre s'est produit au début du XIXe siècle, quand les rois de Bavière se mirent en tête de faire de leur capitale, en quelques années, un centre artistique. Les hommes qui visitèrent Munich vers 1830-1840 sont unanimes à constater l'abîme qui séparait la colonie de littérateurs et d'artistes groupés autour de la cour et la population indigène.

des modèles français directs ; on est allé jusqu'à dessiner a priori sur la foi des renseignements tendancieux et romanesques fournis par Tacite dans sa *Germania*, une sorte de portrait conventionnel du Germain en soi que l'on a ensuite simplement plaqué sur la réalité. Neuf fois sur dix, quand le lecteur étranger ouvre une histoire politique ou littéraire de l'Allemagne du Moyen-Age, c'est sur des considérations de ce genre qu'il s'étonne de trébucher à chaque page. A propos de tout et de rien on lui répète que, seul de tous les peuples, par un privilège spécial, le Germain a été doté des qualités les plus nobles : la loyauté (treue), la sentimentalité (gemüt), le respect des femmes (frauenverehrung), la chasteté (sittenreinheit), le goût du travail (arbeittssinn), etc., etc. [1]. Ces considérations sont devenues si usuelles chez nos voisins, depuis un siècle et demi, qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'en examiner là-bas le bien-fondé et qu'elles s'introduisent comme quelque chose d'évident et d'acquis dans les

1. Voici par exemple au nom de quelles considérations Roth von Schreckenstein, auteur d'un ouvrage d'ailleurs fort confus sur la Chevalerie, s'interdit de chercher à cette institution des origines françaises : « Parmi les principes fondamentaux de l'idéal chevaleresque on trouve en première ligne l'amour du peuple tout entier pour la liberté, son goût pour le métier des armes, la profondeur de ses sentiments, sa loyauté. Où trouve-t-on la moindre trace de ces qualités chez les Gaulois de César ? Par la valeur militaire et la loyauté il n'est pas de mortels qui l'emportent sur les Germains, déclaraient fièrement ces Frisons qui, à Rome, sous le règne de l'empereur Néron, réclamaient pour eux des places d'honneur dans les jeux publics. » Ces quelques lignes suffisent à l'auteur pour écarter le témoignage, pourtant si net, de l'histoire politique, littéraire, et de la comparaison des langues. Souvent les déclamations des vulgarisateurs aboutissent à des effets d'un comique involontaire, mais très instructifs : « La situation des femmes dans les royaumes germaniques était honorable ; elles avaient dans plusieurs codes le même wergeld que les hommes, *dans quelques-uns cependant un wergeld inférieur de moitié*. En revanche, selon le droit saxon, *les jeunes filles avaient un wergeld plus élevé que les hommes et les femmes... D'amour entre jeunes gens et jeunes filles on n'en trouve aucune trace chez ces nations. Les femmes n'avaient d'autre destination que de fournir des enfants, surtout des fils à leur mari et se trouvaient placées sous l'autorité absolue du père et de l'époux* ?? » (Henne-am-Rhyn, *Kulturgesch. des deut. Volkes*, I, 92). De même l'auteur d'un ouvrage bien connu sur la femme allemande au Moyen-Age, Weinhold, après avoir constaté que le droit germanique permettait au mari de traiter fort durement son épouse, n'en conclut pas moins, tant le préjugé romantique et nationaliste est puissant chez nos confrères d'Outre-Rhin, après un « néanmoins » savoureux, à la fameuse « frauenverehrung » de ses compatriotes. Il apaise sa conscience en faisant remarquer que les sévices « *n'avaient pas pour les Germains un caractère aussi avilissant que pour les autres peuples, par exemple les Orientaux et les Grecs !* » Après cela nous croyons pouvoir tirer l'échelle. Weinhold, *Deutsche Frauen*, II, p. 7, 3e édit.

ouvrages les plus sérieux. C'est tout au plus si de nos jours quelques audacieux se sont risqués, et avec quelles précautions ! à réviser cette béatification qui eût fort étonné les hommes du Moyen-Age, de la Renaissance et du XVIIIe siècle. Madame de Staël, ce truchement des idées de Schlégel, l'a imposée chez nous à toute la génération romantique et elle fut encore un article de foi dans certains milieux attardés de notre pays jusqu'à la fin du dernier siècle. Mais combien faudra-t-il d'années encore pour déshabituer les vulgarisateurs allemands de cette phraséologie qui leur fournit de faciles morceaux de bravoure, toujours bien accueillis du public ?

Nous ne pouvons, bien entendu, nous enrôler dans ce chœur sacré de panégyristes du « Deutchtum ». Les historiens allemands ont encensé leur peuple avec tant de complaisance qu'ils ont dispensé à tout jamais les étrangers de dépasser dans leurs appréciations la mesure de la stricte équité. Lorsque de semblables affirmations se présenteront à nous, nous les examinerons et les discuterons, si elles en valent la peine, nous réservant de passer outre dans le cas contraire. Nos conclusions nous les demanderons uniquement aux textes et elles seront ce qu'elles pourront.

Une constatation s'impose tout d'abord. La race est forte et même belle. Déjà les Germains avaient tourné les Romains en dérision pour la petitesse de leur taille [1]. Au Moyen-Age quand un homme est grand, on le tient pour un Allemand [2]. Les chansons de geste françaises insistent sur la haute taille de nos voisins de l'est [3]. Un proverbe de la fin de cette période affirme que les plus belles femmes se trouvent en Flandre, les plus beaux hommes en Allemagne, les plus grands en Danemark. Guillaume d'Apulée parle des longs cheveux et de la haute stature des Allemands qu'il a vus en Italie [4]. Albert d'Aix, qui en a rencontré quelques-uns à la Croisade, les représente comme beaux de corps et de visage [5]. Les chroniques allemandes insistent volontiers sur la vigueur des hommes de leur nation. Un annaliste saxon

1. César, *De bello gall.*, II, 30. — Sur la taille et la force des Germains, cf. Tacite, *Annales*, II, 14. — Flav. Josephe, *Antiquités*, I, 15.
2. Tobler, *Mittheil. aus altfranz. Handschriften*, I, 23.
3. Cf. Zimmermann, *Romanische Forschungen*, 1911 (XXIX) p. 235 ss.
4. Guill. d'Apulee, l. II, ch. 5, M. G. SS. IX, p. 255 ss.
5. *Hist. des Crois.*, l. I.

racontant le massacre d'une troupe de guerriers conduite par l'évêque Burchard d'Halberstadt, déclare : « On put voir alors comment des hommes d'une beauté remarquable, d'une taille peu commune, d'une force considérable, surpris par une attaque soudaine, furent renversés et foulés aux pieds [1]. » Quand l'évêque de Bamberg se rendit en Palestine, en 1065, son extérieur remarquable fit une telle impression sur les populations que les gens accouraient, désireux de le voir, et l'obligeaient à sortir de son logis, pour se montrer à eux [2]. Adalbert de Brême et son rival Annon de Cologne étaient aussi de fort beaux hommes [3]. Udo, archevêque de Trèves, l'ami d'Henri IV, avait des proportions élancées et possédait un physionomie des plus agréables [4]. Un de ses successeurs, Brun, frappait de même l'attention par ses avantages physiques [5]. Le moine Guntram, qui devint plus tard abbé, était d'une stature élevée, bien proportionné et avait une voix mélodieuse, qui résonnait comme une trompette profonde [6]. L'abbé Guillaume de Braunweiler était si beau de visage qu'on s'imaginait apercevoir un ange [7]. Du reste les Romains avaient déjà admiré la taille et la beauté des peuples germaniques. Les Allemands eux-mêmes se glorifiaient volontiers, dès le Moyen-Age, de la supériorité que leur assurait sur les peuples voisins leur force corporelle et ils aimaient à en faire l'éloge. « Je n'ai que faire de me battre contre ces crapauds-là, disait des Avares un guerrier alaman de l'armée de Charlemagne. D'un seul coup il m'arrivait d'en embrocher sept, huit ou même neuf avec ma lance et de les brandir ainsi en tous sens, tandis qu'ils grognaient je ne sais quoi. C'est bien à tort que nous nous sommes dérangés, le roi et moi, pour de pareils vermisseaux [8]. » Avant la bataille de Civitate, les chevaliers allemands, venus au secours du pape Léon IX, se raillaient de la petite taille de leurs adversaires normands [9]. En 1107, le roi Henri V d'Alle-

1. *Annal. Saxo*, ann. 1088, M. G. SS. V, 724.
2. *Lamberti Ann.*, ann. 1065, M. G. SS. V, 171.
3. *Adam. Gesta Hammab. eccles. pontif.*, III, cap. 2, M. G. SS. VII, 336. — *Lamberti Ann.*, ann. 1075, M. G. SS. V, 237.
4. *Gesta Trever.*, ch. 9, M. G. SS. VIII, 183.
5. *Gesta Trever.*, ch. 18, M. G. SS. VIII, 192.
6. Rodulf, I, ch. 5, M. G. SS. X, 231.
7. *Vita Wolfhelmi*, cap. 4, M. G. SS. XII, 183.
8. *Monachus Sangall.*, II, 12.
9. Guill. Apul., II, ch. 5, p. 80 ss., M. G. SS. IX, p. 255 ss. Au sujet de la

magne ayant envoyé une ambassade au Souverain Pontife qui se trouvait à Châlons, la haute taille des députés allemands fit l'effet d'une provocation sur les Français. Le duc Welf surtout déplut à Suger : « Partout il faisait porter devant lui une épée nue. C'était un homme vaste, étonnant par la largeur et la longueur de toute sa personne. Ces ambassadeurs avec leurs façons bruyantes avaient été envoyés plutôt pour inspirer la crainte que pour négocier raisonnablement [1]. » On trouverait des exemples de ce procédé dans l'histoire contemporaine. Cet orgueil de leur force et de leur stature, on voit que les Allemands le manifestaient en des occasions où ce ne sont pas toujours les avantages de ce genre qui donnent le succès. Plus caractéristique encore est la réflexion suivante que fait un auteur allemand du XIIe siècle : « J'ai vu maint homme », dit-il, « qui ne connaît pas d'autre amour sinon cette illusion que les femmes doivent toutes être éprises de son corps robuste. Mais voici qu'il en survient un autre encore plus long que lui, lequel est d'avis que, pour ce motif, c'est à lui que l'amour doit aller. L'un pense que les femmes doivent se toquer de sa beauté, l'autre de son courage, un troisième de sa belle chevelure, un quatrième de sa force, un cinquième de ses exploits chevaleresques. De vrai, ils se trompent tous [2]. »

Aucun témoignage discordant, non plus en ce qui concerne leur bravoure. A Civitate, où ils avaient eu le tort de narguer imprudemment les Normands, ils surent au moins se faire tuer jusqu'au dernier, tandis que les Italiens lâchaient pied. Albert d'Aix, qui ne dit pas volontiers du bien d'eux, n'a pu que s'incliner devant leur courage. Pendant cette deuxième Croisade, où Conrad II commit tant de fautes, les Allemands se montrèrent toujours d'une vaillance à toute épreuve. Contre les Normands et les Hongrois et plus anciennement encore, contre les troupes de Charlemagne, ils s'étaient signalés par leur intrépidité. Les exemples de courage

taille des Français et des Allemands du Moyen-Age il est peut-être utile de rappeler que le soldat allemand l'emporte aujourd'hui de 0,012 mm. sur le soldat français. Comme le recrutement chez nous est plus accueillant qu'en Allemagne et que, d'autre part, la taille moyenne du soldat français est surtout rabaissée par le contingent méridional, il s'ensuit que pour le Français du Nord et l'Allemand on peut tabler sur une taille à peu près identique. Ceci tendrait à prouver que la taille des Allemands a baissé depuis le Moyen-Age.

1. Meyer von Knonau, *Jahrb. d. deut. Reichs unt. H. IV u. H. V*, VI, 45.

2. Docen., *Miscellan.*, II, 306.

que l'on pourrait extraire des annales germaniques du xe et du xie siècle abondent. En 1044, une petite troupe d'Allemands, sous le commandement d'Henri III, défit une armée considérable de Hongrois sur le Repcze [1]. En 1050, nouvelle victoire d'une poignée de Bavarois enfermés dans la forteresse de Hainburg, sur de nombreuses troupes hongroises [2]. En 1060, au cours d'un combat entre Allemands et Hongrois, se produisit un fait qui semble extrait d'une chanson de geste. Une petite troupe d'Allemands, qui escortait le roi fugitif hongrois Andreas, ayant été attaquée et décimée par les partisans de son rival, deux nobles, le comte Boto et le margrave Willehalm de Thuringe, opposèrent aux ennemis une résistance acharnée. « Debout sur un tertre, pendant que les nôtres étaient massacrés, ils abattirent tant d'ennemis, que tout ce qu'on a pu dire d'admirable jusque-là sur le courage des hommes les plus braves, paraît peu de chose à côté du leur. Après avoir combattu du coucher du soleil jusqu'au matin, ils ne purent cependant être faits prisonniers, malgré la multitude innombrable de leurs adversaires, et ils ne se rendirent que lorsqu'on leur eût garanti la vie sauve. Le nouveau roi des Hongrois fut tellement enthousiasmé par la valeur de Willehalm qu'il le fiança à sa fille [3]. » En 1115, le comte Othon de Ballenstedt aurait triomphé avec 60 guerriers seulement, à Kothen, de 2.800 Slaves, dont 1.700 restèrent sur le terrain [4]. Les Allemands, il est vrai, étaient moins heureux, comme nous l'avons vu, avec les Français ou même avec les Grecs d'Italie, mais cela tenait plutôt à l'infériorité de leur science militaire qu'à leurs qualités guerrières. Leur réputation de bravoure était établie dès le xe et le xie siècle. Les chansons de geste françaises les plus anciennes sont toutes remplies d'appréciations élogieuses sur leur valeur guerrière [5]. Saint Bernard l'a célébrée en termes chaleureux : « Votre terre, écrivait-il à l'archevêque de Cologne, est féconde en hommes forts, et personne n'ignore qu'elle est couverte d'une jeunesse robuste. Le monde entier connaît votre

1. *Ann. Altah.*, ann. 1044, M. G. SS. XX, 799.
2. *Ann. Altah.*, ann. 1050, M. G. SS. XX, 805.
3. *Ann. Altah.*, ann. 1060, M. G. SS. XX, 810.
4. *Ann. Sax.*, 1115.
5. Cf. les passages cités par Zimmerman, *Roman Forsch.*, 1911 (XXIX), p. 236 ss. Il est vrai que ces vieux poèmes les considèrent comme des sujets de Charlemagne, par conséquent comme des frères de race au même degré que les « Loherens », « Borguignuns », « Peitevins », « Normans » et « Bretuns ».

gloire et la renommée de votre bravoure emplit tout l'univers [1]. » Commines plus tard et Pierre Dubois porteront un témoignage identique. Les Italiens, tout comme les Slaves, étaient incapables de résister aux Allemands en rase campagne [2]. Cette bravoure allemande ne ressemblait pas, d'ailleurs, au courage français. Elle montrait, si l'on peut dire, ce caractère pratique et réfléchi qui apparaissait déjà dans toutes les manifestations du tempérament germanique. La recherche du danger pour lui-même, l'héroïsme brillant et inutile, qui, trop souvent ont tourné la tête à nos chevaliers, lui étaient étrangers. Tels la poésie les représente, tels ils apparaissent dans la réalité, lents à s'émouvoir, puis, une fois déchaînés, capables d'une résistance et d'une férocité aussi que rien ne pouvait réduire ni désarmer [3]. Dans la bataille ils sont de fer, dit un chroniqueur italien [4]. D'autres les représentent rugissant comme des lions [5]. De même les héros Walther d'Aquitaine, dans le récit qui porte son nom, Hagen, Volker, Günther, dans les *Nibelungen*, Wate dans la *Gudrun*, Dietrich de Berne dans les divers poèmes qui lui sont consacrés, montrent un acharnement et une ténacité invincibles. Mais rien de plus difficile que de les décider à combattre. Ils préfèrent traiter. Walther offre à son adversaire une partie de ses trésors. Hagen montre aussi peu d'enthousiasme à marcher contre les Saxons qu'à se rendre chez les Huns. L'expédition au pays de Brunehilde l'ennuie. Il n'y a pas chez ces hommes le goût de la lutte pour elle-même, la passion des aventures qui distingue déjà les héros de nos chansons de geste. On n'est pas obligé de les enfermer comme les guerriers de chez nous, pour les empêcher d'aller au combat. Mais sur le champ de bataille ils tiennent bon tant qu'ils ont une goutte de sang dans les veines. Dans l'ancienne langue allemande — rien n'est plus instructif que cette étymologie — on désigne la guerre et la bataille par un mot qui signifie la « destinée » (urliuge).

1. *Bernh. Clarev. Epist.*, 363, p. 329. Il ne faut pas se dissimuler cependant, que saint Bernard, en écrivant ces lignes, poursuivait un but intéressé.

2. Aimé du Mont-Cassin, VII, 12, p. 201. — Ann. Saxo, ann. 1137, p. 775.

3. Ekkeh., ann. 1099, p. 214 ; ann. 1117, p. 252. — Suger, H. F., XII, p. 21. — Odilon qualifie les Allemands d'obstinés. *Epith. Adelh.*, cap. 4, M. G. SS. IV, 639.

4. *Bened. chron.*, cap. 36, M. G. SS. III, 710. — Cf. Brunon, *Vita Adalb.*, cap. 10, M. G. SS. IV, 599.

5. Falco Benev. Waterich, II, p. 225. — Suger, H. F., XII, p. 21.

Cette conscience de sa force et de sa valeur rend l'Allemand orgueilleux vis-à-vis des étrangers. Il les méprise et les croit incapables de le vaincre. Une fois excité et décidé à se battre, il les brave avec insolence. C'est le « trotz ». On a vu comment le guerrier cité plus haut, traitait les Hongrois. Richer nous montre un soldat de l'armée d'Othon Ier s'avançant sur le pont de la Seine, l'insulte à la bouche, pour provoquer les Français. Sur le rapport qu'en font les sentinelles, une foule de jeunes nobles se présentent pour l'affronter. Finalement l'un d'eux est agréé par ses chefs ; il tue l'Allemand et s'empare de ses armes. Même scène en Italie sous Arnoul. Un Bavarois se met à exécuter des exercices d'équitation devant les Italiens en les raillant de ne pas savoir monter à cheval et en les traitant de lâches. Un de ceux-ci lui fait mordre la poussière en combat singulier [1]. A Civitate, ils commencent par se moquer de ces petits Normands qui ont la prétention de se mesurer avec eux. Ils ne voudraient pas que le pape les prît au sérieux. « Ordonne, lui disent-ils, ordonne aux Normands de quitter l'Italie, de laisser là leurs armées et de regagner leur patrie. S'ils s'y refusent, nous voulons que tu n'acceptes pas leurs propositions de paix ; ne tiens aucun compte de ce qu'ils te disent. Ils ne connaissent pas encore les glaives des Teutons. Qu'ils périssent ou qu'ils soient chassés, et qu'ils abandonnent malgré eux cette terre qu'ils n'ont pas voulu quitter de plein gré [2] ! » Sur quoi, bien que plus nombreux que leurs adversaires, ils se font battre. A Bouvines, l'empereur Othon a déjà apporté les chaînes avec lesquelles il liera les grands seigneurs français, et il distribue par avance leurs domaines à ses alliés. Les victoires déjà remportées par le redoutable guerrier qu'est Philippe-Auguste ne l'émeuvent pas. Involontairement on songe à tant d'autres manifestations plus récentes de ce « trotz » ou de ce « hochmut » germanique, par exemple au roi de Prusse demandant par ultimatum en octobre 1806 au vainqueur d'Austerlitz d'évacuer tous les pays conquis par la Révolution, ou encore aux officiers de la garde aiguisant leurs sabres sur les marches de l'ambassade de France à Berlin, quelques jours avant Iéna et Auerstedt. Excessive déjà vis-à-

1. Richer, III, ch. 76, éd. Soc. Hist. Fr., II, 91. — Liutprand, *Antapodosis*, 2. Ce sont peut-être là, d'ailleurs, des clichés.
2. Guill. Apul., l. II, ch. 5, p. 80 ss., M. G. SS. IX, p. 255 ss.

vis d'adversaires comme les Français ou les Normands, cette superbe était sans limites quand il s'agissait des Slaves ou des Italiens. Elle était retournée aux Allemands sous la forme d'une haine inextinguible [1].

Souvent la bravoure allemande dégénérait en violence et en cruauté. Rappelons-nous certains faits dont quelques-uns ont été cités plus haut et qui paraissent tout à fait dignes de l'époque mérovingienne : le chef slave Stoinef décapité après une bataille, sept cents captifs immolés devant sa tête sanglante, son conseiller atrocement mutilé et abandonné sur le champ de bataille [2]; ces trente chefs massacrés traîtreusement dans un festin par le margrave Gero, leur hôte; le chef hongrois Chussal et ses compagnons traités de même en 904 [3]; tous les habitants d'Iéna passés au fil de l'épée par Henri Ier [4]; à Lenzen tous les prisonniers immolés; les voleurs et les bandits de l'Allemagne entière lâchés sur les Slaves par l'autorité royale, à la grande satisfaction d'hommes tels que Tietmar et Wildukind, clercs tous les deux [5]; des régions entières dépeuplées chez les Slaves au point que pas un seul de leurs habitants ne survécut [6]; les captifs grecs faits en 969 dans le sud de l'Italie, renvoyés chez eux le nez coupé [7]; les excès des envahisseurs allemands en France sous Louis le Germanique, en Italie sous tous les rois sans exception, en Bourgogne sous Henri II et Conrad II, etc., etc. Les Thuringiens de l'armée d'Attila s'étaient montrés si cruels en France, que le souvenir des horreurs commises par eux subsista longtemps. Le fils de Clovis Théodoric, sur le point d'envahir leur pays, excitait encore ses troupes en leur rappelant que le peuple qu'elles allaient combattre avait jadis en Gaule suspendu les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse, attaché les jeunes filles par les bras au cou de chevaux furieux, cloué des femmes dans les ornières avec des pieux et fait passer des charrettes sur leur corps [8]. Si Louis le Germa-

1. Cosmas, *Chron. Boemor.*, I, ch. 39, M. G. SS. IX, 62. — *Ibid.*, I, ch. 40.
2. Widukind, III, M. G. SS. III, 461.
3. Widukind, II, ch. 20, M. G. SS. III, 444. — *Ann. Alam.*, ann. 904. *Mittheil. St Gall.*, XIX, 259.
4. Widukind, I, ch. 35, M. G. SS. III, 432.
5. Widukind, II, ch. 3, p. 439. — Tietmar, IX, 2, p. 240.
6. Widukind, III, 72.
7. Cf. Waitz, VIII, p. 188-189. — Gerdes, I, 358. — Hauck, III, 91.
8. Grég. de Tours, III, 7.

nique et son fils ne purent jamais prendre pied en France, malgré les sympathies qui les y attendaient, ils le durent aux excès abominables commis par leurs soldats. Henri II et Conrad II, à qui le roi de Bourgogne, Rodolphe, avait cédé ses Etats, s'y rendirent tellement odieux par leurs massacres ou pilleries que le même Rodolphe en fut réduit, comme nous le verrons, à prendre lui-même les armes pour chasser ces étranges amis. Devant des faits de ce genre on ne s'étonne pas que le pape Pascal II se soit refusé à faire le voyage d'Allemagne parce qu'il en considérait les habitants comme des gens encore barbares [1]. L'auteur de la chronique urspergienne, un Allemand, écrit à propos de Godefroy de Bouillon : « Il témoigna plus d'égards aux guerriers de notre nation qu'à tous les autres, essayant de faire accepter, à force d'urbanité et de douceur, leur rudesse aux chevaliers français... [2] » En pleine période courtoise, Frédéric Barberousse terrifie les Italiens par des châtiments d'une férocité inouïe. En 1161, devant Milan, s'étant saisi de quelques habitants de Plaisance qui apportaient des vivres aux assiégés, il fait couper la main droite à vingt-cinq d'entre eux. La même année, six captifs milanais ont un œil arraché sur son ordre, tandis que six autres sont complètement aveuglés et qu'on coupe le nez à six encore. Au siège de Vérone, à la suite d'une sortie des ennemis, il fait couper les lèvres et le nez à deux cents prisonniers, pendre deux cents de leurs compagnons et jeter le reste en prison. Tous les captifs faits à Alexandrie furent aveuglés [3]. Henri VI, son fils, fit écorcher vif à Palerme un homme qui s'était rendu coupable de lèse-majesté et empaler un certain nombre de gens compromis dans une révolte [4]. Dans leurs guerres intérieures les Allemands déployaient une égale cruauté. Les nobles eux-mêmes, quand ils tombaient entre les mains de leurs adversaires, étaient pendus ou jetés dans d'affreuses geôles [5].

Cette sauvagerie, qui semble avoir dépassé tout ce qu'on nous transmet sur la brutalité des autres peuples à cette époque,

1. Ekkeh., *Chron.*, ann. 1107, M. G. SS. X, 105.
2. Wackernagel, *Altfranz. Lieder und Leiche*, p. 194-195.
3. *Ann. Mediol.*, Liber Tristitie, 21. — Otto Fris., *Gesta Frider.*, II, 25. — Ragew., *Gesta Frider.*, IV, 47, etc.
4. Otto Fris., *Contin. Sanblas.*, 39 (1194).
5. *Mirac. beati Egidii*, M. G. SS. XII, 317.

était attisée chez les Allemands autant qu'on peut en juger d'après les chroniques, par leur avidité pour l'or. La convoitise qu'excitait chez les Mérovingiens l' « or rouge » semble avoir été ressentie aussi âprement par les Allemands du xe et du xie siècle. « Terra bellicosa et quœstuosa », disait-on alors de l'Allemagne. Nous savons ce qui attirait surtout en Italie et en pays slave la foule des guerriers et des clercs de cette nation et les empereurs eux-mêmes : le désir de s'enrichir. Othon de Freising, le biographe de Frédéric II, a parlé de leur « faim de l'or »[1]. Adam de Brême prétend que l'or, l'argent, les fourrures rendent ses compatriotes fous. L'évêque Meinwerk de Paderborn se faisait céder des domaines en distribuant aux seigneurs du voisinage de beaux manteaux fourrés [2]. Au cours des guerres civiles qui se déchaînèrent en Allemagne dans la seconde moitié du xie siècle, ce fut trop souvent la cupidité qui servit de règle de conduite aux princes et aux nobles de tout rang. On servait celui qui payait le mieux, quitte à l'abandonner ensuite, si l'on trouvait un patron plus large. « Tous, du plus grand jusqu'au plus petit, écrit un chroniqueur du temps, obéissaient aveuglément à leur avarice, indifférents à Dieu et aux hommes [3] ». « Avec l'argent, dit un autre, nous pouvions nous délivrer des mains de nos ennemis, résister aux armées, apprivoiser les indisciplinés, calmer les furieux [4]. » Aux siècles courtois il n'en sera pas autrement. Le fameux margrave Hermann de Thuringe, connu pour sa bienveillance envers les poètes, changera de parti à plusieurs reprises pour des raisons sonnantes et trébuchantes. Walther von der Vogelweide, le grand lyrique allemand, couvrira cyniquement d'injures dans ses chants payés, les princes qu'il louait la veille et personne ne s'en offusquera. C'est à peine si la critique allemande moderne s'en étonne. A la fin du Moyen-Age, l'opinion règnera en France que tout le monde en Allemagne est à acheter. Il n'y avait pas dans toute la chrétienté de troupes redoutées à l'égal des troupes allemandes pour leur zèle à piller. Le « Raubrittertum », véritable institution nationale allemande — Commines en note l'existence avec surprise — se prolongeait par là au dehors. Nous

1. Otto Frising., *Gesta Freder.*, III, ch. 21, M. G. SS. XX, 429.

2. Adam, *Gesta Hammab. eccles. pontif.*, IV, cap. 21, M. G. SS. VII, 377. — *Vita Meinwerci*, cap. 55, M. G. SS. XI, 146.

3. *Bertholdi Ann.*, ann. 1077, M. G. SS. V, 294.

4. *Bertholdi Zwifalt. Chron.*, cap. 44, M. G. SS. X, 119.

avons cité le cas de ces « chevaliers » allemands qui, en pleine église de Saint-Pierre à Rome, à l'occasion du couronnement d'Henri V, dépouillèrent de leurs vêtements et de leurs joyaux des prélats italiens [1]. On connaît également les imprécations proférées contre les guerriers d'Othon Ier par Atton de Verceil : « Ce sont des hommes auxquels il est impossible de vivre avec modérations, ils volent tout ce qui a quelque prix, même dans les sanctuaires, ils violent les femmes nobles. Quand ils ont fait du pays un désert, ils commencent à se retirer. Car il est impossible de retenir longtemps ensemble ces bandes à l'étranger [2]. » Les plaintes des Italiens à ce sujet sont ininterrompues [3]. Les Français, lorsqu'ils entrèrent en contact avec les Allemands, à l'occasion de la Croisade, firent la même constatation. Albert d'Aix les accuse d'avoir déchaîné l'hostilité du duc Nicétas, « prince des Bulgares », contre les compagnons de Pierre l'Ermite, en brûlant sept moulins [4] dans son pays. En Hongrie, suivant le même auteur, les Allemands du prêtre Gottschalk s'enivraient, dérobaient le vin, le grain, les bœufs, les moutons et tuaient les gens qui voulaient leur résister, bref « se conduisaient comme des gens grossiers, indisciplinés et indomptables ». En 1147, une troupe de pèlerins anglo-normands, flamands et allemands s'empare de Lisbonne alors possédée par les Sarrazins. Il est décidé que les habitants livreront spontanément leurs richesses pour s'épargner les horreurs d'un pillage. Les Anglo-Normands respectent ces conventions. Mais les Flamands et les Allemands se mettent à envahir les maisons, à assaillir les filles, à faire main-basse sur tout ce qu'ils trouvent sous la conduite de leur chef, le duc d'Aerschot. Ce n'est qu'avec peine que les Normands réussirent à faire rentrer dans l'ordre ces furieux, d'abord les Flamands, puis en dernier lieu les Allemands [5]. Guillaume le Breton accuse les Allemands d'avoir, à Brisach, injurié les habitants, violé les femmes et les filles. Cette propension au pillage, qui, en dernière analyse, se rattache à la nature pratique et utilitaire de la race,

1. *Gesta abbat. Trudon.*, X, ch. 1, M. G. SS. X. 298.
2. Otto, *Polypt.*, ch. 11. p. 871.
3. Ryccardus, M. G. SS. XIX, 334. — *Ann. Veron.*, M. G. SS. XIX, 10. — Otto Morena. M. G. SS. XVIII, 619.
4. *Hist. des Crois.*, l. I.
5. Osbernus, *De expugn. Lyxbon.*, éd. Stubbs. *Chronicles and memorials*, I, p. CLXX ss.

est très ancienne chez les Germains. *Au temps où ce peuple subissait l'influence des Celtes, il a donné au mot par lequel ces derniers désignaient la victoire, le sens significatif de « butin ».* Il y a là un trait curieux de psychologie nationale. Dans un passage de Tacite on lit que les chefs de la révolte de Civilis encourageaient leurs troupes *en promettant aux Gaulois la liberté, aux Bataves la gloire, aux Germains du butin :* « Gallos pro libertate, Batavos pro gloria, Germanos ad prædam. » Cette brève constatation de l'auteur de la *Germanie* est précieuse. Dix-sept siècles plus tard, la mère de Gœthe, qui voit successivement arriver à Francfort les volontaires de la Révolution, puis les soldats autrichiens et prussiens, les uns en ennemis, les autres en libérateurs, constate, malgré son antipathie pour les sans-culottes, que les premiers « préféreraient mourir de faim » plutôt que de demander quelque chose, tandis que les seconds se montrent d'une exigence insatiable. Dans le *Walthari*, le héros, que l'auteur veut pourtant rendre sympathique, s'enfuit en secret de chez son protecteur Attila, qui l'a traité comme un fils, après avoir dérobé tout l'or qui lui est tombé sous la main. Le combat qui se livre ensuite entre lui et Gunther a surtout ce trésor pour objet. Dans les *Nibelungen*, la préoccupation du « trésor » vient se mêler étrangement aux sentiments les plus respectables chez Kriemhilde et altère toute sa physionomie. Quant à Hagen, il n'agit, d'un bout à l'autre du poème, que sous la hantise de « l'or rouge ». Sans doute ce sont là des motifs traditionnels que les auteurs ont trouvé dans les légendes qu'ils traitaient, mais leur âme réaliste d'Allemands n'a pas été le moins du monde choquée par ces éléments grossiers, qui pouvaient être très facilement éliminés ou utilisés avec plus de tact. Quelle différence avec le ton des chansons de geste !

Naturellement cette propension au pillage engendre l'indiscipline et amène des rixes. Au cours de la seconde Croisade, à laquelle ils prirent part à côté des troupes françaises, les Allemands, s'il faut en croire Odon de Deuil, se seraient signalés à la fois par leurs déprédations, leur superstition et leur humeur querelleuse. Les deux premiers défauts leur aliénèrent l'esprit des Grecs, qui faisaient au contraire bon accueil aux gentilshommes de France, le troisième les rendit odieux à ces derniers. « Ces Allemands, dit l'historien en question, étaient insupportables, même pour les nôtres. Une certaine fois, quelques-uns de nos Français, voulant

éviter l'incommodité de la foule qui se pressait autour du roi, prirent les devants et se logèrent auprès des Allemands. Les uns et les autres allèrent au marché, mais les Allemands ne voulurent pas souffrir que les nôtres achetassent quoi que ce soit avant qu'eux-mêmes se fussent pourvus amplement de tout ce qu'ils désiraient. Il en résulta une rixe avec des clameurs épouvantables, car, les uns n'entendant pas les autres, tous criaient à tue-tête et parlaient sans se faire comprendre. Les Français, donc, frappant et étant frappés, sortirent cependant du marché en emportant aussi des vivres. Mais les Allemands, qui étaient fort nombreux, dédaignant la fierté de cette poignée de Français, prirent leurs armes et s'élancèrent sur eux avec fureur. Ceux-ci s'étant armés de leur côté, leur résistèrent vigoureusement. Dieu mit un terme à cette lutte criminelle en faisant survenir la nuit. Mais la nuit elle-même ne put éteindre ni seulement calmer les transports des Allemands, et, le lendemain matin, ils se levèrent pour recommencer, avec plus de violence encore, leurs provocations. Il fallut que les plus sages d'entre eux se roulassent aux pieds de ces insensés et les implorassent avec force prières et représentations pour parvenir à les arrêter [1]. »

Le même auteur relève qu'ils s'enivraient fréquemment et son témoignage concorde à cet égard avec celui d'Albert d'Aix, qui les vit à la première Croisade. Le plus souvent, leurs méfaits étaient commis sous l'influence du vin. Déjà les Romains avaient été choqués de cette propension des Germains à l'ivresse [2]. Les chants anglo-saxons et les « sagas » scandinaves nous montrent leurs frères de race passant des journées et des nuits entières à boire. Pendant le jour on conserve une certaine mesure, mais après le repas du soir, les hommes se gorgent de boisson, tombent de leurs sièges dans la paille qui recouvre le sol et s'endorment hébétés [3]. Les Italiens et les Grecs, gens du Sud, étaient offusqués par ces façons. « Ce sont des hommes auxquels il est impossible de vivre d'une façon raisonnable », dit Otton de Verceil, dans le passage que nous avons déjà cité. Nicéphore de Constantinople leur reproche ce défaut en termes sanglants : « Les guerriers de ton maître sont paralysés par leur gloutonnerie, déclare-t-il

1. Odon de Deuil, l. III.
2. Tacite, *Germania*, ch. 22 et 33. — Ammien, XVIII, 2.
3. Weinhold, *Altnord. Leben*, p. 460.

à l'envoyé d'Othon Ier, car leur ventre est leur dieu, leur courage n'est qu'ivresse, leur bravoure que saoûlerie. Ils sont perdus dès qu'ils n'ont pas la panse pleine et ils ne redoutent rien tant que d'être à jeun [1]. » Les poètes allemands du XIIe et du XIIIe siècle, sous l'influence des idées « courtoises » françaises, prêcheront vigoureusement contre l'ivrognerie [2]. Elle ne sera cependant jamais complètement éliminée des mœurs de la bonne société allemande. Dès le XIVe siècle, les orgies recommenceront. A la passion pour le vin s'unissait encore, comme au temps de Tacite, la fureur du jeu. Les guerriers allemands de l'époque des Othons et des Saliens ont été des joueurs enragés. Les dès et les tables leur faisaient tout oublier [3].

La couleur réaliste et utilitaire et le caractère purement « mérovingien », ou si l'on préfère « carolingien », de toutes ces manifestations du tempérament germanique ne nous permettent pas d'attendre des sentiments bien relevés du vassal et du « ministérial » allemand dans leurs rapports avec leurs supérieurs, leurs pareils et leurs inférieurs. La phrase qui résume l'opinion des milieux ecclésiastiques contemporains sur leur compte est celle que prononce l'historien Ekkehard à propos des excès commis par les « ministériaux » de Saint-Gall : « Servi si non timent, tument [4]. » Ce sont des domestiques, des « trognes armées », pour reprendre l'expression de Pascal, inaccessibles aux émotions d'ordre supérieur. La loyauté, le respect des faibles, telles que les conçoit déjà la civilisation féodale française, ne sauraient trouver place dans ces âmes encore mal dégrossies. Henri Ier, un pur Saxon, que la culture romane n'a pas effleuré, nous est représenté par son biographe Widukind, comme un grand et gros gaillard, bon chasseur et bon buveur, mais surtout très pratique, qui n'admet le bien et le mal que dans les relations entre les gens d'une même tribu [5]. Nous avons constaté que les chroniqueurs du Xe et du XIe siècle rapportaient sans une parole de blâme, en Allemagne, les pires trahi-

1. Giesebrecht, I, 528.

2. Walther von der Vogelweide, XXIX, 25-30. — Freidank, XCIV, 1, 95. — Reinmar von Zweter. — Hagen. *Minnes.*, II, 197 b., etc., etc.

3. Widuk., II, ch. 36, M. G. SS. III, 448. — *Brunwilar. monast. fundat.*, cap. 4, M. G. SS. XI, 397. — *Carm. burana.*, nos 174, 175. — *Ann. Palid.*, ann. 1154, M. G. SS. XVI, 88.

4. Ehkek., *Casus St Galli*, M. G. II, 403.

5. Widukind, I, 39 ; II, 3.

sons, lorsqu'elles leurs semblaient opportunes. Voici un exemple typique de la « mentalité » germanique à cette époque. Widukind, l'historien saxon, raconte comme un exploit glorieux de ses compatriotes le fait d'avoir massacré pendant leur premier sommeil une armée de guerriers thuringiens. Pour les décider à eccomplir cette action d'éclat, un de leurs héros les plus vénérables leur fait, selon Widukind, un grand discours fort éloquent [1]. Peu importe que l'événement en question soit légendaire, c'est la façon seule de le concevoir qui nous intéresse. Widukind pense ici tout à fait comme agissaient les ducs Gero et Hermann Billung. Envers un adversaire tous les moyens sont bons. On voit combien les notions de loyauté et de générosité étaient encore loin des âmes allemandes. Ces notions n'ont pu être acquises qu'au prix de longs efforts et grâce à un concours précieux de circonstances — même en laissant ici de côté le tempérament différent des races — par la démocratie guerrière de notre pays. Ces circonstances, c'étaient en première ligne, d'une part l'établissement de toute la vie sociale sur un contrat que ne protégeait aucune force supérieure et dont l'instinct collectif était amené à exiger impérieusement l'exacte observation, ce qui ne pouvait se faire que par l'exaltation de certaines vertus, d'autre part l'exercice des droits souverains en pleine indépendance, lequel peu à peu, devait nécessairement conduire celui qui en disposait aux notions aussi utiles que logiques de l'équité puis de la générosité. Ces conditions ont fait défaut en Allemagne. On ne voit donc pas comment les vertus qu'elles ont engendrées auraient pu naître. La plupart des historiens de la civilisation allemande ne se sont pas embarrassés de ce détail. Ils ont tout simplement affirmé que la « foi » et le respect de la femme » — qui n'est qu'une forme particulière du respect des faibles — étaient des qualités innées chez les Germains, auxquels le monde moderne en serait redevable, et ils ont appuyé cette opinion sur les dires de Tacite. Mais il n'est plus personne aujourd'hui — sauf quelques teutomanes irréductibles — qui soutienne encore que les textes en question ont réellement le sens qu'on leur a prêté. Il ne suffirait pas, d'ailleurs, du témoignage de Tacite, en dehors de toute autre confirmation,

1. Widuk., I, 11. L'historien allemand moderne, Kögel, en mentionnant ce détail, s'associe entièrement aux appréciations de Widukind.

pour établir la réalité du fait, car Tacite, dans sa *Germanie*, a commis un grand nombre d'erreurs volontaires ou involontaires. Ce livre occupe dans la littérature latine exactement la place qui revient dans la nôtre à l'ouvrage bien connu de madame de Staël. C'est une apologie systématique, non une étude objective, où l'auteur s'efforce de n'introduire que des faits propres à servir ses desseins, ou bien, lorsqu'il en rencontre qui sont indifférents ou défavorables, de leur donner une interprétation sentimentale et idéaliste. C'est ainsi que tout ce que Tacite avance sur l'origine des Germains, la pureté de leur race, leur type physique, leurs vertus, leur conception de la religion est très souvent contredit par le témoignage de l'archéologie, de la linguistique, de l'histoire du droit. Les Germains n'étaient pas des aborigènes, ils étaient fortement mélangés d'éléments celtiques, leur chasteté s'accommodait de l'existence d'une foule de concubines et de filles publiques, leur sens de la famille de l'exposition des nouveaux-nés, et s'ils n'élevaient pas de temples à leurs dieux, ce n'est pas parce que leur conception de l'essence divine le leur interdisait, mais d'abord parce qu'ils se conformaient en cela à un usage celtique et ensuite parce qu'ils ignoraient l'art de bâtir [1]. Il est curieux qu'à deux reprises — notons-le en passant — ce soit le retard des Germains sur la civilisation des peuples voisins, qui leur ait valu la sympathie et les éloges de moralistes romantiques, désireux d'opposer à la culture raffinée de leurs concitoyens le spectacle des saines vertus de « l'état de nature ». Cependant, dans le cas qui nous occupe, Tacite n'a même pas exprimé les opinions qu'on lui attribue. De la « fides » il parle en deux occasions. Dans la première, il donne nettement au mot le sens d'obstination dans le mal comme dans le bien, et c'est là, en effet, un trait de caractère fort bien observé, que l'histoire ultérieure des Germains confirmera, mais qui n'a rien à voir avec la loyauté. Dans la seconde, il applique ce terme au sentiment que le jeune guerrier qui fait partie d'un « comitatus » et son chef éprouvent l'un pour l'autre. C'est à l'interprétation de ce dernier passage que se rattachent toutes les erreurs mises en circulation par des panégyristes mal informés au sujet de la « foi » germanique. La « fides » dont

1. Brunner, *Zschr. der Savigny-Stiftung*, Germ. Abt., XVII (1896), p. 12. — Grimm, *Rechtsaltert.*, 455-60. — El. H. Meyer, *Mythol. der Germanen*, p. 8.

parle Tacite n'a aucun rapport avec la loyauté en général, c'est tout simplement le dévouement absolu du « domestique » à son maître, du maître à son « domestique », qui se retrouve, comme on l'a fait remarquer avec raison, chez une foule de peuples primitifs, et notamment chez les Celtes [1], ces éducateurs des Germains, de même que le « comitatus » lui-même. Comment, d'ailleurs, Tacite aurait-il pu parler de la « loyauté » d'un peuple qui avait perpétré la trahison odieuse du Teutoburger Wald, dont il nous a lui-même laissé un si émouvant récit : le chevalier romain Arminius, conduisant perfidement son général et ami Varus, après l'avoir assuré des bonnes dispositions de ses compatriotes, dans une forêt marécageuse, où l'attend un guet-apens organisé par lui ; les soldats romains massacrés jusqu'au dernier par des bandes féroces et surexcitées ; la fausseté unie à la cruauté la plus révoltante? « On a », dit un historien allemand récent de la civilisation de son pays, M. Steinhausen, « beaucoup trop fait de cas d'une autre qualité des Germains, la « treue »... « treu », dans le sens de fidèles à leur parole par devoir moral, les Germains ne l'étaient nullement, mais au contraire une « gens perfida », qui considérait comme un jeu de rompre les traités [2] ». Le témoignage concordant des Anciens ne permet pas de mettre en doute la vérité de cette observation. César qui n'éprouvait contre les Germains aucune animosité particulière, mais les considérait avec raison comme de purs sauvages, fut frappé de leur déloyauté. Après avoir obtenu de lui à force de prières une suspension d'armes, ils se jettent à l'improviste sur un détachement de cavalerie romaine [3]. Les Allemands actuels ont puni les Herreros coupables de forfaits de ce genre, d'exécutions en masse. Velleius note leur propension à la perfidie et au mensonge [4]. Salvien, qui est tout dévoué aux envahisseurs,

1. Selon Salluste, dans Servius *(ad Georgica)* les chefs celtibériens ont des compagnons qui partagent leur sort et ne leur survivent pas. Même chose en Aquitaine. César, *De bello gall.*, III, 12. Cf. encore Athenée, VI, 54 et César, *De bello gall.*, VII, 40, 7. Les compagnons germains sont liés à leur chef par un véritable marché. Le mot de « treue » lui-même signifie « traité » (en franç. trêve). Le compagnon germain s'appelle en vieux saxon « l'ami des bracelets » (bôgwini). Le seigneur est « le donneur de bracelets » (boggebho). *Id.* en vieux-norrois. Le bracelet est, en effet, le présent typique à cette époque.

2. Steinhausen, *Gesch. der deutschen Kultur*, p. 14.

3. Cæsar, *De bello gall.*, IV, 12.

4. Velleius, II, 118.

déclare que, pour les Francs, mentir n'est qu'une façon de s'exprimer, et il appelle les Goths une race perfide[1]. Orose nomme les Vandales, dont il dit pourtant le plus de bien possible, « un peuple perfide et faux »[2]. Alcuin parle des perpétuels mensonges des Saxons[3]. Les Alamans ne sont pas jugés autrement[4]. Ce que les différentes tribus germaniques se reprochent surtout, les unes aux autres, c'est leur manque de foi[5]. Les faits historiques corroborent ces témoignages. Dans leurs rapports avec Rome, les Germains ont passé leur temps à violer les traités qu'ils venaient de signer ou à « faire chanter » les empereurs. Une fois installés sur le sol de l'Empire conquis, ils ont donné au monde dans leurs relations intérieures, le spectacle d'une fausseté et d'une barbarie dont on chercherait vainement l'équivalent ailleurs. Rien de plus odieux à cet égard que la politique des Mérovingiens, si ce n'est leur conception de la vie de famille. Le meurtre et le mensonge y sont des faits journaliers. *En réalité il a fallu à la civilisation du Moyen-Age un effort colossal pour se libérer de cette détestable hérédité et cet effort c'est la société française en marche vers la courtoisie chevaleresque qui l'a fait, non l'Allemagne, qui conserve au Xe et au XIe siècle, dans la théorie, comme dans la pratique, les instincts de l'époque mérovingienne.* Dans la fameuse affaire du Champ du Mensonge, ce sont des troupes recrutées en Allemagne qui abandonnèrent si honteusement Louis le Pieux. Nous venons de voir quels procédés à la fois perfides et sauvages les princes allemands employaient à l'égard des Hongrois et des Slaves. La politique d'Othon Ier, vis-à-vis de la France est pleine de variations extraordinaires. Partisan aujourd'hui du roi carolingien légitime, il prend parti le lendemain pour les adversaires de celui-ci, quitte à se retourner le surlendemain contre eux. C'était déjà dans toute sa souple indépendance la « Realpolitik », que tant de voix allemandes ont recommandée au cours des siècles, et dont les individus ont parfois disputé le monopole à l'Etat chez nos voisins. Les propres membres de sa famille, qu'Othon Ier avait mis à la tête des duchés les plus remuants, furent les premiers à fomenter

1. *De gubernat. Dei*, IV, 68 ; VII, 286.
2. *Hist. univ.*, VII, 38.
3. Epist., 207.
4. Dümmler, *Anselm.*, p. 81. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, IV, 158-159.
5. Waitz, *ibid.*, IV, 158-159.

des attentats contre sa souveraineté. Les serments, la parole donnée ne comptent pas lorsque l'intérêt personnel est en jeu. Les bienfaits ne lient personne. Nous avons signalé déjà les procédés d'Hermann de Thuringe et de Walther von der Vogelweide, qui appartenaient à l'élite et connaissaient pourtant le code nouveau de la « courtoisie ». Au XIe siècle, leur conduite aurait pu passer pour sainte et exemplaire, tant la déloyauté s'étala cyniquement en Allemagne. Quand, en 1076, le roi Henri renvoya chez eux les prisonniers de guerre saxons qu'il détenait par devers lui, en leur faisant jurer de ne plus prendre les armes contre lui, ceux-ci n'hésitèrent pas à prêter le serment demandé, avec l'intention bien nette de ne pas le tenir. Le chroniqueur Lambert d'Hersfeld, qui raconte la scène, trouve cette façon d'agir toute naturelle. « Sachant que c'était bien plutôt la nécessité que la miséricorde qui avait adouci la dureté naturelle de son cœur, ceux-ci, désireux d'échapper à la punition qui les attendait, acceptèrent volontiers ce qu'on leur offrait, promirent tout ce qu'il exigeait d'eux, appuyèrent leurs promesses de serments souvent répétés, et, après avoir obtenu leur délivrance, s'en retournèrent joyeux dans leur pays [1]. » Berthold, un autre annaliste du temps, approuve également leur conduite. Il n'ont pas été fidèles au roi, dit-il, en substance parce que celui-ci les avait subjugué d'une manière cruelle et contraire au droit [2]. Quand Henri IV, vaincu et humilié, passa les Alpes en plein hiver pour se rendre à Canossa, personne ne voulut l'accompagner. Dans la Haute-Italie ses propres parents cherchèrent à profiter de son malheur pour en tirer avantage « tant la colère du Seigneur, dit Lambert d'Hersfeld, avait détourné de lui non seulement ceux que des bienfaits abondants et des serments avaient lié à sa fortune, mais ses propres amis et parents [3] ». On n'ignore pas que ses deux fils le trahirent successivement, le second, Henri, dans des conditions particulièrement odieuses. La fin tragique de l'adversaire acharné de Grégoire VII ne fut même pas pleurée par les gens qui lui devaient tout [4].

1. Lambert d'Hersfeld, *Annal.*, ann. 1076, M. G. SS. V, 249. — Gerdes, II, 392.

2. *Bertholdi Annal.*, ann. 1075, M. G. SS. V, 278.

3. *Lamberti Annal.*, ann. 1077, M. G. SS. V, 256.

4. Rudolfi, *Gesta abbat. Trudon.*, III, ch. 17, M. G. SS, X, 260. — Même note chez Ekkehard au sujet de la mort d'Henri V. *Ekkeh. Chron.*, ann. 1125,

C'était un vaincu. Des faits analogues se reproduisirent sans interruption du XIIe au XIIIe siècle. La rivalité d'Othon IV et de Philippe de Souabe fit de nouveau pousser une véritable moisson de trahison et de lâcheté sur le sol allemand [1]. C'est à cette époque que se signalèrent des hommes comme Walther von der Vogelweide et Hermann de Thuringe. Au XIIIe siècle les politiques français avaient coutume de dire que nulle part leur argent n'était mieux placé que dans la poche des princes allemands, toujours prêts à vendre leur concours aux pires ennemis de l'Empire. L'histoire moderne de l'Allemagne fournirait des exemples analogues [2]. Voilà pour la « treue ».

Même constatation en ce qui concerne la « frauenverehrung ». Ici encore on a fait violence au texte de Tacite. Cet auteur dit simplement que les Germains révéraient chez les femmes quelque chose de « providum » et de « sanctum ». Ce qu'il entendait par là on le comprendra tout de suite en rapprochant de ce passage les lignes suivantes des *Histoires* : « Cette vierge (Veleda), dit-il, de nationalité bructère, exerçait un pouvoir étendu ; en vertu d'un vieil usage des Germains qui leur fait considérer la plupart des femmes comme douées d'un don de prophétie, ou même, poussant plus loin la superstition, comme des déesses [3]. » Cette cou-

M. G. SS. VI, 265. — Les Annales de Pœhlde se réjouissent d'annoncer qu'Henri IV était tombé à la fin de sa vie dans un tel dénûment qu'il avait dû engager jusqu'au harnachement de son cheval. *Ann. Palid.*, ann. 1106, M. G. SS. XVI, 74.

1. Gerdes, III, 648 ss.

2. La « Realpolitik » a toujours été pratiquée sinon professée en Allemagne tant par l'Etat que par les individus. Heine dans la préface de ses *Französische Zustände* a signalé des faits caractéristiques à cet égard. On pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Le grand Leibnitz lui-même a voulu se mettre au service de la France dont la politique était dirigée contre son pays. Nous aurons l'occasion de signaler ailleurs les rapports intimes de la plupart des princes, ministres et publicistes allemands du XVIIe et du XVIIIe siècle avec la caisse secrète de Versailles. On sait que H. de Kleist demandait à Dresde à imprimer les publications officielles françaises au moment où il écrivait ses plus violents pamphlets contre la France. Le même, dans sa *Hermannschlacht*, prêchait la guerre contre Napoléon par tous les moyens y compris la forfaiture. Qu'on se rappelle en outre le point de vue auquel se plaçaient Frédéric II et Bismarck. Bien entendu, cette conception peut se défendre, mais elle nous paraît difficilement conciliable avec ce privilège de la « treue » que revendiquent les teutomanes pour leur pays.

3. Tacite, *Histor.*, l. IV, ch. 61. — Cf. César, *De bello gall.*, I, 50. — *Paul. Diacon.*, III, 36. Nous avons déjà rappelé que le nom de Veleda est purement celtique et signifie en général « la devineresse ». Tacite a pris ici encore un nom commun pour un nom propre, un mot celtique pour un mot germanique.

tume que les Germains avaient, d'ailleurs, empruntés aux Celtes, est illustrée par de nombreux épisodes de la légende ou de l'histoire des peuples allemands : Basine indiquant à Childéric, pendant la première nuit de leurs noces, quel sera l'avenir de sa race [1], Kriemhilde, dans les *Nibelungen*, entrevoyant en songe le malheur qui va fondre sur elle, etc., etc. C'est là tout ce qu'il est permis de voir légitimement dans l'expression employée par l'auteur de la *Germanie*. Les termes même, dont il se sert, suffiraient à montrer qu'il s'agit dans l'espèce d'un sentiment religieux, non éthique. En réalité, la législation et les mœurs étaient tout aussi dures pour la femme chez les Germains que chez n'importe quel autre peuple barbare. Fille, épouse, mère, elle y subit l'autorité de son père, de son mari, de ses fils [2]. Elle est incapable d'ester en justice [3]. Elle est vendue par son père, son frère, ou son tuteur à son futur époux [4]. Tous les actes symboliques accomplis à cette occasion indiquent bien qu'il s'agit pour elle d'une perte de sa liberté [5]. Se marier, pour un homme, c'est « acheter » une femme. Toute autre forme de mariage est punie par les lois [6]. La femme n'est dans le mariage qu'une chose (*das* Weib), la chose du mari, qui la traite en servante, peut la battre, la vendre, ou même la céder quand il est mécontent d'elle et la tuer si elle est infidèle [7]. En revanche, elle ne peut porter la main sur lui [8]. Les Burgondes étouffent dans la vase, les Frisons écorchent ou brûlent vive celle qui trompe son époux [9]. Les lois des différents peuples ne lui accordent quelque valeur que tant qu'elle est susceptible d'avoir des enfants. Chez les Francs, la femme féconde a un wergeld triple de celui de l'homme, chez les Saxons un wergeld double. Les Alamans et les Bavarois seuls, qui sont des Celto-Germains, protègent sa

1. Grégoire de Tours, II, 12.
2. Wackernagel, *Kl. Schriften*, I, 3 ss. — Schröder, *Lehrb. der Rechtsgesch.*, 333 ss.
3. *Ibid.*, et Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 396.
4. Haupt, *Zschr.*, II, 464. — Grimm, *Rechtsaltert.*, 427.
5. Grimm, *Rechtsaltert.*, 167, 742, 432. — Wackern., *Kl. Schrift.*, I, 8.
6. *Lex salica.*, 14. — *Les Alam.*, 54. — *Lex Bavar.*, 7, 16. — *Lex Burg.*, 12.
7. Weinhold. *Deutsche Frauen*, II, p. 10 ss. — Wackernagel, *loc. cit.*, I, p. 3 et ss. — Cf. Tac. *Annales*, IV, 72 ; *Lex Saxon.* 65 ; *Liber Papiensis*, M. G. LL. IV, 344.
8. Grimm, *Rechtsaltert.*, 723.
9. *Lex Burg.*, 34, 1. — *Rechtsaltert.*, 742 ; cf. 422. — Brunner, *Rechtsgesch.*, II, 663.

faiblesse, en toute occurrence, par un double wergeld [1]. La femme, veuve ou fille, n'hérite de rien, sauf de sa dot ou de ce que le mari lui a cédé sous forme de « Morgengabe » [2]. Bien des traits prouvent en outre que les mœurs des Germains étaient d'accord sur ce point avec leurs lois. L'institution des concubines existait dans toutes les tribus. Elle a duré en Allemagne jusqu'à la fin du Moyen-Age. Les anciens Germains étaient même polygames [3]. Ceux du Sud renoncèrent à cet usage au contact de la civilisation latine, ceux du Nord le conservèrent longtemps encore. Une pareille conception du mariage est incompatible avec une Influence sociale quelconque de la femme. *Bien plus, le Germain méprise le sexe faible.* Il connaît deux paradis, l'un pour les guerriers qui sont tombés sur le champ de bataille, l'autre pour les hommes morts de maladie et les femmes [4]. Les Scandinaves punissent de mort celui qui compose une chanson en l'honneur d'une femme. C'est un acte indigne d'un homme. La fille de Theodoric, Amalasuntha, n'ose régner seule sur ses sujets et s'associe un certain Théodat, « *de peur d'être méprisée par les Goths à cause de la fragilité de son sexe* [5] ». L'Edda conseille de ne se fier ni à l'épieu qui vole ni à la vague qui tombe, ni à la glace récente, ni au serpent, annelé, ni aux paroles flatteuses de l'amante [6]. Elle déclare encore : « Aux discours d'une fille que personne n'ajoute foi, ni à ce que dit une femme, car leurs cœurs tournent comme une roue et le changement est dans leur âme [7] », ou bien « il faut louer le jour quand le soir est venu, la femme quand elle est enterrée [8] ». Les Anglo-Saxons racontent une fable qui tend à prouver qu'une femme et un homme ne peuvent être laissés un instant ensemble sans que fornication s'ensuive [9]. Cette attitude générale des anciens Germains, qui exclut, on le voit, toute espèce de « frauenverehrung », les Alle-

1. *Rechtsaltert.*, 406-407. — Brunner, *Rechtsgesch.*, II, p. 614 ss.
2. *Rechstaltert.*, 407, 472. — *Lex Sax.*, 8, 9. — *Lex Alam.*, 55, 6. — *Lex Burg.*, 51, 3. — *Lex Angl.*, 6, 6, éd. Roth, 199.
3. Brunner, *loc. cit.* — César, *De bello gall.*, I, 53. — Dudo, *De mor. et act. Norm.*, I.
4. Grimm, *Myth.*, 778 ss.
5. Jornandes, ch. 59.
6. *Havamal*, str. 86.
7. *Id.*, str. 84.
8. *Id.*, str. 81.
9. Hagen, *Antike und mittelalterliche Rätselpoesie*, 31.

mands du xe et du xie siècle l'ont conservée. Les droits de la femme sont, sous les Othons et les Saliens, ce qu'ils avaient été dans les anciens codes germaniques. Elle reste sous la tutelle légale de l'homme, est incapable d'ester en justice, tout comme les non-libres, n'a droit qu'à un « wergeld » inférieur de moitié à celui de l'homme, n'hérite pas de la terre, épouse qui on lui présente [1]. D'autre part, les proverbes et les sources littéraires dont nous nous occuperons ailleurs, la vilipendent à l'envi. Les mimes célèbrent un certain Kurzibold qui ne pouvait souffrir ni les femmes ni les pommes, et ne voulait loger que là où il était sûr de ne rencontrer ni les unes ni les autres [2]. Dans le *Kaiserchronik*, un mari jette une coupe de vin à la figure de sa femme qui — étant une épouse modèle — supporte ce traitement sans rien dire [3]. Siegfried bat Kriemhilde qui a eu la langue trop longue [4]. Hagen peut se permettre vis-à-vis de la veuve de ce héros les plus grossières insolences sans que les frères de celle-ci protestent. Les femmes font toujours les avances aux hommes. Ceux-ci ont des concubines et fréquentent les « scorta », comme nous l'avons vu. En somme, rien n'est changé. Actuellement encore, la population des campagnes dans toute l'Allemagne, a conservé une conception du mariage et de l'amour telle qu'on pourrait s'attendre à la rencontrer dans les tribus nègres les plus arriérées du centre de l'Afrique. L'usage de la « Komnacht », du « Gasseln », du « Kiltgang », du « Menschern » du « Korteln », prouve qu'elle ne s'est pas élevée de son propre effort, même de nos jours, jusqu'à l'idée de la virginité obligatoire pour la jeune fille, qui est admise partout en pays roman à titre de concept moral collectif. Au vu et au su de tout le monde et en première ligne des parents, les galants, à une certaine époque de l'année, s'introduisent, après avoir prononcé quelques phrases d'un réalisme très crû, dans la chambre de leur belle et partagent son lit. Le mariage n'a lieu ensuite, dans la plupart des cas, que s'il est résulté de ces exercices préliminaires un enfant. C'est là un état de barbarie instinctive des plus caractérisés. « De là vient, écrit E. H. Meyer, que les jeunes filles allemandes sont surpas-

1. Lamprecht, *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswiss.*, VII, 10-11. — Gerdes, III, 643.
2. Voir tome II, I partie, chap. 2.
3. *Kaiserchronik*, v. 4463 ss.
4. *Nibel.*, 807, 837.

sées en ce qui concerne la chasteté, par les Françaises et les Italiennes [1]. » Dans les dialectes allemands il n'existe pas de terme pour exprimer l'idée d' « amour ». En revanche « la langue du peuple (il s'agit ici des paysans non de la plèbe des villes) déborde de mots et d'expressions pour traduire la conception grossière des rapports sexuels [2] ». Il nous paraît donc téméraire, en présence de toutes ces constatations, de soutenir que les notions morales de « chasteté » et de « respect de la femme » sont un cadeau fait par la race germanique à la civilisation universelle. Encore une fois il faut y voir des conquêtes précieuses et tardives de la civilisation et ce n'est pas chez le peuple qui a de tous le moins évolué par lui-même qu'il convient d'aller les chercher. *C'est en France, tout d'abord, on a, pour l'établir des documents, ce qui vaut mieux que des déclamations, que le relèvement juridique et moral de la femme s'est effectué à partir du XIe siècle, et c'est l'influence française qui l'a imposé par le contact de ses mœurs et de sa poésie à la société allemande, qui, dès qu'elle sera de nouveau livrée à elle-même, s'empressera de ravaler grossièrement la « deutsche Frau » dans la vie courante comme dans les œuvres littéraires, jusqu'à ce que, une seconde fois, la pénétration des idées françaises, au XVIIe siècle, vienne lui rendre la situation à laquelle elle a droit.* La légende de la « frauenverehrung » germanique vaut celle de la « treue ». Ce sont des rêveries romantiques et staëliennes.

L'état moral que nous venons de décrire est en somme celui d'une tribu mérovingienne, plutôt que d'une société de chevaliers. Le monde du Xe et du XIe siècle en jugeait bien ainsi. Les Allemands de l'époque othonienne et salienne, on est obligé de le constater, ont été entourés en Europe d'une atmosphère générale de réprobation et même de mépris [3]. Du jour où ils les ont connus de près, les Français et les Italiens les ont considérés comme des Barbares mal dégrossis, tandis que les peuples de l'est, Slaves et Hongrois, les abhorraient pour leur orgueil et leurs violences. « La Germanie, qui s'étend depuis le Rhin jusqu'aux limites septentrionales du monde, est habitée par une foule de nations confuses dont on connaît la férocité », écrit

1. E. H. Meyer, *Deutsche Volkskunde*, 164-165.
2. *Ibid.*, p. 152-153.
3. Steinhausen, *Deutsche Rundschau*, déc. 1909 ; janv. 1910.

Raoul Glaber [1]. A la seconde Croisade, où Français et Teutons se rencontrèrent pour la première fois en masse, les nôtres ne cessèrent de faire pleuvoir des quolibets sur leurs compagnons de route au point que le roi Conrad s'en plaignit à l'empereur grec Manuel [2]. Parfois même on ne s'en tint pas aux moqueries mais on en vint aux coups comme nous l'avons vu. Les chansons de geste les plus récentes, qui ne s'inspirent plus des vieilles traditions carolingiennes mais reflètent l'opinion des contemporains, les romans d'aventure et de chevalerie sont très défavorables aux Allemands [3]. Tout en leur reconnaissant une grande force physique et de la valeur, on les traite de « pute gent », de « gent defface », de « laide gent ». Ce sont, dit-on, des brutaux orgueilleux, dépourvus de toute noblesse d'instincts et toujours prêts à la trahison. « Cil d'Alemaigne furent mult orgueillus e fier, — De menacier isnel et de vanter legier », dit Wace [4]. L'auteur de *Guillaume de Dôle* les trouve indélicats, ennuyeux. Le *Galeran de Bretagne* les traite de fanfarons. A les entendre, rien ne saurait leur résister : « Entr'eulx demeinent grans tenchons — Et grant orgueil en leur langaige [5] ». Cela ne les empêche pas de se faire battre à plate couture au tournoi. Même note dans *Aymeri de Narbonne*. Vantardises insolentes puis défaite ridicule [6]. Le *Partonopeus de Blois* en fait des gens susceptibles, très irritables, peu francs, qui, pour se venger de quelques moqueries, attaquent un parti de Français dans des conditions déloyales. « Et Tiois ne sevent sofrir — Nul gap, s'il n'est a lor plaisir [7]. » Eustache Deschamps leur reprochera plus tard d'affecter de parler leur langue, que personne ne comprend, lorsqu'ils sont en présence d'un Français, pour le vexer, bien qu'ils sachent tous le « roumans ». « Car la nature d'Alemans — Est, ou ilz scevent bien roumans — qu'il y ait un seul Fran-

1. Raoul Glaber, l. IV, ch. 8.

2. Cf. plus haut les témoignages de Cinname, Albert d'Aix, Odon de Deuil, en outre Steinhausen, *Gesch. der deutsch. Kultur.*, p. 238. Nous avons vu qu'à la première Croisade à laquelle quelques rares Allemands prirent part, il avait fallu toute l' « urbanitas » de Godefroy de Bouillon, pour faire admettre aux Français leur « feritas ».

3. Zimmermann, *Roman. Forsch.*, 1911 (XXIX), p. 257 ss. Cf. p. 306 ss.

4. Wace, *Rou*, I. 3214 ss.

5. *Galeran de Bretagne*, v. 5613 ss.

6. *Aymeri de Narb.*, v. 2464 ss., 3225 ss. Zimmermann, *l. cit.*, p. 271 ss.

7. *Partonopeus*, v. 8753 ss.

çois. — Si demourroit entr'euls vingt ans, — Ja n'y parleront que thioys, — Et l'esgardent sur le travers [1]. » Or cette langue « thioyse » est hideuse : « Jamais, dit un voyageur arabe du xe ou du xie siècle, je n'entendis chant plus laid que celui des habitants du Schleswig. C'est un grognement qui sort de la gorge et ressemble à l'aboiement des chiens, mais en plus grossier encore [2]. » Aussi Pierre Vidal trouve-t-il les Allemands grotesques quand ils veulent se mêler d'être galants. « C'est, dit-il, à mourir de rire. » Et pour qualifier leur langage il reprend la comparaison du Maure. Le poème des *Saisnes* les appelle « pute gent salvage » et nous les montre obligés d'exécuter pour l'armée de Charlemagne, qui part en guerre contre les Saxons, (ici considérés comme des païens, c'est-à-dire des Sarrazins et non des Allemands), les labeurs les plus pénibles et les plus vils. Quand ils se plaignent, Charles leur répond qu'il les mettra en servage. Comment osent-ils se comparer aux Français « vertuex et puissant de gentil linage ! » « Français qu'ils ont semons, qi tant ont de barnage — Iront esbanoier par prez et par boscage — Quant avrez fait le pont, si avront le passage — Lors feront la bataille contre la gent selvage — A mort les liverront, car ce est lor usage [3]. » Donc aux Allemands les travaux roturiers, aux Français la chasse et le combat. Ce passage indique bien le peu de cas qui faisaient les féodaux du xiie et du xiiie siècle de la science militaire et de la qualité sociale des « riter » allemands, ces savetiers, dont on a fait des chevaliers, comme le dira un autre poème. Il vint un moment même où le mot de « Tiois » fut chez nous une injure, le synonime de grossièreté et de sottise [4]. On répond aux gens : « Vous me prenez pour un Allemand ! », on se traite de « fox d'Alemaigne », de « rez d'Alemaigne ». Les Grands de France estiment que leur roi ne devrait pas accepter la couronne impériale, même si on la lui offrait. Froissart jugera les Allemands très sévèrement.

1. Deschamps, éd. Soc. Anc. Textes, t. VII, p. 61-62. C'est un des procédés que les teutomanes de *l'Alldeutscher Verband* et du *Sprachverein* recommandent actuellement ancore à leurs adeptes.

2. Jacob, *Ein arab. Reisender aus dem X oder dem XI Jahrh. u. s. w.*, p. 13.

3. Saisnes, v. 441 ss. — Cf. Gautier, *Epopées franç.*, II, 511.

4. Déjà dans *Raoul le Cambrai*, v. 2146. Cf. Grimm, *Reinhart*, LXXIX. — Zimmermann, *l. cit.*, p. 278-279. — S'agit-il des Saxons d'Allemagne ou d'Angleterre dans le texte de Fleury-sur-Loire cité par Flach., *Origines*, III, 128, note 1, où la « stultitia » est donnée comme la caractéristique des Saxons?

« La coutume des Allemands ni leur courtoisie écrit-il, est mie belle, car ils n'ont pitié ni mercy de nuls gentilshommes, s'ils échéent entre leurs mains prisonniers, mais les rançonnent de toute leur finance et outre, et mettent en fers, en ceps et en plus étroites prisons qu'ils peuvent, pour estordre plus grand rançon. » Ailleurs il s'exprime ainsi : « Car Allemands de nature sont rude et de gros engin, si ce n'est à prendre à leur profit, mais à ce sont ils assez experts et habiles [1]. » Plus encore que les Français, leurs sujets lorrains et italiens les détestent. Chaque solennité du couronnement des empereurs à Rome s'accompagne de rixes sanglantes entre soldats allemands et habitants de Rome. Dès l'époque d'Othon Ier cette haine des Italiens s'exprime, comme nous l'avons vu, en termes acerbes. Leur littérature épique en langue française sera très hostile aux Allemands. Les Lorrains, eux, se placent au point de vue français. C'est du mépris qu'ils éprouvent plutôt que de l'aversion. Ils se sentent supérieurs à leurs maîtres politiques. La langue et les mœurs des Allemands leur semblent barbares [2]. A la Croisade ils se séparent ostensiblement d'eux pour se joindre aux Français. Dans les querelles qui surgissent entre les guerriers des deux nations, ils se placent du côté des Français [3]. Les rédactions latines du *Renart* : l'*Ecbasis*, l'*Ysengrimus*, etc., qui sont d'origine lorraine ou flamande, donnent aux animaux supérieurs des noms français aux animaux grossiers et bornés, le loup, l'âne, des noms allemands. Le loup dans l'*Ysengrimus*, interpelle l'agneau en allemand, « teutonice ». Dans cet ouvrage il est dit de l'Allemand ! « Teutonicus miser et rudis est ut papa salignus [4]. » L'impopularité générale des Allemands ne fait qu'augmenter à mesure qu'on s'avance dans le Moyen-Age. Au XIIIe siècle, le poète Freidank, qui revient d'Acre en Palestine, rapporte que tout le monde y hait ses compatriotes et qu'on leur préfère les Infidèles eux-mêmes. Au XIVe et au XVe siècle, c'est un haro général. En France, en Italie, en Angleterre, en pays slave, les Teutons sont décriés et abhorrés. C'est l'époque du « porco tedesco » de « l'Alement ord ». Que leur reproche-t-on en

1. Foissart, I, ch. 50 ; IV, ch. 62.
2. Gerbert, *Epist.*, 45. — *Vita Gerardi*, ch. 6. — *Gesta Camer.*, I, 80. — Waitz, *Verfassungsgesch.*, IV, 156-157.
3. Odon de Deuil, l. III.
4. *Ysengrim.*, VI, v. 379-382 ; V, 549-550, etc.

somme? Exactement les défauts que nous avons dégagés de l'étude des sources : la férocité, l'orgueil, la déloyauté, le naturel querelleur, la grossièreté des manières, l'avidité. Quelques-uns de ces travers sont encore d'une « actualité » incontestable et on peut dire qu'ils accompagnent ce peuple à travers toute son histoire, mais qui ne voit que ce sont là surtout tares de serfs, de gens de basse extraction? Or, qu'étaient le « vassal » et le « ministérial » de l'époque qui nous occupe, sinon des soudards et des domestiques, des lansquenets avant la lettre?

Mais que valent au juste ces documents? Nous ont-ils permis d'atteindre la vie morale profonde de la nation germanique? Les objections que nous formulions plus haut contre une utilisation trop exclusive des renseignements fournis par les chroniqueurs ne sont-elles pas à leur place ici? Puisque nous n'en avons tenu que peu de compte quand il s'est agi d'apprécier l'état moral de la Féodalité française, pourquoi les mettre au premier rang pour juger les Allemands? Et quel poids ont les accusations portées contre un peuple par ses voisins? A cela il faut répondre qu'on ne saurait, en effet, chercher dans des documents du genre de ceux que nous avons utilisés, autre chose que des indications, dont la portée dans les cas particuliers reste des plus limitées. Ce serait faire preuve de bien peu de sens historique que d'admettre que des individus déterminés dans l'Allemagne du Xe et du XIe siècle, même chez les vassaux et ministériaux, n'ont pas su s'élever au-dessus du niveau que fixent avec tant de précison et de concordance tous ces textes. *Mais ce n'est pas l'état moral de tel ou tel vassal ou « ministérial » isolé qui nous préoccupe ici, c'est celui de la classe toute entière, c'est la morale qu'elle concevait en tant que groupe humain et qu'elle exigeait de ses membres. Car ce sont les sentiments collectifs seuls qui peuvent constituer une civilisation et fournir la base de nouveaux progrès.* Au XIIe et au XIIIe siècle la classe militaire allemande possédera en commun la notion de très hauts devoirs. Mais ces devoirs lui auront été révélés par la domination des idées françaises. Etait-elle au Xe et au XIe siècle en train d'élaborer elle-même une morale collective de ce genre? Toute la question est là. Si nous découvrons, comme nous l'avons fait en France, des traces de ce travail, les renseignements que nous venons de recueillir ne représenteront plus que les substructions inférieures de l'état moral nouveau, c'est-à-dire quelque chose de secondaire... Mais

justement c'est la preuve de l'existence d'un pareil effort moral qu'on ne saurait fournir. Où la prendre? Ne voit-on pas à quel point est significatif le fait que, seule de toutes les nations occidentales libres (l'Espagne conquérait difficilement son indépendance, l'Italie et l'Angleterre étaient subjuguées), l'Allemagne, pendant la longue époque qui s'étend du règne de Charlemagne au XIIe siècle, n'a pas éprouvé le besoin de s'exprimer dans des œuvres populaires épiques ou lyriques, même rudimentaires? Il est pourtant infiniment vraisemblable que si, sous la rude écorce de ses « ministériaux » ou vassaux une sève de progrès moral avait circulé, nous en apercevrions les résultats dans des pousses plus ou moins développées de poésie. Or la poésie populaire et guerrière de l'Allemagne othonienne et salienne (à l'exception des œuvres religieuses suscitées par l'esprit de Cluny), n'est qu'un long rabâchage de motifs anciens, de motifs gallo-francs. Ceci semble bien indiquer que la vie extérieure et grossière de corps de garde que nous avons explorée précédemment était bien toute sa vie. Et du fait lui-même que la poésie mérovingienne est restée sa poésie va découler une nouvelle preuve convaincante de la thèse que nous avançons. Car, en examinant de près la forme qu'à prise définitivement en Allemagne, au XIIIe siècle, cette poésie mérovingienne, nous constaterons que rien de nouveau dans les idées ou les sentiments n'a été ajouté au fonds primitif — très facile à identifier parce qu'il est extrêmement barbare — sinon toute une série de conceptions « courtoises » d'origine étrangère, importées depuis peu en Allemagne par l'influence de notre civilisation et qui, d'ailleurs, n'ont en rien modifié l'âme brutale des vieux récits. Donc entre l'ébauche première de ces récits épiques, qui est gallo-franque ou mérovingienne, et le terme suprême de leur évolution, rien qui appartienne en propre au génie allemand, rien que puisse revendiquer l'époque dont nous nous occupons. Pourtant c'est bien dans les milieux militaires que les vieux poèmes ont dû se conserver et se perpétuer puisque la classe princière et cléricale avait sa littérature latine et faisait fi de ces archaïques récits. *La mentalité mérovingienne qui s'y affirme a donc suffi pendant plusieurs siècles aux Allemands, et cette mentalité c'est à peu près l'état moral que nous ont révélé les renseignements des chroniqueurs.* Il a fallu que l'influence française vint transformer de fond en comble les idées collectives de la classe guerrière alle-

mande, en même temps qu'elle faisait naître en elle des besoins littéraires, comme nous le verrons, pour que quelque chose de nouveau s'ajoutât à l'ancienne tradition. Mais ce quelque chose — la morale chevaleresque — s'est déposé comme un vernis brillant et léger sur les instincts barbares sans les altérer le moins du monde. Si d'un coup de pouce on fait sauter ce vernis, on les retrouve intacts. Voyons donc quels étaient ces instincts et demandons-nous si leur survivance ne s'explique pas par ce que nous savons de l'existence politique et sociale du monde militaire allemand.

Le seul document littéraire que nous puissions invoquer ici est le poème des *Nibelungen*. Les autres œuvres de ce genre telles que la *Gudrun* et les épopées consacrées à Dietrich de Berne, sont d'une date trop récente et ont été trop profondément influencées par les romans « courtois » français — si même elles n'ont pas des sources françaises directes — pour pouvoir nous fournir des renseignements dignes de foi sur l'époque intermédiaire entre l'âge carolingien et la civilisation du XIIIe siècle. Dans les *Nibelungen*, au contraire, l'action des mœurs « courtoises » est restée très superficielle. La première partie seule du poème, celle qu'on appelle le *Siegfriedslied*, s'en ressent véritablement. Dans la seconde, qui retrace les combats des Burgondes contre les Huns, la couche de sentiments courtois est des plus minces. Or, que trouvons-nous dans les *Nibelungen*? Comme nous venons de le dire, les types humains, les instincts, les actes que nous révèlent des historiens tels que Grégoire de Tours et Frédégaire, et aussi les mœurs que les témoignages cités tout à l'heure sur l'époque othonienne nous ont fait entrevoir. C'est la civilisation franque, mais c'est aussi la civilisation allemande du Xe et du XIe siècle. Des roitelets, chefs de tribus ethniques, sont installés dans de vastes « villæ » ou « pfalzen ». Une foule de « serviteurs armés » et d' « eigenleute » les entoure. Les femmes habitent à part. Le centre du palais est la vieille « halle » franque, où le roi et ses guerriers mangent et se divertissent. Pas de donjon, pas de véritables organes de défense du genre de ceux que la Féodalité française a peu à peu développés, pas de vie de famille resserrée, pas de vassaux indépendants installés au loin sur leurs fiefs, capables de braver le roi et échappant en fait à son autorité, comme dans les chansons de geste. C'est la vassalité franque, le degré inférieur de la Féodalité. Le régime

des guerres intérieures de château à château n'existe pas encore. Le roi est le chef incontesté de toute la nation. Il ne part en guerre que contre les ennemis du dehors, des princes comme lui. Il possède sur ses « hommes » un pouvoir absolu, il nourrit et entretient la plupart d'entre eux à sa cour, où ils remplissent des fonctions domestiques. Tout ce monde combat encore suivant l'ancienne manière et avec les vieilles armes, l'épée et l'épieu [1]. Seul Siegfried a les allures d'un féodal et d'un chevalier français. Mais il vient de l'Ouest, de ces Pays-Bas qui seront la grande route de l'influence française en Allemagne [2]. Ce n'est pas sans raison que le poète lui attribue la connaissance la plus complète des usages « courtois », les sentiments nobles prescrits par le code nouveau. C'est un étranger, qui détone dans le milieu où il apparaît brusquement, héroïque et insouciant, et où on l'assassinera dans un abominable guet-apens. Il n'est d'ailleurs pas le véritable héros du poème. Ce héros est bien plutôt Hagen, le « ministérial » dont la tragique et rude silhouette s'impose, dès le début, à l'attention du lecteur et grandit de plus en plus à mesure que les péripéties se déroulent, pour usurper, vers le milieu de l'action, la première place. C'est Hagen qui conduit les événements, impose sa volonté aux principaux personnages du drame, incarne finalement en lui tout son peuple. Ce Hagen, que le poème peint sous des traits défavorables, tant que le brillant Siegfried éblouit la cour de Worms de sa rayonnante et séduisante jeunesse, prend par la suite une attitude imposante et devient bientôt le type idéal du guerrier selon le cœur de l'auteur et de son auditoire. Siegfried était un personnage extraordinaire, nouveau, un homme de l'Ouest, esquissé superficiellement d'après de nombreux modèles littéraires français; Hagen représente, au contraire, le héros indigène, teuton, auquel, malgré lui, le poète s'attache, qu'il blâme d'abord, puis excuse, enfin admire, en tout cas qu'il analyse avec une patience et un intérêt qui ne se démentent pas un seul instant. C'est incontestablement le seul caractère fouillé du drame, le plus vivant, le plus réel. Hagen est le compatriote que l'on connaît à fond, que l'on comprend, que l'on estimera bientôt. Or il appa-

1. Dans la seconde partie surtout où Siegfried et ses compagnons, qui sont armés à la française, ont disparu.

2. Il est à remarquer que le seul personnage « courtois » et chevaleresque de la *Gudrun* est aussi un prince normand, Hartmut.

raît à tous égards comme l'antithèse vivante de Siegfried. Celui-ci, qu'on dirait échappé d'un roman de Chrétien de Troyes, nous est présenté comme divinement fort, beau, exhubérant, plein de bonté, chevaleresque, amoureux, toujours prêt à se battre, à venir en aide à ceux qui ont besoin de lui, épris de tournois, de fêtes, sensible au « panache », sorte de Gauvain qui porte son origine française et « courtoise » écrite sur le front. Tout autre est le « ministérial » allemand, Hagen. Sans doute c'est aussi un rude guerrier. Mais comme chaque trait en lui, dans son extérieur même, s'oppose à l'air juvénile, confiant, joyeux de Siegfried ! « Ce héros était certainement de belle taille, large d'épaules et de poitrine. sa chevelure était mêlée de gris ; haut sur jambes il avait une démarche imposante et un visage qui faisait peur [1] ». Quand il arrive à la cour de Brunehild, on lui trouve l'air méchant et morose [2]. La jeune fille de Rüdiger de Bechlarn, invitée par son père à embrasser l'étranger au visage fermé, hésite, comme prise d'inquiétude [3]. Cet aspect grave, calme, est aussi celui de Dietrich de Berne, autre champion typique de l'épopée allemande ; l'air féroce se retrouve chez Wate, le « ministérial » de la *Gudrun*, mais avec plus d'impétuosité et de spontanéité que chez Hagen. Celui-ci est si fort et si résistant que Dietrich de Berne, seul, le héros insurmontable, pourra le vaincre [4]. Mais sa force et son courage ne ressemblent en rien à ce qu'on a vu chez Siegfried. Le jeune Néerlandais est fougueux et aime à se lancer en avant. Il a cette passion de « l'aventure » qui caractérise tous ses frères, les héros des poèmes « courtois » français. Il se bat pour le plaisir de se battre, pour l'honneur surtout. Son premier geste est toujours d'écarter les autres, de se charger des besognes périlleuses, de se précipiter au premier rang, là où il y a des coups à donner et à recevoir, de la gloire à recueillir [5]. Hagen pense et agit tout autrement. L'enthousiasme n'a pas de prise sur lui ; c'est une tête réfléchie, un cœur froid. Il examine les faits soigneusement, avant de se prononcer. Quand Siegfried, avec toute la fierté intempérante de sa jeunesse, se présente à la

1. Aventure XXVIII, strophe 17.
2. Avent. VII, str. 25.
3. Avent. XXVII, str. 16.
4. Avent. XXXIX, str. 28 ss.
5. Avent. IV, str. 18 ss. — VI, str. 13 ss. — XV, str. 8 ss.

cour de Worms et, bruyamment, défie les chevaliers présents — geste obligatoire de tous les héros de nos poèmes « courtois » français — Hagen ne bouge pas [1]. Il sait Siegfried plus fort que lui. A quoi bon engager une lutte qui serait inégale? Quand les Saxons déclarent la guerre à son roi — un poltron et un faible comme le Charlemagne de nos chansons « féodales », — il est d'avis qu'il faut laisser à l'allié Siegfried le soin de leur résister [2]. Il ne s'impose pas, loin de là, comme chef de l'expédition, malgré qu'il soit en réalité le véritable maire du palais de Gunther. De même Dietrich de Berne reste inaccessible à cette sorte de fièvre qui s'empare de nos chevaliers français quand on en vient aux mains devant eux. Une lutte terrible s'étant engagée entre Burgondes et Huns dans la grande salle du palais d'Attila, il demande à s'éloigner avec ses hommes, sous prétexte que ce conflit ne le concerne pas et bien qu'une femme, une reine, sa reine, lui demande avec des larmes, de la protéger [3]. Il a sans doute de bonnes raisons pour s'abstenir, mais ces bonnes raisons gardent toute leur puissance dans le fracas d'une mêlée épouvantable, devant les supplications d'une femme affolée [4]. C'est ainsi qu'ils sont tous. Il faut les prier et les payer pour qu'ils consentent à entrer en lice [5]. Un autre Hagen, dans un poème plus ancien, le *Walthari*, assiste aussi, impassible, à la défaite successive de douze de ses compagnons, du haut d'un tertre où il s'est réfugié [6]. La bravoure du Hagen des *Nibelungen*, comme celle de Dietrich, est faite surtout d'obstination et de « trotz ». Mais une fois déchaîné, ce « furor teutonicus » qui a mis si longtemps à s'émouvoir, devient terrible, implacable. Pour venir à bout de cet homme que le combat n'attire que médiocrement, il faudra des jours et des nuits, des légions d'ennemis. On mettra le feu à la salle où il s'est réfugié

1. Avent. III, str. 79 ss.
2. Avent. IV, str. 13.
3. Avent. XXXIII, str. 38.
4. Avent. XXXIII, str. 30.
5. Consternation de Gunther et des Burgondes quand Siegfried vient les défier à Worms, III, str. 68 ss. — Attitude piteuse des compagnons de Gunther chez Brunehilde, VII, str. 45 ss. — Kriemhilde dans la seconde partie du poème passe son temps à offrir de l'or à ceux qui voudront lutter contre Hagen et les Burgondes. Comparez les motifs qui poussent en avant Roland, Vivien ou Guillaume d'Orange. A Bouvines, Jehan Buridan crie aux Français : « Quo chacun songe à sa dame ! » Guiart, I, 6800.
6. *Walthari*, chant IV ss.

avec ses compagnons, on le laissera sans nourriture ni boisson pendant un temps indéfini, rien n'y fera. Jusqu'au dernier moment sa force et son audace resteront infrangibles [1]. Bien plus, une sorte de joie insolente, d'humour sinistre et aggressif, se développera en lui à mesure que le danger grandira et que ses souffrances s'exaspèreront. C'est là un trait de mœurs bien germanique. Déjà dans le *Walthari*, Hagen, Walther, Gunther, échangent après la dernière phase du combat des plaisanteries atroces sur les mutilations qu'ils se sont infligées [2]. Le Hagen des *Nibelungen*, qui ne cherche pas la mort et l'évite même autant que possible en temps ordinaire, devient d'une incroyable indifférence au danger et à la souffrance quand il sait qu'il ne pourra plus y échapper. Il est content d'annoncer à ses compagnons de voyage qu'aucun d'eux ne reviendra dans son pays natal [3] ; il brise devant eux la barque qui leur a servi à passer le Danube, il tente de tuer le chapelain dont on lui a dit qu'il serait le seul à échapper au fer des Huns [4]. Quand il a été question d'aller rendre visite au grand roi barbare, époux de son ennemie Kriemhilde, il a prévu un piège et déconseillé le voyage [5] ; maintenant que la chose est décidée, que l'entreprise est commencée, c'est lui qui ne veut plus qu'on recule [6]. Dans les pires dangers les conseils et les encouragements viendront de lui. Enfermés dans une salle qui flambe, les Burgondes se sentent perdus. Il les engage à se ranger le long des murs pour éviter la chute des brandons de la toiture et à s'abriter sous leurs boucliers ; comme ils ont soif, il leur montre les cadavres des ennemis étendus devant eux et leur recommande de s'abreuver de leur sang [7]. Comme si cette mort qu'on lui a prédite ne venait pas assez vite pour lui et les siens, il la nargue, la provoque. Dès son arrivée à la cour d'Attila, il insulte la reine Kriemhilde. Sachant qu'elle va passer devant lui, il étale sur ses genoux l'épée qu'il a prise à Siegfried, son époux, après l'avoir assassiné. Il lui rappelle de vive voix que c'est bien lui, Hagen, qui est l'auteur du meurtre et que, en outre,

1. *Nibelungen*, avent. XXXIII ss.
2. *Walthari*, ch. XII.
3. *Nibelungen*, avent. XXVI, str. 2 ss.
4. Avent. XXV, str. 82 ss. (cf. XXVI, str. 4), str. 87 ss.
5. Avent. XXIV, str. 37 ss.
6. Avent. XXV, str. 5 ss.
7. Avent. XXXVI, str. 35 ss.

il lui a ravi ses richesses [1]. Il refuse de se lever devant elle, de se ranger de côté pour lui faire place [2]. Il blesse dans son affection la plus sacrée, dans sa fierté de reine, une femme dont il se sait haï. Au festin donné à ses maîtres et à leurs compagnons par Attila, lorsque le vieux monarque, tout joyeux, présente son jeune fils à l'assistance, Hagen, à haute voix, se moque du petit [3]. Bientôt après, apprenant qu'on a, dans une maison voisine, massacré des guerriers burgondes, il fait sauter d'un coup d'épée la tête de cet enfant, devant le roi et la reine, aux yeux d'une salle terrifiée [4]. Assiégé dans le lieu même du festin, où il a massacré tous les Huns présents, il raille et insulte ceux qui accourent pour essayer de le maîtriser [5]. Il fait en sorte que les gens même qui seraient tentés d'intervenir en sa faveur, comme le vieil Hildebrand, se tournent contre lui [6]. Dompté enfin, il brave son ennemie, Kriemhilde, jusqu'au bout, et appelle à force d'insolence le coup d'épée qui lui tranchera la tête [7].

Il n'y a pas que du « trotz » et de l' « ubermut » dans cette âme de guerrier germanique, on y découvre un fonds étonnant de méchanceté, une puissance de rancune effroyable. D'instinct Hagen déteste le jeune et brillant Siegfried, à cause de sa beauté, de sa jeunesse, de ses succès, de sa générosité. Il est tout heureux qu'une imprudence de Kriemhilde lui donne l'occasion de se venger du bonheur de cet étranger et de l'assassiner [8]. Mais quelle froide mnchanceté dans l'agencement de tout ce complot lugubre! Le meurtre de Siegdried est préparé avec la psechologie la plus effroyablement pénétrante, la psychologie de la haine. On perdra le héros en faisant appel à ses qualités les plus nobles. On le tuera dans un moment de joyeux abandon. Pourtant cette sanction ne suffit pas à Hagen. Il veut que la souffrance qu'il a procurée à Kriemhilde soit complète. Par ses soins le cadavre du jeune homme est couché en travers de la porte de son épouse.

1. Avent. XXVIII, str. 20 ss. — Avent. XXIX, str. 27.
2. Avent. XXIX, str. 24 ss. — Avent. XXXI, str. 11 et 18.
3. Avent. XXXI, str. 78.
4. Avent. XXXIII, str. 12 ss.
5. Avent. XXXIV, str. 12 ss. — Avent. XXXV, str. 2 ss.
6. Avent. XXXVIII, str. 22 ss. — Même attitude de la part de Volker, XXXVIII, str. 32 ss.
7. Avent. XXXIX, str. 47 ss.
8. Avent. XIV, str. 51, 54, 60, etc.

Le matin, en se rendant à la messe, elle le heurtera du pied [1]. Et ce n'est pas assez encore. Kriemhilde veuve doit être dépouillée de ses biens. Sur le conseil de Hagen, l'or qu'elle possède lui est ravi et on l'engloutit dans le Rhin [2]. Ce furieux se tiendra-t-il tranquille désormais? Point. La malheureuse Kriemhilde, jusqu'au bout, se sentira poursuivie par sa haine implacable. Il cherche à faire échouer son mariage avec Attila [3]. Quand il arrive, plus tard, à la cour de ce prince avec ses maîtres, son premier soin, nous l'avons vu, est d'insulter grossièrement la reine en public. Il égorge son jeune fils sous ses yeux *et fait en sorte que la tête de l'enfant aille tomber sur les genoux de la mère.* Jamais il ne connaît une minute de pitié. Ce sentiment lui est absolument étranger. Il meurt avec des paroles de haine à la bouche. Et son fidèle compagnon, le ménestrel Volker, est tout aussi brutal et malfaisant que lui [4].

Il ne faut pas chercher dans une âme pareille la moindre trace de générosité et de loyauté. Non seulement son rôle tout entier, qui se résume dans une lutte sourde et hypocrite contre un homme sans méfiance et une femme désarmée, exclut ses sentiments, mais, dans le détail même, Hagen, pour arriver à ses fins, fait preuve d'une « amoralité » si tranquille de bête cauteleuse, qu'on recule d'effroi devant l'âme humaine qui a pu concevoir et les générations qui ont pu admirer ou simplement admettre un pareil monstre. Quand il a besoin de Siegfried et de Kriemhilde il se sert d'eux. Quand il faut se débarrasser de l'un et de l'autre, il essaie de s'acquitter de cette tâche en supprimant par avance toute cause d'insuccès et surtout de danger pour lui. Aucun doute sur la valeur de son acte et de ses procédés n'effleure même son esprit. Il ne voit que deux faits : Siegfried est invincible dans un combat régulier et il faut pourtant le tuer. Alors il ourdit une trame savante. Il conseille à son roi de feindre qu'une guerre contre les Saxons soit imminente. Déjà, dans une circonstance de ce genre, le héros a fait merveille. Il voudra certainement y participer. C'est en effet ce qui arrive [5]. Le « ministérial » prend alors

1. Avent. XVI, str. 2 ss.
2. Avent. XIX.
3. Avent. XX, str. 47 ss.
4. Avent. XXXI, str. 38 ss. Cf. le jugement terrible du *Panégyrique* dit d'Eumène, 10, sur les Francs : « Nihil veritus gentis illius *odia perpetua et inexpiabiles iras.* »
5. Avent. XIV, str. 51 ss. et Avent. XV.

sa mine soucieuse de serviteur dévoué, se rend chez la jeune femme de Siegfried et lui déclare qu'il croît de son devoir de veiller tout particulièrement sur les jours de ce vaillant héros, pendant la campagne qui va s'ouvrir. Comme Siegfried n'est vulnérable qu'en un seul endroit, il demande à la reine de bien vouloir coudre un petit signe sur le vêtement de son mari, afin que lui, Hagen, puisse détourner les coups qui menaceraient cette partie du corps de Siegfried [1]. Joyeuse et reconnaissante, Kriemhilde, qui estime Hagen, y consent et applique la marque convenue. Alors, ayant obtenu ce qu'il désirait, Hagen fait annoncer que la campagne projetée n'aura pas lieu, les Saxons ne persistant pas dans leurs intentions belliqueuses. Mais une grande chasse sera donnée [2]. Naturellement Siegfried tiendra à en être. C'est au cours de cette chasse qu'on le tuera, par derrière. Mais comment s'y prendre? Hagen songe à tout. On oubliera d'emporter du vin. Siegfried altéré se penchera sur une source pour boire et, à ce moment précis, l'infernal domestique lui plantera son épieu entre les deux épaules, au bon endroit. Les choses, en effet, se passent ainsi, le plus régulièrement du monde [3]. Il n'est rien comme de bien concerter son plan. Ce n'est pas d'ailleurs le seul cas où Hagen se montre peu embarrassé dans le choix des procédés. Il ment sans hésiter dès que cela peut lui être utile [4]. Dans le combat, il ne recule devant aucun moyen. Se voyant un jour serré de près par un rude guerrier, il appelle son frère à l'aide, lequel tue le vaillant champion par derrière, contrairement à tous les usages militaires de l'époque [5]. Il agit là comme plusieurs siècles auparavant dans le *Walthari*. Il n'a pas changé.

Ainsi que les féroces guerriers de l'époque mérovingienne et carolingienne, il est dominé, lui et tout son entourage, par un amour immodéré pour l' « or rouge ». C'était dans le but de dépouiller le héros Walther d'Aquitaine, porteur d'un trésor dont les pièces tintaient au pas de son cheval, que le Gunther et le Hagen du xe siècle l'avaient traîtreusement attaqué. C'est en grande partie aussi pour ravir à Kriemhilde l'inépuisable trésor

1. Avent. XV, str. 15 ss.
2. Avent. XV, str. 35 ss.
3. Avent. XVI.
4. Avent. XXIV, str. 75.
5. Avent. XXVI, str. 28 ss.

des Nibelungen que le Hagen et le Gunther du XIIIe siècle commettent leur assassinat révoltant [1]. Même chez Kriemhilde la préoccupation si légitime de venger son mari se complique étrangement, comme nous l'avons fait remarquer, de soucis d'ordre matériel [2]. La rapacité mêle au cri âpre de ces passions barbares ses accents sournois. Elle ne quitte à aucun moment l'âme de Hagen, pas plus d'ailleurs que celle de son ennemie. Il sait qu'en lui rappelant le tort matériel qu'il lui a fait il ne manquera pas de l'irriter aussi vivement qu'en évoquant le souvenir de l'homme qu'il a assassiné et qu'elle pleure encore. La dernière entrevue de Hagen et de Kriemhilde est marquée par une brève explication à ce sujet et c'est autant parce qu'il l'a dépouillée que parce qu'il a tué son mari, qu'elle le met à mort [3].

Ces âmes dures et fermées seraient entièrement bestiales, si elles ne se relevaient par un sentiment moins rudimentaire et moins bas que ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici. Ce sentiment, c'est celui de la « treue », de la fidélité absolue à l'engagement qui lie le maître au serviteur, l'époux à sa femme et inversement. Ce sentiment, ou plutôt cet instinct, n'est pas encore une idée morale. Il n'est nullement éducatif des caractères. Ce n'est que la conscience vague que le maintien de cette solidarité élémentaire est la seule sauvegarde qui existe pour l'individu dans une société où les appétits les plus féroces peuvent, à chaque instant, se déchaîner et briser tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage. La loyauté, l'honneur, n'entrent pour rien dans un calcul de ce genre. Pour obéir à la « treue », on mentira, on volera, on tuera avec une imperturbable sérénité. D'obligations morales véritables, au sens où nous l'entendons aujourd'hui et même du genre de celles que le christianisme imposait dès cette époque lointaine à ses adeptes, des hommes tels que Hagen, Volker, une femme comme Kriemhilde, n'en connaissent pas. Tout moyen qui mène au but désiré peut être employé. Jamais le moindre doute ne s'élève dans leur esprit à ce sujet. Et ce que nous appelons crime est préparé, accompli par eux avec une patience, un sang-froid qui montrent bien qu'il ne s'agit pas là d'un égarement passager de l'instinct,

1. Avent. XII, str. 51.
2. Avent. XIX, str. 44. — Avent. XVIII, str. 22 ss.
3. Avent. XVIII, str. 25 ss. — Avent. XXXIX, str. 44 ss.

causé par la surexcitation de la passion, mais d'un acte normal, légitime. Or, le seul but que l'on poursuive dans cet étrange poème c'est de venger ceux dont la « treue » vous rend solidaire, ou, d'une façon générale, d'augmenter leur puissance et leur bonheur. Ce sentiment qui nous paraît, à nous modernes, avoir une racine morale, est si primitif, si brutalement simple, si impérieux chez un personnage comme Hagen, qu'on se demande s'il faut y voir autre chose qu'une habitude, que le dévouement irréfléchi du chien à son maître, de l'esclave nègre à son patron. Kriemhilde a insulté Brunehilde, épouse de Gunther. Querelle de femmes, dit en riant Siegfried. En voilà assez cependant pour que Siegfried et Kriemhilde deviennent l'objet d'une haine féroce, aveugle, inextinguible, de la part du domestique de Brunehilde et de Gunther, Hagen [1]. Ainsi le chien, qui a vu un individu quelconque prendre à partie son maître, aboie et fait mine de mordre chaque fois qu'il le rencontre, même après des années. Que le maître fasse un signe, et il s'élancera sur l'ennemi détesté, le déchirera à belles dents, s'acharnera même sur son cadavre. On s'est livré et on se livre encore, en Allemagne, à d'éloquentes déclamations sur le dévouement de Hagen, sur cette « treue » germanique qui va sans hésiter jusqu'au crime pour s'affirmer. C'est là de la littérature patriotique pour écoles primaires. Hagen ne témoigne dans toutes ces circonstances que d'un robuste et sanguinaire instinct de dogue. Rancunier et féroce, il mord dès qu'on le lâche. Son maître a beau n'être qu'un couard ridicule, il sacrifiera à ce triste personnage le plus beau type d'humanité qu'il soit possible de rencontrer, il poursuivra sans fin de sa haine, pour le venger, une femme qui ne lui a fait aucun mal et qui est la sœur de son maître. Lui montre-t-on une proie — ici c'est de l'or en général — son unique désir est de la happer entre ses crocs pour la jeter aux pieds de son maître. Le seul sentiment qu'il soit capable d'éprouver à côté de celui-là, c'est une vivace affection pour ses compagnons de meute, pour les plus forts et les plus féroces avant tout, par exemple Dankwart et Volker. On mange la pâtée ensemble, on mord ensemble, on a l'instinct de se soutenir mutuellement envers et contre tous [2]. Qu'un braque saute à la

1. Avent. XIV, str. 51, 54, 60, etc.
2. Avent. XXXI, str. 20 ss.

gorge du loup qui débouche d'un fourré, son frère d'attache le suivra sans hésiter. Tous les deux ils se rueront à la mort d'un même élan. Et c'est tout. Bien subtil sera le critique qui nous montrera chez Hagen un sentiment qui dépasse cette conscience de chien de garde.

De son côté, le maître n'abandonne pas son fidèle serviteur. Non seulement il le nourrit et l'héberge mais il doit le soutenir, l'approuver jusqu'au bout, partager sa mort, si c'est nécessaire. L'entretien qu'il lui assure est large. Le dogue domestique vit des reliefs de sa table et ces reliefs sont abondants. Hagen a sa place retenue dans tous les festins, bien que jamais il ne se déride. Il accompagne son maître partout, richement équipé, avec un collier reluisant, une belle muselière. Comme c'est une bête sagace, on le laisse marcher devant. C'est lui qui fraye la voie. Où il va on va. Gunther ne songeait ni à tuer Siegfried, l'époux de sa sœur, auquel il devait tout, ni à dérober le fameux trésor des Nibelungen [1]. Quand Hagen a parlé, il s'incline. Il consent à laisser assassiner par ce valet, dans un guet-apens, le généreux guerrier qui a sauvé son royaume de l'invasion étrangère et qui lui a conquis la femme qu'il convoitait, qui a épousé sa sœur. Siegfried mort, il permet que sa veuve soit dépouillée. Hagen a prévu, en effet, qu'avec tout l'or qu'elle possède, Kriemhilde, qu'il sait rancunière, pourrait devenir dangereuse. Et ce n'est là, nous le savons, que le premier anneau d'une longue chaîne de persécutions odieuses. Cependant Gunther et tous ses frères ne semblent même pas concevoir qu'ils pourraient empêcher ce séide haineux d'outrager sans cesse leur sœur, qu'il a rendue déjà si malheureuse [2]. Ils suivent le dogue qui tire sur la corde. Ils se laissent mener au crime, bien qu'ils aient, eux, des âmes d'hommes et non de chiens. Chez Attila, Hagen insulte Kriemhilde et son époux devant eux. Ils se taisent. Quand il est question de leur sœur comme de l'ennemie qu'on doit combattre par tous les moyens, ils laissent dire. Cette ennemie c'est pourtant le zèle étroit et fanatique de ce domestique qui l'a suscitée. La jeune et touchante Kriemhilde avait été leur joie et leur orgueil, dans sa fraîche beauté de vierge. Mais ils ne songent jamais, devant la veuve hagarde et farouche, que c'est en elle

1. Avent. XIV, str. 55 ss. — Avent. XIX, str. 8 ss.

2. Voir leurs faibles objections : Avent. XIV, str. 51 ss. — Avent. XIX, str. 36 ss.

leur sang et leur chair qui souffre et qui est humilié. A la cour du second mari, Hagen, à peine arrivé, provoque par son insolence une remarque désobligeante et attristée d'Attila. Les rois burgondes acceptent sans mot dire ce manquement aux devoirs les plus élémentaires de l'hospitalité [1]. Hagen est leur meilleur champion, il a des crocs aigus, des griffes d'acier, on le ménage. Peu à peu on le voit faire le vide autour de lui, rejeter ses maîtres dans l'ombre, donner des ordres, déchaîner la guerre, préparer la plus épouvantable des catastrophes [2]. Ils se tiennent cois, contents de se battre derrière ce forcené à froid. Jusqu'à la fin, ils le soutiennent, l'approuvent. Quand leur sœur leur demande de lui livrer cette brute méchante qui lui a tué un mari et un fils, ils s'y refusent énergiquement [3]. Ils mourront à ses côtés. A la « treue » bestiale du domestique répond la « treue » bestiale des maîtres.

On chercherait vainement dans la riche collection des chansons de geste françaises une série de personnages comparables à ceux-ci et surtout un Hagen. Il s'y trouve des natures sanguinaires, des fous furieux, si l'on veut, il n'y a pas de froid, dur et inconscient scélérat de la taille de celui-ci. Les pires individus y apparaissent avec une conscience. Ils savent qu'ils font le mal et ils s'en vantent [4]. Les violents y agissent dans de terribles explosions de rage, les traîtres y ont un intérêt à ourdir leurs machinations. Mais l'amoralité absolue, effrayante de Hagen y est inconnue. Et, d'ailleurs, à côté des faits, on y entend sans cesse la voix puissante et nette de l'intérêt social qui parle par la bouche de l'auteur. Les brigands de nos épopées nationales, les Ganelon, les Hardré, les Macaire, les Herchambault, sont présentés comme des brigands, non comme des héros. Ils éprouvent des châtiments terribles. Les faibles sont vengés, la justice supérieure reçoit les satisfactions qu'elle exige. Voici par exemple Garin le Sor qui, dans *Raoul de Cambrai*, tue insidieusement Bernier, pour obéir, lui, au devoir de la « faide » familiale. Le poète le qualifie nettement de traître et l'envoie finir ses jours au monastère. De tous les héros de l'épopée française, Ogier est peut-être le plus brutal. Mais quelle différence, tout de même,

1. Avent. XXXI, str. 50-51, str. 77. Cf. str. 13.
2. Dès le chant XXVIII, mais surtout à partir du chant XXXIII.
3. Avent. XXXVI, str. 26.
4. Voir plus haut, chap. I, § 2.

entre lui et un Hagen ! Et, d'abord, il sévit pour son propre compte, pour venger une injure qui l'a atteint dans ce qu'il avait de plus sacré : le meurtre de son fils. C'est un homme libre qui lutte en homme libre, à visage découvert. Et encore le vieux trouvère ne peut-il se résoudre à lui laisser accomplir sa vengeance. Au moment où il lève sa lourde épée sur le cou de ce Charlot qui a assommé son fils, un ange intervient et arrête son bras. Ogier embrasse son ennemi. Dans la belle mais rude chanson des *Lorrains*, Bégon ayant été assassiné, tout comme Siegfried, dans une forêt, par des hommes de Fromont son rival, celui-ci accourt à Lens où l'on a exposé le corps du guerrier, jure qu'il est étranger à ce forfait, promet qu'il livrera les coupables et offre, comme « composition », quatre-vingts roncins chargés d'or et d'argent, et quatre-vingts meutes. Ce dernier exemple est d'autant plus intéressant que les *Lorrains* et les *Nibelungen* sont probablement des épopées jumelles qui ont puisé aux même sources. Or que voyons-nous dans les *Nibelungen* ? Non seulement Hagen reste jusqu'au bout sympathique à l'auteur, mais lorsque Kriemhilde lui tranche la tête, on nous représente cet acte comme un crime [1] ! L'assassin de Siegfried, l'adversaire sans scrupules d'une femme abandonnée, le meurtrier d'un enfant innocent a raison contre ses victimes ! C'est exactement l'antithèse de la pensée française, telle que la révèlent les chansons de geste même les plus farouches. Au sujet de celles-ci on peut se demander si la tendance et la prédication morales n'y sont pas trop accusées, si les bons n'y sont pas trop bons, les méchants trop méchants, si la leçon n'y est pas criée plus fort que ne le com-

1. Il est curieux de constater à quel point l'étrange « amoralité » du poème des *Nibelungen* a peu préoccupé la critique allemande. Dans l'ensemble on peut dire que ses sympathies, comme celle du lointain aède teuton, vont à Hagen plutôt qu'à Kriemhilde. Que le rude utilitarisme allemand soit exclusif de certaines indignations, on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la *Hermannschlacht* de Kleist, qui prêche ouvertement la déloyauté et la cruauté dans la lutte contre « l'ennemi héréditaire », ou le souriant récit fait par Bismarck au rédacteur de la *Neue Freie Presse*, le 20 novembre 1892, sur la façon dont il avait « arrangé » la dépêche d'Ems pour faire naître la plus effroyable des guerres modernes, ou encore tel ouvrage récent du général prussien von Bernhardi sur les pièges à tendre à la France pour l'amener à déclarer la guerre à l'Allemagne et l'écraser définitivement. Nous ne croyons certes pas que la diplomatie française soit plus vertueuse que la diplomatie allemande, mais il est un fait, c'est qu'on n'écrirait pas ces choses-là en France, d'où il semble résulter que même aujourd'hui certaines délicatesses morales sont plus fortement ressenties chez nous qu'en Allemagne.

porterait le souci de la pure esthétique? Ah, c'est qu'ils s'en souciaient bien peu de l'effet esthétique nos vieux trouvères! Organes d'une société qui, à peine remise des secousses d'une anarchie furieuse, avait le plus impérieux besoin de se constituer une morale énergique et nette, ils pétrissaient de leurs bras robustes et gauches, mais avec un sens infaillible du droit, dans leurs frustes poèmes, une réalité idéale, qui devait servir de modèle à l'autre. Ils obéissaient à l'appel de l'instinct collectif. Rien de pareil dans l'épopée des *Nibelungen*, où l'on retrouve cependant tant de réminiscences de nos chansons. Les événements s'y déroulent avec une objectivité plus qu'homérique, dans l'enchaînement tragique qui les mène du premier vers à la catastrophe finale. Et par là l'œuvre allemande aboutit à des effets *littéraires* d'une rare puissance. Mais de préocupations *morales*, point. Certes non, ce n'est pas une œuvre de propagande sociale. Au début perce, il est vrai, une admiration contenue pour Siegfried, et Hagen semble sur le point de se transformer en l'un de ces traîtres effroyables que le naïf et généreux mélodrame français a toujours aimé à offrir à l'indignation publique [1]. Mais bien vite le ton change. Une fois l'horrible assassinat commis, Hagen se relève peu à peu. Lui qui n'avait joué dans la première partie du poème qu'un rôle secondaire, il passe au premier plan, dirige les événements. Sa sagesse, sa prudence, sont mises en relief [2]. Les héros burgondes se rapetissent autour de lui. Bientôt sa force, son courage invincible, vont être célébrés, après avoir été presque mis en doute jusque-là [3]. On dirait que l'auteur ou les auteurs de ce long récit, à mesure que le rôle de serviteur fidèle de Hagen s'affirme, s'attachent à lui, le prennent en affection. Bientôt il n'y a plus à en douter, ce sont ses exploits seuls qui apparaissent, c'est sa seule figure qui occupe toute la scène [4]. Des prodiges de valeur, de sagesse, de dévouement, lui sont attribués [5]. L'homme qui a tué Siegfried par derrière et insulté une femme, devient une sorte de

1. Avent. XV, str. 31, 36. — Avent. XVI, str. 68, etc. Ce sont là, sans doute, des emprunts à nos poèmes « courtois ».

2. Avent. XXIV, str. 37 ss. — Avent. XXIV, str. 54 ss. — Avent. XXVI, str. 14, etc., etc.

3. Dans la guerre contre les Saxons et l'expédition chez Brunehild, la circonspection de Hagen est extrême.

4. A partir du chant XXV.

5. Cf. chants XXIX et ss.

héros, auquel des chevaliers courtois comme Rüdiger et l'incorruptible Dietrich de Berne s'honorent de serrer la main, qu'ils ne combattent même qu'à regret [1]. L'absence de sens moral chez Hagen n'excluait pas une grande sagesse et un réel courage. De même l'auteur des *Nibelungen* — disons plutôt l'instinct qui a voulu que le poème fût ainsi et non autrement, puisqu'on donne toujours au public les œuvres qu'il mérite — à côté d'un utilitarisme qui va jusqu'à l'indélicatesse morale et même jusqu'au manque absolu de scrupules, — conserve le sens de certaines émotions très hautes, et manifeste de remarquables aptitudes artistiques. Il y a peu de scènes dans la littérature universelle qui puissent rivaliser avec ce chant trente-septième, où le noble Rüdiger, pris entre sa promesse de fidélité à Kriemhilde et ses affections, se décide à remplir coûte que coûte son devoir et engage la lutte contre ses amis et le fiancé de sa fille [2]. Mais il n'en reste pas moins vrai que, pour une âme de non-Germain, ce beau et grand poème reste jusqu'au fond inassimilable. La doctrine du dévouement sans réserve au maître que le hasard vous a imposé, allant jusqu'au crime et supprimant même toute espèce de loi morale, excusant la perfidie, le mensonge et l'assassinat, excluant complètement la générosité, même la spontanéité ; cette absorption de l'individu dans ses devoirs de domestique et de sujet, qui s'affirment là triomphalement — et qui est si allemande — : tout cela garde pour nous autres Latins quelque chose de dégradant et de terrifiant [3]. C'est une véritable abdication de la dignité et même de l'individualité humaines ?

C'était pourtant bien la « mentalité » mérovingienne. Si nous avions conservé les poèmes rudimentaires de cette rude époque qui ont donné naissance, d'une part, à l'épopée française féodale, de l'autre, à des œuvres comme les *Nibelungen*, et dont l'exis-

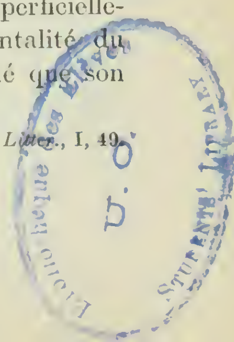
1. Les regrets de Rüdiger, Avent. XXXVIII, str. 43 ss. Dietrich de Berne avertit Hagen du danger qu'il court, Avent. XXVIII, str. 7 ss. Il le défend auprès de Kriemhilde, *ibid.*, str. 32. — Il ne combat contre lui qu'après de longues hésitations et le traite avec toutes sortes de ménagements, Avent. XXXIX, str. 6 ss.

2. Avent. XXXVII. Nous étudierons ailleurs les origines légendaires de cet épisode qui est de provenance celtique.

3. Cette conception, d'ailleurs, semble avoir été introduite dans le poème par les Allemands. La version de l'*Edda* présente un Hagen infiniment plus humain, et tout le récit y est moins odieux dans ses données essentielles. Et ceci ne peut que conférer plus de valeur aux *Nibelungen* comme document sur la mentalité allemande des xe, xie et xiie siècles.

tence, quoi qu'on en ait pu dire, est plus certaine que jamais, nous nous retrouverions probablement en face de personnages et de sentiments absolument semblables à ceux que nous venons d'analyser. D'ailleurs, à défaut de ces premières versions, nous possédons un type intermédiaire précieux, le *Walthari*, qui met précisément en scène un Hagen et un Gunther, lesquels ne sont autres que ceux dont il vient d'être question. Le *Walthari*, rédigé par un moine allemand au début du xe siècle, a subi une métamorphose du même genre que les *Nibelungen*. Tout comme ce dernier poème a été recouvert d'une légère gaze courtoise, il s'est vu revêtir d'une pieuse robe chrétienne. Mais dans les deux cas, il est aisé d'éloigner le costume adventice. Or, que trouve-t-on dans le *Walthari*, une fois cette précaution prise? Les hommes et les instincts des *Nibelungen* : un roi lâche et avide, qui, avec l'aide de ses « ministériaux » assaille un héros en voyage ; la perfidie naïve, le manque de scrupules spontané, la soif de l'or irréfléchie chez tout le monde, *y compris le héros*, le dévouement aveugle chez le « dienstmann » ; la « treue » et le « compagnonnage » en conflit ; le courage prudent d'abord, puis obstiné et insensible à la douleur : bref tous les éléments principaux qui entrent dans les *Nibelungen* [1]. Ces éléments, on le voit, coïncident étrangement avec les renseignements que nous ont fournis les chroniques. Sous quels traits nous montraient-elles le petit vassal et le « ministérial » allemands du xe et du xie siècle? Sous les traits d'un guerrier vigoureux, brave, mais d'une bravoure surtout obstinée, orgueilleux, même insolent, plein d' « uebermut » et de « trotz » en face de l'adversaire, cruel et avide de butin, querelleur, d'un utilitarisme que bien peu de scrupules embarrassent. On ne saurait rêver d'accord plus complet, plus minutieux entre deux catégories de témoignages aussi différents. Nous sommes donc autorisés à conclure que, de l'époque mérovingienne ou carolingienne, que représentent pour nous les récits d'un Grégoire de Tours où d'un Frédégaire et le *Walthari*, jusqu'à la fin du xiie siècle, qui vit se produire la rédaction définitive du seul poème « national » de la période « courtoise » qui n'ait été touché que superficiellement par l'idéal nouveau venu de France, la mentalité du guerrier germanique ne semble pas plus avoir évolué que son

1. Cf. le jugement identique porté par M. Vogt, *Gesch. der deut. Litter.*, I, 49.



armement et sa façon de combattre. *Cette mentalité est une mentalité de domestique habitué à être tenu en laisse et fait pour la laisse.* Elle ne comporte aucune de ces qualités qui sont le fruit d'un développement individuel déjà avancé et que nous avons vu le féodal français concevoir et acquérir peu à peu, ainsi qu'en témoignent d'innombrables documents littéraires, grâce à la situation particulière qu'il occupait dans la société : la passion de la lutte pour elle-même, le besoin de cultiver ses aptitudes militaires pour assurer à chaque individu le plus fort rendement possible, l'affection qui en résulte pour les armes [1], le cheval, le château, ces compagnons ou ces témoins d'une vie consacrée tout entière à la guerre indépendante, un peu plus haut le sentiment de la justice et de la bonté envers les faibles, enfin, au sommet, la loyauté, la franchise et l'honneur, toutes vertus d'hommes libres, de souverains responsables, de membres d'une association d'élite, lesquelles s'exalteront encore à l'époque courtoise, et qu'on ne saurait, par conséquent, exiger d'un domestique équipé et hissé, il est vrai, de temps à autre sur un cheval par son maître, mais confiné perpétuellement dans sa servitude et sa « vilenie ». *En d'autres termes, les instincts que l'on retrouve dans l'âme du « ministérial » allemand sont en partie ceux qu'on découvrirait à la base du tempérament du féodal français. Mais chez ce dernier ils ne subsistent que comme point de départ de toute une évolution extrêmement précieuse pour l'histoire de la civilisation, tandis que chez l'Allemand ils représentent comme précédemment, le contenu entier de la conscience collective.*

Il est une autre lacune considérable que l'étude de la réalité comme de la poésie révèle chez l'Allemand de l'époque othonienne et salienne, *c'est l'absence de tout idéal chrétien.* On a vu la place que cet idéal tenait dans l'histoire et l'épopée françaises : les barons s'ébranlant pour conquérir l'Espagne, la Sicile, puis les Lieux-Saints, à l'appel de Cluny ou des papes inspirés par lui ; les chansons de gestes pleines d'actions héroïques accomplies pour la défense de l'Eglise, débordant de la haine de l'Islam et

1. Çà et là, dans l'épopée « nationale » allemande les armes et les chevaux reçoivent des noms, mais, outre que cet élément y tient une place infiniment moins considérable que dans les poèmes français, il y a lieu de se demander si ce n'est pas un emprunt fait à nos chansons de geste ou un héritage des épopées gallo-franques. La même question se pose d'ailleurs pour les récits scandinaves en vers ou en prose.

illuminées d'une confiance naïve dans la bonne cause qui enfante tout un merveilleux chrétien d'anges combattant parmi les chevaliers, de miracles intervenant pour sauver les armées, et arracher les héros à la mort. Rien de tout cela dans l'épopée « nationale » allemande pas plus que dans la réalité d'ailleurs. La transformation des *Nibelungen*, en une chanson de Croisade, que le sujet semblait appeler, ne s'est pas produite. Il ne semble même pas qu'elle ait jamais été envisagée, tant l'idée de la lutte contre les Infidèles reste étrangère aux personnages du poème. L'époque de la première et de la seconde Croisade a donc passé sur cette œuvre sans la modifier le moins du monde et cela seul suffirait à nous montrer à quel point la classe militaire allemande s'est désintéressée de ces expéditions. Les héros accomplissent bien certains rites extérieurs de la religion ; ils vont à la messe par exemple [1]. Mais c'est tout. Aucune prière, aucun acte de foi, aucun élan d'enthousiasme religieux, comme il y en a tant dans nos chansons, aucune préoccupation des intérêts de l'Eglise ne monte de leur âme utilitaire. Ils échappent par tout leur caractère aux influences diverses qui peuvent émaner du christianisme et, à cet égard encore, ils sont bien restés tels que l'imagination mérovingienne avait pu les concevoir. Pour que les récits des *Nibelungen* et les aventures de Dietrich de Berne aient traversé ainsi le XIe et le XIIe siècle sans recevoir la moindre atteinte de l'effervescence religieuse qui faisait bouillonner à ce moment-là toute la société chrétienne et révolutionnait notre chevalerie française, il faut que le monde militaire allemand ait été singulièrement fermé à toute espèce d'émotion idéale. Après ce qui a été dit dans la première partie de cet ouvrage sur le rôle et les tendances de l'Eglise allemande, nous nous expliquons aisément ce phénomène. En même temps que l'immobilité de la caste militaire, nous avons constaté l'inertie morale et intellectuelle de l'Eglise chez nos voisins [2]. Tout entière absorbée par sa besogne administrative et ses intérêts matériels, elle n'a su comprendre aucune des grandes tâches qui préoccupaient le monde des clercs en France ; la Paix et la Trêve de Dieu, l'idée de la Croisade lui ont été apportées du dehors et si elle a fini par accueillir la première, non sans mauvaise humeur, elle a énergiquement

1. Avent. XIV, str. 15 ss. — Avent. XXXI, str. 4 ss.

2. Cf. 1re part., chap. 2, § 3. Nous reviendrons sur cette question au tome II de cet ouvrage.

résisté à la seconde. Or ces grandes entreprises avaient été, chez nous, les moyens par lesquels l'Eglise avait enrôlé sous ses étendards la caste militaire et avait réussi à lui communiquer un peu de son esprit. Indifférente à tout ce qui n'était pas immédiatement profitable, l'Eglise allemande a donc subsisté à côté d'une population militaireé, galement rebelle aux tâches désintéressées, sans la pénétrer le moins du monde. Telle est l'explication de cette singulière anomalie, qui semble à première vue si surprenante. Que, çà et là, les monastères aient transmis un peu de leur science postcarolingienne à des personalités isolées, c'est possible. Dans l'ensemble, les milieux militaires sont restés étrangers à toutes les formes supérieures de l'idéal chrétien. Et pourtant, les circonstances semblaient favoriser en Allemagne, beaucoup plus encore qu'en France, une pénétration réciproque des deux classes. Chez nous le monde des clercs et la caste féodale se regardaient en ennemis. Il fallut de la part de Cluny une audace peu commune pour amener un rapprochement entre des adversaires aussi acharnés. En Allemagne, c'étaient les domestiques armés et les vassaux des évêques ou des abbés qui composaient la plus grande partie des effectifs militaires. Il semble que de très bonne heure l'adoubement par les clercs ait été connu là-bas. Mais les relations restèrent purement politiques. Nulle part on ne constate un échange d'idées, une ébauche de collaboration. Tout ce qui ébranlera le monde militaire en Allemagne, sera le fait de l'influence française. C'est Cluny, nous le savons, qui a introduit en pays germanique la mode des pèlerinages, l'idée de la Paix de Dieu, le besoin de la Croisade. C'est saint Bernard qui entraînera Conrad II et son peuple en Palestine par une sorte de « miracle ». Qu'attendre, d'ailleurs, d'une Eglise qui n'a su, dans son domaine propre, qu'emprunter, qui a reçu de la France sa liturgie entière, le culte de Marie et des Saints, l'art du sermon, toute sa science théologique et sa philosophie scholastique, jusqu'à ses hérésies ! De ce côté-là c'est donc la même persistance qu'ailleurs dans les méthodes du passé, la même stagnation et impuissance.

Rien de plus différent donc, en dépit de certaines analogies superficielles, comme une même époque en impose toujours aux diverses civilisations qu'elle embrasse, que l'état social et moral en France et en Allemagne au x[e] et au xi[e] siècle. Chez nous une répartition nouvelle des éléments sociaux ; en Alle-

magne les mêmes divisions qu'à l'époque antérieure. D'un côté l'accession de la classe militaire au premier rang ; de l'autre la vieille prédominance de la Cour royale, des grands fonctionnaires, des hauts dignitaires ecclésiastiques sur des masses laïques et guerrières également arriérées et amorphes. A l'Ouest, l'élaboration d'une civilisation toute militaire, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, puis une alliance entre cette civilisation, déjà en progrès marqué, et le parti de régénération qui s'était constitué dans l'Eglise ; à l'Est la conservation des rudimentaires habitudes carolingiennes, tant dans l'armée que dans le monde des clercs moyens, derrière une façade brillante mais traditionnelle aussi de culture palatine, épiscopale et monastique. A droite du Rhin des idées et des efforts dans tous les domaines de l'action collective idéaliste ; à gauche le souci presque exclusif des intérêts matériels. Visiblement le peuple allemand s'acheminait par cette voie vers une civilisation mercantile et bourgeoise qui eût été aux antipodes de la civilisation française. Au XIIIe siècle, quand il sera de nouveau livré à lui-même, c'est de ce côté qu'il s'orientera. Non seulement l'utilitarisme et le sens des réalités quotidiennes sont, dès l'époque othonienne, le signe distinctif de toutes les manifestations de la pensée et de la vie allemandes, mais les sources historiques montrent, qu'en fait, l'agriculture, le commerce, les métiers, tenaient là-bas la place d'honneur qui revenait chez nous à la guerre et aux exercices guerriers. L'agriculture connut en Allemagne, à l'époque des Othons, une prospérité extraordinaire. Sur toute la ligne de l'Est, de l'embouchure de l'Elbe aux montagnes de Styrie, la colonisation allemande annexa peu à peu d'immenses régions à l'ancien domaine de la race germanique. Rois, ducs, margraves, évêques et monastères, rivalisèrent de zèle à cet égard [1]. A l'intérieur on se mit à défricher les immenses forêts qui couvraient le sol [2]. L'attention des nobles et des prélats semble, comme nous l'avons déjà expliqué, s'être portée beaucoup plus de ce côté que vers les questions proprement intellectuelles, morales ou religieuses. Mais l'agriculture ne fut pas seule à se développer. Les anciennes cités se peuplèrent, de nouvelles furent fondées [3]. Dans ces centres une

1. Gerdes, I, 357 ss. ; III, 428 ss. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, p. 343 ss.
2. Gerdes, I, 340 ; II, 595 ss. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, p. 52 ss.
3. Gerdes, I, 360 ss., 364 ss. ; II, 422 ss. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, p. 33 ss.

foule sans cesse grandissante d'artisans s'établit. La production nationale devint bientôt si considérable qu'un mouvement d'échanges put s'établir d'abord de ville à ville, puis entre l'Allemagne et les régions voisines [1]. Le pays, dans son ensemble, occupait, à ce point de vue, une situation extrêmement favorable. Placé entre l'Ouest et le Sud, civilisés depuis longtemps, et les contrées relativement neuves du Nord et de l'Est, il était l'intermédiaire obligé entre la vieille culture gallo-latine et la demi-barbarie slave ou scandinave. Par l'Italie, il communiquait en outre avec l'Orient grec. Le voyageur arabe, Tartusi, qui visita l'Allemagne au xe ou au xie siècle, trouva des épices d'Extrême-Orient en abondance sur le Rhin, et même des monnaies de Samarcande à Mayence [2]. La paix relative dont jouissait l'empire allemand et le souci qu'apportèrent les diverses autorités laïques ou religieuses à protéger les marchands permit au négoce de tirer le meilleur parti de ces avantages naturels [3]. Si donc l'on voulait trouver, à cette époque, des preuves de l'initiative allemande, si l'on voulait connaître les véritables qualités de la race — nous remettons cette étude au moment où nous aborderons la fin du Moyen-Age, c'est-à-dire la période où cette initiative et ces qualités deviendront productrices de civilisation — c'est de ce côté qu'il faudrait les chercher [4], bien plus que dans le domaine politique, social, moral et intellectuel. L'Allemagne, incontestablement, promettait plutôt, à ce moment-là, de devenir une sorte de vaste Flandre pratique et commerçante, qu'une nation de chevaliers. L'influence française vint la faire dévier, pour un temps, du chemin qu'elle s'était tracé, en portant au premier rang la classe humaine et les préoccupations qui végétaient chez elle au dernier.

1. Déjà sous les Othons les routes sont pleines de marchands. Widuk., III, 64. — *Wurt. Urkund. Buch.*, I, 213, 184, 960. — Réglements d'Erkembald, Migne, *Patrol. lat.*, CXXXIX, 590. — Ekkeh., *Casus St Gall.*, XXII, p. 89. — *St Gall. Urkund. Buch*, III, 16, 796, 947. — Dümmler, *Gesch. des ostfr. Reichs*, III, p. 4-8. — Magdebourg, Ratisbonne, Mayence sont déjà des places très importantes. — Gerdes, 1, 388 ss., II, 603. — Lamprecht, III, p. 21 ss.

2. Jacob, *Ein arabischer Berichterstatter aus dem X oder dem XI Jahrh*, etc., p. 13-14.

3. Gerdes, II, 433 ss.

4. Sous sa forme la plus haute ce développement économique s'incarne dans les arts industriels très florissants en Allemagne à cette époque, ainsi que nous l'établirons, comme ils le seront de nouveau à la fin du Moyen-Age.

III

LA FRANCE ÉDUCATRICE ET LIBÉRATRICE DE LA NOBLESSE ALLEMANDE

La différence de niveau qui existait dès le début du XIe siècle entre la civilisation du monde militaire et des milieux réformateurs français, d'une part, et celle des classes correspondantes en Allemagne, de l'autre, ne pouvait manquer d'amener une sorte d'épanchement des mœurs de notre pays dans les régions de l'empire voisin. Cet épanchement se produisit d'autant plus aisément qu'aucun obstacle capable de l'arrêter ne se dressait sur sa voie et que, depuis un temps immémorial, un courant plus ou moins considérable d'apports de toute nature se dirigeait des contrées de l'ouest vers les provinces purement germaniques.

Bien que soumises à des dynasties différentes, la France et l'Allemagne n'en restèrent pas moins rattachées l'une à l'autre pendant toute la première partie du Moyen-Age, par des liens politiques étroits. Ces liens s'étaient noués à l'époque des Invasions. Une nation germanique établie sur le cours moyen et inférieur du Rhin, la nation des Francs, avait soumis peu à peu tous les territoires du nord de l'ancienne Gaule à sa puissance et avait fondé ainsi le « regnum Francorum ». A peine constituée, la nouvelle puissance avait essayé de s'étendre à la fois vers le sud et vers l'est. En reculant ses limites méridionales, elle annexa peu à peu les diverses parties de la Gaule romaine ; en se donnant du champ du côté de l'Orient, elle fit entrer dans son organisation les tribus allemandes qui étaient restées fixées en pays germanique. Les Mérovingiens annexèrent l'Alemannie et la Thuringe ; les Carolingiens y joignirent définitivement la Bavière et la Saxe. Bien entendu, les Francs neustriens et austrasiens qui formaient le noyau de l'empire nouveau, qu'ils fussent établis en pays roman ou en pays germanique, se sentaient solidaires les

uns des autres. Le centre de la nouvelle nation, à mesure que les conquêtes de ses rois l'agrandirent vers l'est, se transporta même vers le cours du Rhin. Les Mérovingiens avaient résidé en Neustrie, les Carolingiens se fixèrent en Austrasie et Charlemagne, dont la capitale officielle était Aix-la-Chapelle, possédait presque toutes ses grandes « villæ » dans la vallée du Rhin. Politiquement, le vieux fleuve celto-germanique devenait l'artère médiane de la monarchie franque. Sous ses successeurs, bien que la Germanie et la Carlingie (c'est ainsi qu'on nommait le Nord de la France actuelle), fussent gouvernées par des souverains différents, l'idée impériale franque ne s'affaiblit pas le moins du monde. Ces souverains étaient les membres d'une même famille, tout comme leurs peuples. Que l'un d'entre eux vînt à disparaître, l'héritier survivant, quel qu'il fût, refaisait l'union qui n'avait été rompue que pour de simples convenances privées. C'est ainsi qu'un Carolingien de France, Charles le Chauve, puis un Carolingien de Germanie, Charles le Gros, devinrent successivement empereurs de toute la monarchie franque. A la mort de ce dernier, il est vrai, des dynasties nationales surgirent un peu partout, en Bourgogne, en Italie, en France, en Allemagne. Mais, tant que les Carolingiens conservèrent un semblant de pouvoir, le sentiment de la cohésion supérieure des diverses parties de l'empire se conserva. Or il y eut chez nous des Carolingiens jusqu'à la fin du xe siècle. Si faibles qu'ils fussent, ils ne cessèrent jamais de se considérer comme les maîtres légitimes de l'empire tout entier. De là, par exemple, les expéditions de Charles le Simple en Lorraine et de Lothaire à Aix-la-Chapelle [1]. De leur côté, les princes saxons, qui succédèrent en Allemagne aux Carolingiens, et qui réussirent à s'approprier la couronne impériale portée par Charlemagne ainsi qu'à s'assurer la possession de ses deux capitales, Aix et Rome, affirmèrent par tous les moyens, nous le savons, le caractère carolingien et universel de leur autorité et, par suite, affectèrent de ne considérer les souverains français que comme de simples vassaux [2]. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de la rivalité qui s'éleva à ce sujet entre les maîtres de l'Allemagne et ceux de notre pays. Constatons seulement que, chez nous, ces prétentions allemandes,

1. Voir plus haut, I part., ch. 1, § 1.
2. Voir plus haut, II part., ch. 2, § 2.

repoussées avec la dernière énergie par les Carolingiens du IXe et du Xe siècle, furent admises en revanche au moins tacitement par la famille des Robertiens, qui essayait de se substituer aux descendants impuissants du grand Charles, en reconnaissance de l'appui qu'elle trouvait auprès des souverains germaniques. C'est seulement lorsqu'ils furent définitivement assis sur le trône que les nouveaux rois renouvelèrent pour leur propie compte les protestations de leurs prédécesseurs. Mais, du côté allemand, on n'en maintint pas moins jusqu'au Grand Interrègne, et même pendant tout le Moyen-Age, la doctrine carolingienne de la suzeraineté de l'empereur sur tous les royaumes chrétiens et spécialement sur la France [1]. Grâce à cette persistance de l'ancienne conception impérialiste, le sentiment confus de la solidarité lointaine qui unissait les deux pays ne se perdit jamais complètement. Les Capétiens, qui la nièrent tant que le bénéfice n'en pouvait revenir qu'à leurs rivaux, l'admirent dès qu'ils crurent pouvoir en tirer profit pour eux-mêmes. On sait que Philippe-Auguste et Philippe III convoitèrent la couronne impériale [2]. Dans l'entourage de Philippe le Bel les mêmes ambitions se firent jour. Donc les négations temporaires n'affaiblissaient pas la valeur générale du principe lui-même. Que la France et l'Allemagne fussent les deux moitiés d'une ancienne unité politique, c'est un sentiment qui se perpétua dans l'opinion publique des deux pays jusqu'au XIIe siècle. Quand il fut question, à l'entrevue de Deville-sur-Meuse, en plein XIe siècle, de faire épouser la fille de Conrad II d'Allemagne au jeune roi de France Henri I, il y eut des gens qui escomptèrent une fusion des deux grandes nations occidentales [3]. Le langage lui-même attestait la persistance de cette manière de voir. Non seulement on conserva jusqu'au XIIe siècle au moins l'ancienne appellation de *Gallia* ou *Galliæ* aux provinces situées immédiatement sur la rive droite et la rive gauche du Rhin, mais sous les Othons, les Saliens, et les Hohenstaufen, on désignait couramment encore la France et l'Allemagne par les termes de *Francia orientalis* et de *Francia occidentalis*, qui sauvegardaient, comme on le voit, la

1. C'était encore, on le sait, le point de vue de Maximilien Ier.

2. H. F., XVII, p. 678. — Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*, p. 64-70.

3. Giesebrecht, *Gesch. der deut. Kaiserzeit*, II, 5e éd., p. 717.

notion d'une antique unité ethnique [1]. Les chansons de gestes françaises admettent que la France va de Saint-Michel-du-Péril à Xanthen et elles y font même entrer la Bavière [2]. L'historien de Frédéric Barberousse, Othon de Freisingen, revendique encore pour son pays cette appellation de *Francia* [3]. Le mot *tiudisc*, qui devait se transformer en *deutsch*, n'eut d'abord qu'une signification restreinte. Il s'appliquait uniquement à la langue des Teutons [4]. Comme désignation politique, il ne devint usuel qu'au XIe et surtout au XIIe siècle [5]. C'est en 1079 qu'il est question pour la première fois d'une *patria teutonica* [6]. A ce moment les Francs de l'Ouest s'appellent déjà « Francigenœ » ou « Carlingiens » [7]. On se rend compte qu'une différence existe entre les deux nations voisines, mais cette différence on la cherche surtout dans le langage. D'animosité nationale réelle, on n'en trouve pas trace encore à cette date. Ce qu'on a qualifié du nom de « patriotisme » dans Richer et les *Annales de Fulda*, n'est qu'un sentiment dynastique. Le gros de la population, des deux côtés du Rhin, n'éprouvait pas encore de sentiments de ce genre. Si l'on détestait les Allemands et si l'on se raillait d'eux en France, c'était dans la mesure où on se narguait de province à province, entre Normands et Français par exemple. C'est la Croisade, qui, en exaltant l'orgueil français et en donnant à nos barons la conscience très nette de leur supériorité militaire, fit naître, comme nous l'avons expliqué, le patriotisme français en tant que sentiment général dans notre pays [8]. On s'en aperçoit tout de suite au ton que prennent les seigneurs français pour répondre aux provocations d'Henri V, comme aussi aux expressions dont se sert Guibert de Nogent et au langage des chansons de gestes. Il parut aux Français, qui avaient réalisé l'exploit magnifique, presque fabuleux de la conquête des Lieux Saints

1. Waitz, *Verfass. Gesch.*, V, p. 130, notes 1, 2, 3, 4. — Wipo (ch. 2, p. 257) et Honorius d'Autun (*Imago Mundi*, I, M. G. SS. X, p. 132) considèrent le Rhin comme la frontière de la France. Cf. Waitz, V, 135, notes 3, 4, 5.

2. Cf. plus haut, 2e part., chap. 1, § 3.

3. Otto Fris., *Chron.*, VI, 17, p. 236.

4. Waitz, V, p. 8 ss., p. 132 ss. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, I, p. 18 ss. — Grimm, *Deut. Gramm.*, I, 15. — Gerdes, I, 354 ss.

5. Grimm, *loc. cit.*

6. Lamprecht, *loc. cit.*

7. Depuis le Xe siècle. Waitz, V, p. 131 ss.

8. Voir plus haut, II part., chap. 1, § 3.

— reportons-nous aux idées de l'époque — suprêmement outrecuidant de la part des Allemands de prétendre encore exercer une sorte d'hégémonie même purement théorique sur la chrétienté. « Quis Teutonicos constituit judices nationum? », s'écrie au XIIe siècle le Français Jean de Salisbury [1]. C'était là le sentiment général. Il s'y mêlait quelque mépris pour les mœurs arriérées des hommes de l'Est, cette « pute gent sauvage ». Mais il n'y faudrait point voir, tout de même, ce qu'on peut appeler de la haine nationale. Du côté allemand ce fut le réveil du sentiment national français qui amena, comme nous l'établirons, la naissance d'un patriotisme teuton. Aux prétentions nouvelles des « Carlingiens », on opposa plus énergiquement que jamais, dans l'entourage de Barberousse, la vieille conception othonienne. Mais cette réaction paraît avoir été surtout cléricale. Cléricale aussi et nullement nationaliste est, au XIe siècle, la fameuse protestation de l'abbé Siegfried de Gorze, dont nous aurons à reparler, contre l'irruption des mœurs françaises. On n'aurait jamais dû oublier qu'elle émane d'un Lorrain, d'un moine clunisien et qu'elle reproduit idée par idée, presque terme par terme, les diatribes du Français Raoul Glaber et de Guillaume de Dijon contre l'apparition des usages provençaux en Bourgogne. Ces hommes sont avant tout des rigoristes qui s'alarment de l'avènement d'une civilisation toute laïque et d'apparence dissolue. Donc, de barrières morales entre la France et l'Allemagne, il n'y en eut pas avant le XIIe siècle [2]. Si, à partir de la première Croisade, il se développa en France, une certaine aversion contre les Allemands, ceux-ci n'éprouvèrent de longtemps encore pour leurs voisins de l'Ouest que des sentiments de sympathie et d'admiration, à l'exception peut-être de quelques clercs mêlés à la politique. La victoire de Bouvines ne changea rien à ces dispositions. La grosse masse de la nation germanique resta étrangère, après comme avant, à toute espèce de gallophobie. C'est avec plus de tristesse que d'indignation que Walther von der Vogelweide repousse dans une de ses plus belles poésies, les accusations portées par Pierre Vidal contre ses com-

1. *Epist.*, éd. Giles, I, 64.

2. La bataille de Saucourt gagnée par le roi français Louis III sur les Normands le 3 août 881 inspira un chant roman et un chant tudesque.

patriotes[1]. L'habitant des bords du Rhin détestait certainement beaucoup plus le Saxon, en plein Moyen-Age, que ses voisins de Lorraine et de Champagne. D'ailleurs le nationalisme des classes bourgeoises et populaires en Allemagne est un phénomène très récent, d'origine « savante » et artificielle, comme nous aurons l'occasion de l'expliquer ailleurs.

Donc rien ne s'opposait à la pénétration des mœurs et des idées de notre pays dans les régions germaniques. En revanche bien des causes la favorisaient. En première ligne la présence dans l'empire de provinces entièrement françaises par leur population, leur langage, leur manière de vivre et de penser. De toutes la plus importante était la Lorraine, nom sous lequel on désignait alors à la fois la Lorraine et la Wallonie actuelles. Cette marche orientale de la nationalité française lui fut arrachée par l'Allemagne pendant les tristes années d'anarchie qui suivirent la mort de Charlemagne. Une première fois, mettant à profit la minorité des fils de Louis le Bègue, le roi de Germanie Louis le Jeune, s'était fait octroyer la Lorraine comme prix de sa renonciation à la couronne de France, que les Grands lui offraient, mais que les excès de ses troupes en Champagne lui avaient fait perdre[2]. Quelques années plus tard, une nouvelle incursion en France lui rapporta les évêchés de Liège, Cambrai, Toul, Verdun, plus quelques comtés sur la Moselle et en Frise[3]. La Lorraine tout entière passait ainsi à l'Allemagne. Arnoul la céda à un de ses bâtards, Zwentibold. Celui-ci, qui était un débauché et un brutal, commit tant d'exactions dans le pays, qu'il réussit à provoquer un soulèvement de la noblesse indigène contre lui. Guidés par les comtes Rénier de Hasbain, Gérard et Matfried de Metz, les Grands de Lorraine invoquèrent l'arbitrage du roi allemand Louis l'Enfant, lui firent hommage de leurs

1. Tiusche man sint wol gezogen	Les hommes d'Allemagne sont bien éle-[vés,
Rehte als engel sint diu wîp getân.	Les femmes y sont, de vrai, comme des [anges.
Swer sie schiltet, der'st betrogen :	Qui les injurie, doit avoir été trompé,
Ich enkan sîn anders niht verstân.	Je ne puis autrement me l'expliquer.
Tugent und reine minne	Savoir-vivre et pur amour,
Swer die suochen wil	Quiconque les veut chercher
Der sol kommen in unsert lant : dâ ist [wünne vil	Doit venir dans notre pays. Il est plein [de délices.
Lange müeze ich leben dar inne !	Puissé-je y vivre longtemps !

2. *Hincmari Remens. Ann.*, ann. 879, M. G. SS. I, 511.

3. Dümmler, *Gesch. des ostfr. Reiches*, III, 132.

biens, puis attaquèrent Zwentibold, qui périt dans un engagement [1]. Le clergé indigène semble avoir, lui aussi, recherché l'appui du roi germanique [2]. Nous verrons de même, en Bourgogne, l'Eglise seconder les vues des monarques allemands. Elle allait du côté où elle croyait trouver l'ordre. Mais la mort de Zwentibold déchaîna des compétitions sans fin. La province tomba dans un état d'anarchie effroyable, que les représentants du roi furent impuissants à maîtriser [3]. Le comte Rénier parvint, à la faveur de ces troubles, à se faire reconnaître comme duc et obtint de Louis l'Enfant la confirmation de ce titre. Puis, ce souverain étant décédé, il se tourna du côté de Charles le Simple de France et détermina les nobles lorrains à l'accepter pour suzerain [4]. Charles visita le pays et s'efforça, par des concessions opportunes, d'en rattacher définitivement à la France la turbulente aristocratie [5]. Peut-être même y ajouta-t-il l'Alsace. La grande question qui devait éternellement diviser la France et l'Allemagne et qui n'est pas encore résolue, se posa nettement, à cette occasion-là, pour la première fois dans l'histoire. Le nouveau roi de Germanie, Conrad Ier, fit inutilement, en 912, deux expéditions pour reprendre cette précieuse contrée [6]. Les évêques seuls étaient pour lui. La noblesse restait de cœur avec la monarchie de l'Ouest. Même tentative et même insuccès en 913 [7]. Deux ans plus tard, le fils de Rénier, Giselbert, succédait à son père. Celui-ci se montra moins docile envers Charles le Simple que ne l'avait été son prédécesseur. Il crut devoir, au contraire, se mêler aux querelles qui mettaient aux prises les Carolingiens et les ducs de France. Menacé par le roi, il demanda l'appui d'Henri Ier d'Allemagne. Ce prince, qui n'avait qu'un désir, celui de reconquérir cette Lorraine qu'il avait dû, en 921, par le traité de Bonn, laisser à la France [8], et qui intriguait depuis longtemps avec le

1. Regino, ann. 900, M. G. SS. I, 609. — *Ann. Fuld.*, ann. 900, M. G. SS. I, 415.
2. Waitz, V, 55.
3. Flodoard, ch. 10, H. F., VIII. — Regino, ann. 901, 903, M. G. SS. I, 609-610.
4. *Annal. Alaman.*, ann. 912, M. G. SS. I, 55. — Wittich, *Entsteh. des Herzogtums Lothr.*, p. 74-85.
5. *Gesta episc. Camer.*, ann. 911, M. G. SS. VII, 424.
6. *Ann. Alaman.*, ann. 912, M. G. SS. I, 55.
7. *Ann. Alaman.*, ann. 913, M. G. SS. I, 56.
8. M. G. LL. I, 567.

clergé indigène contre la domination française, n'eut garde de laisser échapper une occasion aussi favorable. Il conclut secrètement une convention d'alliance avec Giselbert et le duc Robert de France [1]. Puis, quand Charles le Simple eut été fait prisonnier à Saint-Quentin par Herbert de Vermandois, il se jeta sur la Lorraine, en 923. Giselbert, semblable en l'occurence au cheval qui voulait se venger du cerf, comprit trop tard qu'il venait de se donner un maître et un maître énergique. En 924, il fit offrir sa soumission au roi de France, Raoul, qui déclara d'abord ne pas vouloir d'un vassal aussi brouillon, puis finit par accueillir ses offres [2]. Mais Henri Ier n'entendait pas lâcher sa proie. Il reparut en Lorraine, à la tête d'une armée, s'empara de la personne du duc et soumit sans peine à son autorité le pays qui se lassait, d'ailleurs, de ces perpétuelles oscillations [3]. Plus tard Giselbert épousa la fille du souverain allemand [4]. Cette fois le sort de la province était réglé pour longtemps. Les efforts ultérieurs des rois de France pour la reprendre restèrent toujours vains. On sait qu'elle ne nous est revenue définitivement que sous Henri II pour une part et sous Louis XV pour l'autre.

La Lorraine était donc allemande de fait. Elle n'en conserva pas moins une situation spéciale dans l'Empire. Sa liaison avec les autres parties de la monarchie germanique était très lâche [5]. Les chroniqueurs allemands la nomment rarement parmi les principaux duchés de leur pays. Longtemps les sources, tant françaises que tudesques, la désignèrent par les noms de *Belgica*, de *Gallia Belgica* ou même de *Gallia* [6]. Nous avons vu qu'elle causa beaucoup de soucis à ses nouveaux maîtres les Othons et les Saliens. Quand arriva pour la monarchie allemande la période critique de la guerre des Investitures, ce fut la Lorraine, qui, en la personne de son duc Godefroy le Barbu, contribua pour la plus grande part, nous le savons, à la défaite de l'Allemagne. Le sentiment national lorrain, qui souffrait obscurément de l'union avec l'Allemagne, chercha, en ces temps où le patriotisme n'existait pas sous une forme consciente, à manifester son opposition par

1. Flodoard, ann. 923, M. G. SS. III, 371.
2. Flodoard, M. G. SS. III, 373, 375.
3. Flodoard, ann. 925, M. G. SS. III, 375, 376.
4. Widukind, I, 30, M. G. SS. III, 430.
5. Waitz, V, 172.
6. Waitz, V, 170, notes 1, 2.

tous les moyens. La Lorraine fut, pour cette raison, le grand agent de la Réforme clunisienne en Allemagne. En toutes circonstances son aversion pour la civilisation et l'esprit tudesque s'affirmait[1]. Nous en avons cité des preuves nombreuses. Ne retenons ici que le fait général lui-même, à savoir que, sous la domination allemande, la Lorraine resta, sans le vouloir ni le désirer peut-être, simplement en vertu des lois profondes qui gouvernent les races et à cause de sa situation géographique, énergiquement attachée à tout ce qui lui venait de France. La langue du pays wallon et des diocèses de Metz, Toul et Verdun, était déjà, au Moyen-Age comme aujourd'hui, le français. Par une coïncidence curieuse, avant d'être un boulevard solide de notre civilisation nationale, la Lorraine avait été une des régions où la culture celtique s'était le plus énergiquement maintenue, tant contre la latinité que contre le germanisme. Au IVe siècle on parlait encore la langue des Celtes à Trèves[2]. La religion celtique, l'art celtique, durèrent en Lorraine plus longtemps qu'ailleurs[3]. L'invasion germanique n'en triompha qu'au bout de plusieurs siècles, même dans les pays actuellement allemands. Le caractère des habitants y resta aussi très différent de celui des autres Germains. Widukind adresse aux Lorrains les reproches qu'on dirigeait d'ordinaire contre le tempérament gaulois : « Lotharii gens varia... et artibus assueta, bellis prompta, mobilisque ad rerum novitates[4]. » C'est là presque un écho des paroles bien connues de César[5]. Comme leurs ancêtres, les Lorrains sont de bons cavaliers[6]. Nous avons vu que pour Ekkehard de Saint-Gall ils étaient des « Galli », des étrangers. C'est également l'opinion des Saxons[7] et des gens du Rhin eux-mêmes. De leur côté, les Lorrains de langue française tenaient, nous l'avons dit, les Allemands en général pour des

1. Cf. Ire part., chap. 1, § 4 et 6. Il y a des exemples connus de ce phénomène. Dans les derniers siècles de l'Empire romain les provinces d'Afrique furent toujours de la religion ou de la secte qui n'était pas celle de l'Italie. Plus tard quand l'Islam s'imposa à l'Afrique du nord, les Berbères entrèrent très vite dans une secte dissidente, etc., etc.

2. Hieron, *Comment. in Galatas (Proem.)*, I, 2 : « Galatas... propriam linguam eandem pene habere, quam Treviros. » Cf. Introduction.

3. Hettner, *Zur Kultur von German. und Gallia Belgica*, *Westdeut. Monatsschr.*, II, 1-26. — Lamprecht, *Wirtschaftsleben*, I, 1, 77. Cf. Introduction.

4. Widukind, I, 30.

5. *De bello gallico*, IV, 5.

6. Widuk., III, 44. — César, *De bello Gall.*, III, 11 ; IV, 10 ; V, 3.

7. *Ann. Quedlinb.*, ann. 1008. — Tietmar, IV, 10.

Barbares, pour une « pessima gens », leur parler pour un idiome grossier [1]. Nous savons quelle fut leur attitude au cours de la seconde Croisade. Seuls de tous les Allemands ils avaient pris part à la première. Cela n'empêchait pas leur situation de sujets allemands de les mêler très étroitement à la vie germanique. Leur connaissance des deux langues, leur intelligence, leur politesse, les faisait même employer de préférence par les rois dans les occasions délicates. Othon Ier envoya un Lorrain, Jean de Gorze, auprès d'Abd-er-Rhaman. Ce sont des Lorrains, entre autres Poppon de Stavelot et Brun, évêque de Toul, qui négocièrent entre Conrad II et le roi Henri Ier de France, le traité qui livra à l'Allemagne une autre belle province, aux trois-quarts française, que la faiblesse de Robert le Pieux, puis l'inintelligence de sa veuve Constance laissèrent échapper : la Bourgogne royale.

L'empire opéra l'annexion du royaume de Bourgogne par la méthode qui devait plus tard lui valoir les Pays-Bas et la Franche-Comté : « Tu, felix Austria, nube. » Othon Ier avait épousé, on le sait, la sœur du roi de Bourgogne Conrad II, Adélaïde, qui, en premières noces, avait été mariée à un prince bourguignon, Lothaire, héritier du royaume d'Italie. Il en résulta des relations excellentes entre le jeune Conrad II et son puissant beau-frère. Une fille de ce Conrad s'unit au duc Henri de Bavière, le père du futur empereur Henri II. Par deux côtés la maison royale de Bourgogne se trouvait donc rattachée à la monarchie germanique. Le successeur de Conrad II fut, en 993, Rodolphe III, prince dépourvu de toute énergie et, semble-t-il, aussi de toute intelligence [2]. A peine installé sur le trône, il se vit engagé dans d'interminables querelles avec sa Féodalité, qui s'était entièrement développée sur le modèle de celle de la France voisine. Les biens de la couronne furent de tous côtés accaparés par les nobles, sans que Rodolphe sût s'opposer efficacement à cette désagrégation de son autorité. D'autre part, comme il était resté sans postérité, c'était à qui, parmi les grands seigneurs bourguignons se mettrait en avant pour recueillir sa succession. Rodolphe crut pouvoir en finir avec ces rivalités en accédant au désir de

1. *Vita Gerardi*, cap. 6, p. 195. — *Gesta ep. Camer.*, I, 80, p. 431. — Waitz, V, 156 ss., 139, note 5.
2. Alpertus, *De diversitate temporum*, II, ch. 14, M. G. SS. IV, 716.

son neveu, le roi Henri II d'Allemagne, qui lui demandait sa succession. Ceci se passait en 1016 [1]. En 1018, dans une entrevue qu'il eut avec Henri à Mayence, le faible roi alla plus loin encore. Il lui remit de ses mains la couronne et le sceptre [2]. Plus tard il devait s'en repentir et faire promettre à celui-ci de renoncer à ses droits. Mais le tenace Henri n'était pas de ceux dont on se débarrasse aussi aisément. Dès 1006, il avait annexé l'évêché de Bâle [3], et le clergé, dans tout le royaume, était travaillé par ses agents. Dix ans plus tard, jugeant le moment opportun venu (dans l'intervalle Rodolphe s'était de nouveau chamaillé avec ses nobles), il pénétra en Bourgogne à la tête d'une armée. La noblesse indigène ne voulait absolument pas entendre parler d'une suzeraineté allemande. Elle opposa aux troupes du roi une énergique résistance, si bien que les Allemands, incapables de s'emparer d'une seule place forte, durent se contenter de ravager effroyablement le pays plat [4]. Malheureusement les féodaux bourguignons retombèrent dans leurs anciennes querelles, et c'est alors, que le roi Rodolphe, excédé, livra formellement ses possessions à Henri II. Nouvelle expédition des Allemands en 1018. Cette fois les excès des troupes germaniques furent tels que le pauvre roi Rodolphe, pris de remords, se hâta de conclure une trêve avec ses nobles et se mit lui-même à leur tête pour marcher contre son neveu et héritier [5]. Les succès du roi allemand furent aussi peu brillants que précédemment. La noblesse indigène avait pris pour chef un homme courageux et plein de ressources, Othon-Guillaume. Contre sa résistance obstinée, les prétentions allemandes se brisèrent tant que vécut Rodolphe III. Mais en 1032 celui-ci mourait. Sur le trône d'Allemagne était assis à ce moment-là un souverain aussi habile et peut-être moins scrupuleux encore qu'Henri II, Conrad II le Salique. Il attendait depuis longtemps avec impatience cette échéance et s'y préparait. Rodolphe lui avait à deux reprises confirmé la cession déjà faite à son prédécesseur. De plus Conrad avait épousé lui-même la

1. Tietmar, VII, 20. — Wipo, ch. 8. — *Forschungen*, XIII, p. 492.
2. Tietmar, VIII, 5. — Alpertus, II, 141, p. 717.
3. *Ann. Einsied*, 1006, M. G. SS. III, 144.
4. Tietmar, VII, ch. 20, M. G. SS. III, 845. — Alpertus, *De diversitate temporum*, II, ch. 14, M. G. SS. IV, 716. — *Ann. Heremi*, 18, M. G. SS. III, 144.
5. *Ann. Einsiedl.*, ann. 1018, M. G. SS. III, 144. — *Ann. Heremi*, 18, M. G. SS. III, 144.

veuve du duc Ernest de Souabe, Gisèle, qui était la fille de Gerberge de Bourgogne et la petite-fille du roi Conrad, frère d'Adélaïde. A ce compte, il est vrai, ce n'était pas à lui, mais à Eudes de Champagne, qui était le fils d'une sœur de Rodolphe, ou au fils de Gisèle, Ernest II de Souabe, que l'héritage aurait dû revenir. Conrad II, qui s'était joué cyniquement de son cousin, lorsqu'il s'était agi de conquérir la couronne royale, n'était pas homme à s'embarrasser de ces petits détails. Ernest était peu dangereux. Ses deux révoltes contre Conrad furent de vaines escarmouches et la seconde lui coûta d'ailleurs la vie. En revanche, Eudes de Champagne, qui commandait à une foule de seigneurs aguerris, allait donner du fil à retordre à Conrad. Dès qu'il apprit la mort de son oncle, Eudes partit en effet pour la Bourgogne avec une bonne armée, et s'empara de la plus grande partie du pays, notamment des châteaux de Morat et de Neûchatel [1]. Le clergé et la noblesse lui étaient favorables. En homme prudent, il n'avait pas ménagé les cadeaux [2]. De son côté, Conrad s'avança jusqu'au monastère clunisien de Peterlingen où, ayant réuni quelques nobles, il se fit élire roi de Bourgogne et revêtit les insignes de sa nouvelle dignité qu'un certain Seliger lui avait apportés [3]. Une parodie de couronnement eut lieu qui ne pouvait avoir aucune espèce de signification. Puis Conrad se mit en campagne. Il assiégea Morat, Neuchâtel et échoua piteusement [4]. Il dut se replier sur Zürich pour y attendre des renforts [5]. Sa confiance dans le succès d'une nouvelle expédition ne semble pas avoir été bien forte, car il se retira de là en Allemagne sans rien tenter contre un adversaire qui lui était manifestement supérieur et avait derrière lui toute la noblesse bourguignonne. Conrad eut recours à un autre moyen. Déjà, il apparaît, par le choix significatif de l'abbaye de Peterlingen comme lieu de son élection, que la puissante congrégation de Cluny le favorisait en secret. C'est elle qui, finalement, lui procura la victoire. Eudes de Champagne, pour son malheur, n'avait cessé d'intriguer contre son suzerain le roi de France. Quand Robert le Pieux mourut, en 1031, il soutint la candidature du fils

1. Hermann. Aug., 1032. — Wipo, *Vita Chuonradi*, ch. 29.
2. Raoul Glaber, III, ch. 9, M. G. SS. VII, 64.
3. Wipo, *Vita Chuonr.*, ch. 30, M. G. SS. XI, 270.
4. Wipo, ch. 30, M. G. SS. XI, 270.
5. Wipo, ch. 30. — Hermann de Reichenau, 1030. — *Ann. S[t] Galli*, 1030.

préféré de Constance, Robert, contre les droits de l'héritier légitime, Henri. Conrad vit là une occasion de se défaire d'Eudes en se liguant avec le roi de France contre lui. Robert le Pieux avait toujours essayé d'empêcher l'intrusion des Allemands en Bourgogne. Le jeune Henri fut moins sage. Il se laissa circonvenir par un prélat éminent, le Clunisien lorrain Poppon de Stavelot, avec lequel Conrad sut se réconcilier fort à propos, et il consentit à une entrevue avec l'empereur allemand [1]. A Deville-sur-Meuse, les deux souverains se promirent aide et assistance contre Eudes. Il fut même question d'un mariage entre Henri et la fille de Conrad, mariage que les lois de l'Eglise interdisaient d'ailleurs. Et, comme toujours, la collaboration du Capétien avec l'Allemagne se fit pour le plus grand profit de cette dernière. On convint d'attaquer Eudes de deux côtés à la fois. Celui-ci, pour détourner Conrad de la Bourgogne, s'était jeté sur la Lorraine et avait mis le siège devant Toul. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne marchèrent contre lui en même temps. Les Allemands, qui étaient en très grand nombre, se livrèrent, selon leur habitude, à d'abominables ravages en Champagne [2]. Eudes se soumit, promit de renoncer à la Bourgogne et de payer une indemnité [3]. Mais il ne tint pas ses engagements, refusa d'évacuer la Bourgogne et envahit de nouveau la Lorraine [4]. Conrad, voyant qu'il ne viendrait à bout d'un si tenace compétiteur qu'en recourant aux moyens extrêmes, mit en branle trois armées, l'une composée de Lorrains, sous les ordres du duc Gozelon, l'autre d'Allemands, commandée par lui, la troisième recrutée en Lombardie et amenée par les archevêques Aribert de Milan, Gebhart de Ravenne et le margrave Boniface de Toscane [5]. La concentration des Italiens et des Allemands se fit à Genève. Contre les forces de tout un empire Eudes ne pouvait tenir. Il battit en retraite et ses partisans se soumirent. Un nouveau couronnement de Conrad eut lieu à Genève le 1er août 1034 [6]. Les féodaux bourguignons qui avaient soutenu Eudes

1. *Vita Poppon.*, ch. 18, M. G. SS. XI, 29. — Bresslau *Konrad II*, I, p. 78.
2. *Chron. St Michaelis*, cap. 29, M. G. SS. IV, 84.
3. Wipo, ch. 31, M. G. SS. XI, 270.
4. *Chron. St Michaelis*, cap. 30, M. G. SS. IV, 84.
5. Wipo, ch. 32, M. G. SS. XI, 270.
6. *Ann. St Gall.*, ann. 1034, M. G. SS. I, 83. — Othon-Guillaume fut tué le 15 nov. 1037 au combat de Bar-en-Lorraine. On le retrouva tout nu sur le champ de bataille. Ce sera aussi la fin du Téméraire, un personnage dans son genre.

furent bannis et dépouillés de leurs biens au profit des amis du nouveau souverain [1]. Désormais la Bourgogne faisait partie intégrante de l'Empire, tout comme la Lorraine. Ce n'était pas une mince acquisition. La Saône et le Rhône devenaient ainsi les frontières de l'Allemagne du côté de notre pays et une population considérable, riche et civilisée, en grande partie de langue française, passait au service des maîtres de l'Europe centrale. La domination germanique s'exerça, il est vrai, très faiblement dans ces régions éloignées. Elles ne furent pas incorporées à la monarchie, mais formèrent une domination à part. Conrad céda la couronne de Bourgogne à son fils Henri en 1038 [2]. Seule, la fraction allemande du pays vécut de la vie nationale germanique. Plus tard, cependant, quand Henri III puis Barberousse eurent épousé deux princesses bourguignonnes et que ce dernier eut fait une brillante apparition dans la vallée du Rhône, les relations entre le royaume et le reste de l'empire devinrent plus intimes.

Donc, vers le milieu du XIe siècle, l'empire allemand comprenait dans ses limites un bon tiers de la France actuelle. De Valenciennes et de Cambrai à Marseille, en suivant à peu près la ligne de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, toute la partie orientale de notre pays lui appartenait avec des villes comme celles que nous venons de nommer, plus Verdun, Metz, Toul, Montbéliard, Besançon, Lyon, Vienne, Valence, Arles, Aix. A certains endroits même, la frontière allemande franchissait les fleuves indiqués plus haut et empiétait sur les régions attribuables en gros à la confédération féodale française. Le Cambrésis, le Barrois, le Forez, le Vivarais, étaient des provinces germaniques, pour ne citer que les plus importantes de ces enclaves [3]. Il faut ajouter à ce total déjà respectable de territoires français, toutes les régions situées en dehors des limites officielles de la France d'aujourd'hui, mais où, alors comme aujourd'hui, était installée notre race avec sa langue et ses mœurs, soit le Brabant, le Hainaut, la Wallonie, la Lorraine romane, la Suisse occidentale, la haute vallée du Pô. Il serait difficile d'exagérer l'importance que des possessions aussi éten-

1. *Ann. Hildesh.*, ann. 1034, M. G. SS. III, 99.
2. *Ann. St Gall.*, ann. 1038, p. 84. — Wipo, ch. 38. — Bresslau, II, p. 325.
3. Longnon, *Atlas*, pl. XI.

dues en territoire français avaient pour l'Allemagne. Sa puissance militaire s'en trouvait singulièrement fortifiée. De la Wallonie, de la Lorraine, de la Bourgogne lui venaient ses meilleurs cavaliers. Dans ces contrées, qui avaient participé à l'évolution générale du reste de la France, c'était partout le petit féodal qui constituait l'unité politique. Les désordres qui éclataient sans cesse en Lorraine, les troubles qui en Bourgogne désolèrent le règne de Rodolphe III, sont des indices certains de la présence d'une nombreuse Féodalité, habituée au régime des guerres privées. On sait toute l'influence que cet état de lutte et d'indépendance eut sur le développement du métier militaire et de la civilisation nouvelle. Entre ces féodaux exercés, conscients, fortement individualisés, et les contingents de « ministériaux » grossiers fournis par la Souabe, la Franconie ou la Bavière, il y avait un abîme. Les premiers cavaliers d'Othon Ier, ceux qui lui conquirent Rome et la couronne impériale, furent des Lorrains. Plus tard on calcula que Béatrice de Bourgogne avait amené à Frédéric Ier Barberousse environ cinq mille vassaux franc-comtois. Qu'on juge par ce seul exemple de la force militaire que leurs provinces françaises conféraient aux empereurs ! Du point de vue de la civilisation en général, les bénéfices que leur pays retira de ces acquisitions furent plus considérables encore, étant donné l'avance énorme de la culture française, dans tous les domaines, sur la culture allemande. Or la transmission de ces progrès français était inévitable. Les chevaliers wallons, lorrains, bourguignons coudoyaient dans les armées impériales les combattants allemands qui ne pouvaient que se relever au contact de leurs collègues. Des diètes convoquées soit à Besançon, soit sur le Rhin — celle de 1184, à Mayence, est demeurée célèbre — réunissaient la fleur de la chevalerie française et germanique. Un poème comme *Guillaume de Dôle* nous montre, prises sur le vif, les relations qui se nouaient à ces occasions entre guerriers des deux pays. On y voit un empereur, Conrad, qui s'entoure de préférence de Français, admire leur valeur militaire, leur adresse dans les exercices chevaleresques, leur courtoisie élégante, et s'éprend d'une jeune Bourguignonne. Le sentiment que ces Français de l'Empire avaient de leur supériorité sur leurs compatriotes allemands s'y affirme avec une grande netteté. Partout ces derniers y sont représentés comme balourds, mal élevés, dépourvus de tact,

vantards, et peu habiles à tournoyer. Leur langue elle-même est raillée. Même spectacle dans l'*Escouffle*. Un roi germanique y met toute sa confiance dans une troupe de chevaliers normands qui l'entoure, car les « savetiers » qu'il a transformés en guerriers sont déloyaux et bas de caractère. Il y a dans ces poèmes assez de détails conformes à ce que nous savons des institutions allemandes pour qu'on puisse les considérer comme des témoignages précieux, basés sur une expérience directe des choses. Nous venons de mentionner les Normands. Vers la fin du XIIe siècle, le royaume des Deux-Siciles, jadis fondé par les fils de Tancrède de Hauteville, deviendra, lui aussi, à la suite d'un mariage, possession allemande. Un troisième point de contact s'établira là-bas entre les Germains et la Féodalité française. Mais que parlons-nous d'un troisième point de contact ? A ce moment-là c'est de tous les côtés que les Allemands voisinent avec des régions entièrement francisées. Le Nord de l'Italie jouait dans l'Empire le rôle d'une seconde Lorraine. A partir du XIIe siècle, ce fut, en effet au point de vue de la civilisation générale, une véritable province française, dont la langue littéraire était celle de notre pays. Sortaient-ils de leurs frontières ? L'empire d'Orient, la Palestine, Chypre, l'Arménie, leur offraient des dominations purement françaises. L'Angleterre n'était qu'une colonie normande. En vérité, à cette date, la France était partout. Toutefois ces contacts ultérieurs n'intéressent que la période proprement « courtoise », dont nous n'avons pas à nous inquiéter ici. A l'époque qui nous occupe, c'est par la Bourgogne et surtout par la Lorraine, que les communications entre la France et l'Allemagne se produisent. La Bourgogne semble avoir joué un rôle important dans la transmission des idées religieuses. Le principal foyer de la propagande clunisienne en Allemagne, Hirschau, était situé au débouché de la trouée de Belfort. Les poèmes religieux français se répandront dans l'Empire par l'Alémannie. Le long de la Moselle, de Toul et de Metz à Trèves et à Coblence, ce sont également des idées religieuses qui voyageront tout d'abord. Les progrès sociaux, littéraires, artistiques ne prendront cette route qu'au XIIe siècle. La principale voie des transmissions laïques de tout ordre semble, au contraire, avoir été la vallée de la Meuse. C'est par le pays wallon et flamand que l'influence militaire, mondaine, littéraire, artistique de notre pays se propagera, dès le XIe siècle, en Allemagne. Elle touchera

d'abord la région du Rhin à la hauteur de Cologne, puis de là se dirigera, en remontant le fleuve et ses affluents, vers l'Allemagne du Sud et du Sud-Est. Le cours supérieur du Danube l'accueillera ensuite et la transportera dans les régions autrichiennes. Telle est du moins la route qu'indiquent les thèmes littéraires et les mots français que l'on peut suivre à la trace dans leur émigration vers les pays germaniques. Le Rhin et le Danube étaient la grande artère commerciale de l'Europe centrale. Les Romains l'avaient descendue, les Français la remontèrent. Au Moyen-Age elle ne fit que croître en importance. Nous trouverons au XIIe et au XIIIe siècle des marchandises flamandes en Autriche. Avec les marchandises, la langue néerlandaise pénètrera dans ces régions éloignées. Le signe auquel on distinguera un homme bien élevé dans l'Allemagne du Sud à l'époque courtoise, sera la connaissance du flamand. Les « snobs » de l'époque mêleront à leurs discours des phrases entières empruntées à ce dialecte. Il se produisit même dès le XIIe siècle, un afflux constant de travailleurs lorrains et flamands vers les pays nouvellement ouverts à la colonisation sur les bords du Danube autrichien et hongrois [1]. Derrière les hommes et les marchandises, la langue, les institutions, les usages, les légendes, les œuvres poétiques de notre pays cheminaient sans interruption. Les poèmes du cycle carolingien, le *Renart*, la légende du Chevalier au Cygne, les *Nibelungen*, la *Gudrun*, la plupart des termes relatifs à l'art militaire, à la vie courtoise, ont suivi cette route. Cet écoulement de civilisation ne commença pas, d'ailleurs, au Xe ou au XIe siècle. Il avait eu lieu déjà dans les temps mérovingiens et carolingiens. Il ne fit que s'amplifier à mesure que le niveau de la culture française s'éleva en comparaison de celui de la culture allemande. C'est dans l'existence de ce courant rhénan qu'il faut chercher la cause de ce singulier phénomène, pour lequel l'étude intérieure de la civilisation germanique ne fournirait pas d'explication, à savoir que les progrès de tout ordre ne se sont pas répandus en Allemagne des régions pourtant plus riches et plus cultivées du sud dans les solitudes barbares du nord, du centre et de l'est, mais qu'ils ont presque toujours au contraire fait leur apparition d'abord dans les contrées du Rhin inférieur, puis sur le Rhin moyen et ses

1. Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, 197.

affluents, enfin au midi. Il n'est peut-être pas un usage militaire, une mode, une coutume mondaine, un poème, une innovation artistique, une locution, dont on ne soit à même de fixer les étapes successives sur cet étrange parcours. C'est à la poussée continue de l'influence française qu'est due cette direction bizarre de la civilisation allemande, direction entièrement contraire à celle que pendant l'antiquité on relève dans les mêmes régions.

Le contact permanent qui s'établissait ainsi par la présence de provinces nettement françaises dans les limites de l'Empire, entre les deux civilisations voisines, fut encore rendu plus étroit par la tendance qu'avaient les souverains, les ducs et les nobles allemands à s'allier avec des princesses françaises. Ces unions s'expliquent en grande partie par d'arrières-pensées politiques; elles sont au principe des annexions que nous venons d'étudier ou en résultent. C'était pour les grands personnages de l'Empire, le roi en première ligne, un moyen de se créer des droits à la possession des riches régions françaises situées sur les frontières de l'Allemagne ou encore, lorsqu'elles étaient acquises, le procédé le plus sûr pour se les attacher fidèlement. Nous avons mentionné souvent l'union d'Othon Ier avec la Bourguignonne Adélaïde. Après lui, Henri le Querelleur, duc de Bavière, prit pour femme une nièce de celle-ci, Gisèle, fille du roi Conrad de Bourgogne. Nous savons que c'est à la suite de ce mariage que l'empereur Henri II, qui était le fils du Querelleur, put obtenir de Rodolphe III la promesse de sa succession. De même le duc Hermann II de Souabe devint le mari de Gerberge, une sœur de cette Gisèle, et assura ainsi à son fils et à son petit-fils des droits à la couronne de Bourgogne. A son tour, le fils de l'empereur Conrad, Henri III, qui avait déjà du sang roman dans les veines, obtint la main d'une princesse française alliée aux deux puissantes maisons de Bourgogne et d'Aquitaine, Agnès de Poitiers sa cousine, qui devait être la mère d'Henri IV [1]. Ce dernier mariage eut une très grande importance, comme nous le verrons, pour la pénétration des mœurs françaises au-delà du Rhin. Henri III, d'ailleurs, entretint des relations suivies avec la famille de sa femme. La mère d'Agnès, après la mort de son

1. Giesebrecht, II, 376-377 résume le débat qui s'éleva à ce sujet dans les milieux clunisiens. Canoniquement, en effet, un tel mariage était défendu.

premier mari, avait épousé le duc Geoffroy d'Anjou. En 1045, elle se rendit en Allemagne à la tête d'un cortège nombreux de nobles aquitains. Un an plus tard, on la retrouve en Italie en compagnie de son époux, au moment où Agnès et Henri se rendaient à Rome pour se faire couronner. L'empereur d'Allemagne et le puissant duc des Angevins semblent s'être fort bien entendus. De même Henri resta en excellents termes avec son beau-frère Guillaume VI d'Aquitaine [1]. Cette famille, nous le savons, se considérait comme l'égale des maisons souveraines les plus en vue de la chrétienté. Guillaume V, le père d'Agnès, avait entretenu les meilleurs rapports avec Henri II [2]. Il n'aurait tenu qu'à lui de disputer à Conrad II le royaume d'Italie que les Grands du Piémont étaient venus lui offrir [3]. On voit tout l'intérêt qui s'attachait à des unions de ce genre. Le fils d'Henri III et d'Agnès, qui, par ses origines, était plus Français qu'Allemand, s'unit à l'héritière du Piémont, Berthe de Turin [4], princesse qui tenait de plus près à la civilisation française qu'à la civilisation allemande, comme son pays d'origine lui-même. C'était aussi l'époque où, avec Godefroy de Lorraine, une maison toute française par ses idées et ses mœurs, prenait possession de la Toscane. La Péninsule dominée par les Clunisiens au nord, soumise au centre à des princes lorrains, au sud à des Normands, allait agir sur le reste de l'Empire comme un levain de culture française. Déjà, en Allemagne même, l'influence lorraine s'était frayée une voie jusqu'en Bavière. Henri, fils du comte Frédéric de Luxembourg et duc de la Mosellane depuis 1025, en outre protecteur de Stavelot et avoué de Saint-Maximin de Trèves, était monté sur le trône ducal de Bavière sous le nom d'Henri VII, en 1042 [5]. Un de ses successeurs, Welf Ier, épousera une princesse de Flandre, Judith. Le fils du roi Henri IV, comme son père, s'unit à une étrangère, l'Angevine Adelaïde-Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier Plantagenet, de la descendance

1. Giesebrecht, II, 377.
2. Il lui envoya une magnifique épée en or. Adhémar de Chabannes, III, 41.
3. Adhémar, III, 62. — Migne, *Patrol. lat.* CXLI, col, 827, 829. — Löwenfeld, *Leo v. Vercelli*, p. 56 ss.
4. Gerdes, II, 117.
5. Gerdes, II, 68. — Déjà un Henri de Luxembourg avait été temporairement duc de Bavière.

de Geoffroy-Martel [1]. A l'époque « courtoise » ces sortes de mariages seront de règle. Frédéric Barberousse obtiendra en secondes noces la main de Béatrice de Bourgogne, fille du comte Renaud, héritière de la Franche-Comté [2]. Henri VI, à son tour, épousera une Normande d'Italie, Constance, fille du roi Roger II de Sicile [3]. Le plus redoutable adversaire de Barberousse, Henri le Lion, duc de Saxe, aura pour femme une fille d'Henri II Plantagenet et de la fameuse Eléonore d'Aquitaine, Mathilde [4]. Une petite-fille de Béatrice, femme de Barberousse, s'unira à Othon Ier de Méran, dont la sœur prendra place sur le trône de France aux côtés de Philippe-Auguste, et dont le fils, Othon II, sera le mari d'une Blanche de Champagne [5]. L'empereur d'Allemagne, Othon IV, le vaincu de Bouvines, épousera, après avoir passé toute sa jeunesse en Aquitaine, une princesse de Brabant, Marie. Frédéric II s'unira d'abord à une princesse anglo-normande puis à l'héritière des rois français de Jérusalem. On se rend compte aisément qu'une succession aussi continue de mariages français ne pouvait rester sans effet sur les rapports moraux de l'Allemagne avec notre pays. Les biens ou les espérances que ces princesses apportaient à leurs maris leur donnaient le droit de parler haut. Déjà Adélaïde et Gisèle avaient pris une part active aux affaires. Dans le sillage d'Agnès, de Constance et de Béatrice, toute une foule de Français, de Normands, d'Aquitains, se sont introduits en Allemagne. En outre, ces princesses étaient le plus souvent très cultivées et jalouses de contribuer au développement matériel ou moral de leur nouvelle patrie. C'est Adélaïde, qui, après avoir poussé son mari à rétablir l'Empire, à faire refleurir les lettres et les arts, a ouvert, nous le savons, les portes de l'Allemagne à Cluny. La Bourguignonne Gisèle se comporta de même. Poppon de Stavelot dut à sa protection constante de jouer un rôle aussi important au-delà du Rhin. Agnès, nous l'avons vu, était elle aussi toute dévouée à Cluny. Dans l'histoire de la pénétration de la littérature française en Allemagne, on retrouve les noms de ces princesses et de leurs

1. Ekkeh., *Chron.*, ann. 1114, M. G. SS. VI, 247.
2. *Acerbi Morenæ Continuat.*, M. G. SS. XVIII, 640.
3. *Ann. Ratispon.*, M. G. SS. XVII, 589.
4. Robertus de Monte, M. G. SS. VI, 514.
5. *Ann. Marbac*, M. G. SS. XVII, 171. — *Ann. Colon.*, M. G. SS. XVII, 822. — *Contin. Sanblas.*, M. G. SS. XX, 332.

maris en bonne place. Ce n'est point par hasard qu'un homme comme Henri le Lion, qui était l'époux d'une Française, a introduit le *Tristan* en Allemagne et que notre poésie a été si longtemps admirée et imitée à la cour de Bavière, où avait brillé Judith de Flandre. Béatrice de Bourgogne recevra la dédicace d'un poème de Gautier d'Arras, *Ille et Galeran*. Grâce à ces souveraines, l'union des provinces françaises de l'est avec l'Allemagne proprement dite, put produire tous ses effets, et un échange de civilisation s'établir entre la France proprement dite et les pays germaniques. Avec les riches cortèges qui les accompagnaient dans leur nouvelle patrie et qui excitaient l'admiration des Allemands [1], la langue, les idées, les mœurs de notre pays remontaient le Rhin et descendaient le Danube. Leurs maris ne pouvaient manquer d'apprendre l'idiome qu'elles parlaient [2]. C'est ainsi que, dès le XIe siècle, la langue française parvint à s'implanter dans les cours et les résidences aristocratiques de l'Allemagne. Certains poèmes composés au début du XIIe siècle contiennent déjà des mots français. Le *Roland* allemand en emploiera qui n'étaient pas dans la chanson française qui lui servait de modèle. En 1110, on éprouve le besoin d'envoyer des jeunes gens en France pour s'instruire dans la langue de ce pays. Pendant tout le XIIe et le XIIIe siècle, cette coutume ne fera que se développer, Bientôt les grandes familles allemandes feront venir des précepteurs français en foule comme nous le verrons dans un prochain ouvrage. Dès la fin du XIIe siècle, l'allemand sera saturé de mots français exprimant les notions les plus utiles et les plus importantes de la vie militaire, mondaine, et de l'idéal chevaleresque.

Autour des souverains on trouve, en outre, à toutes les époques, des personnages influents d'origine française, venus des provinces annexées, ou attirés par les reines étrangères. Nous

1. Pour Constance, cf. *Annal. Placentin.*, M. G. SS. XVIII, 415. — Pour Agnès cela ressort du récit de son mariage où affluèrent les jongleurs Hermann. Aug., ann. 1043.

2. Othon Ier savait probablement le français, Widuk., II, 17. Henri le Fier entendit réciter la *Chanson de Roland* en France et elle lui inspira tant d'admiration qu'il en rapporta un manuscrit en Allemagne. Barberousse causait familièrement avec des troubadours provençaux et on lui prête des chansons en cette langue. Henri VI manda près de lui Peire Vidal. Frédéric II n'était entouré que de Français du midi et à sa cour on s'exerçait à écrire des chansons provençales.

avons déjà signalé l'Auvergnat Gerbert, sous le règne des trois Othons. A côté de lui le Wallon Rather joua également un rôle considérable. Elevé au monastère de Lobbes dans le Hainaut, successivement évêque de Vérone, précepteur en France, évêque de Liège et abbé d'Alne, dans son pays natal, il eut une vie des plus agitées. L'art d'évoluer au milieu des hommes et de les manier ne semble pas lui avoir appartenu au même degré qu'à son célèbre contemporain. En revanche, il posséda une érudition peut-être égale à la sienne. En 952, il se rendit à la cour d'Othon Ier, qui commençait à devenir le centre de ralliement des savants de tout l'Occident, et sut obtenir de ce monarque, au bout d'un an, l'évêché de Liège. Son influence, nulle dans le domaine de la politique, fut considérable dans les Lettres latines. Il est en effet l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, d'un caractère très personnel. C'est le seul théologien de l'époque othonienne [1]. Dans le vide intellectuel de cette époque trop vantée, il prolonge les multiples préoccupations et la vaste érudition de l'ère carolingienne. Un autre Français illustre de ce temps fut Jean de Gorze, le véritable fondateur de la Réforme lorraine. Nous savons ce qu'il fit pour le relèvement de l'institution monastique dans la région de la Moselle. Mais son activité ne se limita pas aux choses spirituelles. Othon Ier, qui ne trouvait pas dans son entourage immédiat beaucoup d'hommes instruits, capables de s'acquitter honorablement d'une mission délicate à l'extérieur, l'envoya comme ambassadeur auprès d'Abd-er-Rhaman, à Cordoue, comme il dépêcha à Constantinople l'Italien Liutprand [2]. Jean fit preuve, au cours de cette mission, d'une fermeté et d'une autorité qui en imposèrent au prince musulman. Un autre grand Réformateur, le Wallon Poppon de Stavelot, favori de l'impératrice Gisèle, tint une place considérable en Allemagne sous le règne de Conrad II. Comme nous l'avons vu, Poppon rendit à ce monarque l'immense service de lui gagner l'alliance du roi de France Henri Ier, à un moment critique, et c'est en grande partie grâce à lui que Conrad put triompher d'Eudes de Champagne et acquérir la Bourgogne. Large d'esprit, il sut résister aux suggestions des Clunisiens ardents comme

1. Cf. Vogel, *Ratherius v. Verona und das zehnte Jahrhundert.* — Ebert., *Litteraturgesch. des Mittelalters*, III, 373 ss. — V. Bezold, *Zeitschrift für Kulturgesch.*, I, 158 ss. Œuvres dans Migne, *Patrol. lat.* CXXXVI.

2. M. G. SS. IV, 335 ss.

Siegfried de Gorze, qui voulaient empêcher le mariage du jeune Henri, le futur Henri III, avec Agnès d'Aquitaine. Nous le retrouverons à l'œuvre lorsqu'il s'agira de faire pénétrer en Allemagne les innovations réalisées par l'architecture romane française. Comme lui, le Bourguignon Wipo fut un protégé de Gisèle. Chapelain de Conrad II, il fut probablement chargé de l'éducation du fils de ce monarque, Henri. Nous ignorons dans quelle mesure il se mêla aux affaires sous le règne du Salique, mais il est certain que son influence, qui s'accordait ici avec celle de Gisèle, se retrouve dans la direction sympathique à la Réforme que prit la politique de son élève. C'était un homme très cultivé, d'aspirations généreuses. Tout en témoignant dans sa biographie de Conrad d'une grande vénération pour la mémoire de ce roi, il n'a songé à céler aucune de ses faiblesses. Dans un poème adressé à Henri III, il déplore le peu de cas que les Allemands font de l'instruction et invite ce prince à la remettre en honneur dans ses Etats. « Seuls les Allemands, dit-il, considèrent comme une honte et une vaine occupation de faire instruire leurs fils, si ce n'est lorsqu'ils se destinent au sacerdoce [1]. » Le troisième des Conrad fut placé sur le trône par le Wallon Adalbéron de Montreuil, évêque de Trèves, malgré l'opposition de la famille des Welf [2]. Les Hohenstaufen lui doivent donc leur avènement au pouvoir. Cet Adalbéron, qui était un ami de saint Bernard et un partisan de la Croisade, est un des personnages les plus en vue de l'Allemagne du début du XIIe siècle. Il fit de l'archevêché de Trèves un véritable foyer de civilisation française. Autour de lui il n'y avait que des gens de notre nation [3]. Son écolâtre était un Français. Lui-même, éloquent dans sa langue maternelle, comme en témoigne Suger qui le vit en France où il conduisait une ambassade, savait assez mal l'allemand [4]. Il contribua pour une bonne part à répandre en Allemagne les poèmes français relatifs à l'Orient, soit par pur amour des Lettres de son pays, soit, ce qui est plus probable, pour gagner les nobles à l'idée de la Croisade ou servir les intérêts de sa ville épiscopale. C'est à son initiative qu'il faut attribuer la composition, d'après un original

1. *Tetralogus*, v. 190 ss., M. G. SS. XI, 251.
2. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, II, 398 ss.
3. Lamprecht, *Wirtschaftsgesch.*, I, 1, 79.
4. Suger, *Vita Ludov. Grossi*, IX. — *Gesta Adalber.*, cap. 26, M. G. SS. VIII, 257 : « Gallica lingua natus, in Theutonica non erat expeditus. »

français perdu, de l'*Orendel*, où était racontée d'une façon romanesque l'acquisition de la Sainte Tunique, orgueil de l'Eglise de Trèves [1]. Par là ce Français mérite d'être cité au premier rang parmi les hommes qui provoquèrent la renaissance de la poésie nationale allemande au XII[e] siècle. Ses successeurs, qui furent choisis dans la même nation que lui jusqu'en 1163, continuèrent son œuvre. Grâce aux efforts de ces prélats, grâce aussi à l'offensive spontanée que prit notre civilisation vers cette époque, la langue et les mœurs françaises firent des conquêtes rapides dans la vallée de la Moselle. Dans le courant du XII[e] siècle, le français s'y substitua au latin pour la rédaction des chartes. Plusieurs familles nobles traduisirent dans notre idiome les noms allemands de leurs châteaux [2].

Il n'est pas douteux non plus qu'il ne faille considérer les abbés de Cluny, tous Français d'origine, comme des agents — involontaires d'ailleurs — de la propagation des mœurs françaises en Allemagne. Leurs relations avec la cour impériale étaient, nous l'avons vu, très étroites et très suivies. Toute une partie de leur tâche, et non la moindre, faisait d'eux, en quelque sorte, de grands fonctionnaires de l'Empire, tant en Allemagne qu'en Italie. Odon, Maïeul et Odilon, ont joué dans ces deux pays un rôle *politique* certainement plus important qu'en France. Après eux, des hommes comme saint Bernard héritèrent de leur influence. Mais plus puissantes encore que les individus furent les collectivités installées par notre civilisation en terre germanique. Nous aurons à examiner prochainement tout ce que les Clunisiens ont fait pour la transformation des mœurs, l'évolution de la littérature et de l'art en Allemagne. Cette étonnante congrégation surgit de tous côtés lorsqu'on étudie l'histoire de la civilisation de nos voisins au Moyen-Age. Quand même elle serait seule à représenter la part prise par la France à l'organisation matérielle et morale de l'Allemagne à cette époque, notre peuple devrait être mentionné au premier rang parmi ses bienfaiteurs. Mais Cluny n'est qu'un agent entre beaucoup d'autres de l'influence française. A côté de lui, Prémontré et Cîteaux accomplirent une œuvre presque aussi importante. Les grandes écoles françaises, en outre, ont formé pendant plus de deux siècles tout ce que

1. R. Heinzel, *Wiener Sitzungsberichte*, 1892, t. CXXXVI, p. 1 ss.
2. Lamprecht, *Wirtschaftsgesch.*, I, 1, 79.

l'Allemagne a produit de plus distingué en fait de théologiens, d'humanistes et d'érudits. Enfin il ne faut pas oublier tous ces vagants, jongleurs, maîtres d'œuvre, ouvriers d'art, qui se déversèrent sur l'Allemagne dès la seconde moitié du XIe siècle, mais surtout au XIIe et au XIIIe, et importèrent là-bas une somme difficilement évaluable de progrès d'ordre social, littéraire, artistique.

Vers la fin du XIe siècle. au moment où Cluny semble avoir terminé sa grande mission historique, une réaction violente se dessine en France contre ses tendances. On reproche à la congrégation qui vient de dompter la Féodalité, d'organiser la Croisade, de libérer la Papauté, de vaincre l'Empire, son goût pour la politique et ses instincts de domination. On s'offusque du luxe qui s'étale dans ses monastères, des préoccupations matérielles qui accaparent la vie de ses abbés et de ses religieux. La génération mystique qui monte, plus sensible et plus délicate que la précédente. demande autre chose que les rudes combats spirituels des Abbon de Fleury, des Guillaume de Dijon, des Halinard, des Grégoire VII contre les puissances mauvaises du siècle. On a soif de retraite. de contemplation pure, d'ascétisme. Tel est l'esprit qui anime les ordres nouveaux des Chartreux, de Prémontré, de Cîteaux qui naissent à ce moment-là. Les deux premiers — phénomène étrange et qui montre à quel point la propagande clunisienne avait retourné les âmes au-delà du Rhin — sont fondés en France par des Allemands. Bruno de Cologne et Norbert de Genepp. Les Chartreux, dont la discipline était terriblement ascétique, n'eurent que peu de filiales en Allemagne. Signalons cependant celles de Steiz en Styrie. de Cologne, de Bâle, de Mariæ-Paradeis près de Dantzig. Plus nombreux furent les établissements des Prémontrés. Ils eurent des maisons en Lorraine dans les diocèses de Metz, Toul, Verdun. puis de là gagnèrent les diocèses de Trèves, Worms, Mayence, Cologne, la Frise, la Franconie, l'Alsace, la Souabe. la Bavière, la Saxe, enfin les pays conquis sur les Slaves. lorsque Norbert eut été nommé archevêque de Magdebourg. Trente ans après sa fondation l'ordre possédait quarante succursales en Allemagne. A la fin du XIIe siècle on en comptait une soixantaine. répandues sur tout le territoire [1].

1. Filiales de Prémontré en Allemagne : DIOCÈSE DE COLOGNE. Knechtsteden (1132-1134), Steinfeld (1135), Hamborn (1136), Seflingheim (1140), Bedburg

Cependant les véritables successeurs de Cluny dans l'Empire, au XIIe siècle, furent les Cisterciens. La grande congrégation qu'illustra surtout saint Bernard, couvrit l'Allemagne d'un réseau serré de prieurés. Elle avait grandi en s'opposant à Cluny. Aussi son programme comportait-il essentiellement le renoncement aux choses du siècle et le travail des mains. Loin des hommes et de leurs vaines agitations, ses moines qui méprisaient toutes les formes du luxe jusque dans l'art lui-même — hœc omnia non necessarius usus, sed oculorum concupiscentia — s'établissaient de préférence dans les vallées solitaires, au milieu des bois qu'ils défrichaient, des marais qu'ils desséchaient. On les voyait tracer des routes, construire des ponts, instruire le paysan à se servir de la charrue, l'artisan à manier la scie ou le

(avant 1143), Scheda (avant 1147), Reichenstein (vers 1150), Rumbeck (vers 1170), Œhlinghausen (av.1147). — DIOCÈSE DE TRÈVES. Wadgassen (1135), Rommersdorf (av. 1142), Arnstein (1139), Sayn (1202). — FRISE. Marienwaard (1128), Bern (1134), Mariengaarde (1164), Lidlum (1182), Blœmhof (1204-1208), Coninksvelt (1252). — DIOCÈSE DE MAYENCE. Ilbenstadt (1123), Pœhlde (1126-1133), Selbod (av. 1138), Hilwardshausen (1142), Münsterdreisen (1145), Wirberg (av. 1149), Saint Jacques de Mayence (1177), Ilfeld (1190), Conraddorf (av. 1191). — DIOCÈSE DE WORMS. Kaiserslautern (1152-1190). — DIOCÈSE DE WÜRZBOURG. Oberzell (1128), Vessra (av. 1130), Tückelhausen et Roth (av. 1139). — DIOCÈSE DE CONSTANCE. Roth (1126), Weissenau (1145), Marchthal (1171), Adelberg (1180), Schussenried (1183), Ruti (1208). — DIOCÈSE D'AUGSBOURG. Ursperg (1125), Roggenburg (1130), Steingaden (1147). — DIOCÈSE DE STRASBOURG. Saint Nicolas de Haguenau (1189), Allerheiligen (1196). — DIOCÈSE DE COIRE. Saint Lucius (vers 1149), Churwald (1167). — DIOCÈSE D'OSNABRÜCK. Klarholz (1133), — DIOCÈSE DE MÜNSTER. Kappenberg (1122), Varlaar (1123), Langen (av. 1250). — DIOCÈSE D'HALBERSTADT. Roda (vers 1140), Kœlbigk (vers 1142), Saint Wicbert de Quedlimbourg (1146), Saint Thomas d'Halberstadt (1186). — DIOCÈSES DE BRÈME ET HAMBOURG. Stade (1132), Heiligenberg (vers 1215). — DIOCÈSE DE SALZBOURG. Griffen (vers 1236). — DIOCÈSE DE PASSAU. Osterhoven (1127), Schlaegl (av. 1209). — DIOCÈSE DE RATISBONNE. Windberg (1142), Spainshart (1163?). — DIOCÈSE DE FREISING. Scheftlarn (1140), Neustift (1142). — DIOCÈSE DE BRIXEN, Wilten (1145). — DIOCÈSE DE MAGDEBOURG. Sainte Marie de Magdebourg (1129), Gottesgnade (1131), Bonland (?). — DIOCÈSE DE NAUMBOURG. Weida (av. 1225). — DIOCÈSE DE BRANDEBOURG. Leitzkau (1138), Saint Godehard (1149), Themenitz (avant 1224). — DIOCÈSE D'HAVELBERG. Le chapitre de la cathédrale (av. 114), Jerichow (1144), Broda (1181). — DIOCÈSE DE RATZEBOURG. Le chapitre de la cathédrale. — EVÊCHÉ DE CAMIN. Grobe (av. 1159), Gramzow (avant 1178), Belbog (1177), Barsdin (1231). — DIOCÈSE DE BRESLAU. Saint Vincent de Breslau (1139). — DIOCÈSE DE PRAGUE. Sylo (avant 1140), Leutomischl (vers 1140), Strahow (av. 1150), Tepl (1197). — DIOCÈSE D'OLMÜTZ. Hradisch (1151), Gerras (vers 1165), Lauka (1190), Zabrdowitz (1211). Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, IV, 359 ss. (Nous laissons de côté les régions de l'Empire de langue française, romane ou slave.)

compas. Les noms des couvents cisterciens sentent bon la glèbe et la feuillée. On y perçoit comme le murmure paisible des sources et le tintement argentin de la cloche, âme vigilante de leurs laborieuses et saintes retraites : *Claravallis* (Clairvaux), *Tresfontes* (Troisfontaines), *Morsmundi* (Morimond), *Pontisnidus* (Pontigny), etc., etc. Bien que les Cisterciens aient essaimé dans toute la chrétienté, ils furent avant tout les bons génies de l'âpre terre allemande, qu'ils colonisèrent du Rhin à la Vistule. Encore aujourd'hui le voyageur français qui erre sur les bords de la Baltique, peut voir parfois, non sans une douce émotion, surgir de la forêt abandonnée ou des wallons reconquis par les ronces, la fine silhouette des longues ogives cisterciennes, qu'envahit le lierre et où nichent les petits oiseaux, touchant souvenis du bienfaisant rayonnement de notre race. Car, c'est là-bas dans l'Est indéfini, sur les immenses étendues arrachées à la domination des Slaves, que les moines de Cîteaux ont accompli le meilleur de leur œuvre, prédécesseurs oubliés de ces vaillants Huguenots qui féconderont de leur labeur intelligent les sables de la Marche au XVIIe siècle. En 1150 l'ordre se voyait déjà à la tête de cinquante filiales allemandes ; en 1200 il en avait bien près de cent [1]. Centralisée comme Cluny, la congrégation de Cîteaux avait son siège en France. C'est en France que résidait son

1. L'ordre de Citeaux fut propagé en Allemagne surtout par les maisons françaises de Morimond et de Clairvaux. La première fondation de Morimond, Altenkamp près de Reinsberg, qui date de 1123, créa à son tour directement ou indirectement une foule de succursales. D'Altenkamp se détachèrent : 1° Walkenried (diocèse de Mayence), vers 1127-28, qui, à son tour, fonda Schulpforta (d. de Naumbourg) en 1132, Sittichenbach (d. d'Halberstadt) en 1141 ; [Schulpforta fonde, en 1163, Leubus (d. de Breslau), Altenzelle (d. de Meissen) *(id.)*, Dunamunde (d. de Riga) en 1204-1208, Falkenau (d. de Dorpat) 1234. Leubus fonde en 1222 Heinrichau (d. de Breslau) et avant 1248 Kamenz *(ibid.)* ; Sittichenbach fonde vers 1183 Lehnin (d. de Brandebourg), avant 1192 Buch (d. de Meissen), vers 1235 Grunhain (d. de Naumbourg) ; Lehnin fonde en 1234 ; Paradeis (d. de Posen), en 1260 ? Chorin (d. de Brandebourg)] ; 2° Wolkerode (d. de Mayence) en 1130, qui fonde Waldsassen (d. de Ratisbonne) avant 1138, Reifenstein (d. de Mayence) vers 1175, avant 1183 Loccum (d. de Minden), vers 1165 Dobrilugk (d. de Meissen) ; [Waldasssen fonde en 1143 Walderbach (d. de Ratisbonne), en 1143 Sedlitz (d. de Prague), en 1192 ? Mascov *(ibid.)*, plus tard transféré à Osseg *(ibid.)* ; Loccum fonde en 1186-1189 Reinfeld (d. de Lubeck)] ; 3° Amelunxborn (d. d'Hildesheim) avant 1141, qui fonde Riddaghausen (d. d'Halberstadt) en 1145, Doberau en 1170 (d. de Schwerin). [Riddaghausen fonde en 1243-1254 Isenhagen (d. d'Hildesheim). Doberau fonde en 1209 Dargun (d. de Schwerin)] : 4° Hardehausen (d. de Paderborn) en 1140, qui fonde Marienfeld en 1185 (d. de Munster), en 1196 Bredelar (d. de Paderborn), en 1243 ?

abbé, que se tenaient les chapitres généraux annuels, auxquels devaient assister tous les prieurs. Des Français fondèrent les premières maisons allemandes, des Français les dirigèrent et vinrent les inspecter. Le caractère national de Cîteaux est peut-

Scharnebeck (d. de Verden) ; 5° Michaelstein (d. d'Halberstadt) vers 1148, qui n'a pas de filiales.

En 1127 deux seigneurs franconiens, Bern et Riwin fondent avec un abbé et douze moines de Morimond un monastère à Ebrach. Ebrach fonde à son tour vers 1132 Reun, en 1132 Heilsbronn, avant 1139 Langheim, en 1145 Nepomuk, en 1146 Aldersbach, en 1157 Bildhausen. Reun fonde Sittich en 1136?, avant 1146 Wilhering. Langheim fonde en 1145 Plass, vers 1200 Schlägl. Aldersbach fonde en 1258 Furstenfeld. Wilhering fonde en 1259 Hohenfurt. Plass fonde en 1177 Graditz, en 1202-1205 Welehrad.

Altenberg, filiale de Morimond dans le comté de Berg, créée par les comtes Adolphe et Eberhard d'Altena en 1137, propage l'ordre au Nord-Est. Il fonde en 1143 Wongrowitz (d. de Gnesen), en 1146 Lad *(ibid.)*, Marienthal (d. d'Halberstadt) avant 1146, Zinna (d. de Brandebourg) vers 1170, Heina (d. de Mayence) en 1144-1188. Wongrowitz fonde en 1237 Obra (d. de Posen). Marienthal fonde vers 1200 Hude (d. de Brême).

La filiale de Morimond Heiligenkreuz (d. de Passau) fonde en Autriche Zwetl en 1138, Braumgartenberg en 1141-1142, Lilienfeld en 1206.

Georgenthal, filiale de Morimond, dans le diocèse de Mayence, qui date de 1142, n'a pas de succursales.

La filiale de Morimond Weiler-Betnach (d. de Metz), qui est de 1133, fonde Victringen en Carinthie (d. de Gurk) en 1142, Eusserthal et Werschweiler (d. de Spire) l'un avant 1130, l'autre en 1171. Victringen fonde Landstrass (d. d'Aquilée) en 1234.

Les Cisterciens de Beaupré, filiale de Morimond (d. de Toul) créée en 1135, occupent en 1148 Baumgarten (d. de Strasbourg).

La filiale de Morimond, Bellevaux fonde directement ou indirectement Lützel (d. de Bâle), Neubourg 1137, Maulbronn 1148, Herrenalb 1149-1152 (d. de Spire), Bronnbach 1151-1152, Schönthal (d. de Wurzbourg) 1157, Päris (d. de Strasbourg) 1138, Salem 1134-1137, Raittenhaslach (d. de Salzbourg) 1226-1227, Wettingen (d. de Constance), Frienisberg, Tennenbach (d. de Constance) 1158, Saint-Urbain (d. de Constance) 1195, Kaisheim (d. d'Augsbourg) 1134-1135, Stans (d. de Brixen) 1273.

En Lorraine Saint-Benoît-en-Voivre, l'Isle-en-Barrois, Vaux-en-Ornois, Hohenforst, Clairlieu sont des filiales de Morimond.

L'autre grande filiale de Cîteaux, Clairvaux, qui eut pour abbé Saint-Bernard, fonda moins de succursales en Allemagne que Morimond. De Clairvaux relèvent directement ou indirectement La Chalade (d. de Verdun) 1130, Eberbach (d. de Mayence) entre 1130 et 1140, Schönau (d. de Worms) 1142, Otterberg (d. de Mayence) 1144, Arnsburg *(ibid.)* 1174, Godts-Dael (d. de Liège) 1180, Bebenhausen (d. de Constance) 1191, Disibodenberg (d. de Mayence) 1259, Winterbach (plus tard Himmerode) 1133, Heisterbach (d. de Cologne) avant 1193, Marienstatt *(ibid.)* 1250, Klaarkamp (d. d'Utrecht) 1165, Bloomkamp *(ibid.)* 1191, Adwert (d. de Munster) 1192, Gerka *(ibid.)* 1240, Ihlo (d. de Brême) après 1250, Kappel (d. de Constance) 1185, Ruhekloster (d. de Schleswig) 1192, Esrom (Danemark), Dargun 1172, Colbaz 1175, Eldena 1199, Oliva 1186 dans l'Est. Hauck, *l. cit.*, IV, 325 ss.

être plus net encore que celui de Cluny. Chaque monastère devant se suffire, la maison-mère, lorsqu'elle décidait de créer une filiale, fournissait l'architecte, l'ingénieur, les maçons, les verriers, les artisans de toute nature chargés de la mettre sur pied. On partait avec les instruments et les outils inidspensables, on emportait même des manuscrits, noyau de la bibliothèque future ; sur place on recrutait ensuite la main-d'œuvre et on la formait. Il est facile d'entrevoir, dans ces conditions, ce que la fondation d'un monastère cistercien signifiait pour les pays de l'Europe du Centre et de l'Est. C'était toute la riche civilisation morale et matérielle de la France du XIIe siècle qui s'y installait à demeure. Il faudrait un volume pour énumérer les services de toute nature que les Cisterciens ont rendus à l'Allemagne. Nous retrouverons ces vaillants pionniers au premier rang lorsque nous aurons à étudier la diffusion des idées religieuses, de la théologie, des lettres et surtout de l'architecture de notre pays dans les diverses provinces germaniques.

En même temps que les Chartreux, les Prémontrés et les Cisterciens s'élevaient contre Cluny dans les limites du monachisme, toute la vieille culture carolingienne, comprimée par lui, et qui s'était obscurément propagée pendant le Xe et le XIe siècle, grâce à des hommes tels que Gerbert, Richer, Fulbert de Chartres, sentant désormais peser moins lourdement sur elle la réprobation du rigorisme combatif de la Réforme, se remettait à pousser des tiges inattendues. Dès le milieu du XIe siècle, on assiste à une véritable résurrection des écoles. Les anciennes études proscrites par Odon, Maïeul, Odilon et leurs terribles lieutenants, se hasardent à la lumière. C'est tout d'abord la théologie, science peu compromettante, qui reparaît. Bientôt les « humanités » suivront. Nous aurons à expliquer ailleurs ce curieux mouvement qui a engendré au XIIe siècle une véritable Renaissance latine moins brillante, mais peut-être plus complexe que celle du XVe et du XVIe. C'est encore la France qui vit se produire ce progrès nouveau, dont les conséquences immédiates furent d'attirer chez nous, dans les centres d'enseignement philosophique et littéraire qui s'ouvraient un peu partout, mais principalement dans le Nord et l'Ouest, une foule d'étrangers, parmi lesquels les Anglo-Normands et les Allemands dominaient de beaucoup. Ceux-ci, qu'on rencontre en grand nombre au Bec, à Tours, à Paris dès le milieu du XIe siècle, remplissent littéralement les

« auditoria » de nos écoles au début du XIIe siècle. Après Béranger, Abélard semble les avoir surtout charmés. Ces futurs protestants vont droit aux génies indisciplinés, aux « individualistes », aux hérétiques. Leur affluence est si considérable qu'ils forment bientôt la majeure partie de cette population flottante d'étudiants, lesquels, peu pressés de rentrer chez eux après avoir mené la joyeuse vie des « scholares », peut-être aussi trop nombreux pour trouver emplois et prébendes, mènent une existence incertaine aux carrefours des cités et sur les grandes routes. Ce sont les « vagants ». Clercs troussés « d'estudiatiana », joyeux drilles, plus sensibles aux attraits du vin, des dés et des filles qu'il ne conviendrait, ils s'en vont donc par les chemins, la poche vide d'argent, la tête pleine de chansons, munis d'une vaste et confuse érudition qui ne leur rapporte rien, en revanche bien vite adaptés aux exigences multiples de la vie errante : aujourd'hui chantres dans les cérémonies du culte, demain charlatans, en attendant qu'ils se fassent pîtres ou « coquillards ». Le tempérament germanique s'accommode déjà admirablement de cette bohême. Pendant près de trois siècles, leur pays étant dépourvu d'écoles, les Allemands viendront ainsi vagabonder presque exclusivement en France. Et, de la contrée où s'est écoulée leur jeunesse, où ils se sont instruits dans les connaissances les plus diverses, ils rapporteront chez eux une quantité considérable de notions d'ordre intellectuel et pratique, jusque-là étrangères à leurs compatriotes. Ces notions nous les examinerons en temps utile. Comme de juste elles concernent surtout les sciences religieuses ainsi que la littérature savante et profane [1].

A côté des « vagants » cheminent de ville en ville et de château en château leurs compagnons d'aventures, méprisés d'abord, puis accueillis avec empressement : les jongleurs. Si le vagant est le commis-voyageur de la civilisation *cléricale* de notre pays, le jongleur est le propagateur alerte de sa civilisation *laïque*. La société féodale française a ménagé en effet une place de plus en plus large à cet héritier des mimes et des anciens aèdes gallo-francs, qui, au début pur acrobate et comédien ambulant, s'est peu à peu élevé au rôle plus honorable d'aède des poèmes guer-

1. Nous reviendrons là-dessus dans la première partie du tome second de cet ouvrage, où nous aborderons la question de l'influence intellectuelle de l'Eglise et des Lettres latines de notre pays sur le monde des clercs allemands.

riers. Nous retrouverons ce pittoresque personnage lorsque nous aurons à étudier spécialement la pénétration de notre littérature en Allemagne [1]. Disons seulement ici que, dès le milieu du XI[e] siècle, il est certain que des jongleurs français se rendaient dans les régions germaniques. De tous temps les mimes qui divertissaient les ducs, les évêques et les rois, dans les résidences princières de la vallée du Rhin, étaient venus d'Italie et surtout de France, comme on le voit par les sujets qu'ils acclimatèrent en Allemagne. Dans le courant du XI[e] siècle, cependant, à ces mimes, qui représentaient la tradition carolingienne, succéda comme importateur de thèmes français, le jongleur, qui ne récitait plus de *fabulæ* latines mais des chansons de gestes. On sait quelles étaient les fonctions multiples du jongleur dans le monde féodal français. Aucune fête, aucune cérémonie, n'était possible sans lui [2]. Personne ne connaissait mieux que ce vagabond les mœurs et les idées de la classe aristocratique. Il était donc admirablement approprié au rôle de missionnaire de cette civilisation, qu'on lui voit jouer dès le XI[e] siècle et qu'il conservera pendant tout le Moyen-Age. Son itinéraire était celui que nous avons indiqué plus haut. Il pénétrait en Allemagne par les Flandres et remontait le Rhin. Mais bientôt une classe correspondante de chanteurs épiques s'étant constituée chez nos voisins sur le modèle de la nôtre, le jongleur allemand, ou « spilman », viendra en personne chercher dans la région franco-néerlandaise les légendes et les épopées françaises et les transportera traduites en allemand dans le sud, en Bavière, en Autriche. Il s'aventurera même un jour en plein territoire français, attiré par les foires de Champagne et les grands tournois normands, angevins ou blésois.

Un autre véhicule très important de nos mœurs ce furent ces œuvres poétiques françaises elles-mêmes que grands seigneurs, jongleurs, vagants, se procuraient chez nous et où non seulement s'exprimait l'idéal moral de la société féodale de notre pays, mais où on trouvait une foule d'indications détaillées sur la vie journalière des barons, leurs exercices militaires, la nature et l'aspect de leurs armes, de leurs demeures, etc. Or

1. *Ibid.*
2. Gautier, *Epopées françaises*, t. I ; *Chevalerie*, art. jongleur. Tobler, *Spielmannsleben im alten Frankreich.*

on sait pertinemment, et cela sera encore établi plus loin [1], que les épopées nationales françaises étaient connues dans la vallée du Rhin dès le début du XIIe siècle. Nous croyons même qu'il faut remonter plus haut dans le passé et que le XIe siècle vit des thèmes littéraires français passer en Allemagne. Car, à notre avis, le *Ruodlieb*, qui date de 1030 environ, n'est que l'adaptation d'un poème français faite par un clerc tudesque [2].

Tels furent les agents permanents de la pénétration française en Allemagne et telles furent les voies qu'elle suivit. Vers la fin de la période qui nous occupe, cependant, un événement imprévu dans l'évolution politique de ce pays et qui résultait lui-même d'une intervention française, vint rapprocher brusquement pour de longs mois le monde militaire tudesque de la chevalerie française. Les Allemands qui n'avaient point pris part, on le sait, à la Croisade de 1096, et avaient même marqué leur aversion pour ce genre d'expéditions dont l'utilité ne leur apparaissait pas, furent amenés par l'éloquence entraînante du moine français Rodolphe [3], et les démarches pressantes de Bernard de Clairvaux auprès de leur empereur Conrad III [4], à promettre leur concours à l'expédition que préparait Louis VII. Malgré les hésitations qui assaillirent Conrad au dernier moment [5] et l'extraordinaire diversion imaginée par une bonne partie du contingent germanique pour se soustraire au voyage en Palestine et qui aboutit à une guerre sainte contre des Slaves déjà chrétiens [6], un grand nombre de « riter » et de « ministériaux » prirent finalement la route de l'Orient. C'était la première fois que des masses considérables de chevaliers français et allemands se trouvaient réunies sous les mêmes étendarts. Les antipathies nationales éclatèrent aussitôt. Nous avons vu que les Français ne surent pas résister à la tentation de se railler de l'équipement archaïque et de la primitive façon de combattre de leurs voisins, qu'ils jugèrent, par ailleurs, grossiers et querelleurs. Les Allemands trouvèrent les Français hautains et moqueurs. Il y eut

1. Cf. tome II, 1re part., chap. 2.
2. Cf. *ibid.*
3. *Annal. Rodens.*, M. G. SS. XVI, 718. — *Gesta abbat. Lobb.*, M. G. SS. XXI, 329. — Otto Frising., *Gesta Fred.*, I, ch. 37, M. G. SS. XX, 373.
4. Otto Fris., ch. 39, M. G. SS. XX, 372.
5. Otto Fris., ch. 42, M. G. SS. XX, 374.
6. *Vincentii Prag. Ann.*, M. G. SS. XVII, 663.

de nombreuses rixes, des plaintes et des récriminations de part et d'autre. Il est certain que les méthodes militaires du peuple qui se prétendait appelé à gouverner la chrétienté, n'apparurent pas sous un jour très brillant au cours de cette expédition. Les Allemands se montrèrent, en effet. très inférieurs aux Sarrazins, leurs adversaires, et aux Français, leurs alliés, dans l'art de combattre, notamment dans la guerre de sièges. La distance qui les séparait de leurs voisins de l'ouest plus exercés, mieux outillés, rompus aux exercices militaires, pourvus de munitions et experts à se servir des machines, bons cavaliers, et, par-dessus le marché, déjà habitués à une vie de cour élégante, les frappa vivement [1]. Malgré la tension qui persista pendant toute la durée de l'expédition entre les deux peuples, les Allemands surent cependant faire leur profit de tout ce qu'ils virent. La seconde Croisade est donc une date capitale dans l'histoire des relations franco-allemandes. Elle a inauguré le règne des mœurs courtoises françaises au-delà du Rhin et achevé de faire pénétrer dans la civilisation allemande les progrès militaires et moraux accomplis par le monde féodal français jusque-là.

La marche de l'influence française en Allemagne se traduit nettement dans les modifications subies par le langage national de nos voisins. Tout d'abord, au XIe siècle, ce sont presque exclusivement des mots concrets, empruntés au vocabulaire de la vie religieuse et de la vie féodale, qui s'introduisent du français dans l'allemand. La vie religieuse fournit des termes comme *chugela* (cagoule) et un certain nombre de vocables servant à désigner des matières précieuses : *adamant*, *agât*, *tobazius*, *granât*, *jâchant*, *saphîrus*, *cristallo*, *currûm* (cuir), *firnîz* (vernis, fard), *sîda* (soie) (quelques-uns peuvent venir aussi bien du latin que du français) qui figurent dans des descriptions d'objets servant au culte, dans des adaptations de la Bible, dans des images et comparaisons. La vie féodale et laïque importe des mots tels que *châstel*, *palas*, *turn* (tour), *buckel* (boucle de l'écu), *chuberturi* (couverture de cheval), des termes usités au jeu d'échecs et quelques vocables isolés de nature diverse. Au XIIe siècle le double courant existe encore. Les noms de matières précieuses se multiplient de même que les termes féodaux. Mais déjà nous rencontrons dans ce dernier domaine des vocables

1. Steinhausen, *Geschichte der deutschen Kultur*, p. 238.

abstraits. A côté de *soldât* (solde), *stôre* (troupe), *barke*, *galîne* (vaisseau), etc., apparaissent des mots comme *favelie* (conversation), que Conrad a introduit de son propre chef dans son *Roland*, et qui n'était pas dans l'original français, *prîs* (la louange, la gloire), et *pruëven* (éprouver). En même temps toute une série d'expressions morales françaises sont rendues par des formations allemandes nouvelles, lesquelles se montrent d'abord en Flandre, puis gagnent de là la Haute-Allemagne en remontant le Rhin. C'est ainsi que les notions de « cheval de guerre », de « blason », de « chevalier », d'« intelligent », de « digne », d' « illustre », de « courtois », de « vilain », de « fiance », sont acquises par la langue tudesque, qui s'assimile d'autre part deux suffixes français importants *-leie* et *-ie* qui vont lui servir à former toutes sortes de mots inédits. Au milieu du XIIe siècle, après la seconde Croisade, les termes relatifs au tournoi et à la vénerie, s'introduisent, et peu après c'est l'invasion du vocabulaire « courtois » proprement dit, c'est-à-dire des mots concrets ou abstraits relatifs à la vie aristocratique, aux fêtes galantes, à l'idéal chevaleresque et mondain des générations nouvelles [1]. Mais l'influence de notre langue s'exerce d'une façon plus directe encore. Dès la première moitié du XIIe siècle on commence à la parler dans les milieux distingués en Allemagne. Les princes, comme nous l'avons dit, envoient leurs enfants l'apprendre dans notre pays ou font venir des précepteurs. Dès 1110 deux jeunes aristocrates séjournent chez un moine près de Cluny pour se perfectionner dans l'usage du français. Louis III et Hermann Ier de Thuringe sont élevés en France à la cour de Louis VII [2]. On rencontre partout chez nous des princes allemands en voyage, curieux de se familiariser avec l'idiome et les mœurs du pays qui commence à donner le ton à l'Europe chrétienne. A la fin du XIIe siècle, à l'époque courtoise, une connaissance très étendue de notre langue sera exigée par le code mondain de toute personne de la bonne société en Allemagne.

L'influence sociale exercée par la France en Allemagne au XIe siècle et dans la première moitié du XIIe, qu'il s'agit de déterminer maintenant, n'est que la continuation de celle qu'elle avait

1. Palander, *Mémoires de la Soc. néophil. à Helsingsfors*, 1902 (t. III-IV), p. 86 ss.

2. Wackernagel, *Gesch. der deutschen Liter.*, 2e éd., t. I, p. 127, note 4. — Steinhausen, *Gesch. der deutschen Kultur*, p. 238.

exercée déjà à l'époque franque sous les Mérovingiens et les Carolingiens et dont nous avons parlé dans notre Introduction. Elle s'ajoute directement aux apports d'ordre divers dont les milieux français de mentalité carolingienne, représentés par Adélaïde et Gerbert, avaient fait bénéficier l'Allemagne des Othons : idéal impérial, rêves d'une restauration de la puissance romaine, vénération pour les lettres antiques. Nous constaterons, d'ailleurs, en temps utile, que ces relations en quelque sorte officielles, connues de tous, ne furent pas les seules que le parti traditionaliste français du xe siècle entretint avec le monde othonien. Des rapports moins apparents, mais peut-être aussi utiles, se nouèrent entre les monastères allemands et français. Une abbaye comme celle de Prüm, pour ne citer que celle-là, était étroitement rattachée à notre monastère de Ferrières, qui lui avait fourni un abbé au milieu du ixe siècle [1]. Des manuscrits venus de France circulaient en Allemagne. Plusieurs genres littéraires religieux furent acclimatés par l'exemple français dans les couvents germaniques [2]. Dans le domaine artistique on devine également, comme nous l'indiquerons, des influences occidentales [3]. Le palais des évêques et des rois allemands recevaient en outre des mimes français ou venus de France, qui y apportaient les petites compositions et les airs de musique à la mode chez nous [4]. Ceux-ci ont ainsi fait naître toute une littérature latine légère chez nos voisins. Déjà, d'autre part, les Clunisiens, commençaient à se montrer. Est-ce bien tout, et ne faut-il pas admettre aussi une influence nettement sociale et morale des milieux traditionnalistes français sur l'Allemagne othonienne? Aucun témoignage précis ne permet de le faire, mais on se rend compte cependant que ce va-et-vient de personnages divers ne pouvait avoir lieu sans que quelque chose de nos mœurs et de nos idées se fixât sur les bords du Rhin et y laissât des germes féconds d'évolution.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas cette influence morale des traditionnalistes français qui transforma l'Allemagne, mais bien celle de la société nouvelle, féodale et clunisienne. Dès les premières années du xie siècle, avec l'avènement des Saliens, l'action des

1. Lamprecht, *Wirtschaftsgeschichte*, II, 84, note 1.
2. Voir à ce sujet le tome II, 1re part., chap. 2.
3. Voir à ce sujet le tome II, 2e part., chap. 2.
4. Voir à ce sujet le tome II, 1re part., chap. 2.

milieux féodaux français commence à se faire sentir en Allemagne. Non seulement un poète comme l'auteur du *Ruodlieb* éprouve, vers 1030, le besoin de révéler en détail à ses compatriotes tous les raffinements de la vie de société de notre pays, mais à l'époque où Henri III épousa Agnès de Poitiers, on s'indignait déjà en Allemagne, dans certains clans rigoristes, des progrès que les mœurs et les façons françaises faisaient dans l'entourage du roi. Nous possédons, en effet, une curieuse lettre adressée en 1043 par l'abbé du monastère de Gorze, Siegfried, à un autre Clunisien, Poppon de Stavelot, grand favori de la Cour, dont nous connaissons déjà le rôle important. Dans cette épître, écrite sur un ton de douloureuse indignation, l'austère Siegfried déplore l'apparition de modes qu'il qualifie d'indécentes et qui viennent, selon lui, de chez les Français. Il se plaint que le roi, par son attitude, encourage la diffusion de ces usages pernicieux et, en favorisant ceux qui s'y adonnent, contribue à leur recruter des adhérents [1]. Il convient, pour apprécier

1. « Præterea plurima videmus fieri nobis admodum displicentia et emendatione indigentia, quæ interim tacemus, ne regiis auribus molestiam inferamus. Unum tamen est, quod nos plurimum angit et silentii omnino impatientes facit, videlicet *quod honestas regni, quæ temporibus priorum imperatorum veste ac habitu nec non in armis et equitatione decentissime viguerat, nostris diebus postponitur et ignominiosa Franciscarum ineptiarum consuetudo introducitur, silicet in tonsione barbarum, in turpissima et pudicis obtutibus execranda decurtatione ac deformitate vestium multisque aliis novitatibus, quas enumerare longum est et quasque temporibus Ottonum ac Heinricorum introducere nulli fuit licitum.* At nunc plurimi patrios et honestos mores parvi pendunt et exterorum hominum vestes simulque mox perversitates appetunt ac per omnia his etiam similes esse cupiunt, quos hostes et insidiatores suos esse sciunt et quod magis dolendum est, hi tales non modo corriguntur, verum etiam apud regem et quosdam alios principes familiares habentur, ampliorique mercede eo quisque donatur, quo in talibus neniis promptior esse videtur. Hoc vero alii videntes eorum similes fieri non verecundantur et quia eos inpune ferre simul et munerari considerant, majores novitatum insanias excogitare festinant. Pro his ac talibus, o beate pater, ideo quam maxime dolemus quia cum exterioribus permutationibus simul et mores mutari et in regno aliis hactenus honestiori, cædes rapinas, perjuria, traditiones et varias deceptiones paulatim accrescere videmus et hæc majorum malorum præcurrentia indicia esse timemus... » Giesebrecht, *Gesch. der deut. Kaiserzeit*, t. II, p. 714. L'éloge du passé dans cette lettre a, bien entendu, tout juste la valeur que peuvent avoir les déclarations de ce genre dans tous les temps. Il signifie qu'à un état de civilisation rudimentaire succède une phase nouvelle, plus raffinée. C'est ainsi qu'au XVII[e] siècle les patriotes allemands comme Moscherosch regretteront, devant l'invasion des mœurs polies de notre pays, l'époque où les Allemands mangeaient la salade avec leurs doigts. Il faut voir surtout dans les plaintes de Siegfried la preuve des deux faits soutenus par nous jusqu'ici, *à savoir que la*

exactement la signification de ce document, de tenir compte de deux faits. Tout d'abord cette diatribe ressemble étrangement à certain passage, souvent signalé déjà, de la chronique de Raoul Glaber. Avant Siegfried, l'historien français constate en le regrettant que les Bourguignons et les Français se laissent séduire chaque jour davantage par les indécentes modes et manières des Aquitains. Il prête à Guillaume de Dijon des réflexions de ce genre. Plus tard Orderic Vital notera avec la même tristesse les progrès de l'élégance masculine à la cour normande [1]. C'est là en somme, un lieu commun chez les moines, et surtout chez les moines du parti réformateur. En outre, il faut se souvenir que l'homme qui parle ainsi est un Lorrain de langue française et un notable Clunisien. Qu'en concluerons-nous? En premier lieu que ce n'est pas la haine nationale mais bien le puritanisme du religieux qui s'exprime dans sa missive ou peut-être aussi l'aversion de l'homme du Nord pour le Méridional. En second lieu, qu'il doit y avoir de l'exagération dans le rapport qu'il fait des événements, si même il n'a pas eu sous les yeux ou dans l'esprit un texte comme celui de Raoul Glaber. A entendre Siegfried, nous aurions à faire déjà à l'avènement des mœurs provençales en Allemagne. Ce qu'il dit de la façon de porter les vêtements et de se tailler la barbe ou les cheveux correspond, en effet, aux formules employées avant lui par Raoul Glaber pour caractériser les innovations détestables des Aquitains. Il y a peut-être quelque chose de vrai dans son affirmation. Il est bien possible que la civilisation des Français du Sud, qui poussa sa première pointe dans la France du Nord au début du XIe siècle, avec l'avènement de la reine Constance, ait gagné les bords de la Moselle et du Rhin, quelque quarante ans plus tard. Le fait que, vers la date où se lamentait Siegfried, un moine de Tegernsee en Bavière ait essayé, dans le poème latin qu'on a appelé le *Ruodlieb*, d'initier ses compatriotes à la récente « courtoisie » française — nous établirons plus loin que ce sont bien des usages français qu'il décrit — semble confirmer cette

civilisation du monde militaire français était en avance sur celle des mêmes milieux en Allemagne et que la première débordait déjà sur la seconde. Ce dernier fait est aussi attesté par les satires du Suisse Amarcius, éd. Manitius, livre I, sat. I, p. 2 ss. ; sat. V, vers 403 ss., p. 15.

1. Raoul Glaber, *Hist.*, III, ch. 9 ; *Vita Wilhelmi*, ch. 25. Mab. A. SS. VI, I, 323. H. F., X, 42. — Orderic Vital, éd. Soc. Hist. Fr., III, 323.

manière de voir. Il est probable, cependant, que la réalité était plus complexe que ne le laisseraient supposer cette lettre et ce roman. Pour que la « courtoisie » française, dont les débuts sont d'ailleurs bien plus anciens qu'on ne l'admet communément, pût se montrer çà et là en Allemagne à cette époque, il faut de toute nécessité que la phase antérieure de la civilisation française, la phase féodale, qui, elle, en était à son plein épanouissement au XIe siècle, lui ait préparé les voies. Seulement la pénétration des mœurs féodales n'était pas de celles qu'un religieux pût remarquer ni surtout blâmer. Elle passait inaperçue, cantonnée qu'elle était dans le domaine militaire. Quant aux conceptions morales qui l'accompagnaient, les religieux clunisiens d'Allemagne eussent été d'autant moins fondés à les dénoncer qu'ils s'en sont fait eux-mêmes, comme nous allons le voir, les propagateurs.

Essayons donc de préciser tout d'abord les acquisitions qui résultèrent pour le monde militaire allemand de ce contact avec la civilisation féodale de notre pays dont nous venons d'examiner les modes de transmission, en réservant pour un prochain ouvrage la question de l'avènement de la « courtoisie » française chez nos voisins.

La « chevalerie » allemande fut dotée par l'influence française en première ligne de tous les progrès techniques réalisés jusque-là chez nous. Le cavalier étant par définition un chevalier, il s'agissait avant tout de faire du gauche « ministérial » allemand un écuyer habile et élégant. Il semble bien, d'après une phrase du texte de Siegfried de Gorze, que, dès le XIe siècle, des infiltrations françaises se soient produites dans le domaine de l'armement et de l'équitation. En tout cas, le début du XIIe siècle et surtout la période de la seconde Croisade implantèrent en Allemagne la plupart des usages français relatifs à la profession militaire. La voie normale des importations fut ici encore la Basse-Lorraine et le Rhin. C'est dans la Lorraine allemande qu'on rencontre d'abord la distinction toute française entre le cheval de guerre ou « destrier » et le cheval de transport ou « roncin »[1]. Jusque-là les Allemands, qui utilisaient le cheval surtout comme moyen de transport, ne semblent pas

1. Baltzer, p. 10-11. — Témoignages pour la Lorraine dès le début du XIe siècle. Baltzer, p. 60.

l'avoir connue. Les mots qui servirent à désigner ces deux genres de monture furent empruntés au néerlandais et, peu à peu, ils remontèrent le Rhin pour se répandre dans les régions du sud-ouest et du sud-est, comme, d'ailleurs, tout le vocabulaire de l'équitation [1]. Il y avait longtemps que les Lorrains passaient, comme nous le savons, pour les meilleurs cavaliers de l'Allemagne [2]. Les autres progrès militaires suivirent de près celui-ci. L'équipement du chevalier français comportait avant tout la lance, l'épée, le heaume, le haubert. C'est celui que nous allons voir s'implanter en Allemagne au cours du XII[e] siècle. Le sceau d'Henri de Bavière, en 1045, nous présente encore un guerrier debout, portant une lance avec gonfanon, revêtu de la chlamyde othonienne et tête nue [3]. C'est le costume que l'on retrouve également dans le *Codex aureus* de Saint-Emmeram de Ratisbonne. Il est encore tout carolingien. En 1125, un de ses successeurs a déjà le casque conique à nasal et le haubert, que l'on peut voir chez nous aux cavaliers de la tapisserie de Bayeux, qui est de la fin du XI[e] siècle. En outre, il est à cheval [4]. Guillaume de Gleiberg, en 1141, est équipé de même [5]. En revanche, Albert l'Ours de Brandebourg, vers le milieu du XII[e] siècle, est encore à pied et porte un casque sans nasal [6]. L'est est en retard sur l'ouest. Le duc Conrad de Zähringen, en 1140, est aussi représenté à pied, l'épée à la main. Mais son successeur, Berthold IV, en 1169, est à cheval [7]. L'équipement français, qui, dans les régions de l'ouest, est adopté généralement dès la seconde moitié du XII[e] siècle, comme on le voit par l'*Hortus deliciarum* d'Herrad de Landsberg, qui provient du monastère de Sainte-Odile, près de Stras-

1. *Ors*, *ros* (destrier), *runzit* (roncin), *ravit* (cheval arabe), *covertiure et îsercovertiure* (couverture), *brustenier*, *kollier* (collière), *grôpiere* (croupière), *gurgerel*, *panel*, *surzengel* (sorçaingle), *tehtier* (testière), etc.

2. Ekkeh., ann. 1106, p. 235. — *Carmen de bello saxon.*, III, v. 86. — *Folcuini Gesta Lob.*, ch. 25, p. 66. — Alpert, II, 21. p. 719, etc., etc. — Waitz, *Verfass. gesch.*, VIII, 112-113. — Dès 1033, en Lorraine, il existe des écuyers pour porter les armes de leurs maîtres, Baltzer, p. 79. — Dans le *Ruodlieb*, qui rapporte des mœurs vues en France, il y en a partout, X, 37 ; XI, 3, 9, 10, 12.

3. Seyler, *Das Siegel*, p. 253.

4. Seyler, p. 260. — M. Marignan a essayé, sans succès à notre avis, de rajeunir la tapisserie de Bayeux.

5. Seyler, p. 260.

6. Seyler, p. 254.

7. Seyler, p. 254.

bourg [1], ne s'impose aux contrées de l'est qu'au début du XIIIe siècle. Casimir de Poméranie, en 1170, est encore à pied sur son sceau. Saint Maurice, sur le sceau du chapitre de Magdebourg, en 1200, n'est pas autrement figuré [2]. Le maniement de la lance est connu dès la fin du XIIe siècle sur la frontière française, comme on le voit par les dessins de l'*Hortus*, mais les poètes « courtois » souabes ou bavarois, sont encore obligés de fournir à leurs lecteurs des renseignements détaillés à ce sujet en plein XIIIe siècle [3]. La littérature et le langage confirment les témoignages apportés par les monuments figurés. Alors que dans les poèmes originaires de la région du Rhin, comme le *Pauvre Hartmann* et l'*Exode*, on trouve, dès la première moitié du XIIe siècle, des descriptions d'armures qui rappellent tout à fait les modes françaises [4], des œuvres bien plus récentes comme les *Nibelungen* et la *Gudrun*, qui ont été rédigées en Autriche, offrent encore les anciennes manières de combattre et l'équipement othonien [5]. Les mots par lesquels on désigne le harnachement du cheval — le terme de couverture est un des plus anciennement empruntés — les différentes parties de l'armure chevaleresque, les armes nouvelles, la manœuvre de ces armes, les usages militaires, sont tous d'origine française on peut les suivre à la trace des poèmes de la région du Rhin inférieur, où ils se montrent tout d'abord, dans ceux de l'Allemagne moyenne puis du sud [6]. De même le

1. M. Marignan veut à tout prix rajeunir l'*Hortus* comme la tapisserie de Bayeux. Après avoir constaté que ce sont bien les modes françaises du XIIe siècle que le manuscrit reproduit dans ses enluminures, il ajoute qu'elles ont dû pénétrer très tard dans ce pays reculé ! Un pays reculé la patrie de Gottfried de Strasbourg !

2. Seyler, p. 233, 255.

3. Wolfram d'Eschenbach, *Parzival*, 537, 5 ; 812, 9.

4. *Armer Hartmann*, vers 2430 ss. — *Exodus*. Hoffmann, *Fundgr.*, II, p. 100, v. 32 ss. — Diemer, *Genesis und Exodus*, p. 160, v. 21 ss.

5. Les combats de la première partie de la *Gudrun (Hagen* et *Hilde)*. — Les combats des Burgondes chez Attila. Dans la deuxième partie de la *Gudrun* et dans la première partie des *Nibelungen* la méthode nouvelle est connue. Ce sont les parties qui ont subi le plus nettement l'influence courtoise.

6. *Amesier*, (blesser) et *amessure*, *baltenœre* (paltonier), *banier* (bannière), *barbier* (partie du casque), *batalje*, *kolze* (chausse), *condewier* et *condewieren* (convoyer), *kumpan*, *kumpanie*, *kurrier*, *ekub* (aucube, tente), *harnas*, *gabîlot* (javelot), *lanze*, *leisieren* (eslaissier, courir à bride abattue), *meile* (maille de haubert), *panzier* (cuirasse), *pateliere* (batailler, soldat), *pavilûn* (pavillon), *pfasch* (défilé), *plate* (sorte d'armure), *puneiz* (combat, choc), *punjûr* (combattant) et *pungieren*, *pusche*, (élan), *pusûn* (buisine, trompette), *ravine* (course rapide à cheval), *rotte* (troupe armée) et *rottieren*,, *sarjant*, *schinnelier* (genouil-

tournoi, ainsi que les divers exercices de ce genre, s'introduisent de France en Allemagne dans la première moitié du XIIe siècle, par la Flandre et la Lorraine [1]. Le tournoi porte le nom de *conflictus gallicus*. En 1127, on organise une fête de ce genre près de Wurzbourg. C'est la première dont la date soit connue. Cet usage semble ne s'être répandu que lentement en Allemagne, et n'y avoir jamais tenu la même place qu'en France. Les tournois allemands étaient moins fréquentés, moins brillants, moins dangereux aussi, que les tournois français. On ne s'y servait pas des mêmes armes. Un poète allemand du XIIIe siècle déclare qu'un chevalier allemand qui voudrait prendre part à un tournoi français s'en trouverait mal [2]. Le Germain, moins sensible à la gloire pure que son voisin de l'ouest, ne sut jamais se passionner pour ces belles passes d'armes qui coûtaient fort cher et ne rapportaient pas grand chose, du moins au début [3]. Hartmann d'Aue, à la fin du XIIe siècle, croit devoir encore signaler aux nobles de son pays, dans son *Ywein*, la nécessité d'un long noviciat, d'une grande pratique du cheval et des armes, l'importance de la belle tenue, de l'escrime correcte, et stigmatiser de l'épithète de « tölpelhaft » le combat avec l'épée entre cavaliers [4]. Après lui, Wolfram d'Eschenbach esquissera, dans son *Parzival*, un vrai cours de joûte. Le monde militaire allemand ne semble cependant pas avoir pris beaucoup plus de plaisir à ces distractions guerrières et mondaines qu'à l' « aventiure », dont

ler), *schumpfentiure* (déconfiture), *soldât* (solde), *soldier* (soldat), *standart* (étendart), *store* (troupe de soldats), *tambûr* (tambour) et *tambûren*, *tärkis* (carquois), *teilieren* (tailler), *treif* (tente), *trumbe* (trombe), *turkopel* (archer), *valet*, *vintâle* (ventaille), *flamme* (étendart), *visier*, *wambasch* (gambais, vêtement de guerre), *zimierde* (cimier) et *zimieren*, *zingel* (sangle), etc.,etc. ; en outre, quantité de mots formés sur les termes français comme *härsenier*, *senftenier*, *huffenier*, *hurtenier*, *lendenier*, La plupart des armes et des parties d'armures citées dans les poèmes allemands sont en outre données comme provenant de France. De plus la *langue maritime allemande n'emploie guère que des termes français*, aussi nombreux que les expressions militaires. Cf. Palander, *loc. cit.*, p. 102 ss.

1. Wackernagel, *Altfranz. Lieder und Leiche*, p. 193 ss. — Roth, *Der Ritterstand*, p. 621. — Schultz, *Höf. Leben*, II, 91 ss. — Waitz, V, 455-56. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, III, 198. — Niedner, *Das deutsche Turnier*, p. 8 ss.

2. *Partonopeus*, v. 15105-15115. — Niedner, 15.

3. Au XIVe et au XVe s., quand les tournois rapportèrent de l'argent, ils devinrent très fréquents en Allemagne. On voit par Froissart que l'âpreté au gain des Allemands dans ces circonstances était redoutée. Ils rançonnaient terriblement leurs prisonniers.

4. *Gregorius*, 1564 ss., 1595 ss., 1606 ss. ; *Ywein*, 7116 ss.

Hartmann d'Aue essayait aussi de lui faire sentir les charmes. Le ton didactique et pressant qui est continuel chez les romanciers allemands, l'ampleur qu'ils donnent aux descriptions d'armes, de harnachement, de fêtes, d'exercices, dont les éléments leur sont fournis par leurs sources, montrent combien fut laborieuse, à cet égard, la transformation du « ministérial » othonien en un chevalier à la française [1]. Les exercices secondaires, tels que la joûte, le behourd, la quintaine, passèrent aussi en Allemagne [2]. La langue de ces divers jeux militaires y resta longtemps le français [3]. De même la vénerie savante eut en Allemagne un vocabulaire entièrement français [4]. Le Strasbourgeois Gottfried, qui adapta le *Tristan* de Thomas, au début du XIIIe siècle, ne manque pas de décrire en détail à ses compatriotes le cérémonial compliqué de la chasse à courre [5].

Le château féodal avait été le support de l'indépendance politique et de la dignité sociale du baron français. Il naquit en Allemagne à la suite de la double intervention politique et sociale de notre race dans l'histoire de l'Allemagne à la fin du XIe siècle. Les rares palais de dynastes, les quelques forteresses royales ou ducales, les résidences clairsemées et rudimentaires des vassaux libres et surtout les villes ceintes de murs de l'époque othonienne, ne correspondaient en aucune façon, nous le savons, au réseau serré de châteaux féodaux autonomes qui recouvrait notre pays et lui donnait l'apparence d'une mosaïque de petites principautés [6]. La lutte du Sacerdoce et de l'Empire, déchaînée et conduite par Cluny, en rompant les liens qui paralysaient l'essor de la Féodalité allemande, amena, nous le savons, une éclosion soudaine de châteaux, symboles des multiples dominations souveraines qui se

1. Hartman développe les descriptions de Chrétien son modèle, qui est très bref à ce sujet. Piquet, *Etude sur Hartmann*, p. 204 ss., 281 ss. L'auteur de *Floris*, Veldeke et Gottfried, agissent de même.

2. Schultz, *Höf. Leben*, II, 113 ss. ; 127-130.

3. *Baneken* (banoier), *behurd* et *behurdieren*, *hâmit* (barrière, palissade), *hurten* (heurter) et *hurteclich*, *juste* (joûte) et *justieren*, *jostcor*, *krie* (cri) et *kroijieren*, *leisieren*, *poinder*, *puneiz*, *pungieren*, *ravine*, *treviers* (attaque de travers), *trunzûn* (tronçon de lance), *turnei*, *turnieren*, *vælen* (manquer), *vespereide* (rencontre la veille du tournoi), *walap* (galop) et *walopieren*, etc., etc.

4. *Birsen* (berser, tirer), *curîe* (curée), *furkie* (dépeçage), *lumbele* (lomble, muscles de l'intérieur des cuisses de la bête abattue), *zimere* (partie du cerf), *smirlîn* (émerillon), etc.

5. Tristan, 71, 28-83, 12. Schultz, *Höf. Leben*, I, 465.

6. Cf. plus haut, 1re part., chap. 2. § 3.

constituaient [1]. Jusque-là c'était en Lorraine seulement qu'on avait vu des demeures féodales de ce genre [2]. Désormais, le long du Rhin et dans le Sud-Ouest, elles surgirent du sol comme par enchantement. Henri IV, par la construction de ses « burgs » de Saxe et de Thuringe, semble avoir donné le signal de cette révolution. Le véritable château féodal, distinct de la place fortifiée, apparut en masse à ce moment-là [3]. Si jusqu'alors la ville forte avait donné son caractère au paysage allemand, ce furent désormais les « burgs » plantés sur toutes les cimes rocheuses ou boisées qui le distinguèrent. La Wartburg, Trifels, Kyffhausen, Drachenfels, Wolkenburg, tous ces noms évocateurs, qui ont fait tressaillir tant d'imaginations romantiques, sont des souvenirs de cette époque [4]. Frédéric II de Souabe sema de châteaux les bords du Rhin, de Bâle à Mayence, au début du XII[e] siècle. On disait de lui qu'il traînait toujours un château à la queue de son cheval [5]. Sous les Hohenstaufen, les forteresses féodales se multiplieront [6]. Il est hors de doute que les constructeurs de ces premières résidences proprement féodales en Allemagne se sont inspirées de l'architecture militaire française. Le mot de *châstel* passa dès le XI[e] siècle du français dans l'allemand [7]. Les anciennes fortifications tudesques semblent avoir consisté, comme nous l'avons dit, en une grosse construction carrée, entourée d'une enceinte dépourvue de tours de flanquement et très rudimentaire. Au XI[e] siècle le mot français de *turn* (tour) pénètre en Allemagne. Plus tard, dans le courant du XII[e] siècle,

1. Cf. 1[re] part., chap. 2, § 3.

2. Regino, ann. 998, p. 608 ; 906, p. 611. — Flodoard, ann. 951, p. 400 ; 960' p. 405.

3. Giesebrecht, *Gesch. des deut. Kaiserr.*, III, 2, p .1221-1222. — Henne am Rhyn., *Deutsche Kulturgesch.*, I, 208.

4. La Wartburg est mentionnée pour la prem. fois dans Bruno, *De bello saxon.*' ch. 117, ann. 1080 ; Trifels, dans des sources qui s'inspir. des *Ann. de Paderborn*, ann. 1113 ; Kyffhausen, dans les *Ann. d'Erfurt* et l'*Annal. saxon*, ann. (118) ; Drachenfels et Wolkenburg furent bâtis par Frédéric, archevêque de Cologne, pendant sa lutte contre l'empereur. Cf. Stein, *De Frederico archiepiscopo Colon.*, p. 27. — Sur Henri IV, on lit « Montes omnes colliculosque Saxoniæ et Thuringiæ castellis *munitissimis* extruxit, præsidiumque imposuit ». Lambert d'Hersfeld, M. G. SS. V, 127.

5. Otton. Fris., *Gesta Frider.*, I, ch. 12. — Heyne, *Wohnungswesen*, 333.

6. Raumer, *Hohenstaufen*, I, 208. — Piper, *Burgenkunde*, 122 ss.

7. W. Franz., *Die latein. roman. Elem.* im Ahd., p. 11 et 27. — Palander, *loc. cit.*, p. 86 ss.

porte, *potenære* (portier), *valporte* (herse), l'y ont suivi [1]. Tous ces organes et beaucoup d'autres furent révélés aux Allemands par les châteaux français qu'ils aperçurent en Palestine au cours de la seconde Croisade, ou chez les Normands d'Italie. Seuls les textes allemands du XIII[e] siècle ou les traductions de poèmes français au XII[e] les mentionnent [2]. Il en va de même du fossé rempli d'eau. Le fameux terme de *bercfrît*, qui a tant fait couler d'encre, n'est pas plus ancien que le XII[e] siècle. Le donjon, rare en Allemagne, y a toujours conservé sa dénomination française. A en juger par l'origine française des termes qui servaient à les désigner, la « barbacane », les « bretesches », les « lices », la « chemise », le « perron », les « boves », auraient été empruntés par l'architecture militaire allemande aux châteaux français [3]. De même pour le pont-levis. Pour les « machicoulis », les « assomoirs », les « moucharabis », les « hourds », « les « auvents », la « courtine », il n'existe pas de termes allemands à l'époque courtoise [4]. Les fenêtres à hauteur d'homme, les châssis garnis de corne, les vitraux, les balcons, les dallages en marbres composites, les lambris, les plafonds de bois ouvragés, les peintures murales, les salles voûtées, ne sont mentionnés que par les poèmes français [5]. Hartmann prend la peine d'expliquer ce qu'est un « perron real » [6]. Presque tous les termes servant à désigner les étoffes et les pierres précieuses, ont été fournis à la langue allemande du Moyen-Age par la nôtre [7]. On sait d'ailleurs pertinemment que l'architecture militaire française était, au XII[e] siècle, fort en avance sur celle des pays voisins et notamment sur l'architecture allemande [8]. Nous verrons qu'il en fut de même pour l'architecture religieuse. Du faîte à la base, le château allemand du XII[e] et du XIII[e] siècle est donc une importation française, comme la cathédrale gothique sa grande contempo-

1. Palander, *ibid.*
2. Schultz, *Höf. Leben*, I, 22 ss.
3. Schultz, *Höf. Leben*, I, 22 ss.
4. *Ibid.* — Par contre les *minnesinger* et Veldeke, qui s'inspirent de sources françaises, connaissent certains organes avant qu'ils existent en Allemagne Piper, *Burgenkunde*, p. 284.
5. Schultz, *ibid.*
6. *Ywein*, 1198 ss.
7. Palander, *loc. cit.* Pour quelques-uns cependant on hésite entre l'origine latine et l'origine française.
8. Violl.-le-Duc, *Dictionn. d'architecture*, VIII, 371.

raine, comme la sculpture, la miniature de la même période. Les châteaux allemands de l'époque courtoise ne semblent pas, d'ailleurs, avoir été à la hauteur de ceux de la France du Nord, tant s'en faut[1]. De même, c'est par la Lorraine que les machines de jet ont sans doute pénétré en Allemagne[2]. Le premier chef d'armée qui en ait employé est, comme nous l'avons dit, Henri le Lion, un des princes qui ont le plus fait, à tous égards, pour la propagation de l'influence française en Allemagne. Les termes qui servaient à les désigner furent d'origine française ou néerlandaise[3]. La réorganisation militaire de l'Allemagne se faisait donc, à la veille de la grande période « courtoise », entièrement par l'adoption des usages français. Ce n'était pas la première fois que pareil événement se produisait et ce ne sera pas la dernière. Déjà les Celtes avaient été les précepteurs des Germains dans l'art de la guerre. Les Gallo-Francs rendirent un service analogue aux Allemands du VIIe et du VIIIe siècle. Plus tard c'est en s'appropriant les progrès accomplis chez nous dans le cours du XVIIe siècle et surtout en appliquant les réformes de Louvois que le Grand Electeur créera l'armée prussienne dont les meilleurs officiers et soldats seront, d'ailleurs, des réfugiés français. Enfin, après Iéna, la renaissance militaire de la Prusse aura pour point de départ les innovations de la Révolution et de l'Empire.

Pour donner au vassal et au « ministérial » allemands toutes les allures extérieures de véritables féodaux, il ne leur manquait plus que le sceau et le blason. Au XIe siècle, seuls les ducs et les comtes palatins avaient fait usage du sceau[4], alors qu'en France les simples barons s'en servaient dès le milieu du XIe siècle[5]. Les comtes ordinaires se l'approprièrent vers la fin de ce siècle, au

1. « Civitates Argentinensis et Basiliensis in muris et ædificiis viles fuerunt, sed in domibus viliores. Domus fortes et bonæ fenestras paucas et parvulas habuerunt et lumine caruerunt... Nobiles in villis turres parvulas habuerunt, quas a suis similibus vix defendere potuerunt. » *De rebus Alsatiis ineuntis sœc. XIII.* Schultz, *Höf. Leb.*, I, 124. — Cf. *Moniage Guill.*, vers 3318 ss. : « Puis fet ovrir sa grant chartre pullente. — Noire et oscure ; clarté n'i puet descendre. — Molt i avoit et guivres et tarentes. — Serpenz crestez et crapoz et yraignes. — Si laide chartre n'ot tres qu'en Alemaigne. »

2. *Ghisleberti Chron.*, M. G. SS. XXI, 561. — *Ann. Egmundi*, M. G. SS. XVI, 475.

3. *Bercfrît, blîde, mange, trîboc.*

4. Seyler, *Die Siegel*, p. 66 ss.

5. Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 177.

moment où, comme nous l'avons vu, se fit leur émancipation. La noblesse non titrée eut son tour au milieu du XIIe siècle, ainsi que les villes, celles du Rhin d'abord : Cologne en 1149, Trèves en 1172, Coblence et Wurtzbourg quelque trente ans plus tard. La petite noblesse et les « ministériaux », dont l'élévation n'eut lieu que dans le courant du XIIe siècle, acquirent ce privilège vers 1200 [1]. Les femmes employèrent le sceau d'abord chez nous, dans le courant du XIIe siècle, puis dans la seconde moitié du XIIIe en Allemagne [2]. Le sceau « féodal » allemand a subi des influences françaises très caractérisées. La forme ovale qu'il adopta vers la fin du XIe siècle, d'abord dans la région du Rhin, lui venait de France, où Robert le Pieux l'avait mise à la mode un siècle plus tôt, en 997 [3]. A la fin du XIIe siècle, il reçut par la même voie le dessin de l'écu normand, long pointu par le bas, arrondi par le haut [4], et on le vit s'orner d'armoiries [5]. En France ce phénomène s'était produit dès le milieu du XIIe siècle, immédiatement après la seconde Croisade [6]. On se souvient que c'est dans notre pays que le blason était né et qu'il s'était développé tout d'abord [7]. De chez nous il passa en Allemagne, mais longtemps son évolution y resta liée à celle qu'il subit en France, et en retard sur celle-ci. Dès la seconde moitié du XIIe siècle il existe en France des armoiries compliquées, surtout dans les régions du Midi. A cette époque les écussons allemands ne font guère qu'apparaître et sont encore rudimentaires [8]. Un des plus anciens que l'on possède est celui de Léopold le Saint, margrave d'Autriche, qui vécut de 1096 à 1136. C'est au XIIIe siècle seulement que, l'usage du blason deviendra général en Allemagne. Cependant en Suisse, à proximité de la frontière française, on voit des sceaux à armoiries se produire au déclin du XIIe siècle, par exemple celui de Berthold de Zähringen, qui daterait de 1187. Par

1. Seyler, p. 72 ss, 82.
2. Ganz, *Die herald. kunst in der Schweiz*, p. 141.
3. Seyler, p. 78-79.
4. Seyler, p. 87.
5. Seyler, p. 87.
6. Demay, *Le Cost. d'après les sceaux*, p. 192. — Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 197,
— Ganz, p. 11.
7. Ganz, p. 12, 13. — Dès 1128, dans sa lettre aux Templiers (*de laude novæ militiæ*, II), Saint-Bernard signale des boucliers peints où sont représentées des scènes de batailles. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, I, 230 ss.
8. Ganz, p. 18-19, 32.

contre l'*Hortus deliciarum*, qui est de cette même époque et qui a vu le jour en Alsace, ignore encore les armoiries. Il en est de même du manuscrit du *Welscher Gast*, de Heidelberg, qui date du début du XIIIe siècle [1]. Tous les détails du blason allemand ont été importés de France, ainsi les brisures, les hérauts, les accessoires, les draperies [2]. C'est le cas aussi pour les vitraux armoriés [3]. Les noms des couleurs, des divisions de l'écu, des diverses particularités du blason et la désignation du blason lui-même, sont ou empruntés au français ou calqués sur les termes employés dans cette langue [4]. S'il était vrai que le nom allemand du blason « wapen », fût flamand d'origine — cette explication a été contestée — l'usage des armoiries se serait répandu chez nos voisins en suivant la voie du Rhin, telle que nous l'avons tracée plus haut.

La plupart de ces emprunts étaient pleinement acclimatés dans la haute société allemande dès la seconde moitié du XIIe siècle et ils parvinrent aux petits vassaux et « ministériaux » dans les dernières années du XIIe siècle et au début du XIIIe. Mais ils ne représentent pas à beaucoup près tout ce que la civilisation féodale française a communiqué, à cette époque, au monde militaire allemand. A côté des importations d'ordre technique, il y eut toute une transmission de sentiments sociaux et moraux inséparables de celles-ci. Nous avons constaté que la classe guerrière en Allemagne s'était arrêtée dans son évolution morale, comme dans son évolution politique et militaire, à la phase carolingienne et que le plus grand nombre des sentiments nouveaux acquis par la Féodalité française au cours du Xe et du XIe siècle lui étaient restés étrangers. Ces sentiments, qu'avait fait naître le libre jeu des institutions féodales françaises, non seulement étaient entièrement développés chez nous au moment où le monde vassalique allemand et la classe des « ministériaux » arrivèrent à la pleine indépendance, vers le début du XIIe siècle, mais encore ils y avaient pris, comme nous l'avons vu, une teinte religieuse marquée, à la suite des efforts faits par l'Eglise de France pour enrôler la

1. Ganz, p. 22-23. — Von Hefner-Alteneck, *loc. cit.*, II, pl. 107.
2. Ganz, p. 57, 88-89. — Bouly de Lesdain, *Les brisures d'après les sceaux*, p. 73.
3. Ganz, p. 116.
4. *Zobel* (sable), *härmin*, *kel* (gueules), *sinopel*, *lepart* (liepart, léopard), *bar* (barres), *juncture* (jointure), *gehalbieret* (parti), *gevieret* (écartelé), etc.

Féodalité à son service. La période qui vit l'achèvement de l'évolution féodale en Allemagne coïncidait donc avec l'époque de la plus grande influence des idées religieuses sur la société aristocratique française. Ce fait eut des conséquences importantes pour la transmission de l'idéal féodal français en Allemagne. Peut-être les notions supérieures élaborées chez nous par le développement régulier des caractères, telles que la conception du devoir de justice et de protection envers les faibles, de la loyauté et de la franchise avec les égaux, enfin celle de l' « honneur », guide suprême de la conscience individuelle, eussent-elles peu à peu gagné d'elles-mêmes, en tant que discipline sociale collective, les régions allemandes, où certaines personnalités avaient sans doute déjà franchi ce degré de l'évolution morale, mais cette propagation, qui devait amener une refonte totale des âmes germaniques, eût été très lente. *Par bonheur il se trouva que l'Église — ou mieux la Réforme clunisienne — éprouva le besoin de conquérir en Allemagne aussi, vers la fin du XIe siècle, la classe guerrière, sans laquelle il lui était difficile de réussir dans le combat sans merci qu'elle livrait à l'institution impériale othonienne. Ce fut donc la Réforme clunisienne qui fut amenée à travailler chez nos voisins, comme elle l'avait fait chez nous, à l'éducation morale du monde féodal.* Elle ne pouvait le faire qu'en suivant les mêmes procédés et en adoptant les mêmes principes qu'en France. L'essentiel pour elle était de gagner les âmes des nobles aux desseins de la Papauté et plus généralement de l'Eglise. En première ligne il s'agissait donc d'ouvrir ces rudes et pratiques natures à la notion du sacrifice, du devoir chrétien. Mais, comme le secours qu'on attendait d'elles était avant tout un secours guerrier, beaucoup de vertus militaires proprement dites devaient être encouragées aussi. Comment, d'ailleurs, gagner la confiance d'un groupe quelconque d'hommes, si l'on ne se place tout d'abord à leur point de vue ? Ceci nous ramène exactement aux règles générales de conduite adoptées par l'Eglise réformatrice de France. Quant à la méthode, elle était toute trouvée elle aussi. Cluny allait attirer la « milice » allemande dans son orbite par les moyens qui lui avaient réussi en France. Chez nous, il avait tout d'abord travaillé à établir la paix intérieure, puis s'était immiscé dans l'éducation chevaleresque, avait développé ensuite le culte des saints, le goût des pèlerinages, popularisé l'idée de la Croisade, enfin et surtout, il avait pénétré de son esprit la

littérature laïque qui s'adressait tout particulièrement à la classe guerrière. Il se comporta de même en Allemagne.

L'action de Cluny avait commencé par profiter là-bas aux puissances traditionalistes qu'il allait combattre par la suite. C'est ainsi que le mouvement qui emportait l'Allemagne vers une civilisation essentiellement matérielle et pratique, fut singulièrement favorisé par les progrès d'ordre économique que la congrégation introduisit chez nos voisins. C'est probablement à Cluny que l'Allemagne doit, en grande partie au moins, le système de l'exploitation indirecte des grands domaines par les petits fermiers ou colons, l'institution du prêt sur hypothèque, des assurances, des caisses de retraite pour les vieillards, l'aménagement rationel des moyens de transport et des routes [1]. Plus tard les Cisterciens, rivaux et successeurs des Clunisiens, les dépasseront encore en tant qu'agronomes. Ce sont eux qui ont défriché et colonisé, on peut le dire, la presque totalité de ces immenses régions arrachées par les Allemands aux Slaves, des bords de l'Elbe à la Vistule [2]. De même un des plus grands bienfaits que les Réformateurs français aient apporté à l'Allemagne, au XIe siècle, l'institution de la Paix et de la Trêve de Dieu, fut surtout utile à la monarchie. La première tentative pour introduire dans l'Empire cette innovation si nettement française, fut faite en 1043 par le pieux Henri III, dont on sait le zèle pour la propagation des idées clunisiennes [3]. En 1069 Henri IV renouvela le geste de son père [4]. Mais ce n'est qu'en 1081 que la Paix et la Trêve de Dieu prirent véritablement racine en Allemagne. A ce moment-là la querelle des Investitures commençait à engendrer partout dans ce pays un état d'anarchie que la puissance du monarque et de ses agents était incapable de comprimer. C'est ce qui poussa l'évêque de Liège, Henri, à recourir au remède que des circonstances analogues avaient fait

1. Sackur, *Die Cluniacenser*, II, 406 ss. — Chélard, *La Civilis. franç. dans le dével. de l'Allem.*, I, p. 271.

2. Winter, *Die Cistercienser*, I, p. 137 ss. — Dolberg, *Studien und Mitteil. der Ben. Cisterc.*, XIII, p. 218, p. 512. — Hauck, *Kirchengesch.*, IV, 326 ss. — Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, III, 386 ss.

3. *Herimann. Aug. Chron.*, ann. 1043, M. G. SS. V, 124. — Hauck, *Kirchengesch.*, III, 581.

4. *Bertholdi Ann.*, ann. 1069, M. G. SS. V, 274.

adopter un siècle plus tôt en France [1]. Deux ans plus tard, l'archevêque de Cologne, Sigewin, imita son exemple [2]. L'initiative prise par l'épiscopat allemand en cette occasion est d'autant plus digne d'être notée, qu'on se souvient de l'opposition violente qu'avait faite un prélat comme Gérard de Cambrai, sujet de l'Empire, à l'institution française [3]. Gérard estimait, avec quelque raison, que c'était là un empiètement de l'Eglise sur les droits du souverain. Mais les temps étaient passés où on pouvait faire fonds en Allemagne, sur la police royale, ducale et épiscopale. En 1084, le prétendant Hermann établissait la Paix de Dieu en Saxe [4]. Le synode de Bamberg de 1083 l'avait déjà précédé dans cette voie [5]. Ces efforts variés déterminèrent le roi lui-même à prendre en mains l'établissement de cette réforme. A la diète de Mayence, en 1085, Henri IV étendit à l'Empire tout entier les prescriptions de la Paix et de la Trêve de Dieu [6]. Non seulement certaines catégories de personnes étaient soustraites à la violence des gens armés, ainsi les clercs, les négociants, les paysans, les femmes, les enfants, mais encore les hostilités restaient interdites pendant quatre jours de la semaine et à l'occasion de toutes les grandes fêtes ecclésiastiques. Ce sont là les stipulations principales qui étaient résultées de la fusion du double mouvement de la Paix et de la Trêve en France, que nous avons étudié plus haut, et dont l'Allemagne bénéficiait à son tour, sans avoir comme notre pays laborieusement et longuement préparé cette victoire de l'intérêt collectif sur les égoïsmes individuels. L'adoption de la Paix et de la Trêve de Dieu par l'autorité monarchique allemande eut des conséquences très importantes. Elle devint le principe de ces Paix générales (Landfrieden) si souvent promulguées par les monarques et qui seront pendant tout le Moyen-Age un élément capital de la législation impériale [7]. Henri IV, Henri V, Lothaire III, Conrad III, Frédéric Ier, Rodolphe Ier,

1. *Aegid. Aur. Gesta ep. Leod.*, III, 13, M. G. SS. XXV, p. 89. — Herzberg-Fränkel, *Forschungen.*, XXIII, p. 134 ss.

2. Ekkeh., *Chron.*, M. G. SS. VI, 206. — Hauck, III, 843. — M. G., *Constit.*, I, 602.

3. *Gesta pontif. Camer.*, III, 27, 52.

4. *Bernoldi Ann.*, ann. 1084, p. 440. — Hauck, III, 843.

5. M. G., *Const.*, I, p. 605.

6. *Bernoldi Ann.*, p. 443. — *Ann. Aug.*, p. 131. — Ekkeh., 205 ss. — *Constit.*, p. 608.

7. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgesch.*, 669 ss.

Albert Ier, Henri VII, Albert II ont eu recours à ce moyen, qui n'était efficace, bien entendu, que lorsque, derrière les textes, on sentait une volonté énergique et une puissance militaire redoutable. L'institution française de la Paix et de la Trêve de Dieu a donc été utilisée chez nos voisins, en première ligne, par le pouvoir central. Il est vraisemblable, cependant, qu'elle y exerça sur les caractères une certaine influence éducatrice et familiarisa peu à peu les gens de guerre avec mainte notion morale, jusque-là ignorée ou à peine entrevue. Au lieu de la discipline imposée du dehors par l'autorité royale, on avait à faire désormais à des devoirs qu'il s'agissait de comprendre et d'accepter et cela seul constituait un progrès immense. C'était l'apprentissage de la responsabilité personnelle. Néanmoins il est difficile de croire qu'une mesure qui n'était pas née des souffrances et des besoins du pays et n'avait pas lutté patiemment contre les préjugés des masses, comme en France, pour s'imposer, ait pu avoir la même action souveraine sur les âmes en Allemagne que chez nous. Plus efficaces furent les autres moyens auxquels la Réforme française eut recours — cette fois directement et consciemment — pour conquérir la classe guerrière dans l'Empire. Comme chez nous l'Eglise s'efforça de mettre la main sur l'institution chevaleresque et de « cléricaliser » la cérémonie par laquelle on entrait dans la « Riterschaft ». Cette transformation semble s'être produite vers le milieu du XIIe siècle, une trentaine ou une quarantaine d'années plus tard que chez nous [1]. Jusqu'à ce moment-là les Allemands s'étaient contentés de l'ancien usage franc et plus anciennement celtique qu'un spécialiste de la question a appelé la « Wehrhaftmachung », c'est-à-dire la remise des armes [2]. Cette remise des armes était faite en Allemagne, non seulement aux cavaliers nobles, mais encore à tous les hommes libres. Elle avait lieu de très bonne heure, vers l'âge de quatorze ou quinze ans. Par contre on en excluait les cavaliers d'origine serve ou « ministériaux » [3]. Il saute aux yeux qu'une formalité ainsi comprise n'avait rien de commun avec l'adoubement français, lequel étant réservé à des nobles et à des cavaliers — les chevaliers — et ne se pratiquant jamais avant la ving-

1. Köhler, III, 2, p. 35, 71 ss. — Baltzer, p. 6. — Waitz, V, 398. — Roth von Schreckenstein, *Die Ritterwürde*, etc., p. 208, 280.

2. Roth von Schreckenstein, ch. 7 et 8.

3. Köhler, *Kriegswesen*, III, 2, p. 35, 71 ss.

tième année, prenait une signification et une valeur qui manquaient à l'adoubement allemand. Véritable privilège d'une classe et d'une profession, accordé seulement après constatation des aptitudes militaires du récipiendaire, il s'opposait nettement à l'acte automatique par lequel l'ancien Germain et l'Allemand de la première moitié du Moyen-Age marquaient l'accession du jeune homme de naissance libre à sa première majorité. Le développement qu'avait pris l'institution dans les deux pays correspondait à la différence de leur évolution générale, ou, pour parler nettement, dans l'un, elle avait suivi la transformation du vassal et de l'homme libre en féodal, dans l'autre elle s'était attardée, comme le vassal et l'homme libre, au stade carolingien. La substitution de l'adoubement français à l'ancien adoubement allemand se fit, comme nous l'avons dit, vers le milieu du XIIe siècle, sous le règne de Conrad III, au moment où se produisit l'afflux le plus considérable d'idées et de modes françaises en Allemagne. Un des premiers adoubements selon le style nouveau serait celui du roi de Hongrie en 1146 [1]. Ce système prit le nom de « Schwertleite » ou « remise de l'épée ». C'est vers cette époque également que l'expression de « militem facere » se substitua à l'ancienne formule de « arma dare ou succingere » [2]. Ce changement dans les termes indiquait un changement dans les idées. Si l'on parlait maintenant de « faire un chevalier », c'est qu'on connaissait un ordre de chevalerie, un « ordo militaris » [3] — ces termes venaient de chez nous — lequel comprenait tous les guerriers qui combattaient à cheval et avec les armes nobles, à l'exclusion des autres, ce qui revenait à dire qu'on en excluait les simples hommes libres, non voués à la profession militaire et qu'on y admettait par contre les serfs munis d'un cheval, d'une armure et d'une lance qui, nous le savons, figuraient en nombre croissant, depuis la fin du Xe siècle, dans les troupes allemandes [4].

1. Otto Fris., I, 32. — C'est aussi l'état que représente le poème des *Nibelungen* qui est de la fin du XIIe siècle.

2. Köhler, III, 2, p. 54 (plus exactement dans le premier tiers du XIIe siècle). Il y a des exemples français antérieurs d'une cinquantaine d'années. Order. Vital., H. F., XI, 226.

3. Köhler, III, 2, p. 71. — Baltzer, p. 9.

4. Böhmer, *Fontes*, III, 278, 328. — Köhler, III, 2, p. 36. Les premiers « ministériaux » adoubés furent ceux de l'archevêque de Mayence. La coutume ne pénètra qu'un demi-siècle plus tard en Thuringe, en Westphalie et dans la Marche. Donc la propagation se fit de l'ouest à l'est. Cf. Waitz, V, p. 397. — Roth, p. 204, etc.

C'était le renversement des anciennes pratiques. Nous apprécierons plus loin la signification sociale de cette révolution dans les idées et les mœurs. Constatons simplement ici que l'adoubement à la française ou « Schwertleite » avait, comme chez nous, un caractère religieux, ce qui semble indiquer qu'il a été introduit en Allemagne par les clercs[1]. Que cette « cléricalisation » de l'adoubement ait eu dans la pensée de l'Eglise un but précis, cela va sans dire. Le « chevalier » allemand devait, comme son collègue français, se consacrer avant tout au service de la grande cause chrétienne, et plus particulièrement de la Papauté réformatrice. Il prêtait en effet, comme chez nous, un serment, et recevait la bénédiction de l'officiant[2]. Cependant la cérémonie allemande resta plus simple que la cérémonie française, ou plutôt, plante étrangère transportée en Allemagne, elle s'arrêta dans son développement, tandis que la souche-mère poussait sans cesse chez nous de nouveaux rameaux. Ni la veillée d'armes, ni le bain, ni la colée, ni les exercices équestres, ne semblent avoir figuré dans l'adoubement allemand du XIIIe et du XIVe siècle[3]. Bien plus, — et cela seul suffirait à indiquer que nous n'avons pas à faire ici à une transformation spontanée de l'ancienne « Wehrhaftmachung », mais bien à une importation étrangère dont on ne comprenait pas exactement le sens — il semble qu'on ait accordé dans certains cas la « Schwertleite » à des gens qui avaient déjà reçu la « Wehrhaftmachung »[4]. L'immobilité de la seconde forme de l'adoubement en Allemagne eut pour conséquence une nouvelle irruption, à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, de la manière française qui s'était constituée dans l'intervalle. Cette nouvelle mode étrangère reçut le nom de « Ritterschlag » parce qu'elle comportait essentiellement la « colée »[5]. Le premier exemple qu'on en connaisse est l'adoube-

1. Baltzer, p. 6 ss. Cf. les textes suivants, Arnold Lubec., III, 9. — Otto, *Sanblas. Font.*, III, 507. — *Chron. Weingart.*, 75. — Gerhoh., *De inv. Antichr.*, I, 40. — Otto Fris., I, 33, éd. Waitz, p. 41.

2. Baltzer, 6 et les textes indiqués à la note précédente.

3. Roth, p. 280-281. — Schultz, *Höf. Leben*, I, 181 ss. — Kluckohn, *Ministerialität in Sudostdeutschland*, etc. *Quellen und Studien zur Verfassungsgesch. d. deutsch. Reiches*, hgg. v. Zeumer, IV, 1, p. 140.

4. Baltzer, p. 9.

5. Roth, p. 237, 249, 291, 312.

ment de Guillaume de Hollande en 1247 [1]. Comme précédemment, on n'aperçut pas le lien qui unissait la façon la plus récente d'adouber à l'ancienne, et il y eut des gens qui se firent donner le « Ritterschlag » après avoir déjà bénéficié de la Schwertleite [2]. Le « Ritterschlag » fit son apparition tout d'abord dans les régions voisines de la France, mais il se rencontre en Allemagne à une époque qui excède de beaucoup le cadre fixé à cette étude, et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Le rapprochement de l'Eglise réformatrice et de la classe militaire se manifesta d'une façon bien plus nette encore que par la christianisation de l'adoubement. On vit la noblesse allemande, comme la noblesse française, accomplir des actes, qui non seulement montraient toute l'influence acquise sur elle par les moines étrangers, mais représentaient sans aucun doute une victoire de l'idéalisme sur le rude positivisme tudesque. Nous avons déjà signalé l'espèce de fièvre de renoncement qui se manifesta en Lorraine au début du XI[e] siècle, en Souabe un peu plus tard, dans les rangs de l'aristocratie [3]. C'était incontestablement un spectacle nouveau en pays germanique que de voir des nobles renoncer en pleine jeunesse au monde, entrer en foule dans les monastères, y accomplir les travaux les plus humbles, comme le fait nous est attesté pour Saint-Vannes, Hirschau et d'autres centres encore. Il ne fallait rien moins qu'une flamme aussi ardente d'enthousiasme pour amollir les durs tempéraments de l'époque othonienne, et on avouera que ce n'étaient pas les égoïstes et indifférents religieux des vieilles abbayes « nationales » qui eussent pu produire ce miracle. Le peuple les méprisait dans la mesure où il admirait les moines étrangers. Que la noblesse de cette même époque ait donné ses biens et son argent, avec plus d'empressement que l'ancienne, pour des fondations nouvelles dans les régions de l'ouest et du sud de l'Allemagne, voire en

1. M. G. LL. II, 363. La colée apparaît pour la première fois en Allemagne dans l'*Orendel*, œuvre rhénane. Comme ce cas est tout à fait isolé, il tend à confirmer ce qu'on suppose déjà sur les origines françaises de ce poème.

2. Roth, 295, 299.

3. Voir à ce sujet surtout les *A. SS. ord. Bened.*, t. VIII, 472. — Hugues de Flavigny, dans les *A. SS. Bolland.*, 14 juin, p. 980 ss. — Montalembert, *Moines d'Occident*, VI, 107 ss., et Hauck, III, p. 490 ss. pour la Lorraine, — Trithemius, *Chron. Hirsaug.*, ad ann. 1099, t. I, p. 322. Montal., VI, 76 ss. pour la Souabe. Sur l'enthousiasme en général des nobles pour les Clunisiens, cf. *Lamberti Ann.*, ann. 1071, M. G. SS. V, 187. Gerdes, *Gesch. der salischen Kaiser*, 519 ss.

Autriche et en Saxe, toute une série de témoignages nous l'ont également révélé. On ne s'étonnera donc pas de constater que le phénomène qui s'était produit en France vers la fin du x[e] siècle, à savoir le goût pour les pèlerinages et, d'une façon générale, le besoin de faire pénitence, se soit manifesté de même en Allemagne, bien qu'un peu plus tard, sous l'empire des mêmes causes. La qualité des gens qui, chez nos voisins, se mirent en route vers la fin du XI[e] siècle, pour les Lieux Saints, ne laisse aucun doute sur l'origine première de ce mouvement. Ce sont, sans exception, des partisans de Cluny, qu'ils soient clercs ou laïques. Le signal de ces pieux voyages semble avoir été donné en Allemagne par l'abbé Richard de Saint-Vannes, le réformateur lorrain bien connu. En 1027, il se rendit à Jérusalem accompagné d'environ sept cents personnes, dont deux comtes des environs de Verdun. Au cours des dangers nombreux qui assaillirent les courageux pèlerins, Richard montra un courage héroïque et, bientôt, des récits extraordinaires circulèrent sur son compte [1]. Mais nous avons à faire ici encore à un Clunisien de race française, sujet de l'Empire. Ce n'est que plus tard que les Allemands proprement dits s'ébranlèrent. Un des voyages qui firent le plus d'impression sur l'opinion publique fut celui de l'évêque Gunther de Bamberg, ami d'Annon de Cologne et Réformateur ardent, en 1065 [2]. L'archevêque Siegfried de Mayence, les évêques de Ratisbonne et d'Utrecht, Altmann futur évêque de Passau, ancien élève des écoles de Paris, et, ce qui est plus caractéristique encore, une foule de princes, de comtes et de chevaliers de l'Allemagne du Sud, s'étaient joints à lui. En tout il y avait sept mille personnes au moins. La plupart ne revirent pas leur pays natal. De même le moine Udalric, auquel nous devons la compilation des Constitutions clunisiennes, se rendit en Palestine. Il y était allé chercher le martyre. Mais, quand il vit les Sarrazins s'approcher, la fragilité humaine l'emportant, comme l'explique son biographe, il sortit précipitamment de la rivière où il se baignait, sans prendre le temps de se rhabiller [3]. Ce sont ces pèlerinages qui, peu à peu,

1. *Vita Richardi abb.*, ch. 17, M. G. SS. XI, 288. — *Hugonis chronic.*, II, ch. 10, M. G. SS. VIII, 393.

2. *Lamberti Ann.*, ann. 1065, M. G. SS. V, 163. — *Ann. Altah.*, ann. 1065, M. G. SS. XX, 815.

3. *A. SS. ord. Bened.*, IX, 780. — *Vita Udalr. Cellensis*, ch. 5, M. G. SS. XII, 252, 255.

gagnèrent à l'idée toute française et clunisienne de la Croisade la noblesse allemande, qui, tout d'abord, n'avait pas voulu en entendre parler. Nous avons signalé plus haut l'étonnement caractéristique que le grand mouvement d'idéalisme français suscita en Allemagne, tout particulièrement chez les clercs. Il y avait là quelque chose d'inintelligible pour une tête allemande. Seuls les inconvénients, les dangers, la vanité de l'entreprise, l'indignité de certains participants frappent des hommes tels que l'auteur des *Annales d'Augsbourg*, Ekkehard d'Aura et Bernold le chroniqueur [1]. Si le petit peuple, dans la vallée du Rhin et le sud de l'Allemagne, prêta l'oreille aux discours enflammés de Pierre l'Ermite ou subit la contagion de l'exemple, en revanche les chevaliers — sauf les Lorrains et Wallons qui se joignirent en grand nombre à Godefroy de Bouillon — considérèrent d'un œil indifférent ou méfiant cette extraordinaire aventure. « Orientalibus Francis... hæc buccina minime insonuit », dit Ekkehard, et il attribue cette attitude au « schisme ». Ses propres réflexions et celles de nombre de ses compatriotes prouvent, cependant, que la véritable raison de l'abstention des Allemands doit être cherchée dans leur réalisme utilitaire, rebelle encore aux grandes secousses de l'imagination ou du cœur [2]. Il discrédite lui-même à dessein les rares seigneurs germaniques — des Rhénans surtout — qui prirent part à la première expédition [3], et raconte avec une satisfaction visible les mécomptes éprouvés par les pauvres diables, que l'appel du moine français avait arrachés à leur labeur quotidien et lancés sur les routes de la Hongrie. C'est seulement quand la prise de Jérusalem fut connue en Occident que la « chevalerie » allemande, comme honteuse de ses appréhensions, se décida à prendre la croix. Une seconde expédition étant partie de France sous la conduite de Guillaume de Poitiers, le fameux troubadour, et d'Hugues de Vermandois, les partisans les plus notoires de la politique

1. Ekkeh., *Chron.*, ann. 1099, M. G. SS. VI, 214. — *Ann. Aug.*, ann. 1096, M. G. SS. III, 134. — *Bernoldi Chron.*, ann. 1096, M. G. SS. V, 464.

2. L'auteur des *Moines d'Occident* accuse même certains historiens allemands modernes d'avoir de parti-pris cherché à rabaisser les intentions des premiers Croisés (VII, 150, note 2). Un Allemand, Mutius (*De Germanorum moribus*, 748 ss.) n'en transforma pas moins la première Croisade en une entreprise purement allemande. L'indifférence des Allemands n'est cependant pas niable. Cf. Sybel, *Gesch. des ersten Kreuzzuges*, p. 230-231.

3. Ekkeh., *Chron.*, ann. 1099, M. G. SS. VI, 215.

clunisienne en Allemagne, Welf de Bavière, l'archevêque Thiemo de Salzbourg, l'évêque Udalrich de Passau, plusieurs comtes des régions du sud. la marquise d'Autriche, Ida, et — phénomène inattendu — le chroniqueur Ekkehard d'Aura lui-même, l'accompagnèrent. L'entreprise échoua lamentablement. Toute cette brillante armée, que ne soutenait pas le zèle de la précédente, se dispersa à la première attaque des Turcs. L'archevêque Thiemo. fait prisonnier, subit un cruel martyre, la marquise Ida fut conduite dans un harem où elle termina ses jours d'une façon imprévue. Welf alla mourir, après diverses circonstances, à Chypre. Ekkehard fut un des seuls, parmi les Allemands, qui se tira d'affaire et put revoir son pays [1]. Entre temps l'idée de la Croisade avait fait tant de progrès en Allemagne, que l'empereur Henri IV promit lui-même d'y aller. Mais il s'en tint à cette démonstration platonique, qui, selon ses ennemis, n'était qu'un nouveau mensonge [2]. Il fallait un effort plus considérable encore de la part de Cluny, que celui qui avait été fait jusque-là, pour gagner la chevalerie allemande à un projet aussi contraire à toutes ses habitudes de penser et d'agir. Le revirement de la nation ne se produisit qu'un demi-siècle plus tard et fut le résultat non seulement de l'intervention personnelle de saint Bernard, comme on l'admet d'ordinaire. mais encore de toute une énergique et patiente propagande des milieux réformateurs, dont nous aurons à reparler. Voyons d'abord les événements. Quand on apprit, en 1145, la chute d'Edesse, ce fut dans tout l'Occident comme une consternation générale. Une prompte intervention s'imposait si l'on ne voulait voir l'œuvre des premiers Croisés complètement anéantie. De nouveau le pape se tourna vers la France. Le roi Louis VII promit, en 1146, à Pâques, son concours immédiat. Volontiers Eugène III serait venu dans notre pays, comme autrefois Urbain, pour y attiser de nouveau l'ardeur de la noblesse qui commençait à se calmer, après tant de fatigues supportées presque exclusivement par elle en Orient. Mais ne pouvant s'absenter de Rome où le retenaient des difficultés politiques, il chargea saint Bernard de le remplacer. Celui-ci renouvela, à Vezelay, le prodige de Clermont. Soulevée par sa parole puissante, l'assemblée éclata en cris d'enthou-

1. Ekkeh., *Chron.*, ann. 1101, M. G. SS. VI, 220 ss. — *Passio Thimconis*, ch. 11 et 12, M. G. SS. XI, 58.
2. *Annal. Saxo.*, ann. 1103.

siasme [1]. Une rapide tournée dans la France du centre et du nord acheva de recruter l'armée de la Croisade. Bientôt, cependant, son attention fut attirée sur l'Allemagne. De sa propre autorité un moine cistercien du nom de Rodolphe, avait entrepris de gagner les populations du Rhin à l'entreprise papale. Accompagné de l'abbé de Lobbes qui lui servait d'interprète, il précha dans les villes de Cologne, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, et fut partout bien accueilli [2]. Malheureusement de sauvages excès contre les Juifs marquèrent la trace de son passage. Les archevêques de Cologne et de Mayence s'inquiétèrent de ces désordres et le second écrivit à Bernard pour lui signaler les résultats funestes de la prédication de Rodolphe. Bernard répudia toute connivence avec le moine qu'il blâma sévèrement [3] et se transporta lui-même dans les régions où l'agitateur se démenait. Il réussit, non sans peine, à calmer la populace de Worms et de Mayence et décida Raoul à rentrer dans son monastère [4]. Puis il reprit la tâche commencée par celui-ci. Son but était de décider l'empereur Conrad à se joindre à la Croisade française. Conrad, mis sur le trône par le Wallon Adalbéron, archevêque de Trèves, légat du pape et ami de saint Bernard, en dépit des efforts du parti qui soutenait la candidature de Welf de Bavière, gendre et successeur désigné de Lothaire [5], n'avait rien à refuser, semble-t-il, aux Cisterciens. Il repoussa cependant l'invite de l'abbé de Clairvaux [6]. Découragé, celui-ci voulait regagner la France. L'évêque de Constance, Herrmann, et quelques autres prélats, le supplièrent de n'en rien faire. C'est alors que Bernard commença sa prédication, d'abord en Souabe, puis sur le Rhin. Le succès en fut extraordinaire, bien que fort peu de ses auditeurs comprissent ses paroles, tant le prestige de son nom était considérable, tant l'ardeur qui se dégageait de sa conviction était irrésistible. De nouveau il risqua une tentative auprès de Conrad, à Spire, le 22 décembre 1146, sans succès encore. Il revint à la

1. Vacandard, *Vie de S[t] Bernard*, II, p. 268 ss.

2. *Ann. Rodens.*, M. G. SS. XVI, 718. — *Gesta abbat.*, Lobb., M. G. SS. XXI, 329. — Otto Fris., *Gesta Frider.*, ch. 37, M. G. SS. XX, 373. — Vacandard, II, p. 277.

3. Ep., 365. Vacandard, II, 278-279.

4. *Ann. Rodens.*, M. G. SS. XVI, 718. — Vacandard, II, 280-281.

5. Otto Fris., *Chron.*, VII, ch. 22, M. G. SS. XX, 260. — *Ann. Coloniens.*, M. G. SS. XVII, 758. — Lamprecht, *Deut. Gesch.*, II, 398-399.

6. *Bern. Vita*, VI, ch. 1. Vacandard, II, 286.

charge le 27 et n'obtint qu'une réponse dilatoire. C'est alors que, résolu à frapper un grand coup, il interpella l'empereur en pleine église de Spire et lui posa nettement la question, avec toute l'autorité d'un interprète de Dieu. Conrad surpris et ébranlé céda [1]. Une foule de seigneurs et de chevaliers l'imitèrent, au premier rang Frédéric de Hohenstaufen, le futur empereur Frédéric Ier. La foule fit au saint une ovation. Bernard appela cette victoire sur Conrad « le miracle des miracles » [2]. De tous côtés les adhésions affluèrent, La Lorraine et la Wallonie, les pays rhénans, la Souabe et la Bavière, se signalèrent par leur empressement. Cependant le vieux duc de Hohenstaufen, malade à Alzei, mourut de chagrin en apprenant la décision de son fils Frédéric, bien que saint Bernard eût tenu à le rassurer en personne [3]. Quant aux Saxons, sous la conduite d'Henri le Lion et d'Albert l'Ours, ils jugèrent plus utile, après avoir accepté en principe de prendre la croix, d'organiser une expédition contre les Slaves. Trompé par leurs allégations, saint Bernard, qui connaissait mal les choses d'Allemagne, consentit à cette diversion [4]. Or les « Croisés » saxons allaient marcher contre des Slaves déjà chrétiens ou en bonne voie de conversion,et anéantir ainsi l'œuvre poursuivie depuis un siècle par les missionnaires. Mais ils espéraient faire du butin et annexer de vastes territoire. Malgré cet accroc, la véritable Croisade recruta en Allemagne une armée d'au moins cent mille hommes, dont soixante-dix mille chevaliers ou « ministériaux » environ [5]. C'était déjà là un chiffre respectable, étant donné le peu d'empressement manifesté par la noblesse allemande un demi-siècle plus tôt, et d'autant plus digne d'attention que, s'il est indiscutable que la participation du roi a entraîné *ipso facto* celle d'un grand nombre de guerriers, une forte proportion du contingent total, cependant, se composait de recrues venues librement à l'appel de saint Bernard. Comment s'explique un progrès aussi frappant de l'idée de la Croisade en un espace de temps relativement aussi court? Nous allons le voir.

1. Otto Fris., *Gesta Frider.*, ch. 39, M. G. SS. XX, 372. — *Bern. Vita*, VI, ch. 4. — Vacandard, II, 288-289.
2. *Vita*, VI, ch. 5.
3. *Vita*, VI, ch. 7 ss. — Otto Fris., I, 39. — Vacandard, I, 290 ss.
4. *Vincentii Prag. Ann.*, M. G. SS. XVII, 663.
5. *Ann. Palid.*, M. G. SS. XVI, 82. — Guill. de Tyr, XVI, 9. — *Gesta Ludov.*, VII. Duchesne, IV, 394. — Bernhardi *Konrad III*, p. 598, notes 18 et 19.

La Réforme clunisienne ne s'était pas, en réalité, contentée d'agir par l'extérieur sur le monde militaire allemand pour l'attirer dans son sillage, elle avait tout mis en œuvre pour le pénétrer intimément de son idéal. Et si l'on recherche quelle était la cause qui la poussait à tenter une conquête aussi difficile, on la trouvera dans le besoin durable qu'elle avait de l'appui de la caste guerrière pour réaliser contre l'empereur son grand rêve d'un affranchissement total de l'Eglise et particulièrement de la Papauté. Mais comment atteindre ce but? Les moyens ne manquaient pas. Tous, cependant, aboutissaient à un renforcement du sentiment religieux sous la forme d'une soumission plus étroite aux pratiques du culte. Ce fut là la première tâche que Cluny entreprit de mener à bien. Pour cela il n'avait, comme nous le disions plus haut, qu'à s'inspirer de ce qu'il avait fait quelques années auparavant en France où ce problème s'était posé à lui tout d'abord. Il l'avait résolu chez nous en accaparant à son profit la littérature qui représentait le principal aliment intellectuel de la noblesse : l'épopée féodale. Nous avons vu, en effet, les milieux monastiques français imposer aux vieilles chansons de geste leur idéal chrétien, « papiste » même, introduire dans les laisses héroïques, frémissantes de la sauvage passion de la bataille, toute une prédication religieuse et morale, un appel incessant à la défense de la foi. Cette transformation de l'épopée française ne se fit cependant pas tout d'un coup. Quand nous étudierons en détail cette question, nous constaterons que la main-mise de Cluny sur la chanson de geste fut précédée d'une tentative pour agir directement sur le monde militaire par la constitution de toute une littérature dévote, de pure inspiration ascétique, dont le *Boèce* et l'*Alexis* sont les représentants les plus connus. Ce n'est que vers le milieu du XI[e] siècle, autant qu'on peut en juger, que l'Eglise s'avisa de compléter sa propagande littéraire par la christianisation de l'épopée féodale, qu'elle avait jusque-là dédaignée et abandonnée au peuple impur des jongleurs, objet des malédictions de tous ses conciles. Le plan d'ensemble du parti clunisien fut le même en Allemagne qu'en France, mais l'état différent des deux civilisations en modifia l'application sur un point des plus importants. Quand, après avoir essayé chez nous de réaliser son dessein par la mise en circulation d'œuvres purement dévotes, la Réforme chercha des yeux au delà du Rhin, un siècle plus tard qu'en

France, une littérature laïque déjà existante, dont elle pourrait utiliser la popularité, elle ne trouva rien, et c'est ainsi qu'elle fut amenée à faire traduire nos chansons de gestes et à les répandre en Allemagne [1].

Dès qu'elle eut pris pied dans le pays, la congrégation s'efforça donc de gagner à ses vues la population laique. Mais elle s'aperçut que la tâche était là-bas beaucoup moins aisée qu'en France. Depuis l'époque carolingienne, où l'Eglise allemande avait brillé d'un certain éclat, bien des choses avaient changé. Les préoccupations idéales avaient cédé le pas aux intérêts politiques et économiques. Non seulement les empereurs germaniques ne convoquaient plus de synodes pour y trancher, comme au temps du grand Charles, des questions de dogme et de discipline [2], mais évêques, abbés, moines et clercs, s'enfonçant à l'envi dans le siècle, négligeaient de plus en plus les devoirs élémentaires de leur fonction. Plus de recherches théologiques, plus d'études morales, plus de littérature d'édification, plus de prédication [3]. C'est tout au plus si quelques bons frères poursuivaient dans le silence de leur cellule, entourés du fracas importun de la grosse vie matérielle du monastère, les recherches érudites inaugurées par les Alcuin et les Hraban Maur. Mais d'élan idéaliste, d'action sur les fidèles, point. Ce n'est qu'à partir de l'époque où s'introduisit la Réforme et dans les régions où elle réussit à s'implanter, qu'on revoit des figures dévouées d'apôtres et de pasteurs. Il fallut que Cluny réapprît d'abord aux gros clercs allemands à méditer, à écrire, à prêcher, leur apportât des ouvrages de théologie et de morale,des recueils de sermons, des vies des saints, qu'il leur enseignât le moyen d'édifier les âmes en retraçant les vertus des hommes de bien et leur révélât ce culte de Marie qui allait devenir une des grandes forces morales du Moyen-Age [4]. Ce n'est qu'après avoir obtenu ce premier résultat que l'on put songer à reprendre en Allemagne la tentative qui avait été faite en France de conquérir les milieux laïques à l'idée de la Réforme.

1. Nous voyons dans ce fait une preuve nouvelle que les *Nibelungen* et les autre poèmes « nationaux » n'étaient connus que de la caste guerrière moyenne et inférieure, car s'ils avaient été répandus dans la haute société. Cluny aurait certainement cherché à en tirer parti comme il l'avait fait chez nous pour les chansons de geste.

2. Cf. 1re part., chap. 2, § 2 et 3.

3. Nous reviendrons là-dessus dans le tome second de cet ouvrage.

4. *Id.*

Pour cela il fallait passer du latin, qui avait suffi aux exercices précédents, à la langue nationale. Mais cette langue nationale, les Allemands en avaient oublié l'usage depuis plusieurs siècles. L'initiative de Cluny allait donc avoir pour effet inattendu, de réveiller la littérature indigène de son long sommeil et d'inaugurer la première grande période de la poésie allemande. Mais il est bien certain que les moines réformateurs ne s'étaient pas proposé ce but.

C'est pourquoi, dès le milieu du XIe siècle, on voit se produire toute une floraison de poèmes dévots du genre de notre *Boèce* et de notre *Alexis*. Ces poèmes, exclusivement originaires des régions où domine l'influence clunisienne, comme l'Alémannie et la Souabe, la Franconie, la Bavière, l'Autriche, sont nés en général, comme nous l'établirons ailleurs, dans des filiales de la grande congrégation et ils utilisent tous des sources latines, peut-être même françaises, provenant de notre pays. Sur les causes premières de ce mouvement littéraire, il ne saurait donc y avoir le moindre doute. Les sujets traités confirment ce qui ressort de la considération des sources et de leur provenance. En apparence ils sont des plus variés. On raconte un épisode de l'Ancien et du Nouveau Testament [1] ; on explique la doctrine chrétienne [2], on retrace la vie d'un saint [3], on implore l'assistance de Dieu ou de la Vierge Marie [4]. Mais la conclusion est toujours la même. C'est la vie du siècle qui est la source de tout le mal ; il faut la quitter pour se consacrer au service de Dieu et faire pénitence. On reconnaît là le principe fondamental de la Réforme : l'exaltation de la vie monastique et du renoncement. Ces exhortations ne s'adressent plus aux clercs, pour qui le latin eût suffi, mais bien aux laïques et tout particulièrement à la classe guerrière, seule accessible à ce genre de littérature. On les récite à l'Eglise, à l'occasion d'une grande cérémonie, ou bien encore on les chante. Pour certains de ces poèmes la liaison avec des événements marquants de la propagande clunisienne est facile à établir. L'*Ez-*

1. *Wiener Genesis, Ezzolied, Friedberger Christ, Gleinker Antichrist, Aeltere Judith, Jüngere Judith, Vorauer Genesis, Exodus, Vorauer Moses, Balaam,* etc. (Nous ne citons pas les œuvres postérieures à 1150).

2. *Summa theologiæ, Rede von dem Glauben,* etc.

3. *Silvester, Aegidius,* etc.

4. *Memento mori, Millstätter Sündenklage, Vorauer Sündenklage, Melker Marienlied, Marienlob,* etc.

zolied a été composé soit à l'occasion de la réforme du chapitre de Bamberg, soit, ce qui est plus probable, au cours du fameux pèlerinage de l'évêque Gunther dont il a déjà été question [1]. L'*Annolied* célèbre les vertus du grand allié des Réformateurs en Allemagne, Annon de Cologne, et s'efforce de justifier son rôle politique. Les poèmes consacrés à Marie ou aux Saints, se rattachent à un des effets les plus remarquables de l'action religieuse de la Réforme. C'est par des moyens de ce genre que la classe guerrière a été amenée peu à peu à fonder des monastères en foule et à les peupler même de ses membres les plus illustres comme cela eut lieu dans tout le Sud et le Sud-Ouest, les boulevards de Cluny en Allemagne. Mais à la longue ces résultats ne pouvaient suffire à la congrégation. Il vint un moment où le parti de la Réforme eut plus besoin de soldats que de moines, soit pour soutenir la lutte contre l'Empire, soit pour mener à bien la Croisade contre les Infidèles. C'est alors que se produisit en Allemagne le changement d'attitude que nous avons relevé en France. Peu à peu nous voyons ces poèmes, qui, au début, n'avaient cessé de maudire le siècle et de prêcher l'ascétisme intégral, faire des concessions à l'esprit guerrier des nobles et des « ministériaux », admettre leur profession et chercher enfin à la pénétrer d'un idéal religieux. Déjà dans l'*Annolied*, qui est de la fin du XIe siècle, la bataille de Pharsale est racontée avec un réel sentiment épique [2]. Le poète sait que cela intéressera ses auditeurs. L'*Exode*, qui est de la première moitié du XIIe siècle, va plus loin encore. Le point de vue aristocratique y est accepté par l'auteur, qui déplore le sort des nobles israëlites, contraints par Pharaon de se livrer aux travaux les plus pénibles et les plus bas et, à l'occasion du passage de la mer Rouge, ne se lasse pas de décrire hauberts et casques ornés de pierres précieuses, boucliers où sont peints des animaux, lances et épées étincelantes [3]. Nous avons presque à faire ici à une chanson de geste. Et il est de fait que l'auteur allemand s'inspire directement en ces occasions de nos épopées françaises, et non, comme on le croyait autrefois, de problématiques poèmes

1. La *Vita Altmanni*, M. G. SS. XII, 230, indique la première origine, le début du manuscrit de Vorau, la seconde.

2. *Annolied*, v. 449 ss. (éd. Diemer, XXVII ss.).

3. Diemer, *Genesis und Exodus*, 160, 3 ; 161, 11 ; 162, 7-26. Les Hébreux construisant des routes et des ponts rappellent les « Tiois » des *Saisnes* dont l'auteur a pu connaître une version ancienne.

allemands [1]. C'est en général dans la région du Rhin inférieur et moyen qu'on observe, au début du XIIe siècle, ce passage du ton dévot au ton guerrier ou tout au moins laïque, et qu'on remarque tout d'abord une influence du style des jongleurs sur celui des poètes cléricaux. La raison en est que de très bonne heure, comme nous l'avons fait remarquer, nos chansons de geste pénétrèrent dans ces régions. L'Eglise, ayant constaté tout le plaisir que les Allemands éprouvaient à les entendre, se chargea elle-même de les faire plus amplement connaître.

Vers l'année 1130, un prêtre commé Conrad, traduisait dans la capitale de la Bavière, d'abord en latin, puis en allemand, celle de nos épopées où la collaboration des jongleurs et des clercs, de l'esprit féodal et de l'idéal de la Réforme apparaît peut-être le plus nettement : la *Chanson de Roland*. Très caractéristiques sont les changements subis par l'original français au cours de cette double métamorphose. Le grand souffle patriotique et héroïque qui traverse ses rudes laisses n'agite plus aussi fortement les petits vers réguliers de l'adaptation allemande. Une bonne partie de ce qui fait pour nous l'originalité du poème a donc disparu. En revanche, la tendance, non pas seulement religieuse mais cléricale, de l'œuvre est singulièrement renforcée. Conrad revêt presque ses guerriers d'une cuculle. Ils ont sans cesse sur les lèvres des paroles d'édification. Ils aspirent moins à la mort du preux qu'au martyre du confesseur [2]. Le but que poursuit l'auteur allemand est donc manifeste. Il veut avant tout préparer l'âme de ses auditeurs et lecteurs à entendre le grand appel de la Papauté, recruter des partisans à la Croisade, d'une façon générale, prêcher à la classe militaire de son pays ses devoirs envers l'Eglise. Ce n'est pas par hasard que le *Roland* allemand a vu le jour dans cette ville de Ratisbonne qui était l'un des centres les plus importants du mouvement clunisien au-delà du Rhin. A peu près à la même date, un autre clerc allemand, Lamprecht, originaire des bords du Rhin, mettait en langage « tiois » l'*Alexandre* d'Aubry de Briançon, poème où l'inspiration ascétique le disputait à la hantise des expéditions orientales. Tout en entretenant ses lecteurs des fabuleux exploits du Macédonien dans les contrées devenues familières aux ima-

1. Nous reviendrons là-dessus dans notre tome II. 1re part., chap. 2.
2. W. Golther, *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad*, p. 10 ss.

ginations des Français depuis la première Croisade, Aubry se proposait, autant qu'il est permis d'en juger par le court fragment que nous avons conservé de son œuvre, de montrer par un illustre exemple la vanité des ambitions humaines. Lamprecht a fait ressortir très distinctement dans son imitation ces deux tendances fondamentales et servi puissamment ainsi la cause de la Réforme, qui se confondait en Allemagne comme en France, avec celle de la Croisade. *Le* Roland *et l'*Alexandre, *qui représentent dans l'histoire de la littérature allemande les deux premières œuvres épiques laïques écrites en langue vulgaire, ont donc été composés en vue de soutenir les efforts du parti clunisien dans l'Empire. La poésie héroïque allemande du Moyen-Age, qui — phénomène caractéristique — débute par deux traductions du français, est donc un présent de la Réforme.* Le *Roland* et l'*Alexandre* trouvèrent un accueil empressé auprès du public teuton. Leur succès contribua certainement pour beaucoup à l'empressement que mit la chevalerie allemande à suivre Conrad III en Palestine. Ce ne furent pas, d'ailleurs, les seules œuvres de propagande mises en circulation ou utilisées par Cluny. Outre les poèmes du cycle de Charlemagne, dont la diffusion dans les régions rhénanes au début du XIIe siècle est attestée par divers indices, comme nous l'établirons ailleurs, il est certain que les deux cycles les plus nettement cléricaux de l'épopée française, celui de Guillaume d'Orange, qui a pour centre les poèmes sur la bataille des Aleschans, et celui de la Croisade, où la vie et les exploits de Godefroy de Bouillon tiennent la place la plus importante, furent connus dans toute l'Allemagne de l'Ouest dès cette époque, ainsi qu'on peut le conclure des adaptations de Wolfram d'Eschenbach, le *Willehalm* et le *Lohengrin*, des nombreux emprunts qu'il fait à toutes ces gestes dans ses diverses œuvres, des notions précises sur leur contenu qu'il suppose chez ses auditeurs, des continuations d'Ulrich de Turheim et d'Ulrich de Türlin et de bien d'autres faits sur lesquels nous reviendrons en temps utile. Mais ce n'est pas tout encore. Par cette brèche qu'avaient ouverte le *Roland* et l'*Alexandre* passèrent une foule de romans français en vers sur la Croisade en général, qui suscitèrent en Allemagne une abondante production épique, d'abord étroitement dépendante des milieux cléricaux, puis de plus en plus laïque à mesure qu'on s'avance dans le XIIe siècle. Ces poèmes d'imitation sont la *Kaiserchronik* qui est peut-être de l'auteur du *Roland* allemand,

le *Rother*, l'*Oswald*, l'*Orendel*, le *Salman et Morolf*, le *comte Rodolphe*, le *duc Ernest*, autant d'œuvres dont les sources françaises sont aujourd'hui connues, et qui nous conduisent peu à peu jusqu'à la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire en pleine période « courtoise ». A ce moment-là il est certain que le moyen de propagande si efficace imaginé par les clercs leur a définitivement échappé. C'est le lieu de se demander quels avaient été les résultats de toute cette prédication poétique. Ils furent certainement considérables. Il est indubitable, par exemple, que la littérature clunisienne a largement contribué au développement du sentiment religieux en Allemagne. L'appui que trouva Rome auprès de la classe guerrière dans sa lutte contre les empereurs, l'empressement des chevaliers à suivre Conrad III en Palestine, leurs sacrifices en faveur des monastères, l'accueil que rencontrèrent au delà du Rhin les nouveaux ordres français des Prémontrés et des Cisterciens, le prouvent surabondamment [1]. De plus cette initiative de nos moines avait directement abouti à réveiller la poésie épique allemande en langue nationale et nous aurons plus tard à étudier de plus près ce fait capital. Ce sont-là des services qui comptent. Cluny fut-il, maintenant, aussi heureux dans le domaine qui nous intéresse tout particulièrement ici? Mena-t-il à bien la transformation morale laïque de la société militaire allemande?

1. Nous renvoyons ici aux fondations de monastères clunisiens cités dans la 1re partie, chap. 2, § 4. Les Cisterciens suscitèrent chez les nobles une émulation d'enthousiasme plus frappante encore que les Clunisiens. Notons d'abord ce fait inouï jusque-là de la création d'un ordre religieux ascétique par un seigneur allemand. Norbert, fils du comte de Genepp, vient, en effet, *en France* fonder l'ordre des Prémontrés. De même la création de la Grande Chartreuse *en France* est due à un Allemand, Bruno. Tous deux sont des Rhénans. Un autre comte, Gottfried de Kappenberg, un Westphalien, cède à Norbert son château pour y établir un monastère où il entre avec son beau-frère. *Vita Godefridi comit. Cappenb.*, M. G. SS. XII, 513. Deux seigneurs francs fondent le monastère cistercien d'Ebrach. Les comtes Adolphe et Eberhard d'Altena fondent le monastère d'Altenberg. Un fils de Léopold margrave d'Autriche, entre à Morimond et fonde plus tard Heiligenkreuz. Le comte Sizzo de Kevernberg fonde Georgenthal, dont le premier abbé est Eberhard d'Altena, moine de Morimond. Les comtes de Montfaucon, près de Bâle, fondent Lützel. Hauck, *l. cit.*, IV, 325 ss. La fin du XIe et le début du XIIe siècle représentent donc en Allemagne, ce qu'avait été en France, au dire de Guibert de Nogent, la première moitié du XIe, soit la période de la conquête du monde féodal par l'Eglise. Mais en France le phénomène est indigène, en Allemagne ce sont des ordres étrangers qui réalisent ce miracle.

Il est incontestable qu'il y travailla. Même « cléricalisés » à haute dose, des poèmes comme le *Roland*, l'*Alexandre* et les *Aliscans* conservaient leur vertu éducative. Le *Roland* notamment portait dans ses flancs tout l'idéal superbe de la Féodalité, à peine recouvert d'une légère teinture religieuse. Ni Ganelon, ni Olivier, ni Turpin, ni Roland surtout, ni l'héroïque combat de Roncevaux, ni l'horreur du mensonge, ni l'exaltation du courage loyal, ni le culte de l'honneur ne pouvaient être bannis complètement du poème par l'affadissante traduction de Conrad. Les *Aliscans* offraient de merveilleux exemples d'intrépidité et de fierté féodales. Et peut-être Guillaume était-il même plus humain, plus impressionnant que Roland. L'*Alexandre*, malgré tout, inspirait le goût des aventures lointaines qui procuraient richesse et gloire. Toute la série des œuvres consacrées à l'Orient agissait dans le même sens. Les conceptions fondamentales de la morale aristocratique française s'imprimaient ainsi peu à peu dans les frustes cerveaux des « ministériaux » et des vassaux allemands, en attendant la « courtoisie », et cela d'autant plus aisément que le sentiment qui était à la base de tout ce système, celui de la fidélité vassalique, était déjà connu d'eux. Maintenant que les événements politiques avaient fait de ces gens de véritables seigneurs indépendants à la française, rien ne s'opposait plus à ce qu'ils adoptassent le code plus élevé et plus fier de leurs voisins. Le fait que l'on trouve dans la langue allemande, dès le début du XIe siècle, un terme français aussi caractéristique et aussi nettement féodal que celui de « *pris* », où la morale de nos barons avait enfermé ce qu'elle concevait de plus noble, l'honneur lui-même [1], prouve bien que l'idéal français commençait dès cette époque à émouvoir les âmes tudesques. La transformation, cependant, semble avoir été assez lente. L'Allemagne résista probablement aux conceptions morales françaises aussi énergiquement qu'à l'art gothique. Un certain nombre de faits suggèrent cette conclusion. Tout d'abord il est curieux de voir à quel point les poètes allemands de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle sont obligés d'insister encore sur les notions les plus élémentaires de la morale française même « précourtoise », par exemple sur le respect qu'on doit aux faibles et notamment aux femmes, sur la lâcheté qu'il y aurait à attaquer un seul adversaire à

1. Voyez la belle définition qu'en donne Gottfried. *Tristan* v. 5023 ss.

plusieurs, sur la laideur du mensonge, et avec quel soin ils développent les fugitives allusions qne contiennent à ce sujet leurs sources françaises. Ce qui était évident pour le public de notre pays à cette date, avait encore besoin d'être démontré par le menu aux Allemands. Le grand nombre de traités de morale chevaleresque publiés en Allemagne par des gens qui s'inspirent de l'idéal moral français [1], tant au XIIe qu'au XIIIe siècle, est aussi un indice peu rassurant. Enfin nous avons déjà signalé l'inspiration foncièrement brutale, barbare et amorale d'un poème comme les *Nibelungen*, composé pourtant à la limite du XIIe et du XIIIe siècle par un auteur qui était au courant de tous les usages extérieurs français. Le succès que cette œuvre rencontra dans les milieux militaires tudesques prouve que bien des notions de la morale nouvelle n'avaient fait qu'effleurer l'âme rugueuse et utilitaire de ces anciens domestiques. En tout cas, qu'elle ait été assimilée ou non, cette morale a toujours gardé en Allemagne un air étranger, un air français. Les mots par lesquels la langue de nos voisins désignera, à l'époque courtoise, les plus nobles qualités du chevalier, seront empruntés à notre langue ou forgés sur le modèle de vocables français usuels.

Il s'ensuit que l'étape féodale proprement dite de l'évolution morale a pour ainsi dire été « brûlée » en Allemagne. Entre la propagande religieuse organisée par Cluny et la « courtoisie », on ne lui trouve presque pas de place. L'influence de la « courtoisie » française apparaît, en effet, de très bonne heure chez nos voisins. S'il est incontestable qu'il n'y a pas lieu d'attribuer une importance excessive au *Ruodlieb*, qui est une œuvre isolée, il n'en est pas moins vrai que, dès le milieu du XIIe siècle, au moment où pullulent encore les œuvres ascétiques, un poème comme la *Kaiserchronik* s'inspire déjà en partie des idées « courtoises » françaises. Sans transition on passe donc, en Allemagne, de la période d'exaltation religieuse à la morale mondaine et souriante de maître André le Chapelain. Comment s'explique ce phénomène? Il tient essentiellement au manque de spontanéité de tous ces mouvements en Allemagne. Ce sont

1. Voir pour les sources françaises de Wernher von Elmendorf, E. Schröder, *Zeitschr. f. deut. Alt.*, XXXIV, 55-75; pour celles de Thomasius, Schönbach, *Anfänge des Minnesangs*. p. 34 ss.

là autant d'emprunts extérieurs. En France, où ces diverses conceptions s'étaient organiquement dégagées les unes des autres, on les voit se succéder avec une certaine régularité. En Allemagne, où elles ont été apportées du dehors, elles sont entrées pêle-mêle, en torrent, par la même ouverture pratiquée dans la muraille othonienne par Cluny. Elles reflètent la transformation brutale et factice des institutions elle-mêmes. C'est une poussée étrangère qui a fait brusquement franchir à l'archaïque vassalité allemande l'intervalle qui la séparait de la Féodalité. Ce sont des gens du dehors qui ont habillé, équipé, instruit le guerrier allemand, jusque-là enfoncé dans sa routine carolingienne. Les mêmes étrangers lui ont apporté le code de morale religieuse et laïque auquel il devait désormais se conformer. Tout cela s'est produit en même temps, vers la fin du XIe et le début du XIIe siècle. Or, pendant que l'Allemagne était invitée à rattraper en quelques années le retard séculaire de sa civilisation totale, la France infatigable, progressait encore. A peine le fournisseur clunisien et féodal venait-il d'entrer dans l'Empire, que le fournisseur « courtois » se présentait à la porte. Le Michel allemand dut, pour une fois, se hâter, et il lui arriva trop souvent de revêtir un haubert à mailles dorées, orné d'armoiries, sur une rude casaque mérovingienne, de s'équiper en chevalier sans avoir appris à monter à cheval.

Dans l'ensemble, donc, l'action de la civilisation féodale française sur le monde militaire allemand ne fit guère, au point de vue moral, que préparer l'œuvre de la « courtoisie ». La plupart des germes déposés pendant cette première période de l'influence de notre pays, n'ont germé et ne se sont épanouis en fleurs délicates qu'au cours de la suivante. Il est cependant un progrès, très important d'ailleurs, qu'on doit lui attribuer en toute propriété. C'est la formation du patriotisme allemand. Nous avons expliqué déjà que l'idée nationale était chez nous un résultat de la première Croisade. C'est la fierté ressentie par la Féodalité française au sujet de l'exploit merveilleux qu'était la prise de Jérusalem qui l'engendra [1]. L'Eglise, attentive à tout ce qui pouvait servir ses intérêts, se montra favorable à ce sentiment nouveau qui avait des racines religieuses, et elle lui fit bon accueil dans les chansons de geste qui furent composées sous sa

1. Voir plus haut, 1re part., chap. 1, § 4 et 2e part. ch. 1, § 3.

dictée, notamment dans le *Roland* [1]. Elle alla plus loin. Afin de le fonder définitivement sur la haine de l'Islam et la dévotion au Christ, elle prit nettement parti pour notre pays dans une querelle de préséance qui divisait depuis longtemps la France et l'Allemagne. Aux prétentions des Othons qui revendiquaient la souveraineté universelle de Charles, les Carolingiens français et, après eux, les Capétiens avaient opposé de vigoureuses protestations [2], dont on trouvera l'écho dans les écrits de Richer et d'Adson de Toul. Ce dernier, même, dans un traité sur l'Antéchrist, composé vers 954, n'avait pas craint de revendiquer pour la monarchie française, comme nous l'avons dit, toutes les prérogatives du grand empereur [3]. Diplomatiquement cette rivalité s'affirma en de nombreuses circonstances, où l'Eglise de Rome, soumise à l'influence allemande, sembla d'abord se ranger du côté des souverains germaniques [4]. Mais la lutte qui éclata entre le Saint-Siège, dirigé par Cluny, et le Saint-Empire, hostile au programme centralisateur de la Réforme, puis, en dernier lieu, la Croisade, changèrent ces dispositions. Rome opéra un mouvement de conversion très net du côté de la France. Ne pouvant gagner la monarchie capétienne, égoïste et utilitaire, à ses desseins, elle s'efforça du moins d'inculquer à cette Féodalité française, qui lui était si dévouée, l'idée qu'elle était véritablement l'héritière de Charlemagne, en qui on affectait maintenant de voir surtout le champion du christianisme contre les Infidèles. Cette conception, l'Eglise la répandit, nous le savons, par les chansons de geste du type du *Roland* et des *Aliscans*, où le véritable peuple de Charles ce sont les Français et non plus les Allemands. Quand cette nouvelle interprétation historique franchit le Rhin, au début du XIIe siècle, avec les poèmes christianisés du cycle de Charlemagne, elle causa là-bas un grand émoi et suscita des réclamations énergiques. Le tra-

1. Nous reviendrons là-dessus dans le tome II, 1re part., chap. 1.
2. Cf. Flach, *Origines*, III, 187 ss.
3. Migne, *Patrol. lat.* CI, 1295 : « Quamdiu reges Francorum duraverint, qui Romanum imperium tenere debent, dignitas romani imperii ex toto non peribit quia stabit in regibus suis. »
4. Le concile romain de 888-889, qui condamne le roi Robert à répudier Berte et rend une décision au sujet d'un litige intéressant l'évêque du Puy, est présidé par Grégoire V et Othon III. M. G., *Constit.*, I, p. 51-52. Silvestre II communique à Othon III une lettre de Robert le Pieux où celui-ci se plaint de l'évêque de Laon, etc., etc.

ducteur du *Roland* français, le Bavarois Conrad, s'efforça de « germaniser » autant que possible les héros du poème, de mettre par exemple le duc Naimes en relief, d'introduire des noms allemands dans sa traduction, de substituer aux effusions patriotiques françaises l'éloge de la valeur germanique. Semblablement la *Kaiserchronik*, qui est, comme on le croît, du même auteur, essaya de rendre visible, d'ailleurs en adaptant des sources françaises, le lien qui unissait les empereurs allemands à Charlemagne et aux anciens souverains de Rome. *Tels sont les deux premiers monuments littéraires du patriotisme allemand : une traduction et une adaptation, où le sentiment national de notre peuple était en quelque sorte purement et simplement démarqué.* Vinrent ensuite les glorieuses années du règne de Barberousse. La prise de Milan, le premier grand triomphe des armées allemandes depuis la conquête de Jérusalem par les Français, provoqua une véritable explosion de fierté nationale. Ce fut le Rossbach du XIIe siècle. De même que la victoire du roi de Prusse sur Soubise devait être au XVIIIe le signal de l'affranchissement littéraire de l'Allemagne, jusque-là docile élève de la France, ainsi, après la destruction de la capitale lombarde par les troupes impériales, on constate une soudaine levée de boucliers en pays germanique contre l'espèce d'hégémonie politique et surtout morale, que s'était arrogée la Féodalité française. A la doctrine qui s'affirmait dans nos chansons de geste Barberousse oppose de hautaines déclarations sur son droit de suzeraineté, l'affirmation du caractère carolingien de son pouvoir, sa vénération pour Charlemagne, comme nous l'avons exposé plus haut [1]. Autour de lui des clercs dévoués à sa cause rédigent des œuvres destinées à combattre les prétentions françaises. Dans le *Pilatus*, l'un d'eux montre les habitants de Rome n'osant punir un Allemand, qui a tué un Français, parce qu'ils redoutent beaucoup plus la bravoure du peuple teuton que celle des « Carlingiens ». Le *Comte Rodolphe*, qui prête généreusement à un prince allemand les exploits mis par un poème français sur le compte d'un seigneur normand, voudrait faire croire que le faible roi « welsche » de Jérusalem tremble au seul nom de l'empereur germanique. Les Français puisant tout leur orgueil dans leur rôle de défenseurs de la chrétienté, on cherche à leur ravir cette qualité. Dans le

1. 1re part., ch. 2.

Jeu de l'Antéchrist, poème latin qui provient également de l'entourage de Barberousse, et qui a pour source directe l'ouvrage d'Adson mentionné ci-dessus, c'est l'Empire allemand, gardien de la foi, qui résiste le plus longtemps aux sollicitations de l'ennemi de Dieu, auquel les Français accordent tout de suite créance, ces Français, qui ayant par la suite refusé de reconnaître la suzeraineté allemande, se font battre à plate couture et deviennent les vassaux de l'empereur. Comme dans le *Roland* et la *Kaiserchronik*, ce sont des sentiments français et des exploits français, que l'on s'approprie pour les retourner contre leur pays d'origine, dans des œuvres adaptées du français. *Gesta Dei per Teutonicos!* Un peu plus tard un historien allemand, Mutius, attribuera aux Allemands tout le mérite de la Croisade et, dès Frédéric II, les empereurs germaniques, successeurs par droit d'héritage des anciens rois de Jérusalem, inscriront la souveraineté des Lieux Saints, conquis par les Croisés de 1096, parmi leurs titres les plus reluisants.

Enfin un dernier effet beaucoup plus remarquable encore de l'influence féodale française, tant matérielle que morale, fut d'unifier la classe militaire allemande et de lui attribuer la première place dans la société.

On sait que la classe guerrière se recrutait en Allemagne de trois façons différentes, parmi les hommes libres, parmi les vassaux nobles, parmi les « ministériaux ». On n'a pas oublié non plus que, peu à peu, les deux derniers groupes, qui servaient à cheval, avaient éliminé le premier, qui formait l'infanterie, et que, finalement, parmi les cavaliers eux-mêmes, les « ministériaux » s'étaient multipliés aux dépens des nobles. On sait également que l'une des causes du peu d'influence sociale de la classe militaire moyenne en Allemagne, avait été, à côté de beaucoup d'autres, cette composition hétérogène, qui plaçait des domestiques privés de toute espèce de droits à côté de seigneurs libres et ravalait en somme l'institution entière [1]. L'influence qu'exerça en Allemagne notre Féodalité française, une et solidaire, fit disparaître cette dissemblance. Opposés par leurs origines et leur situation sociale, les nobles et les « ministériaux » se virent rapprochés insensiblement, à mesure que les mœurs françaises prirent le dessus, par leur éducation militaire, leurs conceptions, leur genre de vie, la considé-

1. Cf. 2e part., chap. 1.

ration dont on les entourait. Si, au XIe et plus encore au Xe siècle, la principale distinction que l'opinion établissait en Allemagne entre les individus portait sur leur origine sociale, au XIIe siècle on constate avec surprise que c'est la profession qui désormais sert à les classer. C'est donc une véritable révolution qui s'est opérée dans les idées. Il n'est pas difficile d'en découvrir les causes. Ces causes ne sont pas d'ordre réel. En effet la situation juridique des « ministériaux » n'a pas changé. Au XIIe comme au Xe siècle, ils restent privés de la prérogative essentielle de l'homme libre : celle d'ester en justice. A tous égards, ce sont encore des domestiques qu'on peut acheter, vendre ou céder [1]. Le « connubium » avec la population libre leur est interdit. Devant la loi le plus puissant « ministérial » d'empire ne vaut pas le dernier paysan libre. Mais ce domestique jouit pourtant d'une considération spéciale, qui se traduit dans les termes par lesquels on le désigne. On le qualifie en effet de « nobilis » [2]. « Nobilis » c'était l'épithète qu'on décernait autrefois à l'homme libre, un équivalent de « liber » ou d' « ingenuus » [3]. Comment s'explique cette contradiction? Il serait absolument vain de vouloir la résoudre par des considérations tirées de l'évolution intérieure. Sans doute l'état de guerre permanent, qui règne depuis la fin du XIe siècle, a favorisé l'ascension du « ministérial » en faisant de lui un personnage précieux [4]. Mais cet état de guerre, nous savons qu'il est le résultat lui-même d'une intervention de notre nation dans les destinées de l'Allemagne [5]. A lui seul, cependant, il n'aurait pas suffi à transformer le grossier domestique armé du Xe siècle en un « noble ». Quand, en France, cette métamorphose s'était produite, au IXe siècle, c'était parce que la liberté civile et politique était devenue effectivement l'apanage de tous les hommes adonnés au métier de chevalerie [6]. En Allemagne rien de pareil n'a eu lieu pendant la querelle des Investitures. Donc, ce n'est pas l'acquisition de la liberté qui a produit le résultat constaté

1. Kluckhohn, *Quellen und Stud. zur Verfassungsgesch. des deut. Reiches*, hgg. von Zeumer, t. IV, fasc. 1 et *Ztsch. f. deut. Altert.*, LII, p. 135 ss.

2. *Chron. Ebersheim*, ch. 3 « familia ministerialis... adeo nobilis et bellicosa... » — Waitz, V, p. 500 ss.

3. Waitz, V, 436, 438, 448. — Schröder, *Rechtsgesch.*, 458-459.

4. Cf. 1re part., ch. 2, § 6.

5. Cf. 1re part., tout le chap. 2.

6. Cf. 1re part., chap. 1, § 2.

plus haut. Ledit résultat, au contraire, devient parfaitement clair si l'on prend garde à certains détails révélateurs de l'évolution extérieure du « ministérial ». Ce personnage, qu'on désignait autrefois par le terme de « riter », c'est-à-dire de « *cavalier* » parce que, en effet, il servait le plus souvent à cheval, on l'appelle au milieu du XII[e] siècle « ritter » ou « *chevalier* », d'un terme qui est venu des Pays-Bas, foyer de l'influence française en Allemagne [1]. Bientôt on le nommera même « Schevalier ». L'*opinion publique* l'a donc assimilé au baron français. Or le baron français est libre et noble par définition. La considération dont il jouit dans son pays est juridiquement fondée. Entre « nobilis » et « eques » en France, il y a une relation nécessaire. C'est justement cette relation d'origine étrangère qui s'est imposée aux esprits en Allemagne dans le courant du XII[e] siècle malgré la contradiction qu'elle impliquait du point de vue indigène. *Pourvu de tous les avantages extérieurs qu'il devait à la diffusion de nos mœurs et de nos idées, entouré de l'auréole dont les exploits de la Féodalité française avaient nimbé l'homme de guerre, « le riter » allemand, quelles que fussent ses origines, par le seul fait qu'il s'avançait à cheval, revêtu d'une armure brillante, et qu'il portait la lance et les éperons, se vit gratifié d'une sorte de noblesse « platonique » en quelque sorte.* La fonction illustre dissimula l'état social infime qui n'en subsistait pas moins [2]. Elle la recouvrit si bien que, très vite, on en arriva à ne plus faire de distinction entre le chevalier noble et le « ministérial » serf. Dès le début du XII[e] siècle on entend parler en Lorraine d'un « ordo militaris » [3] puis c'est en Allemagne même que les sources mentionnent, en 1134, un « ordo equestris minor » qui comprend les chevaliers d'origine serve, et qu'on oppose encore à un « ordo equestris major », où ne figurent que les chevaliers nobles [4]. Mais, dès 1152, la classe chevaleresque apparaît unifiée. Les deux groupes ont fusionné. L'opinion ne connaît plus que des « milites » et dans cette classe des « milites » figurent côte à côte l'ancien domestique et l'aristocrate [5]. Un phénomène tout aussi significatif

1. Palander, *loc. cit.*, p. 89-90.
2. Lampr., *Deutsche Gesch.*, t. III, p. 181-182. — Schröder, 456. — Waitz, V, 452.
3. Waitz, V, 453. — Köhler *Kriegswesen*, III, 2, p. 35.
4. Paix de 1152. — M. G. LL. II, 101 ss. — Schröder, p. 458.
5. Lamprecht, *Deutsche Gesch.*, III, 182. L'homogénéité de l' « ordo equestris » ne fut cependant jamais aussi complète qu'en France. Roth, p. 291.

vient sceller cette fusion. L'adoubement chevaleresque, la « Schwertleite », jusque-là privilège des nobles et des hommes libres, est octroyé au « ministérial », encore par une imitation tout extérieure des mœurs françaises. Selon la tradition allemande, en effet, seuls les hommes libres devaient recevoir leurs armes d'une façon solennelle à l'époque de leur première majorité [1]. Cette clause excluait les « ministériaux » de l'adoubement [2]. Mais du jour où la conception française d'un « ordo militaris », homogène et un, prévalut en Allemagne et obscurcit l'ancienne répartition en hommes libres et en serfs, il s'ensuivit que le «ministérial », membre de la « chevalerie ». pouvait être lui aussi adoubé selon le rite réservé aux nobles, la « Schwerleite » [3]. Il est remarquable que la « Wehrhaftmachung » des simples hommes libres disparut dans les régions où triompha la nouvelle manière de procéder. Désormais on n'adouba plus que des cavaliers comme en France, mais on admit à l'adoubement indistinctement, les libres et les non-libres [4]. C'était ici encore le renversement absolu des anciennes idées nationales. Peut-être est-ce à cette admission des « ministériaux » à l'adoubement qu'il faut attribuer le caractère rudimentaire de la cérémonie allemande, l'absence de cette veillée d'armes, de ce bain, de cette colée qui distinguaient l'adoubement français [5]. Si la colée représentait, en effet, comme on l'a prétendu, l'antique symbole de l'affranchissement, on comprend qu'elle n'ait pu être donnée à des gens qui devaient rester serfs.

Le texte législatif — non juridique — qui nous montre pour la première fois les « ministériaux » confondus avec les vassaux dans « l'ordo equestris » oppose les uns et les autres aux « rustici ». C'était là une conséquence logique de cette assimilation et plus généralement, de la prédominance de la profession sur la situation juridique, le dernier résultat de l'influence sociale de la France qu'il nous reste à signaler. Il ne faut y voir ni plus ni moins qu'une révolution complète dans les anciennes concep-

1. Baltzer, p. 9. Voir plus haut § 1.
2. Köhler, *Kriegswesen*, III, 2, p. 71 ss.
3. Selon Köhler, III, 2, p. 35, dès 1156. — Cf. p. 71 ss et Roth, p. 204. — Waitz, p. 453-454.
4. Waitz, V, p. 453.
5. Roth, p. 280-81. — Schultz, *Höf. Leben*, I, p. 181 ss. — Kluckhohn, *Studien*, de Zeumer, IV, 1, p. 140.

tions allemandes. La vieille société germanique, jusque en pleine époque othonienne, avait lié le droit de porter les armes à la liberté [1]. Le paysan libre avait été primitivement le soldat-type. Or voici qu'on l'exclut maintenant de la « militia » avec des considérants humiliants, une première fois en 1152, une seconde fois en 1187-88 [2]. Ce qui avait été la prérogative essentielle de l'homme libre, le port des armes, lui est interdit, du moment qu'il se consacre à l'agriculture ! Quel singulier point de vue dans un pays où les nobles n'avaient cessé jusqu'au XIIe siècle de mener une existence de fermiers, où les princes et les monastères s'étaient toujours préoccupés avant tout de l'exploitation de leurs champs, où, enfin, une classe riche et orgueilleuse de paysans éclipsait souvent, dès le XIIe et le XIIIe siècle, les petits vassaux et « ministériaux ! » [3] Visiblement il y a là une nouvelle contradiction entre les principes sur lesquels repose la société allemande du XIIe siècle et les idées qu'elle affiche. Et ici, encore, c'est l'influence française qui explique cette attitude absurde. En France le paysan est méprisé par le guerrier, parce que le paysan est toujours un serf, le guerrier toujours un noble, depuis les origines mêmes du système féodal [4]. On voit donc combien ce préjugé est logique chez nous. Mais en Allemagne, pourquoi le guerrier qui, le plus souvent, ne possédait aucun des droits juridiques du paysan, aurait-il regardé celui-ci de haut? C'est ce qui arriva pourtant. *Les idées françaises, bien qu'en opposition absolue avec l'organisation sociale de la nation allemande et aussi avec ses goûts véritables, furent acceptées sans contrôle.* On qualifia le paysan d'« être vil » en Allemagne, parce que les gens « bien », en France, pensaient ainsi, et on vit même les pratiques Teutons, dans un accès de désintéressement absolument inattendu, honnir le commerce et l'industrie [5] qu'ils chérissaient déjà de toute leur âme et pour lesquels ils devaient s'éprendre, un siècle plus tard, d'une si ardente passion. L'origine française de ces sentiments est manifeste. En France seulement ils avaient une raison

1. Waitz, V, p. 453. — Schröder, p. 158 ss.
2. Schröder, 458.
3. Cf. 1re part., ch. 2, § 3.
4. Cf. 1re part., ch. 1, § 1. — Il faut prendre ici le terme de « toujours » dans le sens qu'on peut lui donner lorsqu'il s'agit de la réalité historique.
5. Henri de Melk, *Todesgeh.*, 425. — *Abraham* ds. la *Genèse* de Vienne, 29, 36; 36, 14. Ce sont là des œuvres d'inspiration française. — Honorius d'Autun, *Elucid.*, 1148. (Honorius était Français ou avait longtemps vécu en France).

d'être. Les termes par lesquels on exprima l'antithèse sociale nouvelle étaient, d'ailleurs, calqués sur des termes français typiques, et venaient des Pays-Bas. *Hövesch* et *dörper* sont la traduction de *courtois* et de *vilain* [1]. En outre, c'est dans les milieux les plus intimement pénétrés par l'influence française et dans des œuvres d'inspiration française que cette théorie s'étale tout d'abord, ainsi dans la *Kaiserchronik*, poème composé à la cour toute francisée d'Henri le Fier par le traducteur de notre *Chanson de Roland* [2]. Plus tard ce seront les poètes « courtois », adaptateurs de romans français, qui la développeront surtout. Il est bon de dire qu'elle ne semble avoir véritablement triomphé que dans les régions de l'ouest. La Frise et la Saxe gardèrent leurs paysans armés [3]. En Autriche et en Bavière, au XIIIe siècle, les rustres enrichis jouaient impunément au chevalier et rivalisaient d'outrecuidance avec la noblesse, d'ailleurs fort grossière, de ces régions nouvellement colonisées [4]. Il n'en est pas moins vrai que les guerriers d'Henri IV, qui venaient en général des bords du Rhin, s'étonnaient de voir en Saxe les paysans, qu'ils tenaient pour des serfs, porter des armes [5] et qu'au XIIe-XIIIe siècle les Allemands s'indignaient en constatant que les Lombards adoubaient des bourgeois et des artisans [6].

Donc, de même que, dans l'ordre politique, l'influence française avait eu pour résultat essentiel d'abattre cette organisation carolingienne artificielle et surannée, dont le conservatisme allemand, incapable de toute espèce d'initiative, avait essayé de prolonger l'existence, pour faire prévaloir le régime féodal nouveau, tel qu'il s'était constitué chez nous, et l'indépendance du pouvoir religieux vis-à-vis de l'autorité laïque, cette grande

1. Palander, *loc. cit.*, p. 89-90.
2. Wattenbach, *Geschichtsquellen*, II, p. 183.
3. Schröder, p. 525.
4. *Kl. Lucidar.*, VIII, 294, 369, 381, 392, etc., et les poésies de Neidhart.
5. Lambert, ann. 1072, p. 195. — *Carmen de bello saxon.*, II, v. 118 ss.; III, v. 94 ss., M. G. SS. XV, p. 1226 et 1230 ss.
6. Les termes employés montrent bien l'origine française de ces idées : « Utque suis omnem depellere finibus hostem. — Possit et armorum patriam virtute tueri. — Quoslibet ex humili vulgo, *quod Gallia fœdum. — Judicat*, accingi gladio concedit. » *Ligurinus*, II, v. 151-154. Le poète du *Ligurinus* était un moine alsacien qui s'inspirait d'un poème français, l'*Alexandreis*, de Gautier de Châtillon. — Même opinion dans Otto de Freising, *Gesta Friderici*, II, 13, éd. Waitz, p. 93. On sait que l'évêque de Freising avait étudié à Paris.

pensée de la Réforme clunisienne, ainsi l'œuvre de notre civilisation en Allemagne a consisté, dans le domaine social, surtout à briser l'hégémonie morale de la cour et des milieux épiscopaux, d'une part, de l'autre, à comprimer l'essor prématuré de la bourgeoisie des villes mercantile et utilitaire, tous phénomènes qui relevaient encore des tendances profondes du système carolingien, pour placer au sommet de la hiérarchie sociale, bien au-dessus du commerçant et du clerc othoniens, enfoncés dans un épais matérialisme, la foule jusque-là obscure et méprisée des vassaux et « ministériaux », frustes combattants autrefois, mais dorénavant affranchis, au moins pratiquement, et relevés par le prestige contagieux de la brillante chevalerie française, équipés, adoubés, exercés au maniement des armes nobles, pourvus du sceau, du blason, installés dans de hautains châteaux, familiarisés avec les sentiments aristocratiques de la loyauté, de la générosité, de l'honneur, de l'esprit de sacrifice, qui font la dignité du guerrier, du souverain politique, du chef d'une dynastie, grâce à la lente pénétration de nos mœurs et de nos idées dans l'immobile et rude Allemagne, où surgit maintenant du sol, pour la première fois, une semence féconde d'idéalisme religieux et moral. *C'est donc la France, qui, au XIe siècle, a fait matériellement et moralement de ce pays empêtré dans son passé, une nation « moderne » selon les idées du temps, un peuple de guerriers libres et responsables, de clercs instruits et ardents au bien, qui, en un mot, lui a imposé cette civilisation féodale* [1] *qu'elle gardera si longtemps, en attendant que, pour parfaire sa tâche, elle l'initie à la magnifique culture « courtoise »*. Demain, en effet, ce seront ces vassaux et ces « ministériaux » ennoblis par elle, qui donneront à l'Allemagne sa première grande poésie épique et lyrique, poésie qu'ils iront puiser encore à des sources françaises. Le travail qui s'est

1. Laquelle civilisation, comme nous l'avons fait remarquer, ressemble bien plus, telle qu'elle s'est constituée en France, à ce qui existait chez les Celtes, qu'aux rudimentaires institutions des Germains qui, par dessus le marché, en faisant du petit homme libre l'unité sociale, apportaient un principe inconnu aussi bien à la Féodalité celtique qu'à la Féodalité française pleinement développée, qui, toutes les deux, ont mis le noble, guerrier et cavalier, servi par des esclaves, à la base de l'organisation politique et sociale. Le régime féodal a été en grande partie détruit en Allemagne par la Révolution française et par l'action ultérieure de ses principes. Il existe encore en Meklembourg. Schröder, *Rechtsgesch.*, p. 818-819.

accompli au XIe siècle, dans l'ordre social et politique, est la condition *sine qua non* de la belle floraison morale et intellectuelle de l'Allemagne au XIIe et au XIIIe. A cette époque trouble, pleine du fracas des idées et des armes, la France a fourni au pays voisin la classe qui allait servir de support à toute la riche civilisation qu'elle devait prochainement y déverser. Cette classe c'est la « chevalerie », nom français, chose française. Et encore, avant que cette chevalerie allemande devienne capable de prendre goût à la riche littérature de la noblesse française pour l'imiter, faudra-t-il qu'une autre intervention de notre pays, contemporaine de celles que nous venons d'étudier, mette fin à l'obsédante survivance des exercices carolingiens, pédantesquement ressassés en Allemagne, et suscite par son exemple la formation d'une langue littéraire nationale, l'éclosion d'œuvres plus actuelles et plus vivantes.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

LA PERSISTANCE DU RÉGIME CAROLINGIEN EN ALLEMAGNE ET SA DESTRUCTION PAR CLUNY ET LA FÉODALITÉ FRANÇAISE

SECONDE PARTIE

La rénovation sociale de l'Allemagne par l'Influence française.

CHAPITRE PREMIER

FORMATION D'UN NOUVEAU TYPE SOCIAL EN FRANCE

CHAPITRE II

L'IMMOBILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE ET LES PREMIÈRES CONQUÊTES DE L'IDÉAL FRANÇAIS

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

